250 —

(3)

CLAUDE SAINT-ANDRÉ

MADAME DU BARRY

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PRÉFACE DE PIERRE DE NOLHAC

AVEC UN PORTRAIT INÉDIT EN HÉLIOGRAVURE

CINQUIÈME ÉDITION

PARIS
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
1909

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_S0-EMD-784

MADAME DU BARRY

CLAUDE SAINT-ANDRÉ

MADAME DU BARRY

D'APRÈS LES DOCUMENTS AUTHENTIQUES

PRÉFACE DE PIERRE DE NOLHAC

AVEC UN PORTRAIT INÉDIT EN HÉLIOGRAVURE

PARIS
ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
1909

A MADAME E. DE LORIS-MÉLIKOFF

HOMMAGE D'AFFECTION

PRÉFACE

« Le roman n'est que de la petite histoire probable ; l'histoire, c'est du grand roman vrai et porté sans cesse à sa suprême puissance. » Nulle histoire ne justifie mieux cette observation de M. Paul Bourget que celle des temps où a vécu Mme Du Barry. Le simple récit de sa vie réduit aux grandes lignes de son aventure, — l'origine, la faveur, la disgrâce et la mort, — dépasse l'intérêt de toute biographie romanesque de femme ; mais, pour qu'il ait toute sa force, il faut que ce récit soit véridique et que, précisément, les procédés du romancier ne s'y mêlent point.

C'est jusqu'à présent la vérité qui a manqué le plus à cette pauvre mémoire de pécheresse. Pourquoi l'érudit se défendrait-il d'étudier, avec sa méthode attentive, un sujet même délicat par quelques côtés ? Outre que tous les personnages historiques ont également droit à la justice, il n'est pas indifférent de connaître exactement leur caractère et leur rôle, quand le jugement qu'on porte sur eux

aide à condamner un souverain, un régime, tout un siècle.

Écoutons les Goncourt, dont le livre célèbre, puéril et faux, a fait longtemps autorité : « Les peuples perdent la foi et l'illusion à entendre cet esprit de fille, allumé par le champagne, casser les vitres de l'Œil-de-Bœuf... Mme Du Barry fait le mal d'une courtisane qui fait son métier et obéit à ses instincts... Involontairement et par sa nature, elle déconsidère tout ce qui l'approche et tout ce qui la touche. Qu'elle pousse les doigts de Zamore dans la perruque du chancelier livré aux hannetons ou, la gorge en l'air, qu'elle se fasse présenter en chemise ses mules au saut du lit par le nonce du pape, elle fait toujours ce rôle et cette œuvre de bafouer, d'amoindrir et de ravaler à son ton et à sa mesure les institutions, les traditions, les caractères... » Ce sont là des anecdotes ridicules, des niaiseries de pamphlet. Elles ne gagnent qu'un intérêt littéraire à revêtir le style de flamme d'un Michelet. Pour les prendre au sérieux, il faut tout ignorer de la cour de France au XVIIIe siècle, il faut n'avoir aucune idée juste des hommes ni des temps, et se faire la proie naïve des libellistes et des rhéteurs.

La légende ordurière de Mme Du Barry est l'œuvre concertée des partisans du Parlement et de M. de Choiseul. Elle a été popularisée par des écrivains, de tout temps applaudis, qui se plaisent à conter des ignominies sous l'hypocrite excuse de venger la

morale. On a accueilli leurs racontars avec un empressement malsain, sans se montrer exigeant sur la vraisemblance. Ce n'est pas au seul chapitre des mœurs que notre siècle nourrit ses manuels scolaires d'une indignation convenue ; la vérité nous est cachée par les amis des Choiseul sur une grande partie du règne de Louis XV. Ce sont gens d'esprit, de méchanceté élégante, et occupant toujours le devant de la scène ; ils ont tant écrit, et menti avec tant d'agrément, qu'on les croit aisément sur toutes choses. Qui de nous n'a donné, sans le vouloir, à ses jugements les couleurs de leur rancune et pris, pour parler de leurs adversaires, le ton dédaigneux de Chanteloup ?

Les vrais témoins de l'existence de M^me^ Du Barry sont ceux qui n'ont eu à servir contre elle aucun parti et qui ont simplement regardé vivre une de leurs contemporaines. Ces témoins-là, sans exception aucune, sont fort éloignés de la mépriser et ce n'est point seulement à la beauté incontestée de la femme qu'ils rendent hommage.

Sénac de Meilhan, qui a vu la fin de sa carrière, rend sur son caractère un verdict exempt de sévérité : « Les plus importants événements qui avaient eu lieu pendant sa faveur avaient passé devant ses yeux comme les personnages de la lanterne magique. Elle ne s'en était point mêlée et il ne lui en restait qu'un confus souvenir. Lors de la Révolution, elle se signala par son dévouement et une bonté singulière pour ceux qui étaient menacés

d'en être les victimes. Enfin cette femme, que rien n'avait prémunie dans sa jeunesse contre le vice et qui avait été entraînée par la misère et les mauvais conseils, n'a jamais fait de mal avec tout pouvoir de nuire. C'est une modération remarquable dans sa position, et qui lui donne des droits à l'indulgence des gens les plus sévères. »

Le comte d'Espinchal, qui l'a connue avant son élévation et a été plus tard de ses familiers, dépeint en peu de mots la châtelaine de Louveciennes : « Elle est bonne, généreuse, d'une société douce, excellente amie, très charitable et extrêmement obligeante. Elle est, chez elle et dans le public, de la plus grande décence, démentant à cet égard tous les mensonges grossiers que la calomnie s'était plu à répandre sur elle, lors de sa plus grande faveur. » Le marquis de Bouillé ajoute quelques traits : « Son ton n'avait rien de commun, encore moins de vulgaire ; sans avoir un esprit brillant, elle n'en manquait point autant qu'on s'est plu à le dire ; et sa bonté ainsi que sa simplicité eussent pu porter, d'ailleurs, à y faire moins d'attention. »

Le prince de Ligne, lié de tout temps avec la favorite, excuse Louis XV de sa dernière faiblesse : « Je l'ai vu tous les jours, chez M^me^ Du Barry, la dernière année de sa vie. Il est inouï que ceux qui faisaient ce qu'il faisait le trouvassent mauvais, et les vils courtisans de M^me^ de Pompadour, petite bourgeoise enlevée à son mari, criaient à la corruption des mœurs pour une maîtresse de plus, qui

avait un bien meilleur cœur que l'autre et ne décidait ni de la guerre ni de la paix. »

Elle trouve grâce devant la malignité du prince de Talleyrand, qui la met fort au-dessus de Mme de Pompadour pour le ton et la parole. Celle-ci, dit-il, « différait en tous points de Mme du Barry, qui, moins bien élevée, était parvenue à avoir un langage assez pur. Mme Du Barry avait les yeux moins grands, mais ils étaient plus spirituels : son visage était bien fait et ses cheveux de la plus grande beauté : elle aimait à parler, et elle avait attrapé l'art de conter assez gaiement. » Nulle trace donc, chez les contemporains sérieux, de cette prétendue grossièreté de langage dont on veut souiller cette jolie bouche. Quant aux manières, dès la première heure, elles sont parfaites : « Elle a beaucoup de beauté, surtout par le bas du visage », note à Versailles le duc de Croy, « un air très noble, aisé, doux, sans prétention, fort bien faite, et en tout l'air d'une bonne personne. » « Je fus étonné », dit M. de Belleval, « comment, pour n'y avoir point été élevée, elle avait pris le ton et les manières des femmes de la Cour. » Cet « air très noble » qui rehausse jusqu'à la fin une beauté irréprochable, c'est déjà ce qu'ont remarqué les inspecteurs de M. de Sartine, quand ils ont vu, pour la première fois, apparaître à l'Opéra la maîtresse de Jean Du Barry.

Elle est instruite : elle a beaucoup lu. « Sa conversation », selon D'Espinchal, « est intéressante

et, depuis sa retraite, la lecture a été, après la toilette, sa principale occupation. » Il ajoute qu'elle a « peu d'esprit » ; mais, s'il lui manque de l'esprit au sens où l'entend le XVIII^e^ siècle, elle possède l'art de conter l'anecdote et même de glisser, dans l'intimité (car « elle sait son monde »), « ces propos légers que l'on n'avait point l'habitude d'entendre à Versailles ». Sa causerie, que ses amis ont tant aimée, est délicieuse. Dès la première rencontre, elle séduit: « Ses yeux bleus bien ouverts, » raconte M. de Belleval, « avaient un regard caressant et franc, qui s'attachait sur celui à qui elle parlait et semblait suivre sur son visage l'effet de ses paroles. Elle avait le nez mignon, une bouche très petite et une peau d'une blancheur éclatante. Enfin, l'on était bientôt sous le charme... »

La bonté, voilà le trait distinctif du caractère : « M^me^ Du Barry », dit Belleval encore, « était bonne et aimait à obliger, n'avait point de rancune et était la première à rire de toutes les chansons qu'on faisait sur elle. » Tous les témoignages concordent, sans parler des lettres de ses amis, qui ont eu pour cette bonté un culte enthousiaste : « Vous êtes privilégiée de la nature », lui écrit l'un d'eux ; « il en est de votre beauté comme de votre bonté : l'une et l'autre ne finiront qu'avec vous. »

Il suffisait de l'entrevoir une fois pour deviner cette qualité dominante, qu'aucune déception n'avait pu aigrir. « En me rappelant son sourire si plein de grâce et de bonté », dira Brissot, qui lui parla

un jour dans l'antichambre de Voltaire, « je suis devenu plus indulgent envers la favorite. » Et le conventionnel raconte une conversation qu'il eut avec Mirabeau, Laclos et Henriette de Nehra sur les maîtresses de Louis XV. La faiblesse et l'infamie du monarque furent flétries, comme il convenait, par ces âmes vertueuses : « Je témoignai en riant », ajoute Brissot, « quelque indulgence pour la Du Barry, aussi vile, mais cent fois moins odieuse à mes yeux que ses rivales, et qui n'eut de commun avec elles qu'une faveur dont elle n'abusa pas despotiquement et des mœurs qui ne me semblaient guère plus coupables. — Vous avez raison, dit Mirabeau ;... elle n'a pas lancé de lettres de cachet contre ceux qui médisaient de ses vertus. — Il faut la purifier, répliqua Laclos. » Et l'on reconnut que « le déshonneur de cette femme venait de sa naissance, de son éducation, de ceux qui l'ont prostituée ».

Laclos et Mirabeau ont ensemble publié le portrait d'*Elmire*, portrait physique et moral dont pas un trait n'est méchant pour elle, et qui institue tout un parallèle pour lui sacrifier M^me^ de Pompadour : « Elmire avait reçu de la nature un assortiment de beautés dans tous les genres, qui presque jamais ne se trouvent réunies... L'œil enchanté ne quittait l'expression de la physionomie que pour retrouver les mêmes avantages dans les formes si naturellement soutenues, dans une taille si agréablement dessinée, dans les bras si parfaitement arrondis,

terminés par des mains voluptueuses... Elmire, faisant un pas immense et quittant son humble toit pour le palais des rois, ne s'y trouva pas déplacée... [Elle] ne s'enorgueillit point ; elle n'humilia même pas les personnes qu'elle pouvait perdre... Elmire, bien plus sage que celle dont elle occupa le poste, méprisa ces biographies scandaleuses, ces lettres supposées ou embellies qu'on répandait avec affectation. La malignité resta dupe d'elle-même, puisqu'Elmire ne conserva pas moins le cœur de son amant et les égards de ses amis... Elmire ne redoutera point le jugement de la postérité. »

Moralistes et grands seigneurs, gens de cour et révolutionnaires, sont tous d'accord pour tracer de Mme Du Barry un portrait sympathique.

Ce n'est point l'image convenue de la courtisane traditionnelle, mais bien un vrai caractère de femme qui nous est présenté dans le livre brillant et solide de M. Claude Saint-André. Pour la première fois, on voit vivre Mme Du Barry, on évoque un être réel, très particulier et d'une séduction incontestable. L'auteur a fondu, par le seul effort d'une lucide conscience d'historien, des traits qui semblaient contradictoires. Rien n'est dissimulé des origines de la maîtresse royale et des coupables intrigues qui l'élevèrent si haut ; rien n'est caché de sa facilité à pratiquer une morale commune à bien des femmes de son temps ; mais, de même, son rôle est expliqué sans prévention hostile, en parfaite

connaissance de l'époque et des milieux. Amis comme adversaires ont été minutieusement interrogés, et si l'on peut soupçonner, par endroit, le jeune écrivain de quelque faiblesse pour son héroïne, c'est qu'il possède ce don de sympathie sans lequel on ne pénètre guère l'intimité des âmes, don précieux chez celui qui se penche, afin de les entendre, sur les figures du passé.

Par l'intelligent exposé des faits vérifiés, par l'audience accordée à des témoins sûrs, dont plusieurs restaient ignorés ou méconnus, M. Claude Saint-André fait justice de basses légendes ; il ajoute toutefois des précisions à la liste des liaisons d'une amoureuse que les fatalités de sa vie vouaient à la carrière du plaisir. Quelque élégance qu'ait eue l'inconduite de la jeune femme, on doit la plaindre d'avoir été instruite par ce terrible maître en dépravation qu'était le « Roué ». Son entrée à Versailles fut un scandale ; cependant la règle des mœurs y parut moins froissée que celle des étiquettes. S'il y a des degrés dans le vice, certes Louis XV était descendu plus bas ; quant à l'adultère, il n'était plus que d'un côté, la Reine étant morte, et, de l'autre part, le mariage contracté comptait si peu ! En cette histoire, qu'il faut traiter d'une main légère, gardons-nous d'absoudre ce qui doit être condamné, mais aussi d'oublier que, selon le mot de Mérimée, « les mêmes actions n'ont pas la même valeur dans tous les temps ».

Lorsqu'il s'agissait du Roi, les contemporains

n'étaient pas sensibles autant que nous à certaines violations éclatantes de la morale. Le parti dévot, qu'aveuglait sa haine contre Choiseul, acceptait alors une favorite, « puisqu'il en fallait une », pourvu qu'elle n'eût pas d'idées philosophiques. On a conté l'allégresse de quelques ecclésiastiques apprenant la présentation enfin obtenue de Mme Du Barry et se plaisant à y revoir le triomphe d'Esther sur le persécuteur des Hébreux. Au même temps, un pasteur des Cévennes écrivait à un de ses confrères : « M. de La Beaumelle a aujourd'hui pour protectrice la maîtresse du Roi ; il doit aller à Paris... et, s'il peut nous servir, nous autres pasteurs en particulier, il le fera très certainement. »

Si les défenseurs attitrés des mœurs publiques se montraient aussi accommodants, comment s'étonner que le monde courtisan reprochât à Louis XV tout autre chose qu'une faiblesse nouvelle, propre seulement à attrister ses filles et à les inquiéter pour son salut ? Le Roi savait bien qu'on lui eût pardonné fort aisément une duchesse de Grammont ou telle autre grande dame. Il écrivait à son ministre : « On serait à ses pieds, si... », et sa réticence était significative. « Veut-on que je prenne une fille de condition ? » disait-il encore ; enfin, les plus sévères devaient reconnaître que sa mauvaise conduite de bon ton, accompagnée de toutes les grâces du siècle, était moins répugnante que la crapuleuse vie de tant de souverains d'alors.

Flétrissons nos monarques, assurément, puisqu'ils

ont manqué de sagesse ; mais n'allons pas propager davantage cette image fausse d'une cour française dénuée de toute dignité, méprisant toute pudeur, alors que s'y découvrent, dès qu'on y regarde de près, tant de modèles d'honneur et de vertu, tant de nobles fidélités au devoir.

Il faut réhabiliter, dans la mesure qui convient, ce règne de Louis XV, dont on n'a voulu voir que les déchéances. La France d'alors réalisa de grandes choses, et point seulement dans les œuvres de l'esprit. Le Roi mit souvent au service de la nation un admirable personnel pour gérer les ministères, conduire les armées, administrer les provinces. Les abus qu'on impute au siècle sont de tous les temps ; on n'aurait aucune peine à les montrer dans le nôtre ; mais ce règne a si longtemps duré, que les gloires de Fontenoy s'oublièrent dans les misères de la fin, et que l'empreinte est restée plus forte au revers douloureux de la médaille.

Le souvenir de M^me^ Du Barry devra désormais peser moins lourdement sur l'époque et y évoquer moins de honte. Si l'on peut reprocher encore à la dernière maîtresse bien des folles dépenses, songeons que les arts surtout en profitèrent ; elle fut un mécène remarquable, et des commandes distribuées par ses petites mains plus d'un chef-d'œuvre nous est resté. Ce n'est pas une des moindres nouveautés de ce livre que de nous faire connaître en détail un zèle actif, avisé et personnel, qu'elle a continué selon ses moyens dans sa disgrâce. A Ver-

sailles, en vérité, le temps seul lui avait manqué pour acquérir à notre indulgence les titres si souvent invoqués en faveur de Mme de Pompadour.

En étudiant la vie de Mme Du Barry pendant la Révolution, le jeune historien a abordé un difficile problème, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait résolu. Les Goncourt, ne s'étant attachés qu'à la femme de plaisir, se sont égarés parmi les dossiers mal dépouillés des Archives, où ils n'ont pas su découvrir les pièces les plus sérieuses. Le consciencieux Vatel, qu'indigna leur légèreté, a rectifié bien des inexactitudes, apporté bien des textes, en se trompant lui-même quelquefois. Son parti pris est visible d'innocenter Mme Du Barry de toutes les accusations qui la menèrent à l'échafaud. Au reste, la fin de son ouvrage, auquel il n'a pu mettre la dernière main, n'est qu'une suite assez confuse de matériaux. Tout un travail d'élucidation restait à faire et des sources nouvelles y ont aidé.

L'auteur établit d'abord que Mme Du Barry, intéressée aux questions politiques par sa liaison avec M. de Brissac, n'est pas restée inactive pendant les années tragiques où s'écroulait la monarchie. Dès le début de la Révolution, elle a mis sa fortune à la disposition de la famille royale. Une vente partielle de ses diamants, faite en Hollande à la fin de 1789, se rattache probablement à ce projet. Ses libéralités ne sembleront pas douteuses, lorsqu'on lira une lettre du comte d'Espinchal, qui confirme et pré-

cise le témoignage autorisé de Sénac de Meilhan. La comtesse, fâcheusement introduite jadis dans la noblesse de France et enrichie par le Roi, a su remplir avec une parfaite générosité, envers les descendants de Louis XV, des obligations que tant d'autres, à sa place, eussent négligées.

Bien plus, cette femme encore belle, toujours aimée, si heureuse dans son repos et dans son luxe, paraît les avoir sacrifiés à ce qu'elle a considéré comme un devoir ; pressée peu à peu par les événements qui faisaient appel à la bonté de son cœur, guidée par des partisans capables d'utiliser sa bonne volonté, elle aurait servi hardiment, de son argent et de sa personne, l'œuvre de la contre-révolution. Sur ce point, les dénonciations qui l'accablèrent et les attaques de son ennemi, le citoyen Greive, seraient suffisamment justifiées ; et le Tribunal révolutionnaire, si aveuglément prodigue de sang innocent, aurait frappé en M^me^ Du Barry une véritable conspiratrice.

On ne connaît pas assez l'action cachée de ce Nathaniel Parker Forth, l'agent anglais mêlé à nos troubles révolutionnaires, mentionné par les brochures du temps et par les correspondances diplomatiques comme chargé de missions importantes. C'est lui qui se trouve, par une coïncidence singulière, prendre la direction de la vie de M^me^ Du Barry à partir du vol des diamants de Louveciennes. Ce vol, exécuté par des sujets anglais dans la nuit du 10 janvier 1791, et entouré de circonstances suspectes à

l'entourage de la comtesse, parut plus tard à quelques-uns machiné par les soins de Forth lui-même. Les choses s'expliquent plus simplement ; mais l'événement servit de façon très opportune les desseins d'hommes qui avaient intérêt à munir une personne dévouée de prétextes plausibles pour sortir de France. Ils purent tirer, à ce point de vue, un excellent parti de l'affaire judicaire qui se déroula à Londres, et l'on ne voit pas ce qui les eût empêchés de jouer un tel jeu, puisqu'il n'était périlleux que pour la comtesse.

Pour reconnaître ses bijoux, les réclamer et déposer dans un procès, qui fut rendu interminable et où il n'est pas vraisemblable que sa présence fût nécessaire à chaque instant, M^me^ Du Barry a fait quatre fois le voyage d'Angleterre, la dernière fois au moment le plus dangereux de la Révolution, alors que les décrets les plus graves étaient portés contre les émigrés. La nécessité de soutenir à l'étranger ses intérêts privés lui permettait de solliciter des passeports sans éveiller trop de soupçons ; elle en a profité pour rendre à ses amis des services de tout genre, leur faire passer des correspondances et de l'argent. On sait assez bien, par les témoignages produits devant le jury révolutionnaire et par les renseignements qu'y ajoute son nouvel historien, comment elle a vécu pendant ses séjours à Londres et quelles personnes elle y a vues. Elle a retrouvé d'anciennes connaissances, ce qui était naturel ; mais elle s'est jetée toute entière dans les

rangs de l'émigration militante et parmi cette aristocratie anglaise où lui fut accordé un si surprenant accueil. Elle y a gardé, pour le dire en passant, une tenue irréprochable, qui ne fut point d'usage chez toutes les belles émigrées ; son salon a été l'un des plus recherchés par ce monde avide de plaisirs, qu'il fallut de grands coups, tels que la mort de Louis XVI, pour arracher à ses illusions et à ses folies. Mme Du Barry, frappée des premières par le meurtre du duc de Brissac, paraît avoir jugé des choses avec plus de sérieux, et le témoignage de Bouillé suffit à montrer en quels sentiments cette royaliste fidèle a porté à Londres le deuil de son roi.

Les facilités de voyage dont elle usa et la faveur dont elle jouit dans la société anglaise lui ont-elles permis d'être vraiment utile à la politique des princes, auxquels elle était si dévouée ? On l'ignorera sans doute toujours. Mais ses rapports avec les membres du gouvernement anglais, les adversaires les plus haïs des révolutionnaires de France, témoignent tout au moins d'une imprudence grave. La comtesse ne s'apercevait pas qu'elle était suivie, épiée, et que des réunions, où les plaisirs mondains prenaient assurément la plus grande part, seraient contre elle, un jour, une charge accablante et mortelle.

Les relations de Mme Du Barry avec les émigrés, ces « intelligences » qui faisaient alors un crime puni par les lois, sont tellement évidentes qu'on

s'étonne qu'elle ait pu bénéficier si longtemps d'une indulgence aussi complète. On comprend l'irritation de ces dénonciateurs féroces, tels que Greive et Blache, devinant que des appuis fidèles soutenaient la dame de Louveciennes dans l'administration même. La haine a rendu clairvoyants les bandits acharnés à sa perte. Ils ont fort bien su quelle place tenait, parmi les « repaires d'aristotocrates » des bords de la Seine, le château où tant de richesses accumulées par « la courtisane des despotes » excitaient leur indignation. C'était peu qu'elle correspondît avec l'étranger, qu'elle gardât de l'argent caché, qu'elle conservât les emblèmes proscrits de la royauté et les publications contre-révolutionnaires. Elle accueillait encore chez elle de nombreux « suspects », dont plusieurs sont assez notoires ; on « conspirait » chaque jour, au début de la Terreur, dans cet asile charmant, que tenait ouvert à tous les « ci-devants » cette femme si jolie encore et qu'on aurait pu croire uniquement occupée de plaire. Si nous connaissions les démarches secrètes du duc de Rohan-Chabot, qui aima le dernier M^me^ Du Barry, nous achèverions sans doute de justifier, sur le point essentiel du procès de frimaire an II, le réquisitoire de Fouquier-Tinville. Il est sûr, en tout cas, que l'accusateur public a envoyé à la mort des centaines de femmes moins « coupables » que la citoyenne Du Barry.

Ce livre nuancé, sans romanesque, met ici les dernières retouches, et les plus significatives, au

portrait moral qui s'y trouve tracé. On ne s'étonnera plus de voir une intimité de « sœurs », ainsi qu'elles se l'écrivent l'une à l'autre, s'établir entre Mme Du Barry et la duchesse de Mortemart, fille de M. de Brissac. On comprendra que, pour servir cette amitié nouvelle née d'un souvenir sacré, la comtesse n'ait pas hésité à risquer son dernier retour en France, ainsi que les contemporains l'ont assuré. On recherchera vainement, dans les interrogatoires de son procès, cet affolement, ces aveux, ces noms révélés mal à propos, qui auraient conduit à l'échafaud, selon une légende courante, de nombreuses victimes. La princesse Lubomirska elle-même n'a pas été compromise par l'accusée ; celle-ci ne l'a nommée que parce qu'un billet, saisi à Louveciennes, était signé en toutes lettres ; pouvait-elle supposer, d'ailleurs, que la plus innocente correspondance féminine coûterait la vie à cette malheureuse Polonaise ? Quant aux derniers moments de Mme Du Barry, le sacrifice d'elle-même qu'elle a fait à ses idées et à ses amis ne l'absout-elle pas d'une faiblesse devant la guillotine, défaillance nerveuse qu'on ne songe pas à reprocher à tant d'autres ?

Les Français et les Françaises qui ont traversé la Révolution ont eu l'occasion de se révéler tout entiers, et le fond de beaucoup d'âmes est apparu, qu'avait dissimulé « la douceur de vivre ». Mme Du Barry a montré alors des qualités qui sont inconciliables avec la figure ignoble qu'on nous présente

d'elle en sa jeunesse. Son destin a rencontré, aux derniers jours, celui d'une autre femme célèbre, détenue en même temps qu'elle à Sainte-Pélagie ; mais Mme Roland a dû détourner les yeux de cette compagne de prison, qui n'était pour elle qu'une créature vile, favorite impure d'un roi détesté. On eût étrangement surpris la vaillante girondine, en l'assurant que cette prétendue courtisane avait su montrer, à son heure, du désintéressement, du dévouement, de l'abnégation, qu'elle aussi avait servi son parti avec courage, et que l'amie de Buzot pouvait regarder sans mépris l'amie de Brissac.

Pierre de Nolhac.

Château de Versailles, janvier 1909.

J'ai tenté, dans ce livre, d'apporter des détails nouveaux sur le caractère de M^me^ Du Barry et les milieux où elle a vécu. Je tiens à rendre hommage aux recherches de mon prédécesseur Charles Vatel, dont je me suis servi avec grand profit. Il est le premier à avoir réagi contre les pamphlétaires qui ont inspiré jusqu'à lui les historiens. Mais les conditions particulières dans lesquelles s'est achevé son ouvrage ne lui ont pas permis de mettre au point l'image dont il avait entrevu les véritables traits. Vatel est loin d'avoir épuisé les dossiers d'archives où il a puisé et qui réservaient des surprises intéressantes : il a été nécessaire, d'autre part, de vérifier les originaux des pièces que son éditeur a imprimées, et celles que j'ai reproduites sont données aujourd'hui plus correctement. De nombreuses publications récentes m'ont fourni des indications utiles. Mon travail, que j'ai pu depuis améliorer, a paru déjà en 1908, dans une édition illustrée tirée à peu d'exemplaires. Je renvoie à cette édition pour les documents de l'iconographie de M^me^ Du Barry, presque tous inconnus, qui s'y trouvent réunis. Les textes inédits publiés ou mentionnés ici proviennent des Archives Nationales, de celles du Ministère des Affaires étrangères, de celles du Département de Seine-et-Oise et

de diverses collections particulières. J'ai tiré parti des mémoires manuscrits du comte d'Espinchal et de lettres qu'on ne lui avait pas attribuées jusqu'à présent. On trouvera aussi de nombreux extraits des papiers de Mme Du Barry conservés à la Bibliothèque Nationale et encore insuffisamment utilisés. Je cite au cours de l'ouvrage les personnes qui ont bien voulu m'adresser des renseignements sur le sujet ; mais je dois ici un remerciement particulièrement reconnaissant à M. Pierre de Nolhac, qui m'a communiqué les inédits de la Bibliothèque de la ville de Versailles et m'a fait le grand honneur de présenter ce livre au public.

C. S.-A.

CHAPITRE PREMIER

JEANNE BÉCU-QUANTIGNY

LA PRÉSENTATION DE LA COMTESSE DU BARRY. — ORIGINES DE LA FAVORITE. — JEANNE BÉCU-QUANTIGNY. — LA PENSIONNAIRE DU COUVENT DE SAINTE-AURE. — LE COIFFEUR LAMETZ. — LA DEMOISELLE DE COMPAGNIE. — LA DEMOISELLE DE MODES. — JEAN DU BARRY ET JEANNE DE VAUBERNIER. — LA SOCIÉTÉ DU ROUÉ. — VOYAGES DE JEANNE A VERSAILLES. — LA MAITRESSE DU ROI. — SON MARIAGE AVEC GUILLAUME DU BARRY.

C'est à Versailles, le soir, après le « débotté », dans le cabinet du Roi, Louis XV est entouré de tout son service. Au milieu du groupe chamarré des grands seigneurs, il se promène inquiet, gêné, comme étonné d'attendre. Une écharpe soutient son bras gauche récemment foulé dans une chute de cheval ; il est pâle et, malgré le léger embonpoint des années, par sa suprême élégance Sa Majesté se distingue parmi ses brillants courtisans.

Une rumeur monte, lente et contenue, de la foule curieuse massée sous les fenêtres du Château ; l'heure avance ; le Premier gentilhomme de la Chambre, Richelieu, scrute à chaque instant la nuit de la Cour de Marbre. Choiseul n'est pas là, mais ses partisans rayonnent : la présentation de M^me^ Du Barry n'aura sans doute pas lieu. Bientôt cepen-

dant, à l'escalier d'honneur, s'arrête le fringant équipage à la livrée de la comtesse, portant sur le carrosse le double écusson des femmes mariées. L'huissier ouvre les portes, Richelieu triomphant annonce la favorite, et voici qu'elle entre précédée de sa marraine, la comtesse de Béarn.

C'est un éblouissement ; le Roi tressaille et sous ses lourdes paupières a lui un éclair de bonheur ; l'excuse de son amour est dans cette grâce de femme inclinée devant son désir de souverain ; et lorsqu'elle se redresse, après les trois « révérences d'adieu », rejetant de son pied, avec une aisance accoutumée, la longue queue de sa robe, ses ennemis mêmes cèdent à l'admiration et saluent cette puissance qu'est la beauté.

Et ce jour-là, pour ajouter encore à tant de séductions, elle avait choisi la plus merveilleuse des toilettes. Elle aimait à s'envelopper de la somptuosité des tissus blancs qui rehaussait sa svelte silhouette blonde ; sur le grand habit de la présentation était jetée en nœuds, bouquets, guirlandes, la folle profusion de diamants que le Roi lui avait envoyés la veille ; des diamants encore sur les souliers étroits, à hauts talons, et dans la coiffure dont le savant échafaudage avait retardé l'heure de la cérémonie. Pour obéir à l'étiquette du siècle, il avait fallu poudrer à neige l'admirable chevelure aux tons d'or clair ; le rouge avivait l'éclat du teint ; et sous cet apprêt de commande paraissaient plus bleus, plus longs, plus caressants, des yeux mi-clos en une coquetterie câline, un petit nez aux ailes frémissantes, une bouche mutine qui se raillait, dans un sourire, des envieux et des méchants.

Elle laissa comme une traînée lumineuse à travers les salons et les escaliers encombrés « d'une affluence de béyeux » ; mais dans sa hautaine sérénité d'être entre toutes l'élue de Sa Majesté, elle rendit sa délicate visite, sans une maladresse, à Mesdames de France et à Monseigneur le Dauphin. Celui-ci, stupéfait de ce cynisme, si élégant qu'il fût, écrivit sur son journal de chasse, ce qu'il ne faisait que pour les événements les plus mémorables : « 22 avril 1769. Présentation de M^me^ Du Barry[1]. »

Alors que des courriers de Cabinet partaient, cette nuit même, vers toutes les cours d'Europe, annoncer la nouvelle de la présentation[2], la favorite s'endormait, lasse de tant d'émotions, heureuse de son désir de gloire enfin réalisé. Passa-t-il dans ses songes l'image de l'enfant du peuple qu'elle naquit et vit-elle les étapes difficiles qu'elle avait dû parcourir pour s'acheminer vers le palais des Rois ? Et d'ailleurs eût-elle voulu oublier sa très humble origine, que les libelles et les pamphlets du temps allaient se charger de la lui rappeler. Dès cette heure de triomphe, ses adversaires se servirent contre elle de l'arme de combat qu'était la chanson au XVIII^e^ siècle ; et nul personnage en vue ne fut autant qu'elle calomnié, vilipendé, avec esprit ou grossièreté, en ces verts couplets qui couraient les rues, les salons de la capitale et les antichambres de Versailles.

La vérité est qu'elle vit le jour dans la petite ville de Vaucouleurs au diocèse de Toul. Son acte de baptême est ainsi rédigé :

1. *Journal de Louis XVI*, publié par le comte de Beauchamp, Paris, 1902, p. 47.
2. Cf. P. de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine*, Paris, 1898, p. 63.

Jeanne, fille naturelle d'Anne Bécu dite Quantigny, est née le dix-neuvième août mil sept cent quarante-trois, a été baptisée le même jour et a eu pour parrain Joseph Demange et pour marraine Jeanne Birabin, qui ont signé avec nous.

L. Gahon, vicaire de Vaucouleurs,
Joseph Demange, Jeanne Birabin[1].

Une tradition du pays veut que le père de l'enfant ne fût autre qu'un moine du couvent des « Picpus », où Anne, la belle couturière, allait travailler. Il avait nom J.-B. Gomard de Vaubernier et en religion portait celui de frère Ange. Longtemps, on appellera l'*Ange* la petite fille qui devait venir de lui. Elle sera plus tard M^lle^ Lange, puis M^lle^ de Vaubernier, et c'est le moine qui représentera sa famille, lors de son mariage avec Guillaume Du Barry[2].

En attendant, sur le pauvre berceau se penchait la fée des contes invraisemblables pour faire don à l'enfant de ce pouvoir magique, la beauté. Il est vrai que son grand-père, Fabien Bécu, fils de Jean, fut parmi les rôtisseurs de Paris le plus bel homme de son temps ; il avait séduit et épousé en premières noces une dame de Cantigny, comtesse de Montdidier. Cela explique le nom noble de *Cantini* porté par l'oncle de l'enfant, valet de pied de Léopold de Lorraine et de Stanislas Leczinski, et de même par sa tante, « la belle Hélène ». Anne, sa mère, était elle

1. Le fac-simile de la pièce est donné par Vatel, d'après le registre des naissances de la paroisse de Vaucouleurs pendant l'année 1743. — Anne Bécu était née à Vaucouleurs en 1713.

2. Les détails sur les origines et la famille de Jeanne Bécu sont tirés des pièces étudiées par Vatel et publiées par lui, dans son *Histoire de M^me^ Du Barry*, Versailles, 1883, t. I, p. 5-18.

aussi fort désirable ; en 1747, à trente-quatre ans, elle mettait au monde un deuxième enfant, Claude, fils naturel.

C'est alors que la jeune femme se décide à quitter Vaucouleurs, sur les conseils sans doute de M. Billard-Dumouceaux, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. Étant aussi munitionnaire général et appelé par ses affaires dans cette ville de garnison, il n'avait pas été sans remarquer la bonne grâce de la couturière. Elle retrouva dans la capitale, et de même à Versailles de nombreux parents : des prêtres, des marchands, des artisans, des domestiques ; de braves gens au demeurant, de qui la chronique n'aura à critiquer que la médiocre situation. Anne épousait à l'église Saint-Eustache, en 1749, un sieur Nicolas Rançon, que Dumouceaux faisait nommer par la ferme générale au poste de garde-magasin « en l'île d'Écorce », comme écrivait le titulaire.

Le riche financier, bien qu'il eût une maîtresse attitrée, la fameuse Francesca, continuait à protéger le jeune ménage, car la philosophie des maris de cette époque ne s'embarrassait pas de si peu. Le plus cher ami de M. Poisson n'était-il pas le galant fermier général Tournehem, qui vivait publiquement avec la mère de M^me^ de Pompadour ? Ce siècle avait des principes autres que le nôtre et des préjugés différents ; sa moralité manque d'hypocrisie, elle choque nos mœurs actuelles ; et, d'ailleurs, il a plu à sa légèreté de tant médire de lui-même !

L'enfant jolie, pendant quelques années, fit la joie de Francesca et de Dumouceaux, puis il fallut songer à son éducation, et sans doute le chanoine Bécu ou l'abbé du même nom, ses parents, peut-être

même J.-B. Gomard, prêtre maintenant à Saint-Eustache, proposèrent-ils de la mettre dans un couvent[1]. En sa vie agitée d'amoureuse, elle se souviendra toujours des douces années du cloître, de ce temps de prière, quand elle était la blanche petite-fille chez les Dames de Sainte-Aure, adoratrices du Sacré-Cœur[2]. On lui mit un voile noir d'étamine, une bande de toile autour du front, et une guimpe sans dentelle ; la robe était de serge blanche ; les souliers grossiers de peau jaune complétaient l'uniforme des pensionnaires. Le règlement se trouvait des plus austères, et nul bruit du dehors ne troublait le silence du pieux abri. Il différait singulièrement des couvents mondains d'alors, tels que Penthémont et la Présentation, où la toilette avait toute sorte d'accommodements permis, où le parloir, à des jours réguliers, se transformait en véritable salon, avec ses caquetages, ses vanités, ses délicieuses coquetteries. Bien que la vie de Sainte-Aure fût sévère et monotone, l'espiègle jeunesse n'y perdait pas ses droits et Jeanne était déjà l'enfant rieuse qu'elle demeurera toujours.

Dans la chapelle, tous les matins, les jeunes filles entendaient la messe. Elles étaient sans fortune, et les bonnes sœurs les préparaient aux difficultés de la vie. Lorsqu'après huit ou neuf ans, notre héroïne quittera sa retraite, son éducation est achevée ; elle

1. Les personnages ecclésiastiques ne manquent pas dans l'entourage. Chamfort raconte que « l'abbé Arnaud avait tenu sur ses genoux une petite-fille, devenue depuis Madame du Barry » (*Œuvres de Chamfort*, Paris, 1857, p. 67). C'est ce spirituel abbé Arnaud que la favorite aida plus tard à entrer à l'Académie.

2. Vatel, t. I, p. 19-23. L'immeuble conservé a son entrée, comme autrefois, sur la rue Sainte-Geneviève, où le plan de Turgot marque le couvent.

connaît sa religion, rédige d'une écriture élégante des lettres très correctes et nullement dénuées d'orthographe, et elle possède plus que des éléments de musique et de dessin. On n'a pas les papiers de la communauté disparue, et sans doute n'y aurait-on rien trouvé concernant la petite Jeanne Rançon, comme on la nommait. Nous ne savons de ces années d'études que les résultats d'une excellente méthode d'instruction dont tirera parti la future favorite, pour développer, orner, affiner un esprit souple par nature, délicatement tourné vers les choses des lettres et des arts.

Ainsi que Mme de Pompadour, qui avait été une brillante élève des Ursulines[1], la fille d'Anne montra, dès le couvent, cette douceur et ce charme qui prenaient les cœurs, et sans doute, exerça-t-elle d'aussi bonne heure l'ascendant de sa séduction. Mais les prières des religieuses qui l'aimaient ne purent sauver l'âme de la pensionnaire des embûches dressées sur le chemin de sa beauté. Le plus souvent, les circonstances la menèrent, et son cœur tendre et léger la fit obéissante à l'appel de l'amour et de la joie. Encore, dans ce tourbillon de fêtes, prit-elle un instant pour se recueillir ; et ses doigts, au moment des craintes et des tristesses, roulèrent les pierres précieuses des chapelets qu'on trouvera à Louveciennes avec le *Manuel du Chrétien*.

A quinze ans, Jeanne est retournée dans sa famille. Elle est jolie à ravir, avec ses longs cheveux blonds, son teint de neige, et cette ingénuité qu'a su préserver le couvent silencieux. Qu'allait-on faire de l'enfant

1. P. de Nolhac, *Louis XV et Madame de Pompadour*, Paris, 1904, p. 32-36.

délicate, aux goûts recherchés, qu'intéressaient toutes les élégances, qui s'émerveillait au passage des grandes dames dans leurs carrosses armoriés ? Tout simplement, on laissa les choses venir d'elles-mêmes.

Dans une maison amie, Anne Rançon et sa fille rencontrèrent un jeune coiffeur de bonne mine, du nom de Lametz. Aussitôt épris de l'adolescente, il proposa de lui apprendre à friser. Pendant cinq mois il vint chez elle, l'initia à l'art compliqué des hautes coiffures poudrées à la maréchale, à l'arrangement harmonieux des plumes, des fleurs et des rubans. Une pièce de police se rapportant à cet épisode fait tomber les calomnies des anecdotes de ce temps.

M^me^ Lametz, marchande de modes, avait sans doute formé pour son fils d'autres espérances que celles de lui voir épouser la petite Rançon. Elle se rendit rue Neuve-Saint-Étienne, paroisse de Notre-Dame-Bonne-Nouvelle, où demeuraient les parents de Jeanne et les accabla d'un amas d'injures, dont celle de proxénète n'était pas la plus osée. Indignées, M^me^ et M^lle^ Rançon portèrent plainte au commissaire au Châtelet chargé de la police de leur quartier. Elles furent reçues avec des égards qui, en cette occasion, prouveraient en leur faveur, et le commissaire Charpentier termine ainsi son rapport : « Comme l'honneur et la réputation des plaignantes est attaquée par les injures ci-dessus, que ladite dame Lametz a proférées publiquement, ce qui peut leur faire un tort considérable, et ayant un intérêt sensible d'avoir une réparation authentique, lesdites plaignantes ont été conseillées de venir nous faire la présente plainte[1]. »

1. La plainte de Rançon, du 18 avril 1759, est publiée par Vatel, t. I,

Plus tard, les ennemis de la favorite falsifieront cet incident à sa honte, et ces vers se liront dans les recueils du temps :

Je sais qu'autrefois les laquais
Ont fêté ses jeunes attraits,
Que les cochers, les *perruquiers*
L'aimaient, l'aimaient d'amour extrême,
Mais pas autant que je ne l'aime !
Avez-vous vu ma Du Barry[1] ?...

On devait en écrire bien d'autres !

Cependant Jeanne allait avoir seize ans ; elle était pauvre, belle, et son avenir demeurait incertain. C'est alors qu'elle entra, comme demoiselle de compagnie, chez Mme de Delay de la Garde, veuve d'un fermier général. La vieille dame recevait dans ses salons le monde opulent de la finance. L'exquise jeune fille au caractère espiègle, au babillage charmant, eut bientôt une cour d'indiscrets soupirants. Légère autant que coquette, amoureuse de luxe et de plaisir dont sa longue enfance avait été sevrée, elle ne fut pas arrêtée par ses premiers scrupules.

On lui donne pour amants les deux MM. de la

p. 364. L'épisode du coiffeur Lametz permet de saisir sur le fait les procédés d'amplification des *Anecdotes*, qui renferment toujours « pour deux lignes de vérité, deux pages de mensonges ou tout au moins d'erreurs. » Nous ne nous attardons pas à des discussions, fort bien faites par Vatel, et qui ruinent les assertions puériles répétées par les Goncourt et tant d'autres.

1. Mme du Deffand envoie ces couplets à Walpole, en 1771, comme courant dans la société du duc de Choiseul après sa disgrâce. *Correspondance de la marquise Du Deffand*, recueil Lescure, Paris, 1865, t. II, p. 168. Une rédaction de la partie des mémoires de Choiseul relatifs à Mme Du Barry, (citée par Vatel, t. I, p. 487) porte « qu'elle avait été raccrocheuse dans les rues et livrée *à tous les perruquiers* et les valets ». Les mots soulignés ne sont plus dans le texte édité par F. Calmettes, *Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, 1904, p. 211 ; ils montrent, par un exemple entre cent, quel usage savaient faire le pamphlet et la chanson, au service du ministre, des moindres incidents et des plus innocents de la jeunesse de la favorite.

Garde ; l'aîné, marié à une demoiselle Duval d'Epinoy, portait le nom de Saint-Vrain, d'un domaine de sa femme qu'achètera un jour la favorite exilée ; le cadet était l'époux d'Élisabeth de Ligniville, de l'illustre maison lorraine, de qui les mœurs singulières la faisaient, à son veuvage, interdire comme folle par sentence du Châtelet. A ses amours scandaleuses, on a mêlé le nom de Mlle Rançon, alors que l'adolescente, faite pour d'autres tendresses, avait déjà choisi parmi ses adorateurs[1].

Avec le caractère de la jeune fille, la première chute seule pouvait compter et, de toute façon, elle la comprit inévitable. En l'orgueil de sa divine jeunesse, elle rêvait sans doute d'une merveilleuse destinée, et elle prit la route la plus courte qui devait l'y conduire. Les quelques amants qui passèrent furent les échelons qui la haussèrent à sa gloire. Elle riait, ne s'attachait pas, et attendait pour se fixer celui qui, d'une fois, lui donnerait le luxe et l'affection que très certainement elle méritait.

Mme de la Garde remarque la conduite de sa lectrice et se défait d'elle aussitôt. C'est en 1760 ou 1761 : Jeanne a dix-huit ans et se soucie fort peu d'être à nouveau sous la tutelle d'une prude. Pour être libre, tout en gardant les apparences, pour porter, sans entendre d'observations, les robes à falbalas qui allongent en pointe sa fine taille, et afin de laisser tomber en boucles, sous son cabriolet noir, sa lourde chevelure, elle consent à devenir demoiselle

1. On peut voir, à propos de tout cet épisode, quel travestissement les faits les plus simples revêtent dans l'imagination dévergondée d'un Pidansat de Mayrobert (*Anecdotes sur Mme la Comtesse Du Barri*, Londres, chez John Adamsohn, 1777, p. 46-49).

de magasin chez Labille, marchand de modes « A la Toilette », rue Neuve-des-Petits-Champs. Dans la boutique luxueuse comme un salon, avec ses corbeilles de fleurs, ses vitrines enjolivées de rubans, elle va, d'une grâce souveraine, le long des comptoirs, et montre aux riches acheteurs le sourire de sa beauté. La clientèle n'est pas que féminine ; voici qu'entrent et sortent marquis à talon rouge, gros financiers, officiers des gardes françaises, et ces petits abbés musqués qui aident l'apprentie rieuse à mesurer la blonde qu'ils viennent de choisir.

Que de billets doux passés et rendus, que de rendez-vous acceptés ou seulement promis, parce qu'il fallait une occasion de sortir, le maître étant sévère ! Mais souvent, en escapade, on se rendait vers cinq heures à la promenade du Palais-Royal, afin d'apercevoir et moquer la courtisane tapageuse, la grisette en tunique de clair linon et la dame de qualité aux joues peintes comme les fleurs de sa robe. De là, vite au café Gaussin, et puis rentrer, inquiète déjà des réprimandes que ne ménageait pas le méfiant Labille.

Si seulement, au soir venu, Jeanne était libre, elle s'en irait souper dans une de ces *galanteries*, petites maisons à la mode. Elle jetterait sur ses épaules l'élégant mantelet de satin, un vis-à-vis la conduirait dans le faubourg ; on le lui a si souvent proposé. Mais, pour avoir un personnel rose et dispos, les marchands ont établi un dortoir dans leur demeure, où repose tranquille tout ce petit monde ; et Fragonard, dans une de ses pochades raffinées, nous mène au coucher de ces demoiselles[1]. C'est dans

1. Une gouache de Lawreince, dont la gravure est bien connue, complète

cette sépia vaporeuse, toute à effet de lumière, où les jolis corps demi-nus offrent la séduction de la vingtième année. Que d'insouciance, que de gaîté sur ces jeunes visages ! Jeanne est en chacune de ces enfants : c'est celle qui rêve étendue sur un des grands lits blancs : ou cette autre qui s'applique à fouetter, avec un malicieux emportement, une petite folle toute dégrafée ; ou encore, au milieu du groupe, une de ces silhouettes délicates debout et sombres dans la clarté. Combien d'histoires dans le dortoir gazouilleur comme un nid ; que de confidences ironiques ou craintives contées à voix basse, d'amie à amie ; jeunesse éternellement pareille, demoiselles en modes d'autrefois semblables à celles d'aujourd'hui !

Mais le bel essaim des jeunes filles avait tout le dimanche pour courir aux plaisirs. Jeanne partait voir sa mère qui l'aimait comme son unique enfant, car Claude n'était plus ; il n'est jamais question de lui dans l'existence de la future maîtresse du Roi et sûrement, s'il eût vécu, elle lui aurait acheté un marquisat, ainsi qu'avait fait pour son « frérot » Mme de Pompadour. La demoiselle de magasin mettait, ce jour-là de printemps, sa robe de droguet ivoire à l'ample polonaise bleue : elle croisait sur sa poitrine découverte le fichu de gaze blanche, et tout en haut de sa coiffure, le petit chapeau fleuri avançait sur ses jolis yeux.

Elle savait bien qui l'attendait et où elle devait se rendre : sa mère s'en souciait peu. Ils allaient à

la sépia de Fragonard (Collections Georges Heine et C. Groult). Nous nous permettons de suivre, dans cette partie de notre récit, les documents artistiques du temps, qui ont au moins le mérite d'une vérité générale.

la foire Saint-Germain et aussi à la fête de Saint-Cloud, cette fête que nous montrent les peintures du temps, sous les grands arbres du parc, avec ses marbres et ses eaux jaillissantes. Ils écoutaient les boniments de Colombine, ou s'asseyaient parmi les claires jeunes femmes devant les tréteaux des bateleurs. C'était ensuite, « trois petits tours » aux marionnettes ; tandis que les dames de qualité passaient dans leurs carrosses, ils tiraient aux macarons, faisaient tourner les manivelles, riaient aux pierrots poudrés. La collation se prenait au bord de la fontaine, sous le vert mourant des futaies ; parfois, avec de gais convives, ils dînaient dans un pavillon isolé ; puis toutes les nuits l'enfant rêvait de chambre luxueuse dans le lit blanc du dortoir assoupi.

Cette vie fut longtemps la même ; longtemps Jeanne ne changea que d'ami ; elle avait l'inconstance des grisettes, l'insouciance et le sens pratique à la fois des belles filles qui, sachant ce qu'elles valent, savent attendre pour s'engager. Que d'hommages intéressés cependant lui attirèrent son exquise beauté, sa gentillesse de cœur, son espièglerie malicieuse et son curieux esprit de sagesse et de légèreté !

Dans le grand magasin où chantaient les couleurs des tulles et des soies, où les dentelles déployaient leurs merveilles, Jeanne subissait l'influence des jolies choses et sa nature d'artiste à fleur d'âme se développait. Près d'elle vivait Adélaïde, la fille du marchand de modes, célèbre plus tard parmi nos peintres sous le nom de M^me^ Labille-Guiard. Les deux jeunes filles, pour se rapprocher, avaient en commun leur grâce blonde et un goût prononcé

pour les arts. Déjà, Mlle Labille, enfant précoce, courait les ateliers, usant d'une liberté qui n'empêchera point la conduite réservée de sa vie[1].

Jeanne travailla-t-elle avec Adélaïde? La future académicienne, qui de très bonne heure forma des élèves, dut remarquer, parmi les employées de son père, la mieux douée d'entre elles ; d'autant plus que la pensionnaire de Sainte-Aure avait appris le dessin. Ce petit talent, mais surtout sa beauté la désignèrent de même au groupe d'artistes qui fréquentait Labille, et c'est alors que le vieux La Tour fit d'elle cette fraîche esquisse, ce masque de douceur aux longs yeux bleus[2]. Ces impressions de jeunesse, fortifiées par les connaissances acquises plus tard auprès de Jean Du Barry, amateur entendu et grand collectionneur, expliqueraient assez bien la protection intelligente que la favorite accordera aux artistes et cet amour averti des arts qui lui fera choisir pour ses galeries les œuvres les plus parfaites.

Un jour, Pajou, qui lui aussi connut chez Labille la jolie vendeuse, Drouais et bien d'autres immortaliseront à l'envi l'image de la maîtresse royale. L'on est étonné que Mme Labille-Guiard ne les ait point imités. Elle aurait pu, tout au moins, nous donner l'effigie de la comtesse Du Barry, alors que

1. Baron Roger Portalis, *Adélaïde Labille-Guiard*, Paris, 1902, p. 9. Adélaïde Labille, mariée en 1769, la même année que Mme Du Barry, a exposé pour la première fois à l'Académie de Saint-Luc, en 1774, l'année de la mort de Louis XV.

2. Le pastel se trouve au Musée de Saint-Quentin. Le nom de Mme Du Barry, prononcé avec réserve par M. Henri Lapauze, dans sa belle publication sur La Tour, doit être, suivant nous, accepté avec certitude ; il reste entendu que c'est un portrait de jeunesse, antérieur à l'époque de la faveur royale.

celle-ci n'était plus à la Cour ; ce fut l'époque des grands succès de l'artiste ; mais sans doute, de parti pris, par amour-propre, l'éloigna-t-on encore. Il est vrai que la femme-peintre, attachée aux jalouses filles de France, pouvait craindre de leur déplaire en allant à Louveciennes, où d'ailleurs se trouvait sa rivale, Mme Vigée-Lebrun.

Lorsque Jeanne sera en faveur, les chansons, les caricatures rappelleront assez son passage chez le marchand de modes pour en faire le thème des calomnies les plus audacieuses. Et ses ennemis iront ainsi à l'encontre de leur intérêt même, car devant l'absurde exagération, le mensonge flagrant, le Roi ne voudra connaître de sa favorite que la douceur et la beauté.

Le duc de Choiseul, dans ses mémoires, et les pamphlétaires à gages ont traité la jeune femme de « vile courtisane » et de « fille publique » ; il ne s'agit même plus de la légende, si tôt réfutée, qui la met au nombre des « marcheuses » de la Gourdan, « cette prêtresse infâme des plaisirs de Paris[1] » ; c'est bien la prostitution de la rue, dont on a voulu infliger la flétrissure à la maîtresse royale. Mais, dès le XVIIIe siècle, on s'était assuré que les allégations du ministre et des libellistes ne soutenaient pas l'examen ; Restif de la Bretonne, qui se connaissait en la matière, les traitait de fausse tés[2] ; depuis, elles ont été de nouveau mises à néant par une érudition curieuse qui a compulsé les rapports et les registres spéciaux

1. V. le livre si peu connu de Sara G. (Goudar), *Remarques sur les Anecdotes de Mme la comtesse Du Barri*, Londres, 1777, p. 12-15.

2 Restif de la Bretonne, *Années des Dames nationales*, t. XII, p. 3814. Cf. Montigny, *Les Illustres victimes vengées*, Paris, 1802, p. 38.

de police[1]. Et vraiment, ils eussent montré bien peu de goût, les contemporains de la jeune fille qui l'auraient laissée tomber aussi bas. On voit mal l'enfant blonde et délicate, joliment précieuse dans ses linons enrubannés, jetée dans le chariot qui mène à la Salpêtrière les malheureuses huées par les harengères.

Au reste, le comte d'Espinchal, l'homme de son temps le plus au courant de toutes les chroniques, a noté exactement les débuts de la carrière amoureuse de Jeanne. A cette époque, on l'appelait M^lle Lange ; elle avait dix-huit ans et, bien que de tenue décente, « elle était d'une tournure tellement remarquable », dit le comte, « qu'elle était déjà connue par les grands amateurs de la capitale. M. de Monville qui, dès lors, la voyait fréquemment, m'a dit plusieurs fois qu'à cette époque elle était si jolie et si agréable que plusieurs peintres la recherchaient pour servir de modèle[2]. » Ces détails, sans doute, n'ont rien à voir avec la vertu ; mais encore ne laissent-ils pas de place aux fantaisies scandaleuses. M. d'Espinchal, si indiscret dans ses souvenirs, n'eût pas manqué d'y faire allusion ; car toute l'existence du personnage « se bornait à savoir, jour par jour, tout ce qui se passait dans Paris », et même il « était plus au fait de mille choses que ne l'était le lieutenant de police[3]. »

1. On peut contrôler les résultats de l'enquête de Vatel, t. I, p. 52-60, par la publication de M. Camille Piton, *Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au Roi*, t. I et II, Paris, 1907-1908, où nulle mention de Jeanne n'est faite avant le moment où elle apparaît comme maîtresse de Jean Du Barry.

2. Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, *Manuscrits du comte d'Espinchal*, Ms. 303, f. 76. La *Revue rétrospective*, de 1887, t. VI, p. 193, a publié la plus grande partie des souvenirs du comte sur notre sujet ; nous y ferons de fréquents emprunts.

3. *Souvenirs de M^me Vigée-Le Brun*, Paris, 1835, t. I, p. 303.

Vers sa vingtième année, Jeanne quittait la boutique de Labille pour suivre en sa maison de la rue Neuve-Saint-Eustache, puis rue de la Jussienne, « un certain comte Du Barry, depuis connu sous le nom de *Roué*, dès lors mauvais sujet et fripon avéré[1]. » Ce Du Barry, gentilhomme du Languedoc, séduisant, beau parleur, sans scrupule, aimait les femmes, le jeu, la table et par-dessus tout l'intrigue. Une lettre qu'il écrira à son parent M. de Malhesherbes, vers 1775, après la chute de la favorite, nous le montre sous son vrai jour, souple, intelligent, habilement ingénu :

A Monsieur de Malesherbes, ministre secrétaire d'État de la Maison du Roi.

Monsieur,

... Je vais en peu de mots vous exposer la vérité toute nue; le destin de mes jours dépend de l'impression qu'elle fera sur vous.

Je suis né gentilhomme et avec une fortune honnête. J'ai habité Toulouse jusqu'à l'âge de vingt-huit ans. A cet âge, l'amour des Arts et l'attrait du plaisir m'attirèrent à Paris. Mme de Malause me fit présenter chez les princes et me répandit dans la bonne compagnie. J'y passai plusieurs années uniquement occupé de ces deux objets. Le désir d'améliorer ma fortune et de me procurer un état m'inspirèrent ensuite celui d'entrer dans les affaires étrangères. M. Rouillé, à qui je fus recommandé par le duc de Duras, m'envoya à voyager dans diverses cours d'Allemagne, et à mon retour parut fort satisfait des connaissances que j'y avais acquises. Au moment de m'employer dans les cercles de Franconie, il fut remplacé par

1. Ces mots sont de M. d'Espinchal ; et sur le Roué, tous les témoignages concordent.

M. le cardinal de Bernis, qui me promit beaucoup, mais qui, remplacé à son tour par M. de Choiseul, ne réalisa rien. Ce dernier, m'ayant déclaré à son avènement au ministère qu'il avait plusieurs personnes à placer avant moi, et ma fortune se trouvant fort altérée, M. Berryer chercha à la relever en permettant que, sous un autre nom, je jouisse de l'intérêt que pourraient donner plusieurs fournitures de la marine. D'autre part, M. de Belle-Isle trouva bon que je cherchasse le même avantage dans celle de son département ; ce qui fit qu'à la paix, ma fortune se trouva considérable et qu'elle se soutint et s'augmenta encore depuis par l'intérêt que j'eus dans les vivres de Corse.

N'ayant d'autre soin alors que celui de veiller à l'éducation de mon fils, page du Roi, jouissant d'une santé chancelante, je me renfermai dans un cercle fort étroit de connaissances. Et ce fut alors que je priai M^me^ Rançon et sa fille, M^lle^ de Vaubernier, de veiller sur la tenue de ma maison et d'en faire les honneurs ; ce qu'elles firent pendant plusieurs années, avec affection et intelligence[1]...

Tout ce qu'écrit Jean Du Barry, en cet exposé de sa vie, a bien un fond de vérité, mais dans la grande ligne et sans les détails qui y auraient ajouté. Il fut, en effet, présenté aux princes par M^me^ de Malause issue d'une branche bâtarde des Bourbons. Les Malause, marquis de La Caze, avaient une parenté avec la mère du Roué qui portait ce nom. La bonne naissance du personnage n'est donc point douteuse. Sa famille est fort ancienne ; on voit, dans les preuves de l'*Histoire du Languedoc,* à l'an 1400, le sire Jean Du Barry, chevalier, prêter foi et hommage, pour sa terre de Gourville, à son seigneur le roi de

1. *Revue de Paris* de 1836, t. XXV, p. 141.

France[1]; et plusieurs femmes de cette maison figurent, comme abbesses, au *Gallia Christiana*. Le père du Roué, Antoine Du Barry, ainsi que l'indiquent ses états de service au ministère de la guerre, fut capitaine au régiment de l'Ile-de-France, et il gagna sur les champs de bataille la croix de Saint-Louis. De ses trois fils, le dernier, Elie, entrait à l'École Militaire en 1754, et pour cela avait dû justifier de sa noblesse pendant quatre générations, au moins du côté paternel.

Les Du Barry se disaient descendants des Barrymore, implantés en Angleterre lors de la conquête normande, et d'Hozier soutenait leur prétention. De fait, les armes étaient les mêmes, mais la branche de France ne portait ni couronne, ni loups, ni cri. Cependant Jean et Guillaume, son frère, prenaient sans autorisation le titre de comte et rétablissaient leur écu : D'argent à trois barres jumelles de gueules ; pour cimier : une couronne surmontée d'un château d'argent et issant d'icelle une tête de loup de sable; pour supports : deux loups de sable colletés d'une couronne ducale et enchaînés d'or; avec le cri de guerre : *Boutez en avant*[2] ! Il y a loin de cette superbe à l'obscurité du fils d'un garde-vigne, ainsi que fait du Roué certain libelliste. Mais c'est la conduite du gentilhomme qui paraît peu digne de son nom, même en ce siècle d'immoralité affichée, tandis que là-bas, à Lévignac, sa femme, Catherine-

1. *Hist. gén. du Languedoc*, t. III, preuves, p. 110. Ajoutez t. V, p. 448.
2. Vatel, t. I, p. 66 et 133. Les trois frères, Jean, Guillaume et Elie (celui-ci tout à fait homme d'honneur et excellent sujet), avaient trois sœurs. L'aînée, surnommée Chon, reparaîtra dans cette histoire; l'autre, Bitschi, vécut à Toulouse; la troisième, dont on n'a guère parlé, épousa un bourgeois de Lévignac.

Ursule Dalmas de Vernongrèse, hautaine et résignée, demeure enfermée dans sa retraite[1]. On devine ce que dut être à Paris la vie de Jean Du Barry, quand on lit ce portrait tracé par une contemporaine :

Livré à lui même dans cette première jeunesse où les passions sont les plus vives, il s'y était abandonné sans aucun ménagement. Jamais mortel ne porta si loin cette basse crapule des femmes qui est l'ordure de l'amour. En se livrant à cette débauche, il n'y mettait point de masque, ce qui la rendait plus difforme ; de là vinrent ces mauvais noms qu'on lui donna, qui lui firent plus de tort dans le monde que les vices qui les causaient. Avare par tempérament, prodigue par choix, tous les trésors de l'univers n'eussent pas suffi pour satisfaire ses désirs... Il avait de l'esprit, mais cet esprit était plutôt de la vivacité que du génie... Un jour d'action, c'est-à-dire d'intrigues, ses esprits se ranimaient, son âme prenait une nouvelle force, son imagination féconde lui faisait trouver des moyens là où les autres ne trouvaient aucune ressource ; il se formait un plan de l'intrigue qui l'occupait, il la saisissait dans toutes ses différentes parties et l'entretenait dans tous ses rapports[2].

Le refus brutal de Choiseul, qui éloignait le comte Jean des Affaires étrangères, le fit se tourner vers les ministères de la Marine et de la Guerre ; bien lui en prit ; il réalisa, dans les fournitures de la flotte et de l'armée, une de ces fortunes dont on n'était plus à mesurer le scandale. On le surprend intriguant

1. Jean Du Barry l'avait épousée en 1748 et quittée, deux ans plus tard, pour venir chercher fortune à Paris, après s'être fort endetté en fêtes données à Toulouse.

2. Sara Goudar, *Remarques sur les Anecdotes*, p. 64-66.

avec son compatriote et compagnon de plaisir, Favier, dans les entreprises de l'expédition de Corse ; il s'assurait auprès de Choiseul, pour ce genre d'affaires, l'appui de Julie, première femme de chambre de M^me^ de Grammont[1]. Ses spéculations furent encore d'un autre genre, et tout aussi lucratives. Au temps de M^me^ de Pompadour, il tâchait d'introduire dans le sérail royal cette belle Dorothée, fille d'un porteur d'eau de Strasbourg. Il y eût gagné, croyait-il, sa nomination de ministre à Cologne ; mais l'affaire ne réussit pas. Vers le même temps, il offrait à Richelieu une demoiselle Martin, que le maréchal, accoutumé pourtant aux aventures de ce genre, acceptait comme un reliquaire d'innocence ; Du Barry payait les complaisances de la dame et Richelieu remboursait. Ce trafic, attesté par des témoignages sérieux, nous montre le personnage sous un jour assez répugnant[2]. Le Journal des Inspecteurs de M. de Sartines constate que le Roué a « chambré » nombre de jolies filles, jusqu'au jour où il rencontra Jeanne.

C'est par les « vivres de Corse », où il était intéressé, que le comte connut le sieur Rançon et sa famille. Il le faisait bientôt envoyer à Fresnay, dans le Maine, en qualité de receveur des gabelles et prenait chez lui Jeanne et sa mère[3]. Elles devaient « veiller à la tenue et faire les honneurs de sa maison ». Au reste, sérieusement épris de sa nouvelle

1. Les *Mémoires* de Dumouriez sont à compléter ici par l'article de la *Révolution française* de 1899, t. XXXVI, p. 177.

2. *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, Bruxelles et Paris, 1863, p. 34, 85, 205 et 213.

3. Une déposition judiciaire de la femme Rançon, citée plus loin, constate, à cette date de 1763, une fourniture de meubles pour l'appartement de la rue Neuve-Saint-Eustache, « payée par ledit comte et la dame sa fille ».

maîtresse, il l'entourait des plus tendres soins. Elle portait alors un nom défigurant à peine celui de son père présumé, Vaubernier. Les inspecteurs de police, le 14 décembre 1764, notent l'apparition d'une « jeune personne de dix-neuf ans, grande, bien faite, l'air noble et de la plus jolie figure » ; c'est la « demoiselle Beauvarnier, la maîtresse de Du Barry, qui la produit en loge aux Italiens[1] ».

Cet « air noble », remarqué par de simples policiers, est observé par de meilleurs juges. Un soir, Jeanne parut au bal de l'Opéra « non masquée et entièrement vêtue de blanc », et M. d'Espinchal ajoute : « Je n'ai rien vu en ma vie de plus agréable que cette céleste personne : c'était Hébé, c'était une Grâce. Le portrait que Voltaire nous fait d'Agnès Sorel lui eût parfaitement convenu :

> Jamais l'Amour ne forma rien de tel ;
> Elle avait tout ; elle aurait dans ses chaînes
> Mis les héros, les sages et les rois[2]... »

C'est d'ailleurs, ce qu'elle va s'empresser de faire, et le philosophe de Ferney la jugera, alors, seule digne des dieux.

Rue de la Jussienne, Jeanne tenait maison ouverte, avait un nombreux domestique, s'occupait surtout de plaire, Du Barry lui ménageant d'agréables relations. Le nom et la fortune du gentilhomme lui permettaient de fréquenter les gens de cour ; cependant il préférait le monde littéraire brillant d'esprit, sans doute, mais si mêlé. Son ami Favier

1. *Journal des inspecteurs de M. de Sartines*, cité par Vatel, t. I, p. 81.
2. Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *Manuscrits d'Espinchal*, Ms. 303, f. 77.

l'avait présenté ainsi que sa compagne à Mlle Legrand, le bas-bleu de l'époque; femme instruite, spirituelle, mordante, que Du Mouriez, dans ses *Mémoires*, compare à Ninon de L'Enclos. On rencontrait chez elle Crébillon le fils, Collé, le comte de Guibert, et la licence était de mise dans ce monde joyeux, frondeur et intelligent. Crébillon, avec un air de réserve inattendue, tenait tête à Collé, le plus libre, le plus pétillant des causeurs, et c'était un assaut de bons mots, de répliques, de ripostes railleuses, dont le respect pour toute chose était plutôt absent. Dans son hôtel, le Roué réunissait pour sa maîtresse « un petit collège académique, l'abbé Arnaud, Marin, Turpin, La Morlière et quelques autres beaux esprits, qui la tenaient au courant de la moyenne littérature et qui lui apprenaient à fronder la philosophie[1] ». On voyait aussi, chez Du Barry, les poètes Robbé et Cailhava, et le vieux Moncrif[2]. En ce milieu, où se révélait sous un aspect attrayant le libertinage du siècle, au contact de ces « intellectuels » moins pervers peut-être qu'impertinents, Jeanne s'affinait, ajoutait à son bon sens naturel toutes les élégances du scepticisme, toutes les grâces de l'esprit.

Mais la souplesse de la jeune femme trouve à s'initier aux véritables belles manières, auprès des gens de qualité que reçoit le comte Jean et qui sont nombreux; il y a même de très grands seigneurs, comme les ducs de Duras et de Richelieu, attirés

1. « Elle s'en tirait assez bien » ajoute Jean Du Barry dans une conversation qui lui est prêtée à la fin de 1775, et dont M. Tourneux a communiqué le texte aux Goncourt (*La Du Barry*, Paris, 1889, p. 326). Certaines des assertions émises dans le morceau sont assez douteuses.

2. *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. V, Paris, 1892, p. 550.

chez le gentilhomme toulousain, moins par sa belle galerie de tableaux que par des facilités de plaisir. Ils y entendent Robbé réciter ses contes licencieux; ils y voient représenter ces « proverbes », dont la mode commence à se répandre et que joue à merveille le plus amusant des acteurs mondains, ce Goy, commis dans les fourrages, qu'on appelle « milord Goy » pour sa façon de contrefaire les Anglais[1]. Aux brillants soupers que préside sa maîtresse, le comte Jean a réuni, « avec des gens de lettres de bonne humeur », le marquis d'Arcambal, commandant en Corse, le comte de Thiard, premier gentilhomme du duc d'Orléans, son frère le comte de Bissy, l'un et l'autre lieutenants généraux et le second académicien, le marquis Philippe de la Tour-du-Pin et son frère le comte Louis, chambellan du duc d'Orléans[2]. C'est toute une société de belle élégance, qui cultive chez Jeanne les qualités de sa distinction native.

Elle rencontrait un monde tout aussi choisi chez la comtesse La Rena, qui demeurait à l'hôtel du Pérou, rue Jacob, et avec qui elle ne tardait pas à se lier[3]. Depuis sept ans, la belle Italienne appartenait à William Douglas, troisième comte de March. Ce gentleman accompli était à Londres le roi de la mode, et sa fière mine n'avait d'égale que celle de Richelieu, le maréchal qui gardait toujours

1. *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, t. IX, p. 262. Le personnage y est appelé « milor Gor ».

2. Tous ces détails sont assurés par le témoignage de Talleyrand, bien placé pour être informé (*Mémoires*, t. V, p. 550).

3. « Elle est liée à Paris très particulièrement avec la demoiselle Beauvernier, maîtresse du sieur Du Barry », note un rapport de police aujourd'hui détruit, et qu'a cité Vatel, t. I, p. 87, avec la correspondance de Douglas.

l'air grand seigneur, « même lorsqu'il l'affectait le plus. » Lord March, qui devint duc de Queensberry, devait plus tard présenter au roi d'Angleterre l'ancienne favorite de Louis XV. En ce moment, il était tout entier à sa « genteel passion » : « J'ai pour elle, » écrivait-il, « une amitié, une affection véritables, je lui ai toujours donné et lui donnerai toujours des témoignages de considération et de respect. Pour rien au monde, je ne voudrais lui causer la moindre mortification car, en vérité, je l'aime beaucoup. » La brune étrangère venait souvent à Paris et sa liaison avec Mlle de Vaubernier nous montre dans quel milieu léger, mais de bon ton, celle-ci prit l'habitude de vivre. Chez le Roué, Jeanne, à son tour, recevait son amie, et Mme La Rena écrivait en décembre 1766, à Lord William, resté à Londres : « M. Du Barry est un homme charmant, il nous donne des bals avec des princesses[1]. »

Ce n'est point avec Douglas, ni avec le duc de Duras, occupé de la Montansier, que la jeune femme s'amuse à tromper le comte Jean. Mais par ailleurs, elle n'a que l'embarras du choix : « Cette demoiselle est très jolie, dit un rapport du temps, et tous nos agréables de haute volée s'empressent autour d'elle[2]. » Parmi ceux qui l'approchent, le brillant comte de Fitz-James a pu tenter le cœur de la volage ; ce qui est certain, c'est qu'elle fut à

1. Un rapport de police mentionne un bal très brillant chez le Roué, pendant le carnaval de 1765 (Piton, *Paris sous Louis XV*, t. II, Paris, 1908, p. 181).

2. Le rapport de police du 18 mars 1765 (Piton, *l. c.*) signale la « cour très assidue » que fait M. Le Gué, l'un des premiers commis de la Marine, à la demoiselle Beauvarny *(sic)*.

Richelieu. Le maréchal se chargera plus tard de vanter, pour la bonne cause, les charmes de l'amoureuse au monarque hésitant sur le choix d'une maîtresse. « Elle n'a eu que Richelieu », écrira à Choiseul Louis XV, sincère ou non.

Il faut dire cependant que l'opinion publique lui donne encore Sainte-Foy, financier alors très à la mode, et le vicomte de Boisgelin[1], tout manchot qu'il fût. Mais qui donc ne lui a-t-on pas prêté? Les rapports de police, habitués à être généreux, grossissent aisément la liste et flétrissent la complaisance « infâme » de Du Barry[2]. En tout cas, le comte Jean n'était point jaloux, et le ménage *à la détrempe* n'en subsistait que mieux.

D'ailleurs, pour les rapprocher était le vicomte Adolphe, fils du Roué, page de la Chambre, et à seize ans officier aux Gardes. L'enfant doux et maladif préférait assurément à ce père singulier celle qui l'entourait de soins et de caresses. L'adolescent, par sa jolie nature, s'était acquis à la Cour tant d'amitiés, que l'on peut deviner de quelle tendresse Jeanne, si affectueuse, dut envelopper le jeune lieutenant du Roi. De cette histoire d'amour, tristement achevée, les libellistes n'ont rien dit, sinon l'auteur du *Gazetier cuirassé* en une page d'obscénités[3]. Cependant le vicomte était sans cesse avec la

1. Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *Manuscrits d'Espinchal*, Ms. 303, f. 76. Radix de Sainte-Foy, trésorier de la Marine, homme d'esprit bien connu et amateur de peinture ainsi que Du Barry, est signalé comme amant de « la demoiselle Beauvarnier » par le journal de Sartines, à la date du 29 janvier 1768, M. de Boisgelin n'est indiqué que par D'Espinchal.

2. Cf. Piton, *Paris sous Louis XV*, t. II, p. 190, 240-242. En décembre 1765 et janvier 1766, Jeanne aurait quitté le Roué pour une cause inconnue, et aurait vécu seule rue Montmartre.

3. Paul Robiquet, *Théveneau de Morande*, Paris, 1882, p. 33.

jeune femme ; elle le consultait à l'occasion, et trouvait en lui un soutien. Une pièce de police de cette époque serait en ce sens bien significative :

L'an 1767, le mardi, 12 mai, dix heures du soir, en notre hôtel et par devant nous etc., est comparue Jeanne, Dame de Vaubernier, épouse (*sic*) de messire Jean, comte Du Barry, demeurante à Paris, rue de la Jussienne, paroisse Saint-Eustache, laquelle nous a rendu plainte contre la femme Étienne, couturière en linge, demeurante à Paris, rue de Cléry et dit qu'elle a confié à la dite femme Étienne, il y a environ huit jours, de la mousseline pour faire divers casaquins et jupons et d'autres ouvrages que la dite femme Étienne devait rapporter quelques jours après ; que ce jourd'hui, lassée de voir que la dite femme Étienne ne finissait pas ce qu'elle avait à faire pour elle, et ayant besoin des dits déshabillés pour aller à la campagne, envoya successivement ses domestiques chez la dite femme Étienne et enfin, n'ayant point de réponse satisfaisante, elle pria M. le comte [vicomte] Du Barry, son parent, officier au régiment du Roi, de vouloir bien y aller lui-même ; que la dite femme Étienne tint toutes sortes de mauvais propos au dit sieur comte Du Barry et refusa formellement de rendre le dit ouvrage, sous le prétexte qu'il n'était point achevé ; qu'en vain le dit sieur comte Du Barry lui offrit de lui payer le dit ouvrage, comme s'il était parachevé, pourvu qu'elle le rendît en état où il était, mais cette femme refusa toujours avec la plus grande obstination à rendre le dit ouvrage et poussa l'insolence jusqu'à injurier le dit sieur comte Du Barry avec un ton brutal et emporté[1]...

Comme en témoigne aussi M. d'Espinchal, Jeanne a déjà pris ce nom de comtesse Du Barry, qu'elle

1. Pièce publiée par Vatel, t. I, p. 466.

portera légitimement à Versailles, lorsqu'elle aura épousé Guillaume, frère de Jean. Mais, tandis qu'elle éloignera sa famille, un seul parent, Adolphe, restera auprès d'elle ; il sera de toutes les fêtes royales, elle le fera nommer premier écuyer de Sa Majesté et le dotera à son mariage avec M^lle^ de Tournon. Tel est son entourage avant d'entrer à la Cour. Le milieu semble fait pour l'affiner jusqu'à l'extrême, et le Roué a raison, lorsqu'il dit en riant, mais sûrement avec intention : « C'est un morceau de Roi. »

Le duc de Choiseul donna, lui-même, à la jeune femme l'occasion de sa fortune. Le comte Jean ayant cédé à M^me^ Rançon et à sa fille l'intérêt qu'il avait dans les vivres de Corse, elles en jouirent quelque temps ; « les nouvelles dispositions de M. de Choiseul venant à les en priver, elles en sollicitèrent la maintenue auprès de lui ; et ce fut dans les divers voyages qu'il les engagea à faire à Versailles que M^lle^ de Vaubernier fixa les regards de Louis XV[1]. »

On sait que l'accès du Palais était facile aux visiteurs. Il suffisait d'être décemment vêtu pour circuler dans les appartements et « voir manger » en public Sa Majesté et la famille royale. Jeanne, au sortir de la Surintendance, où elle eut affaire à Foulon, monta au Château et se trouva, tout exprès sans doute, sur le passage du souverain. Il ne fut pas sans remarquer l'éblouissante apparition. « M. Lebel », écrira Du Barry à Malesherbes, « fut chargé

1. Nous suivons le récit du Roué, qui ne semble pas avoir ici intérêt à altérer les faits (*Revue de Paris* de 1836, t. XXXIV, p. 144).

de ses ordres ; et ce dernier, avec lequel ni elle, ni moi n'avions de liaison, en poursuivit l'exécution auprès d'elle seule[1]. » Et c'est au printemps de 1768 que Jeanne fut introduite chez le Roi, par le vieux valet de chambre.

Cette version des origines de la liaison royale concorde assez bien, dans l'ensemble, avec le récit que M. de Choiseul en a fait dans ses mémoires. Le duc excuse lui-même ces pages envenimées, en avouant écrire « dans la première chaleur de l'événement » l'anecdote de son exil. Si les auteurs directs de sa disgrâce sont, d'après lui, des monstres de perversion et de bassesse, l'on comprend que la favorite soit, elle surtout, malmenée :

En 1768, quelque temps avant que la Cour allât à Compiègne, un de mes amis m'écrivit qu'il me priait de recevoir une femme qui intéressait plusieurs personnes de ma connaissance et que cette femme avait une grâce à me demander. J'étais à Paris, je mandai qu'elle pouvait venir le lendemain ; elle vint en effet, elle me parut médiocrement jolie, sa contenance gênée, sa mauvaise grâce me fit croire qu'elle était une femme de province. L'affaire qu'elle sollicitait ne me désabusa pas. Elle me dit qu'ayant confié toute sa fortune, peu considérable, à un nommé Nallet[2], précédemment entrepreneur des vivres pour les sept bataillons qui étaient en Corse, elle me priait de

1. Ce témoignage, sur les circonstances de hasard qui amenèrent le Roi à remarquer Mme Du Barry, est confirmé par des traditions assez sérieuses. Montigny, *Les Illustres victimes vengées*, p. 50 ; Sara Goudar, *Remarques sur les Anecdotes*, p. 75.

2. Nous rétablissons le vrai nom de cet intendant des vivres, que les éditeurs de Choiseul appellent Nallu. Il était l'associé du Roué pour ses affaires de Corse et celui-ci rêvait, si l'on en croit les mémoires de Talleyrand (t. V, p. 552), de lui faire épouser sa maîtresse avant de la présenter au Roi ; Lebel aurait procuré à Nallet une place de fermier-général et, sur cette place, on eût arrangé les parts de chacun. Le Roué dut évidemment tenter plusieurs combinaisons pour tirer parti de l'avenir de Jeanne.

conserver au dit Nallet un intérêt dans la régie des vivres qui devait fournir les dix-huit bataillons qu'on y envoyait. Je lui représentai avec douceur qu'il n'était pas possible de changer en sa faveur un arrangement général ; que Nallet avait bien fourni sept bataillons qui n'étaient pas en état de se mouvoir, mais que je ne le croyais pas assez fort pour une entreprise plus considérable... Comme elle insistait toujours avec autant de disgrâce que de bêtise, pour me débarrasser d'elle, je lui dis que je lui conseillais de s'adresser à M. Foulon, chargé de ce détail[1].

La présence de Jeanne auprès de Louis XV resta d'abord presque inaperçue ; elle passa, discrète, à cause de la mort de Marie Leczinska, survenue à Versailles le 24 juin. Après les funérailles, le Roi s'était rendu à Marly, puis à Compiègne. « Le hasard fit », écrit encore Choiseul, « que je n'arrivai pas les premiers jours. Le lendemain de mon arrivée, M. de Saint-Florentin vint me raconter qu'il y avait à Compiègne une M^me^ Du Barry que le Roi voyait, avec laquelle il passait les nuits, dont on disait que Sa Majesté était fort amoureuse ; il m'ajouta que cette M^me^ Du Barry était une fille à qui Du Barry, le Roué, avait fait prendre son nom, un équipage brillant, des laquais galonnés, et qu'il disait qu'elle avait épousé un de ses frères... » Les deux ministres échangèrent, à ce sujet, quelques racontars et déplorèrent le choix de leur maître : « D'ailleurs, nous ne pensâmes pas qu'une intrigue

1. *Mémoires du duc de Choiseul*, éd. F. Calmettes, Paris, 1904, p. 205. La « mauvaise grâce » et la « bêtise » de la jolie solliciteuse sont à rejeter sans doute du récit de Choiseul, ainsi que les visées de basse coquetterie qu'il lui prête à son égard ; mais on peut trouver ici la confirmation des circonstances fortuites qui mirent Jeanne en présence de Louis XV et décidèrent le caprice royal.

aussi basse pût avoir d'autres suites que celles de la fantaisie du moment ; nous souhaitâmes, entre nous, que le Roi s'en portât bien et que ce fût le dernier trait de son goût, dont nous fussions témoins, pour la mauvaise compagnie[1]. »

Jeanne ne devait s'unir à Guillaume Du Barry que le 1er septembre ; mais le contrat civil, il est vrai, avait été dressé précédemment, le 23 juillet, chez Me Garnier-Deschênes, notaire à Paris. C'est le Roué qui, afin de donner à la dame une situation et un titre, imagina ce mariage. Guillaume, obscur capitaine de province, fut enchanté de l'aubaine et accourut aussitôt auprès de son aîné. Le père, Antoine Du Barry, étant mort, on obtenait la procuration de sa veuve, Dame Catherine de Lacaze, qui donnait son consentement pourvu que la bénédiction nuptiale eût lieu suivant les rites canoniques.

Il faut lire ce contrat où s'étalent, avec une impudence sans égale, les vanités et les mensonges du comte Jean :

Par devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, furent présents : Haut et puissant seigneur, messire Guillaume, comte Du Barry, chevalier, capitaine des troupes détachées de la marine, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, majeur, fils du défunt messire Antoine, comte Du Barry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine de Lacaze, son épouse, actuellement sa veuve, demeurant à Toulouse, contractant pour lui et en son nom ;

Sieur André-Marie Gruel, négociant à Paris, y demeurant rue du Roule, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au

1. *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 211.

nom et comme fondé de la procuration spéciale à l'effet du mariage dont va être parlé, de la dite Dame Du Barry, mère, passé devant Sans, notaire royal à Toulouse, en présence de témoins, le 15 juillet présent mois... Le dit sieur Gruel, audit nom, assistant et autorisant autant que de besoin le dit seigneur comte Du Barry, d'une part ;

Et sieur Nicolas Rançon, intéressé dans les affaires du Roi, et Dame Anne Bécu, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue du Ponceau, paroisse Saint-Laurent, la dite Dame auparavant *veuve du sieur Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, intéressé dans les affaires du Roi,* stipulant pour Mlle Jeanne Gomard de Vaubernier, fille *mineure* de la dite Dame Rançon et *du dit feu Gomard de Vaubernier, son premier mari,* demeurant avec eux, à ce présente, et de son consentement pour elle et en son nom ;

Lesquels, dans la vue du mariage proposé et agréé entre le dit comte Du Barry et la dite demoiselle Gomard de Vaubernier, qui sera célébré incessamment en face de l'Église, ont pris par ces présentes, volontairement fait et rédigé les clauses et conditions civiles dudit mariage ainsi qu'il suit, en la présence et de l'agrément du haut et puissant seigneur, messire Jean Du Barry-Cérès, gouverneur de Lévignac, frère aîné du futur époux, et de Claire Du Barry, demoiselle majeure, sœur dudit seigneur futur époux.

Le Roué semble mettre toute sa malignité dans les clauses et conditions de cette parodie de contrat :

Article premier. — Il n'y aura point de communauté de biens entre le dit seigneur et la demoiselle future épouse, dérogeant à cet égard à la coutume de Paris et à toute autre qui l'admette entre conjoints ; et au contraire, ils seront et demeureront séparés de biens, et la dite demoiselle future épouse aura seule la jouissance et l'administration des biens, droits et actions, meubles et

immeubles qui lui appartiennent et pourront lui appartenir dans la suite à quel titre que ce soit.

Art. 2. — La demoiselle future épouse se marie avec les biens et droits qui lui appartiennent et qui lui appartiendront par la suite, dont elle aura l'administration comme il est ci-devant dit. Et son mobilier consiste en la somme de 30 000 livres composée de bijoux, diamants, habits, linge, dentelles et meubles à son usage, le tout provenant *de ses gains et économies,* et dont, pour éviter la confusion avec le mobilier dudit sieur futur époux, il a été fait et dressé un état, transcrit sur les deux premières pages d'une feuille de papier à lettre...

Art. 5. — Le dit seigneur futur époux a doué et doue la demoiselle future épouse de 1 000 livres de rente de douaire fixe, dont le fonds, au denier 25, demeurera propre aux enfants à naître dudit mariage...

Art. 7. — Il est convenu que la dite demoiselle future épouse demeurera chargée seule de la conduite et de toutes les dépenses du ménage, tant pour la nourriture que pour les loyers ou appartements qu'ils occuperont, gages de domestiques, linge de table, ustensiles de ménage, entretien d'équipages, nourriture de chevaux et toutes autres dépenses quelconques sans exceptions, tant envers le dit seigneur futur époux, qu'envers les enfants à naître dudit mariage, qu'elle sera tenue d'élever et de faire éduquer à ses frais...

Fait et passé à Paris en la demeure dudit seigneur comte Du Barry, futur époux susdésigné, l'an 1768, le 23 juillet après-midi; et ont signé :

J. Gomard de Vaubernier, le chevalier Du Barry, Gruel, le comte Du Barry-Cérès, A. Bécu, C. F. Du Barry, Rançon[1].

1. Ce contrat, publié pour la première fois en 1859 par J.-A. Le Roi, se trouve dans ses *Curiosités historiques,* Paris, 1864, p. 247, avec le détail des habits, linge et bijoux, composant la somme de 30 000 livres, provenant des « gains et économies » de la future épouse. Avec Le Roi, nous avons sou-

Mais les faux matériels n'existèrent vraiment que pour la célébration du mariage religieux. Il fut délivré des actes fabriqués, qui rajeunissaient l'épouse de trois ans et la faisaient naître de l'union d'Anne Bécu et de Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, personnage imaginaire qui serait mort en 1749. Le 1er septembre 1768, en l'église Saint-Laurent, eut lieu, à cinq heures du matin, la cérémonie nuptiale, où l'ancien « frère Ange », revêtu du titre bien sonnant d'aumônier du Roi, représentait à lui seul la famille de la jeune femme. L'acte de mariage fut ainsi libellé :

Le premier septembre 1768, après la publication de trois bans sans empêchement à cette église et en celle de Saint-Eustache, les 24, 25 et 31 juillet dernier, vu la procuration donnée par la mère de l'époux à M. Jean Gruel, négociant à Paris, rue du Roule, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, consentir au présent mariage, vu pareillement la procuration du beau-père et mère de l'épouse donnée à Messire Jean-Baptiste Gomard, prêtre aumônier du Roi, auxquels ils donnent pouvoir de les représenter lors de la célébration de ce mariage, les fiançailles célébrées hier ; ont été par nous mariés, et après que nous avons pris leur consentement mutuel ont reçu de nous la bénédiction nuptiale, messire Guillaume, comte Du Barry, âgé de 36 ans, capitaine dans les troupes détachées de la marine, fils majeur du défunt Antoine Du Barry, ancien capitaine dans le régiment de l'Ile-de-France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Dame Catherine-Martine-Cécile-Thérèse de Lacaze et demoiselle Jeanne Gomard de Vaubernier, *âgée de 22 ans, demeurant de droit et de*

ligné les inexactitudes volontaires, qui constituent le caractère frauduleux de cet acte comme du suivant.

fait depuis plus d'un an rue du Ponceau, de cette paroisse, *fille du défunt Jean-Jacques de Vaubernier*, intéressé dans les affaires du Roi, et Dame Bécu dite Cantini, les deux époux assistés de témoins ci-après nommés, qui nous ont assuré de la liberté, catholicité et domicile des susdites parties[1]...

Le Roué s'amuse à compliquer les choses : il triche par plaisir à ce jeu nouveau, sûr de l'impunité, bien qu'une loi rigoureuse atteigne ces falsifications. Il y a des précédents pour l'encourager : n'a-t-on point vu, lors d'un mariage point très ancien, une autre épousée, maîtresse du Roi, la jolie Morphise, se dénommer pour la circonstance O'Murphy de Ballimore de Boisfailly[2]? La fin convoitée valait, au reste, quelques risques et, si le comte Jean en attendait pour lui plus d'avantages, du moins il y gagna l'orgueil d'un ouvrage bien mené. Son entourage d'écrivains et d'aventuriers ne lui ménagea pas les compliments, et même les contemporains qui flétrissent le plus son cynisme n'hésitèrent pas à écrire : « Si on fait attention à la révolution qu'il a causée, au point dont il est parti, aux ressorts qu'il a fait jouer, aux moyens dont il s'est servi, si on réfléchit aux préjugés qu'il a vaincus, aux obstacles qu'il a surmontés, on verra bien qu'il faut pour cela une sorte de talent[3]. »

M^me^ Du Barry, établie à la Cour, saura éloigner ce fâcheux Mentor ; habile à son tour, elle l'écartera élégamment d'une route où ses qualités personnelles vont maintenant consolider sa haute fortune. En

1. Texte complet dans Vatel, t. I, p. 482, d'après les registres des actes de mariage de l'an 1768, dans la paroisse Saint-Laurent.
2. Eg. Lassaugue, *Un modèle de Boucher*, dans l'*Art* de 1904, p. 500.
3. Sara Goudar, *Remarques sur les Anecdotes*, p. 60.

attendant, c'est lui qui veille aux derniers préparatifs ; il renvoie en Languedoc, aussitôt après la cérémonie, le mari honoraire ; il paye les toilettes et les bijoux, ordonne la livrée, commande les carrosses et la très belle chaise à porteurs, y fait peindre, accolé aux armes des Du Barry, l'écusson des Gomard de Vaubernier réglé par un héraldiste de rencontre : D'azur au chevron d'or, portant en cime un geai surmonté de la lettre G et de deux roses en pointe, d'une main dextre en pal, aussi d'argent.

Ainsi munie et digne de faire honneur à sa nouvelle famille, la jeune comtesse part pour Fontainebleau, où vient d'arriver la Cour. A Compiègne, le Roi la tenait dans une maison particulière, il la garde, cette fois, près de lui au château ; et M. de Mercy, ambassadeur d'Empire, étonné de la tournure sérieuse que semble prendre l'aventure, croit devoir en rendre compte à son cabinet : « La Dame, écrit-il, est logée dans la cour dite des Fontaines, à côté de l'appartement qu'occupait M^me^ de Pompadour ; elle a un nombre de domestiques ; ses livrées sont brillantes et, les jours de fête et de dimanche, on la voit, à la messe du Roi, dans une des chapelles du rez-de-chaussée qui lui est réservée. Un tel traitement, si différent de celui qui se ferait à une simple fille, a augmenté de jour en jour l'attention des courtisans[1]... » Courtisans et ambassadeurs allaient être autrement surpris.

1. *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, publiée par D'Arneth et Flammermont, Paris, 1891, t. II, p. 340 (à Kaunitz, 1^er^ novembre 1768).

CHAPITRE II

LES DÉBUTS A LA COUR

LES PAMPHLETS CONTRE LA NOUVELLE FAVORITE. — DÉCEPTION DE LA DUCHESSE DE GRAMMONT. — HOSTILITÉ DES CHOISEUL. — ANIMOSITÉ DE MESDAMES. — LE PARTI DES « BARRIENS ». — LA MAITRESSE DÉCLARÉE. — PREMIER SÉJOUR DANS LES MAISONS ROYALES. — DON VIAGER DU CHATEAU DE LOUVECIENNES. — INFLUENCE GRANDISSANTE DE MADAME DU BARRY. — LE SALON DU LOUVRE DE 1769. — LE MARIAGE DU DAUPHIN.

Le Roi, qui a donné un appartement à la favorite au palais de Fontainebleau, ne peut moins faire que de la loger de même à Versailles. Dès le retour de la Cour, en décembre 1768, elle occupe provisoirement au Château, dans l'aile de la Chapelle, les six pièces laissées libres par la mort de Lebel survenue au mois d'août dernier[1]. Elle a loué, pour ses gens et ses équipages, un hôtel rue de l'Orangerie : son train de maison est déjà important et elle se plaît à recevoir des visiteurs. Jean Du Barry a disparu, mais leurs anciens amis fréquentent la jeune femme, surtout des écrivains et des hommes d'es-

1. L'installation de Mme Du Barry dans l'appartement de Lebel, au rez-de-chaussée de la cour Royale, où l'on avait vu quelque temps le fameux « trébuchet », est mise hors de doute par M. de Nolhac, *Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette (1770-1789)*, Versailles, 1889, p. 16-18 ; *Le Château de Versailles au temps de Louis XV*, Paris, 1898, p. 215. Le bail de l'hôtel de la rue de l'Orangerie, daté du 22 décembre 1768, est cité par J.-A. Le Roi, *Curiosités historiques*, p. 255.

prit. Le prince de Ligne s'y rencontre avec Robbé, qui alors a brûlé ses vers libertins et ne se permet plus que de les réciter par cœur. « J'ai soupé souvent avec lui chez Mme Du Barry », écrit le prince, « avant la présentation de celle-ci ; elle s'amusait beaucoup de voir la folie qu'il avait de se croire le plus petit pied de France[1]. »

Elle recevait sûrement un autre poète, Cailhava, car c'est pour elle qu'il composait ses *Étrennes de l'Amour*, comédie-ballet jouée aux premiers jours de 1769 par la Comédie Italienne. L'allégorie, à peine voilée, présente « l'ornement de la Cour » sous les traits d'une Hébé, blonde comme les Grâces. Sur l'exemplaire offert, on lit cette dédicace manuscrite :

Transporté par un songe au haut de l'Empyrée,
J'ai cru voir cette nuit la belle Cythérée,
L'aimable Hébé, le Dieu qu'invoquent les amants,
La tendre Volupté, les Grâces, les Talents,
Qui d'un air satisfait parcouraient mon ouvrage.
Un sourire flatteur m'annonçait leur suffrage ;
J'ai redouté leur fuite à l'instant du réveil,
Mais je les vois encor, ce n'est pas un mensonge,
Un seul de vos regards réalise mon songe,
Et j'étais moins heureux dans les bras du Sommeil[2].

En leur louange mièvre, ces vers sont les premiers qui consacrent la divinité du jour. On dit, au dehors, qu'elle tient bureau d'esprit ; un journal anglais donne, comme écrite par elle, une épître dont l'auteur est en réalité Claire-Françoise Du Barry

1. Prince de Ligne, *Mémoires et mélanges historiques*, Paris, 1827-28, t. IV, p. 53.

2. L'exemplaire des *Etrennes de l'Amour* ayant appartenu à Mme Du Barry est conservé à la Bibliothèque de la ville de Versailles.

surnommée « Chon ». Cette page, datée d'ailleurs de 1758, fut ainsi annoncée par Marmontel, directeur du *Mercure* : « Je me hâte de publier cette lettre comme une haute leçon de vertu et comme un rare morceau d'éloquence. » C'était beaucoup dire et, bien que Mlle Du Barry possédât quelques mérites littéraires, son intelligence dépassait sûrement son talent d'écrivain. Elle devint la conseillère de la comtesse et celle-ci, dans les moments difficiles, eut souvent besoin de ses lumières. Mlle Chon mit généreusement au service de ses amis son crédit sur l'esprit de la jeune maîtresse. Ainsi obtenait-elle le rappel de La Beaumelle exilé de Paris par Mme de Pompadour[1]. Elle était avec lui « non pas du dernier bien, mais du *pénultième* » ; dans ses billets hâtifs et tendres, elle lui recommandait d'écrire mille choses aimables à l'adresse de la favorite, qu'elle aurait soin de lui lire, peut-être même devant le Roi. Et l'audacieuse belle-sœur récitait un jour, devant Sa Majesté amusée du geste et de l'accent :

Amour, lassé d'être bizarre,
Veut réunir enfin, par un coup qui surprend,
Ce que l'Europe a de plus rare :
Des femmes la plus belle et des rois le plus grand.
Son choix est bientôt fait et sa main se dépêche,
Aux yeux des peuples éblouis,
De blesser de la même flèche
Les cœurs de Jeanne et de Louis[2].

1. V., aux lettres inédites de notre appendice, celle où La Beaumelle raconte, en un curieux mélange de faits vrais et faux, la faveur de la famille Du Barry.

2. Ach. Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, Paris, 1898, p. 384. L'historien de Mme de Maintenon vint s'établir à Paris en 1770, et c'est lui qui constitua, dès la fin de cette même année, le premier fonds de la bibliothèque de Mme Du Barry dans son appartement de Versailles.

Avec ces premiers hommages, les attaques commençaient, partant de haut lieu, et les amours du Roi, devenues la fable publique, se chansonnaient à tous les coins de rue. Certains pamphlets, autorisés par le lieutenant de police, se montraient d'une audace inouïe. En janvier 1769, paraissait « à Amatonthe » le *Brevet d'apprentissage d'une jeune fille de modes,* petit poème envenimé, où la tante de l'héroïne portait le nom de *La Babille,* rappelant assez celui de Labille. Au même moment, on imprimait un pitoyable roman, l'histoire d'une paysanne pervertie écrite par elle-même, intitulé *Vie de la Bourbonnoise,* et les auteurs y inséraient les premières anecdotes apocryphes contre la favorite, que répéteront à l'envi tant d'autres libellistes. Le succès de l'ouvrage, où le titre était déjà une allusion directe, fut considérable ; on en tira aussi des pièces de théâtre ; mais les chansons seulement pouvaient répandre la malveillante légende dans le grand public, et les premiers couplets de la *Bourbonnoise* ne tardèrent pas à circuler :

La Bourbonnoise
Arrivant à Paris *(bis)*
A gagné des louis.
La Bourbonnoise
A gagné des louis
Chez un marquis.

De paysanne
Elle est Dame à présent *(bis)*,
Mais grosse Dame,
Porte des falbalas
Du haut en bas.

Elle est allée
Se faire voir en Cour ; *(bis)*
Elle est allée ;
On dit qu'elle a, ma foi,
Plu même au Roi !...

On donna plusieurs éditions de *la Bourbonnoise* « pour rassasier la grosse faim du public ; il en fut de ce vaudeville comme des pantins, dont chaque dame à la mode devait en porter un dans sa poche[1]. » Parmi les variantes connues, « la plus piquante et la plus naïve » commence ainsi :

Quelle merveille !
Une fille de rien, *(bis)*
Quelle merveille !
Donne au Roi de l'Amour,
Est à la Cour !

La chanson est franchement obscène, ignoble même ; et lorsqu'on songe que de très grandes dames ont composé, peut-être, les plus « naïfs » de ces couplets, on juge du déchaînement de passion qu'a dû soulever, à Versailles, la présence de la nouvelle maîtresse.

D'une littérature moins basse était l'*Apothéose du Roi Pétaud*, ce conte rimé qui courait sous le manteau, visant directement le monarque :

Il vous souvient encor de cette Tour de Nesle,
Tivinmille, Lymal, Rouxchâteau, Papomdour ;
Mais, dans la foule enfin de peut-être cent belles
Qu'il honora de son amour,

1. Sara Goudar, *Remarques sur les Anecdotes*, p. 81. L'auteur rapporte, à propos de ces couplets, le mot d'un homme de cour : « Je croyais que le parti Choiseul l'emporterait ; mais, puisqu'on chansonne Mme Du Barry à Paris, son établissement est sûr à Versailles. »

Vous distinguez, je crois, celle qu'à notre Cour
On soutenait n'avoir jamais été cruelle...
Qui dans Paris ne connut ses appas?
Du laquais au marquis chacun se souvient d'elle[1]...

Quelques vers de Voltaire, habilement mêlés à cette platitude, permirent d'attribuer la satire au philosophe de Ferney; et c'était mettre sous une grande autorité le terrible pamphlet que tant d'intéressés s'occupèrent à forger.

Mme Du Barry avait le bon goût de feindre qu'elle souriait de toutes ces infamies, mais Louis XV souffrait dans son amour comme dans son orgueil; et puisqu'on attaquait sans pudeur ni mesure celle qu'il avait choisie, par défi, par galanterie, autant que par tendresse, il s'attachait davantage à l'insoucieuse enfant. La favorite jolie, spirituelle, mutine, l'enchantait; elle était, ainsi qu'il la voulait, docile à son désir, tendre à son cœur, joyeuse et indulgente pour les vindicatifs entours. Au frais contact de cette femme, dans l'atmosphère de sa jeunesse, de sa gaîté, la mélancolie du souverain s'évanouissait. Il pensait la présenter au plus vite, pour l'avoir dans ses carrosses et toujours près de lui aux fêtes et aux voyages de la Cour. Mais que de difficultés allaient surgir et contrarier sa volonté!

Mesdames de France, les filles du Roi, avaient toutes sortes de préventions contre la favorite. L'une d'elles, Mme Adélaïde, avait bien déclaré qu'il « valait mieux la supporter que de s'exposer à avoir une reine[2] »; mais elle changeait d'avis sous l'in-

1. Favrolle, *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse Du Barry*, Paris, 1803, t. I, p. 170.

2. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 341 (Mercy à Kaunitz, 1er nov. 1768).

fluence de ses conseillers. Comme les princesses ne pouvaient entendre les trop libres couplets qui chansonnaient la comtesse, il en fut composé de plus décents. On attribua les vers au duc de Nivernais et à l'abbé de Lattaignan, mais ils pouvaient bien être du chevalier de Boufflers, ami intime des Choiseul :

Lisette, ta beauté séduit
Et charme tout le monde ;
En vain la duchesse en rougit
Et la princesse en gronde ;
Chacun sait que Vénus naquit
De l'écume de l'onde.

En vit-elle moins tous les dieux
Lui rendre un juste hommage,
Et Pâris, ce berger fameux,
Lui donner l'avantage
Même sur la reine des cieux
Et Minerve la Sage?

Dans le sérail du Grand Seigneur
Quelle est la favorite ?
C'est la plus belle au gré du cœur
Du maître qui l'habite ;
C'est le seul titre à sa faveur,
Et c'est le vrai mérite[1].

Instruites des conditions de cette liaison nouvelle, Mesdames étaient toutes disposées à écouter les avis intéressés du comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Empire. Il insinuait « combien il importait... à la gloire du Roi que ce prince se tirât par un

1. *Anecdotes*, p. 85.

second mariage de tous les désordres où il ne cessait de se livrer[1]. » L'archiduchesse Élisabeth, une des filles de Marie-Thérèse, ne demandait qu'à l'épouser. Déjà, à la mort de Marie Leczinska, l'on avait parlé de cette union ; mais M. de Choiseul et surtout la duchesse de Grammont, sa sœur, avaient redouté l'arrivée d'une reine « judicieuse, aimable, qui parviendrait à se faire aimer de son époux » et à prendre de l'influence à leurs dépens[2].

Les princesses, convaincues qu'il n'était pas d'autre moyen d'arracher le Roi à sa vie coupable, « avaient réuni leurs instances les plus pressantes pour que ce monarque leur donnât une reine et que son choix tombât sur l'Archiduchesse ; au premier abord, les réponses du Roi avaient été incertaines et mêlées d'un peu d'embarras ; mais, s'étant ensuite livré à un langage plus affectueux, il leur avait dit qu'à son âge, et vu l'ensemble de sa position, des secondes noces n'étaient pas sans inconvénients ; que cependant il avouait d'y avoir songé et que, d'après le vif désir que lui marquaient Mesdames à cet égard, il pourrait s'y déterminer..., qu'il demanderait l'Archiduchesse en mariage, *pourvu que la figure se trouvât telle qu'elle ne lui déplût pas*[3]. » Mesdames proposèrent aussitôt d'envoyer un peintre à Vienne pour faire le portrait d'Elisabeth, et le souverain consentit à laisser partir Ducreux[4].

1. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 347 (Mercy à Kaunitz).

2. Toute cette situation est dépeinte dans un rapport secret de Mercy à Kaunitz, du 1er novembre 1768, celui-là même où il donne les premiers détails parvenus à sa connaissance sur « l'étrange anecdote » de Mme Du Barry (Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 339).

3. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 348 (Mercy à Kaunitz, 29 décembre 1768).

4. On avait d'abord pensé à Drouais, mais le peintre demandait trop

Mais, dès qu'il revoyait sa maîtresse, il oubliait ses promesses, le chagrin de ses filles, l'émoi du cabinet autrichien ; il n'était plus question que de la présentation de la favorite et des moyens à prendre pour y aboutir. La baronne de Montmorency consentait à chaperonner « la créature », ainsi que la nommaient ses adversaires, « moyennant finance et bien des grâces » ; ses exigences la firent remercier. La duchesse d'Aiguillon, malgré ses liaisons avec Mme Du Barry, se refusait à jouer le rôle ; mais elle y décidait la comtesse de Béarn, une de ses parentes de province, à peu près ruinée.

Averties de ces arrangements, les princesses « au désespoir » cessent de croire au mariage de leur père ; Choiseul seul conserve son assurance et imagine, pour supplanter la comtesse, de jeter dans le lit royal une toute mignonne Mme Millin, « femme d'un médecin, jeune et charmante », dit un contemporain ; « mais quoique fort jolie, elle l'est moins que la favorite ; personne ne veut que M. de Choiseul puisse mener cette affaire à bien, car le Roi est trop pris[1]. »

Sa Majesté annonce, dans son cabinet, que la présentation de Mme Du Barry aura lieu le 25 janvier. Il promet de payer les dettes de la veuve du comte de Béarn et de protéger ses deux fils, officiers dans la cavalerie et dans la marine. Richelieu, qui

forte somme ; il était d'ailleurs sur le point de peindre pour la première fois la favorite. L'excellent pastelliste Ducreux arriva à Vienne, le 14 février suivant, et exécuta la plupart des portraits de la famille impériale, y compris celui de l'archiduchesse Elisabeth ; mais le but principal de son voyage était de rapporter à Versailles le portrait de la jeune Marie-Antoinette, qu'on y attendait alors impatiemment, et qui est son œuvre la plus célèbre (Collection Marnier-Lapostolle)

1. Belleval, *Souvenirs d'un chevau-léger*, p. 118.

vient de prendre ses fonctions de Premier gentilhomme en année, commande aux tailleurs l'habit de cour ; Marigny, directeur général des Bâtiments, donne des ordres pour remettre à neuf dans les maisons royales de Marly, Choisy et Bellevue, les appartements de Mme de Pompadour et « rétablir toutes les communications avec ceux du Roi ». La marquise Du Deffand, l'attachante et spirituelle aveugle, toute aux Choiseul, écrit le 24 à son ami Horace Walpole : « On prétend que demain est le grand jour où une toilette décidera peut-être du destin de l'Europe... Non, non, je ne puis croire tout ce que l'on prévoit !... On peut surmonter les plus grands obstacles et être arrêté par la honte[1]... » La honte, en effet, arrête Mme de Béarn : on lui fait de tout côté si grise mine, qu'une entorse, survenue tout exprès le 25 janvier, l'étend sur sa chaise longue.

La coterie Choiseul exulte ; les « Barriens » sont consternés. Mais ce n'est que partie remise. Le Roi, pour ravoir ses filles, leur laisse envoyer M. de La Vauguyon, gouverneur des Enfants de France, l'ennemi déclaré du ministre-duc. Il s'en va prêcher à Mesdames le respect de l'autorité paternelle ; Mme Adélaïde le reçoit fort mal et lui tourne le dos, refusant de l'entendre[2].

La Cour se raconte la scène ; le public informé glose à plaisir : « La cabale de Mme Du Barry a,

1. Recueil Lescure, t. I. p. 530 (Mme Du Deffand à H. Valpole, 24 janvier 1769). La pièce est datée par erreur du 14.

2. Choiseul ne pardonne point à Mesdames de n'avoir pas persisté dans leur opposition, après la démarche « au mépris de toute décence » faite par La Vauguyon. Elles prouvèrent, dit-il, « par leur conduite qu'elles ne valaient pas la peine d'une précaution, même aussi indécente » (*Mémoires du duc de Choiseul*, p. 224).

depuis quelque temps, très visiblement du dessous », écrit Mercy au prince de Kaunitz; « M. de La Vauguyon, qui en est le chef, se trouve couvert d'ignominie[1] ».

Mais la favorite n'a pas encore de crainte ; elle a confiance dans l'affection du Roi. Tandis que Richelieu, La Vauguyon, Saint-Florentin s'agitent, Adolphe Du Barry, plus près de son rire, à elle, vient la distraire chaque jour. Il vit dans le sillage adoré de sa robe et retrouve parfois la douceur des heures anciennes. L'amour de ses vingt ans, dans sa triomphante jeunesse, le fait jaloux à peine des droits de Sa Majesté ; et, puisqu'il lui est permis de rester sous la caresse des chers regards moqueurs, il remercie la destinée.

Si l'indignation de Mesdames, ainsi que les rumeurs du dehors, troublaient fort peu la maîtresse, un accident survenu au Roi allait sérieusement la tourmenter. Le 4 février, chassant dans la forêt de Saint-Germain, il tombait de cheval et se contusionnait le bras si fortement que tout d'abord on le crut cassé. Le blessé, porté sur un brancard jusqu'à son carrosse, ne rentrait à Versailles que vers huit heures du soir. On juge de l'agitation de la Cour, de l'anxiété des Enfants de France, de l'émoi de M^me^ Du Barry. Le premier médecin, Sénac, après avoir saigné le malade, cria des fenêtres à la foule rassemblée qu'il n'y avait pas de danger. Et le bon peuple, se souvenant que Louis fut un jour le *Bien-Aimé,* répondit par : « Vive le Roi ! »

1. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 356 (14 mars 1769). On va lire, presque à la même date, une lettre de M^me^ Denis beaucoup plus exactement informée du véritable état des choses que ne paraît l'être M. de Mercy.

Le lendemain, le monarque assistait au Conseil; le 8 février, il recevait les cendres de la main de l'archevêque de Reims; mais, trois jours après, l'ecchymose s'étendait et l'obligeait à garder la chambre. La favorite ne le voyait plus; Richelieu n'osait l'introduire, car les princesses, qu'accompagnaient souvent les *petites Mesdames,* Clotilde et Élisabeth, ne quittaient pas le chevet du Roi. Dans cette intimité familiale, à nouveau elles s'emparaient de l'esprit de leur père, et la question du mariage revenait. Il parlait même d'aménager l'appartement de M^me^ Adélaïde pour la future reine. Mais savait-on jamais de cet être timide, fuyant, insaisissable, le fonds secret de la pensée? Dès qu'il entrait en convalescence, il s'empressait de faire appeler M^me^ Du Barry.

Toutes les correspondances du temps mentionnent ces alternatives. On peut les suivre dans les lettres, encore ignorées, d'une femme avisée et indépendante, qui avait à ce moment le plus sérieux intérêt à être exactement renseignée. M^me^ Denis, alors à Paris, tenait son oncle Voltaire au courant des moindres choses de la Cour. Elle lui écrivait, le 8 mars 1769: « M. de Choiseul est toujours dans la même position; mais il gagne du temps et c'est beaucoup. Il a le temps de se retourner. La Dame n'est pas encore présentée et le Roi a retardé neuf ou dix femmes qui devaient l'être. Cependant on est persuadé qu'elle le sera. On la dit gaie et bonne; si elle n'était pas soufflée, il n'y aurait peut-être aucun inconvénient, mais..... Enfin, j'espère que le duc se rapprochera d'elle. Le Roi souffre toujours de son bras; il ne peut le lever, il ne peut

signer ; cette chute est plus considérable qu'on ne pensait... Je vous ai mandé qu'il avait pris l'appartement de Madame pour augmenter le sien et celui de Mme Du Barry. Il l'aime toujours avec la même vivacité[1]. »

Cependant la maîtresse a vécu quelques jours de terrible inquiétude ; aussi, dès qu'il revient à elle, supplie-t-elle le Roi de lui épargner pour l'avenir de semblables tourments ; avec toutes sortes de protestations amoureuses, elle demande la présentation. L'amant console ; le souverain promet fermement. « Je rouvre ma lettre, mon cher ami », écrit le 26 mars Mme Denis à Voltaire, « pour vous dire qu'une veuve de province, dont je ne me souviens point du nom, sera présentée dimanche prochain de Pâques fleuries et ensuite elle présentera Mme Du Barry après Pâques ; c'est une seconde Mme d'Estrade. Je suis sûre de cette nouvelle[2]. »

Ce mois de mars est tout entier aux préparatifs des épousailles du duc de Chartres et de Mlle de Penthièvre, qui se célèbrent le 5 avril magnifiquement. Rien ne contrecarre plus les projets du Roi ; après s'être entendu avec Richelieu, il annonce, le soir du 21 avril, qu'il y aura une présentation le lendemain, présentation unique, celle de Mme Du Barry.

La cérémonie n'éveilla pas seulement la curiosité

1. Autographes de la collection Morrison. Le lecteur trouvera relevé à notre appendice d'autres fragments de cette correspondance qui se rapportent à Mme Du Barry.

2. Mme d'Estrade avait présenté Mme de Pompadour dans des conditions qui rappelaient assez bien l'aventure nouvelle et que Voltaire connaissait mieux que personne, puisqu'il suivit de près les débuts de la marquise, son amie. En se rappelant ces anciens souvenirs, le vieux philosophe espérait tirer parti une fois de plus des faiblesses d'un souverain qu'il avait toujours flatté dans ses amours et qu'il était prêt à flatter encore.

de la Cour, mais aussi celle des salons de Paris et des cercles diplomatiques. Cette décision du souverain était pour décevoir les espérances du cabinet autrichien. Le comte de Mercy, visiblement désappointé, écrit au chancelier Kaunitz : « Il n'est pas moins scandaleux de voir un maréchal de Richelieu, un gouverneur et une gouvernante des Enfants de France se constituer les agents d'une si vilaine intrigue et d'entendre dire publiquement à Mme de Marsan et à M. de La Vauguyon, qui affichaient de la dévotion, que c'est Dieu qui permet un mal pour remédier à un plus grand mal, et ce plus grand mal, selon eux, est l'existence de leur ennemi, M. de Choiseul[1]. »

Et vraiment cette situation tendue avait trop longtemps duré. Dans l'attente, les esprits s'étaient excités, les haines envenimées et, le scandale s'augmentant de toutes ces hontes remuées, la royauté laissait dans cette fange une part encore de son crédit et de son prestige. La *Gazette de France,* le journal officiel de la Cour, rédige ainsi la grande nouvelle : « Le 22 de ce mois [avril 1769], la comtesse Du Barry eut l'honneur d'être présentée au Roi et à la famille royale par la comtesse de Béarn. »

Voici donc que Jeanne, à portes ouvertes, entre dans l'Histoire, où l'on va se plaire à lui prêter un rôle néfaste. Mais qu'il eût été mal soutenu de cette nature féminine, s'il en fût, pliante et tendre, de cet être mobile, en qui l'intelligence n'aura jamais la force d'étouffer le cœur, ni le cœur de duper l'esprit !

1. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 357 (3 mai 1769).

Par sa grâce légère, son insouciance, cette exquise amoureuse évoque bien plutôt une héroïne de Crébillon le fils que la Merteuil des *Liaisons,* qui voit seulement dans l'amour « des faits à recueillir et à méditer ». Davantage, elle est surtout elle-même. Ses instincts ont crû, sans contrainte, comme ces belles herbes des champs où çà et là se mêle aussi l'ivraie. Malgré l'influence d'un temps et d'un milieu où la préciosité abonde, Rousseau peut-il rêver d'une Sophie plus naturelle ? Et si parfois elle met du rouge à ses joues, de la poudre à sa chevelure, au moins elle ne farde pas son âme. Dans cette Cour factice jusqu'à la déformation, où tout n'est qu'intérêt, comédie, mensonge, Jeanne Du Barry apparaît sans voile, déesse impudique, sans doute, mais surtout déesse Vérité. Délicieusement simple, rien ne peut l'éblouir de cette fortune où elle vit comme dans la Fable. C'est dans une magnifique sérénité qu'elle montera, ainsi qu'une reine, l'escalier d'honneur de Versailles, et Louis XV, à ce corps vibrant, à cette fraîcheur de jeunesse, retrouvera charmé une nouvelle vie.

Le lendemain de la présentation, un dimanche, M^me^ Du Barry assistait à la messe du Roi, en grand habit, avec tous les diamants de la veille. Elle occupait, dans la chapelle, la place où l'on avait vu M^me^ de Pompadour. Louis XV, les yeux fixés sur sa maîtresse, le bras encore en écharpe, répétait de la main gauche de nombreux signes de croix. On remarquait dans la suite de Sa Majesté un grand cortège d'évêques; ils semblaient là pour faire leur cour à la nouvelle favorite, l'ironie des choses voulant qu'ils eussent mis en elle l'espoir du parti dévot.

Après le service divin, la comtesse, admise au couvert de Mesdames et à celui du Dauphin, entre solennellement en fonction officielle. Elle est en passe de devenir, si les circonstances la servent, la première puissance du royaume; on a vu, déjà, qu'une maîtresse déclarée pouvait intervenir dans les choses de l'État, créer ou renverser les ministres, nommer aux bureaux de la Guerre, distribuer les commandes des Bâtiments du Roi. Au temps de M^me^ de Pompadour, tout placet, toute demande étaient mis sous ses yeux avant d'arriver au souverain; elle disposait à peu près librement des lettres de cachet, et il n'y avait de faveur que pour ses créatures. La comtesse Du Barry s'élèvera-t-elle aussi haut? tiendra-t-elle, à son tour, les rênes du gouvernement? C'est ce que les courtisans se demandent, les uns avec curiosité, les autres avec inquiétude.

Le plus calme paraissait être M. de Choiseul, sa puissance étant alors sans limite. Le ministre-duc dirigeait les Affaires étrangères, la Guerre, et aussi la Marine par son cousin Praslin. Il possédait la surintendance des Postes, le gouvernement de la Touraine; il était gouverneur des Invalides et colonel-général des Suisses et Grisons. Il avait gagné la confiance du souverain par les résultats heureux d'un travail pour lui facile. Le royaume lui devait, en partie, la restauration de la Marine, l'acquisition de la Corse et, malgré la guerre, la solide situation de la France depuis le traité de la quadruple Alliance et le Pacte de famille, qui tout au moins resserrait les liens de la Maison de Bourbon.

Les occasions vinrent seconder la subtilité de son

esprit, et la foi en son génie, comme disaient ses enthousiastes admirateurs, lui fut aussi d'un grand secours. Cependant, « il était fort au-dessous de l'idée qu'on s'était formée de lui », écrit Sénac de Meilhan, « et les mémoires qu'il a laissés ne permettent aucun doute à cet égard[1] ». Les Barriens, certes, purent lui reprocher des mesquineries de caractère point dignes d'une intelligence d'homme ; mais, peut-être, parce qu'il subissait l'influence de son entourage féminin et que sa sœur, Béatrix, duchesse de Grammont, ne laissait pas que d'attiser sa haine contre la nouvelle maîtresse.

Le ministre sentait derrière la favorite cette coterie Richelieu-La Vauguyon, qui avait juré sa perte. A la mort de Mme de Pompadour, il avait vu ses ennemis donner au Roi, pour servir leur ambition, cette frivole d'Esparbès qui semblait plaire au souverain. Déjà, au temps même de la marquise, Louis XV goûta la grâce perverse de la petite comtesse aux nomades amours. Elle était toute frêle et rousse, avec des yeux d'azur, et si myope que son regard tremblant ne se posait jamais. Elle avait surtout les plus jolies mains du monde et, à l'époque des cerises, ses doigts d'enfant, saupoudrés de sucre, épluchaient les fruits vermeils pour Sa Majesté.

Pourtant, il avait suffi d'une impertinence de Choiseul pour la mettre hors de cause, et il pensa se débarrasser aussi vite de Mme Du Barry. C'est que la duchesse de Grammont, amie de Mme de Pompadour, désirait ardemment sa succession

1. *Portraits et caractères*, Paris, 1813, p. 23. Sénac a tracé, p. 23-25 de son ouvrage, un portrait équitable et mesuré de Mme Du Barry.

auprès du Roi. Sans être belle, elle séduisait par l'esprit et le savoir ; son salon réunissait gens de cour, philosophes, politiques ; elle était le conseil de son frère et leur intimité exerçait la malignité du public ; d'une politesse exquise, d'une élégance souveraine dans les manières, « elle ne regardait les mœurs que comme faites pour le peuple »[1]. On voit à quels adversaires puissants et sans scrupules avait affaire la favorite. Malgré l'amour de Louis, elle eût succombé peut-être, si autour d'elle ne s'étaient ralliés les mécontents et surtout ceux qu'animait contre Choiseul une haine particulière[2].

Pour se créer des amis et nouer des relations nécessaires à son influence, les premiers jours de son triomphe, la comtesse donne des soupers. Mais seuls les hommes répondent à ses avances. Il n'y a à aller chez elle, au début, que « deux princes du sang et trois grands seigneurs », outre ses conseillers apparents, qui sont le vicomte des Cars et le comte de Bissy[3]. » Les femmes demeurent inflexibles et beaucoup affectent le plus grand mépris. Les duchesses de Grammont et de Choiseul, la princesse de Beauvau font cause commune et quittent Versailles. Durant le court séjour à Marly, on ne trouve

1. « Mme de Grammont avait dans les manières quelque chose d'attirant et cependant d'absolu ; dans sa chambre, elle ne souffrait qu'une opinion ; tout ce qui aimait M. de Choiseul y était bien traité ; le reste n'y entrait pas. » *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. V, p. 585.

2. Un petit poème grivois, qui courut alors, indique par ces premiers vers l'état du moment :

> On dit que Choiseul et Barry,
> Animaux très antipathiques,
> Partagent la Cour aujourd'hui
> Et suspendent les vœux de tous nos politiques...

3. *Journal inédit du duc de Croy*, pub. par le vte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, 1906, t. II, p. 366.

point de dames pour le jeu du Roi. Elles sont lentes à pardonner à l'intruse ; mais bientôt on comptera, parmi ces belles dédaigneuses, les intimes de M^me^ Du Barry.

Au souper qui a lieu à Bellevue le 25 mars, le Roi invitait, par ordre, huit d'entre elles, avec le prince de Soubise, les ducs de Choiseul et de Gontaut, le comte de Saint-Florentin. « On dirait », a noté un témoin, « que Sa Majesté prend plaisir à mettre en présence le chien et le chat[1]. » Le souverain recevait chez lui, dans ce délicieux château, création de M^me^ de Pompadour. Il espérait par l'intimité du déplacement rapprocher le ministre-duc et la favorite. A l'heure du souper, celle-ci prenait place entre le Roi et le comte de la Marche qui avait « de l'amitié pour cette Dame », disait Sa Majesté. Les convives furent fort gais ; « mais le duc de Choiseul n'avait point déployé cette sérénité qu'il porte d'ordinaire dans les fêtes ; la comtesse s'était comportée avec la même aisance qu'elle avait déjà eue lors de sa présentation ; elle avait fait briller autant d'esprit que de grâce et de légèreté[2]. » Sous les lumières, elle paraissait encore plus jolie et le feu de ses diamants éblouissait. Après le souper, où l'on remarqua la présence du vicomte Adolphe, le Roi annonça le jeu ; il demanda « un vingt-un pour M^me^ la comtesse Du Barry, jeu qu'elle aime beaucoup ; M^me^ de Flavacourt s'écria qu'elle en serait, M. le maréchal de Richelieu aussi, en ajoutant qu'il était tout entier à M^me^ Du Barry. » Le lendemain,

1. Belleval, *Souvenirs d'un chevau-léger*, p. 120.
2. Les *Anecdotes*, p. 102, peuvent ici être suivies, car elles citent expressément un bulletin de nouvelliste.

le Roi assistait à sa toilette avec le capitaine des gardes et le Premier gentilhomme. L'heure passée près de la table à coiffer fut charmante, et l'on s'expliquait aisément l'affection de Louis XV pour cette enfant voluptueuse, toute faite d'esprit, de gentillesse et de beauté.

Quelques femmes commencèrent à faire défection au parti Choiseul ; dans un grand souper de dix-huit personnes que Richelieu donna en l'honneur de son amie, il la liait avec deux vieilles dames de son temps, la princesse de Talmont et la duchesse de Valentinois[1], l'une un peu extravagante, mais spirituelle, l'autre complaisante de toutes les favorites et qui ne demandait qu'à soutenir et à instruire des choses de la Cour la nouvelle venue. Celle-ci s'y comportait, d'ailleurs, avec une aisance bien inattendue après toutes les horreurs qu'on avait débitées sur elle. Les courtisans qui, dans leurs souvenirs, pouvaient la comparer à la précédente maîtresse, portaient d'elle un jugement que résume ainsi M. de Talleyrand : « Quoique [Mme de Pompadour] eût été élevée et eût vécu dans la société financière de Paris, qui était assez distinguée alors, elle avait mauvais ton, des manières de parler vulgaires dont elle n'avait pu se corriger, même à Versailles. Elle différait en tout point de Mme Du Barry qui, moins bien élevée, était parvenue à avoir un langage assez pur. Mme Du Barry avait les yeux moins grands, mais ils étaient spirituels ; son visage était bien fait et ses cheveux étaient de la plus grande beauté ; elle aimait à parler et elle avait

1. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Sainte-Aulaire, Paris, 1877, p. 231.

attrapé l'art de conter assez gaîment[1]. » Cela assurément avait contribué à lui attacher le Roi, sensible au langage élégant et châtié, et qui, bien qu'on en ait dit, n'eût jamais toléré qu'on s'en écartât en sa présence.

Les voyages de la Cour commençaient vers la fin de mai par un séjour à Choisy. A cette occasion, Mme Du Barry monta pour la première fois dans les carrosses du Roi. Les spectacles, suspendus depuis la mort du Dauphin, reprirent comme pour fêter la jeune femme. Les théâtres royaux, qui venaient tour à tour jouer devant le souverain, prenaient les ordres du Premier gentilhomme en année ; en réalité, la direction des Menus appartenait en grande partie à la favorite. On a naturellement accusé Mme Du Barry d'un choix d'œuvres indécentes jouées par son ordre ; mais le *Journal des spectacles de la Cour* dément ces imputations[2]. A côté des tragédies de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Crébillon, des comédies de Molière, de Destouches et de Sedaine, on n'assista à la Cour qu'à des pièces irréprochables

Le premier spectacle donné à Choisy, sur l'initiative de la comtesse, fut *l'Étourderie,* comédie en un acte de Fagan, et la première représentation d'*Alix et Alexis,* trois actes mêlés d'ariettes, de Poinsinet, musique de M. de La Borde. C'est un drame sentimental des plus vertueux, emprunté à un thème

1. *Mémoires du prince de Talleyrand,* t. V, p. 584. Est-il besoin de réfuter les propos grossiers, prêtés si gratuitement à Mme Du Barry, qui remplissent les *anas* et trouvent place même dans les manuels d'histoire ?
2. Vatel, t. I, p. 214-217.

connu du Moyen Age ; mais les ignorants anecdotiers le supposaient d'autant plus léger qu'il n'avait encore paru que sur le théâtre particulier de la Guimard, la « belle damnée », qui dansa ce soir-là, avec Gardel, le pas-de-deux dans le divertissement pastoral, en « corset, manches courtes, pièce-jupe relevée de taffetas gris, ornée de blanc ».

On revenait au temps joyeux d'avant les deuils de la Cour ; le Roi dissipait sa mélancolie au sourire de Jeanne ; il l'entourait de tendres soins et elle y répondait, câline et amoureuse. Un jour, « Sa Majesté ayant laissé tomber son étui, Mme Du Barry le ramassa avec empressement, en mettant un genou à terre » ; il la releva en murmurant de sa voix caressante : « Madame, c'est à moi à prendre cette posture et pour toute la vie. » Elle assistait aux soupers, le plus souvent retardés à cause de sa longue toilette, en un de ces brillants costumes qui ajoutaient la fantaisie à sa pure beauté. Le Roi l'aimait sous le déguisement de Flore, et rien ne seyait mieux à sa fraîcheur de printemps que la robe de soie légère aux entrelacs de myrte, avec des roses à son jeune front, des perles à ses bras délicats, ainsi que tant de fois les peintres la montrèrent.

Au mois de juin, la Cour se rend à Saint-Hubert, pour observer le passage de la planète Vénus devant le Soleil. Louis XV s'occupe d'astronomie et se plaît à cette étude comme à toute chose passionnante de mystère et d'infini. « On sait que le Roi, ami de tous les arts et initié aux spéculations les plus sublimes, a observé, à Saint-Hubert, le passage de Vénus sur le Soleil. Mme la comtesse Du

Barry accompagnait Sa Majesté à ce voyage, et le Roi a daigné donner à cette dame quelques éléments d'astronomie capables de lui rendre ce phénomène intéressant. Un courtisan a fait à cette occasion les vers suivants :

Que nous diront ce télescope
Cette Vénus et ce Soleil?
Aussi sans ce vain appareil
Cherchons un plus sûr horoscope :
En ces délicieux jardins
Brillent nos astres véritables ;
C'est dans leurs regards adorables
Que nous trouverons nos destins[1] !

Vers cette époque la divinité du jour eut occasion de changer vraiment les destins d'une pauvre fille de vingt ans, qui demeurait à Liancourt, dans le Vexin français. Elle venait de mettre au monde un enfant mort ; comme elle n'avait point fait la déclaration de grossesse prescrite par les ordonnances, elle fut accusée d'infanticide et condamnée à la potence, par arrêt du Parlement de Paris. Un mousquetaire noir, M. de Mandeville, instruit de cette affaire, fut pris de pitié et, afin d'implorer pour la malheureuse, se rendit à Marly, où se trouvait la Cour. Il ne connaissait pas M^me^ Du Barry, mais on lui avait parlé de sa bonté, de sa pitié agissante ; c'est à elle qu'il s'adressa. Émue par le récit qu'on venait de lui faire, elle écrivait aussitôt à M. de Maupeou, chancelier de France, une

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres*, t. IV, p. 256 (20 juin 1769).

lettre qui amenait un sursis en faveur de la condamnée :

MONSIEUR LE CHANCELIER,

Je n'entends rien à vos lois ; mais elles sont injustes et barbares ; elles sont contraires à la politique, à la raison, à l'humanité, si elles font mourir une pauvre fille accouchée d'un enfant mort sans l'avoir déclaré. Suivant le mémoire ci-joint, la suppliante est dans ce cas ; il paraît qu'elle n'est condamnée que pour avoir ignoré la règle ou pour ne s'y être pas conformée par une pudeur très naturelle. Je renvoie l'examen de cet affaire à votre équité, mais cette infortunée mérite de l'indulgence. Je vous demande au moins une commutation de peine. Votre sensibilité vous dictera le reste. J'ai l'honneur d'être[1]...

On sut gré à Mme Du Barry de sa démarche et « tout Paris ne put s'empêcher d'applaudir à cette belle action[2] ». Quelques jours après, elle empêchait encore l'œuvre du bourreau et, cette fois, un intérêt politique général était mis en cause. Le comte de Louësme et sa femme, gens honorables, mais perdus de dettes, se trouvant soumis à la contrainte par corps, avaient, par deux fois, opposé à la maréchaussée une violente résistance. Ils s'étaient retranchés dans leur château du Parc-Vieil, sur les confins de la Champagne et de l'Orléanais. La comtesse fit le coup de feu à côté de son mari et tua un huissier ; puis un cavalier tomba mortellement atteint. Le donjon ne capi-

1. La jeune fille s'appelait Apolline Grégeois. On a retrouvé les pièces de cette affaire ; l'arrêt est du 5 juin ; le 28 juin, survient la commutation de la peine de mort en trois années de maison de force (Vatel, t. I, p. 239).
2. *Anecdotes*, p. 110.

tulait qu'après deux jours de siège et neuf prisonniers étaient conduits à Montargis.

L'affaire, appelée devant le Parlement de Paris, constituait un cas royal et la procédure fut réglée à l'extraordinaire. L'arrêt, rendu un an après, condamnait Louësme et sa femme à la décapitation. L'émotion fut grande parmi la noblesse ; depuis Lally, il n'y avait pas eu d'exécution de ce genre. La fille des coupables, la comtesse de Moyon, et leur belle-fille, veuve du baron de Heldorf, vinrent supplier le monarque. Comme il demeurait inflexible, elles parvinrent, par la comtesse de Béarn, à s'adresser à M^me^ Du Barry ; et un jour, la favorite, implorant aux pieds du Roi, déclara « qu'elle ne se relèverait point que Sa Majesté ne lui eût accordé ce qu'elle demandait ». Louis XV attendri n'osa refuser davantage : « Madame, répondait-il, je suis enchanté que la première faveur pour laquelle vous me forcez soit un acte d'humanité. » Les lettres de surséance envoyées en toute hâte arrêtèrent juste à temps l'exécution. « L'événement », raconte un chroniqueur peu favorable cependant à la comtesse, « lui fit infiniment d'honneur et lui concilia une partie des grandes familles du royaume qu'il concernait[1]. »

Par ces actes publics, la maîtresse montra qu'elle entendait faire usage de sa toute puissance en faveur de l'infortune. A combien d'autres malheureux se montra-t-elle alors secourable, sans compter ces poètes, ces littérateurs faméliques qui réclamaient

1. *Anecdotes*, p. 114. Vatel a également vérifié les détails de cet épisode et donne le texte des lettres de surséance, signées par Maupeou, le 5 juillet 1769 (t. I, p. 250).

sa protection. Le premier qui s'en avisa était singulièrement compromettant. Le chevalier de La Morlière, mauvais sujet et pire écrivain, ami du Roué et de Crébillon le fils, se permit, au mois de juin 1769, de dédier un livre à la charmante Muse. Ce ne fut point, au reste, une de ces productions impudentes qui l'avaient fait surnommer l'Arétin français ; on n'y trouvait qu'un recueil d'anecdotes « pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du cœur humain », et l'auteur l'intitulait *Le Fatalisme*. Les *Mémoires secrets* l'annoncèrent avec toute la verve satirique d'un Bachaumont : « Depuis que l'élévation de Mme la Comtesse Du Barry à la Cour a mis en spectacle la beauté, les talents et les vertus de cette Dame restés jusqu'ici dans une obscurité injurieuse, de tous les gens de lettres retenus par l'admiration ou par le respect aucun n'avait encore fait fumer son encens pour cette nouvelle divinité. » L'ouvrage, ajoutait-on, « plus que médiocre, est enlevé avec une rapidité singulière ; chacun s'empresse à lire la dédicace. On ne doute pas que l'auteur n'ait eu une permission tacite de la modestie de cette Dame et que son exemple ne soit suivi par des panégyristes plus dignes de l'héroïne. [1] »

Voici la dédicace qui valait à la favorite ces ironiques compliments :

1. *Mémoires secrets*, t. IV, p. 250 (au 11 juin). Le 26 juin, le même nouvelliste dit que « le chevalier de La Morlière, auteur de la dédicace à Mme la comtesse Du Barry, et dont les gazettes étrangères ont annoncé le zèle et les hommages, a eu l'honneur de souper dernièrement avec cette Minerve. » Il y voit un témoignage du goût de celle-ci pour les lettres et « l'intention où elle est de les protéger. C'est ainsi qu'en parlent ceux qui approchent cette dame douce, d'un esprit naturel, et très capable de goûter un encens plus pur et plus délicat. » Le ton est autre que celui du premier morceau.

A Madame la Comtesse du Barry.

Vous dédier, Madame, cet ouvrage, c'est présenter l'exception la plus agréable du triste Fatalisme, dont il n'atteste que trop les effets ; la nature vous prodigua ses dons les plus rares, la destinée la plus heureuse semble présider à votre carrière, et l'affabilité, la bienfaisance, bonheur de caractère bien plus essentiel encore, feront sans doute applaudir au concours avantageux des deux premiers ; vous vous livrerez, Madame, à tout ce que ces estimables qualités vous inspireront de plus favorable ; vous honorerez les arts, les sciences et tout ce qui vous paraîtra digne d'une distinction marquée, et vous montrerez par là ce discernement et ce mérite réel, toujours indépendant des circonstances et bien supérieurs à ces surfaces frivoles sous lesquelles la fausse grandeur croit trop souvent dérober sa petitesse à nos regards.

Je suis avec respect,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Chevalier de la Morlière.

Mais Mme Du Barry, très superstitieuse, ne vit dans tous ces éloges, qu'une prédiction inquiétante, car le livre portait cette épigraphe empruntée à une tragédie de Sénèque : « Nulle supplication ne peut fléchir l'arrêt du destin. »

A ce moment, il est vrai, tout semblait conspirer en faveur de son avenir. Sa situation à la Cour de jour en jour s'affermissait ; Choiseul lui laissait même quelque temps la place libre, s'étant retiré en ses terres de Chanteloup après le souper de Bellevue. La manœuvre était habile, et le cardinal de Fleury en avait souvent usé. Ce fut un moment de répit pour la maîtresse ; les épigrammes ne la

déchiraient plus ; chacun subissait son ascendant de douceur ou peut-être, tout simplement, « le vent de faveur soufflant absolument de ce côté-là », tous étaient aux pieds de l'idole.

Le voyage de Compiègne suivait celui de Choisy et le départ eut lieu à grands frais d'équipages. La comtesse avait pour elle trois carrosses à six chevaux ; ses relais furent commandés aux postes avec ceux du Roi. La foule accourut de toute part pour voir de près la favorite qui se montrait gracieuse à la portière ; mais parfois les injures des miséreux se mêlèrent aux cris d'enthousiasme soulevés au passage de ce luxe et de cette beauté.

La suite du souverain était nombreuse, beaucoup de dames surtout ; sur la liste des voyageuses présentée au Roi, il avait rayé de sa main le nom des comtesses de Brionne et d'Egmont et de la duchesse de Grammont, qu'il punissait ainsi de leur animosité contre la maîtresse. Elles se vengèrent de cette humiliation par une caricature, *Le Combat des Anagrammes,* dont elles donnèrent le sujet : « On les a représentées sous l'emblème des trois Grâces..., semblant fuir à l'aspect d'une beauté d'un autre genre, dont la figure en désordre, les attitudes lascives, les effarouchaient et caractérisaient ce nom, anagramme du mot de *grâce* et qui ne se donne qu'à des femmes perdues, sans front et sans pudeur[1]. » L'épigramme ne se montrait que sous le manteau ; on l'attribua « spécialement à M^me^ de Grammont... qui avait plus de raison pour en vouloir à sa rivale, car le Roi lui avait donné encore précédemment

1. *Mémoires secrets,* t. IV, p. 266.

une mortification qu'elle ne pouvait pas non plus digérer », imprime hardiment un anecdotier[1].

Pendant le voyage de Compiègne, Louis XV accordait à la comtesse une faveur éclatante : il lui faisait don, à vie, d'un domaine de la Couronne. Le petit château de Louveciennes ou Luciennes, à deux pas de Marly, fut convoité bien souvent par Marie Leczinska elle-même, parce qu'il se trouvait à proximité de Versailles, en une situation délicieuse, sur la colline, dominant tout le pays. Le voisinage de la machine en était le seul désagrément, bien qu'on arrivât à s'habituer à ce bruit monotone[2]. La maison « fort jolie », comme écrivait le duc de Luynes, mais peu spacieuse manquait de commodité. Elle avait appartenu à Mlle de Clermont, puis à la comtesse de Toulouse, tante et confidente de Sa Majesté. A sa mort, la survivance du domaine passa au duc de Penthièvre, qui y voyait mourir en d'atroces souffrances son fils, le prince de Lamballe, à peine âgé de vingt ans.

Le duc se démettait aussitôt du bien viager qui lui rappelait de trop tristes épreuves, et le Roi en disposait, par brevet du 24 juillet 1769, au profit de sa maîtresse. Des réparations et des agrandissements étaient nécessaires avant d'y recevoir le souverain. Mme Du Barry étant désormais chez elle, ce

1. *Anecdotes*, p. 117.

2. Mme Vigée-Le Brun, séjournant à Louveciennes pour faire le portrait de Mme Du Barry, se plaindra de ce désagrément : « Elle me donna un appartement qui se trouvait voisin de la machine de Marly qui, alors, était dans toute sa vigueur. Ce bruit lamentable m'attristait et troublait mon repos. » Mais l'artiste avoue une disposition maladive à être troublée par les bruits. Voir les pages adressées par elle à une amie, dans les *Souvenirs de voyage de la princesse Natalie Kourakine*, Moscou, 1903, p. 474.

fut son notaire et non le Trésor qui se chargea des versements de fonds pour les travaux que Gabriel dirigeait[1]. L'architecte du Roi pressa les ouvrages, afin de satisfaire aux désirs de la comtesse ; ils se poursuivirent pendant toute l'année 1770[2].

C'était, à vrai dire, la première donation de Louis à la favorite ; elle n'avait encore rien sollicité. Elle fut « quatorze mois sans recevoir ni pension, ni présents du monarque... », écrit un contemporain ; « dans le sein de la Cour la plus brillante de l'Univers, elle vivait à ses dépens[3]. » Plus tard, le Roué obtint difficilement de l'abbé Terray, contrôleur général des finances, le remboursement des avances faites à la comtesse pour soutenir son train à Versailles[4]. Le comte Jean n'avait pas tardé à se voir frustré dans ses espérances par la délicatesse, peut-être dédaigneuse, de sa belle-sœur. En vain, essaya-t-il de la convertir à des idées plus larges ; son insistance indiscrète n'aboutit qu'à l'indisposer contre lui : « On sait que toutes les disputes qui s'élevèrent entre eux, qui allèrent jusqu'au

1. Cette façon de procéder est mise en lumière par une lettre de Gabriel à Me Le Pot d'Auteuil, du 28 octobre 1770 (Biblioth. nat., ms. fr. 8158, f. 113 bis).

2. Les dépenses occasionnées par le don de Louveciennes fournissent un exemple des exagérations extravagantes des pamphlétaires contre Mme Du Barry. Les *Anecdotes* parlent d'un gaspillage royal d'un million, le grave Dulaure de six millions, Prudhomme de dix millions, et des auteurs modernes y ont ajouté encore ! Vatel fait connaître le chiffre total des comptes de Gabriel, très bien tenus comme à l'ordinaire ; il monte à 138 268 livres, 8 sols, 11 deniers.

3. Sara Goudar, *Remarques sur les Anecdotes*, p. 96. Plus tard, il en fut autrement, et l'on accusa le contrôleur général de faire payer les *bons* de la favorite comme les *bons* du Roi ; il n'est pas aisé de vérifier ce point. Cf., bien que ce ne soit qu'un pamphlet, les *Mémoires de l'abbé Terray*, « A la chancellerie », 1776, t. I, p. 45 et 139.

4. Des détails, évidemment défigurés, sur les démêlés entre Du Barry et le contrôleur général se trouvent dans les *Anecdotes* et dans les *Mémoires de l'abbé Terray*, t. I, p. 172 et 179.

refroidissement, tirèrent leur origine de cette source[1]. »

Choiseul, dont le crédit n'était point diminué, mais qui voyait grandir celui de la maîtresse, recommençait la guerre poussé par sa vindicative sœur. De son côté, Mme Du Barry répondait aux épigrammes par mille malices qui amusaient fort Sa Majesté. Mais, si le ministre renouvelait le répertoire des chansons grivoises, il était moins audacieux, maintenant que le Roi avait nommé sans détour les coupables. Le duc rejetait sur Mme de Grammont toute la vivacité de la lutte et trouvait des excuses à ces emportements, « dont le motif avait ses principes dans le cœur ».

Les fêtes militaires, qui eurent lieu vers la fin de juillet, allaient encore mettre aux prises les deux puissances adverses. Un camp de plaisance avait été formé à Compiègne, pour initier le Dauphin et ses frères aux choses de la guerre. Bien que Mesdames de France fussent présentes, il n'y eut en vue, pendant ces trois journées, que la blonde maîtresse, somptueusement vêtue, conduisant elle-même son phaéton. Les jeunes officiers n'avaient d'yeux que pour elle, sa grâce les ayant tous conquis. Le baron de Wurmser, lieutenant-général, commandait les quarante-deux bataillons d'infanterie, le régiment de cavalerie et l'artillerie avec

1. Sara Goudar, écrivant en 1777, insiste avec raison sur ce que Mme Du Barry, durant sa faveur, n'a pas diminué la fortune publique par des aliénations de fonds royaux : « Si cette passion [l'avarice] l'avait agitée, elle posséderait aujourd'hui des domaines immenses, au lieu qu'elle jouit pour toute richesse d'un revenu viager qui, à sa mort, ne laissera aucune brèche au Trésor royal » (*Remarques*, p. 123).

quarante pièces de canon[1]. Les troupes, postées à Verberie, défilèrent et rendirent les honneurs au monarque entouré des princesses et de ses trois petits-fils. La comtesse obtint le même salut du régiment de Beauce, où son beau-frère, le chevalier Du Barry, était capitaine sous les ordres du colonel de La Tour du Pin ; celui-ci avait connu la favorite chez le Roué, où il fréquentait[2]. Elle pria les officiers à dîner chez elle, et ils l'invitèrent à leur tour, à la grande fureur du ministre de la Guerre, M. de Choiseul.

Mme Denis écrira à Voltaire, dans tous les détails, cet épisode qui fit tant de bruit :

Je vais vous conter un fait arrivé il y a deux jours, qui vous fera voir clair sur ce pays-là. Mme Du Barry a un parent dans le régiment du chevalier de La Tour du Pin, frère de Mme de Saint-Julien. Elle a prié au camp de Compiègne tout le régiment à dîner. Le colonel a été fort embarrassé. Mme de Saint-Julien a été à M. de Choiseul pour savoir ce que son frère devait faire ; le ministre a répondu avec humeur : « Qu'il fasse ce qu'il voudra ! » Elle a eu beau le presser, elle n'a pu en tirer autre chose. Le colonel a pris le parti d'envoyer ses officiers dîner chez Mme Du Barry, et lui, son lieutenant-colonel et son major, d'aller dîner chez M. de Choiseul, en faisant faire des excuses à la Dame. Il faut vous dire que, quand un de ces trois officiers-là n'est pas à la tête du régiment, il ne forme point corps ; ce ne sont plus pour lors que des officiers particuliers. Mme Du Barry n'a pas fait semblant de s'apercevoir de cela ; elle a envoyé demander à dîner au

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*. t. V, p. 55o. Dumouriez, dans ses Mémoires, donne des détails sur ce camp, où il était présent, et mentionne avec malveillance le rôle de Mme Du Barry.

2. Sénac de Meilhan, *Portraits et caractères*, Paris, 1813, p. 37.

régiment, trois jours après. Mme de Saint-Julien a encore été trouver le ministre pour savoir ce que son frère devait faire; il la reçut avec humeur en lui disant qu'il n'en savait rien. Le régiment a pris le parti de lui donner à dîner avec le maréchal de Richelieu, le comte de Maillebois et beaucoup d'autres. Mais Mme de Saint-Julien, qui était chez son frère, s'en est allée, n'osant pas faire les honneurs du dîner!

Malgré toutes ces précautions, le ministre est furieux contre le chevalier de La Tour du Pin de ce qu'il a donné à dîner à Mme Du Barry. Il a trouvé que son régiment était très mal tenu, quoiqu'il soit un des plus beaux; il l'a dit au Roi; il tient des propos inouïs, mais le chevalier est on ne peut pas plus gracieusé, du Roi et attend que la girouette tourne. Mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que le duc est furieux contre Mme de Saint Julien, qui n'a point été au dîner. Il est vrai que le comte de Maillebois lui est attaché, et qu'il est inquiet de la désertion du comte; c'est un homme qui a infiniment d'esprit et de talent, qu'il a toujours craint et qu'il a laissé sous la remise en l'éloignant du Roi[1].

Le Roi, « qui aime passionnément Mme Du Barry », comme écrit Mme Denis, s'est réjoui de ces fêtes, véritable apothéose de la favorite. Aussi s'irrite-t-il de l'intervention de Choiseul, qu'ont exaspéré les triomphes de la séductrice. Dans une lettre qui en dit long sur ses droits de maître, il admoneste son ministre :

Comme je vous ai promis de vous dire tout ce qui me

1. Autographes de la collection Morrison. De cette lettre, du 10 août 1769, d'autres morceaux sont imprimés à notre appendice. Nous avons préféré aux récits qu'on trouve ailleurs, dans des lettres ou des nouvelles à la main, la narration brève et sûre de Mme Denis. C'est le moment où celle-ci s'occupe de négocier la venue à Paris de Voltaire et elle va y intéresser Mme Du Barry.

reviendrait de vous, je m'en acquitte en ce moment. L'on dit que vous avez grondé Wormser, je ne sais sur quoi, mais que vous lui avez lâché une f. bien conditionnée (*sic*).

L'on dit que vous avez grondé le chevalier de La Tour du Pin, à l'occasion de M^me^ Du Barry, sur ce qu'elle a dîné au camp, et sur ce que la plus grande partie des officiers avaient dîné chez elle le jour de la revue.

Vous avez grondé aussi M. Foulon à son occasion.

Vous m'aviez promis que je n'entendrais plus parler de vous sur elle.

Je vous parle avec confiance et amitié. L'on peut se déchaîner contre vous dans le public ; c'est le sort des ministres, surtout quand on les croit voir en opposition avec les amis du maître ; mais, à cela près, le maître est toujours très content de leur besogne, et de la vôtre en particulier[1].

En cette affaire, au reste, le mécontentement de Choiseul semble en partie justifié ; l'humeur qu'il a montrée vient surtout, il est vrai, des craintes que lui donnent les succès de la jeune femme ; car il sent derrière elle l'intrigue de ses adversaires plus implacables que jamais ; aussi est-ce par une page humble et soumise qu'il répond au billet du souverain :

SIRE,

Je suis bien touché de la bonté et de la confiance que vous me marquez ; j'en serais indigne, si je ne la sentais pas jusqu'au fond du cœur, et si je n'y répondais avec la

1. La reproduction en fac-similé de cette lettre de Louis XV, et de celle de 1770 mentionnée plus loin, se trouve dans la *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 65.

vérité de l'attachement que je vous dois... Je ne puis pas douter, en voyant ceux qui entourent Mme Du Barry, et que Votre Majesté connaît dans le fond de son âme aussi bien que moi, que je ne sois un des objets particuliers de leurs inventions malignes et de leur désir de nuire... Si je n'étais pas aussi assuré, Sire, de *votre justice, de la bonté de votre cœur et de votre discernement sur ce qui compose votre Cour*, je serais révolté des horreurs qui me sont revenues et dont j'ai été l'objet. Mais, en me confiant sur tous les sentiments qui sont en moi pour votre personne, j'ai méprisé... des infamies qui, en vérité, ne doivent point atteindre quelqu'un qui est *honoré de la confiance d'un aussi bon roi et, permettez-moi de vous dire, Sire, d'un aussi honnête homme que Votre Majesté*... Je n'ai jamais dit dans ma vie un mot plus haut que l'autre à Wurmser... Je ne l'ai point grondé... Je n'ai pas grondé M. le chevalier de La Tour du Pin ... Le jour que Votre Majesté a vu manœuvrer les quarante-deux bataillons, on vint me dire que le régiment de Beauce, après que Votre Majesté avait passé devant lui, avait salué et rendu les mêmes honneurs à Mme Du Barry... Le lendemain, en allant voir manœuvrer cette brigade, je dis à M. de Rochambeau que l'on m'avait rapporté que le régiment de Beauce de sa division avait rendu des honneurs à des carrosses autres que ceux de la famille royale, pendant que Votre Majesté était sur le front de la ligne; que cela n'était pas bien, et que je le chargeais de prévenir M. de La Tour du Pin que l'on ne devait pas rendre d'honneurs quand le Roi était au camp... Après la manœuvre, je dis à M. de La Tour du Pin que son régiment était beau, qu'il était bien tenu, mais qu'il n'était pas encore bien sur les armes, ni ne manœuvrait pas avec l'exactitude précise que l'on remarquait aux autres... Quant à Foulon, je ne me souviens pas de l'avoir jamais *grondé*; je me méfie de lui, parce que je ne l'ai jamais cru honnête... Je lui ai parlé une seule fois de Mme Du Barry, il y a trois se-

maines, à l'occasion d'un nommé Nallet que Mme Du Barry m'a recommandé. J'ai dit à Foulon bien précisément que je voulais faire pour cet homme ce qu'elle désirait, et que je m'en prendrais à lui, s'il n'en accélérait pas les moyens... S'il dit que dans aucune circonstance, depuis que je le connais, je l'ai grondé relativement à Mme Du Barry, M. Foulon est un impudent menteur... L'on vous dira, Sire, que j'ai des défauts ; je voudrais bien m'en corriger et je me les reproche en mon particulier aussi souvent que mes ennemis peuvent le faire... *Je n'ai que deux objets uniques, celui de vous bien servir et celui de vous plaire...* Il est difficile, Sire, que vous ne soyez pas certain de mon désir de vous plaire, *si vous daignez considérer que je tiens tout de vous, que je ne tiens et n'ai jamais voulu tenir qu'à vous, que vous réunissez pour moi tous les sentiments de devoirs, d'attachement personnel, de reconnaissance, et que je vous sers par amour et par l'amour le plus zélé,* ce qui vaut mieux que l'ambition et les talents[1]...

Choiseul désignait assez clairement au Roi ses ennemis. Il visait ici M. de Soubise et surtout M. de Richelieu. Le vainqueur de Port-Mahon, « l'Alcibiade du siècle », était rajeuni par son nouveau rôle[2]. C'était, d'ailleurs, un beau vieillard, qui n'avait point abdiqué ses prétentions. Les femmes goûtaient

1. Cette lettre dont nous relevons tous les passages essentiels, a été publiée par le duc de Choiseul dans la *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 50-53. Il n'est pas à l'avantage du caractère du ministre d'en rapprocher les expressions de certains passages de ses mémoires, écrits après sa disgrâce et qui sont d'une violence si injurieuse contre un maître longtemps adulé.

2. « Voilà une scène toute nouvelle qui rajeunit le maréchal de Richelieu », écrivait le médecin Tronchin à sa fille, le 28 juin ; « on dit qu'il ne touche pas terre. Le voilà dans son élément, ne pensant pas plus à ses cheveux blancs que s'ils étaient couleur d'ébène. Ces vieux courtisans font pour le moins pitié » (Henri Tronchin, *Théod. Tronchin*, Paris et Genève, 1906, p. 335).

encore son esprit étincelant, sa distinction de grande race, et le considéraient comme « un génie qui embrasse tout,... vif, léger, inconstant en amour, tendre et fidèle en amitié, ardent à servir ses amis, ... plein d'adresse et de capacité,... l'âme ferme, le cœur rempli de passion et un génie puissant pour se faire aimer[1]. » N'oublions pas que ce portrait vient d'une plume féminine ; certes, Richelieu possédait des qualités réelles qui allaient servir les ambitions de sa famille, mais surtout il avait dans son jeu cet atout décisif qu'était la maîtresse du Roi.

Ainsi pense le prince de Condé, en invitant à Chantilly Sa Majesté et la favorite. C'est, à peu de distance, le deuxième séjour de Louis XV chez son fastueux cousin. Le prince du sang étale sa magnificence en des fêtes galantes et fait les honneurs de son domaine à Mme Du Barry. L'intimité est complète ; la marquise de l'Hôpital, amenée par son amant M. de Soubise, s'y montre fort empressée ; au reste, l'on a choisi les dames désireuses de faire leur cour à la comtesse[2]. Le Roi l'entoure de soins constants ; elle suit les chasses en carrosse, « en sorte qu'il n'y eut personne qui n'eût la liberté de la contempler à son aise ; on admit aussi le public aux soupers et aux fêtes où le Roi parut affecter de plus en plus de lui faire des amitiés[3]... »

1. Portrait composé par Mme de Monconseil, dans les *Portraits et Caractères* de Sénac de Meilhan, Paris, 1813, p. 51.

2. « Il n'y a encore que cinq hommes qui veuillent la voir », écrivait à ce moment Mme Denis (lettre du 10 août).

3. Voici, à côté du récit de cour, les détails que pouvait donner une correspondance privée : « Mesdames de Brionne, de Choiseul, de Grammont, de Beauvais, d'Egmont, de Pecquigny et de Ségur, ont été rayées de la liste que M. le prince de Condé avait présentée. Cela fait un événement ; c'est le

Au retour de Chantilly eut lieu l'ouverture bisannuelle du salon du Louvre. Deux portraits de la favorite étaient exposés, ce qui fit la foule se presser au point qu'Horace Walpole se plaignit de n'avoir pu avancer dans les salles. Mais le jour où Mme Du Barry vint visiter l'exposition, M. de Saint-Florentin, ministre de la Maison du Roi, donna l'ordre de fermer les portes au public, et elle entra escortée seulement des plus célèbres artistes[1].

Les deux effigies que donnait d'elle F.-H. Drouais furent tour à tour dénigrées ou exaltées par les contemporains. La première représentait la plus exquise des Flores, délicate et blanche sous des roses ; mais trop mièvre peut-être, trop fluette au dire des critiques d'alors. L'artiste maniéré avait prêté à son modèle, avec toutes les coquetteries de son coloris, la joliesse futile d'un superficiel pinceau. La comtesse est en déshabillé de satin blanc, décolleté, orné à l'épaule d'un fil de perles ; une guirlande de roses, jetée en sautoir, court sous la poitrine menue et arrondie. La tête, d'une gracilité élégante, paraît d'une jeunesse idéale sous les cheveux bouclés. Cette longue chevelure aux tons dorés, toute frisée, encadre un visage étroit, à l'expression à la fois précieuse et enfantine. L'arc des sourcils, haut et bien dessiné,

premier coup de verge qui ait été donnée. Il y a donc encore une verge et c'est ce qu'on ne croyait pas ; je te réponds qu'on va se conduire bien différemment » (Lettre de Tronchin à sa fille, *l.* c., p. 334).

1. Le mois précédent, le 9 juillet, le Roi alla à l'hôtel des Menus-Plaisirs, à Versailles, voir le modèle de la salle de spectacle qu'on projetait. Sa visite fut précédée de celle de la maîtresse : « A cinq heures, Mme la comtesse Du Barry est venue avec M. le prince de Soubise, et M. de Marigny lui a montré et expliqué le modèle. » Gabriel et les autres officiers des Bâtiments étaient présents (Archives nationales, O1 823).

noirci au crayon, enferme dans sa courbe des yeux bleus s'ombrageant de longs cils, sous les paupières mi-baissées[1]. Ce regard, auquel la volupté fut reprochée, est si caressant pourtant, si tendrement malicieux! Un teint merveilleux, d'une carnation lumineuse, relevait encore tant de charmes, aussi la favorite mettait-elle peu de rouge, mais quatre signes noirs naturels étaient placés sur ce fin visage comme des mouches provocantes. Ces grains de beauté, qu'aimait Louis XV, se voient distinctement dans la gravure que nous a laissée Beauvarlet du deuxième portrait exposé à ce salon, et dont l'original ne nous est pas connu. M^me^ Du Barry est en habit de cheval et porte une jaquette d'homme de soie grise à revers, laissant voir un gilet entr'ouvert sur un coquillé de points d'Angleterre. Entre la dentelle à peine se devine une poitrine ronde, dont se montrait fière cependant la belle Dame. Comme elle n'avait pas l'habitude de cacher cette perfection de sa jolie personne, les critiques se déclarèrent volés, et Diderot, dans ses comptes rendus, parle avec dédain d'un corps « mince, effilé, évidé[2] ». Quoi qu'il en soit des avis contraires, la chasseresse qui est sous nos yeux possède au moins une élégance bien personnelle. Les deux tableaux, qui devinrent « la fable de tout Paris », consacrèrent la beauté de la favorite. L'Europe entière achetait la gravure de ces

1. Le continuateur de Bachaumont critique Drouais sur ce qu'il n'a pas rendu son modèle « dans toute la vérité de ses charmes. Des deux côtés, il lui donne un regard minaudier, appelé par les petits-maîtres *regard en coulisse*, qui n'est point du tout celui de cette dame, très net, très franc, très ouvert... »

2. *Œuvres complètes de Diderot*, éd. Assézat, t. XI, p. 419.

portraits et plusieurs poètes encensèrent ainsi la femme du jour :

Sur le double portrait de M^me^ Du Barry.

Quels yeux ! que d'attraits ! qu'elle est belle !
Est-ce une divinité ?
Non, c'est une simple mortelle
Qui le dispute à la beauté.
Entre vous qui décidera,
Beau cavalier, aimable Flore ?
L'Olympe jaloux se taira
Et l'Univers surpris admire et doute encore[1] !

Les femmes du XVIII^e^ siècle ne tiennent l'opinion que lorsqu'elles ont pour elles les gens de lettres. M^me^ Du Barry, mêlée à leur monde depuis si longtemps, ne pouvait l'ignorer, et l'on pense avec quel empressement elle accueillit l'idée de se concilier l'amitié du maître incontesté de l'esprit public. Voltaire n'était pas revenu à Paris depuis bien longtemps et voulait y reparaître. Il lui fallait, pour séjourner dans la capitale, même la durée d'un hiver, le consentement du Roi, et les bonnes grâces de Choiseul ; ainsi le grand homme serait entouré de tous les hommages désirés. La très hardie *Histoire des Parlements*, qu'il venait de publier en niant d'ailleurs sa paternité, compliquait les choses. M^me^ Denis en grand mystère avait parlé à Richelieu de ce projet de voyage. Celui-ci se vantait d'aplanir, par la favorite, toutes les difficultés du côté du Roi : « J'ai engagé un homme, » écrit-elle à son oncle, « qui ne veut pas encore que je vous le nomme, d'engager

1. Favrolle, *Mémoires historiques de J. Gomart de Vaubernier*, t. II, p. 47.

Mme Du Barry de parler de vous au Roi, en lui disant qu'elle a fort envie de vous voir. Nous verrons ce que le Roi répondra. *Il ne faut pas que M. de Choiseul le sache.* J'aurai la réponse dans huit jours au plus tard. Si cette réponse est favorable, ayant cette femme auprès du Roi pour vous, et les Choiseul vous aimant, je crois qu'il n'y a pas à balancer[1]. »

La comtesse est ravie de rendre un tel service et d'être employée à préparer le retour du philosophe. Elle en présente l'idée au Roi, « comme d'elle-même ». Il se met à sourire et dit : « Je vous répondrai sur cela dans dix jours. » Mme Du Barry rapporte le sourire à Richelieu, et celui-ci à Mme Denis ; on est plein d'espoir. « Sans demander précisément son retour », Mme Du Barry parle de Voltaire, plusieurs fois, à Sa Majesté. Elle obtient « des choses honnêtes et flatteuses ». Le maréchal, partant pour Fontainebleau, dit à Mme Denis : « Regardez la chose comme faite » ; il se charge d'y intéresser M. de Saint-Florentin. Tout est dans le plus grand secret, Choiseul devant ignorer l'intervention de la comtesse. Les jours passent, l'automne va finir ; comme rien ne se décide, l'illustre vieillard perd patience : au reste, il se complaît bien moins que sa nièce à la pensée de ce long voyage, et sa fragile santé le retient. Mais, depuis ce moment, il sera plein de gratitude envers la jeune favorite qui a mis tant d'empressement à le servir.

Pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau, Richelieu juge opportun d'introduire dans la place

1. Autographes de la collection Morrison. Lettre à Voltaire, du 10 août 1769. V. les lettres suivantes à notre appendice ; on y trouvera la clé de noms supposés établie pour cette correspondance.

son neveu, le duc d'Aiguillon. La mort du duc de Chaulnes a laissée vacante la charge de capitaine-lieutenant de la garde du Roi dont le ministre-duc désire acheter le brevet pour son parent, le vicomte de Choiseul ; mais le maréchal le prévient et, grâce au concours de la favorite, obtient l'emploi pour d'Aiguillon. L'échec est d'autant plus sensible au ministre, qu'il donne de sérieux avantages à l'adversaire, le capitaine-lieutenant de la garde ayant ses entrées directes et travaillant avec Sa Majesté. Pour la première fois, il comprend que la comtesse « marche à grands pas vers le pouvoir souverain ». Aussi se décide-t-il à lui demander une audience. Mais Richelieu l'a mise sur ses gardes et, forte de ses conseils, elle reçoit avec une belle assurance la visite de son ennemi. L'entretien dure trois heures. De part et d'autre se déploie beaucoup d'esprit ; mais la situation n'en est point changée. M^me^ Du Deffand écrit à Walpole : « Le grand-papa paraît de très bonne humeur, cependant il n'est pas sans inquiétude ; la Dame ne dissimule plus sa haine pour lui, et cette conversation qu'il eut avec elle, pendant que vous étiez ici, a été une fausse démarche de sa part puisqu'elle n'a produit aucun bon effet. Il reçoit journellement de petits dégoûts, comme de n'être pas nommé ou appelé pour les soupers des Cabinets ; et chez elle, des grimaces, quand au whist il est son partenaire, des moqueries, des haussements d'épaules, enfin des petites vengeances de pensionnaire, mais qui ne laissent pas d'écarter une sorte de gens, des sots à la vérité ; mais c'est une petite brèche à la considération[1]... »

1. *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, éd. Lescure, t. II, p. 9 (Lettre du 2 novembre 1769).

La duchesse de Grammont, partie pour la Hollande distraire son chagrin, dut apprendre avec dépit cette tentative de rapprochement. La chose prit les proportions d'un événement politique : « Les affaires du tout-puissant, » écrivait Tronchin, « se barbouillent pour le moins autant que les joues de nos élégantes. Son parti contraire se fortifie tous les jours et, quoique tout soit encore dans la bouteille à l'encre, il paraît que l'opinion générale est qu'il ne peut pas s'en tirer[1]. » En attendant, on chansonnait ainsi le ministre :

Vive le Roi ! Foin de l'Amour !
Le drôle m'a joué un tour
Qui peut confondre mon audace.
La Du Barry, pour moi de glace,
Va, dit-on, changer mes destins ;
Jadis je dus ma fortune aux ca...,
Je leur devrai donc ma disgrâce !

Choiseul essaye de faire bonne contenance, s'absente fréquemment, visite le camp de cavalerie de Metz, avec un prince du sang, le duc de Chartres, et, à Chanteloup, étale une telle magnificence que les nouvellistes racontent qu'il a « quarante maîtres à table, deux troupes de comédiens pour amuser ses invités, et le reste à proportion. »

Pendant ce temps, le Roi chasse à Fontainebleau et, le 28 septembre, prend deux cerfs dans la forêt de Sénart. M^me^ Du Barry suit à cheval, en habit d'homme ; parmi les dames très nombreuses, se trouvent la maréchale de Mirepoix, les duchesses de

1. Henri Tronchin, *Théodore Tronchin*, p. 336.

Montmorency et de Valentinois, la marquise de l'Hôpital. Les villageois accourent pour admirer la belle maîtresse. L'on dîne splendidement à Croix-Fontaine, chez le financier Bouret, dans le « Pavillon du Roi ». Et le galant fermier-général présente à Sa Majesté une Vénus de Coustou, dont la tête habilement retouchée reproduit les traits de la favorite[1].

A cette marque insigne d'adulation succède la plus piquante des épigrammes. M. de Lauraguais, ami des Choiseul, imagine de produire à Fontainebleau une jeune femme d'une grande beauté, et du monde le plus léger, qu'il fait appeler la comtesse du Tonneau. « L'histoire donne lieu à une caricature représentant la favorite en grand habit assise sur un baril. » Sous Mme de Pompadour, l'insolent eût risqué la Bastille ; mais c'était un règne plus doux, et le grand seigneur en fut quitte pour un séjour en Angleterre[2].

Mme Du Barry, d'ordinaire, restait indifférente aux outrages, mais cette fois, cela passe la mesure ; elle s'en montre vraiment affectée et ne paraît plus en public ; pour la consoler, le Roi l'entoure de plus d'amour et semble chérir sa tristesse. Au reste, fatiguée par le surmenage de la Cour, elle se laisse adorer dans la tranquille intimité des intérieurs de Fontainebleau. Elle occupe, sur la cour de Diane, au rez-de-chaussée, au-dessous de celui du Roi, l'appartement qui fut celui de la marquise de Pompadour. C'est dans le grand cabinet, donnant sur le bosquet

1. *Anecdotes*, p. 127. Pidansat cite ici un bulletin de nouvelliste, qui semble bien informé.
2. *Anecdotes*, p. 131.

où chante la fontaine, que la comtesse, le plus souvent, se tient avec Sa Majesté.

Louis XV n'était plus dans la grâce exquise de sa jeunesse, « beau comme le dieu même de l'amour », tel que l'immortalisèrent Rigaud, Van Loo, Nattier; mais qu'il paraissait séduisant encore dans la lassitude des années! Drouais, en 1773, donnait la dernière image du monarque, avec sa grande allure et l'infinie tristesse de ses yeux où vacille autant de mysticisme que de sensualité. Aussi bien attiraient-ils toujours, et ce visage nimbé de royauté, et cette âme tour à tour hésitante ou soudaine, toute en contrastes, en étrangetés. Il restait « l'indéchiffrable », « l'indéfinissable » de Mme de Pompadour, le taciturne, que promettait son enfance mal conduite; et son cœur demeurait solitaire dans l'orgueil d'être le souverain.

La clairvoyance de son esprit accentuait l'indécision de son caractère; il ne savait pas choisir: et, le plus souvent, son détachement de toute chose le faisait aller au gré de ses maîtresses, de ses ministres, à la guise de ses entours. Il n'avait qu'une volonté, celle de ses sens, que rien n'apaisait; et cette torture de la chair s'augmentait de toute la soif de son âme pour les choses du ciel, de son âme chrétienne tremblante devant l'éternité. Il ne parlait jamais avec plus de mélancolie, des souffrances et de la mort, qu'après ces nuits d'amour où il avait laissé dans les bras d'une femme toute son énergie de vivre.

Comme il allait s'affaiblissant de vieillesse, à Mme Du Barry, pitoyable et douce, il contait, ce qu'il n'avait fait pour personne, les angoisses de

sa nature et les soucis de sa couronne, la crainte du lendemain devant la menace des philosophes et le murmure de ses peuples. Mais elle savait les mots qui consolent, parvenait à endormir les tourments, et parfois ramenait le monarque vers la confiance et la sérénité.

A Fontainebleau, dans le salon de la favorite, les intimes arrivaient faire leur cour, le duc d'Aiguillon, le premier, aussi amoureux qu'intéressé, s'étant laissé prendre aux grands yeux de sa protectrice. Elle en obtenait même qu'il nommât Adolphe Du Barry cornette surnuméraire dans sa compagnie, à la place du duc de Pecquigny, devenu duc de Chaulnes par la mort de son père. C'était, d'ailleurs, le seul de ses alliés que la favorite protégeât ; et dans le même temps, le Roué ayant osé solliciter pour son ami, le sieur Genée de Brocheau, la place de contrôleur-général des Finances, reçut l'ordre de voyager pour sa santé, et d'aller prendre des eaux, dont il ne croyait pas, dans son imprudente ignorance, éprouver le moindre besoin.

Le théâtre, après la chasse, était la grande distraction d'automne. « L'on a fait l'ouverture », écrivait l'intendant des Menus-Plaisirs, « par *Mérope* et l'acte des *Sauvages ;* cela a médiocrement amusé. Le lendemain on a joué *Isabelle et Gertrude* et *Le Déserteur*. Le Roi n'a pas caché qu'il s'était fort ennuyé à ce spectacle, surtout à cause de sa longueur[1]. » Mais peut-être manquait-il à ces soirées l'éclat que la favorite leur donnait par sa présence.

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, éd. Boysse, Paris, 1887, p. 227.

Depuis l'incartade de Lauraguais, elle n'assistait plus aux représentations que cachée dans une loge, et de là l'humeur de Sa Majesté.

Pendant un de ces jours de langueur et de repos, M. d'Aiguillon présente à la favorite un officier de sa compagnie qui désire lui remettre une supplique. Le jeune chevau-léger, M. de Belleval, a revêtu la grande tenue ; il vient implorer la comtesse pour la vie d'un soldat déserteur. Carpentier s'était engagé et servait avec zèle dans le régiment de Provins, lorsque, pris du mal du pays, il s'enfuit avec son cheval et son uniforme. Il est arrêté, jugé et condamné à mort. L'infortuné se réclame de M. de Belleval ; celui-ci va demander aide à son capitaine-lieutenant, d'Aiguillon. « Ce n'est pas par moi qu'il faut obtenir cela du Roi, » dit le duc, « mais par la comtesse Du Barry. » Et voici l'officier, tout ému, devant la favorite :

J'avais déjà aperçu souvent la Comtesse, écrit il, mais de loin, assez pour juger l'ensemble de sa beauté célèbre, mais pas assez pour les détails. Elle était nonchalamment assise, plutôt même couchée dans un grand fauteuil, et avait une robe fond blanc à guirlandes roses que je vois encore... M^me^ Du Barry était l'une des plus jolies femmes de la Cour, où il y en avait tant, et certainement la plus séduisante par les perfections de toute sa personne. Ses cheveux, qu'elle portait souvent sans poudre, étaient du plus beau blond, et elle en avait une profusion à n'en savoir que faire ; ses yeux bleus, bien ouverts, avaient un regard caressant et franc... Elle avait le nez mignon, une bouche toute petite, et une peau d'une blancheur éclatante. Enfin l'on était bientôt sous le charme, et c'est ce qui m'arriva si fort, que j'en oubliai presque ma

supplique, dans le ravissement où j'étais de la contempler[1].

La coquette est flattée de ce trouble que le duc, avec galanterie, lui fait remarquer. L' « habit rouge » se remet cependant, et insiste sur la confiance que tout un régiment met en elle, pour obtenir la vie de l'infortuné. « Je vous promets de parler au Roi, monsieur, » répond-elle, « et j'espère que Sa Majesté ne me refusera pas cette grâce. M. le duc sait bien que ses amis sont les miens, et je le remercie de ne pas l'oublier. » Après quelques mots aimables, elle les congédie ; M. d'Aiguillon, incliné, baise sa main disant : « Ceci est pour le capitaine-lieutenant ; n'y aura-t-il rien pour la compagnie ? » Elle sourit, et tend ses jolis doigts aux lèvres de Belleval.

Le lendemain, un laquais à la livrée de la comtesse vint l'avertir qu'il était attendu. A six heures, on le fit entrer dans l'appartement de la favorite. Il y avait beaucoup de monde et le Roi s'y trouvait, debout, adossé à la cheminée. En apercevant le jeune officier, M^me^ Du Barry s'écria : « Sire, voilà mon chevau-léger qui vient faire son remerciement à Votre Majesté. » « Remerciez d'abord M^me^ la comtesse », répond Louis XV, « et dites à votre protégé que, si je lui fais grâce, par son attention à mon service il faut qu'il fasse oublier la faute dont il s'est rendu coupable. » Le soir même, la bonne nouvelle arrivait à Provins ; ce fut parmi les chevau-légers un juvénile enthousiasme pour la belle maîtresse.

1. Belleval, *l. c.*, p. 128.

A ces marques de popularité, M. de Choiseul était plus inquiet qu'il ne le laissait voir; mais il donnait si bien le change, que Mme Du Deffand pouvait écrire à Walpole, en lui apprenant la nomination du nouveau contrôleur des Finances : « Je soupai mardi chez le grand-papa ; il est toujours de la plus grande gaieté ; il sera comme Charles VII à qui l'on disait : « On ne peut perdre un royaume plus gaiement ». Vous savez que nous avons un nouveau contrôleur général, l'abbé Terray : cet homme a soixante et tant d'années, est conseiller de grand'-chambre, a de la réputation dans le Parlement, est chef du conseil de M. le prince de Condé. Il a cinquante mille écus de rente. Concevez-vous qu'il ait pris cette place, s'il n'est pas bien sûr de s'en acquitter ? C'est le chancelier qui l'a fait choisir... Quand M. d'Invault eut donné sa démission, le Roi ordonna un comité chez le chancelier avec les quatre secrétaires d'État : MM. de Choiseul et de Praslin, Bertin et Saint-Florentin, pour qu'ils avisassent le choix qu'il fallait faire. On nomma plusieurs personnes, entre autres l'archevêque de Toulouse ; chacun se tint sur la réserve, pour être en état d'être le très humble serviteur de celui qui serait nommé. Ce fut le mardi 19 que se tint ce comité et, le mercredi matin, l'abbé Terray fut nommé[1]. »

Le nouveau contrôleur général, habile homme, ne tarde pas à se montrer tout dévoué à Mme Du Barry, et celle-ci, maintenant assez forte, traite avec Choiseul de puissance à puissance. Un billet d'elle, du 16 novembre 1769, en témoigne. Sur un ton

1. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 19.

d'ironie enjouée, elle rappelle au duc les promesses que, depuis six mois[1], il a faites au sieur Nallet, qu'elle protège :

Vous êtes trompé sur vos entours, M. le duc, sans quoi il serait impossible que vous m'eussiez écrit, il y a six mois, que le bien des affaires du Roi étant de remettre en fourniture les vivres de Corse, vous les rendriez au sieur Nallet, des services de qui vous étiez content, dès que le sieur Delisle serait arrivé. Il paraît que ce régisseur a des projets différents des vôtres puisqu'il est si lent à se rendre à vos ordres. Vous sentez, comme moi, combien sa présence ici est peu nécessaire pour l'exécution de votre volonté. Qu'il n'arrive ou n'arrive point, vous pouvez donc passer le traité au sieur Nallet, si vous persistez à croire qu'il est capable de bien remplir ses devoirs ; n'en parlons plus, M. le duc, si vous avez changé d'opinions. Je n'en resterai pas moins convaincue du désir que vous aviez de faire quelque chose qui m'eût été agréable.

J'ai l'honneur d'être avec une extrême considération, M. le duc,

Votre très humble et très obéissante servante,

La comtesse Du Barry[2].

1. Le billet, par lequel Mme Du Barry exprime à Choiseul son intérêt pour le sieur Nallet (v. plus haut, p. 29, n. 2) est écrit de Versailles, le 30 juin : « Je vous remercie, Monsieur le Duc, de l'accueil obligeant que vous avez fait au sieur Nallet. Vous connaissez depuis longtemps tout l'intérêt que je prends à lui. Je serai enchantée de le voir rétablir dans le poste qu'il a rempli pendant plusieurs années. J'en crois l'instant favorable ; je vous serai infiniment obligée, si vous le mettez à même d'en profiter. J'ai l'honneur d'être, avec une extrême considération, Monsieur le Duc, etc. »

La *Revue de Paris* de 1829 publie, en même temps que ce billet, un remerciement de la comtesse à M. de Choiseul pour la bonne grâce qu'il a mise à faire conserver à « son frère » sa compagnie de dragons ; on voit qu'elle a passé elle-même chez le duc pour le remercier. Les Goncourt, se trompant sur les fac-similés communiqués à la revue par le duc de Choiseul, s'étonnent d'y voir « les caractères informes d'une enfant qui commence à écrire ». Or, les billets sont dictés à Chon, et la signature de Mme Du Barry, seule, est autographe.

2. *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 54.

Cette lettre de malice avisée, et d'impertinence légère, donna, sans doute, à réfléchir à M. de Choiseul.

Le plus abondant de ces anecdotiers, qui ont fourni d'historiettes les biographies de Mme Du Barry, a imaginé, pour inaugurer l'année 1770, une scène assez piquante : « Le 1er jour de janvier, Mme Du Barry entra chez le Roi fort gaie et en lui disant qu'elle venait lui demander ses étrennes, savoir les loges de Nantes... Elle ajouta que c'était pour sa bonne amie Mme la maréchale de Mirepoix. Le Roi sourit et lui répondit : « Madame, je suis fâché de ne pouvoir vous accorder cette grâce, j'ai disposé de l'objet. » La belle comtesse de faire la boudeuse et de répliquer : « Eh ! bien, voilà la quatrième faveur que je sollicite et que vous me refusez ; le diable m'emporte, si je vous importune désormais ! — C'est bouder de bien bonne heure, repart Sa Majesté. Il n'y a plus rien à faire, ce cadeau est promis et voulez-vous savoir à qui, Madame ? C'est à vous[1]. »

Le sieur Pidansat de Mayrobert, qui rapporte ce récit, était fort peu au courant des étiquettes de la Cour ; on n'entrait pas ainsi chez le Roi, surtout le 1er janvier. Au reste, la favorite connaissait trop bien le caractère de Louis XV pour oser lui adresser aussi directement, et sur quel ton, une requête de ce genre. Et pourtant, il est vrai qu'elle écrivit au souverain quelque temps auparavant, afin de solliciter pour la maréchale de Mirepoix la concession des « loges de Nantes[2] ». Mais, le 23 décembre, Sa

1. *Anecdotes*, p. 133.
2. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 21.

Majesté signait les lettres patentes qui accordaient le revenu de ces boutiques à Mme Du Barry elle-même.

Mme de Mirepoix ne perdit rien à cette décision. Le Roi était reconnaissant à l'aimable maréchale de ce qu'elle voulut bien, dès les premiers jours, prendre la favorite sous sa protection. Ainsi avait-elle été l'intime de Mme de Pompadour, mais elle suivait alors ses amis, les Choiseul, et son frère, le prince de Beauvau. Ses dettes énormes, que seul Louis XV pouvait réduire, la firent se rapprocher de Mme Du Barry. Cette grande dame, si jeune encore par son charmant visage, « si douce, si complaisante », avait, après le jeu, une autre passion, un profond amour pour son mari. C'était chose rare et tant soit peu ridicule au XVIIIe siècle qu'un tendre ménage, mais la délicieuse femme sauvait la situation par toutes les grâces de l'esprit. Elle quittait rarement Versailles et on la comptait parmi les fidèles « soupeuses » de la maîtresse.

Après le « débotté », l'on soupe et l'on joue le plus souvent chez le Roi, au premier étage, dans l'appartement même qui a été celui de Mme Adélaïde. Celle-ci, depuis peu descendue au rez-de-chaussée avec ses sœurs, occupe le dernier logement de Mme de Pompadour[1]. Cette disposition, exigée par Sa Majesté, permet de laisser libre, pour la comtesse, tout l'étage des « Petits Cabinets », où Louis XV et ses invités passaient auparavant leurs soirées. Au-dessus de la chambre à coucher du Roi

1. P. de Nolhac, *Le Château de Versailles sous Louis XV*, Paris, 1898, p. 85, 170, 216.

et des pièces attenantes, les « Petits Cabinets », aménagés sous les combles, font partie de l'appartement royal. En ce coin silencieux de Versailles, le souverain se retire loin de la politique et de la parade. C'est là qu'il logea, dès qu'elle fut veuve, Marie-Josèphe de Saxe, et qu'elle y mourut du chagrin de son deuil, le 13 mars 1767 ; trois ans plus tard, M^me^ Du Barry venait s'y installer[1]. Des arrangements successifs vont en faire une exquise demeure. Les pièces étroites, au plafond bas, sont toutes d'intimité, et la décoration, dans sa monotonie blanc et or, est du plus heureux effet.

Ainsi peut-on les voir de nos jours, ces chambres où peu à peu les souvenirs s'effacent, tristes en l'abandon des années, malgré l'or chantant encore des glaces et des panneaux. Il eût fallu les admirer au temps de gloire de la belle maîtresse, quand les courtisans venaient porter leurs adulations à ses pieds, aux lumières surtout, alors que ressortaient la rareté des meubles, le luxe incomparable des marqueteries mêlées au bronze ciselé et à la porcelaine peinte. Sur les lourds tapis traînait la queue des robes à paniers de la duchesse de Valentinois, de la marquise de l'Hôpital, de la princesse de Talmont, de M^mes^ d'Aiguillon et de Montmorency, et de bien d'autres formant sa cour de favorite.

Les appartements de M^lle^ Chon Du Barry faisaient suite à ceux de sa belle-sœur[2]. Dans les nombreux

1. P. de Nolhac, *l. c.*, p. 214-226 (avec un plan inédit). L'auteur a réfuté, par des recherches précises sur les appartements privés de Versailles, toutes les inexactitudes des historiens.

2. P. de Nolhac, *l. c.*, p. 225. La partie des petits cabinets habitée par

cabinets situés au même étage et au-dessus, Louis XV gardait ses volières, sa confiturerie, sa bibliothèque, où se trouvaient tant de cartes géographiques et, braquée dans une étroite fenêtre, la longue-vue servant à étudier les étoiles et aussi à reconnaître de loin, dans l'avenue de Paris, les équipages des gens de cour.

Le duc de Croÿ fixe, dans son journal, ce moment de Versailles : « Je remarquai que, petit à petit, on allait de plus en plus chez la comtesse. Elle était établie au logement des Cabinets, le même où était morte Mme la Dauphine. Elle gagna de tout cela d'être tout à fait à découvert comme dame de la Cour ; elle allait à toutes les fêtes pêle-mêle avec les autres ; on s'y habituait. Voilà en quoi elle gagnait, mais elle ne paraissait pas être douée d'un esprit intrigant ; elle aimait la parure, à se trouver à tout sans marquer d'envie de se mêler d'affaires... Elle paraissait respectueuse avec les autres dames, ne s'aventurant pas trop. Tout cela me fit conjecturer que l'on s'y habituerait et que, peut-être, elle n'ambitionnerait pas d'être autrement qu'elle n'était [1]. »

La comtesse avait plus de puissance que ne le croyait le vieux courtisan. Choiseul lui-même aurait plié alors, et désiré un rapprochement avec la maîtresse ; mais celle-ci ne faisait pas comme autrefois « la moitié du chemin » ; il s'en plaignait chez la mar-

Chon fut donnée, sous Louis XVI, au comte et à la comtesse de Maurepas, puis, à la fin du règne, au duc de Brissac. Les pièces décorées de l'appartement de Mme Du Barry furent occupées par le duc et la duchesse de Villequier.

1. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 439 (mai 1770). Texte conféré avec le ms. original (Bibliothèque de l'Institut, *Mémoires de Croy*, vol. XXV).

quise Du Deffand[1], et un de ses amis composait ces vers, qui sous un ton badin cachent une indication sérieuse :

A Madame la Comtesse Du Barry, à l'occasion de sa division avec M. le Duc de Choiseul.

Déesse des plaisirs, tendre mère des Grâces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Paphos
Les noirs soupçons, les honteuses disgrâces?
Ah! pourquoi méditer la perte d'un Héros?...
Soumets les dieux à ton empire;
Vénus sur tous les cœurs règne par sa beauté;
Cueilles dans un riant délire
Les roses de la volupté;
Mais à nos vœux daigne sourire,
Et rends le calme à Neptune agité!
Ulysse, ce mortel aux Troyens formidable
Que tu poursuis dans ton courroux,
Pour la beauté n'est redoutable
Qu'en soupirant à ses genoux[2].

L'abbé Terray, lui-même si chansonné, commençait à prendre de l'autorité; M. d'Aiguillon était au mieux avec la favorite; les symptômes fâcheux s'accumulaient contre Choiseul, et M^me^ Du Deffand, si longtemps confiante en l'étoile du « grand papa », écrivait à Walpole : « Jusqu'à présent, notre ami a bonne contenance, mais je doute que l'année se

1. V. des lettres de l'hiver 1770, pleines d'allusions et de dénigrements, dans la *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, recueil Lescure, t. II. p. 21 et 41.
2. *Mémoires secrets*, t. V, p. 76.

passe sans une grande révolution... La Du Barry n'est rien par elle-même : c'est un bâton dont on peut faire son soutien.... Il n'a tenu qu'au grand-papa d'en faire ce qu'il en aurait voulu ; je ne puis croire que sa conduite ait été bonne et que sa fierté ait été bien entendue. Je crois que Mmes de Beauvau et de Grammont l'ont mal conseillé. Il a aujourd'hui une nouvelle amie qui n'est pas d'accord avec ces dames, mais qui ne diminue pas l'ascendant qu'elles ont pris ; c'est Mme de Brionne... Je crois qu'elle lui coûte beaucoup d'argent[1]. »

Le crédit du ministre allait un instant se relever par l'arrivée de l'archiduchesse Marie-Antoinette. L'union de la fille de Marie-Thérèse avec l'héritier du trône de France était l'œuvre de Choiseul, et la jeune Dauphine, sans nul doute, lui en témoignerait gratitude. Les adversaires de la favorite l'ont si bien intimidée qu'elle hésite à se montrer aux fêtes qui se préparent : « Il était fort question, écrit le duc de Croÿ, de savoir si elle irait au mariage. Elle avait fait faire des habits charmants ; elle aimait la parure et aurait été inconsolable de n'y pas aller[2]. » Cependant elle se dispose à quitter la Cour jusqu'après les fêtes des épousailles ; mais Richelieu, en homme avisé, connaissant le souverain, la garde d'une maladresse irréparable.

Elle arrive par petites étapes, la blonde archiduchesse, acclamée par les foules tout le long de la

1. *Correspondance de Mme Du Deffand*, t. II, p. 39.
2. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 389.

route, comme un gage de paix[1]. Le 14 mai, depuis la veille au soir, Louis XV et le Dauphin sont à Compiègne avec la famille royale pour la recevoir. Un brillant cortège se forme, afin d'aller à sa rencontre à travers la forêt. Les filles de France et les dames sont en grand habit; le Roi et les princes ont passé le cordon bleu; les carrosses, au son des tambours et des clairons, avancent lentement jusqu'à la lisière du bois, où Louis met pied à terre. Et voici qu'apparaît la gracieuse mariée de quinze ans; elle n'est ni grande, ni belle, mais fine et souple, avec des yeux rieurs et un teint éblouissant; elle saute de voiture; elle est aux pieds du Roi; il la relève, la serre dans ses bras, lui présente le Dauphin et Mesdames, qui l'embrassent à leur tour. Le lendemain, on mène Marie-Antoinette au château de la Muette, où l'attendent ses jeunes beaux-frères, les comtes de Provence et d'Artois. Le soir, le Roi y soupe « avec M. le Dauphin, M^me^ la Dauphine, la famille royale, quelques princes et princesses du sang, les dames de service et des charges et quelques personnes de la haute noblesse. La comtesse Du Barry se trouva aussi à cette table[2]. » Et elle était vraiment la plus belle parmi les quarante femmes parées qui assistaient au festin. « Sa présence, » dit Croÿ, « fit juger qu'elle allait achever d'écraser le parti qui lui était opposé. » Elle figurait en bon rang sur la liste des invitées de la Muette, entre la duchesse de Chevreuse et la duchesse de Mire-

1. On a lu ces récits dans P. de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 89-97.
2. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 392.

poix[1]. Comme les autres dames priées, elle avait reçu ce billet du Premier gentilhomme de la Chambre :

MADAME,

J'ai l'honneur de vous avertir que le Roi vous a mise sur la liste des dames qui pourront se trouver à la Muette, le 15 de ce mois, à l'arrivée de Madame la Dauphine. Si quelque raison vous en empêche, je vous prie de m'en informer.

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE DUC D'AUMONT[2].

A la messe du mariage, qui eut lieu le lendemain à la chapelle de Versailles, la comtesse déploya

1. Cette intéressante liste est dans un registre des Menus (Archives nationales, O[1] 3256) :

Liste des dames invitées à souper à la Muette, le jour de l'arrivée de Madame la Dauphine.

Mad. la Princesse de Turenne.
Mad. la Princesse de Bouillon.
Mad. la Princesse de Rohan.
Mad. la Comtesse de Brionne.
Mad. la Duchesse de Fleury.
Mad. la Duchesse de Villeroy.
Mad. la Duchesse de Mazarin.
Mad. la Comtesse d'Egmont.
Mad. la Duchesse de Duras.
Mad. la Comtesse de Duras.
Mad. la Princesse de Tingry.
Mad. la Duchesse d'Estissac.
Mad. la Duchesse de Liancourt.
Mad. la Princesse de Beauvau.
Mad. la Princesse de Poix.
Mad. la Maréchale de Biron.
Mad. la Duchesse de Cossé.
Mad. la Princesse de Talmont.
Mad. la Duchesse de S[t] Mégrin.
Mad. la Marquise de Chauvelin.
Mad. la Marquise de Boisgelin.
Mad. la Marquise de Sourches.
Mad. la Comtesse de Croissy.
Mad. la Comtesse de la Suze.
Mad. la Duchesse de Chevreuse.
Mad. la Comtesse du Barry.
Mad. la Duchesse de Mirepoix.
Mad. la Comtesse de Valentinois.
Mad. la Princesse de Montmorency.
Mad. la Marquise de Flavacourt.
Mad. la Baronne de Montmorency.
Mad. la Marquise de Rochechouart-Charleval.
Mad. la Duchesse de Châtillon, la jeune.
Mad. la Duchesse d'Uzès.
Mad. la Duchesse de la Trémoille.
Mad. la Duchesse de Béthune.
Mad. la Marquise de Nesles.
Mad. la Marquise de Tonnerre.
Mad. la Marquise de Dreux.

2. Le billet avait dû être envoyé « à M[me] la Comtesse Du Barry, rue Croix-des-Petits-Champs » ; c'est l'adresse portée sur la grande liste des dames invitées au bal paré à Versailles (Registre des Menus).

une somptuosité sans égale, et cependant le luxe étalé par tous fut inouï. Il dépassa ce qu'on venait de voir aux récentes épousailles de la princesse de Lamballe et de la duchesse de Chartres. Le soleil du printemps illuminait cette magnificence ; l'archevêque de Reims officiait aux sons de l'orgue ; les regards du Roi allaient de la Dauphine toute blanche dans sa robe de brocart, à la maîtresse merveilleuse en grand habit de pierreries.

Neuf jours de fêtes vont se succéder, auxquelles Mme Du Barry prend toujours part. Une représentation inaugure, le lendemain du mariage, la nouvelle salle d'opéra du Château. La favorite, très en vue dans sa loge, a presque tous les honneurs. « Mme la Dauphine n'a pas paru y prendre goût », écrit Papillon de la Ferté[1]. Il est vrai qu'on a eu l'idée fâcheuse de donner, comme premier spectacle, cet ennuyeux *Persée* de Quinault et Lulli. Mais les amusements varient et un soir, après le bal paré, on voit dans les jardins la Cour mêlée à la foule. Tout le parc est illuminé ; dans le lointain de la grande perspective s'érige le temple du Soleil, les gondoles lumineuses glissent sur la nappe irradiée du Grand Canal, l'attelage d'Apollon frémit dans l'onde étincelante, les pâles statues s'éclairent le long du Tapis Vert, et les miroirs limpides du Parterre d'Eau réfléchissent, fantastique, l'immense façade du Château où courent des traînées de feu. Le Roi n'est pas descendu, non plus que la Dauphine ; l'on a craint pour eux la fraîcheur de la nuit ; mais, du balcon de la Galerie des Glaces, ils aperçoivent la féerie des

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 274.

douze bosquets embrasés ; et dans la cohue des promeneurs, ils peuvent remarquer la favorite au bras du galant d'Aiguillon, Mme de Brionne avec le duc de Choiseul, la toute jeune comtesse de Polignac, la princesse de Lamballe, les duchesses de Grammont, de Boufflers, de Fitz-James, les comtesses de Broglie, d'Egmont, de Chabrillan, et tant d'autres, l'orgueil et la parure de Versailles.

Dans ce tourbillon de fêtes, les rancunes de cour s'apaisaient ; mais bientôt, au sujet de deux actrices célèbres, Mme Du Barry et le ministre-duc étaient en lutte de nouveau. Le Dauphin, qui aimait les tragédies de Racine et particulièrement *Athalie,* désira la représentation de ce chef-d'œuvre qu'il connaissait par cœur. La pièce montée avec grand éclat devait être « le plus beau spectacle de ce genre qui ait jamais paru[1]. » Mlle Clairon, retirée de la scène depuis trois ans, prétendit cependant au grand rôle ; la duchesse de Villeroy, fille du duc d'Aumont, et M. de Choiseul la soutenaient. La favorite lui opposait Mlle Du Mesnil dont le jeu passionné était au goût du jour. La Clairon l'emportait, non sans exciter des récriminations : « C'était une injustice criante, » dit M. de Croÿ, « d'avoir ôté ce rôle à Mlle Du Mesnil, qui le jouait avec tant de distinction. » Le public mécontent n'accorda plus au jeu « simple et raisonné » de la Clairon le succès de jadis. Ce fut presque un échec, et Mme Du Barry, malgré tout « sensible à l'humiliation de

1. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 414. « Nous vîmes enfin, raconte le duc de Croy, ce chef-d'œuvre de la tragédie dans tout son lustre, avec tous ses accompagnements, ce qu'on n'avait pas encore vu de ce règne. » Cf. *Mémoires secrets*, t. V, p. 115.

la vieille Melpomène », lui fit présent d'une robe magnifique.

Le 30 mai, au soir, le Roi et la favorite vont à Bellevue, pour apercevoir de la terrasse le feu d'artifice que, suivant l'usage, la ville de Paris offre aux jeunes époux. Il doit être tiré sur la nouvelle place Louis XV. Pour y assister Marie-Antoinette et Mesdames se rendent à la capitale et déjà, du Cours-la-Reine, elles admirent la ville illuminée, lorsque des cris d'épouvante viennent les mettre en émoi. La foule, entassée dans la rue Royale, s'étouffe, s'écrase : des fossés mal comblés ont produit des chutes mortelles : les corps sont piétinés et les cadavres s'amoncellent. Les carrosses royaux s'en retournent, ramenant la petite Dauphine désolée : « Il paraît, » raconte le duc de Croÿ, « que cela coûta la vie à plus de trois cents personnes... Cette tragique fête fit une grande consternation dans le peuple, ce qui n'était pas favorable pour l'objet de ce mémorable mariage [1]. »

1. *Journal du duc de Croy*, t. II, p. 421. Le chiffre officiel fut de cent trente-deux morts.

CHAPITRE III

LA FAVORITE ET LES MINISTRES

L'AFFAIRE DU PARLEMENT DE BRETAGNE. — M^ME DU BARRY ET LE DUC D'AIGUILLON. — LE CHANCELIER MAUPEOU ET LES PARLEMENTS. — DISGRACE DU DUC DE CHOISEUL. — VOYAGE DE GUSTAVE III. — LA DAUPHINE ET LA FAVORITE. — MARIAGE DU COMTE DE PROVENCE. — LE DUC D'AIGUILLON AU MINISTÈRE. — LE SALON DE 1771. — DÉMISSION DE LA CHARGE DE COLONEL-GÉNÉRAL DES SUISSES IMPOSÉE A CHOISEUL. — GÉNÉREUSE INTERVENTION DE M^ME DU BARRY.

L'arrivée d'une Dauphine à la Cour a pour résultat de modifier les conditions de la lutte entre les partis adverses. Mesdames vont s'emparer de l'enfant royale et tâcheront d'opposer cette jeune puissance à l'influence de la favorite. Marie-Antoinette et M^me Du Barry seront donc aux prises dès les premiers jours. La Dauphine méprisera cette femme qui est là « pour amuser le maître », et souffrira dans son orgueil de lui voir occuper la première place qui lui appartient. A son tour, la comtesse craindra le charme de l'adolescente, de qui le Roi admire la grâce ingénue ; elle peut devenir l'instrument redoutable de la cabale opposée à celle des Barriens, et cela décide la maîtresse à s'intéresser de plus près à la politique.

Naturellement, elle sera avec Richelieu, ennemi de Choiseul, et soutiendra les intérêts du duc d'Aiguillon, neveu de M. le maréchal. Et cela n'est pas pour étonner, puisque la politique qu'ils préconisent, toute de résistance aux prétentions des Parlements, est dans l'esprit du gouvernement personnel de Louis XV. M^me^ Du Barry prend donc fait et cause pour d'Aiguillon dans les graves affaires de Bretagne, où l'honneur du Roi est aussi engagé.

M. d'Aiguillon, « le courtisan noir et profond », avait l'ambition tendre et, sans doute, aima-t-il un moment celle qui travaillait à son élévation. Aussi a-t-on voulu que le duc et la Dame fussent des plus intimes, tout comme on l'avait dit de Choiseul et de la marquise de Pompadour. Le duc de Choiseul, à qui les accusations contre son rival ne coûtent guère, écrira dans ses mémoires : « Il avait persuadé au Roi qu'il était le martyr de son autorité et de son dévouement à sa personne, et n'avait pas eu de grandes difficultés à vaincre pour séduire et *partager avec le Roi* les bonnes grâces de M^me^ Du Barry[1]. » Les contemporains sans parti pris savaient à quoi s'en tenir et jugeaient différemment l'influence de M. d'Aiguillon sur la favorite : « Il la gouverne moins par un ascendant décidé sur elle que par la souplesse, les égards et les soins[2] », écrivait à Kaunitz l'ambassadeur d'Empire. On peut, en effet, penser que, pour les charmes plutôt fanés du personnage, la comtesse n'allait pas risquer les honneurs, la fortune et l'affection du souverain jaloux et ombrageux. L'amie

1. *Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, 1904, p. 287.
2. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 396.

« très adroite et toute dévouée à M. d'Aiguillon » ne fut pas la jeune favorite, au dire de Mercy, mais bien Mlle Chon Du Barry, qui comprit aussitôt quel appui essentiel leur serait l'ancien commandant en chef de la province de Bretagne, grand seigneur habile, déterminé et connaissant par expérience le maniement des hommes.

Le neveu du maréchal de Richelieu, qu'on s'est plu à tant rabaisser, possédait cependant des qualités d'intelligence, de souplesse, de persévérance, et l'état officiel de ses services nous renseigne sur sa bravoure. Il gagna tous ses grades sur les champs de bataille et l'Italie vit ses prouesses, quand il était encore comte d'Agénois. Faut-il dire qu'il combattait en désespéré, éperdûment épris de cette belle La Tournelle, duchesse de Châteauroux, que le Roi venait de lui enlever ? A l'attaque de Château-Dauphin, en Piémont, il fut dangereusement blessé ; « Mme de La Tournelle fut blessée du même coup », écrit Maurepas, « ce qui a un moment contristé le Roi[1] ». Devenu duc d'Aiguillon et commandant de Bretagne, il repoussait les Anglais pendant la guerre de Sept Ans et remportait sur eux, en septembre 1758, la fameuse victoire de Saint-Cast. Sa popularité, alors au comble, ne devait pas longtemps durer.

En 1764, la province se soulevait contre son gouverneur à propos de taxes repoussées par le Parlement de Rennes. L'arrêt cassé par le Roi, le Parlement cessait le service, et toutes les forces du pays, groupées autour de ses magistrats, attaquaient sans relâche le duc d'Aiguillon. Le procureur général,

1. *Mémoires du comte de Maurepas*, t. IV, p. 114.

M. de la Chalotais, et son fils, meneurs du tumulte[1], reprochaient au gouverneur son despotisme, l'accablaient de sarcasmes, lui refusaient même le mérite de la victoire de Saint-Cast, disant que, près du moulin qui dominait les positions, « les troupes et les Bretons s'étaient couverts de gloire et leur général de farine[2]. » Ce bon mot valut, au dire de Choiseul, la prison aux deux magistrats, et avec eux furent arrêtés quatre conseillers du Parlement de Bretagne.

Dans la procédure suivie en 1770 contre M. d'Aiguillon, il n'est pas de crimes dont on ne l'accuse, sans qu'il soit, d'ailleurs, produit de preuves à l'appui[3]. Remplacé dans son gouvernement par le duc de Duras, il présente pour sa défense des pièces qui sont brûlées à Rennes par la main du bourreau. Mais Richelieu lui a ménagé des entretiens avec la maîtresse, et il va l'intéresser aux moindres détails de son procès. Pendant les longues heures qu'il reste avec elle, il parle des Bretons emportés, indépendants, chez qui tant d'autres gouverneurs ont succombé à la tâche; il raconte ses soucis, sa vie désormais déshonorée par la calomnie, si elle ne consent à lui venir en aide; et doucement tendre, peu à peu, il s'empare d'elle. Sa mère, la vieille duchesse « au regard fol », plaide aussi la cause de son fils avec une éloquence passionnée qui parvient à convaincre la comtesse.

1. Dans la *Correspondance du chevalier de Fontette*, publiée par M. H. Carré, Paris, 1893, MM. de La Chalotais se montrent sous un jour bien peu favorable.

2. *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 287.

3. Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle : Linguet*. Paris, 1895, p. 222 et suiv.

Pour la première fois, dans de graves circonstances politiques, la favorite usera de son pouvoir sur l'esprit du souverain. Mais encore faudra-t-il qu'elle compte avec toute l'astuce du chancelier Maupeou, qui dirigera l'affaire de Bretagne et le plus souvent au gré de ses intérêts. Dans le ministère, il s'est détaché de Choiseul et semble prendre à cœur la cause de d'Aiguillon. Il la servira pourtant de telle sorte qu'à l'issue du débat judiciaire, Me Linguet, avocat principal de l'ancien gouverneur, lui écrira : « Quels cruels amis vous avez là, monsieur le duc[1] ! »

Le Roi s'étant décidé au jugement des pairs, toutes sortes de difficultés entravaient la marche du procès. Les exigences parlementaires n'avaient plus de bornes ; l'opinion publique se déclarait contre l'accusé et le gouvernement ; et « les meilleures raisons auraient eu de la peine à vaincre la prévention, la partialité et l'intrigue[2]. » Le contrôleur général des Finances, au tact rapide, au jugement sûr, consulté par le chancelier, répondait : « Il faut sortir de cette affaire par la voie qui compromettra le moins l'autorité. » Et Louis XV ordonnait d'anéantir la procédure. Devant les chambres réunies, Maupeou prononçait cet énergique discours :

« Le Roi a été étonné qu'une partie des témoins déposaient des faits étrangers à la plainte, que quelques-uns avaient annexé à leurs dépositions des arrêts du Conseil et des ordres émanés de son autorité suprême. Ceux qui ont été chargés de l'exécution de ces ordres n'en sont comptables qu'au Roi,

1. Cruppi, *l. c.*, p. 235.
2. Lettre particulière de M. d'Aiguillon, du 4 mai 1770, citée par Flammermont, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, Paris, 1883, p. 83.

et Sa Majesté se manquerait à Elle-même si Elle soumettait à une discussion judiciaire les détails du gouvernement de son royaume. Elle n'a vu dans M. le duc d'Aiguillon que du zèle pour son service ; Elle a été convaincue qu'il n'a fait qu'un usage légitime du pouvoir qu'Elle lui a confié. Mais si Elle lui doit de le justifier publiquement et d'anéantir tout ce qui pourrait offenser son honneur, Elle doit à son autorité de ne pas laisser pénétrer dans le sanctuaire de son administration[1]... »

L'indignation fut générale ; l'effervescence des esprits montra que désormais la monarchie absolue ne se maintiendrait plus que par des coups d'État. Comme il fallait bien mettre en couplets la colère publique, le client de Mme Du Barry fut ainsi chansonné :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu ;
Avec des lettres de grâce,
On ne peut être pendu.
Je triomphe de l'envie,
Je jouis de la faveur ;
Si j'avais perdu la vie,
Je n'aurais pas ce bonheur ;
Mais, grâce aux soins de ma mie,
Je n'ai perdu que l'honneur[2] !

Tandis que MM. de la Chalotais demeuraient en exil, le duc d'Aiguillon, invité à Louveciennes, était fêté en un dîner présidé par Sa Majesté. Sous la douce lumière des bougies brûlant dans les giran-

1. Flammermont, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 85.
2. Flammermont, *l. c.*, p. 95.

doles d'or, le salon de la comtesse s'animait de brillants convives. Elle était pâle, sous le fard, des émotions dernières, de la campagne menée en faveur de son protégé. Louis du regard ne quittait pas sa maîtresse ; et cependant il pensait encore à Élisabeth d'Autriche, cette archiduchesse qui jurait ne vouloir que lui pour époux. Dans sa correspondance secrète, il demandait qu'un agent partant pour Vienne prît soin d'examiner la princesse « de la tête aux pieds, sans rien excepter de ce qui lui sera possible de voir[1] ». De même, en ce moment, répondait-il à une lettre de M. de Choiseul, inquiet de l'intérêt porté au duc d'Aiguillon, par cette page de prudente diplomatie :

Vous trouverez une lettre dans ce paquet-ci, encore de M. de Fuentès [ambassadeur d'Espagne] avec un éloge de vous qui est très juste.

Je commence par M. d'Aiguillon. Comment pouvez-vous croire qu'il puisse vous remplacer? Je l'aime assez, il est vrai, à cause du tour que je lui ai joué, il y a bien longtemps ; mais, haï comme il est, quel bien pourrait-il faire?

Vous faites bien mes affaires, je suis content de vous; mais garez-vous des entours et des donneurs d'avis ; c'est ce que j'ai toujours haï, et que je déteste plus que jamais. Vous connaissez Mme Du Barry ; ce n'est assurément point M. de Richelieu qui me l'a fait connaître, quoiqu'il la connut, et il n'ose pas la voir; et la seule fois qu'il l'a vue un moment, c'est par mon ordre exprès. J'ai pensé la connaître avant son mariage. Elle est jolie, j'en suis content, et je lui recommande tous les jours de prendre garde aussi à ses entours et donneurs d'avis; car vous

1. Lettre du 6 juin 1770 (Boutaric, *Corr. secrète de Louis XV*, t. I, p. 409).

croyez bien qu'elle n'en manque pas. Elle n'a nulle haine contre vous ; elle connaît votre esprit et ne vous veut point de mal. Le déchaînement contre elle a été affreux, à tort pour la plus grande partie. L'on serait à ses pieds si... Ainsi va le monde.

Elle est très jolie ; elle me plaît ; cela doit suffire. Veut-on que je prenne une fille de condition? Si l'Archiduchesse était telle que je la désirerais, je la prendrais pour femme, avec grand plaisir ; mais je voudrais la voir et la connaître auparavant. Son frère en a été chercher une et il n'a pas réussi. Je crois que je verrais mieux que lui, car il faudra bien faire une fin ; et le beau sexe autrement me troublerait toujours : car très certainement vous ne verrez pas de ma part une Dame de Maintenon. En voilà, je pense, assez pour cette fois-ci [1]...

Ces dispositions de Sa Majesté ne l'empêchaient point d'admettre, par grande faveur, le duc d'Aiguillon au voyage de Marly [2]. Ce séjour dans le petit château allait rapprocher davantage la famille royale, et Louis XV n'était pas sans inquiétude sur la façon dont la Dauphine et Mesdames accepteraient la favorite.

Les princesses étaient de vieilles filles dont l'épaisse maturité ne rappelait en rien les portraits que Nattier nous donne de leur gracile jeunesse. Au couvent de Fontevrault, M^me^ Sophie était une blonde timide, joliment délicate en son adolescence, mais devenue, avec les années, une fade personne, sans volonté, sans pensée, sans passion. M^me^ Victoire, qui fut la brune délicieuse, aux longs yeux inquiétants, en imposait encore avec son grand air

1. *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 59.
2. Sur ce séjour à Marly, v. la lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 14 juillet 1770 (Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 23).

des Bourbons, mais de ses charmes disparus, il ne demeurait plus que la bonté. L'altière Mme Adélaïde dominait ses deux sœurs, et le peintre nous a laissé la jeune silhouette de cette Diane assise au bord de la fontaine. Elle fut la préférée du Roi après la mort de l'Infante et de Mme Henriette, mais combien peu ils devinrent unis! Toujours inactive, elle ne vivait que de tracasseries, guidée en tout par sa dame d'atours, l'intrigante comtesse de Narbonne.

C'était dans le salon du rez-de-chaussée de Versailles, ouvrant à la fois sur le Parterre d'Eau et le Parterre du Nord, que Mesdames de France réunissaient leur petit cercle intime, et parmi les familiers s'empressait maintenant le duc de Choiseul, qu'elles avaient toujours écarté, surtout depuis le renvoi des Jésuites. Leur animosité contre la nouvelle maîtresse venait de les rapprocher.

Madame la Dauphine allait donc vivre dans ce milieu violemment hostile à la comtesse, et celle-ci, trop fine pour ne point pressentir l'antipathie de S. A. R., se disposait à prendre des mesures auprès du souverain. Pendant ce court séjour à Marly, elle ne pensa d'ailleurs qu'à se reposer; on la voyait se promener dans le grand parc d'été où chantait dans les margelles de marbre l'eau des fontaines merveilleuses; au « bosquet de Luciennes » ou au belvédère des « jardins hauts », elle venait rejoindre Sa Majesté. Le soir seulement, elle s'habillait pour assister au jeu de la Dauphine, et celle-ci, irritée des attentions du Roi pour la belle maîtresse, racontait à son auguste mère la froideur de ces soirées : « Madame ma très chère mère, le Roi a mille bontés pour moi et je l'aime tendrement;

mais c'est à faire pitié la faiblesse qu'il a pour M^me^ Du Barry, qui est la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable. Elle a joué tous les soirs avec nous à Marly ; elle s'est trouvée deux fois à côté de moi, mais elle ne m'a point parlé et je n'ai point tâché justement de lier conversation avec elle ; mais, quand il le fallait, je lui ai pourtant parlé[1]. »

La suite est plus nombreuse au voyage de Choisy et le Roi fait jouer ses comédiens au petit théâtre du château Un soir, M^me^ Du Barry, la maréchale de Mirepoix et la duchesse de Valentinois trouvent prises leurs places du premier rang. La comtesse de Grammont, dame du palais de la Dauphine et belle-sœur de la duchesse Béatrix, s'étant permis des propos très piquants à l'adresse de la favorite, est punie par l'exil. « Son éloignement causa une grande sensation », car elle était au mieux avec la famille de Choiseul. On comprit que la Dame devenait redoutable et la jeune princesse, qui voyait frapper par elle une des charges de sa maison, ne devait pas le lui pardonner[2].

Après Choisy, la Cour part pour Compiègne, où les chasses remplissent la plupart des journées. La comtesse les suit à cheval, dans ce costume masculin de soie grise et de dentelle qu'elle aime à revêtir. Mais le jeu, les soupers, les fêtes lui permettent aussi de déployer ses toilettes féminines, et son bon goût et son élégance de créer la mode à la Cour. Malgré le surmenage, elle est toujours la

1. Lettre du 9 juillet 1770. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 17.
2. P. de Nolhac, *Marie-Antoinette dauphine*, p. 147.

plus belle et d'Aiguillon sait le lui dire en ces longs entretiens où les propos galants se mêlent aux questions d'affaires. C'est que le Parlement ne cesse pas les remontrances, il veut la continuation du procès et essaie d'enlever au duc, comme déchu, le titre de pair de France[1].

Louis XV a des accès de colère que la favorite s'efforce d'apaiser ; il s'inquiète de cette « multitude républicaine », dont les idées mettent en échec son autorité de roi. Douce et tendre, la comtesse rassure le monarque, se moque des prétentions des *grandes robes,* des princes du sang qui les soutiennent, et excuse le peuple que l'on trompe sur les intentions du souverain. Le peuple n'a pas d'opinions politiques et ne demande de réformes que celles qui le garantiraient contre la misère ; convaincu que les magistrats combattent en sa faveur les exigences de l'absolutisme, il place en eux sa confiance ; il hait Maupeou, M^me^ Du Barry et leur cabale ; ses sympathies vont à Choiseul favorable aux Parlements.

En ce moment, à Compiègne, avait lieu entre Richelieu et le ministre une violente altercation, et le maréchal, devant toute la Cour, accusa la duchesse de Grammont de voyager dans le midi de la France pour exciter à la rébellion les Parlements de Provence et de Languedoc. « Je dis à S. A. R. que cela avait toute l'apparence d'une tracasserie faite au duc de Choiseul », écrit à ce sujet Mercy à Marie-Thérèse ; « M^me^ la Dauphine ne m'en

1. Le 2 juillet, le Parlement prononça contre d'Aiguillon un arrêt qui l'excluait de la pairie. Maupeou faisait casser l'arrêt. Cf. Flammermont, *l. c.*, p. 93-95.

parut pas persuadée, sans me dire cependant les raisons qu'elle avait de croire le contraire ; elle ajouta simplement qu'elle me les dirait dans une occasion où elle pourrait me parler à son aise[1]. » Louis XV, désormais, ne douta plus de la mauvaise foi de son ministre ; sa confiance était ébranlée ; on remarqua qu'il évitait de lui parler, et peut-être songeait-il déjà à cette lettre de cachet qui enverra le duc en exil.

En quittant Compiègne, le Roi, la Dauphine, Mesdames et la favorite s'arrêtèrent à Chantilly, où Condé leur fit une réception magnifique. Mais, alors qu'on voyait Louis XV tout occupé de Marie-Antoinette, le prince n'avait d'attention que pour la comtesse, qui savait à quoi s'en tenir sur le désintéressement de ces assiduités.

Le 31 août, la Cour rentre à Versailles et les grands préparatifs commencent du voyage de Fontainebleau. Les ouvrières en modes, les marchands de soie et de dentelles vont et viennent dans les appartements de la maîtresse, qui trouve aussi le temps d'écouter d'Aiguillon, de recevoir Maupeou et de parler d'affaires au Roi. C'est toujours ce procès de Bretagne qui menace la tranquillité du royaume et celle du souverain. « La fermentation est générale », écrit M^me^ Du Deffand, « tous les Parlements se donnent la main... Nous sommes accablés de remontrances, de représentations, de réquisitions, d'arrêts, de lettres patentes, etc., etc.[2]... » Maupeou décide Louis XV à tenir un nouveau lit de justice, pour enlever les pièces de la procédure et

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 37 (20 août 1770).
2. *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 85.

défendre au Parlement toute menace contre d'Aiguillon. Le Roi n'avertit son Conseil que la veille de la cérémonie, à dix heures et demie du soir; Choiseul croit pouvoir s'excuser; il va chasser le lendemain à La Ferté-Vidame, chez le banquier Laborde, et le Roi s'empresse de lui donner permission avec ce sourire aimable qui cache si bien son secret.

Cette journée du 3 septembre est une surprise pour beaucoup de gens. La marquise Du Deffand raconte à Walpole son émoi, au bruit du canon annonçant à Paris l'arrivée de Sa Majesté : « Ce matin, à dix heures, j'entends tirer le canon, je suis étonnée, je dis : le Roi est à Versailles depuis vendredi qu'il est de retour de Chantilly ; serait-ce Mme la Dauphine qui viendrait à Notre-Dame? Je sonne mes gens, on me dit : « La place Louis XV est pleine de « mousquetaires, le Roi vient d'arri- « ver au Parlement. » Voilà que je me figure que tout est perdu, que l'on va faire main basse pour le moins sur une partie du Parlement, que peut-être... enfin la tête me tourne. Chez qui enverrai-je? Chez Mme de Mirepoix, avec qui, par parenthèse, je suis le mieux du monde : on y va, elle n'est point éveillée. J'envoie dans tout mon voisinage chez les personnes de ma connaissance, je finis par chez la grosse duchesse [d'Aiguillon], chacun est étonné et ne sait rien. Je suis prête à me lever, je demande mes chevaux, je veux aller chez Mme de Beauvau et peut-être tout de suite à Gennevilliers [chez Mme de Choiseul]... Je voudrais que vous vous contentassiez de savoir qu'il ne s'est agi que de l'affaire de M. d'Aiguillon. Le Roi a réprimandé son Par-

lement, a fait enlever les minutes, les grosses et toutes les pièces de la procédure, a défendu qu'il ne fut plus jamais question de cette affaire, et a ajouté à cette défense les plus sévères menaces, si l'on y contrevenait[1]... »

M. d'Aiguillon paraît avoir bataille gagnée ; les anecdotiers racontent qu'il remercie la favorite en lui offrant un vis-à-vis superbe. Ce chef-d'œuvre aurait coûté, toujours au dire des libellistes, 52 000 livres, de quoi nourrir « pendant plusieurs mois une province entière » ; et le petit couplet d'usage suit ces faméliques réflexions :

Pourquoi ce brillant vis-à-vis?
Est-ce le char d'une déesse,
Ou de quelque jeune princesse?
S'écriait un badaud surpris.
Non (de la foule curieuse
Lui répond un caustique), non,
C'est le char de la blanchisseuse
De cet infâme d'Aiguillon[2].

Tel est, en effet, le résumé de cette affaire de Bretagne dans l'esprit des foules. Rien ne prévaudra, désormais, contre ce jugement sommaire : puisqu'on a suspendu le procès, le duc était coupable et c'est M^me^ Du Barry, aidée de ses partisans, qui a obtenu du Roi la grâce de d'Aiguillon[3].

1. Recueil Lescure, t. I, p. 92. Cf. Flammermont, *l. c.*, p. 103.
2. *Anecdotes*, p. 146 ; Sara Goudar, *Remarques*, p. 104.
3. Dans l'*Histoire de M^me^ Du Barry*, Vatel, qui a soigneusement étudié le *Mémoire pour le duc d'Aiguillon* du fameux avocat M^e^ Linguet, conclut avec celui-ci à l'innocence du duc, peut-être même avec quelque complaisance, alors que Flammermont, dans *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*, attaque M. d'Aiguillon avec plus de violence que d'équité. M. Cruppi, qui n'a pas non plus grande tendresse pour le duc, écrit cependant sans parti pris, au sujet de cette affaire de Bretagne : « Jamais procédure cri-

La favorite reprenait à Fontainebleau ses appartements de l'année précédente, tandis que Mme la Dauphine occupait la chambre de la Reine. Mais les fêtes données furent encore toutes en l'honneur de la maîtresse et le plus souvent par elle inspirées. Dans le domaine des plaisirs, elle sera bientôt sans rivale, et son bon goût, son tact, ses connaissances littéraires, quand il s'agira de théâtre, lui permettront de bien choisir. Avec le gentilhomme en année, le duc d'Aumont, et sa sœur la duchesse de Villeroy, la comtesse arrêtait le répertoire de la Cour.

« On a ouvert le théâtre à Fontainebleau, samedi 13 (octobre) », écrit Papillon de la Ferté, « par *Arlequin et Scapin rivaux* et *Le Bûcheron,* suivi d'un ballet qui était beaucoup trop nombreux[1]. » Deux jours après, c'est le divertissement des *Trois Cousines*, auquel est jointe fort heureusement l'*École des Maris*. Un peu plus tard, on joue « les deux seuls opéras-comiques que le roi aime », *On ne s'avise jamais de tout* et *Le Devin du village*. C'est vers la loge de la favorite que pendant ces spectacles vont tous les regards ; et elle apparaît délicate et blonde, en la somptuosité de sa robe de « satin blanc, rayé, lamé, plissé d'or, formant des ondes » et surchargée de guirlandes en « bouquets et paillons émaillés de rubis ».

C'est encore en toilette merveilleuse qu'on la voit à la revue du Régiment du Roi, passée par

minelle ne fut édifiée sur des présomptions plus vagues, sur des racontars plus suspects. L'incroyable légèreté des Parlements en matière criminelle se rencontre ici aussi bien que dans l'affaire de La Barre. » (*Un avocat journaliste, l. c.*, p. 216).

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 283.

Sa Majesté; elle se montre enjouée, gracieuse, au milieu des jeunes officiers qui l'entourent. Ainsi que la duchesse de Valentinois et la marquise de Montmorency, elle assiste au dîner que donne sous sa tente le colonel en second, le comte Du Châtelet. Assise à côté du Roi, elle a pris la place de M^me^ la Dauphine qui est partie avec les princesses ses tantes, et M. de Choiseul, bien que ministre de la Guerre, s'est abstenu de paraître à la parade militaire et au repas[1].

Le 20 octobre, Louis XV et la famille royale quittèrent Fontainebleau et passèrent trois journées à Choisy; le 23, la Cour rentrait à Versailles. Tout en s'occupant des détails de sa nouvelle installation, la Dame se tenait au courant des affaires politiques. Initiée par de bonnes leçons, elle suivait à présent, avec intérêt, toutes les phases de la crise parlementaire. L'édit du 3 décembre allait être proclamé et les gens éclairés se rendaient compte des proportions que prenait la lutte. Les articles de l'édit discutés dans le Cabinet du Conseil, le furent aussi dans la chambre de la maîtresse, cette chambre parfumée au plafond bas et au lit d'or d'où tombaient les lourdes dentelles.

Maupeou, d'accord avec Terray et La Vrillière, rédige le projet qui est présenté au Roi. Le chancelier l'explique à la comtesse. Inlassable, il l'instruit, la dirige, car il voit combien le Roi l'écoute et fait cas de ses avis. Pour apitoyer la jeune femme, il insiste sur les interruptions de service dont souffrent tant de victimes : les détenus en prison pré-

1. *Anecdotes*, p. 149. Lettre de Mercy à Marie-Thérèse, du 16 novembre. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 86.

ventive, les plaideurs perdant leur fortune par leurs procès suspendus, et il déplore cet exemple funeste de désobéissance qui depuis si longtemps bouleverse le royaume et conduit la monarchie à sa perte. Et la voix fragile, la voix enfantine qui n'a jamais parlé que d'amour et de frivolité, discute les graves questions. Ah! comme la comtesse en veut à ces philosophes, de qui les Parlements brûlent les livres, mais pratiquent les idées!

Le préambule de cet édit de décembre, dont la préparation a valu à Mme Du Barry de si belles leçons de politique, est la revendication royale du pouvoir absolu, et tout l'orgueil de Louis XV s'y résume en ces quelques mots : « ...Nous ne tenons notre couronne que de Dieu ; le droit de faire des lois par lesquelles nos sujets doivent être conduits et gouvernés nous appartient à nous seul, sans dépendance et sans partage ; nous les adressons à nos cours pour les examiner, pour les discuter et les faire exécuter... Le désir que nous avons de connaître les objets qui pourraient échapper à notre vigilance, nous engagera toujours à les maintenir dans l'usage de nous faire des remontrances... Cet usage qui caractérise un gouvernement sage, qui ne veut régner que par la raison et par la justice, ne doit pas être, entre les mains de nos officiers, un droit de résistance; leurs représentations ont des bornes et ils ne peuvent en mettre à notre autorité[1]... » Trois longs articles suivent, dont le Dauphin faisait le plus enthousiaste éloge: « Cela est très beau », écrivait-il, « voilà le vrai droit public;

1. Flammermont, *Le chancelier Maupeou et les Parlements*, p. 117.

je suis enchanté de M. le chancelier. » Mais les magistrats ne voudront point se soumettre à l'édit et les remontrances succéderont aux lettres de jussion, jusqu'à la chute des Parlements.

La favorite se repose de la fatigue de ces longues discussions de chancellerie par une occupation plus conforme à ses goûts, le choix, la confection de ses toilettes. Chaque jour, c'est une robe nouvelle, et avant qu'elle ne soit achevée, que de conférences avec Mme Sigly, la couturière ! Les jupons se volantent de blondes semblables à celles de la jupe, les souliers assortissent leurs gemmes à celles des parures, et les bas de soie sont brodés d'or. C'est ensuite l'achat de raretés pour ses étagères de laques et d'ivoires, les commandes de meubles pour Versailles ou Louveciennes, tels que « ces douze grands fauteuils de gourgourand de soie jaune », qu'on va bientôt lui livrer. Janvier approche et elle choisit, pour ses amis, des tabatières à miniature, des bagues à camée, des « étuis d'agate arborisée ». Elle achète aussi des biscuits de Sèvres, à l'exposition qui se fait à Noël, dans les appartements royaux : ce sont là des présents d'un goût parfait et toujours appréciés.

Mme Du Barry s'occupe en ce moment de la construction du pavillon de Louveciennes, afin que Sa Majesté puisse trouver dans le petit domaine luxe et commodité. Elle n'a jamais en vue que le plaisir du Roi si difficile à satisfaire, maintenant surtout qu'aux soucis du royaume s'ajoute la mélancolie des années ; et il a besoin de la jeunesse, de la force de cette enfant affectueuse qui prend la

lourde tâche, non de lui indiquer la voie, mais de le décider.

Dans la crise qui se prépare et qui va amener la chute de Choiseul, la comtesse ne s'est point bornée à soutenir de ses malices les ennemis du ministre, elle a joué un rôle actif que des révélations récentes permettent d'entrevoir. Dès l'instant où le duc se déclara violemment contre la maîtresse, le Roué osa concevoir le dessein de l'anéantir, et il s'offrit à aider le parti de cour qui travaillait contre lui. Ainsi fit-il agréer, probablement par l'entremise de sa belle-sœur, les services d'un homme qu'elle avait connu rue de la Jussienne. C'était Favier, mêlé comme agent inférieur à certaines négociations diplomatiques. Écrivain de mérite, esprit éveillé et souple, qu'aigrissait une situation médiocre récompensant mal plusieurs missions remplies, Favier était prêt à fournir aux Barriens les armes qui leur manquaient, contre un ministre habitué à compter auprès du Roi sur sa réputation d'administrateur impeccable et de grand politique. Un émissaire, peut-être le Roué lui-même, vint le trouver à Bruxelles, au mois de mars 1769, et écrivit sous sa dictée un précis très complet des faits à reprocher à M. de Choiseul[1]. Ce mémoire anonyme, rempli d'accusations et d'insinuations compromettantes, fut l'arsenal où puisa désormais l'entourage de la comtesse pour la lutte qui s'engageait[2].

1. Le texte est publié dans la revue *La Révolution Française*, de 1899, t. XXXVI, p. 415-462. Flammermont a donné dans le même volume une étude sur Favier ; v. p. 177, pour ses relations avec Jean Du Barry et sa maîtresse.

2. Un passage, qui fait allusion aux amours du Roi, mérite d'être cité. Après avoir établi les intrigues de MM. de Choiseul avec la cour de Vienne, Favier ajoute : « Cette cour a justifié leur confiance et reconnu

L'esprit du Roi ainsi préparé, une imprudence de Choiseul précipite les choses. A propos d'une affaire sans importance, un différend au sujet des îles Malouines entre l'Angleterre et l'Espagne, le ministre s'avise d'approuver le Cabinet de Madrid en ses projets de guerre. Comme la France devra soutenir son alliée, en vertu du Pacte de famille, Choiseul y voit l'occasion de se rendre indispensable. L'affaire peut devenir grave : « J'en ai dévoilé toutes les conséquences à l'ambassadeur d'Espagne, » écrit Mercy, « et agissant de concert, je me flatte que nous sommes parvenus à convaincre le duc de Choiseul de la fausseté de son calcul[1]. » Mais il est bien tard pour se reprendre. Louis XV cependant veut à tout prix le maintien de la paix ; le Parlement est en pleine révolte ; il ne voterait les frais de l'expédition que si l'on cédait à ses exigences. Choiseul laisse entendre que l'exil du chancelier et du contrôleur général rendrait les chambres beaucoup plus traitables ; le monarque justement espère que Maupeou et Terray le débarrasseront des Parlements. De son côté, le chancelier déclare que si Choiseul n'est pas renvoyé, la guerre est inévitable et qu'il préfère se retirer que de plier devant les magistrats[2]. Alors que Louis XV, inquiet et dési-

leurs services. Déjà plus d'une fois elle a pris soin d'intervenir en leur faveur, soit par des offices directs, soit par des insinuations détournées ; et en second lieu, car on peut en croire des gens bien instruits, elle n'a pas craint de déplaire au Roi, en se mêlant de choses qui ne regardent que son personnel et sa vie privée, et cela uniquement à la prière de ces Messieurs, qui croyaient avoir intérêt à faire les censeurs de morale pour la première fois de leur vie » (V. *La Révolution française*, t. XXXVI, p. 429).

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 59 (Mercy à Marie-Thérèse, 19 septembre 1770).

2. Flammermont, *l. c.*, p. 182. L'auteur a ignoré les détails de l'intervention de Mme Du Barry et de l'abbé de La Ville ; il donne une part prépondérante, dans la disgrâce de Choiseul, à l'animosité du prince de

reux pourtant, de tenir ses engagements envers Charles III, ne sait à quoi se décider, Mme Du Barry intervient encore, et en des circonstances que M. de Talleyrand présente sous le jour le plus romanesque.

Le premier commis au département des Affaires étrangères était un abbé de La Ville, qui caressait l'espoir de monter à une dignité plus haute. Jean Du Barry le vint trouver et, sans trop de peine, lui fit avouer que l'affaire des Malouines avait surtout pour but l'intérêt ministériel de MM. de Choiseul. Et l'abbé ajoutait qu'au point où en étaient les choses, il n'y avait qu'un moyen de tout arranger : « que le Roi prît sur lui d'écrire une lettre confidentielle à Sa Majesté Catholique ; il aurait infailliblement par sa réponse la preuve qu'Elle est disposée à éviter la guerre en renonçant aux îles Falkland [Malouines], objet de tant de bruit ».

Il n'en fallait pas davantage à Du Barry, qui se rendit immédiatement chez sa belle-sœur, et l'endoctrina assez bien, pour qu'elle pût développer au Roi cette idée en s'en appropriant l'invention... Elle lui dit : « Je parie que, si vous aviez le courage d'envoyer chercher l'abbé de La Ville, de lui ordonner de vous parler vrai sur le succès de cette démarche directe vis-à-vis du Roi d'Espagne, il ne pourrait pas se refuser à l'approuver, et par là vous auriez la mesure de cette grande fidélité avec laquelle vous croyez être servi par M. de Choiseul. » — Le Roi, de plus en plus frappé de l'intelligence de sa maîtresse, lui dit : « Mais sous quel prétexte puis-je envoyer chercher cet abbé ? Le duc de Choiseul le saura.

Condé, qui voulait le Ministère de la Guerre pour le marquis de Monteynard. Cf. Duc de Broglie, *Le secret du Roi*, t. II, p. 231 et suiv.

— Que vous êtes simple et bon, lui répliqua-t-elle alors; je ne le connais pas, moi, je ne l'ai jamais vu, mais je me charge de le faire trouver ici, et pour vous mettre plus à votre aise, je prétends l'y faire venir à la chute du jour, habillé en séculier, avec une bourse à sa perruque et l'épée au côté. » — Le Roi, animé par le plaisir de voir mêler ainsi les moyens les plus comiques aux plus sérieuses affaires, y donna son consentement. L'abbé, aussitôt prévenu, se rendit dès le soir même, en habit gris, à cet honorable et mystérieux rendez-vous. Peu de moments après, le Roi y arriva et, après quelques plaisanteries sur le costume, prit le ton de maître, mais de maître confiant. Il dit à l'abbé qu'il avait le projet d'écrire au roi d'Espagne et qu'il exigeait de sa fidélité de lui dire franchement ce qu'il pensait des dispositions réelles de Sa Majesté Catholique, ainsi que de sa lettre. L'abbé de La Ville ne manqua pas de répondre que, si les souverains se mettaient aussi à traiter leurs affaires, ils les arrangeraient bientôt et rendraient le métier de leurs ministres et de leurs ambassadeurs bien peu nécessaire. Le Roi satisfait fit ensuite quelques reproches à l'administration de M. de Choiseul. L'abbé, avec une réserve qui laissait apercevoir qu'il était de la même opinion, s'abstint de parler contre son ministre... Le Roi congédia l'abbé avec les marques de la plus grande bienveillance et celui-ci sortit la tête remplie de chimères. Le Roi se trouva donc tout résolu à écrire au roi d'Espagne. Comme un peu d'amour-propre l'avait empêché de dire à l'abbé de La Ville de lui faire la minute de sa lettre, il se mit à chercher dans sa tête comment il la tournerait. La première phrase venait difficilement. « Vous ferez cela tout de travers, lui dit M^me^ Du Barry, laissez-moi vous en faire le projet. » Il y consentit en riant. Et aussitôt un courrier de M^lle^ Chon est expédié pour faire venir dans la nuit même à Luciennes M. Du Barry... pour y faire cette importante composition. Du Barry se mit en route

à minuit, et comme il faisait un temps très noir, et que les eaux étaient débordées, il versa et pensa se noyer à l'abreuvoir de Marly. Mais enfin il arriva, se sécha, et fit ensuite son petit travail comme il put... Mme Du Barry copia de sa main ce projet de lettre; le lendemain matin, elle le fit transcrire par le Roi sur sa propre table et son coiffeur partit chargé de cette grande mission, à laquelle il n'employa que dix-huit jours[1].

Combien on sent le parti pris en ce récit plein de détails ridicules et invraisemblables! L'intervention de l'abbé de La Ville est bien prouvée cependant; elle fut la cause immédiate de la chute du ministre. Le Roi ayant fait appeler Choiseul exige le compte exact de la situation. Le duc avoue qu'à la fin de janvier les troupes devront être prêtes. Le maître pâle de colère s'écrie : « Monsieur, je vous avais dit que je ne voulais point la guerre! » Et le 23 décembre, un courrier portait à Sa Majesté Catholique cette lettre du Roi Très Chrétien :

« Monsieur mon frère et cousin, Votre Majesté n'ignore pas combien l'esprit d'indépendance et de fanatisme s'est répandu dans mon royaume. La patience et la douceur m'ont conduit jusqu'à présent, mais poussé à bout et mes Parlements s'oubliant jusqu'à vouloir me disputer l'autorité souveraine que je ne tiens que de Dieu, je suis résolu de me faire obéir par toutes les voies possibles. La guerre, dans cet état, serait un mal affreux pour moi et pour mes peuples. Mais ma tendresse extrême pour Votre Majesté, me fera toujours tout oublier pour Elle. Mes ministres ne sont que mes organes;

1. *Mémoires du prince de Talleyrand*, t. V, p. 561-563.

ainsi quand je me crois obligé d'en changer, rien ne peut apporter de changement dans nos affaires et tant que je vivrai nous serons unis. Si Votre Majesté peut faire quelques sacrifices pour conserver la paix sans blesser son honneur, elle rendra un grand service au genre humain et à moi en particulier dans les circonstances présentes où je me trouve[1]. »

Le même jour, Louis XV écrit la lettre de cachet signifiant au duc sa disgrâce. Mais il ne se décide à l'envoyer que le 24 décembre, et le duc de La Vrillière va remettre à M. de Choiseul ce billet qui l'envoie en exil :

J'ordonne à mon cousin, le duc de Choiseul, de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'État et de surintendant des postes entre les mains du duc de La Vrillière et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.

A Versailles, ce 24 décembre 1770.

Louis[2].

M^me^ Du Barry a donc été l'agent principal de la chute du ministre. Sans elle peut-être, Maupeou ni personne ne serait parvenu à le perdre si tôt dans l'esprit du souverain. Lui-même, au reste, hâta sa disgrâce, par l'appui qu'il prêta aux Parlements, par les imprudences de toutes sortes « que nous lui avons vu commettre », écrivait l'ingrat Kaunitz à Mercy « et comme ministre et comme courtisan, et moyennant cela, j'aurais été beaucoup plus surpris, s'il s'était soutenu à la longue, que je

1. Flammermont, *l. c.*, p. 190.
2. *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 62.

ne le suis de sa chute. Dieu veuille seulement qu'il ne soit pas remplacé par quelqu'un qui soit encore plus brouillon qu'il ne l'a été[1]... »

Le lendemain, jour de Noël, M. de Choiseul prenait la route de l'exil. Ces vingt-quatre heures passées à Paris lui furent un véritable triomphe. La Cour et la Ville vinrent s'inscrire à sa porte ; une multitude accourut pour l'acclamer, et les regrets de la population suivirent cet homme qui avait chassé les Jésuites, soutenu les Parlements et combattu, semblait-il, au nom de la liberté et du seul bien public. Les chansons de toute part commentèrent l'événement et l'épigramme attaqua Louis XV ouvertement.

« C'est alors », a écrit Talleyrand, « que Mme Du Barry commença réellement à jouer le grand rôle de favorite[2] ». Débarrassée enfin d'un dangereux ennemi, elle s'installait dans ce délicieux appartement de Versailles dont la dorure s'harmonisait si bien avec les tons clairs des fauteuils, des tentures et des meubles de porcelaine bleue. Certes, il lui fallait encore parler politique et ses audiences du soir eussent paru bien fatigantes à d'autres de fragile santé ; mais maintenant qu'elle saisissait les rouages des affaires difficiles, elle écoutait, s'intéressait, et donnait son avis au souverain.

Puis elle revenait à ses chiffons, à ses dentelles, à ses préoccupations de grande dame soucieuse de la tenue de sa maison. C'était le charme de cette femme d'être à la fois sérieuse et légère, capable

1. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 383 (5 janvier 1771).
2. *Mémoires*, t. V, p. 565.

de prêter attention, pendant des heures entières, aux plus hautes questions de chancellerie et de s'abandonner ensuite, enfant puérile, aux caprices de sa fantaisie. Dans cette crise où la monarchie absolue, aux prises avec les grandes robes, devait mourir ou vaincre, le Roi puisait sa force dans l'âme de sa maîtresse et son calme dans son jeune sourire. Avant de prendre à l'égard du Parlement une décision énergique, il fallait tout d'abord former le nouveau ministère. L'embarras était grand ; l'incorruptible comte du Muy, tout indiqué pour le secrétariat de la Guerre, refusait de fléchir le genou devant l'idole ; protégé par le prince de Condé, le marquis de Monteynard, l'homme de Son Altesse, occupait enfin le poste. M^me^ Du Deffand notait, le 9 janvier 1771 : « On n'a encore remplacé que le département de la Guerre par un homme dont on dit peu de bien ; c'est le prince de Condé qui l'a placé ; on ne doute point que M. d'Aiguillon n'ait les Affaires étrangères : l'on croit qu'on attend la fin des négociations pour le nommer ; cependant il y en a qui prétendent que le prince de Condé ne l'aime pas. L'abbé Terray se mêle de la Marine, mais par intérim. L'affaire du Parlement se négocie ; on se relâchera de part et d'autre[1]. » Ce qui est certain, c'est que la maîtresse ne veut au Conseil que ses créatures ; le chancelier la met en garde contre les menées du prince de Condé, et elle songe, sous la pression de Richelieu et de Chon Du Barry, à élever au pouvoir le persécuté de la veille, M. le duc d'Aiguillon.

1. *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 127.

Pendant ce temps, le Cabinet de Versailles attendait avec inquiétude la lettre du roi d'Espagne. Enfin, le 10 janvier 1771, Mme Du Barry apprenait qu'un courrier arrivait de Madrid. Le lendemain, le comte de Fuentès vint remettre la missive à Louis XV. « Monsieur l'Ambassadeur », dit le souverain, « je vous ai attendu depuis hier au soir ». Charles III écrivait :

« Monsieur mon frère et cousin, j'ai toujours été peiné de voir la désobéissance des Parlements de France et le chemin qu'ils faisaient pour empiéter sur l'autorité royale ; on ne peut que louer par conséquent la résolution que V. M. a prise de conserver son pouvoir souverain et de se faire obéir. Si pour un motif aussi essentiel, si intéressant pour V. M., il était besoin de secours, tous ceux qui dépendraient de moi seront toujours à sa disposition, trop heureux de trouver des occasions de satisfaire les sentiments de mon cœur envers la personne de V. M. et aux devoirs de la famille. Par le même principe, je ferai sûrement tout ce qui sera possible pour éviter la guerre[1]... » Nul ne sut gré au Roi de ses démarches opportunes ; mais, le jour de l'heureuse nouvelle, le dîner fut bien gai dans les Petits Cabinets, où les intérêts sérieux du pays avaient été, pour cette fois au moins, mieux servis que par M. de Choiseul.

Avec plus d'entrain que jamais, la comtesse préparait les fêtes du prochain mariage de M. le comte

1. Cf. Flammermont, *l. c.*, p. 193. Le reste de la lettre exprime un regret non dissimulé du renvoi de Choiseul et de l'ébranlement qui peut en résulter pour le Pacte de famille Les événements que nous devons mentionner, parce que la favorite les a suivis de très près, ont été jugés et le sont encore très diversement par les historiens.

de Provence. Cependant, l'argent manquait, Terray était aux abois, le service du Parlement toujours en suspens entravait toutes choses. Pour venir à bout de la résistance, il fallait la briser, et Maupeou provoquait l'incident du 19 au 20 janvier, coup de force encore sans précédent. Cette nuit-là, chaque membre du Parlement fut éveillé par deux mousquetaires et sommé de répondre, par oui ou par non, s'il voulait reprendre ses fonctions. Sur le refus de la plupart d'entre eux, le Parlement était cassé par arrêt du Grand Conseil, et l'exil des magistrats s'ensuivait[1]. La surexcitation du public n'eut plus de borne ; cette mesure rigoureuse, frappant des hommes respectés et populaires, fit crier avec violence contre le chancelier. Les pamphlets, cette fois, mentionnèrent à peine la favorite ; l'opinion se rendait compte qu'une telle révolution, nécessitée par l'âpre lutte du siècle entre la monarchie et le Parlement, ne pouvait être l'œuvre d'une femme.

Comme la nomination de d'Aiguillon tardait, on supposait le crédit de la Dame balancé par celui d'une rivale. Mais, en ce mois de février, où arrivait à Paris l'héritier du trône de Suède, elle montra ce qu'était sa puissance. Le futur Gustave III voyageait sous le nom de comte de Gothland ; on le fêta avec enthousiasme dans les salons parisiens, tout animés des récents événements politiques. Les femmes se montraient ardentes interprètes des nouvelles théories ; en leurs réunions, transformées en petits États généraux, elles discutaient les consti-

1. Cf. Flammermont, *l. c.*, p. 226 et suiv.

tutions fondamentales du royaume et se faisaient fortes d'établir des principes de droit public. Le prince Charmant, le voyageur philosophe, fut pour elles le dieu du jour[1].

Mme Du Barry partagea l'engouement des belles discoureuses ; mais, lorsqu'elle reçut l'auguste visiteur, elle se garda de lui parler tout d'abord de politique. Sa coquetterie des premiers jours fut de paraître la plus jolie et la mieux parée ; elle captiva le prince étranger par sa grâce fragile, son vif esprit et sa douce simplicité. Il la voyait partout, au souper du Roi, à la chasse, aux voyages de Marly, le 13, et de Choisy, le 22 du mois. Parfois, à l'Opéra, de cette loge où le tenait jalousement la comtesse d'Egmont, il contempla la favorite scintillante de pierreries.

C'est au spectacle, le soir du 1er mai, que l'ambassadeur, comte de Creutz, vint annoncer à Gustave la mort subite du roi son père, Adolphe-Frédéric. Il ne partit pas aussitôt ; ses négociations avec le Cabinet de Versailles venaient à peine de s'engager ; au reste, il était pris au charme de Paris, à la magnificence de Versailles, à la séduction de tant de jeunes femmes qui l'encensaient. Le 6 mars, d'Alembert le recevait à l'Académie des sciences ; le lendemain, il visitait l'Académie française, où le même d'Alembert lut un dialogue entre la reine Christine et Descartes, philosophe que goûtait le jeune souverain. Mme Du Barry apprenait avec plaisir que, malgré son entourage d'amis des Choiseul, il se réservait toute liberté pour voir dans l'intimité

1. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, Paris, 1867, t. I, p. 110.

qui bon lui semblait. M^me^ Du Deffand n'avait pour lui que des louanges. Elle narrait, avec sa verve spirituelle, le souper auquel il l'invita chez son ambassadeur. Elle y rencontrait M^mes^ d'Aiguillon. « La grosse duchesse », écrit-elle, « se mit à chanter la chanson que j'avais faite sur mon tonneau, disant au Roi qu'elle était de ma façon... Après le souper... on me fit chanter l'*Ambassade,* et puis M^me^ d'Aiguillon dit au Roi de me demander la chanson des *Philosophes,* après laquelle elle dit tout bas qu'elle était de moi ; et le Roi, elle et toute la compagnie crièrent, comme on fait à la fin des nouvelles comédies : « L'auteur, l'auteur, l'auteur[1] ! »

Le 9 mars, le prince visitait Saint-Germain et la machine de Marly ; le soir, il s'arrêtait à Rueil ; il fut reçu dans le château du fameux cardinal par M^me^ d'Aiguillon, le duc son fils, sa belle-fille, le comte de Maurepas et le duc de Nivernais. « On donna à ce souper l'air d'un souper arrangé par le hasard. » En des vers ingénieux, la duchesse douairière, évoquant l'ombre de Richelieu, souhaitait au nom du grand ancêtre la bienvenue à Gustave III[2]. Une telle rencontre ne pouvait que servir les intérêts de celui pour qui une mère ambitieuse rêvait l'héritage de Choiseul.

Au milieu des plaisirs, des fêtes données en son honneur, l'avisé Gustave n'oubliait pas les intérêts de son royaume, et il prit soin de faire de très près sa cour à M^me^ Du Barry. En son brillant incognito, il vint au petit appartement des combles ; il soupa

1. Recueil Lescure, t. II, p. 146. Même récit à la duchesse de Choiseul dans le recueil Sainte-Aulaire.
2. *Correspondance littéraire,* éd. Tourneux, t. IX, p. 279.

chez la favorite[1], et tout un soir, à elle seule, il adressa ces gracieux compliments qui lui valurent, auprès des femmes, tant de succès. Il offrit même un beau collier de diamant pour Mirza, la levrette blanche ; et de ces attentions beaucoup de grandes dames furent jalouses ; mais en vain essayèrent-elles de le détacher de la comtesse : chaque année, au jour de l'an, il lui enverra un coffret magnifique garni de gants parfumés[2].

Ayant acquis l'appui de la maîtresse, et sûr ainsi de ses arrangements politiques, Gustave III quittait Paris le 18 mars. Huit jours après, au moment de passer la frontière, il écrivait à Louis XV cette lettre qu'on lisait dans les Petits Cabinets : « Monsieur mon frère et cousin, je ne quitterai pas les États de Votre Majesté sans lui témoigner encore une fois ma reconnaissance pour toutes les marques qu'Elle m'a données d'une amitié dont aucun souverain ne connaît le prix mieux que moi. Si Dieu me permet de rentrer sans aucun fâcheux accident parmi les miens, je m'emploierai sans relâche à affermir des liaisons que mes sentiments personnels vont rendre désormais indissolubles. Je me plairai surtout à cultiver la correspondance directe que Votre Majesté m'a permis d'entretenir avec Elle[3]... »

Tout à la Cour « paraissait brillant et tranquille,

1. « Il est vrai, écrit Mercy à Marie-Thérèse, que le Roi de Suède a étendu un peu trop loin ses complaisances politiques pour la favorite ; le baron de Scheffer a des reproches à se faire à ces égards. Il est cependant vrai aussi qu'il a été trompé et que, lorsque le Roi de Suède alla souper chez la comtesse Du Barry, on lui avait donné à entendre que le Roi Très-Chrétien s'y trouverait, ce qui n'arriva pas » (Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 196. Lettre du 16 avril 1771).

2. Vatel, t. II, p. 55. Sur Gustave III, v. plus loin, p. 140.

3. Geffroy, *l. c.*, p. 125.

quoique la fermentation fût très grande... Le crédit de la comtesse monta à un tel point qu'on n'avait encore rien vu de semblable[1] ». Ce crédit aidait Maupeou à poursuivre son œuvre et, coup sur coup, la magistrature se transformait. En quelques mois, « outre celui de Paris, tous ces fameux Parlements unis, indestructibles, furent, chose inouïe, cassés, fondus, refaits en partie ou non, comme voulut le chancelier[2] ». Le Parlement intérimaire, formé par le Conseil d'État, fonctionnait mal ; Maupeou crée le nouveau Parlement des éléments de la Cour des Aides et du Grand Conseil supprimés ; il institue les conseils supérieurs, et pour récompenser M. de Boynes, le meilleur légiste de son temps, qui l'a secondé dans sa lourde tâche, il obtient pour lui le ministère de la Marine laissé vacant par M. de Praslin, exilé le même jour que le duc de Choiseul.

Le 13 avril, les pairs et les membres du Conseil, présidés par le Roi, se réunirent en Lit de Justice, afin de ratifier les actes du premier magistrat. Les princes du sang protestèrent par leur absence ; seul le comte de La Marche, ami de la favorite, assista à la séance ; mais son père, le prince de Conti, se mettait à la tête de l'opposition parlementaire avec le duc d'Orléans et le fils de celui-ci, le duc de Chartres. Condé, qui ménageait à la fois l'opposition et Louis XV, fut cette fois du parti de ses cousins ; aussi bien la maîtresse négligeait depuis quelque temps les ambitions de Son Altesse.

La séance fut ouverte à Versailles, dans la grande

1. Bibliothèque de l'Institut. *Manuscrits du duc de Croy*, t. XXVI.
2. *Manuscrits Croy*, t. XXVII.

Salle des Gardes, le 11 avril au matin. Pour ce coup d'État mémorable, l'on avait déployé l'apparat des cérémonies extraordinaires. Sur le trône de velours violet semé de fleurs de lys, Louis XV présidait. « Mme Du Barry, présente à l'Assemblée, dans une tribune faite exprès pour elle, marqua son approbation au discours du chancelier[1]. » Après l'avocat Séguier, le Roi prit la parole et dit sur un ton « qui fit trembler » : « Vous venez d'entendre mes volontés. Je vous ordonne de vous y conformer et de commencer vos fonctions dès lundi. Mon chancelier vous installera aujourd'hui. Je défends toute démarche au sujet des anciens officiers de mon Parlement. Je ne changerai jamais. »

En rentrant dans ses appartements, la comtesse trouvait un opposant sur son passage, le galant duc de Nivernais : « Vous l'avez entendu, » lui dit-elle. « le Roi a dit qu'il ne changerait jamais ! — Oui, madame, mais il vous regardait ! » répartit le spirituel courtisan[2].

Par ce suprême effort, Louis XV fut débarrassé d'ennuis et de soucis de toutes sortes, grâce à la persévérance de la maîtresse et à l'énergie de Maupeou. Les ennemis mêmes du chancelier durent reconnaître la largeur de ses vues et la fermeté de son caractère, ce qui n'empêchait point qu'on affichât de séditieux placards où il était bassement insulté. « On avait vu, rue du Grand-Chantier, au Marais, une potence peinte sur la muraille et un homme accroché à cette potence, au-dessus de laquelle on lisait : Le Chan-

1. *Manuscrits Croy*, t. XXVI.
2. *Mémoires secrets*, t. V, p. 257.

celier. » Maupeou se contentait d'avoir pour lui Voltaire, qui ne pardonnait pas aux magistrats les condamnations de Lally, de Calas et de La Barre. « Il paraît constant », écrit un nouvelliste, le 15 mai 1771, « que M. de Voltaire a adressé une lettre à M. le chancelier où il félicite ce chef de la magistrature de l'heureux succès de ses projets ; il en exalte l'étendue, l'importance et la vaste combinaison ; il loue l'éloquence de ses discours. Il finit par observer que le cardinal de Fleury a, par un traité, ajouté la Lorraine à la France ; que M. le duc de Choiseul nous a conquis la Corse ; mais que M. de Maupeou, supérieur à ces deux grands ministres, rend au Roi la France entière[1]. » Maupeou répondait à l'illustre vieillard : « Je vous remercie de la justice que vous rendez à mes vues ; votre suffrage me dit de faire mieux encore[2]. »

Après toutes ces agitations le Roi désirait la tranquillité ; il voulait enfin goûter en paix la douceur de vivre auprès de sa maîtresse fidèlement aimée. Les mœurs du monarque s'apaisaient avec l'âge ; le Parc-aux-Cerfs et ses scandales n'existaient plus ; Sa Majesté cédait l'inhabitée « petite maison » qu'il avait

1. *Mémoires secrets*, t. V, p. 264.

2. Bientôt après, les nouvellistes mettaient en circulation un bruit, où le nom de la favorite était mêlé : « Les partisans de M. de Voltaire annoncent son retour en cette capitale comme certain. Ils prétendent que c'est M. le chancelier qui a engagé Mme la comtesse Du Barry à obtenir du Roi une faveur désirée depuis longtemps par ce poète. Ils ajoutent que le chef de la magistrature n'a pu se refuser au zèle que l'illustre proscrit a montré pour la bonne cause, qu'il a jugé..... de quelle utilité il lui pourrait être pour subjuguer les esprits. » Ces informations qui voulaient être ironiques, ne faisaient que souligner, aux yeux du public, l'importance qu'avait, pour le chancelier et pour la favorite qui le soutenait, un appui tel que celui de Voltaire.

encore, celle de la rue Saint-Médéric, où séjourna autrefois la délicieuse O'Murphy.

Si rien ne porte plus ombrage à la puissance de la favorite, une chose afflige son cœur et contrarie son orgueil, c'est l'antipathie de la Dauphine. Peut-être, au début, comme on l'a dit, a-t-elle provoqué cette haine par des remarques peu obligeantes sur la toilette négligée et le visage irrégulier de l'enfant « rousse ». Il est possible encore que son esprit railleur se soit exercé sur l'étrange situation du ménage princier, que nulle intimité ne venait unir. L'archiduchesse, fort bien renseignée, ne pardonnait pas à cette « impertinente ». Toutes ces blessures d'amour-propre envenimées par Mesdames expliqueraient assez l'animosité de la fière Marie-Antoinette contre la triomphante Du Barry. Les lettres précises, détaillées, de Mercy à sa souveraine et au prince de Kaunitz enlèvent à ce sujet tout crédit aux fantaisistes racontars des pamphlétaires ; d'ailleurs, S. A. R. elle-même eût vite fait d'opposer aux remontrances de sa mère les propos injurieux qu'aurait tenus la comtesse contre l'Impératrice-Reine[1].

La favorite souffre de cette situation tendue, et le Roi plus encore. Pour y remédier, rapprocher les adversaires, fléchir l'orgueil de la petite archiduchesse, il ne faudra rien moins que les gronderies politiques de Marie-Thérèse, l'habile diplomatie de Mercy et les instances de Kaunitz, qui craint la rupture de l'Alliance.

1. Elle aurait lu, à un souper des Petits Cabinets, une lettre de l'ambassadeur Louis de Rohan, injurieuse pour Marie-Thérèse, que d'Aiguillon lui aurait indiscrètement communiquée. V. Boutry, *Autour de Marie-Antoinette*, Paris, 1906, p. 223.

Cependant Mme Du Barry comptait sur l'arrivée de la comtesse de Provence pour s'insinuer dans les bonnes grâces de la famille royale ; c'est elle qui formait la Maison de la princesse, et, pour donner des charges à toutes ses créatures, le luxe de ce nouveau service fut fastueux comme celui de la Dauphine. « M. le Dauphin en a marqué un peu d'humeur », écrivait Mercy ; « il n'ignore pas que cet arrangement prend sa source dans les vues d'intrigue et de prédilection. » Et l'ambassadeur ajoutait que Mme l'Archiduchesse « était plus circonspecte dans ses propos. De longtemps il ne m'est revenu qu'elle ait prononcé un mot sur la comtesse Du Barry et sur ses entours. » Elle était cependant bien préoccupée de la favorite et, au gré de sa mère, beaucoup plus que de raison. Elle écrivait à l'arrivée de sa belle-sœur : « J'ai bien peur que, si elle n'a pas beaucoup d'esprit et n'est pas prévenue, elle sera tout à fait pour Mme Du Barry. On fait tout ce qu'on peut pour la gagner, car sa dame d'atours, qui est Mme de Valentinois, est tout à fait de ce parti-là [1]. » Ces propos et d'autres semblables inquiétaient l'Impératrice, qui aurait souhaité par-dessus tout que l'entente existât à Versailles.

La favorite s'ingéniait à rendre aussi somptueuses que possible les fêtes du mariage : elle s'entendait pour cela avec le duc de Duras, gentilhomme en année, et avec La Ferté, intendant des Menus ; les présents étaient achetés, le feu d'artifice commandé, les pièces de théâtre choisies, les bals, les grands couverts, les réceptions organisés. « Notre travail est accablant », écrit l'intendant dans son journal ;

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 148 (Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, 16 avril 1771).

« j'ai disposé tous les bijoux dans la corbeille, qui est très belle. Le Roi, auquel j'ai eu l'honneur de faire voir, au lever, la montre, l'étui de côté, la tabatière de Mme la comtesse de Provence, en a été content[1]. » L'étui de côté avec sa chaîne était une merveille du joaillier Gaillard, tout en brillants et « garni de couteaux, ciseaux, tablettes, porte-crayon, demi-pied et autres effets ». Il valait 28 117 livres et ce fut le cadeau de Louis XV à la nouvelle épousée.

Le 11 mai, la Cour partit pour Fontainebleau. « Le lendemain toute la famille royale alla à une distance de deux lieues au-devant de Mme la comtesse de Provence[2]. » Et dans les carrosses de la suite, avec ses fidèles amies, Mme Du Barry triomphait. Elle déploya pour les princières épousailles ses grands habits d'or et d'argent ; on la voyait partout à la première place. Au sortir de la chapelle, Sa Majesté reçut le cortège dans son Cabinet. « Le coup d'œil en était beau et intéressant par la bonne grâce avec laquelle le Roi est avec sa famille », écrit le duc de Croy ; « sa figure distinguée, sa gaieté et sa joie de marier ses petits-enfants étaient remarquables et il ne paraissait pas son âge de soixante ans faits. » Le jeu du soir fut très animé, l'assemblée très nombreuse et un peu mêlée ; l'on y vola 200 louis dans la poche de M. de Soubise. « La favorite avait grand air, point embarrassée et était de la partie du Roi, où était toute la famille royale[3]. » Le jeune époux, en habit

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 298.

2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 165 (Mercy à Marie-Thérèse, 22 mai 1771).

3. *Manuscrits Croy*, t. XXVII. Au bal paré du 20 mai, dans la salle de l'Opéra, deux loges seulement ont été réservées, celle de Mme Du Barry à côté de celle du Roi, à droite ; celle de M. de Marigny, à gauche (Archives nationales, O1 3258, registre des Menus).

de l'Ordre tout en réseau d'or, se montrait plein d'esprit et de bonheur. Le Dauphin, interrogé sur sa belle-sœur, déclara sans ambages qu'il ne « se fût point soucié de l'avoir pour femme ». Elle se montrait bien aimable pourtant, la petite Piémontaise ; mais, auprès d'elle, comme la Dauphine paraissait gracieuse et combien jolie la favorite !

Emportée dans ce tourbillon de fêtes, M^me^ Du Barry était cependant à ses projets politiques et, jugeant le moment favorable, le 5 juin 1771, elle forçait le consentement du Roi pour la nomination de d'Aiguillon au ministère des Affaires étrangères. Chamfort raconte l'événement avec plus de piquant que d'exactitude : « C'est un fait certain et connu des amis de M. d'Aiguillon que le Roi ne l'a jamais nommé ministre des Affaires étrangères ; ce fut M^me^ Du Barry qui lui dit : « Il faut que tout ceci « finisse, et je veux que vous alliez demain matin « remercier le Roi de vous avoir nommé à la place. » Elle dit au Roi : « M. d'Aiguillon ira demain vous « remercier de sa nomination à la place de secrétaire « d'État des Affaires étrangères. » Le Roi ne dit mot. M. d'Aiguillon n'osait pas y aller ; M^me^ Du Barry le lui ordonna ; il y alla. Le Roi ne lui dit rien et M. d'Aiguillon entra en fonctions sur-le-champ[1]. »

Chanteloup fut indigné ; mais les amis de Choiseul durent bien s'accommoder de la nouvelle situation : « Est-il possible », écrivait M^me^ Du Deffand à Walpole, « que je ne vous aie pas mandé la nomination de M. d'Aiguillon, qui a été le 5 de ce mois? Il donna hier son premier dîner ; il y eut cinquante-

1. *Œuvres de Chamfort*, Paris, 1851, p. 68.

cinq personnes. Mme d'Aiguillon, la mère, en fit les honneurs ainsi que sa belle-fille. Tous les diplomatiques sont enchantés de notre grosse duchesse ; en effet, elle est charmante ; sa joie est si naturelle, si simple, si exempte de hauteur, de fausse gloire, et elle est si éloignée d'être avantageuse que tous les différents partis sont contents d'elle, l'estiment, l'aiment et lui veulent du bien [1]. »

Bien qu'attendue, l'élévation de M. d'Aiguillon déchaîna ses adversaires ; on le vit assez par l'attitude du comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne, qui demanda à sa cour d'être rappelé [2]. Le duc comprit que pour se donner une autorité morale et un crédit politique, il lui fallait l'appui du parti autrichien. Aussi, entrant dans les vues de Louis XV et de la comtesse, tâcha-t-il de conquérir Marie-Antoinette. Pour cela, il fallait circonvenir Mercy, l'homme de confiance de l'Impératrice ; et celle-ci allait d'autant mieux se prêter au jeu du ministre, qu'elle avait de bonnes raisons pour ménager le Cabinet de Versailles, puisque le démembrement de la Pologne déjà se décidait. De sa grosse écriture, en un français rude et maladroit, elle morigènera son indocile archiduchesse qui ne veut point plier devant le parti des Barriens.

« Aucune bassesse », lui dit Marie-Thérèse, « ni les rechercher, ni les cajoler, mais vous êtes si bien qu'eux à la Cour et vous devez, comme enfant, encore plus de soumission à ses volontés [celles du

1. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 175.
2. Flammermont, *Les correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution*, Paris, 1896, p. 458. Cf. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 396.

Roi] qu'aucun autre, sans entrer ou éplucher leur mérite d'où ils les tirent. Il vous suffit que c'est le Roi qui distingue une telle ou un tel, que vous lui devez des égards, point de bassesses. Jusqu'à cette heure, on a attribué que vous étiez dirigée par Mesdames, mais à la longue le Roi va s'en ennuyer[1]. » Et ces paroles sévères de la femme politique venaient de ce que d'Aiguillon s'était plaint à Mercy, par ordre de Louis XV, de l'aversion toujours croissante de la Dauphine pour la maîtresse et ses entours. La princesse « ne se bornait pas à leur refuser le traitement qui doit être accordé à ceux qui composent la Cour, mais S. A. R. y joignait encore des propos de satire et de haine ; cela attisait l'esprit de parti à la Cour ; d'ailleurs M^me^ la Dauphine avait un maintien trop vif et trop enfantin ; ces circonstances réunies amortissaient le goût et la tendresse à laquelle le Roi se sentait porté pour M^me^ l'Archiduchesse, et il serait bien essentiel de trouver remède à pareil inconvénient[2]. »

Par instant et à l'imitation de la comtesse de Provence, la jeune Dauphine s'adoucissait ; à Compiègne, ce mois de juin, jouant au lansquenet à la table du Roi, « elle parla à la favorite quand les incidents du jeu le comportèrent, et cela de bonne grâce[3] » ; et, le jour de la revue royale, on la voyait prendre dans son carrosse la duchesse d'Aiguillon, femme du nouveau ministre.

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 186 (9 juillet 1771).
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 178 (Mercy à Marie-Thérèse, 22 juin 1771).
3. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 187 (Mercy à Marie-Thérèse, 24 juillet 1771). Cf. même recueil, p. 189.

Mais il fallait s'attendre aux sautes brusques d'humeur de Mme la Dauphine, et la comtesse n'était guère en repos. Avec cela, le Roué l'importunait sans cesse ; il avait repris sa vie de dissipation, s'endettait, affichait son libertinage. Le plus souvent il voyageait ; il courait les villes d'eau à la mode ; la figure qu'il faisait était considérable ; il dépensait avec ostentation, très fier de sa maîtresse, Mme de Murat, et de beaucoup d'autres jolies femmes. Ses anciens amis le délaissaient, il devenait de trop mauvaise compagnie ; on ne le voyait qu'au jeu. « Il n'en était pas plus modeste », écrit un anecdotier ; « un jour qu'il tenait la banque à Spa, il parut témoigner quelque défiance à Mme l'Électrice douairière de Saxe... Cette princesse en témoigna sa surprise : « Mille pardons, madame, s'écria le comte, « mes soupçons ne peuvent porter sur vous ; vous « autres, souverains, vous ne trichez que pour des « couronnes[1]. »

Quelles que fussent les idées ambitieuses du comte Jean, jamais sa belle-sœur ne voulut les servir auprès du souverain. Elle fit aboutir cependant ses réclamations pour le traité des vivres de Corse, qu'il avait eu sous le nom de Nallet ; il obtint, comme indemnité du Trésor royal, la jolie somme de 300 000 livres, qui lui permit quelque temps de mener grand train[2]. Ayant reçu de l'abbé Terray, pour le remboursement des avances faites à la favorite, des rentes viagères et des contrats, il les échangeait contre le comté de L'Isle-Jourdain. Mme Du

1. Sur les aventures et les insolences prêtées à Jean Du Barry, v. les *Anecdotes*, p. 221-227.

2. Le « bon du Roi » est du 25 juin 1771 (dans Vatel, t. II, p. 70).

Barry put croire que le moment était venu de se débarrasser complètement du personnage. Elle lui fit sentir qu'on lui avait assez donné; Jean Du Barry raconta lui-même ce changement survenu dans leurs relations : « C'est à cette époque que Mme Du Barry... se crut libérée envers moi de tout autre genre de reconnaissance et qu'elle cessa, pendant ses voyages à Paris, de venir chez moi et se dispensa de me recevoir chez elle, quand mes affaires m'appelaient à Versailles [1]. »

La favorite ne parlait jamais de sa mère, pour ne point gêner le Roi, comme le fit à ses débuts la marquise de Pompadour ; elle n'en était pas moins occupée d'elle, et Mme Rançon, devenue de Montrabé, possédait laquais et équipages. Avec la jeune femme vivait toujours Mlle Chon Du Barry, son intime ; c'est elle qui tenait sa maison. Pour l'entretien d'un nombreux domestique, pour les cadeaux, les pensions, les aumônes, les commandes aux artistes, surtout pour l'énorme article de ses toilettes, Mme Du Barry dépensait largement la pension que le Roi s'était décidé à lui constituer. Cette pension, d'abord de 200 000 livres par mois, s'éleva à 250 000 livres en 1771, puis à 300 000 livres, que M. Beaujon,

1. *Revue de Paris* de 1836, t. XXXV, p. 145. Le Roué ajoute, dans sa lettre adressée à Malesherbes : « Cette situation dura deux ans. J'espérai qu'elle changerait à l'époque du mariage de mon fils. Je parus alors, *pour la première fois*, devant le feu roi, qui m'honora de plusieurs marques de bonté, sans que cela m'attirât, de la part de ma belle-sœur, *le plus léger témoignage de confiance*. Au bout de deux jours, je revins à Paris, et n'ai paru depuis qu'une fois devant elle, le second jour de la maladie du Roi. » Au reste, les lettres adressées par le Roué à Mme Du Barry (les deux qu'a données la *Revue de Paris* et les deux lettres inédites que nous publions à l'appendice) témoignent amplement de cet extrême refroidissement dans leurs relations.

banquier de la Cour, remettait tantôt en espèces, tantôt en mandats acquittés par elle sur la demande de fournisseurs trop pressés[1]. C'était Me Lepot-d'Auteuil, son notaire, qui administrait sa fortune et réglait ses comptes. Est-il besoin de dire que, malgré des ressources énormes dont elle jouit pendant quatre années, elle fut toujours en retard et en dettes?

Mme Du Barry, à l'encontre de sa devancière, puisait fort peu dans le Trésor royal en faveur de ses amis. Les témoignages s'accordent pour lui reconnaître une réserve, que les favoris de Marie-Antoinette n'imiteront pas. Le plus exigeant de ses protégés se réclamait d'un intérêt supérieur ; c'était le roi même de Suède, Gustave III. Pour son coup de force contre la noblesse de son pays, il avait besoin de subsides ; c'est à Versailles qu'il s'adressa. L'obligation était dure dans l'état fâcheux des finances ; mais la maîtresse soutenait le monarque qui avait eu pour elle tant d'amabilités.

Elle n'avait point manqué de donner au Roi une de ces toiles où souriait sa beauté blonde ; Drouais, dans ses comptes, l'indique expressément[2]. Et Hall, à son tour, miniaturait pour son maître les jolis traits de la favorite[3]. C'était la désolation de la comtesse d'Egmont que ces bruits qui couraient sur les bonnes relations de Gustave et de la Dame. Elle écri-

1. Les états mensuels de la dépense de Mme Du Barry sont conservés à la Bibliothèque nationale. Le premier bordereau daté de l'emploi des 200 000 livres, est du mois de juillet 1770. Vatel a étudié la comptabilité de la comtesse en son t. II, p. 516 et suiv.

2. « Du 7 octobre 1771... Une copie du portrait de Mme la comtesse pour le roi de Suède. L'habillement de ce portrait en robe de cour a été entièrement fait d'après nature sur un oval, toile de vingt. 672 livres. » Nous avons fait chercher vainement ce tableau dans les collections de Suède.

3. La miniature appartient à M. Pierpont Morgan.

vait, le 27 juin 1771 : « Je crois que c'est le moment d'instruire Votre Majesté d'une histoire qui fait un bruit bien pénible pour mon cœur. On dit que vous avez demandé le portrait de M^me^ Du Barry, on va même jusqu'à dire que vous lui avez écrit. Je l'ai nié à tout hasard : mais on me l'a soutenu d'une manière si positive, que je vous supplie de m'autoriser à le nier de même. » Et plus tard : « Mettez-moi donc à portée de vous envoyer mon portrait. Je ne le puis sans la parole positive que vous n'avez ni n'aurez celui de M^me^ Du Barry[1]. »

La parole d'honneur du roi de Suède ne pouvait être donnée, et M^me^ d'Egmont répéta vainement son anxieuse question. Non que la jalousie seule excitât son dépit, mais parce qu'elle haïssait par-dessus tout la femme qui représentait à la Cour le parti triomphant. La fille de Richelieu était républicaine ; et si elle aimait Gustave, « le héros de son cœur », c'est qu'il goûtait, comme elle, du moins en théorie, la philosophie et le libéralisme sentimental de Rousseau. La jeune femme, presque mourante, dictait encore pour le souverain des thèmes politiques, tout d'exaltation romanesque, relevée par le sublime des pensées. Et c'est à la malade que le roi répondait, de préférence aux autres parisiennes, ses correspondantes dans le même style. A la longue, les lettres trop graves de la sermonneuse l'ennuyèrent, ce que n'eussent point fait les frais et courts billets de

1. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. I, p. 242. Le portrait de la comtesse d'Egmont, envoyé à Gustave en 1773, fut aussi une miniature de Hall. Les lettres de la comtesse au Roi, qui mentionnent M^me^ Du Barry, sont reproduites en fac-simile dans le second volume du catalogue privé de la collection de miniatures de M. Pierpont Morgan, dressé par M. George Williamson (Londres, 1908).

Mme Du Barry, que ses amies lui interdisaient de recevoir.

La favorite passait alors par des alternatives continuelles de calme et d'agitation, de confiance et de crainte. Cette petite comtesse de Provence, sur qui les Barriens avaient fondé tant d'espoir, se montrait d'une réserve déconcertante, tandis que son mari, souple et intelligent, flattait tour à tour les deux partis opposés. Le point stable eût été l'appui de la Dauphine ; aussi était-ce toujours vers elle que la maîtresse revenait.

Le dimanche 28 juillet, la duchesse de Valentinois, dame d'atours de la comtesse de Provence, donna à Compiègne un grand souper ; Mme Du Barry et Mercy y furent priés. L'ambassadeur s'empressa de raconter l'entrevue à l'Impératrice-Reine : « Je m'y rendis avec le nonce et l'ambassadeur de Sardaigne, qui y étaient pareillement invités[1]. Nous y trouvâmes le duc et la duchesse d'Aiguillon, le duc de la Vrillière, une dame du palais, d'autres dames du service de Mme la comtesse de Provence et la comtesse Du Barry. C'était la première fois que je me trouvais vis-à-vis de cette femme. L'ambassadeur de Sardaigne lui parla d'abord comme à une personne avec laquelle on est en connaissance ; le nonce marqua beaucoup d'empressement à se mêler de la conversation ; je crus devoir observer plus de réserve et ce ne fut qu'après que la favorite m'eût

1. Mercy ne dit pas que l'ambassadeur d'Espagne, M. de Fuentes, avait réfusé l'invitation, approuvé en cela par le roi son maître. Quelques jours plus tard, à un souper semblable chez Mme de Valentinois, c'est le marquis Caracciolo, ambassadeur de Naples, qui s'excusait (Flammermont, *Les correspondances des agents diplomatiques*, p. 419-421).

adressé la parole, que je me livrai à causer tout naturellement avec elle. Je reçus de sa part plus de distinctions que n'en avaient éprouvé les autres[1]... » M. de Mercy répètera ces mots bien souvent avec une certaine complaisance, mais prudemment, sans vouloir convenir du charme de « cette femme », la dépréciant même aux yeux de Marie-Thérèse. Au reste, toutes ses relations avec elle vont se colorer des raisons du service impérial.

A ce même souper, le duc d'Aiguillon, au nom du Roi, invite le comte à se rendre le lendemain chez la favorite. « Vous savez que je ne suis pas logé ici de façon à le voir en bonne fortune », a dit Sa Majesté, « ainsi engagez-le à venir me trouver chez Mme Du Barry. » « Je n'eus rien à répliquer, » ajoute Mercy, « bien résolu d'ailleurs à ne point laisser ignorer aux ambassadeurs le motif de la démarche que j'allais faire ; mais j'appris que l'ambassadeur de Sardaigne avait déjà témoigné au duc d'Aiguillon son désir de voir la favorite chez elle, et que les ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Hollande étaient déterminés à faire la même visite. » Ces réceptions diplomatiques ne font que reprendre une tradition de Mme de Pompadour.

Le mardi, à sa toilette, Marie-Antoinette complimente tout bas Mercy « sur la bonne compagnie » qu'il fréquente. Le même soir, à sept heures, il est introduit chez la comtesse ; elle le reçoit avec toutes ses grâces. Avant l'arrivée de Sa Majesté, elle a le temps de lui exposer ses griefs contre Mme la Dauphine, lui avouant que cet état de choses la

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 200 (lettre du 2 septembre 1771).

peine infiniment. Le Roi entre par un escalier dérobé et, s'adressant au visiteur : « Jusqu'à présent vous avez été l'ambassadeur de l'Impératrice ; je vous prie d'être maintenant mon ambassadeur, au moins pour quelque temps. » Et, de cet air embarrassé qu'il a toujours lorsqu'il s'agit de s'expliquer ouvertement, il se plaint de la jeune princesse et surtout de Mesdames, qui la conseillent si mal. Il demande que S. A. R. « accorde strictement le traitement que toute personne présentée est en droit d'attendre, assurant qu'une conduite opposée occasionne des scènes à la Cour, y échauffe l'esprit d'intrigue et de parti[1]. »

A la suite de cette audience, Marie-Antoinette dut subir les remontrances plus pressantes de Mercy. Le Dauphin fut d'avis qu'elle adressât la parole à la comtesse ; elle promit pour le jour où elle tiendrait le cercle. Le 11 septembre, la favorite se rendit au jeu de la Dauphine ; Mercy devait s'y trouver. Après la soirée, au moment du départ, la princesse prenait congé des dames par une aimable parole à chacune d'elles ; elle s'avançait vers M^me^ Du Barry, lorsque la voix impérieuse de M^me^ Adélaïde, qui l'épiait, se fit entendre ; « Il est temps de s'en aller, partons ; nous irons attendre le Roi chez M^me^ Victoire. » Et l'enfant royale, obéissant à sa tante, la suivait sans mot dire.

A l'issue du Conseil, Louis XV, qui devait souper avec sa famille, vint tout d'abord connaître la réception faite à la favorite ; à la tristesse de ses yeux, il

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 202. Cf. les indications sur la même situation dans une lettre de Mercy à Kaunitz, envoyée également le 2 septembre (Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 395).

devina son humiliation. Mercy, pour mettre à couvert son archiduchesse, expliquait de son mieux la scène à d'Aiguillon, pendant que la maîtresse, s'efforçant à sourire, présidait ce soir-là, le souper où elle avait prié les ambassadeurs. Lorsque Sa Majesté les rejoignit, il prit à part l'envoyé de l'Impératrice : « Hé bien ! monsieur de Mercy, vous avez vu M^me^ la Dauphine ? Vos avis ne fructifient guère, il faudra que je vienne à votre secours ! » C'était dit sur un ton d'ironie amère et, sans attendre de réponse, le Roi tournait le dos[1].

Marie-Thérèse avertie écrivait aussitôt de Schœnbrunn :

Vous n'agissez que par vos tantes... Je les estime, je les aime, mais elles n'ont jamais su se faire aimer, ni estimer, ni de leur famille, ni du public, et vous voulez prendre le même chemin. Cette crainte et embarras de parler au Roi, le meilleur des pères, celle de parler aux gens, à qui on vous conseille de parler ! Avouez cet embarras, cette crainte de dire seulement le bonjour ; un mot sur un habit, sur une bagatelle vous coûte tant de grimaces, pures grimaces, ou c'est pire. Vous vous êtes donc laissé entraîner dans un tel esclavage que la raison, votre devoir même, n'ont plus de force de vous persuader. Je ne puis plus me taire, après la conversation de Mercy, et tout ce qu'il vous a dit que le Roi souhaitait et que votre devoir exigeait, vous avez osé lui manquer ; quelle bonne raison pouvez-vous alléguer ? Aucune. Vous ne devez con-

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 209. V. la lettre du 1^er^ octobre, écrite par Kaunitz, où il « tombe de son haut » en apprenant l'attitude de Marie-Antoinette. Tous les propos chez Mesdames, les conversations de Mercy avec la Dauphine, les opinions de l'entourage, sont notés en détails dans les rapports à l'Impératrice, plus brièvement dans les lettres à Kaunitz. M. de Nolhac a tiré de ces documents tout l'essentiel, dans le récit auquel nous renvoyons (*Marie-Antoinette dauphine*, p. 198 et suiv.).

naître ni voir la Barry d'un autre œil que d'être une dame admise à la Cour et à la société du Roi. Vous êtes la première sujette de lui, vous lui devez obéissance et soumission ; vous devez l'exemple à la Cour, aux courtisans, que les volontés de votre maître s'exécutent. Si on exigeait de vous des bassesses, des familiarités, ni moi, ni personne ne pourrait vous les conseiller ; mais une parole indifférente, de certains regards, non pour la Dame, mais pour votre grand-père, votre maître, votre bienfaiteur !... Si vous vous abandonnez, je prévois de grands malheurs pour vous : rien que des tracasseries et petites cabales qui rendront vos jours malheureux[1]...

A ces étranges leçons, l'âme de l'enfant se révoltait ; car, si Mesdames de France avaient une influence sur sa conduite, elle écoutait surtout les ressentiments de sa vanité et de son orgueil.

C'est en ce moment que paraissait en Angleterre le *Gazetier cuirassé*, pamphlet d'une licence effrénée dont les calomnies, bien grossières pourtant, ont servi pour beaucoup à créer la légende de M^me^ Du Barry[2]. L'auteur, Théveneau de Morande, réfugié français à Londres, attaquait en ses libelles les personnages les plus en vue, s'ils ne payaient rançon pour de scandaleux mensonges. Le livre passa sous les yeux de la favorite ; elle jugea prudent, afin de ne point irriter le Roi, d'ignorer cette publication. Devant le silence de sa victime, Morande allait bientôt renouveler son chantage.

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 217 (lettre du 30 septembre).

2. Ainsi parle Pidansat de Mayrobert, dans les *Anecdotes*, p. 173. La « rapsodie très informe » de Morande, mince plaquette qui ne se vendait pas moins d'une guinée, est annoncée par une lettre de Londres, du 7 août 1771, dans les *Mémoires secrets*, t. V, p. 296. V. Paul Robiquet, *Théveneau de Morande*, Paris, 1882, p. 33.

Un cadre vide, délicatement sculpté, attendait au Salon de 1771 le portrait de M^me^ Du Barry. Elle apparut en muse, mais muse si peu vêtue, que le public, habitué pourtant à ce genre de délit, se récria. Le tableau fut retiré, et l'artiste remplaça par une longue robe le voile qui recouvrait à peine la blanche nudité[1]. La déesse s'appuyait sur une lyre et, souriante, semait des roses. Sa taille exagérée (elle mesurait six pieds et demi de long) lui donnait la majesté d'une Vénus antique, mais enlevait à la femme tout le charme de sa délicate beauté. Et rien dans le visage ne rappelait « les grâces et le jeu de la physionomie de M^me^ Du Barry » : le teint paraissait blafard, sans doute, de ce blanc employé par le peintre en première couche, pour donner au coloris de l'uniformité. Le fond, au reste, était d'une belle architecture, malgré les détails peut-être trop faits. Sans y voir de triste présage, Diderot remarquait une « ligne au-dessous du cou, qui sépare la tête du corps[2]. »

A ce salon, la peinture seule ne donnait pas l'image de la maîtresse ; Pajou exposait un buste en terre cuite, premier essai de ce délicieux marbre du Louvre qui ne devint définitif qu'en 1773. « Le portrait de M^me^ la comtesse Du Barry, dit le *Mercure,* buste en terre cuite par M. Pajou, rappelle à tous les regards les charmes de la beauté ; aux élèves des Beaux-Arts, les traits de leur protectrice[3]. » Ce

1. *Mémoires secrets,* t. VII, p. 78. Le mémoire de l'artiste mentionne ce second travail et demande pour le portrait 15 000 livres.

2. *Œuvres de Diderot,* éd. Assézat, t. XI, p. 487.

3. *Mercure de France,* octobre 1771. Diderot ne mentionne pas le buste dans son compte-rendu du Salon (*Œuvres,* t. XI, p. 435). La terre cuite de Pajou, contrairement à ce qu'ont prétendu certains collectionneurs, n'a pas encore été

buste servit de modèle à d'autres exemplaires retouchés que la manufacture de Sèvres exécuta en porcelaine.

La famille royale ne désarmait pas ; Mme Adélaïde entraînait avec elle sœurs et neveux ; un temps viendrait peut-être, où elle se calmerait; on savait « qu'après avoir marqué beaucoup de haine à Mme de Pompadour, elle s'était enfin jetée dans ses bras, sans ménagement et au point de s'en rapporter à cette favorite pour le choix d'un confesseur[1]. » Mais, en attendant, le Roi prenait de l'humeur, se plaignait à sa maîtresse, parlait en égoïste du doux caractère de la feue Reine, qui ne fit jamais d'opposition à ses volontés.

Aussi, avant de partir pour Fontainebleau, en ce commencement d'octobre 1771, Mme Du Barry convoquait-elle Mercy, pour l'entretenir de la situation que compliquait le mauvais vouloir de S. A. R. Elle se fit confiante, bonne enfant, et sut prendre ainsi l'ambassadeur, qu'un autre ton eût mis sur la défensive. Elle lui avoua « qu'elle avait cru devoir s'en expliquer vis-à-vis du Roi, en le priant de consentir qu'elle ne parût jamais en présence de Mesdames, soit à Versailles, soit dans les petits voyages où ces princesses seraient admises. » Le souverain s'était tu, une question directe le gênant toujours; comme faisaient les filles de France pour

retrouvée. Le buste de Sèvres, dont on ne connaît qu'un exemplaire unique au Musée de la manufacture, permet d'en évoquer sans doute la disposition (V. Emile Bourgeois, *Le Biscuit de Sèvres au XVIIIe siècle*, Paris, 1908). Il est à remarquer qu'en mars 1773 Mme Du Barry faisait livrer encore par la manufacture son buste « d'après le modèle du sieur Lemoine » (Biblioth. nat., ms. fr. 8158, f. 18).

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 223.

la plus simple des demandes, la jeune femme lui écrivit et obtint cette réponse : « Vous avez tort de croire que je vous aime moins, parce que je ne vous ai point répondu ; je vous aime toujours beaucoup et de même[1]. » L'adroite personne faisait lire ces mots à l'ambassadeur qui les communiquait à l'Impératrice. Le billet du Roi continuait par des plaintes contre ses filles; il proposait à la Dame de les exclure des petits voyages, de n'y admettre que la Dauphine et la comtesse de Provence. Voilà pourquoi, cette année, sans s'arrêter à Choisy, on alla droit à Fontainebleau ; car dans les petits châteaux, où la suite ne pouvait être nombreuse, les rencontres étaient continuelles et les froissements plus fréquents.

Le théâtre, la chasse, le grand train de vie reprenaient la favorite, et dans l'éblouissement des honneurs, elle oubliait bientôt ses soucis. Pour fêter la nomination de M. d'Aiguillon au ministère des Affaires étrangères, tous les ambassadeurs, sauf ceux d'Espagne et de Naples[2], donnèrent, l'un après l'autre, un dîner au nouveau secrétaire d'État. A son tour, le 30 septembre, M^me^ Du Barry l'invitait à Louveciennes, dans son pavillon neuf, ce bijou d'architecture auquel Ledoux mettait la dernière main.

La mère du ministre, sur la demande de son fils[3], y assistait, avec M^mes^ de Mirepoix, de Valen-

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 226.

2. Les ennemis du nouveau ministre rendaient cependant justice à ses qualités et le témoignage de Caracciolo, ambassadeur de Naples, est à noter. Dans une lettre confidentielle du 20 septembre, il écrit que « le duc d'Aiguillon est un galant homme, de grand mérite et d'éminente capacité » (Flammermont, *Les correspondances des agents diplomatiques*, p. 421).

3. « La grosse duchesse, écrit M^me^ Du Deffand à Walpole, dîne à Lucienne, chez la sultane ; le pacha son fils a exigé d'elle cette complaisance ;

tinois, de Montmorency et de Choiseul, cette dernière, parente et ennemie du duc disgracié. Parmi les autres convives, étaient le chancelier, les ministres et le corps diplomatique presque au complet. Les exilés de Chanteloup, au courant de toutes les affaires de la Cour, s'indignèrent de la présence chez la « Sultane » de la douairière d'Aiguillon; et la duchesse de Choiseul, si douce cependant, mais qui adorait son volage mari, écrivait à Mme Du Deffand: « Vous avez beau dire, ma chère petite-fille, Mme d'Aiguillon s'est souillée et je rabats de l'estime; il n'y a point d'autorité ni de considération qui puisse excuser une infamie[1]. »

Et la spirituelle aveugle souriait, elle qui avait vu tant de choses sous la Régence et sous ce règne, et cette même petite duchesse inséparable de Mme de Pompadour. Elle communiquait à Horace Walpole : « Nos confédérés [les Choiseul] sont étrangement scandalisés du dîner que la grosse duchesse d'Aiguillon à fait à Luciennes; la grand'maman [Mme de Choiseul] dit qu'elle s'est « souillée ». La crainte qu'elle me paraît avoir de le céder en chaleur et en animosité aux dominations (c'est ainsi que je nomme les dames de Beauvau et de Grammont), la fait tomber dans des exagérations ridicules et risibles[2]. »

Mme Du Barry, dispensatrice de toute gloire, l'était aussi de toute faveur. Le duc de Cossé, qui plus

il y a huit jours qu'elle s'en défend ; mais il a fallu céder ou se brouiller avec lui. » (Recueil Lescure, t. II, p. 188). Il y a là assurément quelques exagérations.

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 60 (2 octobre 1770).
2. Recueil Lescure, t. II, p. 188 (9 octobre 1771).

tard sera si cher à la comtesse, lui demanda pour sa femme, Diane de Nivernais, la charge de Dame d'atours de la Dauphine, que laissait vacante la mort de la duchesse de Villars; et malgré S. A. R. qui craignait auprès d'elle, à tort cette fois, une créature de la maîtresse, la place fut accordée.

Un autre protégé de la favorite, le baron de Montmorency, avait recours à elle, en une affaire délicate qu'il eut à démêler avec M^me^ Adélaïde. Il était le chevalier d'honneur de cette princesse et, comme il venait d'obtenir la lieutenance-générale du pays d'Aunis, elle lui manda, sans autre forme, de quitter sa Maison. Le baron s'en excusa, disant que le Roi seul pouvait le délier du serment qu'il avait prêté entre ses mains. M^me^ Adélaïde fit appeler le duc de La Vrillière et le chargea du renvoi de son chevalier d'honneur. Mais la maîtresse intervint et Montmorency garda sa place. « M^me^ Adélaïde, » écrit Mercy à sa souveraine, « eut la confusion de voir tourner à son désavantage une scène qui avait fixé l'attention de tous les courtisans[1]. »

Le 9 novembre, comme dernier spectacle de Fontainebleau, une comédie-ballet, *Zémire et Azor*, fut préparée pour être jouée devant la Cour[2]. La pièce intéressait particulièrement la favorite, à qui Grétry la dédiait :

MADAME,

Quand on possède si bien l'art de plaire, l'on ne peut manquer d'être sensible à tous les arts d'agrément, et

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 242.
2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 311.

puisque ce dernier ouvrage m'a mérité vos bontés, il devait vous être offert par ma reconnaissance.

Daignez l'agréer, ainsi que le profond respect avec lequel je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GRÉTRY[1].

Le texte de Marmontel rappelait la vieille histoire de la Belle et la Bête, ce miracle ingénu de l'amour : Azor, le jeune prince Persan, roi de Kamir, reçut à sa naissance, comme présent de la fée sa marraine, la beauté sans pareille. Parce qu'il s'était complu en ce don magnifique, elle le lui ravit ; et c'est Zémire, la douce fille du marchand d'Ormus, qui rompra le charme en aimant le monstre qu'il est devenu. La pièce avec ses magiques décors d'Orient se prêtait aux grands effets ; le soir de la représentation, la favorite, ainsi qu'une princesse de rêve, en sa robe de brocard pailletée d'or, sous le diadème constellé, semblait faire partie de la fable harmonieuse[2].

Lorsque la Cour revint à Versailles, M^me^ de Valentinois offrit une fête à la comtesse de Provence, pendant que cette dernière se trouvait à la Muette, convalescente de la petite vérole. M^me^ Du Barry fut parmi les invités et, bien qu'en aient dit les anecdotiers[3], elle éprouva « un accueil très

1. Manuscrit indiqué par Vatel, t. II, p. 92.

2. M^lle^ de Lespinasse écrivait à Condorcet, le 18 novembre : « Azor, ou la Belle et la Bête, a eu le plus brillant succès qu'on ait jamais vu à la Cour. Le comte de Creutz dit que tout le monde en est sorti ivre-mort de plaisir. Pour lui, il n'est plus à son pouvoir de penser à autre chose, il chante sans s'en apercevoir » (Charles Henry, *Lettres inédites de M^lle^ de Lespinasse*, p. 75).

3. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 54 (au 7 décembre 1771).

distingué de la part de Mme la comtesse de Provence, qui l'avait reçue dans l'intérieur de l'appartement où la princesse était descendue avant de se montrer à cette assemblée[1]. Une petite pièce fut jouée, toute à l'éloge de l'enfant royale. Le chancelier, présent à la soirée, eut sa part des couplets chantés, dus à la verve pittoresque et louangeuse d'un académicien, l'abbé de Voisenon : c'est ainsi que la Sibylle annonçait l'âge d'or aux Français :

Malgré Discorde et ses noirs émissaires,
De la Justice ardera le flambeau ;
A la Chicane on rognera les serres,
Et Thémis sera sans bandeau.

Mais l'encens brûla surtout devant l'idole :

C'est la beauté
Qui nous corrige et nous éclaire,
C'est la beauté
Qui nous mène à la vérité[2].

Cette fête fit quelque bruit. Le duc d'Orléans, qui protégeait l'abbé, lui en voulut de ses flagorneries à l'adresse de Maupeou. Voisenon, bien qu'il eût tout d'abord accepté les compliments de la Cour, mit ensuite les malencontreuses rimes sur le seul compte de Favart ; on savait, cependant, par les nouvellistes, que « cet auteur faisait tout en commun avec l'abbé, ainsi que sa femme. »

Les tracasseries se perdaient dans la nouvelle re-

1. Bachaumont, Mémoires secrets, t. I, p. 268 (Mercy à Marie-Thérèse, 20 décembre 1771).

2. Mercy, qui en envoie le texte à Vienne, dit que « ces deux hémistiches avaient extrêmement choqué le public et déplu à la famille royale ».

tentissante où reparaissait le nom de M. de Choiseul ; le Roi enlevait au duc sa charge de colonel-général des Suisses et Grisons. Cette mesure, qui le privait de ses derniers honneurs, était la conséquence inévitable des bravades qu'il multipliait. La vie fastueuse qu'étalaient les « confédérés », les nombreux arrivants qui venaient faire leur cour, les fêtes, les jeux, les chasses qui se donnaient au château seigneurial, les chansons, les épigrammes qui visaient Sa Majesté et les Barriens, n'étaient pas sans que les échos en fussent arrivés jusqu'au monarque. Il trouvait bien insolentes les manifestations du ministre disgracié.

On sait, par les lettres de l'abbé Barthélemy à Mme Du Deffand, quel prodigieux mouvement de visiteurs existait à Chanteloup : « Voilà Mme la comtesse de Grammont qui arrive. Demain arriveront Mmes de Chabannes et d'Ossun, à ce que je crois ; ensuite M. le marquis et Mme la marquise de Laval. Nous avons de plus M. le baron et Mme la baronne de Talleyrand, M. de Schomberg, M. de Poix ; Mmes de Brionne, de Ligne et Mlle de Lorraine, qui partiront, je crois, dimanche : M. de Poix, demain ; M. de Schomberg dans quelques jours. Ceci est le flux et le reflux. Je crois être à l'embouchure d'un port, où je vois sans cesse aller et venir une foule de bâtiments de toutes nations[1]... » La douce duchesse de Choiseul se plaignait de tout ce bruit à la vieille marquise ; mais, flattée quand même, elle faisait bon accueil à tous ces frondeurs indiscrets. Il était du bel air d'être de ce voyage ; « Mme de Luxem-

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 49 (lettre du 23 septembre 1771).

bourg, écrit M^me^ Du Deffand, partit lundi dernier pour Chanteloup ; elle y restera huit jours ; rien n'est plus comique et plus singulier que cette visite, c'est pour qu'elle soit placée dans ses fastes ; ce n'est pas assurément l'amitié qui en est le motif. »

Il fallait demander au Roi la permission de se rendre à Chanteloup : « Faites ce que vous voudrez », répondait-il le plus souvent ; et l'on partait. « Les amis du duc sont bien maladroits », disait M^me^ Du Barry. Leur imprudence parfois leur coûtait cher : pour trop de zèle en amitié, le prince de Beauvau se voyait enlever le gouvernement du Languedoc. « Il est profondément triste », écrivait la mordante aveugle : « je le tiens aussi malheureux que notre premier père. Il est peut-être encore plus triste ; mais ce qui est ineffable, il n'a aucun repentir ; il mangera, je vous jure, toutes les pommes que son Eve [M^me^ de Beauvau] voudra : j'ai des instants où j'en suis affligée, mais soudain je me console, par l'extrême contentement qu'ils ont de leur gloire prétendue. Ils sont dépouillés, ils sont presque nus, ils n'ont nulle ressource, mais ils sont des héros. Leurs créanciers ne partagent pas leur gloire ; tout le monde est fou[1]. »

Le beau résultat de ces équipées fut que M. de Choiseul reçut l'ordre de remettre à M. Du Châtelet sa démission de colonel-général des Suisses. Le duc, depuis sa disgrâce, tenait peu, il est vrai, à cette charge ; il pensa donc à tirer tout avantage de son désistement et demanda au Roi, dans une lettre très respectueuse, son retour d'exil, trois millions en

1. Recueil Lescure, t. II, p. 193 (lettre du 30 octobre 1771). Cf. la lettre du 6 janvier (p. 210).

bons sur le Trésor, la jouissance pour la vie de la forêt d'Haguenau, enfin une pension pour la duchesse sa femme, ayant dépensé, disait-il, la colossale fortune des Crozat pour l'honneur du Roi, dans ses ambassades et son ministère.

Le comte Du Châtelet, intime des Choiseul, doit remettre cette lettre à Sa Majesté elle-même ; mais il répugne à Louis XV de s'occuper directement de cette affaire. M. d'Aiguillon évince le solliciteur et, si étrange que cela paraisse, l'envoyé n'espère plus qu'en Mme Du Barry. La favorite donne audience au comte ; il est, dès l'abord, étonné de sa franchise, de sa bienveillance, de sa compréhension des affaires[1]. Elle met, en effet, dans sa bonté, toute la coquetterie d'une femme qui veut se venger, de la plus élégante manière, de son impitoyable ennemi. Comme M. Du Châtelet lui conseillait « l'esprit de modération qui convenait si bien à la beauté et aux grâces », elle répondait « qu'elle ne mettait point d'acharnement » contre le duc, « qu'elle serait même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paraître ». Elle ajoutait « qu'elle avait fait, dans le commencement, tout ce qu'il fallait pour le prévenir », qu'il aurait dû sentir « que cela ne pouvait subsister sur le pied où étaient les choses dans les derniers temps, non pour elle qui n'était qu'un point, mais vis-à-vis du Roi »,

1. « Cette femme, » écrira-t-il à Choiseul, « n'était pas faite pour connaître l'excès de la haine ; elle écoute bien, comprend bien ce qu'on lui dit... » Le duc se montrera, dans ses Mémoires, bien ingrat : « Je n'aurais pas été d'avis que M. Du Châtelet s'adressât à Mme Du Barry ; ce moyen me répugna dès que je lus sa lettre, et me parut, ce qu'il devait être, inutile. » (*Mémoires du duc de Choiseul*, Paris, 1904, p. 344 et 347). Ce fut, cependant, le seul moyen qui put fléchir le Roi.

froissé « perpétuellement dans l'objet de son attachement ».

Le comte plaidait de son mieux la cause de son ami. « Je me suis rejeté sur ses entours », lui écrit-il. « Elle m'a répliqué, que c'était les vôtres dont il fallait parler; que... dans le temps d'une explication qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avait point d'entours et qu'effectivement, dans ce temps-là, elle n'avait autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu[1]. » Et la flatteuse trouvait des compliments à l'adresse des deux adversaires.

M. Du Châtelet quitte la favorite sur la promesse d'obtenir une audience de Sa Majesté; le vicomte Du Barry ira lui transmettre les décisions du Roi. Aux premiers mots de la comtesse, Louis XV entre en fureur; pendant deux heures et demie, elle tient tête à l'orage, justifiant point à point les prétentions du duc; puis c'est avec M. d'Aiguillon une scène violente. Mais elle met tout son amour-propre à réussir: elle reçoit jusqu'à trois fois le comte Du Châtelet, parle et reparle au Roi, mande chez elle le ministre : « Il était avec le Roi chez M^me^ Du Barry. Les gens qui y étaient prétendent qu'il y avait de l'humeur entre elle et M. d'Aiguillon, que le Roi eut une conversation assez courte, mais fort vive, et que M^me^ Du Barry en sortit de fort mauvaise humeur[2]. » Les négociations avancent cependant; on tombe d'accord sur les détails, et

1. V. les lettres du comte (plus tard duc) Du Châtelet, réunies dans les *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 308 à 360, et le récit de M^me^ Du Deffand, Recueil Lescure, t. V, p. 207.
2. *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 341.

le 14 décembre, le comte peut enfin rassurer M. de Choiseul.

L'exilé envoyait sa démission et obtenait en échange les satisfactions demandées. M. Du Châtelet n'eut plus que des louanges à l'adresse de la jeune femme. L'opinion publique elle-même dut reconnaître sa générosité ; Versailles et Paris chantaient, cette fois en son honneur :

Chacun doutait en vous voyant si belle
Si vous étiez ou femme ou déité ;
Mais, c'est trop sûr, votre rare bonté
N'est pas l'effort d'une simple mortelle.
Quoi qu'ait écrit jadis, en certain lieu,
Un roi prophète en sa sainte demeure,
Quoi qu'un poète en ait dit, la vengeance
N'est que d'un homme, et le pardon d'un Dieu.

Pourtant, le duc écrit dans ses mémoires : « Ni moi, ni Mme de Choiseul ne fîmes de remercîments ; l'injustice et surtout la manière dure que l'on avait employée nous dispensaient de la reconnaissance[1]. »

1. *Mémoires du duc de Choiseul*, p. 361.

CHAPITRE IV

LA MAITRESSE TOUTE PUISSANTE

PROJETS DE MARIAGE DU ROI AVEC LA FAVORITE. — LE DÉMEMBREMENT DE LA POLOGNE. — CRAINTES DE MARIE-THÉRÈSE. — MARIE-ANTOINETTE SE RAPPROCHE DE M^me^ DU BARRY. — LE COUP D'ÉTAT DE GUSTAVE III. — MARIAGES DU VICOMTE ET DU CHEVALIER DU BARRY. — LE SALON DE 1773. — MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS. DERNIÈRES INTRIGUES. — MALADIE ET MORT DE LOUIS XV.

« L'ascendant que la comtesse Du Barry a pris sur l'esprit du Roi n'a presque plus de borne, » écrit Mercy à Marie-Thérèse, en décembre 1771[1]. Et, de fait, l'Europe entière va compter avec la puissance de la maîtresse ; le Cabinet de Vienne la ménage, les rois de Prusse et d'Angleterre se rapprochent d'elle, et Gustave III en détresse espère dans sa protection. A l'orgueil de ce triomphe vient se mêler une joie plus douce : M^me^ la Dauphine daigne lui adresser la parole, lors de sa visite du Jour de l'An.

Depuis le mariage du comte de Provence, Marie-Antoinette occupait, à Versailles, l'appartement de la Reine ; et dans sa vaste chambre à coucher, où se dressait derrière la balustrade d'or le lit à baldaquin, elle donnait ses audiences. C'est là qu'en-

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 251.

trait, le 1er janvier 1772. Mme Du Barry accompagnée de la maréchale de Mirepoix et de la duchesse d'Aiguillon. Après les révérences d'usage, S. A. R. dit gentiment en regardant la favorite : « Il y a bien du monde aujourd'hui à Versailles[1]. » On ne parla plus chez le Roi que de l'esprit de l'aimable princesse. Tandis que le parti dominant exultait, la petite archiduchesse payait cher sa bravoure : Mesdames tantes étaient furieuses, et la comtesse de Narbonne parlait même de trahison. L'enfant désemparée pouvait cependant écrire à l'Impératrice :

« Madame ma très chère mère, je ne doute point que Mercy ne vous ait mandé ma conduite du jour de l'An, et j'espère que vous en aurez été contente. Vous pouvez bien croire que je sacrifie toujours tous mes préjugés et répugnances, tant qu'on ne me proposera rien d'affiché et contre l'honneur. Ce serait le malheur de ma vie, s'il arrivait de la brouillerie entre mes deux familles : mon cœur sera toujours pour la mienne ; mes devoirs ici seront bien durs à remplir. Je frémis de cette idée ; j'espère que cela n'arrivera jamais et qu'au moins je n'en fournirai pas le prétexte... » Sur quel ton irrité va répondre l'auguste mère à ce « contre l'honneur », plus maladroit qu'injurieux. « Je me suis bien trompée », écrit encore la Dauphine, « sur ce que je vous ai mandé sur le comte de Provence ; il s'est beaucoup déshonoré dans l'affaire de Mme de Bran-

1 Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 268. Dans son rapport du 23 janvier 1772, Mercy raconte que, la veille de l'An, il employa « tous les moyens imaginables pour persuader S. A. R. de ne point traiter mal la favorite », dans la visite du lendemain. « Ce ne fut pas sans grande peine, ajoute-t-il, que j'obtins une promesse à cet égard. L'essentiel était que Mesdames ne fussent point consultées, et c'est ce qui arriva heureusement. »

cas. Sa femme le suit en tout, mais ce n'est que par peur et par bêtise, étant, comme je le crois, fort malheureuse[1]. » Le jeu du petit beau-frère était double, en effet, et, tout en ménageant le parti adverse, il se donnait par ambition à celui des Barriens. Cette Mme de Brancas, du service de la comtesse de Provence, venait d'être renvoyée pour une impertinence envers la favorite. Mais pouvait-on désormais toucher à l'idole ?

Mercy s'empressait de mettre à profit la reconnaissance de Mme Du Barry, car elle était enchantée des bonnes grâces obtenues de la princesse. Il devenait le familier des Petits Cabinets et, lors d'un cadeau de Kaunitz, une boîte précieuse qu'il montrait au Roi, il saisissait l'occasion pour vanter devant la maîtresse les mérites du ministre-prince. « Je me trouve en bonne position, » lui écrivait-il, « auprès de cette favorite : elle commence à m'écouter et ne m'a point compromis sur quelques petits propos politiques que j'ai hasardé de lui tenir avec grande précaution, et uniquement pour sonder le terrain. J'espère tirer parti de cette femme, pourvu que Mme la Dauphine veuille bien ne point faire d'écarts[2]. »

Les diplomates ont raison de ménager la comtesse, dès maintenant toute-puissante à la Cour de France : c'est elle surtout qui va soutenir près du Cabinet de Versailles les intérêts si menacés de Gustave III. « Dans cette terrible position, » mande M. de Creutz à son souverain, « voici les expédients que je propose à Votre Majesté. C'est...

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 200 (lettre du 2 janvier 1772).
2. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 403 (lettre du 23 janvier 1772).

1° d'écrire une lettre très touchante au Roi, une très flatteuse à Mme Du Barry et une pleine de confiance et d'amitié à M. le duc d'Aiguillon. Cela est de la dernière nécessité. » Les lettres écrites font merveille. Creutz tout joyeux annonce à Gustave que « la dame qui a la confiance du Roi » prend l'intérêt le plus vif aux choses de Suède : « Elle m'en parle sans cesse », ajoute-t-il, « et m'a chargé d'exprimer ses vœux à Votre Majesté[1]. »

Mme Du Barry ne se contentait pas d'assurer l'envoyé de Suède de ses bonnes dispositions à l'égard du jeune roi. Elle agissait et informait de ses démarches le comte Scheffer, qu'elle avait connu lors du voyage de Gustave et qui même soupa chez elle avec le prince :

Je vous aurais écrit hier, Monsieur le Comte, comme je vous l'avais promis, si le Roi n'avait eu sa journée si remplie qu'il ne lui fut pas possible de trouver le temps de répondre à Sa Majesté Suédoise. Veuillez croire, je vous prie, Monsieur, que je m'occupe sans relâche de tout ce qui peut intéresser votre maître; j'apprends avec le plus sensible regret l'incommodité du jeune prince; je vous prie de lui en témoigner tous mes regrets. J'espère que demain le Roi fera une réponse qui fixera et terminera les désirs du roi de Suède. Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

La comtesse Du Barry[2].

En soutenant le monarque suédois, la comtesse répondait au vœu secret de Louis XV; malgré tout, il tenait au maintien du vieil équilibre européen,

1. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. I, p. 149.
2. Lettre autographe de la collection Alfred Morrison.

que Catherine et Frédéric cherchaient à rompre à leur profit. Il lui plaisait que Gustave fût maître dans ses états, afin de le voir triompher des ennemis qui le guettaient ; et pour le sauver du guêpier, il laissait puiser dans le Trésor. Mais, si le Cabinet de Versailles cédait aux instances de M^me^ Du Barry, encore suppliait-on le jeune roi de brusquer ses opérations, qui mettraient à néant les convoitises de la Ligue du Nord.

Alors que le souverain de Suède se trouve aux prises avec sa noblesse ambitieuse, Versailles est en joie, tout aux amusements du carnaval. La favorite, reine adulée parmi les fêtes, se surmène au point de s'aliter. M^me^ de Choiseul écrit à la marquise Du Deffand qu'on craint la rougeole pour la maîtresse ; la vieille aveugle annonce à Walpole, le 17 février 1772, que la comtesse souffre d'un gros rhume ; tout le monde s'occupe de la précieuse santé de la Dame, et les nouvellistes brodent leurs anecdotes. On raconte que, la Faculté ayant décidé « qu'il fallait saigner la malade, celle-ci avait peine à se décider et fit en cela toutes les mines usitées par les jolies femmes ; Sa Majesté, présente au débat, la pressait d'obéir à la nécessité et, comme elle batail-lait encore, le Roi lui donna une légère tape[1]. »

La comtesse se laissait donc soigner, heureuse peut-être de ce repos forcé, qui arrêtait un instant le cours fiévreux de son existence. Louis ne la quittait guère, il goûtait auprès de l'amoureuse le charme doux de l'intimité. Dans sa robe flottante et

1. « Cette querelle n'aurait prouvé qu'un excès de passion », ajoute l narrateur des *Anecdotes*, p. 203.

blanche, garnie de blonde d'argent « avec des fleurs dans les creux », le pied nu dans la mule de satin, les cheveux épars autour de sa tête pâle, elle était plus que jamais délicieuse. Une de ses femmes faisait la lecture, probablement dans un des nombreux livres d'histoire que La Beaumelle venait de lui acheter[1]. C'étaient les Mémoires de Brantôme, de Bassompierre, de Retz, les journaux des règnes d'Henri III et d'Henri IV, et les *Annales* pour 1768 et 1769; sujets d'un intérêt général en ce moment, où Mme de Mesmes écrivait : « M. le chancelier, depuis six mois, à fait apprendre l'histoire de France à des gens qui seraient peut-être morts sans l'avoie sue[2]. »

Mais, si la bibliothèque de la favorite contenait les *Réflexions morales* de Marc-Aurèle, le *Manuel* d'Epictète, il s'y trouvait aussi *Le Sopha, La Nuit et le Moment,* de l'impertinent Crébillon, et les *Baisers* du gentil Dorat, que le vicomte Adolphe venait lire. Puis Mlle Chon jouait sur le clavecin les morceaux préférés ; la maréchale de Mirepoix, qui déclamait si bien au dire de Mme Du Deffand, récitait des scènes de Racine et de Molière et, pendant ce temps, les jolis doigts de la comtesse parfilaient. « Vous savez que la mode est au parfilage, » écrivait la marquise à Walpole ; « tous les présents qu'on fait sont de fil d'or, à qui l'on donne toutes sortes de formes : chapeau, perruque, fruits, souricière, chien, chat, oiseau ; c'est la folie présente, et

1. Comptes de Mme Du Barry. Biblioth. nat., ms. fr. 8157. Cf. l'excellent livre de M. Ach. Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 388-390.
2. Mémoire à Gustave III analysé par Geffroy, *l. c.*, p. 236.

qui fait briller le faste et la magnificence, parce qu'on réduit à rien ce qui est fort cher[1]. »

Mme Du Barry se rétablissait promptement, tandis que la santé du Roi inquiétait tout l'hiver. La maladie, d'ordinaire, le ramenait à la religion; pour s'approcher des sacrements, allait-il sacrifier sa maîtresse? On avait vu cela à Metz, alors qu'il renvoyait la duchesse de Châteauroux, et bien souvent Mme de Pompadour eut de pareilles craintes. Le mariage pouvait seul répondre à la fois aux faiblesses du Roi et à son orthodoxie. La favorite était prête à jouer le rôle des Maintenon; et Louis XV, bien qu'il en eût écrit, aurait alors suivi les traces de Louis XIV; mais le pape consentirait-il à libérer l'épouse de Guillaume Du Barry?

Mme Louise, la carmélite, s'occupa de cette affaire; rien ne l'attristait davantage que ce dernier amour de son père, et elle pensait, par l'union régulière, le réconcilier enfin avec le ciel. D'autres appuis étaient acquis à ce projet, et surtout celui de MM. d'Aiguillon et de Maupeou. Ministre et chancelier depuis longtemps ne s'entendaient guère; le duc, visiblement protégé par la Dame, paraissait le plus fort; mais le chancelier, soutenu par les dévots, faisait encore bonne contenance. Malgré le conflit de leurs ambitions, les deux hommes s'ingéniaient également à préparer l'annulation du mariage de la comtesse. Le bruit en était venu jusqu'à Vienne; on avait, par ordre de Marie-Thérèse, interrogé Mercy. « On dit que le Roi et le duc d'Aiguillon ont de fréquents pourparlers avec

1. Sur le parfilage, v. la lettre de Mme de Choiseul, du 4 janvier 1772 (Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 112).

Mme Louise, la carmélite, qui doit fortement travailler à engager le Pape à dissoudre le mariage de Mme Du Barry pour la mettre à même d'épouser le Roi. Le succès de cette négociation est assez indifférent à S. M. I. ; même Elle ne connaît que trop que c'est l'unique moyen de mettre la conscience du Roi à couvert; S. M. voudrait cependant savoir si ce bruit est fondé[1]. »

L'ambassadeur répondait à l'Impératrice-Reine : « Le chancelier, à l'aide de l'archevêque de Paris, réussit à entraîner Mme Louise dans des objets d'intrigue dont cette princesse ne se doute pas. » Mais ces négociations étaient longues, difficiles, et n'avaient, devant les règles rigoureuses de l'Église, aucune chance sérieuse d'aboutir. L'abbé Terray se plut à les prolonger; « il ne croyait pas plus qu'un autre à la possibilité du fait ; mais il pouvait du moins faire illusion à la favorite pendant quelques mois », et le rusé courtisan n'en demandait pas davantage[2]. Au reste, la question ne tarda pas à s'élargir; un mémoire fameux de l'avocat Linguet, attaché au duc d'Aiguillon, commença à créer un courant d'opinion en faveur d'une loi sur le divorce, que la Révolution, vingt ans plus tard, devait établir[3].

Les malveillants ne laissaient point d'accréditer

1. Lettre du baron Pichler à Mercy, du 4 décembre 1771, citée dans le recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 282.

2. Il se chargea bientôt de la faire « revenir insensiblement de l'espoir chimérique de jouer le rôle de Mme de Maintenon et d'être reine de France » (*Mémoires de l'abbé Terray*, t. I, p. 157).

3. Le mémoire fictif *Pour Simon Sommer, charpentier de Landau*, est adressé au Pape et tend à réduire l'indissolubilité à un point de discipline que l'Eglise pourrait modifier. On trouve l'analyse du mémoire de Linguet dans les *Mémoires secrets*, t. VI, p. 13, et les réflexions qu'il suggéra au public, dans les *Anecdotes*, p. 183. Cf. Jean Cruppi, *Un avocat journaliste au XVIIIe siècle*, p. 201.

qu'on avait pris un moyen sûr et prompt de se débarrasser du mari de la favorite. On disait qu'il s'en allait d'une maladie de langueur, et de perfides insinuations en éclairaient la cause. Pour démentir la calomnie, le comte Guillaume, « gros et rondelet », vint bientôt se produire dans Paris. Il prit une maison et les fêtes qu'il donna firent grand bruit. Sa femme subvenait à ses prodigalités ; mais, depuis quelque temps, la comtesse se plaignait des demandes excessives de l'indélicat personnage ; à ses refus Guillaume répondait par des injures et des menaces. Déjà séparée de biens d'avec son mari, Mme Du Barry demanda la séparation de corps et d'habitation ; elle l'obtint d'abord par sentence du Châtelet, le 2 avril 1772, puis par arrêt confirmatif du Parlement[1]. De fortes rentes furent accordées au comte, qui acquiesça sans autre difficulté aux décisions des tribunaux.

La favorite, en ce même moment, avait recours à la Justice, pour une affaire qui lui tenait à cœur tout autant que ses propres intérêts. Le neveu du munitionnaire de la Marine, Billard-Dumouceaux, qui avait amené à Paris Anne Bécu et sa fillette, venait d'être emprisonné pour banqueroute de cinq millions. Son cas très grave pouvait entraîner les galères. Sa puissante protectrice essaya, par tous les moyens, de lui avoir la grâce entière ; elle n'obtenait qu'un adoucissement de la peine. En vain supplia-t-elle Maupeou ; pour la première fois, il se dérobait. Il fit entendre à Louis XV que la

1. Vatel, t. II, p. 139. On n'a que le texte très court des arrêts, visant trois lettres injurieuses de Guillaume ; il manque le texte des enquêtes ordonnées, qui eût été instructif.

bonté de Mme Du Barry allait contre la justice royale ; ce faussaire n'était point digne d'une clémence qui révolterait le public ; et le chancelier fut écouté : « Il a été au pilori, à la Grève », écrivait Mme Du Deffand, « une seule fois pendant deux heures, avec un écriteau : *Banqueroutier frauduleux, commis infidèle*. Il était en bas de soie, en habit noir, bien frisé, bien poudré ; quand le bourreau vint le chercher à la Conciergerie, il voulut l'embrasser, l'appela son frère, le remercia de ce qu'il lui ouvrait les portes du ciel, bénit Dieu de cette humiliation et récita des psaumes le temps qu'il fut au carcan[1]. »

Ce jour-là, comme d'habitude, la jeune femme dut sourire, paraître détachée, sans rien montrer de sa souffrance ; mais le lendemain, elle allait chez sa mère se plaindre et pleurer. Elle se rendait, quand il lui plaisait, au couvent Sainte-Élisabeth où demeurait Mme Rançon de Montrabé. Le monastère, par exception, relevait directement de Rome, et Rome avait autorisé ces visites sur demande spéciale. Louis XV en avait fait écrire à la supérieure de la communauté[2] ; et l'on pense si, chaque quinzaine, la belle dame de la Cour était la bienvenue. L'abbesse envoyait même sa nièce, « qui chantait très bien, pour amuser la comtesse pendant le dîner[3] ».

1. Recueil Lescure, t. II, p. 219.

2. Voici le texte de l'ordre du Roi, du 6 avril 1772 : « Madame la Supérieure de Sainte-Elisabeth, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'étant informé que notre T. S. Père le Pape, sous la juridiction immédiate duquel est votre maison, a accordé à la Dame comtesse Du Barry la permission d'y entrer pour y voir la Dame sa mère, toutes les fois qu'elle le jugera à propos ; mon intention est que vous ne lui fassiez sur ce point aucune difficulté et que vous la receviez toutes fois qu'elle se présentera. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame la supérieure de Sainte-Elisabeth, en sa sainte garde. » Vatel, t. II, p. 138.

3. La nièce de Mme Rançon, Betzy, surnommée Pierrot à cause de ses

Si Maupeou avait osé heurter de front la volonté de la favorite, l'on ne doit point croire que ce fût par excès d'honnêteté. Il craignait, en se rendant à son désir, d'irriter l'opinion une fois de plus. On commençait à s'habituer au nouveau Parlement, mais la haine contre le chancelier ne décroissait pas : « Les propos, » écrivait-on, « se soutiennent sur sa brouillerie constante avec M^me^ Du Barry et les autres ministres de la maison de Bourbon, en sorte que les espérances se raniment merveilleusement de toutes parts et qu'on a toujours fait à compte la chanson suivante :

Par ma foi, René de Maupeou,
Vous devriez bien être saoul,
  Lon lan la derirette,
De tous les pamphlets d'aujourd'hui,
  Lon lan la deriri.
Votre crédit baisse, dit-on,
Chacun vous tire au court bâton, Lon...
L'abbé Terray, le d'Aiguillon,
Méditent quelque trahison, Lon...
Mais votre plus affreux malheur
C'est de n'être plus en faveur,
  Lon lan la derirette,
Avec Mesdames Du Barry,
  Lon lan la deriri[1]. »

De tous côtés, sur Maupeou pleuvaient les libelles, plus diffamatoires encore que les premières « chancelières ». Mais Voltaire continuait à le défendre

espièglerie, demeurait en ce moment au couvent avec sa tante. Les mauvaises langues n'avaient pas manqué d'en faire la fille de la favorite. Drouais venait de la peindre parmi les dessus-de-porte de Louveciennes (*Mémoires secrets*, t. VI, p. 171 ; faits démarqués par les *Anecdotes*, p. 220).

1. *Mémoires secrets*, t. XII, p. 126.

en prose et en vers, et chantait ce héros digne d'Homère qui avait su sauver la couronne et la retirer « du dédale des lois ».

Les Choiseul, par dépit ironique, parfilaient une girouette d'or, figurant le grand homme aux variables sentiments[1]. Cependant le philosophe fut moins versatile qu'on n'a voulu le dire, et ses éloges, cette fois surtout, étaient sincères ; d'ailleurs, dans la réforme intelligente de Maupeou, il ne voyait qu'un résultat, la chute de ces magistrats dont les abus l'avaient tant indigné. Certains plus avisés tirèrent une leçon de cette énergique mesure du chancelier, le renversement facile d'une grande institution ; alors qu'un autre représentant de l'autorité, l'abbé Terray, ne portait pas un moindre coup au régime en s'attaquant au privilège, l'ennemi même du Trésor. Le contrôleur général, à bout de ressources, suspendait le payement des rescriptions, diminuait les rentes viagères, prorogeait les vingtièmes, et, s'il augmentait la taxe et la gabelle, créait l'impôt sur les nobles récents. Les princes du sang durent vendre leurs chevaux et restreindre leur maison. Ce ne fut qu'un cri de colère ; et c'est ainsi qu'entre la Cour et la Ville la lutte révolutionnaire commençait.

Seule Mme Du Barry n'eut rien à redouter de ces atteintes portées à tant de fortunes. Le Trésor royal regarni était ouvert à ses fantaisies. Terray, assurait-on, « était si soumis, si dévoué à ses ordres, que les *Bons* qu'elle donnait, lui tenaient lieu de *Bons* du Roi, et qu'il les recevait comme tels[2]... » En ce moment, Rœttiers de la Tour, orfèvre-ciseleur

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 183.
2. *Mémoires de l'abbé Terray*, t. I, p. 138.

du Roi, achevait pour elle une vaisselle plate ornée de roses et de myrte. Ce qu'elle désirait surtout, c'était le luxe d'une entière toilette d'or. On se rendait en foule chez l'artiste pour voir la première pièce achevée, le miroir surmonté de deux amours portant une couronne. Mais, si l'objet d'art était par tous admiré, l'on en calculait malignement le prix; Rœttiers dut arrêter son travail, « à cause de la rumeur publique[1] ».

A Versailles, parmi les dames entourant la favorite, d'autres murmures s'élevaient : « Elles sont toutes ensemble comme chien et chat », constatait Mme Du Deffand. La duchesse de Mazarin, cette belle personne pesant « entre les trois et quatre cents », comme écrira par contraste la toute mignonne Mme de Choiseul, passait du clan des « dissidents » dans celui des Barriens. Mais la jalouse princesse de Montmorency déclarait qu'elle se retirerait, si la dame était vraiment admise : « C'est assez, » disait-elle, « d'avoir une femme entretenue, sans en avoir une qui entretient. » Le 8 avril, la maîtresse emmenait la nouvelle venue à Choisy, où elles passaient deux jours avec Sa Majesté; quelques seigneurs privilégiés étaient de la suite, avec la maréchale de Mirepoix et la marquise de l'Hôpital. Le fameux Audinot, directeur d'un spectacle de la foire Saint-Germain, parut pour la première fois devant la Cour, avec les enfants dressés

1. « A Rœttiers de la Tour, pour indemnité d'une toilette d'or commencée... 1 800 livres. » (Biblioth. nat., ms. fr. 8158, f. 27). Les mémoires très curieux des Roettiers, père et fils, pour les divers travaux commandés par Mme Du Barry depuis 1769, sont conservés dans les comptes de celle-ci (Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 37-58). Le détail rend compte de la perfection de ces ouvrages : la pomme de canne du coureur de la comtesse coûtait 546 livres, 9 sols.

à jouer des pièces assez lestes, qui faisaient fureur à Paris. On commença par une comédie de Nogaret : *Il n'y a plus d'enfants*, et l'on termina par le ballet-pantomime du *Chat botté*. Ce divertissement, imaginé par la comtesse, fut très décrié dans le public ; elle s'y amusa beaucoup, et l'on remarqua de même que le Roi « souriait quelquefois[1] ».

A son retour du voyage, la comtesse profitait des bonnes dispositions du souverain pour lui faire accepter, comme premier écuyer, son neveu Adolphe. « Le vicomte Du Barry aura la place de premier écuyer du Roi », écrivait le 14 avril (1772) Mme Du Deffand ; « il en a, dit-on, le brevet depuis quinze jours. MM. de Coigny et de Polignac, qui espéraient l'avoir, en seront dédommagés, le premier par la charge de Premier gentilhomme de la Chambre de M. le comte d'Artois, et le second, par celle de son Premier écuyer; M. de Beauvau obtiendra aussi quelque dédommagement[2]. » C'était tout de même pour le nom des Du Barry, et quels que fussent les mérites du jeune gentilhomme, une singulière fortune.

Il est vrai qu'à leur tour, grands seigneurs et grandes dames ne s'adressaient jamais en vain à la favorite; les services qu'elle rendait étaient innombrables; on la priait à chaque instant d'intervenir auprès de Sa Majesté pour des difficultés de tout genre[3]. A son obligeance inépuisable, les belles-let-

1. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 125. Cf. sur les « polissonneries » de ces spectacles, t. VI, p. 6. On y conduisait cependant les jeunes filles (Lucie Achard, *Rosalie de Constant*, Genève, 1901, p. 44).

2. Recueil Lescure, t. II, p. 238.

3. V. à l'appendice, quelques billets inédits témoignant des services que tant de gens sollicitaient d'elle.

tres, comme on disait alors, trouvèrent plus d'une fois leur avantage. L'Académie française avait élu, le 7 mai, sur une liste de dix-neuf candidats, l'abbé Delille et Suard aux fauteuils laissés vacants par la mort de Bignon et de Duclos. Deux jours après, « comme l'Académie était prête à se séparer, est arrivée une lettre de M. le duc de La Vrillière, qui lui annonçait que non seulement le Roi ne confirmait pas les deux élections de jeudi, mais les improuvait, comme ayant été faites dans la même séance, contre les statuts. On prétend que la lettre ajoutait aussi que les sujets ne lui étaient point agréables[1]... » L'abbé Delille et Suard, en effet, étaient du monde des Encyclopédistes, dont se plaignait fort Sa Majesté. Les élections étaient à refaire et la rumeur fut grande parmi les immortels. Le soir même, le prince de Beauvau, qui soutenait Suard, écrivait à l'abbé Arnaud : « J'ai pensé que vos liaisons avec M^me^ Du Barry vous rendraient plus propre que personne à venir lui en parler. Il faudrait que ce fût demain, aussi matin que possible, parce que le Roi part vers onze heures et demie pour Saint-Hubert, et qu'il n'y aurait pas de temps à perdre pour rapporter une réponse favorable, si l'on pouvait l'obtenir, avant que l'Académie s'assemblât...[2] »

Le Roi ne voulut rien entendre ; et ce fut en vain que M. de Beauvau osa montrer à Sa Majesté le tort que cette exclusion portait à la liberté de la compagnie. « Dans la crainte de voir dissoudre ce corps »,

1. *Mémoires secrets*, t. III, p. 135.

2. Vatel, t. II, p. 141. M^me^ Du Deffand parle du rôle de M. de Beauvau, sans connaître l'intervention de M^me^ Du Barry (Recueil Lescure, t. II, p. 248). L'abbé Arnaud, vieil ami de la comtesse, avait été élu à l'Académie en 1771.

ces messieurs de l'Académie fixèrent une nouvelle élection pour le samedi suivant. Dès le début de la séance, ils s'en prirent au maréchal de Richelieu faisant fonction de Directeur : « On lui dit qu'il aurait bien dû prévenir l'Académie sur les volontés de Sa Majesté. » « Moi, messieurs, » répondit le maréchal persifleur, « le Roi me parle, mais je ne parle point au Roi. Je ne puis interroger Sa Majesté sur ses goûts. Demandez au sieur Nestier qui a fourni peut-être vingt mille chevaux au Roi ; il est encore à savoir celui qui a plu davantage[1]. » Seule, la favorite conciliante promit de s'occuper des deux candidats malmenés ; on reprit confiance, car Marmontel lui devait déjà son titre d'historiographe, et elle avait porté le Roi à agréer D'Alembert, comme secrétaire perpétuel de l'Académie. Dix mois plus tard, Louis XV fit assurer la compagnie, par l'entremise du duc de Nivernais, qu'il ne s'opposait plus à l'élection de Suard et de l'abbé Delille[2].

Si la maîtresse se faisait, par occasion, la protectrice des philosophes, qu'elle goûtait peu pourtant, une autre grande dame allait leur manquer pour les soutenir à la Cour. La douairière d'Aiguillon mourait subitement en juin, au sortir de son bain : « C'était une femme de beaucoup d'esprit », écrivait un nouvelliste, « bien instruite et fort entichée de la philosophie moderne, c'est-à-dire de matérialisme et d'athéisme[3]. » Mais M^me^ Du Deffand comparait la grosse duchesse « à ces statues faites pour le cintre et qui paraissent monstrueuses étant dans le

1. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 137-139.
2. Ils furent élus le 23 juillet 1772.
3. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 150.

parvis. » Mme Du Barry la pleura. Elle l'aimait parce qu'elle l'avait trouvée reconnaissante des services rendus à son fils. Son cercueil fut porté à la Sorbonne et déposé dans le sépulcre des Richelieu. Et sûrement, ils étaient pour la défunte, ces « deux vases de tombeau d'un beau bleu » que Sèvres fournissait alors à la comtesse[1].

Encore sous l'impression de la mort d'une amie, Mme Du Barry songea à faire un chrétien de Zamor, l'enfant du Bengale; c'était aussi un moyen d'affranchir le petit esclave qu'elle gâtait si follement. Elle-même fut la marraine, et elle lui donna pour parrain un prince du sang, le comte de la Marche, fils du prince de Conti. Le catéchumène portait, le jour du baptême, ce ravissant habit de houzard que le tailleur Carlier note ainsi dans ses comptes : « Costume tout blanc, galonné d'argent : habit, culotte, brodequin en poult de soie ; boutons, ceinture et sabre d'argent, plume au bonnet avec houppe de jasmin[1]. » Sur le registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame, à Versailles, l'acte est ainsi rédigé :

L'an mil sept cent soixante douze, le 4 juillet, Louis Benoist Zamor, nègre attaché à Mme la comtesse Du Barry, âgé d'environ dix ans, a été baptisé par nous soussigné, prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales ; le parrain a été Très haut et Très Puissant prince, Monseigneur Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de la Marche, représenté par Dominique-Bénigne Bellot son concierge; la marraine, Haute et Puissante Dame-Béné-

1. Comptes de Mme Du Barry. Biblioth. nat., ms. fr. 8157.

dicte de Vaubergny (*sic*), comtesse Du Barry, représentée par Félicité Cuignet, sa première femme de chambre[1].

Le mois suivant, se dénouaient tragiquement, à l'autre bout de l'Europe, les affaires de Pologne qui intéressaient de si près la politique française et dans lesquelles on s'est plu, sans raison, à mêler le nom de Mme Du Barry. Elle les a suivies cependant avec émotion et intercédé un moment auprès de Louis XV, en faveur des confédérés de Bar, qu'un abandon, malheureusement inévitable, mettait à la merci des ambitions de trois souverains.

Lorsque d'Aiguillon arriva au pouvoir, il ignorait les dessous de la situation européenne et le projet du plan de démembrement déjà arrêté dans l'esprit de Frédéric. Dès qu'il connut les dangers que couraient en Orient les alliés traditionnels de la France, il continua l'incertaine politique de Choiseul, en agissant auprès de la Porte pour assurer du secours à la Pologne. Mais le Roi, tenu au courant par sa correspondance secrète, savait qu'il n'était plus temps d'intervenir avec quelque sagesse dans ce drame d'iniquité. Le comte Wielhorski, nonce des confédérés, homme de sens et d'énergie, était alors à Paris pour défendre les intérêts de son pays[2]. Les lettres de Frédéric au comte de Solms montrent qu'il redoute cet adversaire et se fait minutieusement renseigner sur ses démarches : « Le comte Wielhorski, » écrit-il le 17 mai 1772, « après avoir

1. Vatel, t. II, p. 148.

2. Il y a un Essai intéressant sur la constitution de la Pologne, publié en français à Londres, en 1775, par « le comte de Wielhorsky, grand maître d'hôtel du grand duché de Lithuanie ». C'est l'œuvre d'un patriote convaincu et d'un théoricien avisé.

reçu un nouveau courrier, avec la nouvelle que les troupes autrichiennes étaient entrées en Pologne et marchaient sur Cracovie, au nombre de 40 000 hommes, tandis que les Russes avançaient d'un autre côté avec 20 000, s'est rendu tout de suite à Versailles pour en faire part au duc d'Aiguillon. Celui-ci l'a écouté avec l'humeur et l'impatience d'un homme qui en savait encore davantage ; mais le comte Wielhorski lui ayant demandé si la France les abandonnerait dans cette extrémité et si elle laisserait la Pologne devenir le partage des puissances, le duc lui a répondu : « Comment y remédier ? « Votre faiblesse est extrême et nos efforts seraient « inutiles. Cet événement est une suite de votre « désunion et des mauvaises intrigues de mon pré- « décesseur. » Le comte est retourné à ses lamentations[1]. »

C'est ici que Mme Du Barry paraît jouer un rôle, mais seulement dans le domaine de la pitié. Wielhorski, en quittant le ministre, s'en va chez la favorite supplier qu'elle plaide sa cause auprès de Louis XV. Il la renseigne sur la constitution de son pays, sur ces confédérations où l'on ne veut voir que des formes d'anarchie et qui sont pourtant les boucliers de la liberté ; il lui raconte l'héroïsme de ses compatriotes, lui révèle la brutalité des Russes, le cynisme des Prussiens, l'hypocrisie de l'Autriche. Elle écoute, intéressée, « sensiblement émue[2] », et

1. V. Vatel, t. II, p. 176. Cet historien a recueilli aux archives des Affaires étrangères et dans l'ouvrage de Von Smitt sur Frédéric II, Catherine et le démembrement de la Pologne, des documents complétés depuis par de nombreux travaux ; mais Mme Du Barry n'y est intéressée que fort indirectement.

2. Extraits des nouvelles que le Roi de Prusse a reçues de Paris. Vatel, t. II, p. 155.

l'exhorte au courage. Sans doute, le jour même, parle-t-elle au Roi; mais pour tenter la guerre, il faut de l'argent et l'appui de Londres; or, le Trésor est à sec, et l'Angleterre peu soucieuse d'entrer dans la mêlée. Et la maîtresse, en son cerveau d'enfant que toutes ces choses dépassent, croit que doit s'accomplir le sinistre dénouement.

D'Aiguillon cependant envoie des secours et obtient du Roi une démonstration sur mer. Marie-Thérèse écrit alors à Mercy ces importantes instructions, où elle se montre inquiète de ce que peut penser et faire Mme Du Barry :

J'ai marqué à ma fille que je vous ai chargé d'une commission particulière, qui m'intéresse beaucoup comme souveraine et comme mère. La voilà. Notre malheureuse situation, tant pour la Pologne que pour les Prussiens et Russes, avec lesquels nous sommes forcés de tenir pour éviter plus grand mal, ne change sûrement rien à l'envie et constance, de préférence à tous, de l'alliance avec la France et l'Espagne, unique, naturelle pour nos intérêts et maisons. Ce point mis de base, je ne vous dis pas que la France n'ait quelque sujet de plainte sur la façon comme tout est allé; qu'on n'a pu la prévenir, ce n'est pas manque de bonne volonté, mais ayant à faire à un parti plus fort, qui s'était concerté depuis longtemps, et l'insuffisance totale de la Porte leur donnant beau jeu, nous ne pouvions, sans risquer notre propre existence, nous refuser aux offres qu'on nous a faites à la fin de février avec la clause expresse de ne rien communiquer à personne... Nous savons pour sûr que l'Angleterre et le Roi de Prusse veulent gagner la Barry ; vous devez mieux savoir que moi si vous croyez la chose telle... Le Roi est constant en ses amitiés et j'ose appeler à son cœur; mais il est faible, ses alentours ne lui laissent

pas le temps de réfléchir et suivre son propre sentiment. Vous voyez, par ce tableau, combien il importe à la conservation de l'Alliance qu'on emploie tout pour ne se détacher dans ce moment de crise pour jamais. Je ne me séparerai jamais du système adopté; j'en ai donné des preuves bien convaincantes; mais si la France pateline avec la Prusse, qui la trompera sûrement, alors je dois vous dire que c'est le seul point où je ne pourrais m'empêcher de changer de même, à mon grand regret, mais cela serait infaillible. Pour empêcher ces maux et ces désagréments pour la monarchie et la famille, il faut employer tout, et il n'y a que ma fille, la Dauphine, assistée par vos conseils et connaissances du local, qui pourrait rendre ce service à sa famille et à sa patrie. Avant tout, il faut qu'elle cultive, par ses assiduités et tendresses, les bonnes grâces du Roi; qu'elle tâche de deviner ses pensées, qu'elle ne le choque en rien, qu'elle traite bien la favorite. Je n'exige pas de bassesses, encore moins des intimités, mais des attentions dues en considération de son grand-père et maître, en considération du bien qu'il peut en rejaillir à nous et aux deux Cours; peut-être l'Alliance en dépend[1].

Marie-Thérèse avait tort de craindre; Louis XV ne pensait point à se séparer de sa vieille amie. L'Alliance était son œuvre raisonnable et longtemps préparée; il ne serait pas le premier à la rompre. Le pays se relevait enfin de la guerre de Sept Ans et, malgré le trouble général des esprits, bien des provinces florissaient, le paysan y était plus heureux, le commerce se développait, tous les arts resplendissaient et l'Europe reconnaissait encore l'hégémonie de la France. Le monarque n'allait

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 320-321 (2 juillet 1772).

point exposer la prospérité de son royaume pour un chevaleresque, mais inutile secours; il se renfermait en son prudent égoïsme.

Mercy, de son côté, voyait souvent la comtesse et entretenait ses bonnes dispositions pour le parti autrichien : « J'ai commencé à l'éclairer sur les grandes vérités historiques, » écrit-il pompeusement à l'Impératrice-Reine ; « elle m'écoute et conçoit ce que je dis. Je tâche de la guider par son intérêt personnel et, Mme la Dauphine se prêtant un peu à appuyer mes démarches, j'espère que les choses seront maintenues ici dans les termes qu'exige le service de Votre Majesté[1]. »

L'enfant royale secondait, en effet, les vues de Marie-Thérèse ; depuis qu'elle se sentait le frêle lien unissant les deux maisons souveraines, elle s'appliquait à servir la cause de l'Alliance ; elle soutenait maintenant la favorite contre Mesdames mêmes ; à Compiègne, elle envoyait le Dauphin aux soupers du « Petit Château » que présidait la comtesse ; et lorsqu'un dimanche matin, Mmes Du Barry et d'Aiguillon vinrent faire leur cour, S. A. R. n'eut que des sourires, ces jolis sourires qui croyaient payer l'abandon de la Pologne[2].

Mercy, il est vrai, avait multiplié les « représentations pressantes. » « La favorite, » raconte-t-il, « étant arrivée après la messe du Roi, avec la duchesse d'Aiguillon, Mme la Dauphine adressa d'abord la parole à cette dernière, et, se tournant ensuite

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 337 (14 août 1772).

2. Mercy ajoute qu'au départ des jeunes femmes, la princesse avait fait des réflexions très justes sur la conduite à tenir vis-à-vis de la favorite, en présence du Dauphin, qui les approuvait, et du comte et de la comtesse de Provence.

vers la favorite, elle tint quelques propos sur le temps, sur les chasses, de façon que, sans interpeller directement la comtesse Du Barry, elle pouvait cependant croire que ces mêmes propos s'adressaient autant à elle qu'à la duchesse d'Aiguillon. Il n'en fallut pas davantage pour que la favorite fût très contente. Le Roi, instruit de ce qui s'était passé, en parut fort satisfait et le témoigna à M^me^ la Dauphine par de petites attentions qu'il lui marqua le soir même au grand couvert. » L'intérêt politique de cette journée n'échappa point aux diplomates, et plus d'un crut devoir en narrer les incidents dans ses dépêches. « Il avait fallu de sérieuses circonstances, » remarquait l'un d'eux, « pour que M^me^ la Dauphine consentît à se détacher de ses tantes, à travailler à vaincre la répugnance du Dauphin pour M^me^ Du Barry, et à accorder elle-même à celle-ci le grain d'encens qu'elle lui avait toujours refusé[1] ».

La Cour quittait Compiègne le 27 août ; et, dès son arrivée à Versailles, la comtesse s'inquiétait d'un violent libelle dirigé contre elle. Afin d'empêcher la vente du livre imprimé en Angleterre, le lieutenant-général de police déployait tout son zèle ; quelques exemplaires n'en furent pas moins mis en circulation. Le titre annonçait : *Les Mémoires authentiques de la comtesse Du Barré* (sic), *Maîtresse de Louis XV, roi de France. Extraits d'un manuscrit que possède M^me^ la duchesse de Villeroy, par le chevalier Fr. N. Traduit de l'Anglais.*

La duchesse de Villeroy était certes complè-

1. Affaires étrangères, *Saxe*, supplément, vol. III, pièce 186 (lettre au comte de Sacker, envoyé de Saxe). Cette lettre, qui contient un récit complet, est publiée à l'appendice.

tement étrangère à ce grossier verbiage dont les *Mémoires Secrets* parlent eux-mêmes avec dégoût, sans y trouver « une seule anecdote qu'on puisse considérer comme approchant de la vérité[1] ». C'était moins un pamphlet qu'un roman ordurier rattaché à un nom connu. On hésitait à découvrir, sous les initiales du titre, François Nogaret, « l'Aristénète français », écrivain qui n'était pas sans quelque esprit et dont la plume acérée avait des agréments ; mais, pour l'édition obscène des *Capucinades*, il avait passé par la Bastille en 1765, et aujourd'hui il s'en vengeait cruellement sur la maîtresse du Roi.

Elle s'attrista de cette méchanceté : cependant, pour la consoler, lui arrivait de Suède la plus heureuse des nouvelles : le 19 du mois d'août, Gustave III s'affranchissait de sa noblesse, par la révolution royale accomplie en quelques heures. Lorsque, le 17 septembre, le baron de Lieven, le mouchoir blanc au bras, vint à Versailles annoncer la victoire, la comtesse en fut folle de joie ; elle voulait envoyer au jeune prince son buste et aussi son portrait par Greuze. Le comte de Creutz écrivait cela à son souverain, le priant de remercier la favorite, mais aussi de ménager l'opinion, car des changements à la Cour ne tarderaient pas à survenir ; et Gustave, suivant le conseil de son ambassadeur, envoyait ce billet :

Madame la Comtesse Du Barry,

La part que vous prenez à mes succès me les rend encore plus agréables. Le baron de Lieven m'a fait un

1. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 180 (du 29 août 1772).

rapport fidèle des bontés que vous lui avez témoignées, et je vous en remercie sincèrement. Je compte avec confiance sur les sentiments que vous avez toujours manifestés pour moi, et je ne doute pas que je n'aie souvent occasion de vous parler de la reconnaissance avec laquelle je suis très véritablement, Madame la Comtesse Du Barry, etc.[1].

Certes, le jeune monarque pouvait être plein de reconnaissance envers la favorite, dont le bon vouloir allait encore soutenir l'acte vigoureux contre l'hostilité des cours étrangères. Le succès de son protégé devenait pour la France l'éclatante revanche du dépouillement de la Pologne. Les Prussiens et les Russes ne cachèrent point leur mécontentement. Frédéric, pour ce coup d'État, prédisait à son neveu toute sorte de malheurs, et Catherine, sur un ton dégagé, en une lettre à Voltaire, n'en montrait pas moins de dépit. Elle se moquait de cette nation qui avait perdu, « en moins d'un quart d'heure, sa constitution et sa liberté », et déclarait le Roi de ce pays « aussi despotique que celui de France. »

Ce triomphe, que Gustave III doit en partie au Cabinet de Versailles, relève le prestige du duc d'Aiguillon. On imprime, à l'Imprimerie du département des Affaires étrangères, « La forme du gouvernement de Suède ratifiée par le Roi et les États du royaume à Stockholm, le 21 août 1772, avec les discours prononcés à l'occasion de sa clôture » ; et, bien que toutes ces pièces soient éparses dans les gazettes, le ministre prend soin ainsi de les

1. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. II, p. 385.

réunir et de les distribuer. Voltaire profite à son tour de la révolution du Nord, pour charger d'allusions sa dernière tragédie, *Les Lois de Minos*. Certains éloges, qui tout d'abord s'adressaient au chancelier Maupeou, vont maintenant vers

> Le jeune et digne héritier
> Du grand nom de Gustave.

Lekain, sur la demande de l'auteur, déclamait *Les Lois de Minos* chez la marquise Du Deffand, qui rassemblait ses amis pour l'entendre. L'illustre vieillard eût bien voulu qu'il en fût de même chez la favorite ; mais la Cour vivait plus que jamais dans sa tour d'ivoire. Le patriarche de Ferney disait, à ce sujet, à « son ange » d'Argental : « M. le maréchal de Richelieu me mande qu'il le fera mettre en prison [Lekain], s'il n'est pas à Paris le 4 [octobre]... Il vous apportera le code Minos, que je lui donnai quand il partit de Ferney. Je suis fâché que Mme la comtesse Du Barry n'ait pas la bonne leçon, car j'entends dire qu'elle a beaucoup de goût et d'esprit naturel. Vous devez le savoir mieux que moi, vous qui allez nécessairement à la Cour[1]. » La comtesse cependant, puisqu'il s'agissait de Gustave, s'empressait de lire la « tragédie Crétoise », ce qui ne laissait pas que de flatter Voltaire.

Le 22 septembre, Louis XV et la favorite se rendirent à Neuilly pour inaugurer le pont nouveau et assister au décintrement de cette magnifique maçonnerie. M. de Trudaine, intendant des finances, prépara une grande réception. Tout le monde

1. Lettre à D'Argental, du 4 octobre 1772.

se porta à cette fête, dont une esquisse d'Hubert Robert a conservé l'aspect pittoresque et animé[1]. Versailles vint y rejoindre Paris, et les réjouissances, données en réalité à la maîtresse, firent murmurer la famille royale que l'on avait eu soin d'écarter[2].

Mais la capitale n'était pas seule à la flagorner; au mois d'octobre, un navire construit et lancé à Bordeaux portait le nom de *Comtesse Du Barry*. Le dessin, signé du peintre Delorge, est dans un cadre surmonté des armes de la favorite, avec ces vers :

> Vaisseau tu peux sans crainte aller braver l'orage,
> Ton nom est Du Barry, tu portes son image.
> De la beauté Neptune aime à porter les fers;
> Amphitrite moins belle a régné sur les mers.

La frégate avance sur la mer calme et Minerve, descendue sur un nuage, semble vouloir la protéger ; la Renommée est à ses côtés ; au premier plan, les génies des arts soutiennent l'écusson de la Dame; sur une banderolle flotte le fameux *Boutez*. Rien n'était plus flatteur, en vérité, qu'une telle allégorie, et l'on comprend que la comtesse en ait toujours gardé l'image parmi ses objets précieux, alors que son nom avait depuis longtemps cessé de voguer sur les mers[3].

Le départ pour Fontainebleau approchait; les

1. On distinguait, dans le tableau exposé au Salon de 1775, « le Roi, M. le comte de la Marche donnant le bras à Mme Du Barry... » (*Mémoires secrets*, t. XIII, p. 171). L'esquisse est conservée au Musée Carnavalet.

2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 357.

3. Le dessin, qui figure sur l'inventaire des objets portés à Louveciennes, est au Musée de Versailles.

marchandes de modes livraient à la comtesse ses robes de spectacle et ses grands habits de gala ; elle avait arrêté le répertoire de la saison, aidé de Papillon de La Ferté. « J'étais hier à Choisy », écrit, le 4 octobre, l'intendant des Menus : « Mme Du Barry m'a demandé d'ajouter au répertoire de Fontainebleau, *Alphée et Aréthuse,* pour la demoiselle Arnould. Je l'ai quittée croyant le répertoire ainsi fixé. Mais, ayant été chez le Roi, Sa Majesté m'a demandé si je n'étais pas venu à Choisy pour quelques variations dans le répertoire. J'en suis convenu. « Eh bien ! Pour peu que vous « restiez », m'a-t-Elle fait l'honneur de me dire, « vous « n'en serez pas encore quitte ! » Et en effet, comme je me disposais à partir, Mme Du Barry m'a envoyé chercher pour me dire que, toutes réflexions faites, elle ne voulait pas de la *Cinquantaine.* J'ai inutilement plaidé la cause de M. de La Borde, premier valet de Chambre et auteur de cet ouvrage, devant M. le duc d'Aiguillon. Elle a persisté en disant que, quelque amitié qu'elle eût pour M. de La Borde, elle ne voulait pas s'ennuyer, ni ennuyer les autres[1]. »

Le séjour au palais d'automne s'annonçait des plus heureux. La favorite y pourrait oublier la politique pour ses amusements préférés, et laisser d'Aiguillon et Maupeou s'entendre « à couteaux tirés », comme écrivait l'obligeante aveugle à Walpole. Elle trouvait achevé son salon agrandi sur le bosquet de Diane, où allaient se presser ses

1. *Journal de Papillon de la Ferté,* p. 330. M. de La Borde se fâcha, accusa La Ferté, en des lettres fort vives, d'avoir dégoûté de son œuvre Mme Du Barry. L'excellent intendant sut se défendre : « J'ai montré, dit-il, les différentes lettres à Mme Du Barry, qui doit lui faire écrire à ce sujet. »

fidèles de plus en plus nombreux. « La Dame est toujours triomphante », constatait la marquise Du Deffand, « plusieurs dames se présentent pour grossir sa cour. On les essaye et on en rejette la plupart. M^me^ la duchesse de Mazarin est à demi-admise, c'est-à-dire qu'elle est comme les doubles au théâtre. La princesse de Kinski a été rejetée ; la princesse de Montmorency s'est retirée depuis qu'on a reçu M^me^ de Mazarin[1]. »

Aussitôt installée, M^me^ Du Barry allait, avec la duchesse d'Aiguillon, présenter ses hommages à la Dauphine ; elle avait demandé à Mercy de « lui ménager la meilleure réception possible. » La princesse, mal disposée, eût mieux aimé fermer sa porte sans autre forme ; mais il fallait, toujours pour ménager les intérêts maternels, subir cette nouvelle épreuve ; encore, ce jour-là, eut-elle recours aux lumières du ciel et pria-t-elle ainsi pendant la messe : « Mon Dieu, si vous voulez que je parle, faites-moi parler, j'agirai suivant ce que vous daignerez m'inspirer. » Et Dieu lui inspira cette phrase très simple, dite d'ailleurs à M^me^ d'Aiguillon : « Il fait mauvais temps ; on ne pourra pas se promener dans la journée[2] ; » c'était peu, et l'archiduchesse fut déclarée une fois de plus, par M. de Kaunitz, « mauvaise payeuse[3] ».

Au lendemain de cette visite, la comtesse accepte un grand souper du duc de La Vrillière ; pour l'entourer, il a invité, avec beaucoup d'autres, la du-

1. Recueil Lescure, t. II, p. 286 (Lettre du 15 novembre 1772).
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 371 (lettre du 14 novembre). Cette médiocre réception est du 27 octobre.
3. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 404.

chesse de Cossé, dame d'atours de la Dauphine. La duchesse refuse ; très fière, elle déteste la favorite trop admirée par M. de Cossé. Pour excuser sa femme, celui-ci met ingénieusement les torts du côté de S. A. R. L'incident fait grand bruit ; Mercy affirme à Mme Du Barry que Marie-Antoinette n'est pour rien dans le caprice de la dame d'atours ; et elle veut bien le croire[1]. Les assiduités de Mercy, au reste, semblent lui plaire, et elle l'admet toujours à ses soirées intimes, qui ont lieu quand Louis XV dîne avec sa famille.

L'ambassadeur se pare de cette distinction auprès de l'Impératrice-Reine, d'un ton bourru qui convient aux circonstances : « Cette femme s'est mise sur le pied de ne recevoir les ministres étrangers que les dimanches dans l'avant-soirée ; *je suis le seul qui ait auprès d'elle un accès journalier, même dans les moments où le Roi s'y trouve...* » Il profite d'ailleurs de cet avantage pour en user au service de sa souveraine. Il confie à la favorite combien déplaît à Marie-Thérèse, sinon aux belles Autrichiennes, l'ambassadeur français à Vienne, le séduisant cardinal Louis de Rohan. Il insinue de mainte manière qu'un homme aussi superficiel est peu propre au poste qu'il occupe, et qu'on devrait le rappeler. Mme Du Barry répond, sans se compromettre, « que le duc d'Aiguillon et elle faisaient peu d'état des talents du prince Louis, qu'on le connaissait pour être fort léger ; mais que son rappel subit aurait l'air d'une disgrâce, que le prince de Soubise et la princesse de Marsan en seraient révol-

1. Le récit assez long de Mercy est dans son rapport du 14 novembre.

tés, et qu'on croyait devoir les ménager parce qu'on travaillait à les détacher du parti du chancelier ; qu'au reste cette ambassade du prince de Rohan ne pouvait être de longue durée[1]... » De telles réponses n'étaient point si mal accommodées pour une apprentie diplomate.

Le théâtre de Fontainebleau se terminait cette année par *Tom Jones,* suivi d'un ballet, où Vestris le fils dansa pour la première fois. « Le sieur Larrivée ainsi que sa femme ont chanté dans les divertissements. Tout le monde a convenu que dans l'Europe il serait difficile de réunir un si grand nombre de sujets d'un talent aussi distingué[2]. » Ainsi parle l'intendant. Il eût été bien difficile encore de voir plus d'éclat, plus d'élégance, qu'en ce parterre de grandes dames qui assistaient au spectacle du Roi. Parmi elles, en sa robe de « crêpon mauve[3] » à paniers guillochés d'or, la favorite, sous son diadème d'améthystes et ses lourds colliers, resplendissait de sa beauté d'idole fragile et magnifique.

Le 17 novembre, la Cour rentra à Versailles. L'appartement doré de la maîtresse était un endroit infiniment agréable pour passer l'hiver ; alors qu'on gelait dans les vastes pièces du Château, il faisait toujours tiède et doux chez elle. Cependant, pour les fêtes prochaines qu'elle désirait donner, les réduits brillants des combles ne pouvaient suffire. Elle acheta une maison à Versailles dans l'avenue de Paris. Le fameux René Binet, premier valet de

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 377.
2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 331.
3. Comptes de Mme Du Barry, Bibl. nat., ms. fr. 8157 (dépenses du quartier d'octobre 1772).

chambre du Dauphin et cousin de Mme de Pompadour, l'avait fait contruire en 1751[1]. Ce pavillon assez modeste était entouré de vastes jardins, Mme Du Barry songea à faire bâtir sur une partie du terrain un grand hôtel, dont elle demanda les plans à Ledoux et où elle désirait transporter toute sa maison.

La comtesse était occupée à ces projets d'installation, lorsqu'un incident, d'ailleurs attendu, mit en émoi la Cour et la Ville : les princes du sang, qui avaient pris parti pour le Parlement exilé, faisaient leur soumission. Condé, depuis sa rupture forcée, cherchait par tous les moyens à rentrer en grâce. Le cordon bleu qu'il désirait pour son fils, le duc de Bourbon, lui en donna l'occasion. Il écrivit au Roi une lettre très humble. Le comte de la Marche, le prince de Soubise et M. de Maupeou se chargèrent des négociations. Le souverain indifférent « lui permit de venir le lendemain », écrit la Dauphine à sa mère : « lui et son fils nous ont fait visite à tous[2]. » Le prince ne manqua pas de se rendre aussi chez la favorite et, quoi qu'il eût négligé ses conseils dans cette affaire, elle le reçut fort bien. Les chansons le traitèrent autrement :

Pour faire une fausse démarche
Condé se montre le premier,
Crainte que son cousin La Marche
Des hommes ne soit le dernier.

Le père et le fils sont allés chercher le Saint-Esprit,

1. V. le chapitre v. Les vendeurs étaient Binet de Boisgiroux et Binet de Marchais, mari de cette spirituelle Mme de Marchais, qui épousa en secondes noces M. d'Angiviller et devint l'amie de Mme Du Barry.
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 382 (lettre du 15 décembre 1772).

disait l'un ; « il est venu faire ses preuves », disait l'autre.

Ce fut par Mme Du Barry que les ducs d'Orléans et de Chartres se réconcilièrent avec Sa Majesté. Le duc d'Orléans, tout entier au désir d'épouser Mme de Montesson, espérait que la favorite obtiendrait le consentement de Louis XV ; celui-ci, avant de céder, hésita longtemps. La marquise de Montesson, de médiocre naissance, se trouvait veuve d'un gentilhomme qui, déjà vieux, l'épousait lorsqu'elle avait seize ans. C'était une aimable femme et, pour l'époque, d'une rare pureté de mœurs ; sa longue résistance affolait la passion du premier prince du sang. La comtesse parvint à fléchir la volonté du Roi, qui consentit au mariage, sans toutefois permettre à l'épousée de prendre le titre et le nom [1]. A de moindres conditions, certes, la maîtresse eût accepté l'union morganatique avec le souverain ; mais il n'y fallait plus penser ; l'établissement légal du divorce, un instant discuté, n'aboutissait pas, pour le chagrin de la favorite et les tourments de conscience de Louis.

Le premier janvier 1773 amenait en foule les visiteurs chez Mme Du Barry ; elle les recevait avec sa grâce souriante, ayant mis, pour paraître plus belle, une de ces toilettes prestigieuses, où les dentelles d'or se mêlaient au brocart. Les ducs passaient et les duchesses, grands seigneurs et grandes dames, tout en falbalas ; puis les ministres, les diplomates, les officiers du Roi, et le cortège empressé des amis et obligés de la comtesse.

1. La célébration secrète eut lieu le 23 avil 1773, en l'hôtel de Montesson.

Dès l'aube, le Roi était monté par le petit escalier, pour lui porter ses souhaits de nouvel An, et l'on songe avec quelle tendresse enjouée elle avait dû y répondre. Maintenant, elle jetait sur ses épaules le mantelet de soie, posait sur sa haute coiffure le chapeau de blonde à plumes blanches, puis, avec sa belle-sœur, et Mmes de Mirepoix et d'Aiguillon, s'en allait à son tour offrir ses vœux à la famille royale. Sa Majesté souriait aux visiteuses ; le Dauphin les recevait fort bien ; très aimable, il parla à la favorite, ce qui ne laissa pas que de surprendre, car, d'ordinaire, il ne disait rien à personne. Mais, chez la Dauphine, la réception fut différente. Elle ne daigna s'apercevoir de la présence de ces dames, que pour accentuer davantage la jolie moue de sa lèvre autrichienne. Il lui semblait avoir assez fait pour la comtesse, en plaidant sa cause auprès du Dauphin ; elle s'était donc débarrassée sur lui d'une bonne grâce d'emprunt, et vraiment cet inutile époux pouvait bien, pour une fois, lui rendre ce service. Voilà ce que fit entendre la princesse au grondeur et politique Mercy.

La favorite n'était pas précisément enchantée de l'accueil. D'Aiguillon se chargea de dire à l'ambassadeur d'Empire « qu'il semblait que Mme la Dauphine eût le projet de narguer le Roi, par la façon dont elle traitait les personnes qu'il affectionnait le plus[1]. » Mercy sut riposter à point que le Roi se laissait manquer « tous les jours par ses propres enfants[2] », et se servit de l'exemple de Mesdames

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 402 (rapport de Mercy, du 16 janvier 1773).
2. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 414 (Kaunitz à Mercy, 1er février 1773).

pour excuser son archiduchesse. Mais Marie-Thérèse, effrayée des conséquences de la boutade de sa fille, lui écrivit aussitôt : « Je ne suis pas contente comme s'est passé le jour de l'An... Il faut le réparer à la première occasion; le mois de février est bon pour cela comme celui de janvier. Je ne prétends pas trop en exigeant quatre ou cinq fois par an que vous adressiez sans affectation la parole à la favorite, et vous ne sauriez mieux confondre M. d'Aiguillon, si vous ne lui donnez aucune prise sur ce point[1]. » Combien davantage on irritait la Dauphine, en accordant à cette femme tant d'importance! « La mauvaise volonté de cette favorite », lui répétait Mercy, « pouvait occasionner, dans les affaires les plus essentielles, des effets très dangereux et très nécessaires à éviter[2]. » C'est que la question polonaise se poursuivait toujours, les partages n'étant pas réglés; et M. d'Aiguillon, qui avait en cette affaire le rôle ingrat, ne laissait pas que d'en vouloir à Marie-Thérèse.

La maîtresse, en ce moment, était distraite de la politique par les fêtes du carnaval, dans tout leur éclat à Versailles; les bals succédaient aux soupers et les spectacles aux bals. Mlle Raucourt, applaudie depuis quelques jours au Théâtre-Français, faisait ses débuts devant la Cour, et l'on ne pouvait voir d'actrice aussi accomplie. Elle n'avait que seize ans et demi, « faite à peindre, la figure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le son de voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuse », racon-

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 407 (lettre du 31 janvier).
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 413 (rapport de Mercy, du 17 février 1773).

tent éperdûment les *Mémoires Secrets*[1]. Et ce « tigre de vertu » résista pendant six mois aux plus séduisantes propositions, mais pour quelle revanche! Elle joua Didon devant le Roi, qui lui faisait remettre cinquante louis et présentait à la Dauphine la « reine de Carthage. » La favorite partagea l'enthousiasme général : « Cette belle comtesse lui a demandé ce qu'elle aimerait le mieux, ou de trois robes pour son usage, ou d'un habit de théâtre ; l'actrice a répondu que, puisque la comtesse lui laissait le choix, elle préférait l'habit de théâtre dont le public profiterait aussi[2]. » La favorite envoyait à la jeune artiste un grand habit « fond d'argent rayé d'or, brodé en paillette et paillon émaillé rubis et vert très riche », coûtant 6 600 livres[3]. D'autres femmes de la Cour suivaient cet exemple : la princesse de Beauvau, la duchesse de Villeroy, la princesse de Guémenée recevaient, comme la comtesse, l'actrice aimée du public et lui faisaient aussi présent « de superbes habits[4] ». Elle portera ces brillantes toilettes aux spectacles prochains que vont donner, tour à tour, le duc d'Aiguillon et Mme Du Barry.

Tout d'abord, le petit vicomte offrit à sa jolie tante une soirée intime, dans l'appartement de Mlle Chon.

1. T. VI, p. 242.

2. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 254 (du 10 janvier 1773). Le nouvelliste note plus loin que Mme Du Barry prend à la nouvelle actrice « un intérêt assez vif pour l'avoir exhortée à être sage ». Le portrait de Mlle Raucourt, dessiné par Freudeberg, gravé par Lingée, porte une dédicace à Mme Du Barry, avec ses armes.

3. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8157, f. 25 (Mémoire de Lenormand).

4. *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, t. X, p. 141. Grimm n'a pas assez d'éloges pour « la sage Raucourt » : « Ce n'est pas un petit contraste que de rencontrer la belle reine de Carthage, qui vous en a tant imposé au théâtre, en petite robe, modestement vêtue, la contenance timide et embarrassée, dans le coin d'un appartement de quelque grande dame de la Cour. » On la rencontrait ainsi chez Mme Du Barry.

Puis c'était chez le duc, en son hôtel de Versailles, une fête dans le goût raffiné de l'époque. Rien n'y manquait : ballet, grand souper, bal masqué, dans un déploiement de luxe et d'élégance comme seule en connut la fin du XVIII^e^ siècle. Les *divertissements* furent dédiés à la favorite ; elle se trouvait là avec beaucoup d'autres dames, « ainsi que tout ce qu'il y avait de grand[1] ». On voulut reconnaître sur la scène M. de Maupeou en « ce serpent noir » qui venait troubler la fête de village ; à la Cour comme à la Ville, les chansons maltraitaient M. le chancelier.

C'est au pavillon de l'avenue de Paris que la comtesse invite à son tour le duc et la duchesse d'Aiguillon. Quatorze dames sont priées avec quinze grands seigneurs. Papillon de La Ferté se charge des préparatifs : « Nos ouvriers, » écrit-il le 18 février, « y travaillent jour et nuit, malgré le mauvais temps qu'il fait. M. le maréchal et M^me^ Du Barry sont dans la plus grande inquiétude que cela ne soit pas prêt pour après-demain. Je les ai rassurés. J'ai été hier au soir à l'Hôtel des Menus, pour la répétition qui s'y est faite par les comédiens français et italiens et les sujets de l'Opéra... La répétition a duré jusqu'à deux heures et demie du matin, ayant commencé après le souper que M^me^ Du Barry avait fait servir dans le foyer[2]. » Tout annonce une fête vraiment royale.

Le surlendemain, à minuit, de nombreux car-

1. Nouvelles à la main du recueil dit de Penthièvre, citées par Vatel, t. II, p. 216. Cf. *Anecdotes*, p. 243.

2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 342. Mercy n'hésite pas à déclarer que les apprêts somptueux de cette fête « ont été portés à un point d'indécence qui insultait à la misère publique » (Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 430).

rosses s'arrêtaient devant le pavillon. Mme Du Barry faisait les honneurs, aidée de Mlle Chon; et dans la salle du spectacle, jusqu'à l'aube, les torchères d'or brûlèrent parmi les corbeilles de fleurs. Voisenon et Favart avaient composé les divertissements. Une allégorie quelque peu précieuse fut portée sur la scène, *Le Réveil des Muses, des Talents et des Arts*. Elle ne valait que par l'à-propos; l'Amour y disait :

> En ces lieux Du Barry s'avance,
> Plaisirs, soyez tous ranimés!
> Est-il possible, en sa présence,
> Que des yeux demeurent fermés!

Ces fadeurs avaient la prétention d'être à la fois galantes et mythologiques ; mais, dans un décor de rêve, jouaient Mme La Ruette, Mlles Raucourt et Dervieux, avec Dauberval et Préville. Au ballet d'*Endymion*, dansé par Vestris[1], succédaient des scènes à couplets, parmi lesquelles celle du « marchand de baromètres », qui chantait :

> Du Barry de ces lieux a chassé la froidure,
> Son regard forme le printemps[2]...

Dans les salons on ne parla plus que de cette fête[3];

1. *Mémoires secrets*, t. XXIV, p. 252.
2. Vatel, t. II, p, 219-225.
3. « On parle beaucoup de la fête donnée par madame la comtesse Du Barry, à son pavillon dans l'avenue de Versailles ; il y a eu quatre spectacles et environ cent comédiens, chanteurs et danseurs des trois théâtres. On a imaginé toutes sortes de surprises agréables pour exprimer les charmes puissants de cette dame ; on parle, entre autres choses, d'un œuf qui s'est trouvé au milieu d'un salon ; on a affecté d'appeler la comtesse pour lui faire voir ce phénomène éclos subitement ; à peine s'en est-elle approchée, qu'il s'est ouvert ; un Cupidon tout armé en est sorti, et l'on a dit qu'un seul de ses regards faisait éclore l'Amour. Dans un autre intermède c'est l'Amour qui perd son bandeau, et désigne la passion éclairée du monarque envers la favorite. » (*Mémoires secrets*, t. XXIV, p. 239.)

elle fut pendant un mois le sujet des correspondances, le thème des gazettes ; on vanta, on dénigra. Quelques-uns se réjouirent que le Roi n'y eût point paru « ni en cérémonie, ni incognito, ce qui avait mortifié la favorite. » On nota l'invitation d'un seul ambassadeur, le comte de Creutz[1]. Enfin la présence d'une nouvelle venue fut très commentée ; elle aussi faisait défection au parti Choiseul ; c'était la comtesse de Forcalquier, la « Bellissima » de Mme Du Deffand[2]. Mlle d'Aumont s'était montrée parée du grand habit de taffetas blanc, présent de Mme Du Barry[3] ; sa sœur, la duchesse de Mazarin « a reparti par une paire de souliers brodés de cara, » écrivait la malicieuse marquise, « disant qu'il fallait orner des pieds où tout le monde devait venir se mettre[4]. »

Les invités du carnaval portaient à Chanteloup les détails de ces somptuosités ; mais la gaieté ne s'en altérait pas. Elle était même trop tapageuse pour la petite duchesse exilée, au dire de son grand abbé : « Ah ! mon Dieu ! que de monde, que de cris, que de bruit, que de rires perçants, que de portes qu'on semble enfoncer, que de chiens qui aboient, que de conversations tumultueuses, que de polissonneries, que de voix, de bras, de pieds en

1. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Lescure, t. II, p. 310.

2. Mme de Forcalquier avait été d'abord à Choisy, comme le racontait déjà Mme Du Deffand, dans une lettre abondante du 26 janvier (Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 334). Elle dit, dans une autre : « La Bellissima... s'est rendue à une invitation que personne n'oserait refuser. Cette raison serait bonne, si à cette soumission nécessaire elle n'avait pas ajouté une visite d'une heure, qui ne l'était nullement » (Recueil Lescure, t. II, p. 306) Il s'agit d'une visite chez Mme Du Barry.

3. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms, fr. 8157 (dépenses du quartier de janvier 1773).

4. *Correspondance de Mme Du Deffand*, recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 364.

l'air[1] !.. » On en oubliait le bon ton ; mais il se gardait jalousement à Versailles ; la comtesse de Noailles, cette « Mme l'Étiquette », dame d'honneur de la Dauphine, donnait deux bals aux jeunes princesses, et leur grâce ne mettait dans ces jeux qu'un éclat discret.

Toute dissipation cessait avec le carême ; ce n'était plus que messes, saluts et sermons. Le prédicateur de la Cour, l'abbé de Beauvais, allait se montrer d'une rigueur extrême ; ce prêtre d'une éloquence indulgente et douce eut alors de singulières sévérités. « Eh bien, Richelieu », disait le Roi au compagnon de ses folies, un jour qu'ils sortaient de la chapelle, « il me semble que le prédicateur a jeté bien des pierres dans votre jardin. — Oui, Sire, » répondit le spirituel vieillard, « et si fortement que quelques-unes ont rejailli jusque dans le parc de Versailles. » La petite Dauphine écrivait à sa mère : « Nous avons ce carême un fort bon prédicateur, qui prêche trois fois la semaine ; il prêche la bonne morale de l'Évangile ; il dit bien des vérités à tout le monde. J'aime pourtant encore mieux le *Petit Carême* de Massillon, parce qu'il est plus à ma portée[2]. »

Les vérités de l'homme de Dieu ne dépassaient pas l'expérience de la maîtresse ; sur son fauteuil de velours rouge, elle paraissait recueillie et n'en tremblait pas moins ; si Louis XV obtenait les secours de la grâce, la dévotion succédant à l'amour, il renverrait Mme Du Barry[3]. Mais l'affection du Roi demeurait aussi tendre ; et par grande faveur la com-

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 252.
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 428 (15 mars 1773).
3. Le bruit est recueilli dans les *Mémoires secrets*, t. VI, p. 294.

tesse fut chargée de former la maison du comte d'Artois, malgré le vif désir qu'en avait manifesté M^me^ Adélaïde[1].

M. le comte d'Artois, le seul séduisant des trois frères, épousait Marie-Thérèse de Savoie, sœur de M^me^ de Provence. On annonçait en même temps le mariage de la bonne M^me^ Clotilde, *gros Madame*, comme on la surnommait, avec le prince du Piémont. Ces deux unions nouvelles entre les Enfants de France et ceux de Savoie inquiétaient l'Impératrice-Reine. « La partie devient forte », écrivait-elle à sa fille ; et la petite Dauphine promettait toute obéissance pour la tranquillité de son auguste mère.

Le suffrage des gens de lettres n'avait jamais manqué à M^me^ Du Barry ; en retour, elle leur accordait sa puissante protection. C'était un grand honneur que d'être admis à lire un manuscrit devant elle. La Harpe[2], qui lui porta sa tragédie des *Barmécides*, ne sut lui plaire ; mais Delille fut plus heureux. « M. de Beauvau, » écrit M^me^ du Deffand, « m'a mandé que M. des Cars avait introduit l'abbé Delille chez M^me^ la comtesse ; et qu'en sa présence et celle de toute sa cour, excepté M^me^ de Mirepoix, il avait récité sa traduction du quatrième chant de l'*Énéide*. L'assemblée a paru contente, ce qui est la valeur d'un *bon* pour la première place à l'Académie[3]. » Delille devait toujours rester le « poète » de la Dame.

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. I, p. 440 (Rapport de Mercy, du 20 avril 1773).
2. *Mémoires secrets*, t. VII, p. 17 (27 juin 1773).
3. *Correspondance de M^me^ Du Deffand*, recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 474 (16 août 1773, à M^me^ de Choiseul).

Peu après, une lettre de Voltaire consacrait les titres d'esprit et de beauté de la nouvelle muse. Voici ce que disait cette épître glorieuse :

Madame,

M. de La Borde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie !
Quel passeport vous daignez m'envoyer !
Deux ! c'est trop d'un, adorable Égérie :
Je serais mort de plaisir au premier.

Il m'a montré votre portrait ; ne vous fâchez pas, Madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre ces deux baisers :

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux ;
C'est aux mortels d'adorer votre image ;
L'original était fait pour les dieux !

J'ai entendu plusieurs morceaux de *Pandore* de M. de La Borde ; ils m'ont paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez... Daignez, Madame, agréer les respects d'un vieux solitaire, dont le cœur n'a presque plus d'autre sentiment que celui de la reconnaissance[1].

Ces stances délicieuses courent les correspondances privées et les feuilles publiques ; Mme de Choiseul s'indigne, Frédéric II admire, Louis XV sourit ; c'est pour la favorite le suprême hommage[2].

1. Voltaire, *Correspondance*, éd. Beuchot, t. XVIII, p. 258.

2. Dans sa lettre du 18 août, à Mme Du Deffand, la duchesse de Choiseul parle du billet de Voltaire à Mme Du Barry et des vers sur les deux baisers que celle-ci lui a envoyés par M. de La Borde : « Je vois que je les gâte [les vers] en vous les écrivant, car ils ne me semblent plus si jolis. Ce pauvre Voltaire a bien souillé sa plume dans sa vieillesse ! »

La maîtresse goûte alors un de ces rares moments de repos où l'orgueil de la puissance se mêle à la douceur d'être admirée. Tous les poètes la chantent ; un auteur dramatique, Sauvigny, qui a composé pour elle quelques jolis vers, se voyant encouragé, met sous son égide un gros ouvrage dont il annonce dix volumes : *Le Parnasse des Dames*[1]. L'auteur s'y propose de « faire connaître le génie des femmes de tous les siècles et de toutes les nations[2] ». Dès que le premier livre paraît les courtisans souscrivent en grand nombre, contribuant ainsi au succès désiré par M^me^ Du Barry[3].

Elle reçoit de Meister, qui va fréquenter chez elle, sa traduction des *Nouvelles Idylles* de Gessner, avec une dédicace en vers que l'*Almanach des Muses* s'empressera de publier :

Que l'églogue au naïf sourire
Arrête un instant vos regards !
Comme vous belle sans parure,
Elle doit tout aux mains de la nature,
Comme vous elle a quelquefois,
Sous l'air d'une simple bergère,
Charmé les héros et les rois[4]...

Les adversaires, qu'irritait ce concert de louanges, ne tardèrent pas à jeter la note discordante ; ils

1. A Paris, chez Ruault, 1773. Le privilège est du 31 décembre 1772. L'ouvrage a des compositions de Marillier.

2. *Correspondance littéraire*, t. X, p. 205 (février 1773).

3. « Cette dame a souscrit pour une quantité prodigieuse d'exemplaires, et quiconque veut lui faire sa cour est obligé d'en faire autant... C'est une rapsodie très fade et très dégoûtante... » (*Mémoires secrets*, t. XXIV, p. 256).

4. *Correspondance littéraire*, t. X, p. 243 (mai 1773). Meister vient de prendre à ce moment la suite de la correspondance de Grimm. On retrouve ses vers dans l'*Almanach des Muses*, de 1774, avec de transparentes initiales. L'exemplaire de dédicace, où est l'épître calligraphiée, est à la bibliothèque de Versailles.

imaginèrent la plus retentissante des brouilles entre la jeune femme et son beau-frère. Le comte Jean aurait fait courir ces couplets satiriques :

Drôlesse!
Où prends-tu donc ta fierté?
Princesse,
D'où te vient ta dignité?...
Baisse ta tête altière
Du moins devant mes yeux!...
Permets à qui t'aime, qui t'aime,
De t'offrir encor des sabots!
Drôlesse!
Mon esprit est-il baissé?
Princesse!
Te souvient-il du passé?

Mme Du Deffand communiquait l'épigramme aux Choiseul, et sans doute était-ce la renvoyer à sa source. La duchesse n'en répondait pas moins : « J'aime à la folie *drôlesse* et *princesse ; ces deux adverbes joints font admirablement.* Leur rapprochement est neuf, mais bien approprié au genre[1]... »

Mais le Roué se fût gardé d'attaquer la comtesse, surtout au moment où elle s'occupait à trouver une épouse au vicomte Adolphe. C'était une bien grande affaire, et l'écuyer du Roi eût préféré certainement demeurer toujours auprès de sa jolie tante ; pourtant il lui fallait assurer par une bonne alliance un avenir incertain. Le comte Jean avait pour son fils toutes les ambitions ; et on songea d'abord à Mlle de Saint-André, élève de la Présentation, fille de Louis XV et de la petite O'Murphy, maintenant mariée en

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 439 (lettre du 23 juin).

Auvergne. Mme de Pompadour avait de même pensé pour son Alexandrine au jeune comte du Luc, né du Roi et de Mme de Vintimille; mais ces sortes d'arrangements déplaisaient à Sa Majesté. Mlle de Saint-André, très belle, rappelait étonnamment son père. Elle vit, au parloir du couvent, le pâle jeune homme de vingt-quatre ans, d'une distinction parfaite sous son uniforme de mestre de camp de cavalerie. Elle en fut éprise, comme du prince charmant de ses rêves, et il semble qu'elle ait renoncé avec chagrin au projet qu'on lui avait fait entrevoir[1]. Tôt après cependant, la jeune fille s'unissait au marquis de la Tour du Pin; et la maîtresse elle-même prépara encore ce mariage[2].

Celle-ci ou une autre importait peu au séduisant neveu, ayant dans l'âme une image que rien ne pourra effacer. Le prince de Soubise proposa une de ses parentes, pensionnaire de l'Assomption, sans fortune, mais de la maison des Rohan. Pour tous les avantages qu'elle en obtenait, Hélène de Tournon

1, Jean Du Barry y renonçait plus malaisément encore, comme le prouve une curieuse lettre de ce moment à sa belle-sœur, où il l'accuse amèrement de n'avoir pas montré assez de ténacité dans cette affaire : « Mlle de Saint-André... en perdant l'espérance dont elle s'était flattée de devenir votre nièce, a renoncé jusqu'au désir de plaire, en se refusant presque toute espèce de parure dans l'intérieur de son couvent. Au nom de vous-même, réfléchissons cependant, ma chère sœur, et nous conviendrons que cette même fille, qui peut passer toute sa vie dans l'obscurité, aurait pu aussi, si elle avait été soutenue par vous, effacer en considération réelle toutes celles que nous avons recherchées ; et convenons encore que pour l'avenir elle était la seule qui pût nous ménager un coin de pudeur dans Monsieur le Dauphin, et empêcher ce prince de céder un jour aux impulsions de la haine et de la jalousie contre ce qui porte notre nom » (*Revue de Paris* de 1836, t. XXXIV, p. 142).

2. Le mariage eut lieu le 29 décembre 1773, mais la jeune marquise mourait sans enfant l'année suivante (Cte Fleury, *Louis XV intime*, p. 136). On trouvera, à l'appendice de notre livre, des lettres inédites établissant l'intervention de Mme Du Barry dans l'affaire de ce mariage, qui tenait à cœur au Roi. Le marquis de la Tour du Pin La Charce, colonel d'un régiment d'infanterie, était, d'ailleurs, un ancien ami de la comtesse.

accepta d'épouser le vicomte. La favorite faisait donation aux jeunes époux de 200 000 livres, dont elle ne payera que la rente. Parmi les cadeaux magnifiques qu'elle offrait à la future, se trouvent des respectueuses de gaze garnies de ruban, des jarretières brodées, des chapeaux de blonde et des toilettes où la jeune femme put choisir sa parure de mariée, qui parfois se portait en couleur. Mais celle-ci était toute désignée : « robe blanche et argent, blonde d'argent et fleurs d'argent, nœuds et colliers d'argent ». On trouve encore portés sur les comptes de la maîtresse, au nom d'Adolphe Du Barry, des boîtes à ouvrage avec les armes du vicomte, des boîtes à toilette, des éventails, des écrins et mille autres menus objets de femme[1].

Le contrat fut signé le 18 juillet, comme l'annonça la *Gazette de France*. Le Roué s'intitulait « Très haut et très puissant seigneur, monseigneur Jean-Baptiste, comte Du Barry-Cérès, vidame de Chaalons, comte de l'Isle-Jourdain, seigneur de Bellegarde, Bretz, Garbée, Lassère, Seijaundas, Thil, Maubec en partie, Gray et autres lieux, gouverneur de Lévignac, demeurant en son hôtel rue Richelieu, paroisse de Saint-Roch. » La comtesse dut sourire à tout cet étalage de titres ; elle en connaissait la valeur dérisoire. Mais ces formules hautaines faisaient fort bien sur la pièce notariée, où tout d'abord signaient le Roi et le Dauphin, la Dauphine et toute la famille royale. Cette liste de signatures, qui montre de si étranges promiscuités, est à relever dans l'ordre où se présentent les noms :

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8157 (juillet 1773).

« Louis ; — Louis-Auguste ; — Marie-Antoinette ; — Stanislas-Xavier [comte de Provence] ; — Marie-Josèphe-Louise [comtesse de Provence] : — Charles-Philippe [comte d'Artois] ; — Marie-Adélaïde ; Victoire-Louise ; Sophie-Philippe [Mesdames de France] ; — Jeanne Gomard Vaubernier, comtesse Du Barry ; — le comte Jean Du Barry ; — Jean-Baptiste [Adolphe], vicomte Du Barry ; — Françoise Du Barry [Chon] ; — le chevalier Du Barry ; — le comte de Tournon ; — Souveraine de Trelemont, contaice (*sic*) de Tournon ; — Rose-Marie-Hélène de Tournon [la future épouse] ; — Sophie de Tournon ; — Beaujon[1] ; etc.» Au lendemain de cette pompeuse signature, le 19 juillet, la cérémonie religieuse avait lieu dans la chapelle de Versailles et la favorite attachait elle-même le nœud d'épée « vert et or, garni de rézeau d'or », qu'elle donnait au nouvel époux.

C'est à Compiègne, le 1[er] août, un dimanche, qu'eut lieu la présentation de la brillante vicomtesse. Elle avait dix-sept ans et ressemblait, « en beau », disait-on, à la duchesse de Châteauroux. Cette coïncidence mit en verve les anecdotiers et leur permit les plus fantaisistes racontars[2]. La maîtresse, marraine de la jeune femme, la présentait au Roi et à la famille royale. Mercy écrivait à Marie-Thérèse : « Après-midi, à la suite du salut, la comtesse Du Barry, accompagnée de la duchesse de Laval, d'une comtesse de Montmorency, présenta sa nièce au Roi qui ne dit pas un mot à aucune de ces dames ;

1. Vatel, t. II, p. 260.
2. Pidansat de Mayrobert y joint, comme à l'ordinaire, quelques turpitudes (M[me] Du Barry prostituant au Roi sa jeune nièce, etc.). *Anecdotes*, p. 270-272.

ensuite la présentation se fit chez M. le Dauphin qui tint une pareille contenance. Il y avait un cortège si nombreux partout où cette présentation arrivait, que l'on pouvait à peine traverser les antichambres. Mme la Dauphine reçut les femmes susdites sans la moindre apparence d'embarras. Elle rendit le salut à la favorite, à la jeune mariée et à ses compagnes ; mais elle n'adressa la parole à aucune, et cela se passa de même chez Mesdames ; il n'y eut que M. le comte et Mme la comtesse de Provence qui parlèrent à la présentée et à la présentante[1]. »

Le soir, au jeu de la Dauphine, où l'étiquette voulait la présence des mêmes dames, Marie-Antoinette ne parla pas davantage ; et même mutisme, le lendemain, lorsqu'elles revinrent faire leur cour. Du moins son air d'aisance marqua-t-il quelque bonne volonté ; elle put écrire à l'Impératrice : « Madame ma très chère mère, la présentation de la jeune Mme Du Barry s'est très bien passée. Un moment avant qu'elle vînt chez moi, on m'a dit que le Roi n'avait dit mot ni à la tante ni à la nièce ; j'en ai fait autant. Mais, au reste, je puis bien assurer à ma chère maman que je les ai reçues très poliment. Tout le monde qui était chez moi est convenu que je n'avais ni embarras ni empressement à les voir sortir. Le Roi sûrement n'a pas été mécontent, car il a été de bonne humeur toute la journée avec nous[2]. »

Le duc d'Aiguillon est alors en froid avec la favorite et, chose plus grave, avec Mlle Chon, sa

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 27 (14 août 1773).
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 17 (17 août 1773).

vraie protectrice. Pour rentrer en crédit, il tâche une fois encore de réaliser les désirs de la maîtresse, et travaille à la rapprocher de la famille royale. Pendant le séjour à Compiègne, il parvient à corrompre la comtesse de Narbonne, dame d'atours de Mme Adélaïde, « qu'elle gouverne avec l'empire le plus décidé. » Mais Mlle Du Barry n'a plus foi en ces démarches hasardeuses ; sur un ton ironique elle le déclare à M. de Mercy[1]. A celui-ci, la favorite n'a rien dit ; il est étonné et mécontent de ce silence ; comme s'il avait droit à la confiance de la Dame, chaque fois qu'elle se dérobe, il la traite en conséquence auprès de l'Impératrice-Reine. Il est vraique la comtesse néglige le personnage, lorsqu'elle est assez forte pour se passer de ses conseils ; et comme en ce moment Mme Adélaïde paraît se prêter à ses combinaisons, elle ne s'occupe que de la princesse.

Sous la dictée de la comtesse de Narbonne, l'aînée des filles du Roi écrivait à son père qu'ayant appris qu'il avait « quelque mécontentement sur la conduite de ses enfants, elle s'était d'abord proposée de le prier verbalement de vouloir bien manifester ses intentions, mais qu'elle préférait de lui écrire pour lui demander cette grâce ». Le Roi, ajoutait-elle, « ne pouvait douter de sa soumission ni de son désir de lui plaire en tout ; elle souhaitait infiniment les occasions de se trouver auprès de lui, et, s'il voulait les multiplier, elle en jouirait avec autant d'empressement que de plaisir. » Louis XV sut gré à sa fille de ces marques de déférence, et

1. V. le récit d'une visite chez Mme Du Barry, où Mercy rencontre Mlle Chon (Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 18).

surtout « de lui avoir épargné une explication verbale » ; il répondit « qu'il voyait avec peine que M. le Dauphin ne prenait aucun goût pour la société, et *qu'il marquait un éloignement décidé pour le beau sexe* » ; il désirait que Mme Adélaïde « tâchât de ramener M. le Dauphin à une conduite plus sociable, et l'engageât à traiter avec politesse les femmes que le Roi voyait habituellement ; enfin, il comptait que Madame emploierait à la réussite de cet objet *l'influence qu'elle pourrait avoir sur toute la famille*[1] ».

Les essais de cette influence furent déplorables. Mesdames Victoire et Sophie, tout le petit monde des neveux et nièces déclarèrent à Mme Adélaïde « qu'il était choquant d'imaginer qu'on voulût que sa conduite devînt le prix d'un marché particulier ». La princesse, effrayée de cette révolte unanime des siens, avertit sa dame d'atours qu'elle cherchât un autre négociateur, car elle avait trop présumé de son crédit. D'Aiguillon, désappointé, somma Mme de Narbonne de tenir ses engagements ; il « arriva tout enflammé de colère chez la comtesse Du Barry ; il lui dit qu'on le trahissait de tous côtés. » Mais la favorite, apprenant, elle aussi, à ne juger les hommes que d'après leur succès, ne daignait pas lui répondre : « La position du duc d'Aiguillon, » écrit Mercy, « a considérablement empiré ; il perd à vue d'œil auprès de la favorite ; tous les ennemis du duc ont repris accès auprès d'elle. Le chancelier et une partie des ministres se joignent au maréchal de Soubise, et le duc d'Aiguillon est infailliblement

1. L'analyse est de Mercy ; les mots soulignés seraient du texte même du Roi (Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 19).

perdu, s'il ne trouve pas quelque ressource dans ses manœuvres pour rétablir son crédit expirant auprès de la comtesse Du Barry[1]. »

La favorite boude bien M. d'Aiguillon, mais ne l'abandonne pas complètement, comme semble le craindre le comte de Mercy. L'Impératrice-Reine, n'ayant eu qu'à se louer de Choiseul, le proclame grand homme pour tous les avantages qu'elle en a obtenus ; son successeur lui paraît si mince personnage, qu'elle compte justement pouvoir bénéficier de sa nullité. Il faut cependant au duc, afin de se maintenir en place, éviter les conflits, poursuivre sa politique négative, autrement de souplesse, d'intelligence, de fermeté, que jamais n'en eût besoin l'illustre exilé pour assurer ses éclatants triomphes. Les temps sont difficiles, les affaires périlleuses ; la favorite, mobile, fragile comme une femme, est le seul appui du ministre contre la haine des adversaires et le déchaînement, redouté de Voltaire, de « ce monstre énorme qu'on appelle le public ». Malgré l'attente d'une disgrâce retentissante, le voyage de Compiègne passe sans incident. Le 25 août, est célébrée en grande pompe, comme d'habitude, la fête de Saint-Louis et, le 30, la Cour rentre à Versailles.

La famille Du Barry, en veine de mariage, voyait le chevalier Nicolas-Élie[1], troisième frère du comte Jean, épouser Michèle de Fumel, riche et noble héritière. L'époux, ancien élève de l'École Militaire, colonel du régiment de la Reine, venait d'être nommé

1. C'est le Du Barry qui a signé après Chon au contrat du vicomte Adolphe.

capitaine des gardes du comte d'Artois. Gros, court et sans grâce, il avait su, du moins, par sa bonne conduite gagner l'estime de tous, même des ennemis de la maîtresse. Il prenait, avec la permission du Roi, le titre de marquis, qui existait dans la famille de sa jeune femme. Le Roué, chef de la sienne, eut l'honneur d'avoir, avec Louis XV, un long entretien à ce sujet, ce qui fut très remarqué[1]. Peut-être parla-t-il alors à Sa Majesté du désir hardi qu'il caressait d'obtenir la « Croix de dévotion » de l'Ordre de Malte, et osa-t-il solliciter l'autorisation de commencer ses démarches[2]. Le personnage était capable de toutes les audaces pour arriver à ses fins, et l'occasion était exceptionnelle de cette audience qui paraissait intéresser le souverain. La comtesse, avant le départ pour Fontainebleau, présentait la nouvelle mariée à la famille royale. Son cadeau aux époux fut un service armorié « en petites roses » commandé à Sèvres[3], qui fut fort admiré parmi les produits de la manufacture réunis à Versailles, dans les salons du Roi.

C'était l'année de l'exposition du Louvre, et le Salon, en septembre, allait une dernière fois s'en-

1. *Anecdotes*, p. 277. La *Gazette* annonce, le 14 novembre, que « la marquise Du Barry » est nommée dame pour accompagner Mme la comtesse d'Artois.

2. Elles commencèrent dès la fin de l'année auprès du bailli de Fleury, ambassadeur de Malte à Paris, et furent appuyées par le duc d'Aiguillon, qui le pria d'assurer le Grand-Maître que non seulement cette grace ne serait point désapprouvée du Roi, mais que même elle lui ferait plaisir. » Le bailli écrivit lettres et contre-lettres, fit traîner cette affaire délicate et joua de son mieux l'ambition fiévreuse du Roué. La mort de Louis XV survint à point pour éviter au Grand-Maître de Malte les difficultés d'un refus. Toute cette anecdote est racontée par M. C. Espénan, dans la *Revue de l'histoire de Versailles*, t. V, 1903, p. 308 et suiv.

3 Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158. Cf. Davillier, *Les porcelaines de Sèvres de Mme Du Barry*, Paris, 1870, p. 55.

orgueillir de la toile et du marbre représentant la favorite. Drouais mettait les Flores à la mode comme Nattier avait mis les Hébés, et Mme Du Barry ne se fit point faute d'user du travesti allégorique. Son peintre attitré, moins heureux que dans ses premiers ouvrages, donna une déesse trop alanguie au goût des contemporains. La jeune femme dans un négligé élégant laissait voir sa poitrine et ses bras cerclés de perles. Sa tête, affadie sous une couronne de roses, avait cette expression d'innocence, « cet air de vierge » que dira l'abbé Georgel.

La Flore de 1773, le cinquième portrait que Drouais faisait d'elle, plut pourtant à Mme Du Barry; elle le fit reproduire bien des fois pour ses amis. Dès cette année, le peintre porte sur son mémoire : « Une copie du portrait de Mme la comtesse, en Flore, retouché d'après nature, pour M. le maréchal de Soubise » ; en 1774, quatre autres copies probablement par Mme Drouais, collaboratrice de l'artiste, furent pour M. d'Aiguillon[1], Mlle Du Barry, le prince des Deux-Ponts et Mme de Montrabé. Et le langrave de Hesse-Cassel recevait « une copie du portrait en pied de Mme la comtesse » sous les traits d'une Muse[2].

Les effigies de la maîtresse couraient donc le monde ; mais en France l'œuvre la plus populaire fut le célèbre marbre de Pajou, exposé à ce Salon. Avec ce morceau est noté sur les comptes du sculp-

1. Ce doit être l'exemplaire du Musée d'Agen.

2. Les copies de la Flore sont évaluées 600 livres ; la copie de la Muse, 1 000 livres. Drouais fait en même temps « le portrait de Mme la vicomtesse Du Barry, sur un oval, avec les mains, commandé par Mme la comtesse ». (Le mémoire de Drouais a été publié par le baron Pichon dans les *Mélanges*, de 1856, de la Société des Bibliophiles).

teur : « Un médaillon du portrait de Madame, lequel a été fait pour le pavillon deLouveciennes et placé au-dessus d'une porte. » Enfin, une manufacture allemande, établie au faubourg du Temple, exécutait un buste en porcelaine de grandeur naturelle, d'après un modèle du même maître, dont le premier exemplaire fut donné à Mlle Chon[1].

Pendant les jours intermédiaires entre Compiègne et Fontainebleau, c'était de courts voyages où le Roi trompait son éternel ennui : à Saint-Ouen il passait un jour, à Louveciennes une nuit ; à Choisy, le 13 septembre, il assistait au spectacle qu'improvisait la comtesse, un ballet héroïque, *Zénis et Almasie,* dont la musique était, bien que l'auteur s'en défendît, du duc de Nivernais. Le texte, attribué au duc de La Vrillière, fut reconnu par Chamfort, ce « manteau du duc », comme le nommait Mlle Arnould. Parmi ces nobles collaborations, il n'y eut que les ballets « en roture », du sieur Laval. Les premiers acteurs de l'Opéra se chargèrent de l'exécution ; le brillant décor, « les paroles harmonieuses et lyriques » enchantèrent l'auditoire[2]. Une courte pièce de Dorat, *La feinte par amour*, avait commencé la soirée et l'auteur répondait par un madrigal aux compliments de Louis XV et de la Dauphine.

Mme Du Barry, toute aux préparatifs du mariage du comte d'Artois, avait laissé au duc de Richelieu le soin de composer le répertoire de Fontainebleau. Papillon de la Ferté en était désolé ; tous les projets

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158 (mémoire de Pajou, publié pour la première fois par le baron Pichon).
2. *Mémoires secrets*, t. VII, p. 59-62.

de représentation changeaient d'un jour à l'autre ; nul sérieux dans les assemblées, nul moyen de s'entendre avec les comédiens. « Il a été leur chercher des confitures et des oranges, qu'ils s'arrachaient les uns aux autres[1] », écrit l'intendant découragé.

Mais la maîtresse n'intervenait pas ; à ses préoccupations du moment s'ajoutaient les justes craintes d'un lendemain de malheur ; la santé du Roi n'était guère rassurante. Les menues histoires de cour, contre l'ordinaire, la laissaient indifférente ; tout au plus protestait-elle de ce qu'on l'accusât de l'exil prolongé de la comtesse de Grammont. Elle offrait de négocier pour hâter le retour de cette dame, à condition que S. A. R. prît dans ses carrosses la vicomtesse Adolphe ; la parenté de celle-ci avec le maréchal prince de Soubise pouvant excuser cette prétention. Mais les choses en restèrent là ; la Dauphine, humiliée de son peu de crédit, fit remercier la favorite ; cependant, aux chasses suivantes, elle prenait avec elle la jeune vicomtesse[2].

Le 6 octobre, la Cour s'installait à Fontainebleau. Tout en préparant l'arrivée de Marie-Thérèse de Savoie, la comtesse partageait son temps entre le spectacle et la chasse. C'était la dernière fois que la souple chasseresse allait courre le cerf dans la forêt royale. La Saint-Hubert, cette année-là, fut remarquable ; les princesses et la favorite avaient revêtu la tenue d'équipage ; dans les carrosses suivaient la marquise et la vicomtesse Du Barry, la maréchale de Mirepoix, la duchesse de Valen-

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 350.
2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 41-43 (rapport de Mercy, du 16 septembre 1773).

tinois et Mme d'Aiguillon, qui forçait la maîtresse à reconnaître en elle la plus douce des amies.

Pour complaire à la duchesse, la Dame s'intéresse de nouveau à la situation du ministre. Celui-ci vient de découvrir un étrange « complot » ; et ce n'est que le « secret du Roi » à moitié dévoilé. Le chef de la diplomatie cachée de Sa Majesté, le comte de Broglie, a été trahi par un des siens. Le monarque, pour tromper l'opinion, dissimule; il exile le comte dans sa terre de Ruffec et fait enfermer à la Bastille ses agents ordinaires, Ségur, Favier, Du Mouriez. Le marquis de Monteynard, lui aussi compromis, reste cependant au ministère, ce qui ne laisse pas que d'étonner les ambassadeurs ; mais Mercy et Marie-Thérèse, avertis par des commis infidèles, savent le marquis affilié aux émissaires de Sa Majesté. Bientôt le mystère s'éclaircira pour tout le monde et d'Aiguillon saura en profiter pour renverser Monteynard et lui succéder à la Guerre[1].

Mais Mme Du Barry n'entendait point parler politique avant les noces du comte d'Artois ; elle s'occupait à former la maison de la princesse ; Mme de Forcalquier était dame d'honneur, Mme de Bourbon-Busset, dame d'atours, M. de Chabrillan, gendre de d'Aiguillon, premier écuyer, M. de Vintimille, chevalier d'honneur, M. de Belsunce, deuxième menin, etc. Enfin, elle faisait envoyer à la rencontre de la comtesse d'Artois son beau-frère, le marquis Du Barry, et désignait la marquise parmi les dames pour accompagner. C'était sur le choix de la favorite qu'Aubert, joaillier de la Couronne,

1. Duc de Broglie, *Le secret du Roi*, t. II, p. 354 et suiv.

fournissait les bijoux de la corbeille [1]; le programme des spectacles lui était aussi proposé et elle dressait la liste des invités.

« Le 14 novembre, le Roi et la famille royale avaient été au-devant de Mme la comtesse d'Artois à deux lieues de Fontainebleau. Cette première entrevue s'était passée selon les formes d'usage et n'avait eu de remarquable que le vif empressement de M. le comte d'Artois et la satisfaction qu'il témoigna d'abord sur la tournure de la nouvelle épouse. » Mercy fait à sa souveraine un portrait peu flatteur de la nouvelle venue. La jeune princesse possédait pourtant quelques charmes, malgré un nez trop long et une taille exiguë. Dans son visage clair brillaient de beaux yeux sombres, au regard timide, incertain; mais elle parut d'autant plus gênée devant cette cour magnifique, que sans grand élan l'accueillait Mme de Provence, sa sœur.

Ce fut Marie-Antoinette qui remplaça la « vieille maman » aux fêtes du mariage. Tout d'abord, dès son arrivée à Versailles, on mena à sa toilette l'enfant royale. Le maréchal de Richelieu lui remit les présents de Sa Majesté, la montre, l'étui de côté et la tabatière, le tout enrichi de diamants [2]. Après la cérémonie religieuse et la distribution des cadeaux eut lieu le festin d'usage. « Le jeu des diamants, dont on ne peut calculer la richesse, faisait qu'on était dans un palais de fées. On sait qu'à ce banquet la seule famille royale et les princes sont

1. La Ferté écrit le 5 novembre : « J'ai reçu de Mme Du Barry tous les bijoux de la corbeille qu'elle a fait fournir par le sieur Aubert... Je les ai portés chez M. le maréchal qui, avec raison, ne les a point trouvés beaux. Il doit en parler à Mme Du Barry » (*Journal*, p. 355).

2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 356.

admis. Le Roi était au milieu : en face de Sa Majesté se remarquait Mme Du Barry, radieuse comme le soleil, et ayant à elle seule pour cinq millions de pierreries[1]. »

Les ouvriers passaient la nuit à démonter la salle du festin ; le mercredi, on y donnait l'opéra d'*Isménor,* très protégé par la comtesse ; et « bien qu'analogue à la circonstance, il n'a pas été fort goûté[2]. » La favorite, pour faire sa cour au couple princier, avait fait retoucher l'ouvrage par Desfontaines ; mais les plus flatteuses louanges laissèrent indifférents les jeunes époux. Mme Du Barry applaudissait cependant, ce qui n'empêcha pas le Roi, à la fin du spectacle, de venir dire à la comtesse d'Artois : « Ma fille, avez-vous bien bâillé ? »

Le bal paré fut éblouissant : la Cour était des plus nombreuses et des plus brillantes. « On n'a rien vu de plus beau », écrivait Mme Du Deffand à Walpole ; « Mme de Lauzun a eu le prix de la bonne grâce, de la parure et du menuet ; la vicomtesse Du Barry celui de la beauté et de la belle taille ; sa tante [la favorite] a beaucoup de partisans et la plupart des hommes la préfèrent à sa nièce[3]. » La reine de ces fêtes était alors dans l'épanouissement de la trentième année et sa grâce blonde supportait sans fléchir le voisinage des plus jeunes.

Le bal masqué termina les fêtes ; la maîtresse portait un domino de soie blanche garni de fleurs et de gaze. Les spectacles ensuite se succédèrent. Richelieu,

1. *Mémoires secrets*, t. VII, p. 92. Cf. le récit des *Anecdotes*, p. 290.
2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 357.
3. Recueil Lescure, t. II, p. 368. Le détail du bal, avec la place de la favorite, est dans les *Souvenirs du marquis de Valfons*, Paris, 1906, p. 376.

en veine de malice, scandalisait le Dauphin par une pièce de son choix, *Don Pasquin d'Avalos,* où Monsigny avait abusé de plaisanteries grossières. C'était pour venger l'auditoire des insignifiances du *Bellérophon* de Lulli, rajeuni par le sieur Berton, directeur de l'Opéra, et dont la mise en scène ne coûtait pas moins de cent mille écus[1]. La dernière tragédie de Voltaire, *Les Lois de Minos,* malgré le désir de l'auteur, ne fut point représentée, non plus que *Les Barmécides,* ce dont La Harpe se montra plus surpris encore que chagriné.

C'est pendant ces jours de réjouissance que Louis XV voyait mourir son plus fidèle ami, le marquis de Chauvelin. Le 23 novembre, Sa Majesté soupait chez M^me^ Du Barry ; quelques intimes étaient réunis à l'ordinaire et parmi eux le marquis. Après sa partie de whist, Chauvelin « est allé s'adosser à la chaise de M^me^ la maréchale de Mirepoix, qui jouait à une autre table. Il a plaisanté avec cette dame. Le Roi, qui était du côté opposé au marquis, ayant remarqué de l'altération sur son visage, lui a demandé s'il ne se trouvait pas mal. Il est à l'instant tombé raide mort[2]. » Le Roi cria aussitôt : « Un prêtre ! l'absolution ! » montrant ainsi quelle préoccupation religieuse inquiétait toujours son âme. Le prêtre arriva en toute hâte, donna l'absolution « sous condition » ; et le Roi ne fut rassuré que lorsqu'on lui eût dit que le pouls battait encore et que le mourant avait pu recevoir le sacrement[3].

M. de Chauvelin avait cinquante-sept ans ; la

1. *Journal de Papillon de la Ferté,* p. 358. *Mémoires secrets,* t. VII, p. 93.
2. *Mémoires secrets,* t. VII, p. 88.
3. *Journal du duc de Croy,* t. III, p. 97.

diplomatie surtout avait employé ses talents ; il se contentait, depuis longtemps, d'être le plus affable des courtisans. « Tout le monde le regrette, » écrivait Mme Du Deffand ; « il était positivement l'homme qu'il fallait montrer pour prouver ce que nous entendons par un Français aimable. » En apprenant cette fin subite, Choiseul eut « un saisissement si violent » que la duchesse, sa femme, s'en alarma. On pense si Louis XV fut frappé de l'incident et s'il dut en parler à sa maîtresse, avec cette insistance de détail et cette amertume particulière que lui inspiraient les choses funèbres. La favorite perdait un appui, parmi tant d'adversaires ou d'indifférents, et elle pleura Chauvelin avec tous ceux qui l'avaient connu.

Malgré cette ombre de tristesse qui plana un instant sur la Cour, l'existence agitée n'en continuait pas moins. Richelieu lui-même, en grand deuil de sa fille chérie, la comtesse d'Egmont, demeurait cependant en fonctions. Dans un pareil tourbillon, dans ce fracas continuel, le rire était si près des larmes qu'on ne pouvait se recueillir. La verve moqueuse de Fontainebleau s'exerçait, à présent, sur l'union déconcertante de la duchesse douairière de Chaulnes, dame du palais de la Dauphine, avec le jeune Gyac, surintendant de la maison de cette princesse[1]. Les libellistes, en l'occasion, usèrent des pires grossièretés de leur répertoire.

1. V., entre autres, celui que fait Mercy à Marie-Thérèse dans son rapport envoyé le 12 novembre (t. II, p. 66-70). Il rend compte, en même temps, d'une nouvelle conversation qu'il a eu avec Mme Du Barry au sujet de la Dauphine, et du projet de renvoi de l'excellent ministre de la guerre, M. de Monteynard. La favorite ne paraît avoir pris aucune part à ce renvoi, bien que les *Anecdotes* l'accusent (p. 291) d'avoir « fait sauter » le ministre.

La vieille dame s'en soucia peu, jugeant que « pour un bourgeois une duchesse n'a jamais que trente ans ». Mais le Roi fut mécontent de cette mésalliance, Marie-Antoinette très ennuyée, et la favorite dut la première crier au scandale.

Dans le calme relatif de cette fin d'année qui suivit le retour à Versailles, M^me^ Du Barry s'occupa d'organiser définitivement sa bibliothèque, en s'entourant pour cela des conseils les plus sûrs. C'est chez le duc de la Vallière, où elle était allée admirer tant de beaux livres, qu'elle rencontra l'abbé Rive, le bibliothécaire du duc et un des plus savants érudits du temps. Sur la demande de la favorite, il accepta de travailler pour elle[1] ; et les avis qu'il lui donna ne furent pas inutiles au développement de sa collection et à la direction de ses lectures. Celles qu'exigeait alors de Marie-Antoinette l'abbé de Vermond étaient moins intéressantes et surtout moins sérieusement suivies.

La comtesse se détachait parfois de ses lectures pour des occupations non moins chères. Le nouvel an approchait, et c'était le moment de choisir les présents, pleins de gentillesse et d'à propos. Ce qui le sembla peu à quelques-uns, fut l'indiscrétion de la maîtresse, qui se mêla de proposer le cadeau du Roi à M^me^ la Dauphine. Un joaillier de Paris possédait des pendants d'oreille formés de quatre brillants d'une grosseur extraordinaire, estimés 700000 livres. Marie-Antoinette avait déjà un goût extrême pour les pierreries et M^me^ Du Barry s'avisa de lui faire savoir que ce bijou, si elle le désirait, lui serait

1. V. un document publié par Ém. Campardon dans la *Revue des documents historiques* de Chavaray, année 1881, p. 34.

offert par Louis XV. Le comte de Noailles se prêta aux négociations. La princesse répondit que ses joyaux lui suffisaient, et la favorite fut sensible à la leçon[1]. Marie-Antoinette n'ignorait pas cependant ce qu'elle devait à la Dame dans les grâces diverses que Sa Majesté lui accordait ; mais, en cette occasion, l'intervention était trop directe. Il est vrai que bien souvent on avait vu Marie Leczinska accepter de Louis XV des présents suggérés par la marquise de Pompadour.

Cette fois, Marie-Thérèse approuva la conduite de la Dauphine : « Le refus de ma fille d'accepter un présent en bijou par l'entremise de la favorite est bien à sa place ; c'est un point sur lequel je suis délicate, et je ne saurais pardonner à l'impératrice de Russie la complaisance qu'elle a eue d'agréer le présent que son sujet Orloff lui a fait d'un superbe diamant et d'en avoir fait parade[2]... » Un jour, une reine de France se parera pourtant de la plume blanche d'un Lauzun.

Mme Du Barry se consolait de la déconvenue de sa démarche en donnant à profusion, ce premier janvier. Elle distribuait des porcelaines de Sèvres, choisies à la manufacture ou à l'exposition des salons de Versailles, des « déjeuners à corbeilles », une cafetière à fleurs chinoises, un « enfant Boucher », des gobelets « avec portrait sur fond doré[3] ». Elle donnait à Sa Majesté « un habit et culotte fond

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 95 (lettre de Mercy, du 19 janvier 1774). Mercy ajoute à cette anecdote la réflexion suivante : « J'observerai que cette tentation doit être partie du propre mouvement de la comtesse Du Barry, parce que, si la démarche avait été plus réfléchie ou dictée par des conseils, il est certain que j'aurais été un des premiers consultés. »

2. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 103 (lettre du 3 février 1774).

3. Davillier, *Les porcelaines de Sèvres de Mme Du Barry*, p. 55. Elle achetait à cette date, pour elle sans doute, tout un service « en petites roses », qu'elle payait 15 426 livres. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 12).

d'argent mosaïque, paillons lilas très riches, avec la veste et parements fond de couleur, broderie analogue[1]. » Elle réservait des nœuds d'épées à Richelieu, à d'Aiguillon, aux marquis et vicomte Du Barry; et pour la plus aimée de ses intimes, un fauteuil « brodé de soie », dont le dessin représentait « des oiseaux avec le trébuchet ».

Au début de l'année 1774, l'*Almanach de Liège* annonçait de tristes prédictions « à une grande dame des plus favorisées » ; elle devait « jouer son dernier rôle » en avril suivant. La comtesse Du Barry, très superstitieuse, s'effraya du présage ; il lui sembla modifier ses destins en retirant les exemplaires de la circulation[2]. D'ailleurs, l'année commençait sous de bons auspices. En sa belle toilette à la d'Artois, elle arrivait souriante dans le Cabinet du Roi, le matin du 1er janvier, « avec ses deux dames d'honneur, exactement comme en titre », écrit le duc de Croÿ, « savoir, la duchesse d'Aiguillon et la duchesse de Mazarin[3] ». Les visites à la famille royale eurent lieu sans incident et avec grande aisance de part et d'autre.

Elle reçut, à son tour, dans son appartement, ses amis plus nombreux que jamais et, parmi les étrangers de marque, le jeune Fersen, plus tard si cher à Marie-Antoinette. Il avait quinze ans alors, et à peine remarqua-t-il Mme la Dauphine ; mais il relatait dans son journal : « Le jour de l'An, comme on dit, il fallait aller à Versailles faire sa cour au Roi et

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8157 (Quartier d'octobre 1773 : « Présents pour l'usage du Roy »).

2. *Anecdotes*, p. 314.

3. *Journal du duc de Croy*, t. III, p. 61 (t. XXVII des manuscrits de l'Institut).

voir la cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit. A dix heures, j'étais à Versailles. La cérémonie consiste en une messe où le Roi et tous les chevaliers assistent en habit de gala. Après avoir dîné, j'allai avec le baron de Creutz faire une visite à M^me^ Du Barry : elle me parla alors, pour la première fois[1].» L'adolescent sentimental ne pouvait voir évidemment, en elle, que la femme distinguée par le plus grand roi de l'Europe, l'amie de son souverain et la beauté que les poètes célébraient à l'envi.

Les almanachs littéraires de 1774 sont remplis du nom de la comtesse. L'*Almanach des Muses* reproduit la dédicace de cette traduction de Gessner, que Meister lui adressait l'année précédente ; et l'*Almanach de Flore* du sieur Douin, capitaine d'infanterie, lui est offert. Devises et horoscopes des plus inattendus accompagnent cinquante dessins de fleurs. L'exemplaire qui lui appartint porte un profil à la plume de la comtesse[2], avec ce madrigal moins réussi :

A LA PLUS BELLE.

Je dormais ; le maître des Dieux
Me dit : « Je sais ce que tu veux ;
« Choisis ou déesse ou mortelle,
« Pour lui consacrer tes couplets. »
Quoi ? lui dis-je, une bagatelle ?
— Ne crains rien, je te le permets.
— Je choisirai donc la plus belle !...

1. Baron Klinckowström, *Le comte de Fersen et la Cour de France*, Paris, 1877, t. I, p. xv.

2. Le portrait est dû au sieur Chevalier, lieutenant d'infanterie, ancien ingénieur des camps et armées du Roi, qui a dessiné les cinquante figures de fleurs. Les figures sont coloriées dans l'exemplaire de la comtesse, conservé à la bibliothèque de Versailles. Le petit volume est un bijou de reliure, apparemment par Derosme, en maroquin rouge, orné de dorure, avec les armes de la comtesse et le « boutez » sur les plats.

Ces excès lyriques ne laissent pas que d'irriter quelques délicats ; ils y répondent en lançant l'*Épître à Margot,* que malicieusement ils prêtent au plus courtisan des poètes, au mièvre et affété Dorat. Le morceau, d'ailleurs lestement tourné, obtient un grand succès et chacun croit reconnaître la favorite dans la bergère aux si jolis yeux :

Un seul de ses regards vaut mieux
Que fortune, esprit et naissance...
Pour apprendre qui doit me plaire,
Irai-je consulter d'Hozier?
Non, l'aimable enfant de Cythère
Craint peu de se mésallier...
Bientôt peut-être le destin
La fera marquise ou comtesse.
Joli minois, cœur libertin
Sont bien des titres de noblesse[1]...

Inquiet du mauvais tour qu'on lui jouait, Dorat désavoua avec grand tapage ces ironiques tendresses[2], et sans doute eût-il pu faire hommage à Choderlos de Laclos de sa rétractation poétique. Il répondait au « bel anonyme » :

Ta roturière Déité,
Malgré tes chants et ton estime,
Flatte fort peu ma vanité.
Jouis en paix de ta victoire,
Heureux amant, garde ton lot,
De grand cœur je te rends ta gloire,
Tes vers, ta muse et ta Margot.

1. *Les Fastes de Louis XV,* à Villefranche, 1782, t. II, p. 732.

2. « Le scandale que cette bagatelle a occasionné lui a paru mériter un désaveu pour se mettre à l'abri du ressentiment de la femme puissante, dont les ennemis ont voulu reconnaître le portrait dans *Margot* » (*Mémoires secrets,* t. VII, p. 132 ; du 8 février 1774).

C'est qu'il s'agissait d'éviter la Bastille et, pour une fois, la maîtresse eût pu réclamer ce moyen de répression. Mais qu'était-ce qu'une piquante épître de lettré auprès de l'obscène ouvrage qui allait se publier sous ce titre : *Mémoires secrets d'une femme publique, ou Essai sur les aventures de M^me^ la comtesse Du B.... depuis son berceau jusqu'au lit d'honneur.* On imprimait cette horreur à Londres. La favorite en apprit la publication, en quatre volumes, par une lettre du pamphlétaire lui-même, Thévenau de Morande. L'auteur indiquait cyniquement le moyen d'acheter son silence ; il réclamait « 5 000 louis comptant et 4 000 livres de pension sur sa tête, reversibles sur celle de sa femme et son fils[1].» C'était l'abominable chantage, et Voltaire et Marigny venaient d'être rançonnés de cette manière. Le comte de Lauraguais pour se débarrasser du répugnant personnage lui administrait « une volée de coups de canne dont il le força à donner quittance ». Sur une plainte de M^me^ Du Barry, transmise à l'ambassadeur par M. d'Aiguillon, S. M. Britannique faisait répondre, « qu'Elle ne s'opposerait point à ce qu'on vînt enlever dans ses états, y noyer dans la Tamise, ou y étouffer ce monstre..., pourvu que cela se conduisît dans le plus grand mystère[2].» M. de Sartines envoyait en Angleterre une escouade d'agents ; Morande déjouait la police française, et n'en devenait que plus pressant auprès de la maîtresse, de M. d'Aiguillon et du chancelier. Six mille exemplaires étaient déjà tirés, disait-on, et les caisses d'envoi prêtes à partir

1. Paul Robiquet, *Thévenau de Morande*, p. 37.
2. *Anecdotes*, p. 297. Pidansat raconte à sa façon toute cette histoire de son confrère en pamphlets.

pour le continent. Les ambassadeurs de Versailles près des cours étrangères reçurent l'ordre d'en arrêter la circulation, ce qui ne servait jamais à grand'chose.

En même temps, partait comme négociateur un homme habile et discret, Beaumarchais, l'auteur du *Barbier de Séville*, mais plus fameux alors par le procès retentissant qu'il venait de perdre contre le conseiller Goezman. Il s'entendait à Londres avec l'agent secret de Louis XV, cette mystérieuse chevalière d'Eon, en réalité un chevalier. Morande ne demandait qu'à se laisser corrompre; l'indemnité fut réduite autant que possible[1], et les volumes existants brûlés à la campagne dans un four à briques. Le duc d'Aiguillon aurait voulu savoir quelles personnes de la Cour renseignaient le pamphlétaire, pour lui permettre de réunir certains détails dangereux ; Beaumarchais, dans un mémoire adressé à Louis XV, déclara qu'il refusait « de jouer le rôle infâme de délateur[2] ».

Toutes ces démarches, à propos de M^me^ Du Barry, fournissent la preuve « d'un crédit bien affermi », écrit Mercy à Marie-Thérèse; mais, « malgré que le Roi paraisse plongé à son égard dans un aveuglement aussi décidé que déplorable, il règne cependant dans tout le parti de la favorite des craintes et des doutes sur le moment où ce monarque pourrait rentrer en lui-même[3] ».

1. Le capital versé fut de 20 000 livres comptant, et il y eut en outre un contrat de rente de 4 000 livres. L'ouvrage devait être d'une menace exceptionnelle pour valoir une telle indemnité ; Thévenau dira plus tard, dans sa *Réplique à Brissot*, en 1791, l'importance qu'il y attachait lui-même.

2. Robiquet, *l. c.*, p. 17. Cf. Homberg et Jousselin, *Le chevalier d'Eon*, Paris 1904, p. 156-165.

3. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 110 (19 février 1774).

Le Roi vieillissait ; sa santé depuis longtemps mauvaise, la mort qui frappait dans son entourage, et presque sous ses yeux, des hommes de son âge[1] exaspéraient en lui la piété des Bourbons. Le carnaval s'achevait, et les transes annuelles du carême allaient recommencer pour la maîtresse. L'abbé Rousseau ouvrit la station, au jour de la Chandeleur, par un sermon rempli de hardiesse évangélique. Mais l'abbé de Beauvais, nouvel évêque de Sénez, fut d'une autre sévérité. Déjà, au dernier carême, il avait étonné la Cour par la vigueur de sa parole[2]. On pensait qu'un évêché l'aurait rendu plus raisonnable ; il n'en fut rien ; on vit le prédicateur tout aussi âpre, tout aussi terrible contre les vices de son auditoire. « Il a prêché le Jeudi-Saint, pour la Cène, devant le Roi, un sermon extraordinaire et il a tonné avec une éloquence toujours foudroyante ; il a dit des vérités que le lieu seul pouvait autoriser et faire passer[3]. » Il alla jusqu'à prédire la fin prochaine du règne : « Encore quarante jours, » s'écria-t-il, « et Ninive sera détruite ! »

L'année précédente, aux courtisans qui incriminaient le prédicateur, le Roi se bornait à répondre que ce prêtre « faisait son métier ». Cette fois, profondément troublé, il parlait souvent « du compte effrayant qu'il s'agira de rendre un jour à l'être suprême de l'emploi de la vie qu'il nous a accordée en ce monde[4]. » La comtesse, tourmentée, sentait prêts

1. Après M. de Chauvelin, moururent subitement le maréchal d'Armentières et l'abbé de La Ville, qui avait contribué à la chute de Choiseul et fut frappé d'apoplexie au lever du Roi.
2. *Mémoires secrets*, t. VI, p. 293 (au 26 mars 1773.)
3. *Mémoires secrets*, t. VII, p. 124 et 153 (au 7 février et au 4 avril 1775).
4. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 110.

à la trahir ses alliés et ses créatures, pour peu que la fortune semblât l'abandonner. Elle n'était plus elle-même ; Mercy, écarté et mécontent, écrit le 22 mars à Marie-Thérèse : « Dans ces derniers temps, j'ai eu des lueurs de quelques manœuvres sourdes contre la favorite... Le duc d'Aiguillon doit toute son existence à M^me^ Du Barry ; mais il n'est pas content d'elle dans les détails de sa conduite... Elle est d'ailleurs exigeante, inconsidérée, et tout cela pourrait donner lieu à des combinaisons et des événements nouveaux[1]. »

Louis XV, torturé à la fois par les scrupules religieux et les désirs de la chair, sacrifierait peut-être sa maîtresse, si elle ne savait se défendre. Mais la savante amoureuse entoure de soins plus tendres encore le taciturne vieillard ; elle s'impose tout entière à son cœur, à son esprit, à ses sens, lui fait de sa douceur quotidienne, de son amour constant, la chère et secrète habitude dont il ne saurait s'affranchir. Devenant tout son conseil, elle éloigne la trahison avec les ministres, et les embûches avec les femmes. Elle s'ingénie surtout à le distraire ; chaque semaine les conduit à Bellevue et à Marly ; elle donne à Choisy une grande fête, et lorsque Sa Majesté ne veut pas quitter Versailles, les comédiens viennent jouer dans l'appartement de M^me^ Du Barry[2].

Enfin, la terrible quinzaine de Pâques passe sans incident ; Louis n'approche point de la Sainte Table. La maîtresse se reprend à vivre, mais sans abandonner la surveillance de ses entours ; car on cherche maintenant à donner au Roi une nouvelle maîtresse,

1. Recueil D'Arneth-Geffroy, t. II, p. 122 (22 mars 1774).
2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 362.

et la belle Hollandaise qu'on prépare pour le rôle pourrait être dangereuse[1]. Un correspondant du prince Dimitri Golitzyne, ancien ambassadeur à Paris, donne raison, dans une lettre curieuse, aux justes craintes de la comtesse et met en scène les dernières intrigues qui se sont nouées autour de l'alcôve royale :

La Haye, ce 3 mai 1774.

Mon prince,

Comme les révolutions dans le ministère français ont des périodes assez réglées (on donne à chaque ministre, l'un portant l'autre, six mois de règne, je crois), et qu'on n'y en a point vu depuis quelques mois déjà, les connaisseurs imaginent que cette tranquillité surnaturelle n'est qu'apparente et que le feu couve cependant sous la cendre. En effet, quelques amis me prévinrent qu'il pourrait bien en arriver incessamment une, qui surprendrait bien des gens : c'est le renvoi de Mme Du Barry par ordonnance du médecin. Tout ceci vous paraîtra une plaisanterie, mon prince, mais je vous assure que rien n'est plus vrai. Le médecin du Roi... a déclaré Mme Du Barry trop jeune pour Sa Majesté T. C. En conséquence, elle ira prendre les eaux de Spa cet été, et comme un poste aussi important que le sien ne saurait être vacant un instant, il sera occupé par une dame un peu plus âgée (pour se conformer à l'ordonnance de la Faculté toujours), et cette dame est Mme Neuwerkerke, si célèbre sous le nom de Mme Pater. Celle-ci est amie intime du duc de Choiseul, d'où l'on conclut qu'il ne tardera pas à reparaître sur la scène et le duc d'Aiguillon à être renvoyé, puisqu'il est de fait qu'il ne s'est soutenu jusqu'ici que par Mme Du Barry. Ce que

1. L'intrigue de Mme de Nieuwerkerke (en premières noces Mme Pater) est indiquée dans les *Anecdotes*, p. 300. On prétend qu'elle eût exigé du Roi le mariage secret ; mais qui peut savoir les choses avec exactitude ?

j'ai vu se passer ici ces jours-ci me fait croire qu'il y a grande apparence à tout cela. M^me^ Pater est une Hollandaise dont le mari avait dissipé tous les biens. Le duc de Choiseul lui avait fait avoir des pensions considérables en France, qu'elle a toutes perdues à la chute de ce ministre, et je l'ai vue l'année passée réduite à des expédients. Mais, depuis environ un mois, elle a fait passer ici une somme assez considérable d'argent et arranger, par le moyen de M. de Noailles, ambassadeur de France, quelques affaires de dettes de son mari, qui allait être mis en prison, et le départ de ce mari pour les Indes[1].

Le printemps venu, le Roi, avant ses grands déplacements, va passer quelques jours sans apparat, à son nouveau Trianon, délicieux parmi les fleurs. La favorite, comme d'habitude, l'accompagne. Le 27 avril, au matin, il se sent incommodé et n'en suit pas moins la chasse du soir, en carrosse. Au retour, il s'enferme chez M^me^ Du Barry qui le soigne de son mieux, tout en le rassurant; mais les douleurs continuent. Pendant la nuit, Sa Majesté fait appeler son premier médecin Lemonnier et demande qu'on réveille la comtesse. « Cependant cette inquiétude du Roi ne paraissait encore point fondée, et Lemonnier, qui connaissait sa disposition naturelle à s'effrayer de rien, regardait cette inquiétude plutôt comme un effet ordinaire d'une telle disposition que comme le présage d'une maladie. » M^me^ Du Barry garde le Roi jusqu'à trois heures de l'après-midi; personne ne l'approche que son valet de chambre et Lemonnier; M. d'Aiguillon est d'avis de laisser passer ce malaise à Trianon; mais d'autre part,

1. Document publié par M. Maurice Tourneux, dans la *Revue critique* de 1884, nouv. sér., t. XVII, p. 408.

la famille royale s'inquiète ; La Martinière, premier chirurgien, ordonne le départ pour Versailles.

Le mal empire ; le 29, Sa Majesté est saignée par Lemonnier, qui demande des médecins consultants de Paris. On lui adjoint Lassonne, appartenant à la Dauphine, Bordeu, attaché à la favorite, et Lorry, au duc d'Aiguillon. Les courtisans arrivent en foule ; les officiers de garde prennent à son lit l'ordre du Roi, qui parle d'une voix rauque. Au soir, il envoie chercher M^me^ Du Barry par La Borde, son valet de chambre ; tous les assistants sortent et la Faculté demeure seule avec la maîtresse ; quelques heures après, la petite vérole se déclarait.

Bien que la malignité publique ait fait courir les pires anecdotes sur la maladie du souverain, et qu'on ait écrit, sous diverses formes, « qu'il n'est rien de petit chez les grands », Sa Majesté allait mourir de la variole noire. Sans crainte de la contagion, avec ce dévouement admirable des femmes, Mesdames s'installaient, le jour, dans la chambre de leur père et, la nuit venue, la comtesse, non moins vaillante, prenait leur place.

On cache au Roi sa maladie, de peur de le tuer en l'effrayant ; mais on s'inquiète aussi du salut de son âme. L'archevêque de Paris s'est déjà présenté, appelé par les filles de France. Richelieu l'a éloigné ; et c'est entre les deux partis, dans la chambre même de l'auguste malade, des disputes et des cris. Le duc de Liancourt nous dépeint l'état des choses en quelques lignes envenimées de sa haine pour Louis XV, la maîtresse et ses entours. Les uns insistent pour la confession, les autres la craignent ; c'est que le renvoi de la favorite ou sa présence à la Cour en dé-

pend. Celle-ci désemparée, douloureuse, s'écrie parfois : « Je déplais à toute la famille ; qu'on me laisse m'en aller ! » Et à d'autres moments, elle assure « que l'habitude qu'a le Roi de la voir lui fait bien sentir qu'elle est utile. »

Dans l'après-midi du 4 mai, Louis XV examinant ses mains, s'écria : « C'est la petite vérole ! Mais c'est la petite vérole ! » Personne n'eut le courage de répondre. Au soir, vers onze heures trois quarts, la comtesse caressait de sa main, comme il le désirait, le front ravagé du patient, lorsqu'il lui dit : « A présent que je suis au fait de mon état, il ne faut pas recommencer le scandale de Metz. Si j'avais su ce que je sais, vous ne seriez pas entrée. Je me dois à Dieu et à mon peuple. Ainsi, il faut que vous vous retiriez demain. Dites à d'Aiguillon de venir me parler demain à dix heures. » Elle n'eut pas un murmure ; elle se leva pour sortir, mais, sur le seuil de la chambre, elle s'évanouissait. Toute la nuit, elle cria d'angoisse. Le lendemain, le duc recevait du Roi l'ordre de tout arranger pour le départ de la favorite. Elle montait en carrosse, à quatre heures de l'après-midi, avec ses belles-sœurs et la duchesse d'Aiguillon qui l'emmenait à Rueil, tout près de Louveciennes.

« A environ six heures, le Roi dit : « Qu'on appelle La Borde ! » Puis il lui dit comme à l'ordinaire : « Allez cherchez M^me^ Du Barry ! » La Borde lui dit : « Sire, elle est partie ! — Où est-elle allée ? — A Rueil, Sire ! — Ah ! déjà ! » Puis il dit, quelque temps après, au duc d'Aiguillon qui entrait apparemment par l'intérieur et qui conduisait tout avec le maréchal de Richelieu : « Avez-vous été à votre

château? » Le Roi ne pensait donc qu'à sa maîtresse, et ne parlait pas de se préparer à mourir. A Rueil, la comtesse recevait en foule les visiteurs qui venaient la rassurer sur l'état du malade.

Le 7 seulement, huitième jour de la maladie, dans la soirée, il se confessait à l'abbé Maudoux, qui n'avait pas quitté le chevet de son lit. Deux jours après, très chrétiennement, il recevait l'extrême-onction. On l'avait couché sur un lit de camp, au milieu de la chambre, les rideaux ouverts, et très éclairé par quantité de cierges que tenaient les prêtres en surplis entourant son lit, à genoux. Le Roi était « sans mouvement, la bouche ouverte, sans que le visage fût déformé ni montrât d'agitation, enfin comme une tête de More, de nègre, cuivrée et enflée[1]. » L'évêque de Senlis, debout, disait à haute voix les oraisons, et le chapelain tenait élevé et montrait au moribond un grand crucifix, qu'il lui faisait baiser de temps en temps. Tous les assistants paraissaient consternés ; mais, il y avait là plus d'étiquette que de cœur. Dans l'autre chambre, les ministres se disputaient.

On récitait dans toutes les églises les prières des quarante heures; le peuple, sous les fenêtres du Château, attendait la proclamation de mort ; mais le souverain n'entrait en agonie que le lendemain, mardi, 10 mai, à onze heures du matin. Il garda tous ses esprits jusqu'au dernier moment. « A une heure, dans le râle, il m'entendait encore », écrit l'abbé Maudoux ; « les médecins le croyaient sans connaissance ; je me levai pour m'en assurer. Je lui

1. *Journal du duc de Croy*, t. III, p. 104.

dis : « Sire, Votre Majesté souffre beaucoup? » Il interrompit son râle pour me dire... « Ah! ah! ah! beaucoup! » Tant que je vivrai, ces trois ah! ah! ah! ne sortiront pas de ma mémoire. Je demande à Dieu de mourir comme il est mort[1]. » A trois heures un quart, Louis XV n'était plus. On ouvrit à deux battants, et « M. le duc de Bouillon, grand chambellan, sortant de la chambre du Roi, s'est avancé jusqu'à la barrière qui séparait l'Œil-de-Bœuf en deux et a dit : « Messieurs, le Roi est mort[2]! » Là-bas à Rueil, M^me^ Du Barry pleurait; la duchesse d'Aiguillon, obligée de la quitter pour assister à un dîner que le ministre donnait aux ambassadeurs, sanglotait toute la soirée.

La maladie du souverain ayant exigé de très promptes obsèques, elles se firent sans aucune cérémonie. C'était d'ailleurs la volonté formelle du défunt[3]. Le 12 mai, à dix heures du soir, le char funèbre partait de Versailles pour se rendre à Saint-Denis. Il était escorté de cinquante gardes du corps et de pages, en tout trois cents cavaliers avec des flambeaux et allant au trot. Le cortège arrivé à la sépulture royale fut reçu par les huées de la foule. Et ceux-là qui avaient donné à Louis XV le surnom de Bien-Aimé chantaient, devant sa tombe : « Voilà le plaisir des dames! voilà le plaisir! » C'est que « la philosophie du peuple avait fait de grands progrès depuis cette époque », écrit le duc de Liancourt.

1. A. de Lantenay, *L'abbé Maudoux, confesseur de Louis XV*, Bordeaux, 1881, p. 16.
2. *Souvenirs du marquis de Valfons*, Paris, 1906, p. 378.
3. Exprimée dans son testament, du 6 janvier 1770.

La nuit même des funérailles, M^me^ Du Barry, « investie de maréchaussée, » quittait Rueil dans son carrosse, pour se rendre comme prisonnière d'État à l'abbaye de Pont-aux-Dames.

CHAPITRE V

MADAME DU BARRY ET LES ARTS

MADAME DU BARRY PROTECTRICE DES ARTS. — LE « STYLE DU BARRY ». — L'APPARTEMENT A VERSAILLES. — L'AMEUBLEMENT. — LA JOURNÉE DE LA FAVORITE. — SA MAISON. — SON LUXE. — CONSTRUCTION DU PAVILLON DE LOUVECIENNES. — LES BRONZES DE GOUTHIÈRE. — LE CHATEAU DE LOUVECIENNES. — LES COLLECTIONS D'ART. — ACHAT DU PAVILLON BINET ET CONSTRUCTION D'UN HÔTEL A VERSAILLES. — LA FAVORITE ET L'ADMINISTRATION DES MENUS-PLAISIRS.

Louis XV méritait mieux que les insultes qui accompagnèrent sa dépouille mortelle. On oubliait ses jours de gloire et Maurice de Saxe, ses succès diplomatiques et le duc de Choiseul, ses dernières réformes enfin, inspirées par Maupeou, qui devancèrent en partie celles de la Constituante. L'absolutisme qu'on lui reprochait avec férocité fut, d'ailleurs, « tempéré par des chansons ». Les plus vifs couplets attaquèrent le chef de l'État et l'homme dans sa vie intime. Ce damné de la chair prêta, certes, au scandale ; longtemps il n'écouta que son insatiable désir ; mais encore garda-t-il jusque dans ses débauches l'élégance d'un Français et d'un Bourbon.

Alors que Marie Leczinska, « la bonne reine »,

n'avait plus à souffrir, étant morte, Mme Du Barry apparaissait, fermait le Parc-aux-Cerfs, et pendant cinq années sa beauté et sa tendresse suffirent au Bien-Aimé qui se sentait vieillir. Et pourtant, c'est le moment de la vie du monarque que la chronique et les libelles ont le plus flétri. Mais qu'était sa conduite auprès des mœurs excessives des autres princes ses contemporains, du cynique et répugnant Frédéric, du frénétique Ferdinand VI, de la grande Catherine, débauchée et régicide? Au reste, quelles que fussent les erreurs personnelles de Louis et les vices du régime, la France conservait encore son influence morale en Europe, sa belle place parmi les nations ; et dans les choses de l'art elle était sans rivale.

Si l'on a le droit de critiquer la politique des maîtresses, dont on exagère l'importance, au moins, puisqu'elle n'y fut qu'heureuse, faut-il absoudre leur influence dans le domaine du beau. Non qu'elles aient donné une direction particulière au mouvement esthétique de leur temps, ni que leurs conseils aient eu de réels effets sur des êtres vraiment doués ; mais elles ont excité l'émulation et soutenu le talent, par leurs fantaisies luxueuses, par ce besoin de raffinement, ce goût des belles choses que les profusions du monarque leur permettaient de satisfaire.

Toute une floraison de grands artistes est née peut-être des travaux distribués par les petites mains des souveraines, des maîtresses royales, des femmes de qualité de Paris et de Versailles. Et derrière la pléïade des maîtres, brillaient plus modestement les nombreux praticiens, enfants de ce peuple fran-

çais, si vibrant par nature qu'il n'a besoin que de circonstances heureuses pour éveiller son génie. Avec les architectes, les sculpteurs, les peintres, c'étaient les orfèvres, les ciseleurs, les ébénistes, les ornemanistes, tous ceux qui achevaient de parfaire la demeure de la femme, cadre harmonieux de sa précieuse beauté.

Chez cette grande dame, la recherche allait jusqu'à l'extrême, surtout dans ces objets les plus familiers de sa toilette : cornets à poudre, boîtes à mouches, étuis à fards, flacons, coffrets à gants, carnets de bal, éventails, bonbonnières, subtiles créations où la couleur des pierreries jouait sur l'or ciselé, le jaspe, l'ivoire, l'émail, œuvres d'art vraiment en leur minutie, si l'art réside dans la proportion.

Aussi l'idole de ces « édens enchantés » était-elle merveilleusement parée : robes à paniers guillochés d'or, lourds colliers de diamants, aigrettes, guirlandes, dentelles ; pour une seule travaillait tout un monde. Mais, si elle demandait au génie hommage et tribut, à son tour elle se faisait pour lui dispensatrice de fortune et de gloire. Les reines et les favorites furent toujours de puissantes protectrices, les favorites surtout. Mme de Pompadour en devint célèbre, et de même la comtesse Du Barry, avec autant d'autorité peut-être, mais avec moins de prétention. Aussi bien ne demeura-t-elle que cinq années au pouvoir, alors que la marquise crut diriger pendant vingt ans les Bâtiments du Roi, par son oncle, Tournehem, et Marigny, son frère.

C'est à l'avènement de Mme de Pompadour que meurt ce style « rocaille », bien à tort donc ap-

pelé *pompadour*. Une réaction se produit alors vers la ligne plus pure et l'Antiquité de nouveau découverte ; la transformation s'achève pendant la faveur de Mme Du Barry. Les architectes ont ouvert la voie aux ornemanistes toujours plus lents à prendre parti ; et les fouilles d'Herculanum viennent encore seconder leur effort. « Il y a un style Louis XV très variable », écrit un historien de l'art, « et par analogie on a créé de toute pièce un style Louis XVI et même un style Marie-Antoinette ; on oublie trop qu'à ce point de vue le vocable de « style Du Barry » serait plus admissible[1]. »

Le délicieux Petit-Trianon, modèle de l'art Louis XVI, est du temps de Mme de Pompadour ; du moins les plans lui en furent-ils soumis, en 1762, par Gabriel ; et c'est Mme Du Barry qui l'inaugure en 1769. Le château carré, couronné de sa terrasse à la romaine, est d'une pure sobriété que relève la grâce des colonnes corinthiennes. Les grandes lignes de décor intérieur y sont partout « à l'antique », alors que la verve française jette, en se jouant, sur ces étroits panneaux, des fruits pyramidants, des couronnes, des lys et aussi des guirlandes de roses, de renoncules et de pavots. Car le cabinet du Roi s'éclaire sur le jardin botanique du Grand-Trianon, où Claude Richard cultive des fleurs rares et Bernard de Jussieu les plantes exotiques qu'il fait venir d'Orient. Louis XV aime le jardinage, et ses fraisiers produisent ces beaux fruits qu'aux petits soupers l'on voit servir dans des cou-

1. Emile Molinier, *Le Mobilier au* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, Paris, *s. d.*, p. 169. Molinier s'appuie ici sur la théorie soutenue, contre les Goncourt, par M. Pierre de Nolhac.

pes de Sèvres au pied haut de vermeil. C'était, aux jours de printemps, le lieu fait à souhait pour vivre à la tiédeur des parfums, de l'air et de la lumière. L'été s'écoulait dans les grandes maisons royales, et l'hiver à Versailles, où, dans les cabinets des combles, Mme Du Barry s'était aménagé le coin le plus exquis du Château.

Lors du remaniement du palais, quand de nouvelles habitudes demandèrent un moindre apparat, le besoin d'intimité, de « confortable », transformèrent les appartements de Louis XIV. Des remaniements considérables commencèrent à l'arrivée de Marie-Leczinska, qui trouvait froides et hautaines ces grandes salles de stuc et de marbre. C'est en ce moment que Verberckt décore les « Petits Cabinets » du Roi, cette galerie et ces salons sous les toits qui deviendront le logement de la dernière maîtresse. Dans les panneaux arrondis aux angles, le sculpteur enroula les souples lianes, tandis que J. Caffiéri ciselait le bronze doré des cadres et des consoles.

Mais, lorsque Mme Du Barry vient prendre possession de ces jolies mansardes, elle exige des modifications d'ensemble et des embellissements nouveaux. C'est le marquis de Marigny, directeur des Bâtiments du Roi, qui ordonne ces travaux, comme il en avait ordonné tant d'autres du même genre pour sa sœur Mme de Pompadour. Bientôt le vernis Martin des anciennes boiseries disparaît sous la dorure, et seule la salle à manger garde sa délicate peinture crème et vert d'eau, pour rompre la brillante monotonie de ces étroites et nombreuses pièces. La chambre à coucher est exactement au-dessus de celle de Louis XV ; sa blanche cheminée de marbre s'enca-

dre de deux pans arrondis, dont l'un dissimule un passage secret de la bibliothèque royale. Des salons suivent ; l'ébrasement profond des fenêtres qui donnent sur la cour de Marbre est ruisselant de dorures. La salle à manger s'éclaire sur la cour des Cerfs, ainsi que l'antichambre, la salle de bains, la garde-robe de veille et plusieurs cabinets utilisés par le service. La comtesse relie à ses appartements la bibliothèque que Mme Adélaïde avait à ce deuxième étage[1].

Au retour de Fontainebleau, en décembre 1770, la favorite pouvait s'installer dans ces coquets réduits, que venait compléter une nouvelle salle de bains, dont Gobert avait fourni les bronzes et Rousseau la sculpture ; et, dans l'appartement, les meubles de style nouveau allaient suffisamment s'harmoniser avec les panneaux plus anciens, sans doute, mais dont le « rocaille » restait discret.

La chambre à coucher, d'une recherche de détails vraiment extraordinaire, montrait un lit à quatre colonnes à la manière d'une alcôve, qu'eût désirée la favorite, si l'ouvrage trop compliqué n'en avait arrêté l'exécution. Il paraissait tout entier de métal précieux, tant le travail du bois était d'un pur modelé, respecté par l'épaisseur de la dorure. Le sculpteur Guichard et Mme Du Barry elle-même en dessinèrent les lignes droites ; Lanoix en fut l'ébéniste et Cagny le doreur[2]. Les colonnettes cannelées montaient jusqu'à l'impériale, entourées de guirlandes de myrte et de laurier et couronnées d'une chute de

1. P. de Nolhac, *Le Château de Versailles sous Louis XV*, p. 216 (avec un plan inédit de l'appartement de Mme Du Barry).

2. Voir les mémoires dans les Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158.

roses ; chaque cannelure n'était que « fleurons en feuilles d'eau enfilés » ; des feuilles d'acanthe formaient le chapiteau cerclé de perles. Sur les deux faces des dossiers, parmi les fleurs, « deux oiseaux se becquetaient ». Autour de l'impériale, entrelaçant les médaillons, couraient le myrte et la rose, « devise » de toutes les pièces d'art appartenant à la comtesse. Sur le marchepied était jeté un tapis de lampas blanc; et un tissu de soie, « fond blanc dauphine », brodée de bouquets de roses, drapait le baldaquin, les fenêtres, recouvrait le lit et les treize chaises, dont « une grande pour le Roi »[1].

La commode de bois blanc satiné était ornée de cinq tableaux de porcelaine, trois scènes galantes d'après Watteau, et la Comédie et la Tragédie d'après Vanloo, le tout « très richement garni de bronzes très bien finis et dorés d'or mat »[2]; elle supportait une cuvette gros bleu caillouté d'or, « avec des sujets de Téniers en miniature, et deux autres moins grandes et décorées de même ». La porcelaine de France triomphait encore ici, avec le secrétaire « fond vert et à fleurs ». Sur la cheminée, une pendule dorée de Germain représentait les Trois Grâces ;

1. V. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 142-144 : « Détail d'une chaise : Le dossier profilé de moulures d'architecture, savoir deux carrés, trois gorges, deux baguettes et un fond, orné d'un ruban en vis et fil au milieu, perles sur la baguette, au milieu du cintre est un fleuron et deux volutes..., guirlandes de feuilles d'olivier en paquets et chute tombante dans la frise, une rosace ronde avec fleurons et réseau, feuilles d'eau sur trois faces avec fleurons et graines. La ceinture profilée d'une plate bande, de trois carrés, gorge ronde, dégagement et baguette ornée de perles enfilées..., quatre pieds en gaine ronde, ornés de cannelures en vis sans fin, feuilles de laurier et oves avec dards, case encadrée d'un carré orné de Soleil. »

2. Cette admirable pièce appartient au baron Edmond de Rothschild. La description de l'ameublement de Versailles est tirée des documents analysés par J.-A. Le Roi, *Curiosités historiques,* Paris, 1864, p. 258-262.

elles soutenaient un vase où tournait un cadran ; l'Amour, fétiche du siècle, y indiquait d'une flèche qu'il était en ce lieu toujours l'heure d'aimer[1].

D'ordinaire, « il n'était jour » qu'à neuf heures chez Mme Du Barry. La garde de veille ouvrait les contrevents dorés, et la jolie dormeuse s'éveillait parmi les dentelles des draps et des coussins. Ses femmes entraient, la revêtaient d'un peignoir pour la conduire au bain. Dans l'eau blanchie de parfums, elle écoutait la lecture de son courrier du matin ; placets, notes de marchands, demandes de secours, lettres d'affaires et d'amitié. Revenue dans sa chambre, elle mettait ses jupons de soie, un déshabillé de point d'Angleterre, largement décolleté sous un flot de rubans, et Zamor lui servait son café dans une tasse d'argent.

Bientôt après, les cheveux coiffés bas sur la nuque, elle s'installait devant la toilette que les soubrettes avaient roulée au plein jour des fenêtres. La table disparaissait sous le drapé des mousselines blanches ; le miroir d'or, ciselé par Rœttiers de la Tour, était orné d'une couronne comtale avec deux colombes posées sur des branches de myrte et de roses[2]. C'est alors que le défilé des fournisseurs commençait. Ils attendaient dans les antichambres, apportant des modèles nouveaux où l'imagination des ouvriers-artistes chaque jour tâchait à se surpasser.

Et d'abord entraient les joailliers de la Couronne. La favorite avait la folie des perles, des brillants, des gemmes de toutes sortes dont elle aimait à se parer,

1. Cette pendule est aujourd'hui au Musée du Louvre.
2. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158.

mais qu'elle collectionnait aussi dans ses écrins, merveilles eux-mêmes. Les bijoutiers étaient Boehmer, mêlé plus tard à l'intrigue du collier de la Reine[1], Roüen, qui sera l'un des témoins dans l'affaire du vol des diamants de la comtesse, Lecomte, Aubert[2], Demay, Leblanc, Straz, qui présentaient des chaînes d'émeraudes, des bracelets de perles, des parures de rubis, « un grand corps en diamants montés à jours, composé de la pièce de corps, des épaulettes, des quatre tailles et du nœud des cheveux », des bagues innombrables, des pierres gravées, camées ou intailles, des pendentifs, des girandoles de diamants, des souliers de perles. Lorsqu'on lit la liste des joyaux que cette femme a possédés, c'est comme une fatigue éblouissante.

Après les bijoux, les grosses dépenses de la comtesse consistaient en toilettes, robes sur le panier, robes sur la considération, polonaises, grands habits de velours et de drap brodé d'or et d'argent. Avant que ne parût la célèbre Bertin, M^mes^ Sigly et Pagelle étaient ses couturières. Les marchands Buffault et Le Normand fournissaient les tissus ; Gruel et Vanot livraient les blondes, les galons, les pompons, Davaux et Tripperet les valenciennes, les points de Venise, les broderies[3]. Plusieurs ateliers s'employaient à confectionner jupes, manteaux, linge de fine toile, de mousseline et de linon.

C'est dans l'art de s'habiller que M^me^ Du Barry

1. Le mémoire de « Böhmer de Paris, négociant en diamants », pour fournitures depuis le 8 octobre 1770 jusques et compris le 9 février 1772, monte à 888 632 livres (Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 49).

2. Le mémoire d'Aubert, joaillier du Roi et de la Couronne, pour fournitures de deux années, s'élève à 544 949 livres.

3. Comptes de M^me^ Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8157.

donnait toute la mesure de son goût, toute l'ingéniosité de sa coquetterie. Elle inspirait la mode, lui imposait ses délicieuses fantaisies. La poupée, qui chaque mois partait de Paris pour initier l'Europe à nos élégances, portait la dernière création de Mme Du Barry. Nulle avant elle n'aura su aussi bien se parer, nulle après elle. Ainsi la voyait-on, au mariage du comte d'Artois, vêtue d'un grand habit aux tons si doux, dont chaque détail fut imaginé par elle. Il était « de satin blanc chiné en argent, les réseaux d'argent brodés en paillons verts et roses » ; aux volants, des entrelacs de myrte ; le corps brodé de petites roses, ainsi que les bracelets, le tour du cou, la palatine, les pompons[1]. L'éclat des joyaux s'harmonisait avec cette merveille, du diadème d'opales aux petits souliers d'or étoilés de diamants.

Les coiffeurs de la favorite étaient Nokelle, pour les spectacles, et Berline, pour l'ordinaire ; celui-ci entrait avec Vigier, le parfumeur ; et comme l'heure avançait, les courtisans arrivaient, prenaient place autour de la table enrubannée, d'où les prestes fem-

1. Parmi les robes innombrables, les vêtements et les chapeaux, que décrivent les mémoires de fournitures ou les livres de comptes de la comtesse, nous relevons :

(Année 1772) « Un grand habit complet avec grand corps sur satin fond blanc avec dessin de guirlandes de roses, rubans pailletés d'or nouant des bouquets bleus, le tout rebrodé en soie et lamé de plissés. » Une robe sur le panier, « ... fond lamé argent rayé grosse lame d'or, rebrodé frisé or, guirlandes de fleurs et d'œillets, petits rubans pailletés or nué, très riche. » Une robe de toilette, « chair et blanc herminé. » (1773) « Un grand habit de velours blanc au corps rebrodé en paillons et paillettes, nué, émaillé ; plus une belle bordure à la jupe et bas de robe, le tout assorti, très riche. » — (1784) « Un manteau de gaze d'Italie bordé d'une comète blanche et garni de même gaze ourlée. » — (1789) « Un pouf drapé en belle gaze, bordé d'une jolie blonde, hauteur tournante, fond d'Alençon à bordure riche, un tour de cinq hérons d'aigrettes fines, lilas, les bouts blancs, une belle plume plate blanche de côté, de la gaze bordée de blonde derrière. » (Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8157.)

mes enlevaient la cuvette et l'aiguière de cristal monté d'or[1]. La comtesse répondait aux compliments, aux mots d'esprit, écoutait les racontars, riait de son rire d'enfant et, quand ses beaux cheveux s'étageaient tout blancs sur sa tête mutine, elle poudrait son visage ; puis, avec un petit couteau d'or, elle enlevait soigneusement la poudre. Du bout du doigt, elle se « barbouillait » d'une pommade foncée prise dans un pot de porcelaine, ses joues devenaient rouges et s'avivaient encore du fard de six autres pots placés devant elle[2]. Des étuis d'or, fermés d'un diamant, contenaient le bleu des veines, le noir des sourcils et des paupières, le carmin des lèvres, le rose des ongles. Lorsque le Roi entrait, les flacons ouverts répandaient dans la chambre leurs parfums mélangés. Les courtisans, peu à peu, s'éloignaient; la première femme de chambre mettait à la Dame une robe « sur la considération », car, après le dîner, souvent elle montait en carrosse pour sa promenade et ses visites.

La maison de la comtesse était nombreuse ; la grande livrée se portait aux couleurs écarlate et or, avec culotte courte et jarretière d'or, et la petite livrée, chamois et argent, avec jarretière d'argent. Les deux cochers, les piqueurs, les trois postillons et le coureur, dont la canne à pomme d'or fut ciselée par Rœttiers[3], avaient l'uniforme de drap bleu céleste galonné d'argent[4]. Les porteurs des belles

1. L'aiguière et la cuvette se trouvent au Musée du Louvre.
2. V. le journal de Fersen, dans le livre du baron Klinckowström, *Le Comte de Fersen et la Cour de France*, t. I, p. xv.
3. V. plus haut, p. 171.
4. Mlle de Constant, visitant Versailles en février 1773, rencontre le ca-

chaises mettaient l'habit écarlate et argent ; les palefreniers, la livrée bleue et argent, ainsi que les maîtres d'hôtel, l'officier d'office, les cuisiniers, les valets de garde-robe, les suisses, les jardiniers. Lorsque Mme Du Barry descendait de sa chaise pour se promener dans le parc, Zamor soulevait la traîne de la robe et lui présentait le parasol ouvert. L'enfant noir, qu'elle aimait tant, revêtait le plus souvent le costume de hussard « cannelé rose, garni argent », ou de soie « couleur chair », et aussi de taffetas blanc[1] ; le ceinturon doré retenait le petit sabre à poignée ouvragée. Parfois, délicieusement déguisé, il n'était que rubans, paillettes, perles et dentelles. Elle le couvrait de bijoux, pendants d'oreilles, bracelets, colliers ; elle le parait comme une idole.

Pour installer ses équipages à Versailles, la comtesse eut tout d'abord ses écuries à l'hôtel de Luynes, où ses gens aussi logeaient. Les piqueurs Delorme et Duplessis allaient à Londres acheter les chevaux. La Vallée peignait ses carrosses et ses chaises à porteurs, si joliment décorées de ces étroits panneaux qui enfermaïent dans leur rectangle des scènes galantes ou pastorales. Il se trouvait parmi les voitures, un vis-à-vis d'un art si parfait que la favorite ne l'utilisait guère ; elle le gardait comme chose précieuse, à moins que le Roi, jaloux de ce cadeau de d'Aiguillon, ne lui eût défendu de s'en

rosse de Mme Du Barry sur la place d'Armes, et raconte dans une lettre : « Elle est extrêmement jolie ; elle était en habit de cheval, ouvert devant. Son carrosse est des plus élégants, bleu avec des moulures d'argent et de belles peintures. Ses laquais sont en bleu galonné d'argent. Ses six chevaux sont lestes et fringants ; ils sont isabelles, et les brides, harnais, etc., bleus et argent. » (Lucie Achard, *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis*, Genève, 1901, p. 61.)

1. Comptes de Mme Du Barry. V. les mémoires de Carlier, tailleur des gens de la comtesse. Bibl. nat., ms. fr. 8157.

servir. Mais était-ce vraiment un présent du duc ? Cette merveille répondait si bien au goût de la jeune femme, qu'il semble qu'elle en ait elle-même inventé le minutieux détail. Des quatre panneaux à fond doré deux portaient des couronnes de roses, où « deux colombes se becquetaient » : les autres avaient un cœur transpercé d'une flèche, au-dessus de carquois et de flambeaux. « Ces emblèmes ingénieux étaient surmontés d'une guirlande de fleurs en burgos, la plus belle chose qu'on ait pu voir de ses yeux... La housse du siège du cocher, les supports des laquais par derrière, les roues, les moyeux, les marchepieds étaient autant de détails recherchés et finis qu'on ne pouvait se lasser de contempler »[1] : et le *Boutez* s'inscrivait sous les armes.

La comtesse revenait tôt de ses promenades, car le Roi sans elle s'ennuyait. Elle changeait de toilette, pour recevoir ses familiers dans le salon, où les deux grands canapés, les dix-huit chaises et celle du Roi étaient du dessin de Guichard, dorés par Cagny[2]. Le dossier et la ceinture s'ornaient de trophées d'amour et d'attributs de chasse, de pêche, de musique, entrelacés de roses et de jasmins noués par des rubans ; et sur l'étoffe de soie pâle chantaient, en notes plus vives, toute une jetée de couronnes « nuées ».

On faisait de la musique chez la favorite ; Clicot avait organisé pour elle un forte-piano anglais, avec flûtes et *galoubet*, un mouvement pour le luth et

1. Le nouvelliste des *Mémoires secrets* paraît avoir eu l'objet sous les yeux Cf. t. XIX, p. 223.

2. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 145-146. Ce salon est aussi appelé « petite galerie ».

deux autres pour les cymbales ; la caisse que l'on fut obligé d'y ajouter pour contenir les tuyaux et les soufflets était « plaquée en bois de rose et à mosaïques blanches et bleues et très richement garnie de bronze doré d'or mat[1]. » Parfois on roulait dans ce salon, l'étroit clavecin ; mais la harpe était l'instrument préféré de la comtesse, qui prenait des leçons assidues du maître harpiste Hochbrucker[2].

On voyait encore dans ce salon, « sur un des côtés, une superbe commode, d'ancienne laque de la première qualité, le panneau du milieu à magots très richement habillés, les frises plaquées en ébène, les garnitures de bronze ciselé et doré d'or mat, le marbre blanc de statuaire[3] ; et de l'autre côté, une autre belle commode ornée de cinq morceaux de porcelaine de France à fleurs et filets d'or. » Sur ces commodes se trouvaient deux groupes de bronze, *L'enlèvement d'Hélène* et une bacchanale, par Sarrazin.

Au-dessous du grand lustre de cristal de roche, était une table ronde entièrement décorée de porcelaine de France, le tableau du milieu représentant une miniature par Leprince. Cette table, que l'on possède encore[4], est dans l'art de la porcelaine le morceau « le plus hardi et le plus parfait qu'on ait produit ». La peinture du siècle, encadrée de fines bordures[5], égayait les murs, olympes roses, paysages bleus, portraits mythologiques répétés

1. J.-A. Le Roi, *Curiosités historiques*, p. 259.
2. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 43.
3. Cette commode est passée en Angleterre.
4. Elle appartient à la collection Edouard de Rothschild.
5. Molinier, *Le Mobilier*, p. 188. Deux cadres de la collection, l'un ovale et l'autre carré, sont au Musée du Louvre.

par les grandes glaces, cette innovation de l'époque qui remplaçait les trumeaux lourds et figés.

Le thé servi sur un guéridon de porcelaine, d'argent et de bronze[1], la conversation se prolongeait, légère, enjouée jusque dans les plus arides sujets. Les questions scientifiques étant à la mode, un jour qu'il s'agissait des effets du mercure employé en médecine, la comtesse se renseignait. « Il est bien heureux qu'elle ait son innocence mercurielle », observa cette mauvaise langue de Mme de Luxembourg mise au courant de toute chose.

A l'heure du Conseil, quand le Roi la quittait, Mme Du Barry donnait ses audiences particulières. Puis elle s'occupait de sa longue toilette du soir, et après souper, Louis XV tenait souvent le jeu chez elle, si le spectacle n'avait pas lieu. C'était dans un deuxième salon, où l'ameublement présentait encore la complète expression du style nouveau[2]. La cheminée supportait « une pendule à vase et serpent, en bronze doré d'or moulu, le cadran tournant; le piédestal garni de trois morceaux de porcelaine fond bleu, avec des enfants en miniature, le dard du serpent fait en marcassite[3]. » Sur la table à gradins de porcelaine de France, « à fond vert et cartouches à fleurs », étaient disposées les pièces d'une écritoire d'or. Des coffrets précieux ornaient les étagères : une cassette d'ancienne laque, fond noir à reliefs d'or et d'aventurine, « avec paysages et magots »; une boîte de bois des Indes, formant

1. Il appartient à la collection Éd. de Rothschild.

2. Les douze grands fauteuils ovales dorés, les vingt-quatre chaises « et une grande pour le Roi », et le canapé sont décrits dans le mémoire du doreur Cagny (Bibl. Nat., ms. fr. 8158, f. 140).

3. Cette pendule se trouve au Musée du Louvre.

cabaret d'or et de cristal, achetée à la vente de Mme de Lauraguais. On remarquait surtout « un baromètre et un thermomètre de Passemant, montés très richement en bronze doré d'or moulu et ornés de trois plaques de porcelaine de France à enfants à miniatures. »

Un trictrac d'ivoire se trouvait « enclavé dans une table de bois de rose marquetée, garnie de bronzes dorés ». La grande boîte de jeux, doublée en tabis bleu galonnée d'or, renfermait « quatre boîtes à quadrilles en ivoire, le trèfle, le pique, le cœur et le carreau en or, incrustés sur chacune des dites boîtes et entourés d'un cartouche avec nœud de rubans, le tout en or et aussi inscrusté ; les quatre-vingt fiches et les vingt contrats distingués par le trèfle, le pique, le cœur et le carreau aussi en or et incrustés. » Les tables étaient en bois de rose recouvertes de velours vert : « une de vingt-un, à cinq pans, une autre de tri, quatre de piquet, et une autre longue en noyer couverte de drap vert, avec un jeu de bois de rose ».

Le Roi et la favorite avaient pour partenaires habituels les ducs de Duras, de La Vallière, de Laval, de Cossé, les princes d'Hénin, de Soubise, le comte de Broglie, le marquis d'Entragues ; et parmi les femmes, cette enragée de trictrac, la maréchale de Mirepoix, et Mmes de Talmont, de Valentinois, d'Aiguillon, de Montmorency. C'est là, appuyé sur la chaise de la « petite maréchale », que mourut subitement, un soir, le marquis de Chauvelin, le plus aimable des Français au dire de la marquise Du Deffand, qui s'y connaissait. Les dettes de jeu de Mme Du Barry, inscrites sur ses livres de comptes,

nous renseignent sur les fortes parties engagées chez elle ; d'ailleurs, cartes et jetons étaient partout la fureur du siècle.

Malgré ses multiples occupations, la favorite trouvait le temps de se tenir au courant des choses littéraires. Elle aimait à lire, bien plus que ne firent ces indifférentes bibliophiles, Mesdames de France et Marie-Antoinette. Dans sa bibliothèque, les ouvrages élégamment reliés étaient disposés dans des armoires vitrées. La pièce meublée de six cabriolets ovales, où aux branches de myrte se mêlaient les roses d'or, avait aussi au fond d'une niche un canapé surmonté d'un long panneau de glace encastré dans la boiserie.

Parmi les nombreux volumes conservés[1], certains, de maroquin rouge, dorés sur tranche, portent aux plats les armes et le cri des Du Barry ; quelques-uns sont fauves et armoyés sur le dos ; d'autres sont de maroquin vert et plus délicatement ouvragés, moins cependant que le merveilleux *Chansonnier*, tout en dentelle d'or[2]. La comtesse profitait des jours de repos pour s'adonner à l'étude de l'histoire ; plusieurs livres de ce genre apparaissent chez elle. On y voyait aussi l'*Iliade*, les *Métamorphoses*, l'*Ane d'or*, les œuvres de Marot, de Villon, de Montaigne, les *Pensées* de Pascal, sans oublier ces éditions des petits poètes du XVIII^e^ siècle qu'ornent les figures d'Eisen, de Gravelot, de Moreau le jeune. Tout cela voisinait

1. La Bibliothèque de Versailles possède 349 volumes ayant appartenu à M^me^ Du Barry. Quelques autres se trouvent au musée du Petit Palais, à la bibliothèque de l'Ecole Saint-Cyr et chez des particuliers.

2. Le *Chansonnier* est en quatre volumes in-4° ; il appartient aujourd'hui la bibliothèque du Conservatoire.

avec les œuvres de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau. Les romans aux gravures licencieuses trouvaient place à côté de *l'Essai Philosophique* de Locke ou de *La Recherche de la Vérité* ; et on pouvait lire encore au courant des titres : *Rouge végétal à l'usage des Dames.*

Tel était le logis de la favorite, dans ce pompeux Versailles où chaque heure avait son étiquette. Mais il fallait à Mme Du Barry une demeure née de son rêve, dont elle-même aurait tracé le plan, inspiré l'ordonnance, imaginé les détails, une « folie » où le besoin de créer aurait donné toute la mesure de sa fantaisie, tout l'original de son caprice ; et comme Sa Majesté lui accordait, à vie, le petit château de Louveciennes, tout de suite elle faisait édifier le blanc pavillon des jardins.

Sur la terrasse à pic, dominant la Seine, on vit se dresser, comme d'un temple romain, l'harmonie de ses lignes antiques. C'est l'architecte Ledoux qui fut chargé de ce délicat ouvrage. Le pavillon carré, haut de vingt-cinq pieds, s'éclaire de face par cinq fenêtres et par trois sur les côtés. Il se compose d'un rez-de-chaussée en pierre de Saint-Leu et d'une terrasse entourée d'une balustrade[1]. Les huit marches du perron mènent sous un portique de quatre colonnes ioniques cannelées, dont deux encastrées dans le mur ; le péristyle est surmonté d'une coupole intérieure finement travaillée. Un admirable bas-relief, par Lecomte, orne le fronton ; c'est une bacchanale, d'une grâce vraiment païenne, où des

1. On l'a exhaussé depuis, ce qui rompt un peu l'harmonie de ses lignes.

enfants, groupés en demi-cercle, jouent avec un bouc parmi des jetées de roses.

La construction, commencée en décembre 1770, s'acheva en janvier 1772. L'intérieur fut divisé en trois salons et un vestibule servant de salle à manger. Le ciseleur Jacques Gouthière fournissait les ornements de bronze ; ses souples entrelacs de laurier, de myrte et de roses allaient fleurir le petit pavillon. Et c'est là qu'on aurait pu étudier, en son élégante préciosité, ce que l'ornementation du siècle avait de plus accompli ; de la serrure d'une porte au chambranle des cheminées, tout était merveille de goût, dessin rare, exécution parfaite[1].

Les murs de la salle à manger se revêtaient de marbre gris ; des pilastres, au chapiteau corinthien de bronze et d'or, encadraient les larges panneaux de glace et coupaient la frise de jeux d'enfants, qui courait autour d'un plafond de Boucher[2]. Sous les caissons dorés s'accolaient les armes des Du Barry et de Jeanne de Vaubernier : en dessus de porte, le portrait de Louis XV, la poitrine barrée du cordon bleu.

Au sujet de la bordure de ce portrait, offert par le Roi à sa maîtresse, M. de Marigny, connaissant les exigences de celle-ci, écrivait à Pierre : « Je

1. La plupart des bronzes de Louveciennes ont été détruits pendant la Révolution. Mais le mémoire de Gouthière détaille avec beaucoup de précision le moindre motif de la décoration du pavillon. Après avoir travaillé pour la comtesse, le génial artiste fut occupé par le duc d'Aumont ; ce fut le même ouvrage, et grand nombre d'objets exécutés pour le duc sont demeurés dans les collections publiques ou particulières. On trouve au Musée du Louvre, comme ayant appartenu à Mme Du Barry, « un feu en bronze doré, cerf, sanglier et attributs de chasse », et « un feu en forme de cassolettes et pomme de pin ». Le Musée des Arts décoratifs expose un bouton de porte au chiffre de la comtesse.

2. Ce plafond de Boucher vient d'être installé au Louvre, dans la nouvelle salle des dessins du XVIIIe siècle.

suis charmé que le sieur Buteux ait eu le courage d'exécuter la bordure du portrait de Sa Majesté donné à Mme Du Barry ; quant à l'inscription, je ne vois guère qu'il y en ait d'autre que celle-ci : *Donné par Sa Majesté à Mme la comtesse Du Barry en 1770.* Au reste, si Mme Du Barry exigeait quelque léger changement dans la forme de cette inscription, il faudrait que Buteux prît ses ordres et s'y conformât[1]. » Et le sieur Buteux, bien des fois, se repentit de son courage.

C'est pour la favorite que Gouthière, qui résume le plus complètement les caractères du style dit style Louis XVI, a conçu ses plus purs chefs-d'œuvre[2]. Il montrait ses dessins à la comtesse, qui s'amusait à les retoucher, à critiquer encore les divers modèles en cire, les moulages de plâtre et de sable[3]. Le mémoire de l'artiste indique, pour le vestibule, un feu qui rappelle la frise du pourtour ; des ornements de myrte aux angles des portes, dont la serrure est en rais-de-cœur ; et aussi quatre demi-lustres en bronze et cristal placés devant les glaces ; ils accompagnent les flambeaux d'or, tenus par quatre femmes de marbre, œuvres de Pajou et de Lecomte.

1. *Nouvelles archives de l'Art français*, t. XX, p. 239.

2. Molinier, *Le mobilier*, p. 184. Nous avons un témoignage de Mme Vigée-Le Brun sur la destruction de ces merveilles : « En arrivant à Louveciennes [en 1814], je m'étais empressée d'aller visiter le pavillon que j'avais vu au mois de septembre 1789 dans toute sa beauté. Il était entièrement démeublé, et tout ce qui l'ornait du temps de Mme Du Barry avait disparu. Non seulement les statues, les bustes étaient enlevés, mais aussi *les bronzes des cheminées, les serrures travaillées comme de l'orfèvrerie* ; enfin la Révolution avait passé là comme partout. » (*Souvenirs*, t. III, Paris, 1837, p. 298.)

3. V. le mémoire descriptif des fournitures de Gouthière, « cizeleur et doreur des Menus-Plaisirs du Roy » (1773). Bibliothèque de la ville de Versailles, manuscrit 388. Des reçus de l'artiste, de 1786 à 1790, sont dans le ms. 408.

Moreau le jeune a évoqué dans une clarté scintillante un souper donné à Louveciennes. Le dessin de cette délicieuse aquarelle du Louvre paraît froid, peut-être, tant la précision est minutieuse, depuis le pavé de marbre quadrillé jusqu'aux tribunes dorées, réservées d'ordinaire aux musiciens et occupées, ce soir-là, par des invités de la comtesse. Le grand couvert est servi avec l'étiquette de la Cour. Louis XV préside ; l'artiste a nettement marqué son beau visage bourbonien, sa mine hautaine et triste. A sa droite est M^me^ Du Barry, en robe de satin blanc décolletée très bas, sous les colliers de perles, sa petite tête rejetée en arrière par ce geste de fierté qui n'enlevait rien au charme de sa douceur. Tout autour de la table sont assis grandes dames et cordons bleus : Richelieu, à la verve étourdissante, d'Aiguillon galant et réservé, Maupeou caustique, Chauvelin, aimable et doux, et parmi tant d'autres, le tout jeune vicomte Du Barry, qui ne voit dans l'essaim coquet des femmes que la favorite, sa tante toujours aimée.

Les laquais circulent avec peine dans la foule des curieux ; les gens de la comtesse, en grande livrée, velours écarlate galonné d'or, sont aidés par les gardes-suisses, en uniforme d'ordonnance, parements bleus, revers et passepoils blancs, tricorne sur la tête et l'épée au côté. Morin, le factotum, dirige le service ; Zamor est là, petit page noir en costume rose, et Mirza, la levrette blanche, présent de l'abbé Delille, pour laquelle Gustave III donna un collier de brillants. Avec le surtout fleuri qui orne la table, on a posé les candélabres d'or parmi les plats montés, chefs-d'œuvre de Salanave, officier d'office de la

favorite. La vaisselle d'or, ciselée par Rœttiers de La Tour[1], alterne avec le service de Sèvres, où de petites fleurs en guirlandes, du dessin de Saint-Aubin, forment le chiffre du milieu[2]. Les couverts d'or portent des chutes de roses et les armes en relief[3].

Grâce à son merveilleux décor, le salon carré faisait aisément salle de spectacle. Gouthière y avait jeté sa floraison de bronzes le long des chambranles et des feux, ses guirlandes aux bras et aux embrasses, ses bouquets aux espagnolettes, serrures et boutons. Sur les deux cheminées courait une frise

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 39-45. Les Roettiers père et fils avaient commencé leur fourniture en novembre 1770; un an plus tard, ils avaient reçu déjà, au 8 octobre 1771, l'énorme somme de 227328 livres.

2. Ce service fut remplacé, en 1773, par un autre composé « d'assiettes à figures de tableaux et miniatures chinoises ». Le nom de l'artiste est donné par les comptes (ms. fr. 8157, f. 155). Année 1774, 31 mars: « Payé à *Saint-Aubin*, dessinateur, pour des dessins d'assiettes — 126 livres. » — On peut voir au Musée des Arts décoratifs une des assiettes de Louvecciennes. M. Pierpont Morgan possède deux jardinières de Sèvres avec le même chiffre de la comtesse, et aussi une tasse et une soucoupe.

3. « Fourni deux pots à huile, plateaux et cuillers des deux services, plateaux et fourchettes au plus riche, étant ornés d'enfants tenant des guirlandes; les quatre couvercles surmontés de quatre sujets différents. Les armes de relief en bas-relief, les pieds ornés de tête de béliers, de trophées de fleurs et carquois, le tout fini avec le plus grand soin..... 24000 l. » Ce service d'or comprenait encore un objet particulièrement précieux :

« Une cafetière d'or de quatre tasses, ornée de pieds, rinceaux d'ornements antiques, surmontés d'un bouquet de roses encadré de branches de laurier. Le bec cannelé à colonne, d'où sortent des ... ornements de mirthe, terminé d'un culot de rosace tenant un groupe de roses. La gorge est enveloppée d'un poste courant d'ornements arabesques et d'une petite corde. La virole qui supporte le manche de jaspe sanguin avec attache d'ornements et avec deux cannelures soutenues d'une rose en feuille d'acanthe formant des rais de cœur. La dite cafetière est couronnée de son couvercle orné de cannelures saillantes enveloppée de cœur de trophée, surmontée d'une pomme de pin attachée sur une rosace de feuilles de laurier. L'emboiture est un cordon de feuilles de laurier, attaché le tout avec charnière en console cannelée, d'où tombe aux cannelures des guirlandes de mirthe, et au bout un bouquet de roses. La dite charnière est surmontée d'une coquille enveloppée de deux branches de lauriers. Le tout porté au poli le plus fin. » La valeur en or de cet objet d'art est de 3240 livres, la façon en est estimée 2000 livres (Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 53.)

de feuilles de vignes entrelacées et percées à jour ; les mêmes entrelacs ornaient les panneaux et les consoles. Les feux étaient à bas-reliefs dorés ; les serrures, percées à jour de rais-de-cœur et de cœurs entrelacés, portaient, au milieu d'une arabesque, le chiffre de la comtesse. Aux fenêtres, des pampres s'enroulaient autour de l'espagnolette, dont la poignée, en forme de lyre, s'ouvrageait de fleurs. Les boutons, les supports, les charnières des jalousies étaient ciselés, dorés et surdorés. Enfin les bras et les candélabres de feuillages rappelaient, dans le moindre détail, l'ornementation générale.

Cagny avait fourni les chaises blanches, les chaises dorées et les douze grands fauteuils, recouverts de gourgourand de soie jaune, brodés chez le sieur Tripperet, brodeur du Roi, à Paris, rue Sainte-Anne, près les Nouvelles-Catholiques. L'ottomane représentait, en ses six grands médaillons, « la scène des moissonneurs » ; ainsi de l'écran aux deux faces travaillées[1]. Et les dessus de portes étaient de Fragonard.

Trois tapisseries de haute lisse, commandées aux Gobelins en novembre 1772, ne devaient décorer qu'en 1775 les panneaux du salon. C'étaient *Vénus et Vulcain,* d'après Boucher, *Pluton et Proserpine,* d'après Vien, et l'*Enlèvement d'Europe,* d'après le carton de Pierre, premier peintre du Roi. Ces morceaux très chargés, surtout celui de *Vénus et Vulcain,* rendaient « le déboursé pour l'ouvrier et les

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 67. Ce meuble a été commencé au mois de septembre 1769. Les fauteuils sont « brodés en bordures de fleurs de soie nuées au naturel d'après le tableau, au milieu de laquelle bordure il y a un médaillon fond blanc représentant tous différents paysages et figures, aussi d'après le tableau... à 600 livres le fauteuil. »

étoffes de soie par la variété des tons, fort cher »[1], écrivait Cozette, entrepreneur de la manufacture royale. Au bas de son mémoire, il avait « l'honneur de représenter que, pour de pareilles pièces, feu Mme de Pompadour lui donna, en 1752, pour récompense et honoraire, par chacune pièce, cinquante louis ». Devant le quatrième panneau, se dressait un autel à l'antique, de marbre blanc, d'or et d'argent, que Gouthière cisela et où Feuillet et Métivier sculptèrent des figures. Il supportait la blanche idole, ce buste en marbre de la favorite livré par Pajou en 1773[2].

C'est dans le salon carré que Louis XV, au retour des chasses de Marly, venait parfois se reposer. Les larges baies ouvertes sur la campagne laissaient apercevoir, estompée dans le crépuscule, la colline de Saint-Germain ; les dernières sonneries du cor ajoutaient leur mélancolie à l'heure indécise ; le Roi aimait ce grand silence et cette poésie. Plus tard, à la même place, la comtesse écoutera encore, non plus le clairon des chasses royales, mais le bruit des canonnades de Paris.

Des deux salons plus petits, celui de droite avait une cheminée à colonnettes de bronze et d'or entourées de branches de myrte, avec des roses sur la frise et les traverses ; du myrte encore aux portes et aux fenêtres et, sur les poignées et boutons, le chiffre de Mme Du Barry dans une couronne de roses. On voyait, sur leur gaine, deux statuettes de marbre, par Vassé, l'*Amour* et *Thalie,* un masque à la main. Les dessus de portes étaient quatre enfants,

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 2 et 3.
2. C'est le buste du Louvre.

de Drouais, de ceux que goûtait Diderot : « Il leur met dans les yeux de la vie, de la transparence ; » écrivait-il, « ils semblent vous regarder, vous sourire, même de près. »

Ce deuxième salon s'ornait encore de quatre compositions de Vien. Mme Du Barry avait chargé tout d'abord Fragonard de le décorer ; en 1771, elle faisait sa commande à l'artiste et elle-même l'inspirait. Et ce fut sur la toile la plus chaste des idylles jouée dans les parcs bleus, près des buissons de roses : *Le rendez-vous, La poursuite, Les lettres d'amour, L'amant couronné*. La note est mélancolique, l'amour est passé là, et le sentiment l'emporterait peut-être si, sur un socle, au-dessus des eaux jaillissantes, n'apparaissait le dieu du siècle, l'Enfant ailé, Eros sceptique et moqueur. C'est le grand ouvrage de Fragonard et, sans doute, la plus belle série de peintures décoratives du XVIIIe siècle[1]. « Cet ensemble d'œuvres exquises, si appropriées à ce lieu d'art qu'était Louveciennes, n'ornèrent cependant point le blanc pavillon des jardins. Non sans doute qu'elles n'aient point plu à la comtesse ; son goût sûr... la faisait bon juge de la valeur des toiles ; mais avec sa manie de tout critiquer, de guider minutieusement les artistes qui travaillaient pour elle, elle dut fatiguer Fragonard[2]. » Celui-ci gardait ses toiles et recevait de la favorite dix-huit mille livres[3]. Vien, « le sectateur des Grecs », devait recommencer l'ouvrage

1. On sait que les quatre tableaux longtemps conservés à Grasse, avec un cinquième à la sépia, rehaussé de rouge, appartiennent à M. Pierpont Morgan.

2. P. de Nolhac, *J.-H. Fragonard*, Paris, 1906, p. 64. En 1771, elle fit aussi travailler Doyen (*Mém. secr.*, t. XXI, p. 275).

3. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158.

et sur le thème déjà donné à Frago : *Le progrès de l'amour dans le cœur des jeunes filles*. Mais ce ne fut plus l'œuvre de grâce et de lumière ; les froids sujets classiques, au nu conventionnel, annonçaient déjà l'école de David.

Le troisième salon, tout en miroirs, avait un plafond de Briard. *Les divertissements champêtres,* avec cette devise : *Ruris amor*. Et les tremblants panneaux de glace reflétèrent souvent les scènes précieuses de la comédie de cour : grandes dames assises dans les fauteuils d'or, courtisans empressés galamment penchés vers elles, jolies mines de coquette, rires derrière l'éventail, tandis que Zamor, le page noir, et Mirza, la fine levrette, jouent parmi les traînes de brocart.

Le pavillon achevait de s'édifier dans les jardins, pendant que le château de Louveciennes s'aménageait également suivant les volontés de la comtesse. Après l'exil qui suivra la mort de Louis XV, jusqu'au jour de l'échafaud, ce sera la seule demeure de M^me^ Du Barry. Elle date de Louis XIV, qui la fit bâtir pour le baron de Ville, gentilhomme de Liège, constructeur de la machine de Marly. Le duc de Luynes parle dans ses mémoires des fêtes données à Louveciennes, en 1737, alors qu'il appartenait à M^lle^ de Clermont, fille de M^lle^ de Nantes, légitimée du Grand Roi : « La vie y est charmante », écrit-il, « la maison fort jolie. » Le duc de Penthièvre, héritier de la comtesse de Toulouse, y vit mourir, en 1768, le prince de Lamballe, dernier survivant de ses cinq fils ; il se défit de ce don viager, et Louis XV en accorda le brevet à sa maîtresse, le 26 juillet 1769.

Mais le petit château était en si mauvais état que la favorite demanda des réparations et aussi des créations nouvelles : des salles pour les officiers, des chambres pour les femmes, des bains, des communs, une orangerie. Et comme il s'agissait d'un bien de la Couronne, les travaux furent exécutés sous la surveillance de Gabriel, contrôleur des Bâtiments du Roi.

Le vestibule a son plafond orné d'une frise de jeux d'enfants ; la salle à manger est revêtue d'une boiserie, attributs de chasse, trophées champêtres, qui se continue sur les murs du salon. L'appartement de la comtesse est au premier étage, ainsi que celui du Roi qu'occupera plus tard le duc de Cossé-Brissac. A la suite de l'orangerie se trouve la chapelle dorée et blanche, où se célèbrent les mariages des gens du château et les baptêmes de leurs enfants. Un récollet de Saint-Germain vient officier tous les dimanches. On a, dans les comptes de Mme Du Barry, l'énumération des ostensoirs, calices, burettes d'or à l'usage du service divin.

A la mort de Louis XV, Montvallier, intendant de la comtesse, fera transporter à Louveciennes les meubles et les objets précieux de l'appartement de Versailles [1] ; et les richesses artistiques, d'année en année, s'y augmenteront encore. Ce n'est point, d'ailleurs, la profusion des galeries d'un financier : tout ici, est choisi, parfait et rare. En l'harmonieux ensemble, synthèse de l'art du siècle, chaque objet impose sa valeur, dégage sa propre vie. Ils sont,

1. Le 17 février 1777, quelques tableaux appartenant à Mme Du Barry furent vendus aux enchères, entre autres la *Prière à l'amour* de Greuze. (Goncourt, *La Du Barry*, p. 205.)

dans l'œuvre féconde et glorieuse de l'époque, ceux dont la grâce légère, la vérité émue répond plus particulièrement à la sensibilité de la jeune femme. Le temps de sa faveur fut un des plus jolis moments de la peinture du XVIII^e^ siècle, qui eut de si jolis moments. De Watteau à Fragonard, bien des maîtres avaient passé, et leurs toiles, moins goûtées, se montraient parfois encore dans le cadre d'or des trumeaux, mais c'était maintenant la jeune génération des peintres qui triomphait en talent et en force.

Au château de Louveciennes, nous retrouvons Fragonard avec quatre dessus de portes de la salle à manger : *Les Grâces, l'Amour qui embrase le monde, Vénus et l'Amour,* et enfin *La Nuit*[1]. Et sans doute est-ce, de tous, l'artiste qu'elle préférait, celui qui faisait revivre le rêve de Watteau, l'intimité de Chardin, la sensualité de Boucher, avec tout l'esprit et la volupté du siècle. Dans les appartements dominait le goût nouveau, tourné vers la nature, avec une ruine d'Hubert Robert, une marine de Vernet. Le Greuze sentimental était représenté par *La Jeune fille à la cruche cassée,* symbole expressif, disait un critique, « d'un bien plus précieux qu'elle a perdu. Des fleurs qu'elle tient dans son tablier représentent non moins ingénieusement la légère et futile récompense qu'elle en a reçue. Sa figure est pleine de la douleur naïve que ce premier échec cause à toute personne honnête. Quant au faire, il est supérieur ; les chairs ont cette fermeté d'une villageoise

1. *La Nuit* appartient à un marchand de Paris, qui, ignorant cette provenance, en a fait disparaître la forme chantournée. Elle aurait dû passer aux biens de l'État, en 1794, car elle figure sur la liste dressée par Boizot des objets réservés. (L. Tuetey, *Procès-verbaux de la Commission des monnments, 1790-1794.* Paris, 1903, t. II, p. 242.)

robuste, les bras sont charnus et animés du sang qui y circule »[1].

Dans les cadres à trophées, enguirlandés de myrte et de roses, l'effigie de la comtesse souriait : Flore, Muse, élégant cavalier, portraits de Drouais dont la série, plus tard, sera continuée par M^me^ Vigée-Le Brun. Le peintre attitré de la favorite était bien plus l'héritier de Nattier que du profond Latour ; mais la grâce superficielle de son pinceau, le coloris délicat de sa palette, la préciosité raffinée de sa facture avaient plu à M^me^ Du Barry. Comme on l'a vu, il exposa le portrait de la maîtresse à chaque Salon du Louvre ; sa femme et ses élèves l'aidèrent pour les répliques, qui furent nombreuses.

Une des plus piquantes effigies de la favorite fut peinte, en 1771, par J.-B.-A. Gauthier-Dagoty fils aîné, qui la grava ensuite en noir et en couleur. Il nous montre la jeune femme assise devant sa table de toilette, avec Zamor lui portant son café[2]. Elle est toute blonde, dans un large peignoir blanc s'ouvrant sur une jupe rose. Mais que de « rouge » ! d'ordinaire, elle en mettait si peu. Ses mains, hors des engageantes de dentelles, tiennent d'un geste maniéré une tasse d'argent. Coiffée à boucles, ses cheveux tombent en trois lourds rouleaux que reflète la glace posée sur la table drapée, et l'on se demande par quel prodigieux effet d'optique cette image peut être perçue par le miroir. Les grands yeux bleus, frangés d'ombre, sont d'une douceur

1. *Mémoires secrets*, au 10 octobre 1777. C'est la toile du Louvre.

2. On a cru longtemps que cette toile était une copie d'un Drouais par De Creuse ; sous Louis-Philippe, le tableau a été agrandi par ce peintre et l'on a complété le personnage de Zamor. Il appartient au Musée de Versailles.

mélancolique, alors que la bouche garde son enfantine espièglerie.

Greuze, lui aussi, a peint la favorite, mais en bacchante. Les *Anecdotes* racontent que, mécontente de son portrait en Muse, « elle voulut que le sieur Greuze se chargeât de travailler sur le même sujet. » Monseigneur de Grimaldi, évêque de Noyon, écrivait à son ami Desfriches, le 6 avril 1772 : « J'ai passé chez Greuze qui, après m'avoir montré un portrait en ovale de M^me^ Du Barry, parfaitement ressemblant, à ce que m'ont assuré les connaisseurs de l'original, m'en a détaillé toutes les beautés, et je l'ai effectivement trouvé très beau [1]. » C'est, sans doute, cette toile inachevée qui passa aux biens de l'État, d'après l'inventaire de Louveciennes, en 1793. On ne la connaît plus que par une médiocre gravure du temps. La favorite a les seins découverts soutenus par un corselet en peau de tigre ; elle est couronnée de pampre et les cheveux s'échappent en boucles folles sur les épaules ; de la main, elle tient le thyrse, et l'expression gouailleuse prête aux traits une expression que Greuze sûrement ne lui a point donnée.

Drouais peignit encore pour la comtesse sa nièce chérie Betzy, embrassant un chat ; Betzy, jouant du triangle ; M^lle^ Luxembourg, couronnant la levrette Mirza [2] ; Zamor, et un petit enfant, fils du concierge de Louveciennes ; et elle gardait une toile du même artiste, représentant Marie-Antoinette dauphine. Il arriva que les Bâtiments du Roi durent, un jour,

1. Ratouis de Limay, *Un amateur orléanais, A.-T. Desfriches*, Paris, 1908. Cf. *Mém. secrets*, t. XXI, p. 290 (au 21 oct. 1771).
2. Deux de ces tableaux appartiennent à M. Michel Ephrussi.

recourir à cet original afin que Duplessis pût exécuter de nouvelles effigies de la jeune princesse. Un commis faisait remarquer à M. de Marigny, en novembre 1771 : « M. Jeaurat n'a aucun portrait de M^me^ la Dauphine. Des deux qui ont été faits, l'un est dans la possession de M^me^ Du Barry et l'autre est à Vienne... Il faudrait emprunter le tableau qu'a M^me^ Du Barry, ce que M. Pierre ménagera, si M. le directeur général le juge à propos[1]. »

La galerie des tableaux de M^me^ Du Barry comprenait beaucoup d'autres œuvres commandées par elle, ou achetées en son nom. M. de La Borde, premier valet de chambre du Roi, lui rapportait des peintures d'Italie ; le marquis d'Arcambal lui acquérait, d'un seul coup, plusieurs morceaux de valeur[2]. La vente Choiseul lui procura aussi quelques jolis tableaux. Et elle payait vingt mille livres le fameux *Charles I^er^*, de Van Dyck, qu'on dit du cabinet Crozat de Thiers ; « un portrait de famille », avouait-elle modestement ; et de fait, par les Barrymore, les Du Barry s'alliaient aux Stuart[3].

1. *Correspondance de M. de Marigny*, publiée par M. Furcy-Raynaud, Paris, 1905, t. II, p. 244. C'est l'état des objets d'art transportés à Louveciennes en 1774 qui indique comme étant de Drouais le portrait de la Dauphine chez M^me^ Du Barry ; mais on peut aussi songer aux œuvres de Ducreux, de Vanloo et de Liotard.

2. Dépenses du mois de février 1772 : « A M. le marquis d'Arcambal. Tableaux : 15 900 livres. » (Biblioth. nat., ms. fr. 8158, f. 90.)

3. C'est le Van Dyck du Louvre. Les libellistes du temps ont raconté que la comtesse acheta cette toile à la vente Crozat pour l'exposer dans son appartement de Versailles ; et qu'ainsi chaque jour, montrant à son royal amant l'effigie de Charles I^er^, elle le menaçait du sort de ce prince, s'il faiblissait devant les Parlements. C'était ignorer complètement le caractère hautain et despotique du monarque absolu que fut Louis XV ; il avait, certes, de trop bonnes raisons pour en vouloir aux *grandes robes*. D'ailleurs, la vente de la collection Crozat n'eut lieu qu'à la fin de l'année 1771, alors que les Parlements étaient tombés. Michelet, qui avec tant d'âpreté s'est servi de cette anecdote, n'a pas dû connaître ce détail. Et de même faut-il dire qu'on n'aurait pu placer ce tableau de grandes dimensions dans les mansardes, au plafond bas, qu'occupait la favorite. D'autre part, le morceau n'est point catalogué

Si sûre qu'elle fût de ses connaissances artistiques, elle crut raisonnable de s'attacher un expert, M. Boileau, pour vérifier ses acquisitions. Elle se moquait gentiment des amateurs qui se laissent prendre au charlatanisme des marchands ; elle écrivait, en 1782, à « son poète », l'abbé Delille : « Vous connaissez parfaitement, spirituel abbé, les tableaux de l'Albane, puisque vous employez ses couleurs dans vos charmants ouvrages ; mais M. le duc prétend que votre riante imagination a appliqué le nom du Poussin sur le tableau que vous étiez si fier d'avoir à si bon marché, comme on aurait inscrit Delille sur les jardins de Le Nôtre pour en doubler le prix[1]. »

Les inventaires de l'époque révolutionnaire indiqueront un grand nombre de peintures au château de Louveciennes. Vien y est nommé, non seulement pour les quatre panneaux du pavillon, mais aussi pour quatre tableaux de genre : *La marchande d'amours*, qu'avait commandé pour la comtesse le duc de Cossé-Brissac, l'*Amour s'envole*, qui faisait pendant, et deux nymphes, l'une cueillant des roses et l'autre « pinçant une lyre ». Elle avait de Boucher une pastorale ; de Pierre, une bacchanale ; de Casanova, une scène rustique ; de Vernet, une marine ; d'Hubert Robert « des ruines dans lesquelles on fait une offrande à Vénus »[2]. Les écoles flamande

dans la collection de M. Crozat, baron de Thiers ; sans doute, il ne lui a jamais appartenu. On ne sait de qui le tenait Mme Du Barry, à qui il fut racheté sous Louis XVI.

1. *Les Jardins*, poème de Delille, venaient de paraître (1782). La lettre, qui est vraisemblablement de cette date, a été vendue par Charavay.

2. V. l'état des objets d'art transportés de Versailles en 1774 (Vatel, t. II, p. 484), et le rapport de Boizot sur les objets réservés pour les muséums de la République, dans les collections de Louveciennes. Ce rapport, déposé le 6 nivôse an II, est publié par M. Tuetey, *Procès-verbaux de la commission des monuments*, t. II, p. 241-244.

et hollandaise étaient représentées par un intérieur de Van Ostade, une guinguette de Téniers, un paysage de Jean Wynants, et une femme nue de Cornélis Poelenburg, pudiquement voilée « d'un rideau de taffetas vert »[1].

La peinture d'histoire, revenue à la mode, figurait chez elle par quatre grandes compositions, dont le Roi lui avait fait présent, et qui provenaient de l'ancienne galerie de Choisy. Les sujets en semblent bien sévères : *Auguste fermant le temple de Janus,* par Carle Vanloo ; *L'empereur Trajan recevant la requête d'une femme,* par Hallé ; *Marc-Aurèle faisant distribuer des vivres au peuple,* par Vien... Comme on est loin, quand on lit cet essai de catalogue, des peintures licencieuses qu'on a gratuitement prêtées à Mme Du Barry !

De nombreuses gravures, des dessins avaient été réunis par la comtesse : elle attachait le prix du souvenir à cette image d'un navire bordelais, baptisé de son nom, et à l'aquarelle faite par Moreau du souper au pavillon. Les miniatures, si recherchées alors pour le dessus des boîtes et des tabatières, formaient parfois des pièces séparées en leur cercle de pierreries ou d'or ciselé. La favorite possédait un portrait de Louis XIV, par Petitot, « un autre de feu Monsieur, tous les deux en émail, ainsi qu'un portrait de femme, également de Petitot ; » « un Louis XV, peint par Massé, entouré d'une bordure d'or à feuilles de laurier ; un autre Louis XV, peint par le même, plus petit, dans un médaillon d'or ; un Louis XV habillé en carme ; un Louis XV dans

1. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158.

un laboratoire » ; deux boîtes d'écaille blonde, montées en or, avec le portrait de Marie-Antoinette et celui d'une religieuse, de l'abbesse de Pont-aux-Dames sans doute.

Plus tard, la comtesse eut le portrait sur émail de M. de Brissac et de la grand'mère, de la fille, du petit-fils du duc[1]. Parmi ces délicats chefs-d'œuvre, se distinguait la miniature de Mme Du Barry, par Lawreince, d'un dessin léger, de teintes mauves et grises finement fondues. La toute jeune femme est d'une beauté si vivante dans le cadre gemmé, avec les lourds cheveux poudrés à neige et retenus par un ruban lilas, le chapeau de paille à plume grise et le corsage, sans falbalas, qui suit les contours de la gorge menue[2]. L'œuvre est plus heureuse que celle de Hall, exécutée en 1773[3] ; le miniaturiste suédois avait peint Mme Du Barry pour Gustave III, qui déjà possédait un des portraits de Drouais.

La peinture du temps se retrouvait sur les Sèvres de toute forme, grandes urnes, vases, jardinières, bleu de roi, bleu turc et bleu pâle, que préférait la comtesse[4]. Toute cette claire porcelaine répondait

1. V. la déclaration faite par Mme Du Barry, le jour de son exécution, pièce publiée par Vatel, t. III, p. 283, et classée dans le dossier Denis Morin, aux archives du Tribunal révolutionnaire. On y voit qu'elle possédait encore d'innombrables pierres gravées, montées en bague, « une boite d'écaille blonde montée en or, avec une très belle pierre blanche gravée, très belle, où est le portrait de Brissac et de la déclarante », des médailles d'or frappées à l'occasion des événements contemporains, entre autres celles « représentant les mariages des ci-devants princes ».

2. Le précieux portrait, que nous reproduisons, fait partie de la collection Doistau, exposée en ce moment au Musée du Louvre. Mme Du Barry s'est fait peindre plus tard dans le même costume par Mme Vigée-Le Brun. V. plus loin, p. 321.

3. La miniature de Hall appartient à M. Pierpont Morgan. Nous avons pu la reproduire dans l'édition illustrée de notre ouvrage, ainsi que celle de Cosway, de la même collection.

4. Mme Du Barry possédait aussi, selon le goût du temps, des vases, des cornets, des magots de Chine, de Japon, de Perse. V. le mémoire du baron

aux médaillons des meubles[1], qui la supportaient avec les biscuits de la même manufacture.

Les statuaires français, plus que les peintres encore, sont l'honneur du XVIII^e siècle et des témoins tout aussi précieux. La sculpture contemporaine était brillamment représentée à Louveciennes ; quelques morceaux, chefs-d'œuvre de tradition, révèlent aussi cet esprit, cette grâce nuancée qui appartiennent à l'époque.

Avant que la comtesse fût dame de la Cour, aux premiers jours de 1769, Lemoine taillait dans le marbre le buste de la favorite, ce buste d'une séduction pénétrante, que reproduira Sèvres[2] et dont un seul exemplaire nous est connu. Il semble avoir inspiré Pajou dans cet ouvrage merveilleux de 1773, qui donne l'image de la maîtresse et qu'elle plaça dans le pavillon des jardins. J.-J. Caffiéri, d'un génie égal, plus pétillant, plus spirituel, a fait aussi l'effigie de la Dame ; c'est une terre-cuite, que nous avons retrouvée[3]. Un buste réduit, d'une maî-

Davillier sur les porcelaines de M^me Du Barry. Chaque année, pendant sa faveur, le grand nombre d'objets qu'elle achetait à Sèvres figurait à l'Exposition des travaux de la Manufacture royale, dans l'appartement du Roi. Dans les jardins et aux péristyles étaient des vases de marbre et de porphyre, qui furent conservés pour l'État lors de l'inventaire du Château de Louveciennes.

1. A l'exil de la comtesse, les meubles de l'appartement de Versailles furent portés à Louveciennes. Le petit château comptait déjà deux commodes de J.-F. Leleu, à marqueterie, avec des losanges incrustés de fleurs de lys ; les bronzes, frises et guirlandes étaient d'une rare finesse de travail. L'un de ces meubles est aujourd'hui au Petit-Trianon. On y voyait encore un secrétaire à marqueterie et peinture, signé Pasquin : « Ce qui fait l'originalité de ce meuble... ce sont ses décorations peintes, ses scènes pastorales entourées de dentelle, exécutées en trompe-l'œil ; il y a là un retour au meuble très coloré qu'avait connu le XVII^e siècle. Il fait partie de la collection Hamilton. » (Molinier, *Le Mobilier*, p. 190.)

2. La manufacture de Sèvres en a conservé le moule.

3. Les Goncourt se sont étrangement trompés en donnant pour M^me Du Barry la jeune « danseuse » de l'hôtel de la Bibliothèque de Versailles. Aucun des traits de la comtesse dans ce masque fûté de toute jeune fille ; or,

trise souveraine, attribué à Houdon, la représente encore sous une guirlande de roses[1].

Avec les quatre groupes de femmes de Lecomte et de Pajou, les deux statuettes de Vassé qu'on a vues dans le pavillon[2], et les bustes de la châtelaine, d'autres sculptures ornaient Louveciennes. Dans une galerie remplie d'antiquités et d'objets précieux, qu'admirera un jour Mme Vigée-Le Brun, se trouvaient sans doute les vases de porphyre que M. de Brissac, alors duc de Cossé, avait achetés pour son amie[3]. Dans les pièces d'habitation, l'image royale se présentait avec le marbre de Pajou, un petit buste en bronze, par Lemoine, et un groupe aussi de bronze, du même maître, Louis XV porté par trois guerriers. Des gaines supportaient les bronzes réduits d'après l'antique : un Apollon du Belvédère, une Vénus Callipyge, envoyés de Rome à grands frais, un *Enlèvement d'Hélène,* une vestale entretenant le feu sacré et servie par deux enfants, deux petits marbres par Boizot (une Nymphe fuyant les traits de l'Amour, et l'Amour se disposant à lui décocher une flèche), un délicieux original, la *Baigneuse*, chef-d'œuvre de Falconet[4], et ce groupe de la *Surprise de l'Amour*

d'après la date du socle, la favorite aurait eu alors vingt-huit ans. Nous croyons avoir retrouvé le buste de Caffiéri au Musée de Bruxelles (nº 374, terre cuite faussement attribuée à Pajou), et nous l'avons publié dans l'édition illustrée de notre ouvrage.

1. Le buste appartient au comte Aimery de La Rochefoucauld.

2. Une de ces deux statuettes, Thalie, un masque à la main, est au Musée du Louvre.

3. Dépenses du mois de février 1772 : « A M. le duc de Cossé. Pour achat d'une commode et de deux vases de porphyre : 12800 livres. » (Bibl. nat., ms. fr. 8158, f. 90). Cf. *Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*, Paris, 1835, t. I, p. 161.

4. Tous les objets mentionnés ici sont reconnaissables dans les collections du Louvre (départements de la sculpture et des objets d'art). Mme Du Barry

et de l'Amitié, qu'on a cru de Lemoine, mais qui est une commande faite par la comtesse à Caffiéri[1].

La blanche sculpture se retrouvait dans le parc, immobile le long des charmilles, penchée au bord des fontaines, souriante parmi les jeux de la lumière, du feuillage et des eaux. Les lignes du petit château se prolongeaient harmonieusement dans la structure symétrique du jardin à la française : pelouses nivelées, *triangles* de rosiers, *roues* de myrte, massifs rectangulaires de laurier, problèmes de géométrie et de proportion résolus avec des figures de fleurs, dont se moquera avec tant de verve Horace Walpole, qui n'y avait rien compris. Au seuil du petit pavillon, étaient deux baigneuses d'Allegrain, d'une « exécution si moelleuse », d'une « attitude si ingénieuse », que l'on ne pouvait qu'admirer. La *Vénus*, d'une grâce étrange, devait être placée à Choisy: mais Louis XV en fit présent à sa maîtresse[2]. M. de Marigny écrivait, le 12 avril 1772 : « M. Pierre fera délivrer par M. Allegrain, sculpteur du Roi, pour les jardins de M^me^ la comtesse Du Barry à Luciennes, la

a fait aussi travailler Clodion ; le petit monument funèbre de son serin, qui est au Musée de Cluny et date de 1772, est sans aucun doute de cet artiste.

1. « Nous nous sommes assemblés tous les quatre, samedi 29 juillet dernier, à sept heures du soir, dans l'atelier de M. Caffiéri, et là, après avoir mûrement examiné son ouvrage qui représente un groupe de la Surprise de l'Amour et de l'Amitié, considérant les dépenses qu'il a faites, tant pour ses études d'après nature... et autres généralement quelconques, avons estimé le susdit ouvrage à la somme de trois mille six cents livres, moyennant laquelle somme le sieur Caffiéri sera tenu de livrer le dit modèle en plâtre à Madame la Comtesse... Lemoine, G. Coustou, A. Pajou, Pigalle. » Les quatre sculpteurs examinaient en même temps un bloc de marbre acheté par Caffiéri pour exécuter le modèle présenté. Mais, en plâtre ou en marbre, on n'a pu retrouver ce groupe qui passa aux biens de l'État lors de l'inventaire de Louveciennes, en 1793. (Cf. A. de Montaiglon, dans les *Archives de l'Art français*, t. VI, p. 29.)

2. Cette statue, estimée alors 10 000 livres, se trouve au Musée du Louvre; malheureusement le marbre est veiné de noir.

figure de Vénus, en marbre, qu'il a exécutée pour le Roi et qui lui était restée en dépôt[1]. » Le pendant était *Diane surprise par Actéon*[2], livrée seulement en 1775[3]. On reprocha à l'artiste d'avoir donné à la chasseresse la troublante beauté de Cypris, mais aussi ce marbre délicieux prétendait-il reproduire les traits de la comtesse et sa divine séduction. Plus loin, près des corbeilles de roses, trois figures de Vassé, une Vénus encore, un Amour et une « Minerve assise, appuyée sur son bouclier »[4]. Par delà le berceau des allées, on apercevait, gracieuse dans sa force, une nymphe de Coyzevox et, tourné vers les bois de Marly, un sphinx en terre cuite rappelant l'image de la favorite coiffée du lampion des chasses du Roi[5]. De grands vases de marbre ornaient les abords du château, le péristyle du pavillon, ou dressaient leur galbe antique sur le fond des sombres futaies.

Cet admirable arrangement à la française des jardins de Louveciennes changera, peu à peu, avec l'invasion du goût anglais. Les âmes devenues sensibles ne rêveront plus que nature reconquise, paysages libres et pittoresques ; comme par hasard, s'élèveront, au tournant des allées tortueuses, des moulins hollandais, des pagodes chinoises et des

1. *Correspondance de M. de Marigny*, publiée par M. Furcy-Raynaud, t. II, p. 255.

2. Elle appartient également au Musée du Louvre.

3. Comptes de Mme Du Barry. Bibl. Nat., ms. fr. 8158.

4. Le groupe de Vassé, *Vénus instruisant l'Amour à tirer de l'arc*, était estimé 14000 livres. (Furcy-Raynaud, *Deux musées de sculpture française à l'époque de la Révolution*, Paris, 1907, p. 22.) Ce groupe, aujourd'hui en mauvais état, est dans les magasins du Musée de Versailles.

5. Ce sphinx est demeuré à Louveciennes, dans un jardin privé. En décembre 1791, Mme Du Barry commandait encore à Mouchy un grand marbre pour ses jardins, *La Beauté qui désarme l'Amour* (Archives de Seine-et-Oise. Papiers Du Barry ; mémoires impayés.)

ruines gothiques. Mme Du Barry saura se contenter de bien moins. Cependant, dès 1781, elle transformera ses jardins bas avec l'autorisation de M. d'Angiviller, et les fera « culbuter » pour les mettre à l'anglaise[1].

Les travaux de Louveciennes achevés, la comtesse achète à Versailles, en 1772, le pavillon Binet situé dans l'avenue de Paris; une balustrade entoure la terrasse à la romaine, qu'ornent des statues et des vases de terre cuite. Devant la maison se trouve une longue allée de tilleuls de Hollande. Sur un terrain attenant au domaine, la favorite fait construire un hôtel pour ses gens et ses écuries. Ledoux est chargé de l'édifice, dont seule la porte monumentale reste intéressante. Le fronton de pierre a porté les armes soutenues par deux figures de femmes, de Lecomte[2]; l'une est Flore couronnée de roses et demi-nue, peut-être sous les traits de Mme Du Barry, l'autre Minerve avec le casque classique[3].

C'est dans ce pavillon que Mme Du Barry rendait au duc d'Aiguillon, en 1773, les fêtes qu'il lui avait données. Tous les comédiens, musiciens et danseurs tinrent à honneur de paraître à la fameuse soirée. Aussi bien était-elle leur chef suprême, celle devant qui ils portaient leurs réclamations, celle

1. V. à l'appendice la lettre inédite de Mme Du Barry au directeur des Bâtiments du Roi et le curieux rapport fait sur son « petit rêve » de jardinage.

2. A la disgrâce de la favorite, ses armes furent remplacées par celles du comte de Provence; en 1793, les fleurs de lys furent détruites. La porte monumentale donne aujourd'hui accès à une caserne.

3. Dans la niche de l'abreuvoir se dressait un groupe de sept pieds « exécuté en plomb, ainsi convenu d'après l'esquisse représentant Hercule qui combat l'hydre, destiné à servir de fontaine... ». V. l'état des ouvrages de sculpture de Lecomte. (Comptes de Mme Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158).

qui soutenait leurs intérêts, payait leurs dettes, apaisait leurs différends.

Dans la Maison du Roi, l'administration des Menus Plaisirs, de l'Argenterie, des affaires de la Chambre, complétait les services des Bâtiments. Les opérations des Menus relevaient des quatre Premiers gentilhommes de la Chambre, en charge tous les quatre ans [1] ; au-dessus d'eux était la maîtresse ; au-dessous, l'intendant, à qui incombaient bien entendu le travail et la responsabilité.

Dès le début de sa faveur, la comtesse s'occupe de la situation financière des Menus, qui est déplorable [2]. « Elle a fort bien entendu tout ce que je lui ai dit, » écrit l'intendant Papillon de La Ferté, « et, m'a promis de parler au ministre en conséquence ». Elle tâche tout d'abord de faire prélever le droit des pauvres, bien que le budget se grève encore de frais énormes causés par les épousailles du Dauphin (1770), du comte de Provence (1771), et du comte d'Artois (1773). A ces deux derniers mariages, on la voit se multiplier ; c'est elle qui dresse la liste des invités, rédige les programmes, impose l'ordonnance des fêtes, dîners, opéras, bals, feux d'artifice. Elle choisit les bijoux de la corbeille, forme la maison des jeunes mariés et, comme on le pense, donne les charges à ses créatures.

En tout temps, c'est elle qui arrête le répertoire de Versailles et de Fontainebleau et, bien qu'on en

1. C'étaient, au moment de la faveur de la comtesse, les ducs d'Aumont, de Fleury, de Richelieu, de Duras. Le premier gentilhomme en charge avait le service de la Cour et la direction des spectacles du Roi ; mais chacun d'eux gardait un service permanent dans l'administration des Menus. Les ducs de Fronsac et de Villequier étaient en survivance.

2. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 330.

ait dit, le bon goût, la connaissance du théâtre président à ses choix. Qu'ils soient « en année » ou non, le maréchal de Richelieu et le duc de Duras gardent la direction, l'un de la Comédie Italienne, l'autre de la Comédie Française. C'est le district le plus difficile à gouverner, et les ducs ne s'entendent guère. L'intendant, pour rétablir la paix, a recours à Mme Du Barry. « Ces messieurs », écrit-il, « ne veulent jamais approfondir les choses et se laissent aller à des intrigues particulières, surtout du côté des femmes ». Richelieu protège Mlle Dubois, Duras Mme Vestris, et il n'y a de faveur que pour ces deux dames. Le maréchal, toutefois, prend soin des débutantes[1], surtout lorsqu'elles sont jolies, comme cette demoiselle Colombe, que les peintres et les sculpteurs représentent caressant les doux oiseaux dont elle portait si bien le nom. « C'est une affaire d'état de concilier tous ces messieurs et toutes ces dames, » déplore La Ferté ; « j'ai été rendre compte de toutes ces difficultés à M. le maréchal, que j'ai trouvé avec la demoiselle Colombe débutante aux Italiens. Il est émerveillé de son prétendu talent, au point qu'il lui a dit, devant moi, qu'il voulait lui faire répéter un de ses rôles. Doit-on s'étonner, si un intendant des Menus est si peu en mesure de faire tout ce qui conviendrait pour le bien des spectacles, lorsqu'un grand seigneur et de l'âge de M. de Richelieu veut descendre à faire répéter les rôles à une débutante? » Seule, la comtesse peut ramener à la raison son vieil ami. Elle-même, d'ailleurs, a ses préférées, Mlle Dumesnil et la toute jeune Rau-

1. Cf. J.-J. Olivier, *Henri-Louis Le Kain*, Paris, 1907, p. 160.

court, qui stupéfia Paris par six mois de sagesse. Lekain, le tragique, tant admiré de Voltaire, jouit des bonnes grâces de la maîtresse ; elle lui donne ses beaux habits de théâtre « à la grecque et à la romaine » ; les comiques Molé et Préville ont part aussi à ses bontés.

Malgré le nombre des auteurs dramatiques, depuis les grands seigneurs, tels que le duc de Nivernais ou de La Vallière, jusqu'aux fournisseurs attitrés comme La Borde et Marmontel, le théâtre français traversait une crise littéraire. Aussi, quand l'Opéra-Comique abandonna les baraques de la foire, pour se joindre à la Comédie-Italienne, elle accapara la faveur du public avec l'inimitable Caillot, Clairval et Laruette, M^mes^ Dugazon et Colombe, interprètes restés fameux de la musique du XVIII^e^ siècle. La Comédie-Française se montra jalouse de ce succès, avec quelque raison, sa troupe n'ayant pas d'égale en Europe. Elle jouait toujours aux Tuileries, attendant la construction de la nouvelle salle dont s'occupaient ensemble M^me^ Du Barry, les gentilshommes de la Chambre et les architectes du Roi. La favorite recevait les entrepreneurs, lisait les mémoires et les discutait en maintes conférences tenues dans ses appartements. Elle voulait, sans trop de dépenses, un édifice qui pût aussi servir à l'embellissement de Paris. Au début des projets, en décembre 1771, craignant le choix d'un architecte incapable, elle exigea qu'on fît chez elle une assemblée de tous les intéressés : « M. le duc de Duras », note Papillon de La Ferté, « s'était rendu, ainsi que moi et les comédiens français, chez M^me^ Du Barry ; les plans que le sieur de Peyre avait

apportés ont été longuement examinés et discutés »[1]. MM. de Wailly et Peyre finirent par l'emporter sur leurs concurrents et la Comédie-Française par être bâtie sur l'emplacement de l'Odéon actuel. Elle ne s'achèvera, d'ailleurs, qu'en 1782.

Mais les comédiens devaient surtout à la favorite l'école dramatique, créée sous ses auspices, qui deviendra le Conservatoire. Et Sophie Arnould, de galante mémoire, ne croyait pas si bien dire, lorsqu'à la mort de Louis XV, à l'exil de la maîtresse, elle constatait avec ironie : « Nous avons perdu père et mère. »

1. *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 314. V. à l'appendice une lettre de Peyre racontant l'intervention de Mme Du Barry.

CHAPITRE VI

LA DISGRACE

LA PRISONNIÈRE DE L'ABBAYE DE PONT-AUX-DAMES. — L'EXILÉE AU CHATEAU DE SAINT-VRAIN. — RETOUR A LOUVECIENNES. — VISITE DE L'EMPEREUR JOSEPH II. — LE DUC HERCULE-TIMOLÉON DE COSSÉ-BRISSAC. — LE COMTE SEYMOUR. — LE PROCÈS DU COLLIER. — LA SOCIÉTÉ DE Mme DU BARRY. — Mme VIGÉE-LE BRUN A LOUVECIENNES.

Dès la mort de Louis XV, Mme Du Barry prit le chemin de l'exil ; sous bonne escorte, elle partit de Rueil au soir tombant, pour éviter tout scandale, et après vingt lieues de parcours elle arriva à l'abbaye de Pont-aux-Dames, dans la Brie champenoise. Ce n'était point un simple couvent, ouvert comme un abri, mais une prison d'État ressortissant du lieutenant de police, où le Roi envoyait les femmes frappées, comme la comtesse, par une lettre de cachet. Tout le long de la route, elle pleura avec un désespoir d'enfant son lourd chagrin de femme. En franchissant le portail du monastère délabré, en regardant les murs hauts et sombres : « Oh ! que c'est triste, » dit-elle, « et c'est ici qu'on m'envoie ! »

La sévère et hautaine abbesse Mme de la Roche-Fontenilles, entourée de ses religieuses, attendait au

parloir la prisonnière. Les jeunes professes n'osèrent tout d'abord la regarder en face ; elles l'examinèrent dans une glace, toutes surprises de trouver en elle, non les « traits du démon », comme elles l'avaient craint, mais la plus jolie des femmes et aussi la plus éplorée[1]. Elles étaient trente dames de chœur, vingt sœurs converses, et portaient la robe blanche à guimpe des Bernardines, qu'autrefois avait revêtue la pensionnaire de Sainte-Aure, avec le voile noir et le long scapulaire descendant jusqu'aux pieds.

On conduisit la comtesse dans le coin le plus retiré du couvent, et on la tint au secret absolu. Ce fut, pendant quelque temps, sous le prétexte de politique, la plus étroite des incarcérations. En ce moment, Marie-Antoinette écrit à sa mère : « La créature est mise au couvent et tout ce qui porte ce nom de scandale a été chassé de la Cour ». L'Impératrice trouve le propos bien véhément, et croit devoir rappeler la jeune Reine à la charité chrétienne. « J'espère qu'il n'y aura plus question de la malheureuse Barry, pour laquelle je n'ai jamais été portée qu'autant que votre respect pour votre père et souverain l'exigeait. J'espère de n'entendre plus son nom qu'en apprenant que le Roi l'ait traitée avec générosité, en la confinant avec son mari loin de la Cour, lui adoucissant, autant que cela convient et l'humanité l'exige, son sort[2] ». Mais, les

1. Ces traditions ont été transmises par Mlle de la Neuville, nièce de Mme Du Barry, et par Vatel, t. II, p. 348.

2. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 139 et 150. Marie-Thérèse écrit à Mercy, le même jour qu'à sa fille : « J'ai cru devoir mettre quelque chose de la pauvre Barry. Elle m'en a écrit, dans sa lettre du 7, avec véhémence, la traitant de créature. Cette malheureuse est plus à plaindre que nous : elle a tout perdu, et n'a aucune consolation ni ressource dans la religion qui, dans ces sortes d'occasions, est le seul efficace remède. »

premiers jours, il n'y eut d'autre pitié que celle de Marie-Thérèse pour « la pauvre Barry ».

L'exil de la favorite avait été, au reste, un acte de Louis XV, exigé à son lit de mourant par le cardinal de la Roche-Aymon. Le fait est du moins certifié par le registre des *Ordres du Roi*, où fut inscrit à la date du 9 mai 1774 :

Note du ministre.

Le sieur comte Du Barry, conduit au château de Vincennes.

La dame comtesse Du Barry, conduite à l'abbaye de Pont-aux-Dames[1].

Le Roué, aux premières alarmes, fuyait en Hollande. La comtesse aurait pu se réfugier auprès du prince des Deux-Ponts, qui lui offrait un asile; elle refusa. M^lle^ Chon, son frère disparu, partait pour Toulouse. Un plaisant écrivait : « Les tonneliers sont aux abois, tous les barils fuient ». Deux lettres de cachet expédiées le même jour, 12 mai, par le duc de la Vrillière au vicomte et à la vicomtesse Du Barry, leur interdisaient de paraître à la Cour. Toutefois la jeune vicomtesse pouvait aller voir sa tante à Pont-aux-Dames[2]. Mais le marquis Du

1. Le registre des ordres du Roi a disparu dans l'incendie des archives de la Préfecture de police, en 1871 ; mais la note avait été relevée et vérifiée par Vatel, qui s'en sert heureusement pour rectifier les anecdotiers (t. II, p. 335). Une mention relative au « nommé Gomard » n'est pas claire; il semble qu'il soit relégué à Langres, le 15 mai, sur un ordre de M. de Sartines.

2. Par une confusion singulière, les Goncourt (p. 195) ont publié la lettre de La Vrillière adressée à la *vicomtesse* du Barry comme étant celle qu'aurait reçue la *comtesse*. Le texte même du document suffit à avertir le lecteur de l'erreur des historiens :

« Madame la Vicomtesse Du Barry,

« J'espère, Madame, que vous ne douterez pas de toute la peine que je ressens d'être obligé de vous annoncer une défense de paraître à la cour;

Barry et sa femme échappaient à la disgrâce, en demandant et obtenant, par lettres patentes du 26 juillet 1774, de prendre le nom et les armes de Conty d'Hargicourt, oncle de la marquise[1]. Cependant, en son couvent, la comtesse voyait chaque jour se rapprocher d'elle les religieuses prises au charme de sa douceur ; et elle devint ainsi l'amie d'Henriette-Catherine de Courcelles, de Marguerite Chouart de Cornillon, de Louise du Bois de Villarceaux, de sœur Thérèse Esprit, prieure, et de Gabrielle de la Roche-Fontenilles, elle-même, l'austère supérieure de l'abbaye royale. Et la vie de prière, la vie calme et affectueuse adoucissait un peu les regrets et les chagrins de M^me^ Du Barry. Avec le malheur de sa famille, dispersée à tous les vents, elle apprenait celui de bien d'autres : tour à tour d'Aiguillon, Terray, Maupeou étaient disgraciés.

Mais le successeur du duc au ministère se trouvait être son oncle, le spirituel Maurepas, exilé par la « petite bourgeoise », et rappelé après de longues années d'éloignement. Il occupait à Versailles une partie des appartements quittés par la comtesse, les réduits dorés des combles. C'est de lui, sans nul doute, que viendrait le secours. M^me^ Du Barry avait craint un moment le retour au pouvoir de Choiseul ; mais Marie-Antoinette ne put vaincre les

mais je suis obligé d'exécuter les ordres du Roi qui me charge de vous marquer que son intention est que vous n'y veniez pas jusqu'à nouvel ordre de sa part.

« Sa Majesté, en même temps, veut bien vous permettre *d'aller voir madame votre tante à l'abbaye du Pont-aux-Dames*, et je vais écrire en conséquence à madame l'abbesse afin que vous n'éprouviez aucune difficulté. Vous voudrez bien m'accuser la réception de cette lettre par celui qui vous la remettra, afin que je puisse justifier à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres. J'ai l'honneur d'être, etc. ».

1. Les lettres patentes sont dans Vatel, t. II, p. 355.

répugnances de Louis XVI pour l'ex-ministre. Tout enfant, on lui avait dit (La Vauguyon peut-être) que cet homme amena par le poison la fin prématurée du Dauphin, son père, et cette impression demeurait. La recluse avait donc quelque espoir d'une prochaine liberté, par les amis qui lui restaient fidèles. Et les plus dévoués furent les plus humbles, comme il en est toujours. Un brave garçon nommé Desfontaines, qu'elle avait agréé comme bibliothécaire, écrivait à la prisonnière, dix jours après l'incarcération :

MADAME LA COMTESSE,

J'ai été rendre mes devoirs à M^me^ votre mère, que j'ai trouvée bien triste, et qui vous prie de lui donner de vos nouvelles le plus souvent qu'il vous sera possible. Elle désire très vivement aller à Pont-aux-Dames... J'ai passé une heure avec M. de La Borde, dont les chagrins n'ont pas diminué l'attachement qu'il vous a voué. Il m'a bien assuré qu'il vous en donnerait des preuves aussitôt qu'il serait dans la position de le faire, et je crois qu'il y réussira, d'après ce qu'il m'a dit... Il prie Madame de vouloir bien ne garder que pour elle les lettres qu'il a eu l'honneur de lui adresser...

Aussitôt que Madame aura décidé avec M. d'Auteuil sur notre séjour à Rueil, j'irai à Luciennes prendre un état des livres, qui dépériront si on les laisse enfermés comme ils le sont... J'y en rejoindrai deux ou trois cents volumes que M. le vicomte a chez lui ; après cela, j'attendrai les nouveaux ordres de Madame sur les objets dont elle voudra me charger ; j'irai où sa volonté m'appellera et je me trouverai fort heureux partout où je pourrai lui être utile... J'ai assez travaillé dans tous les genres pour embrasser celui qui pourra vous convenir, et

l'envie que j'ai de vous être utile me rendra capable de tout.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,
Madame la Comtesse,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESFONTAINES[1].

Le premier qui reçut permission de voir M^me^ Du Barry fut son notaire, M^e^ Le Pot d'Auteuil. Les créanciers de la dame se hâtèrent de présenter leurs mémoires, dès qu'ils apprirent la fin de Louis XV ; pour faire face à ses dettes et payer les gages de ses domestiques, qu'elle voulait garder, elle pensa faire argent de quelques-uns de ses joyaux, tableaux et meubles précieux, car elle ignorait si elle pouvait encore compter sur les ressources dont elle avait usé jusqu'alors, si on lui laisserait Louveciennes, les loges de Nantes, les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, dons viagers du roi défunt.

Bientôt avaient l'autorisation d'entrer dans l'abbaye, pour traiter des affaires de M^me^ Du Barry, Montvallier, son intendant, le trésorier de la Ville, Buffault, ancien marchand, bailleur de fonds, enfin Aubert, joaillier de la Couronne. Celui-ci recevait ordre de tirer parti des grandes parures de la jeune femme.

Je soussignée, écrivait-elle, consens et autorise le sieur Aubert, à qui j'ai donné pouvoir, par ces présentes, de conclure la vente de ma parure de grand corps en diamants, montés à jour, composée de la pièce de corps, des épau-

1. Bibliothèque de la ville de Versailles, ms. 389. Le signataire de cette lettre pourrait être, d'après Vatel, l'écrivain dramatique de la *Cinquantaine*, de la *Fête de Village*, d'*Isménor*, etc.

lettes, des quatre tailles et du nœud appelé trousse-queue, et ce pour la somme de 450 000 livres, payable à raison de 50 000 livres tous les six mois.

Plus, je l'autorise et lui donne le même pouvoir que ci-dessus pour conclure la vente de ma parure de rubis et diamants... la dite parure pour la somme de 150 000 livres... Ne doutant pas que le sieur Aubert fera tout son possible pour ménager mes intérêts et pour me procurer le plus grand avantage des objets dont je le charge.

Fait à Pont-aux-Dames, le 22 septembre 1774[1].

Mais ses intérêts n'étaient pas ménagés ; sa présence pour les liquidations eût été nécessaire. Elle tentait de recouvrer son indépendance ; prétextant une mauvaise santé, elle s'adressait au duc de la Vrillière, qui ajournait adroitement la réponse par un courtois billet[2]. L'abbesse écrivait à son tour en faveur de la captive ; cette fois la lettre allait jusqu'à Louis XVI, et bien appuyée par la fidèle duchesse d'Aiguillon : « Ma sœur (Mme de Maurepas) », lui écrivait La Vrillière, « m'a envoyé la lettre de l'abbesse de Pont-aux-Dames. Je n'ai rien eu de plus pressé ce matin que de la porter au Roi. Il l'a lue et, après avoir écouté tout ce que je lui ai dit pour l'engager à rendre la liberté à Mme Du Barry, il m'a remis la lettre de l'abbesse... Soyez persuadée qu'il ne dépendra pas de moi que j'obtienne ce que vous désirez[3]. » Un peu plus tard, à une demande

1. Bibliothèque de la ville de Versailles, ms. 394. Dès le 1er janvier 1775, Aubert commence ses paiements de 50 000 livres sur la grande parure, qu'il a vendue 390 000 livres.

2. Ce billet est du 6 août 1774 (Vatel, t. II, p. 370 ; Goncourt, p. 200). Le ministre assure Mme Du Barry de son véritable intérêt « de tous les temps » et les correspondances citées par le marquis de Ségur montrent qu'il était sincère dans son désir de la servir.

3. Lettres citées par le marquis de Ségur dans son intéressant article,

directe de M. de Maurepas, le Roi répondait « un *non* fort sec », et l'entrée du couvent restait encore interdite à tout visiteur non autorisé.

Une défense aussi rigoureuse ne laisse aucun crédit aux dires des pamphlétaires qui prêtèrent à Mme Du Barry, dans la sainte demeure, une existence joyeuse, libertine même. Il est de toute évidence que sa conduite à Pont-aux-Dames fut irréprochable. Et vraiment, pour que Mme de la Roche-Fontenilles l'ait prise sous sa protection et l'ait aimée d'une affection qui dura vingt années, il faut bien croire que la jeune femme sut inspirer quelque estime par sa tenue décente et son respect des règles monastiques. Elle ne sortait jamais, mais se promenait dans le grand parc de l'abbaye, à l'ombre des tilleuls et des marronniers, et c'est elle, sans doute, qui fit construire la fontaine portant son nom, où elle avait l'habitude de venir lire, rêver, pleurer[1]. Elle suivait les religieuses à la messe, aux offices ; elle aimait le petit enfant de chœur, « qui était d'une jolie figure », et se plaisait à lui témoigner ses bontés.

Toutes les sœurs l'entouraient de tendres soins, et plus tard, lorsqu'elle sera rentrée dans le monde, elle viendra plus d'une fois chercher auprès d'elles le repos du pieux asile. De longtemps on n'oublia la comtesse dans ce coin de province, parce qu'elle était généreuse et qu'elle avait « le sourire bien ai-

La vraie Mme Du Barry, dans le *Gaulois* du 5 sept. 1908. On a la réponse de La Vrillière à l'abbesse, qui est du 16 déc. 1774.

1. Il n'y a aucune raison d'admettre, comme l'ont prétendu les Goncourt, qu'elle ait fait « ajouter une aile à l'abbaye » par son architecte Ledoux. On sait que c'est sur l'emplacement de l'abbaye de Pont-aux-Dames qu'a été construite, de nos jours, la maison de retraite des comédiens.

mable ». Une lettre du duc de Brissac lui parlera un jour de ses « amies de Pont » : « Elles vous aiment pour vous-même », écrira-t-il galamment, « parce qu'elles vous connaissent bien et qu'alors il est difficile de vous refuser le tribut qu'arrachent et bontés, et beautés, et douceurs, et cette aimable et parfaite égalité d'humeur qui font le charme d'une société habituelle[1]. »

C'est dans la petite chapelle ogivale qu'au début de sa réclusion, elle assista au service funèbre célébré, dans toutes les églises de France, pour le repos de l'âme du roi défunt. En ses habits de deuil, elle écouta les paroles de paix prononcées sur Louis le Bien-Aimé par l'aumônier de l'abbaye, et les sœurs attendries regardaient pleurer la jeune femme.

Les jours cependant commencèrent à lui peser ; son âme fugitive n'était point faite pour les longues douleurs ; facilement résignée après les fortes épreuves, elle oubliait, comme les femmes oublient. Elle songeait donc à une vie nouvelle, à d'autres amours, au bonheur enfin. Le prince de Ligne, resté son ami, se hasardait, s'il faut l'en croire, à remettre à Marie-Antoinette une lettre de la recluse, « pour l'engager à arranger les affaires que son étourderie et son désintéressement avaient laissées très mauvaises à la mort du Roi[2] ». L'intervention du prince n'aurait pas été inutile à

1. Lettre écrite de Brissac, le 5 septembre 1789, et saisie chez Mme du Barry (Archives nationales, W 16).

2. Le prince rapporte, dans ses mémoires, que le jeune Louis XVI l'interpella sur cette lettre remise à la Reine : « Voilà une belle ambassade dont vous vous êtes chargé ! — Je lui dis que c'était parce que certainement personne autre que moi ne l'aurait osé. » Les anecdotiers ont raconté que le prince avait sauté le mur du couvent pour aller consoler la comtesse. Cf. *Mes écarts ou ma tête en liberté*, édition Fernand Caussy, Paris, 1907, p. 32.

la cause de la prisonnière. D'autre part, comme on la voyait inoffensive, les ordres peu à peu devinrent moins sévères. Le 24 mai 1775, un nouvelliste écrivait : « M^me^ Du Barry a permission de sortir de l'abbaye. Elle se promène aux environs, mais elle y revient toujours pour se coucher ; on parle pour elle de l'acquisition d'une terre[1] ». C'était l'annonce de la prochaine libération.

Elle recouvrait sa liberté le mois suivant, mais elle devait se tenir à dix lieues au moins de la Cour et de la capitale. Aussi acheta-t-elle le domaine de Saint-Vrain, qui répondait à ces conditions et qu'elle connaissait, ayant appartenu au second fils de M^me^ de La Garde. Situé près de Corbeil et d'Arpajon, dans les plaines du Hurepoix, le château était entouré de fossés avec pont-levis, et les eaux formaient dans le grand parc une belle pièce appelée le Lac. Le contrat d'acquisition fut signé à Pont-aux-Dames, le 9 avril 1775. Le propriétaire, Jacques Sauvage, secrétaire du Roi, traitait avec M^me^ Du Barry moyennant deux cent mille livres payées comptant, qu'avançait le duc d'Aiguillon, plus quinze mille livres pour les meubles[2].

La jeune femme appelle à Saint-Vrain ses anciens domestiques, et bientôt nièces et belle-sœur viennent la rejoindre. Elle se dédommage des privations de l'exil par des fêtes continuelles où sont

1. *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 12. Une lettre de M. de La Vrillière à M^me^ d'Aiguillon, citée par M. de Ségur, fait connaître l'opinion de la Cour sur la libération de M^me^ Du Barry : « M^me^ Adélaïde, à qui j'en ai parlé, m'a dit qu'elle ne se mêlait de rien, mais que, si le Roi lui en parlait, elle dirait que c'était bien fait de la laisser libre. Tout le monde pense de même. »

2. Comptes de M^me^ Du Barry. Bibl. nat., ms. fr. 8158.

invités châtelains et châtelaines des environs. Le souvenir en est resté dans le pays, et aussi celui de ses bienfaits. « Elle faisait faire des distributions de pain, de viande, de bois ; tous les malheureux étaient secourus, ou plutôt il n'y avait plus de malheureux... Souvent, elle faisait danser les gens du village dans son parc[1] ».

Mais les journées, parfois, eussent paru bien mornes à la comtesse, dans cette vaste habitation, si quelques chers amis n'étaient venus la visiter. Le duc de Cossé-Brissac, qu'elle avait vu familièrement à Versailles, lui était demeuré tendrement fidèle, ainsi que M. d'Aiguillon. Celui-ci appartenait encore à la Cour par son grade de capitaine-lieutenant des gardes, qu'il avait conservé en donnant sa démission de ministre. Il prenait les ordres de la Reine avant les revues générales, de la jeune Reine qui entendait être la seule idole et en voulait à la bannie de lui ravir quelques cœurs. Un jour, de ce ton irrité qui rendait plus fière encore sa mine hautaine, elle disait au duc, incliné devant elle, « qu'il ferait mieux d'aller prendre à Saint-Vrain les ordres de M^me^ Du Barry, que de venir à Versailles prendre les siens[2] ». Cela n'empêchait point la duchesse d'Aiguillon d'appeler auprès d'elle l'ex-favorite et de la garder quelque temps dans ses terres du Languedoc.

Les hôtes habituels de la comtesse à Saint-Vrain furent, avec ses parentes, messire Joseph-Honoré de Vares, marquis de Fauga, ami de Chon Du Barry, et le neveu Adolphe, qui se passait aisément de

1. Témoignages recueillis par Vatel, t. II, p. 380.
2. Belleval, *Souvenirs d'un chevau-léger*, p. 120.

sa femme, mais non de l'exilée. Il était encore auprès de la dame un admirateur enthousiaste, le major vicomte de Langle, plus célèbre par ses exploits militaires et ses conquêtes amoureuses que par ses nombreux ouvrages littéraires. Il avait cinquante-neuf ans, et son esprit et sa gaîté compensaient sa laideur. Épris ou non de la châtelaine, il l'aida à débrouiller ses affaires toujours en mauvais état : « La promenade et de très petits jeux faisaient notre occupation à Saint-Vrain », a-t-il écrit; «...elle perdait souvent ses parties ; un jour, plus malheureuse qu'à l'ordinaire et, voulant doubler sa perte pour l'acquitter d'un seul coup, elle se trouve me devoir 1 500 000 livres. Elle fut la seule à être inquiète ; les spectateurs étaient aussi persuadés que moi que je continuerais à jouer jusqu'à ce qu'elle se fût acquittée[1]. » Pour de moins vives émotions, elle assistait aux baptêmes des enfants de ses femmes, étant elle-même la marraine, et le parrain, le petit vicomte, le marquis ou le major, ainsi qu'on le voit sur les registres de la paroisse de Saint-Vrain.

M^me^ Rançon de Montrabé avait quitté le couvent de Sainte-Élisabeth, après la mort de Louis XV, et vécut quelque temps à Paris avec son mari. Au mois de septembre 1775, elle s'installa dans le voisinage de sa fille, près de Villiers-sur-Orge, à la « Maison Rouge » qu'achetait pour elle la comtesse à son ami Buffault. Le château avait toutes ses dépendances, écuries, chapelle, colombier, orangerie ; les jardins et le parc étaient enclos de hauts murs, ainsi que

1. Un mémoire de Langle, rempli de détails personnels sur M^me^ Du Barry, est publié par Vatel, t. II, p. 508 et suiv. L'original est aux Archives nationales, K 138 (n° 11)

les prairies, vignobles et terres labourables de la « Maison Blanche[1] ». Le bien-fonds et les meubles valaient 53000 livres et, pour ce cadeau à sa mère, Mme Du Barry vendit son hôtel de l'avenue de Paris au comte de Provence[2], qui ne l'avait point abandonnée dans le malheur. Ses armes furent enlevées du grand portail et remplacées par l'écusson de France, que devaient abattre les révolutionnaires. L'acte de vente fut signé le 23 octobre, à Louveciennes ; on avait accordé à l'exilée de s'y rendre, la Cour étant à Fontainebleau.

Cette permission laisse prévoir à la jeune femme la jouissance prochaine de son cher domaine, et elle en serait tout heureuse sans de nouvelles raisons qu'elle a de s'attrister. Un pamphlet vient de paraître, *Les Anecdotes sur Madame la Comtesse Du Barry*, imprimées à Londres. L'ouvrage est « si scandaleux et si piquant, que malgré la liberté du commerce de la librairie on ne le vend que furtivement[3] ». L'auteur, Pidansat de Mayrobert, profite de la disgrâce de sa victime pour oser lancer un pareil livre ; mais le ministre de la Maison du Roi écrit au lieutenant de police : « Il y a déjà du temps, Monsieur, que j'ai connaissance du très mauvais livre sur Madame la comtesse Du Barry. Il est effectivement intéressant d'en empêcher la publi-

1. Bibl. nat., ms. fr. 8159.

2. Le rescrit joint à l'acte de vente, au nom de Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roi, duc d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine, du Perche, Senonches et autres lieux, commençait ainsi : « Ayant jugé important au bien de notre service d'acquérir une maison pour y établir l'écurie de nos chevaux de carrosses... nous avons accepté les offres qui nous avaient été faites par la dame comtesse Du Barry... » (Vatel, t. II, p. 387).

3. *Mémoires secrets*, t. VIII, p. 198 et 220. Le nouvelliste remarque : « Il n'y a aucune apparence que ce soit le pamphlet du sieur Morande, puisque Beaumarchais en a acheté le manuscrit. »

cité et vous ne pouvez prendre trop de précautions pour y parvenir[1] ». Beaucoup d'exemplaires pourtant sont mis en circulation. La préface annonce que « l'auteur a trouvé un sujet qui réunit à l'intérêt de l'histoire tous les agréments du roman. » C'est qu'il a su mêler à ses pitoyables imaginations des faits certains servant à authentiquer le reste. D'autres seront tentés par un tel succès et ajouteront encore aux calomnies audacieuses, aux invraisemblables médisances écrites par un petit secrétaire du duc de Chartres, de la société de Bachaumont, frondeur sans vergogne, habitué des antichambres, mais ignorant complètement la Cour.

Le comte de Maurepas obtient enfin, en octobre 1776, la liberté plénière de sa protégée. La peine a duré deux ans et demi. Louis XVI décide que, pour sa parfaite soumission, M^me^ Du Barry conservera, en dehors de ses biens personnels évalués à près de deux millions en or et en bijoux, les 40 000 livres de revenu des baraques de Nantes, les 105 000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel de Ville, enfin l'usufruit de Louveciennes et ses richesses artistiques[2]. Saint-Vrain est donc quitté sans regret, d'autant plus que la comtesse y laisse le mauvais souvenir de trois quidams qui tentèrent de l'assassiner en plein jour, dans sa chambre[3].

Avant de s'installer définitivement à Louveciennes, elle passe quelque temps à Paris, chez le

1. Lettre du 28 octobre 1775 (Vatel, t. II, p. 392).

2. Dès les premiers jours de son exil, les trésors d'art de son appartement du château et de son pavillon de Versailles avaient été portés à Louveciennes (Bibl. nat., ms. fr. 8158).

3. Le Pot d'Auteuil vendait le domaine avec avantage à un M. de Gourlade. Langle assure qu'il en avait lui-même trouvé 195 000 livres.

vicomte Adolphe[1], et va enfin reprendre possession de son petit château d'où, en 1793, les révolutionnaires viendront l'arracher. Toujours pleine de tact et aussi de prudence, elle tâche de se faire oublier ; les fêtes qu'elle commence à donner sont discrètes ; elle ne veut point que l'écho en arrive à Versailles, qui est si près.

Chon Du Barry a suivi la comtesse ; elle est indispensable pour tenir la maison. Parmi les amis qui se réunissent autour d'elles, le vicomte de Langle garde sa place, mais les relations sont devenues moins cordiales. Le major a voulu donner à la châtelaine, comme dame de compagnie, une jeune fille, son enfant, dit-il, et elle a refusé. Il ne comprend pas ses scrupules, se froisse et s'éloigne peu à peu. Mais encore demeure-t-il assez l'intime du château pour avoir maint détail à raconter à qui l'interroge. « Un jour passant à Limours, écrit l'officier, j'y rencontrai M. de Choiseul. » « Vous êtes souvent, me dit-il, chez Mme Du Barry? » J'en convins. « Elle a conservé tout son monde? — Oui, monsieur le duc. — Ses domestiques jouent la comédie? — Oui, monsieur le duc. — Mais a-t-elle une assez grande fortune pour soutenir cette dépense? — Je crois que oui, Monsieur le duc[2]. »

Le duc de Choiseul avait espéré davantage du nouveau règne ; la duchesse, sa femme, le laissait entendre par des mots piquants à l'adresse de Louis XVI, dont la faiblesse se laissera bien vite do-

1. On peut le déduire d'une note de Langle sur les habitudes de jeu de la comtesse, qu'il rencontre chez Adolphe Du Barry jouant au trente-et-quarante (Vatel, t. II, p. 511).
2. Mémoire cité de M. de Langle.

miner par Marie-Antoinette, la reine délicieuse, toute d'amusement, de caprice, de séduction. C'était une nouvelle cour, moins sage encore que la dernière, mais pleine de rire et de jeunesse, malgré les trois tantes revêches, jalouses maintenant de la triomphante souveraine. Le comte d'Artois ne rêvait que de filles, de courses, de spectacles, et entre temps donnait ses premiers rejetons à la famille royale. Le comte de Provence, sérieux, intelligent, était sourdement contre la Reine, et Madame le secondait. La duchesse de Valentinois, si dévouée à la favorite, venait de mourir; Mme de Forcalquier avait cru prudent de démissionner ; la maréchale de Mirepoix ne quittait guère Paris, non plus qu'avec bien d'autres la duchesse de Mazarin. Les amies de Marie-Antoinette avaient pris leur place et, les libelles ayant changé d'adresse, c'était la jeune Reine que déjà ils attaquaient.

Cependant, dans sa retraite de verdure, la comtesse Du Barry recevait d'illustres visiteurs. L'Empereur, sous le nom de comte de Falkenstein, faisait, au mois de mai 1777, son voyage en France depuis si longtemps projeté. La Reine s'en montrait aussi inquiète que joyeuse, la cour d'Autriche étant d'une autre austérité et d'une autre tenue que celle de France ; le grand frère parlait sans réticence, et que de choses il aurait à critiquer ! Il plut cependant, malgré sa simplicité affectée et sa raillerie à l'adresse des modes excessives des belles dames, de leur fard exagéré, de leurs coiffures volumineuses. Marie-Antoinette eut souvent occasion de bouder son frère, mais, une fois surtout, il la contrista sérieusement par sa promenade du 14 mai, à Marly :

« Monsieur le comte de Falkenstein, » écrit un nouvelliste, « curieux de voir la comtesse Du Barry, mais voulant le faire sans affectation, a pris le prétexte de visiter son pavillon de Luciennes, un jour où il savait qu'elle y était. Il est resté avec elle, seul, pendant deux heures, et a déclaré qu'il avait été fort content, mais qu'il la croyait mieux de figure[1]. »

Elle était bien jolie pourtant, la comtesse, en ses trente-quatre ans, un peu pâlie peut-être par les tourments derniers et l'ennui de l'exil, un peu lasse, et d'une beauté affinée qui devait laisser indifférent le goût tudesque de Joseph II. Mais, comme tous les autres, il fut pris au charme de sa grâce ; l'enchanteresse, pendant deux heures, sut le captiver. « Comme il était question de se promener et de visiter les beautés extérieures du pavillon de Luciennes, ce prince offrait le bras à la comtesse, qui sembla honteuse de cet excès d'honneur et s'en avouait indigne : « Ne faites point difficulté, lui dit l'Empereur, la beauté est toujours reine. » Cette visite fut un événement tout à l'honneur de Mme Du Barry. Le souverain étranger était si recherché que Mme Geoffrin disait « qu'elle mourrait de dou-

1. *Mémoires secrets*, t. X, p. 139. Un récit plus circonstancié met avec insistance la rencontre sur le compte du hasard : « [La Reine] a encore boudé et en voici la cause. L'Empereur était allé à pied d'ici visiter seul la machine de Marly ; il aperçut une belle maison qui en est tout proche et demanda à qui c'était. On lui répondit que c'était le pavillon de Louveciennes ; il souhaita d'y entrer. On vint lui dire que les portes lui étaient ouvertes. Le prince parcourut les appartements et descendit au jardin où, voyant une belle dame qui se promenait seule, il demanda qui elle était : sur ce on lui dit que c'était Mme Du Barry, maîtresse de cette jolie habitation : l'Empereur courut à elle et lui dit les choses les plus agréables, se promena et causa assez longtemps avec elle, s'en revint à Versailles, fort content de sa bonne rencontre, en badinant beaucoup, donnant même quelques éloges à la belle recluse. » (*Correspondance secrète sur Louis XVI*, éd. Lescure, Paris, 1866, t. I, p. 61. Bulletin de Versailles du 26 mai.)

leur », si elle ne le voyait chez elle ; et d'une parole de Joseph II la marquise Du Deffand se faisait gloire devant la postérité.

Mercy, stupéfait de cette aventure, ne savait que narrer à Marie-Thérèse ; il la mit sur le compte du hasard : « L'Empereur rencontra Mme Du Barry dans les jardins et fit avec elle quelques moments de conversation. » Mais l'Impératrice blâma très sévèrement son fils[1].

Les Choiseul espéraient une revanche, par la réception somptueuse qu'ils préparaient à Joseph II. En quittant Paris, l'illustre voyageur allait descendre la Loire et passer non loin de Chanteloup : on avait annoncé qu'il s'arrêterait en route ; il n'en fit rien. Les invités du duc, en grand nombre, furent déçus autant que leur hôte. Le ministre de l'Alliance ne pouvait s'attendre à tant d'indifférence, et l'attention dont fut l'objet Mme Du Barry devait rendre plus cuisante encore la blessure de son amour-propre[2].

Dans l'orgueil bien naturel d'une distinction aussi marquée, la comtesse feuilletait avec mépris *L'Espion anglais*, nouveau recueil qui lui consacrait

1. Recueil Sainte-Aulaire, t. II, p. 271. Cf. Boutry, *Autour de Marie-Antoinette*, p. 362. L'Empereur ne s'arrêta point non plus à Ferney où Voltaire l'attendait, Marie-Thérèse ayant fait promettre à son fils de ne pas visiter le philosophe. Elle écrivait à Mercy :

« Je ne veux pas vous dissimuler que j'aurais mieux aimé que l'empereur eût été à Chanteloup, seulement pour une ou deux heures, en passant, sans y dîner ni coucher. J'aurais été contente si l'Empereur s'était dispensé de voir cette méprisable Du Barry, et je suis dans la joie ne mon cœur qu'en passant par Genève il a évité de se trouver avec le malheureux Voltaire. » (Recueil d'Arneth-Geffroy, t. III, p. 98.)

2. Choiseul n'avait eu de Joseph II qu'une banale audience à Paris. Sur la déception de Chanteloup, v. la lettre de l'abbé Barthélemy, qui cherche à sauver la situation avec esprit.

une page de haut goût[1]. D'ailleurs, en ce moment, elle pouvait être autrement troublée par une grave affaire, qui inspirera, un jour, l'héroïne du procès du collier. La comtesse voyait assez fréquemment une dame Cahüet de Villers, de bonne naissance, belle, distinguée, artiste et « intrigante comme un diable ». Un chroniqueur raconte que « cette femme, qui avait lié une amitié intime avec Mme Du Barry, a su depuis la mort du Roi se mettre bien avec les amis du comte de Maurepas et aussi s'impatroniser auprès de notre jeune Reine, et obtenir même sa confiance pour différentes petites affaires secrètes[2] ». Elle était très coquette, très prodigue, et son mari, trésorier-payeur des gages de la Maison du Roi, ne suffisait point à ses dépenses, bien qu'il fût aidé par l'amant, M. de Saint-Charles, intendant des finances de la Reine. Mme de Cahüet allait le trouver tous les samedis à Versailles et logeait au Château dans son appartement. Ainsi se procura-t-elle facilement des ordonnances et des brevets signés de Marie-Antoinette. Elle imita l'écriture de la Reine et s'écrivit des billets « dans le style le plus tendre »,

1. Vers le même temps un fournisseur indélicat lui réclamait une imaginaire créance remontant à l'époque de sa faveur.

La *Gazette de Leyde* du 29 septembre 1777 mentionna un procès entre Mme Du Barry et le sieur Calmer, ci-devant négociant juif à La Haye, actuellement seigneur du duché de Chaulnes. Il soutenait que chaque fois qu'il faisait porter chez elle des marchandises, à Versailles, il les avait distribuées selon son ordre verbal aux personnes qui venaient les lui demander de sa part et qu'elle s'était chargée de tout payer par un arrêté de compte qu'elle lui faisait, lorsqu'il parvenait à la voir. Elle devait aussi payer une somme de plus de cent mille livres pour ce qu'il avait ainsi livré chez elle, peu de jours avant la maladie du feu Roi, et dont il n'avait pu parvenir à lui demander d'arrêté de compte. « Mme la comtesse Du Barry ayant nié lui devoir cet article, elle a été crue en justice. »

2. *Correspondance secrète*, t. I, p. 37. (Bulletin de Versailles, 21 mars 1777). Cette dame, qui peignait et faisait louer son talent par le *Mercure* de janvier 1770, avait fait un portrait de Marie-Antoinette, dont parle Mme Campan.

qu'elle disait être de la souveraine. Elle les lut à quelques-uns et se prétendit chargée par Sa Majesté d'achats divers et même d'emprunts importants ; et elle fit beaucoup de dupes.

La chose vint à se savoir et l'on devine l'indignation de la Reine et de son entourage. Mercy rédigea la plainte et requit l'arrestation ; mais la procédure se tint secrète ; la connaissance de l'affaire fut réservée à une commission extraordinaire ; ainsi l'on évita tout scandale. « Dans la recherche de toutes les menées de cette femme », écrit l'ambassadeur, « nombre de gens connus seraient fort compromis, si le jugement final était prononcé par les tribunaux ordinaires[1] ». Cahüet de Villers arrêté avec sa femme, le 18 mars 1777, ne tarda pas à être relâché, son innocence ayant été établie. La condamnée, « rasée et vêtue de bure », fut transférée, le 5 août, de la Bastille au couvent de la Croix, sous le nom de M^me^ de Noyan. Bien qu'étrangère à ses intrigues, M^me^ Du Barry s'effraya un moment à cause de ses relations avec l'aventurière, et sûrement la malveillance s'en serait mêlée, s'il y avait eu des débats publics.

La liaison de la comtesse avec Louis-Hercule-Timoléon de Brissac, duc de Cossé, n'était un secret pour personne ; mais ils mettaient quelque discrétion à cacher leurs amours jusqu'au jour

1. Recueil D'Arneth-Flammermont, t. II, p. 41. Mercy assure, sans que ce témoignage puisse être confirmé, que « cette de Villers a eu une grande part à l'élévation de la comtesse Du Barry. » M^me^ Campan, de son côté, prétend qu'elle avait commencé ses escroqueries dès le temps de Louis XV, en se faisant passer pour une maîtresse du Roi, que la crainte d'irriter M^me^ Du Barry « privait de jouir de ce titre d'une manière avouée. »

prochain de leur existence presque maritale. M. de Cossé, lieutenant-colonel des Cent-Suisses, gouverneur de Paris, était le fils du vaillant maréchal, Jean-Paul-Timoléon, duc de Brissac, pair de France. Celui-ci avait soixante-seize ans à la mort de Louis XV, et c'est par une confusion singulière qu'on a fait de lui l'amant de Mme Du Barry[1].

Louis-Hercule-Timoléon avait épousé en 1760, Diane, seconde fille du duc de Nivernais[2]. Gentilhomme accompli, de manières nobles et affables, il était grand, blond, avec de beaux yeux bleus, ainsi que le chante Saint-Just dans son poème érotique d'*Organt*[3]. Depuis longtemps, il comptait parmi les intimes de l'ancienne favorite, ayant occupé à Versailles, dès 1770, un appartement contigu au sien; et Louis XVI le tenait un peu à l'écart, « parce qu'il n'avait point abandonné Mme Du Barry dans sa disgrâce, après l'avoir courtisée dans sa fortune[4] ».

Il était très empressé auprès des femmes, même quand la beauté de la comtesse avait su le fixer. Un témoin des obsèques du maréchal de Brissac raconte que nombre de gens se scandalisèrent de voir le fils du défunt « poudré à blanc, la tête nue, sans chapeau ni crêpe, et lorgnant avec une affectation déplacée les personnes du sexe qui se trouvaient sur

1. Cette confusion, fâcheuse pour la mémoire de la comtesse, est l'œuvre des Goncourt. Il faut voir, p. 221 de leur livre, comment ils ont introduit ces amours séniles et peint le beau vieillard « dont l'âme est à la mode de Louis XIV », comme l'habit, d'après les *Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*. Paris, 1835, t. I, p. 248.

2. Louis-Hercule-Timoléon avait quarante-six ans à la mort du maréchal, son père, survenue en 1780 ; il prit alors le titre de duc de Brissac.

3. *L'Organt* de Saint-Just, poème en vingt chants, imprimé « au Vatican », en 1789, contient, comme le démontre curieusement Vatel, t. III, p. 116, un long passage qui est une satire à clef des amours du duc de Brissac et de Mme DuBarry.

4. *Mémoires de Brissot*, t. IV, p. 169.

son passage[1] ». Cet excès de galanterie n'empêchait point la bravoure du soldat, et d'admirables qualités de caractère. Il s'ingénia à rendre la vie de sa maîtresse aussi agréable que possible, et sa grande fortune le lui permit[2]. Quoique retirée et vivant sans tapage, « elle tenait un grand état avec peu de monde », écrit le duc de Croÿ, qui vint la visiter, en avril 1778 : « Je la trouvai encore bien et affectant toujours un meilleur ton qu'on ne devait s'y attendre. Elle s'était si bien habituée à la dépense que cela lui paraissait tout simple. Je causai longtemps avec elle sur le balcon du feu Roi, et j'étais fort étonné de me trouver là avec elle, que je ne voulais pas regarder dans son brillant. Elle parla fort bien, et l'on ne se serait pas douté de ce qu'elle avait été d'abord[3]. » Elle n'était pas aussi « délaissée » que l'indique le bon duc, car M. de Cossé l'amenait parfois à Paris, où elle fréquentait quelques salons à la mode ; elle avait sa loge à l'Opéra, et assistait aussi aux fêtes du carnaval.

A l'arrivée de Voltaire, en février 1778, elle fut parmi ses premières visiteuses. On s'étonna de cette entrevue ; beaucoup ignoraient les relations de M^me^ Du Barry avec le grand homme, alors qu'elle était non seulement une amie du philosophe de Ferney, mais aussi une cliente de sa fabrique de

1. Journal manuscrit du libraire Hardy, 18 décembre 1780.

2. Le luxe personnel de M^me^ Du Barry reprenait alors toute sa splendeur. V. les mémoires du joaillier Aubert (Bibliothèque de la ville de Versailles, ms. 394). Au mois de juillet 1777, il présentait à la comtesse une parure qu'elle payait 188 000 livres.

3. *Journal inédit du duc de Croy*, t. IV, p. 116. Le duc raconte que la comtesse le mena elle-même voir son pavillon, et leur conversation sur Louis XV eut lieu devant « cette vue étonnante » des deux tournants de rivière et de la machine qui, de là-haut, « paraissait un petit moulin. »

montres. « Vendredi, » écrivent les nouvellistes, « M. de Voltaire a tellement travaillé qu'il n'a pas laissé à son secrétaire le temps de s'habiller. Mme la comtesse Du Barry s'est présentée l'après-dinée pour le visiter ; on a eu bien de la peine à déterminer le vieux malade à la voir. Son amour-propre souffrait de paraître devant cette beauté sans toilette et sans préparation. Il a cédé enfin à ses instances et réparé par les grâces de son esprit ce qui lui manquait du côté de l'élégance extérieure[1]. »

On pense s'il y avait du monde dans l'antichambre de l'illustre vieillard absent de Paris depuis vingt années. Quelques timides restaient à la porte ; ainsi faisait un futur conventionnel, le jeune Brissot, qui désirait soumettre à Voltaire l'introduction de sa *Théorie des lois criminelles,* ou tout au moins lui faire tenir avec sûreté une lettre sur le sujet. Il raconte dans ses mémoires :

J'étais presque parvenu à l'antichambre, où il n'y avait pas moins de mouvement ce jour-là que la veille ; j'entendis du bruit au dedans, la porte s'entr'ouvrit.

Assailli par ma sotte timidité, je redescendis rapidement ; mais, honteux de moi-même, je retournai sur mes pas. Une femme que le maître de la maison venait de reconduire était au bas de l'escalier. Cette femme était belle et elle avait une physionomie aimable. Je n'hésitai pas à m'adresser à elle ; je lui demandai si elle pensait que je pusse être introduit près de Voltaire, en lui apprenant ingénument quel était l'objet de ma visite. « M. de Voltaire n'a reçu presque personne aujourd'hui, me répondit-elle avec bonté ; cependant monsieur, c'est une grâce que je viens d'obtenir, et je ne doute pas que vous ne l'obteniez

1. *Mémoires secrets*, t. XI, p. 113 (au 21 février 1778).

aussi. » Et comme si, à mon embarras, elle eût deviné ma timidité, elle appela elle-même le maître de la maison, qui n'avait pas encore fermé la porte sur lui. J'étais pris. Elle me laissa après avoir répondu à mes profondes salutations par un sourire plein de bienveillance et qui semblait me recommander... C'était Mme Du Barry. En me rappelant son sourire si plein de grâce et de bonté, je suis devenu plus indulgent envers la favorite[1].

Mme Du Barry eut une autre curiosité, que Mme Campan trouva fort déplacée. C'était l'été de 1778, lorsqu'avaient lieu, la nuit, les promenades de la Reine dans les jardins de Versailles imprudemment ouverts à tous. La comtesse, pour juger par elle-même de ce que pouvaient bien être ces « nocturnales scandaleuses » que décrivaient les pamphlétaires, se rendit un soir, accompagnée d'une de ses femmes et d'un laquais, dans ce parc qui avait vu sa gloire, et où elle entrait maintenant furtive et voilée. Payant d'audace, elle allait s'asseoir sur le banc même où la Reine se reposait ; et son grand laquais, bien connu au Château, la trahissait. L'incident ne fut pour rien, d'ailleurs, dans les mesures prises l'année suivante afin d'écarter la foule des princesses[2].

Les jours brûlants passèrent sans encombre pour la comtesse; le bel automne amenait ses amis sous le couvert des berceaux de Louveciennes, et aussi d'anciens ennemis de la cour du feu Roi. La douceur, l'élégante discrétion de la jeune femme, lui

1. *Mémoires de Brissot*, t. I, p. 259 et 281.
2. *Mémoires de Mme Campan*, Paris, 1823, t. I, p. 196. Mme Campan assure qu'elle reconnut la belle-sœur de l'ex-favorite dans la femme voilée comme elle, qui l'accompagnait. Cf. une lettre de Mercy dans le recueil D'Arneth-Geffroy, t. III, p. 341.

avaient conquis tous ceux qui autrefois s'acharnèrent contre elle. On y vit « Mme d'Ossun, fille de la comtesse de Grammont qui fut exilée », écrit le comte d'Espinchal. De même y rencontrait-on M. et Mme de Beauvau, alors qu'il semble que la maréchale de Mirepoix se tînt éloignée de la comtesse. Un billet du prince de Beauvau montre l'aimable intimité établie avec la châtelaine :

Comment Madame la Comtesse se trouve-t-elle de sa courbature? Est-elle toujours incommodée de l'odeur de la rivière? Je serais bien fâché qu'elle ne jouît pas de tous les agréments de Louveciennes, qui en a tant pour moi par le voisinage.

Si nous y gagnons l'honneur de vous voir ici, comme Mme de Beauvau en sera fort aise! Il vaut mieux que ce ne soit pas cette semaine, parce que Mme de Mirepoix doit l'y passer.

Recevez, madame, tous mes hommages[1].

Dans le petit château et, le plus souvent, dans le blanc pavillon dominant la Seine, Mme Du Barry réunissait ses invités pour la collation, le jeu, la comédie. Mlle Chon et ses parentes l'aidaient à recevoir; mais on ne voyait plus, parmi les alliés empressés, le jeune vicomte Adolphe. Il était parti pour Spa, avec sa femme et Sophie de Tournon, sa belle sœur; on s'étonnait que ce fût au commencement de l'hiver, justement après la saison de cette station balnéaire. Quel motif l'avait ainsi décidé à quitter Paris brusquement? Etait-il enfin las de sa servitude, fatigué d'aimer sans retour, jaloux de Brissac et des adorateurs de la comtesse? C'est

1. Arch. nat., W1 16.

au *Ridotto*, où il passait tout son temps, qu'il fit connaissance avec le comte irlandais Rice, lui aussi amoureux des cartes et bientôt de la vicomtesse Du Barry. De Spa, ils partirent ensemble pour Bath, ville de jeux en Angleterre, et ils descendirent au *Royal Crescent* avec tous leurs domestiques. Adolphe oubliait ses chagrins en fêtes et petits soupers. Il s'avisa un jour de trouver malséantes les assiduités de Rice auprès de sa femme. A la suite d'une violente querelle, ils convinrent d'un duel à mort. Le 18 novembre, à une heure du matin, ils se rendirent sur la dune de Claverton. En face l'un de l'autre, ils attendirent l'aube pour se battre. Rice, blessé par une balle, tuait son adversaire d'un coup de feu en pleine poitrine. Vingt-quatre heures après seulement, la jolie veuve songeait à faire enlever le corps de son mari, qu'on enterrait à Bathampton[1].

La douleur de Mme Du Barry fut grande. Elle recevait de toute part, en cette occasion, des marques de sympathie. Le duc d'Aiguillon, qui savait l'amour de son ancien cornette, écrivait à l'amie, du lieu d'exil où il se consumait :

J'ai bien imaginé, Madame la Comtesse, que vous étiez aussi touchée qu'affectée de la perte cruelle que vous avez faite, et je n'ai point voulu ajouter à la douleur que vous en ressentiez l'importunité d'un compliment. J'ai prié Mademoiselle Du Barry de vouloir bien y suppléer et de vous renouveler dans cette triste occasion les assurances bien sincères de la part que je ne cesserai de prendre à tous les événements qui vous intéressent.

1. Vatel, t. III, p. 21.

Je me flatte que vous n'en doutez point et que je n'ai pas besoin de vous répéter ma profession de foi à cet égard, dont vous devez depuis longtemps être convaincue de la vérité. Madame la vicomtesse Du Barry est certainement fort à plaindre dans ce moment, mais je connais trop bien votre tendresse pour elle pour n'être pas persuadé que vous vous empresserez à adoucir son malheur et qu'elle trouvera auprès de vous les secours et la consolation qui lui sont nécessaires ; une amie telle que vous dédommage de tout ; je désire que le triste spectacle qu'elle vous donnera et les soins que vous lui rendrez n'altèrent point votre santé et qu'elle soit toujours aussi bonne et aussi brillante qu'on m'assure qu'elle l'est actuellement.

Conservez-moi toujours vos bontés, Madame la Comtesse, et ne doutez jamais de ma reconnaissance, de mon attachement et de mon respect.

Le duc d'Aiguillon.

Madame d'Aiguillon me charge de vous témoigner toute sa sensibilité.

Aiguillon, ce 16 décembre 1778[1].

La jeune vicomtesse, cependant, n'avait pas besoin de consolation. Elle était délivrée d'un mari au moins gênant, et elle songeait à retirer de l'ennui de cette première union tout le bénéfice possible. En arrivant à Paris, elle frappa d'opposition les sommes que le comte de Provence devait à Jean Du Barry, son beau-père ; elle y ajouta une démarche peu flatteuse pour la famille : elle demanda et obtint, par lettres patentes, d'échanger son nom d'épouse contre celui de Tournon qui lui appartenait ;

1. Cette lettre est reproduite en fac-similé, dans l'édition illustrée de notre livre.

et le 13 février 1780, elle reparut à la Cour. Le Roué, qui aimait son fils, releva l'injure. Le mémoire imprimé qui contestait à sa belle-fille les avantages à elle conférés par le contrat de mariage eut grand succès, même hors du Palais ; il était d'une amère éloquence, en ce haut style habituel au comte. Deux ans après, la jeune veuve épousait un de ses parents, Marc-Antoine de Tournon, marquis de Claveyron, effaçant ainsi des souvenirs dont souffrait son orgueil[1].

M^me^ Du Barry voyait son deuil s'adoucir à la constante affection de Brissac, et à l'amour d'un nouveau venu dans sa vie, du comte Henry Seymour, de l'illustre maison de Somerset. Il n'était point, comme on l'a écrit, ambassadeur et membre de la Chambre des lords, mais il portait le titre d'esquire of Redland-Court, count of Glocester, Northbrook, Devon, etc. Beau, de parfaite distinction, il avait épousé, en deuxièmes noces, au mois d'octobre 1775, Louise de Ponthon, comtesse normande. C'est alors qu'il achetait pour s'y établir, le petit château de Prunay, entre Port-Marly et Louveciennes. Le voisinage eut bientôt fait de mettre en relation la belle châtelaine et le galant Anglais ; l'amour vint ensuite, et cet épisode nous est conté par M^me^ Du Barry elle-même, en ses lettres au comte[2].

Le premier billet a peu d'intérêt ; on y voit qu'elle est au mieux avec les hôtes de Prunay. Le

1. Elle mourut sans enfants, trois ans après. V. Marius Tallon, *La vicomtesse Adolphe et les Du Barry*, Privas, 1892 (avec portrait).

2. Vatel a serré de près l'exactitude sur cet épisode, déjà raconté par les Goncourt, et y a ajouté un billet inédit (t. III, p. 35). Nous observerons que les billets VI et VII ne sont en réalité qu'une seule pièce dans l'original, qui faisait partie de la collection Philippe Gille.

deuxième, plein de coquetterie, est déjà révélateur : « On a dit depuis longtemps que les petits soins entretiennent l'amitié, et Monsieur Seymour doit être bien persuadé à quel point on est occupé à Louveciennes de tout ce qui peut lui plaire et convenir. Il paraît désirer avec beaucoup de chaleur une pièce de monnaie prodiguée fort mal à propos au mince jeu de loto ; elle est du temps de Louis XIV. Monsieur Seymour est grand admirateur de ce siècle si fécond en merveilles ; en voilà un diminutif que les dames de Louveciennes lui envoient... Il n'y a point de nouvelles ici que celles du petit chien qui se porte bien et boit tout seul. »

Bientôt le comte a déclaré sa flamme et la Dame est toute à l'ami : « L'assurance de votre tendresse, mon tendre ami, fait le bonheur de ma vie. Croyez que mon cœur trouve ces deux jours bien longs et, que, s'il était en son pouvoir de les abréger, il n'aurait plus de peine. Je vous attends samedi avec toute l'impatience d'une âme entièrement à vous et j'espère que vous ne désirerez rien. Adieu, je suis à vous. Ce jeudi à deux heures. »

Et entre les deux amants c'est, de l'inquiétude à la confiance, les ordinaires fluctuations. Seymour se plaint souvent ; elle est belle encore divinement, en ses trente-sept ans, et Brissac prétend garder ses droits sur cette beauté si convoitée. Qu'elles sont tendres, ses lettres d'amoureuse ! quelle éloquence passionnée chez cette femme, aimant pour la première fois avec ardeur profonde ! Elle est toute donnée et le dit dans une belle sincérité : « ... Mon cœur est tout à vous sans partage et, si j'ai manqué à ma promesse, mes doigts sont seuls coupables. J'ai été très incom-

modée, depuis que vous m'avez quittée, et je vous assure que je n'avais de force que pour penser à vous... Adieu, mon tendre ami, je vous aime, je vous le répète, et je crois être heureuse. Je vous embrasse mille fois et suis à vous. Venez de bonne heure. »

Mais Brissac qu'on essaie doucement d'écarter est entre eux, terrible et jaloux : la femme prudente, souple, ménage à la fois et le duc et le comte, celui qu'elle affectionne et celui qu'elle adore. D'un doigté délicat, elle mène ce double et difficile jeu. Les deux hommes, pourtant, se guettent et se haïssent. « Vous n'aurez qu'un mot de moi, » écrit-elle à Seymour, « et qui serait de reproche, si mon cœur pouvait vous en faire ; je suis si fatiguée de quatre grandes lettres que je viens d'écrire, que je n'ai la force que de vous dire que je vous aime. Demain je vous dirai ce qui m'a empêchée de vous donner de mes nouvelles, mais croyez, quoique vous en disiez, que vous serez le seul ami de mon cœur. Adieu, je n'ai pas la force de vous en dire davantage. Vendredi à deux heures. »

Au Seymour plein de reproches succède un Brissac plein de soupçons : « Je n'irai point à Paris aujourd'hui », écrit à Prunay la châtelaine, « parce que la personne que je devais aller voir est venue mardi, comme vous veniez de partir. Sa visite m'a fort embarrassée, car je crois que vous en étiez l'objet. Adieu, je vous attends avec l'impatience d'un cœur tout à vous et qui, malgré vos injustices, sent bien qu'il ne peut être à d'autres. Je pense à vous, vous le dis, et vous le répète, et n'ai d'autre regret que d'être privée de vous le dire à chaque instant. De Louveciennes, à midi. »

Henry Seymour ne supportera même pas l'idée du partage ; il rompra cette courte liaison, sans pitié des larmes qu'il fera verser ; et Mme Du Barry lui adressera sa dernière lettre, l'âme désemparée : « Il est inutile de vous parler de ma tendresse et de ma sensibilité, vous la connaissez. Mais ce que vous ne connaissez pas, ce sont mes peines. Vous n'avez pas daigné me rassurer sur ce qui affecte mon âme ; ainsi, je crois que ma tranquillité et mon bonheur vous touchent peu ; c'est avec regret que je vous en parle, mais c'est pour la dernière fois. Ma tête est bien ; mon cœur souffre. Mais avec beaucoup d'attention et de courage, je parviendrai à le dompter ; l'ouvrage est pénible et douloureux, mais il est nécessaire, c'est le dernier sacrifice qu'il me reste à faire ; mon cœur lui a fait tous les autres, c'est à ma raison à lui faire celui-ci. Adieu, croyez que vous seul occuperez mon cœur. Ce mercredi à minuit. »

L'oubli viendra tout doucement chez cet être mobile ; pour l'éloigner de son rival, le duc l'emmène dans ses terres de Normandie. Elle se rend à Bayeux, où le régiment de Condé, commandé par son beau-frère, Du Barry-d'Hargicourt, est en garnison, et de grandes fêtes militaires lui sont offertes. Une petite guerre organisée aux environs attire une foule considérable ; un bal magnifique est donné par les officiers du régiment de Condé ; tout ce qu'il y a de distingué dans le pays y assiste, sans scrupule d'y fêter l'ancienne maîtresse de Louis XV[1].

Mme Du Barry gardait donc quelque chose encore

1. V. le travail de Peset, cité par Vatel, t. III, p. 45.

de son prestige et toute sa séduction. M. de Belleval, ami d'Adolphe, qui vint la voir à Louveciennes en 1783, dit qu'elle était aussi belle qu'en 1769 : « Il y avait huit ans que je ne l'avais pas vue ; je n'eus pas besoin de me nommer et elle me dit comme jadis : « Ah ! mon chevau-léger !... » Mais, au lieu de l'éclat de rire d'autrefois, des larmes roulèrent dans ses yeux ; je lui rappelais le passé et tout ce qu'elle avait perdu[1]. »

Cependant, n'eût été son deuil d'amour, Mme Du Barry avait toutes sortes de raisons pour être heureuse. Ses amis l'entouraient de soins affectueux ; Brissac, de plus en plus épris, ne songeait qu'à satisfaire les besoins de luxe de la femme aimée. Au reste, elle profitait alors d'une libéralité excessive de l'État. La pension usufructuaire de cinquante mille livres, qu'elle tenait d'un acte du 31 décembre 1769, faisait retour au Roi, qui lui reconnaissait en échange un capital de douze cent cinquante mille livres. Ce transport de rentes constituait pour le Trésor une opération déplorable[2]. La date de l'acte passé par les notaires (23 avril 1784) explique qu'elle ait été possible[3]. Necker eût certainement refusé à la comtesse une pareille faveur ; mais son successeur au contrôle général des finances était Calonne, le plus gaspilleur

1. *Souvenirs d'un chevau-léger*, p. 136.

2. Le *Livre rouge* mentionne la faveur accordée à Mme Du Barry, mais d'une façon mystérieuse, qui a fait croire que son nom ne figurait pas sur les listes des faveurs accordées par le Roi :

« 22 avril 1784. Ordonnance au porteur d'un million de livres pour remboursement de compte de 1 250 000 livres de comptant à quatre pour cent, dont *la comtesse* fait abandon au Roi. — 23. Ordonnance au porteur de 250 000 livres pour compléter le remboursement ci-dessus. »

3. Acte analysé par Vatel, t. III, p. 48. L'opération était devenue nécessaire pour Mme Du Barry qui, même avec l'aide de Brissac, n'arrivait pas à payer ses créanciers. V. *Mémoires secrets*, t. XXII, p. 316 (juin 1783).

des ministres, tout dévoué à Mme Du Barry depuis que, pour d'Aiguillon, ils avaient lutté ensemble contre le Parlement de Bretagne[1].

A l'annonce de cette opération, M. d'Aiguillon, créancier de la Dame, forma opposition sur ses valeurs, ainsi que le marquis de Claveyron, veuf de la femme d'Adolphe. Ce dernier prétendait avoir droit à la rente de dix mille livres constituée par l'ex-favorite au profit du premier mari de Mlle de Tournon. Elle voulut bien céder aux exigences du marquis, par crainte d'un procès qui aurait révélé au public les avantages pécuniaires qu'elle venait d'obtenir[2]. L'affaire se tint secrète, car les libellistes n'en parlèrent point.

A ce moment, d'ailleurs, la Reine semblait avoir hérité de la haine vouée jusqu'ici aux maîtresses. Et Marie-Antoinette elle-même avait perdu ses préventions contre la comtesse, la jugeant avec cette indulgence que donne l'expérience de la vie : « Sa bonne conduite », raconte un ami de Mme Du Barry, « donna à cette princesse l'envie de la rencontrer. Le bal de l'Opéra lui fournit l'occasion de contenter cette fantaisie. Le duc de Choiseul s'y trouva et, à la faveur du masque, ces trois personnages eurent une conversation de plusieurs heures dans une grande loge. La Reine fut si contente des explications de Mme Du Barry et lui témoigna une telle satisfaction de sa bonne conduite, qu'en la quittant

1. On verra à l'appendice, dans une série de billets inédits de Calonne à la comtesse, l'intimité de leurs relations et la nature des services que celle-ci attendait de lui.

2. Vatel raconte toute cette affaire et en mentionne les suites dans un grand procès engagé plus tard sur la succession de Mme Du Barry (t. III, p. 50).

Sa Majesté lui permit de s'adresser à elle dans toutes les occasions et toutes les fois qu'elle pouvait lui être utile, ce qu'elle a fait depuis avec succès. Ayant été témoin de tout cet arrangement au bal de l'Opéra, je fus le lendemain passer la journée à Luciennes, où la comtesse me conta ces particularités[1]. »

Cette entrevue, qui acheva de raccommoder Mme Du Barry avec le monde de la Cour, eut lieu vraisemblablement après l'achat de Saint-Cloud désiré par la Reine et dont s'occupa l'ex-favorite. L'histoire est contée, dans ses mémoires, par le marquis de Bouillé : « Lorsque la Reine eut envie d'obtenir du Roi l'acquisition de Saint-Cloud pour elle, M. le duc d'Orléans, à qui ce château appartenait, en demanda un prix (je crois que c'était dix millions) que Louis XVI trouva exorbitant et, malgré tout son désir de satisfaire la fantaisie de la Reine, il se refusait à lui faire un tel sacrifice. Le baron de Breteuil, alors ministre de la Maison du Roi, et tout dévoué aux intérêts de la Reine, après avoir cherché sans succès tous les moyens d'amener M. le duc d'Orléans à réduire sa demande, imagina de s'adresser à Mme Du Barry et de la charger de cette négociation, par l'entremise du duc de Brissac, sur qui elle exerçait un grand empire et qui lui-même avait beaucoup d'ascendant sur Mme de Montesson, mariée en secret au prince. Mme Du Barry s'empressa de remplir les désirs de la Reine. M. de Brissac, inspiré

1. Ce récit est du comte d'Espinchal (*Revue rétrospective* de 1887, I, p. 199). Il ajoute : « Depuis ce temps, plusieurs femmes de la Cour, même de celles qui, lors de sa faveur, étaient du parti opposé, telle que Mme d'Ossun, fille de la comtesse de Grammont, qui fut exilée à ce sujet, ont été à Louveciennes, y ont vu la comtesse Du Barry, et ont été contentes de son bon ton, de ses manières et de sa conduite. »

par elle, intéressa par de flatteuses promesses de la Cour Mme de Montesson, qui elle-même décida M. le duc d'Orléans à diminuer son prix de deux ou trois millions et le château de Saint-Cloud fut à la Reine[1]. »

Cette intervention de Mme Du Barry dans une affaire délicate, où M. de Breteuil avait mis son amour-propre à réussir, lui valut un protecteur de plus et un ami. La Reine, de son côté, n'hésitait pas, l'année suivante, à prêter un appui personnel à la comtesse pour des sollicitations nouvelles qu'elle adressait au Trésor royal, car son beau-frère l'obsédait encore de demandes pressantes de secours[2]. Calonne lui-même avait indiqué à la châtelaine le moyen de se tirer d'affaire : « Si vous croyez, lui écrivait-il, que M. le baron de Breteuil veuille se charger de remettre un mémoire pour vous à la Reine, je suis bien éloigné de désapprouver que vous tentiez ce moyen, qui seul pourrait me mettre

1. *Souvenirs du marquis de Bouillé*, publiés par M. de Kermaingant, t. II, Paris, 1908, p. 112. Les difficultés de l'acquisition de Saint-Cloud, au mois de mars 1785, sont racontées par le secrétaire des commandements de la Reine, qui ne paraît pas avoir eu vent de l'intervention de Mme Du Barry (*Mémoires secrets de J.-M. Augeard*, Paris, 1866, p. 134-140).

2. Le Roué, remarié, était à Paris, où l'on recommençait à parler de lui. Ce qui arrivait au public de ses démarches et de celles de la comtesse est mentionné par un nouvelliste souvent bien informé, à la date du 27 avril 1785. Il s'agissait d'une somme de trois millions promise par le feu Roi pour l'achat du duché de Pecquigny, en faveur de la comtesse, et dont on lui avait momentanément attribué la rente : « Le Roué, qui se nomme maintenant le comte de Serres, est venu à Paris avec le projet de faire revivre les prétentions de sa belle-sœur sur ces trois millions. Il a déterminé d'abord celle-ci à aller voir le contrôleur-général avec sa femme, qui est très jolie. Les deux dames eurent une audience particulière ; elles parurent charmantes, et l'on promit de part et d'autre ce qui était demandé réciproquement. La comtesse de Serres succéda plus longuement à sa belle-sœur, mais celle-ci eut la parole de recevoir un à-compte de cent mille écus sur les trois millions. Immédiatement après cette promesse, Du Barry emprunta de la comtesse 20 000 livres et, sur quelques difficultés que celle-ci lui fit, la menaça,.. » (*Correspondance secrète*, éd. Lescure, t. I, p. 555). — C'est à cet ordre de difficultés que semblent se rattacher la lettre sans date du Roué publiée par Vatel, t. III, p. 106, et celle de 1790, que nous publions.

à portée de rendre compte de nouveau au Roi de votre situation[1]. » M. de Breteuil rendait de même à Mme Du Barry le service de la débarrasser pour un temps du Roué; une sévère réprimande ramenait à la raison l'importun personnage.

Le baron de Breteuil devint un assidu de Louveciennes, et l'on a, dans les papiers de la comtesse, des billets charmants du ministre. Il lui écrivait de Saint-Cloud, le 18 septembre 1785 :

Malgré ma vive impatience, Madame la Comtesse, de vous aller voir, je suis forcé de me borner à demander de vos nouvelles. Dans ce moment, j'en éprouve une sensible contrariété et j'espère que vous voudrez bien la partager; mon amitié pour vous m'assure de la vôtre. Vous savez que c'est le 28 que j'ai l'honneur de recevoir le Roi et la Reine. J'ai besoin que le beau temps favorise ma petite fête, et je crains beaucoup la saison; et voilà comme les choses les plus agréables sont troublées. J'en suis plus sûr que jamais, depuis huit jours que le plaisir d'avoir passé quelques heures avec vous ne me laisse que la peine de ne pas l'avoir répété en multipliant ce bonheur. Mon tendre attachement vous demande d'en être bien persuadée.

Comme elle tenait maison ouverte et que ses amis étaient toujours les bienvenus, M. de Breteuil s'invitait avec une aimable familiarité : « J'envoie savoir, Madame la Comtesse, si vous voulez me donner aujourd'hui à dîner. J'aurai autant de plaisir à passer la journée avec vous que j'en ai à vous assurer de tous les sentiments de mon amitié[2]. » Tel est le

1. Arch. nat., W1 16. Billet inédit du 6 juillet [1786].
2. Vatel, t. III, p. 416. Un troisième billet montre que M. de Breteuil était heureux de recevoir à son tour sa belle voisine de Louveciennes dans sa maison de Saint-Cloud.

ton de toutes les correspondances des gens de cour avec une femme de distinction parfaite ; et l'on devine quels jolis propos s'échangent, sous les bosquets de Louveciennes, par ces lignes du marquis d'Armaillé, qui viennent prolonger la conversation de la veille, « dégantée » à la fois et précieuse :

Si vous aviez besoin d'un chevalier, Madame la Comtesse, je serais bien le vôtre. Je connaissais jusqu'à hier une partie de vos qualités aimables ; vous m'avez mis à même de juger du plaisir que vous avez à obliger. C'est beaucoup, Madame la Comtesse, d'être jolie, aimable et essentielle, oui essentielle. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne quitte jamais Luciennes sans regret ; on ne commande pas à son cœur. J'étais inquiet de ma malade ; je ne l'ai pas trouvée bien ; vous savez que l'hiver, où il fait moins beau, je partais plus tard ou je ne partais pas du tout.

Voilà, Madame la Comtesse, l'aperçu de l'affaire dont je vous ai entretenue hier, et sur laquelle vous avez été d'une amabilité si obligeante. J'irai certainement le plus tôt que je pourrai en recauser avec vous et vous remercier.

Je fais des vœux pour que le Roi n'enlève point M. de Calonne au bien de ses affaires et qu'il aille à Cherbourg sans lui. D'ici à ce moment-là, j'aurai sûrement le plaisir de vous voir, car, n'eussé-je que quatre heures de libres dans la journée, j'en passerais une avec vous. On voudrait, Madame la Comtesse, y passer sa vie, au risque même de ce dont je vous parlais hier. Vous êtes bien faite pour faire exception : vous connaître et vous demeurer attaché sont synonymes.

Agréez avec certitude, Madame la Comtesse, l'assurance de ma reconnaissance et de mon attachement.

Le Mis d'Armaillé.

Paris, le 12 juin 1786[1].

1. Arch. nat., W1 16. Le dénonciateur de Mme Du Barry en 1793,

M^me^ Du Barry n'avait pas qu'à recevoir, dans son délicieux château où l'on s'attardait si volontiers: elle-même était priée de tous côtés, pour son charme, lorsqu'on la connaissait, et pour la curiosité qu'elle inspirait aux étrangers de marque et aux provinciaux de passage à Paris. « Nous mourions d'envie de connaître la fameuse M^me^ Du Barry », écrit dans ses mémoires Dufort de Cheverny, jadis protégé de M^me^ de Pompadour et demeuré l'ami des Choiseul. Le comte et la comtesse de Cheverny étaient alors, à Paris, les hôtes de Don Olavidès, comte de Pilos, évadé des cachots de l'Inquisition, où il avait souffert trois ans, ce qui, paraît-il, lui valait de M^me^ Du Barry, au cœur pitoyable, une véritable vénération :

Nous prîmes donc jour, et le comte se chargea de lui demander si elle voulait venir dîner chez lui ce jour-là. Elle demeurait à sa belle maison de Luciennes, que Louis XV lui avait donnée et que Louis XVI lui avait laissée. Nous nous rendîmes donc en petit comité. Il gelait à pierre fendre; elle arriva en carrosse à six chevaux et entra avec aisance et noblesse. Elle était grande, extrêmement bien faite, et c'était une très jolie femme de toutes les manières. Au bout d'un quart d'heure, elle fut aussi à son aise avec nous que nous le fûmes avec elle. Ma femme était la seule femme; toutes les attentions de M^me^ Du Barry furent pour ma femme et le maître de la maison, et elle se montra caressante et affable pour tout le monde. Le président de Salaberry et le chevalier de Pontgibaud, son neveu, y étaient, ainsi que plusieurs autres. Elle fit les frais de la conversation, et nous parla

Greive, a épinglé à ce galant billet la note que voici : « Du ci-devant marquis d'Armaillé, arrêté l'autre jour par ordre de la Commune de Paris. »

d'abord de Luciennes. Nous savions que c'était un endroit délicieux, tant pour le luxe et la magnificence que pour le goût... Son joli visage était un peu échauffé, elle nous dit qu'elle prenait un bain froid tous les jours. Elle nous fit voir que, sous une longue pelisse, elle n'avait que sa chemise et un manteau de lit très léger. Elle portait tout avec une si grande magnificence, reste de son ancienne splendeur, que je n'ai jamais vu de batiste plus belle... Le dîner fut charmant. Elle en fit tous les frais...

La conversation, après dîner, fut plus sérieuse. Je la mis sur la voie de plusieurs choses qui avaient trait à elle ; elle fut d'une franchise charmante. A l'égard du duc de Choiseul, elle montra du regret de n'avoir pas eu son amitié, elle nous conta tous les frais qu'elle avait fait pour l'obtenir ; et elle nous dit que sans sa sœur, la duchesse de Grammont, elle en serait venue à bout. Elle ne se plaignait de personne et ne disait aucune méchanceté...

A six heures, elle nous quitta... nous laissant l'impression qu'elle avait eu le bon esprit de rentrer dans un état mitoyen, avec une bonhomie sans exemple, qu'elle avait dû être une maîtresse charmante, et notre étonnement cessa sur le rôle qu'elle avait joué vis-à-vis d'un homme de soixante-quatre ans, blasé sur tous les plaisirs. Sa conversation ne nous laissa aucun déboire. Nous dînâmes une seconde fois avec elle, chez le comte de Pilos[1].

La liaison de la comtesse avec M. de Brissac, loin de lui nuire, était pour elle une excellente garantie devant l'opinion. Ces accommodements étaient de mode ; on ne demandait que de la discrétion, et le duc et l'ex-favorite n'auraient eu garde de frois-

1. *Mémoires de Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs*, publiés par R. de Crèvecœur, Paris, 1886, t. II, p. 22.

ser les convenances extérieures[1]. C'est au soir qu'elle se rendait rue de Grenelle-Saint-Germain, dans le bel hôtel de Brissac, où elle avait son appartement à côté de celui du maître. Le duc était un amateur d'art et l'un des mécènes passionnés de l'époque ; sa fortune et son goût lui avaient fait réunir la plus belle des collections. Mme Du Barry trouvait chez son ami de quoi flatter ses curiosités esthétiques ; c'était un Louveciennes étendu, multiplié. Parmi les tableaux, les Écoles italienne et hollandaise surtout étaient représentées; et au nombre des portraits tapissant les murs des grands salons, on apercevait le blond visage de l'aimée. Les meubles de Boule, enrichis de bronze doré, supportaient les porcelaines anciennes du Japon et de la Chine, et sur des « socles vert de mer », des fûts de porphyre, reposaient les bronzes et les marbres antiques[2]. Les livres de la bibliothèque étaient aux armes, de sable à trois

1. M. de Brissac vivait en parfaite amitié avec sa femme ; les lettres de celle-ci à son mari prouvent qu'elle n'était point troublée de sa liaison avec Mme Du Barry. Il est même certain que la duchesse de Mortemart, fille du duc de Brissac, entretenait de bonnes relations avec la comtesse. Les deux billets suivants l'indiqueraient ; ils doivent être de 1788, ainsi que le signifie, dans une lettre de 1791, Mme de Mortemart elle-même :

« Madame de Mortemart a l'honneur de faire un millier de compliments à madame la comtesse Du Barry et la prie de vouloir bien lui donner des nouvelles de Monsieur son père ; elle aurait envoyé plus tôt à Lucienne, si elle n'avait craint d'importuner madame la comtesse Du Barry et la prie d'agréer l'assurance de son attachement.

« Ce 11 matin. »

« Daignez agréer, Madame, tous mes remerciements de vos bontés et mes regrets d'être obligée de renoncer à l'espérance de vous voir avant mon départ. Je suis bien affligée de l'idée d'être si longtemps sans voir mon père et de n'avoir pas la permission de l'embrasser hors Paris avant de le quitter. Il faut se soumettre, puisque c'est le seul parti qui nous reste Recevez, je vous supplie, Madame, l'assurance des sentiments que je vous ai voués.

« Ce 13. »

2. L'inventaire des collections d'objets d'art du duc de Brissac, contenant les indications de vente ou de répartition entre les établissements de la nation, a été publié par Vatel, t. II, p. 385-406.

fasces d'or denchées. Le duc, grand liseur, très instruit, s'avouait ami des philosophes et partisan des idées nouvelles. Il initiait sa maîtresse aux préoccupations générales du moment, la préparant ainsi à sa deuxième vie politique. Elle y portait un goût réel et sérieux : « Depuis sa retraite », écrit le comte d'Espinchal, « la lecture a été, après la toilette, sa principale occupation. »

Le « procès du collier » allait jeter quelque trouble dans l'existence de Mme Du Barry, pour l'instant si paisible. D'ailleurs, elle n'y pouvait être que bien indirectement mêlée, même si le fameux collier, que Rohan croyait acheter pour la Reine et sur son désir, fut tout d'abord destiné à la comtesse par le joaillier Bœhmer. Mais que n'avait-on pas à craindre de la grande coupable parmi les accusés, cette Mme de la Motte de Valois qui chargeait non seulement sa dupe, le cardinal prince Louis, mais encore tous ceux qui, de loin ou de près, touchaient à cette fâcheuse affaire?

Le 12 décembre 1785, Mme Du Barry est appelée à comparaître devant la chambre d'instruction, siégeant à la Bastille, transformée en prison judiciaire. Elle déclare « n'avoir aucune connaissance des faits énoncés dans la plainte, si ce n'est qu'il y a environ trois ans, la dame de la Motte est venue à Louveciennes implorer ses bontés et sa protection, pour faire parvenir au Roi un mémoire dans lequel elle suppliait Sa Majesté de la faire rentrer dans les terres qui avaient appartenu à sa famille et qui étaient rentrées au domaine... » La suppliante « l'ayant fatiguée par ses larmes », la comtesse prit le placet « et le mit sur sa cheminée, dans la ferme

intention de n'en faire aucun usage. » Elle le brûla, en effet; mais, lorsqu'elle entendit raconter que la prévenue signait ses lettres « Marie-Antoinette de France », elle crut se rappeler que la supplique qui lui avait été remise portait la même signature ; dans ce cas, l'intention de faux devait être écartée ; et « la déposante tint ce propos chez elle, devant plusieurs personnes, sans croire que l'on pût en tirer aucune conséquence[1]. »

C'était presque une décharge en faveur de l'accusée, qui ne le prit point ainsi. Elle répondit avec insolence, nia le placet et déclara n'avoir remis à la comtesse qu'une pièce généalogique. Les nouvellistes s'étendirent amplement sur la déposition de l'ancienne favorite et les libelles ne l'épargnèrent point. M^me^ de la Motte se jugea humiliée par cette déposition qui la représentait, elle, descendante des Valois, en suppliante devant une Du Barry. Dans ses mémoires imprimés à Londres, après son évasion de la Salpêtrière, elle déforme les faits de cette manière : « Je ne puis me refuser à la tentation de dire un mot sur le rôle qu'on fit jouer à la *Reine-douairière,* l'immaculée Du Barry, de monastique mémoire. La déposition de cette femme portait que j'avais été chez elle pour lui demander sa protection ! et que je lui avais laissé un mémoire signé Marie-Antoinette de France. Le fait est que je n'ai été chez elle que par curiosité, dans une bonne voiture à quatre chevaux. Lorsqu'elle m'a été confrontée, elle s'est avisée de prendre avec moi un ton de hauteur et d'impu-

1. Déposition et confrontation, dans Vatel, t. III, p. 412. M. Funck-Brentano, dans *L'affaire du Collier* (Paris, 1901), n'a pas mentionné l'épisode Du Barry.

dence ; je me hâtai de la mettre à sa place, en lui faisant sentir la distance de sa naissance à la mienne[1]... »

Mme Du Barry suivit avec émotion les détails de ce procès, qui devait entacher, malgré tout, l'honneur de la reine de France et ébranler si fortement le trône en ce moment critique de la monarchie. Avec celle de toutes les femmes, la secrète sympathie de la comtesse allait vers le cardinal, le beau Louis de Rohan, amoureux de Sa Majesté. Son nom mêlé aux retentissants débats avait dû lui coûter beaucoup d'ennui, car elle craignait par-dessus tout d'occuper le public et s'enfermait jalousement dans sa vie égale et douce. Mme Vigée-Le Brun, qui, en 1786, faisait son premier séjour à Louveciennes, raconte l'existence habituelle de la châtelaine :

Elle se montrait aussi bonne femme par ses paroles que par ses actions, et elle faisait beaucoup de bien à Louveciennes, où tous les pauvres étaient secourus par elle. Nous allions souvent ensemble visiter quelques malheureux, et je me rappelle encore la sainte colère où je la vis, un jour, chez une femme accouchée qui manquait de tout : « Comment, disait Mme Du Barry, vous n'avez eu ni linge, ni vin, ni bouillon ? — Hélas, rien, madame. » Aussitôt nous rentrons au château ; Mme Du Barry fait venir sa femme de charge et d'autres domestiques qui n'avaient point exécuté ses ordres. Je ne puis vous dire dans quelle fureur elle se mit contre eux, tout en faisant faire devant elle un paquet de linge, qu'elle leur fit porter à l'instant même chez la pauvre malade avec du bouillon et du vin de Bordeaux.

Tous les jours, après dîner, nous allions prendre le café

1. *Mémoires de la comtesse de la Motte-Valois*, Londres, 1789, p. 215.

dans ce pavillon si renommé pour le goût et la richesse de ses ornements. La première fois que Mme Du Barry me le fit voir, elle me dit : « C'est dans cette salle que Louis XV me faisait l'honneur de venir dîner... » Le salon était ravissant ; on y jouissait de la plus belle vue du monde, et les cheminées, les portes étaient toutes du travail le plus précieux ; les serrures pouvaient être admirées comme des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie et les meubles étaient d'une richesse, d'une élégance au-dessus de toute description[1].

C'est pour Brissac, qui parfois assistait aux séances, que l'artiste peignait la Dame en buste « petit trois quarts, en peignoir, avec un chapeau de paille. » Par une coquetterie du modèle, la disposition et le costume reproduisaient la plus précieuse des miniatures de sa jeunesse, celle de Lawreince ; et la comparaison montrait que ses charmes n'étaient guère amoindris[2]. Elle était « grande, sans l'être trop ; elle avait de l'embonpoint, la gorge un peu forte, mais fort belle ; son visage était encore charmant, ses traits réguliers et gracieux, ses cheveux étaient cendrés et bouclés comme ceux d'un enfant ; son teint seulement commençait à se gâter... »

Mme Vigée-Le Brun revenait, deux ans après, faire un nouveau portrait de la châtelaine. Cette fois la comtesse fut en satin blanc, tenant une couronne, le bras appuyé sur un piédestal. On installa encore Mme Le Brun dans le corps de logis situé derrière la machine de Marly, dont « le bruit lamentable » l'ennuyait fort. Mais elle admirait la quantité d'ob-

1. *Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*, Paris, 1835, t. I, p. 163-169.
2. Le portrait appartient à M. le duc de Rohan. V. plus loin, p. 401. Cf. P. de Nolhac, *Madame Vigée-Le Brun*, Paris, 1908, p. 80-81.

jets précieux entassés dans une galerie voisine ; « on aurait pu se croire », a-t-elle écrit, « chez la maîtresse de plusieurs souverains, qui tous l'avaient enrichie de leurs dons [1]. »

L'artiste, qui aimait le monde, le mouvement, n'en trouvait point assez chez Mme Du Barry ; la compagnie de Brissac ne lui suffisait pas, non plus que celle de M. de Monville, « homme aimable et très élégant », qui venait parfois revoir une amie de vingt ans [2]. L'ambassadrice de Portugal, la séduisante comtesse de Souza, et la marquise de Brunoy étaient les seules femmes reçues au château dans l'intimité [3]. C'est pourtant à Louveciennes que Mme Vigée-Le Brun assista à une réception des plus originales, celle des envoyés de Tipoo-Saïb, sultan de Mysore, venus pour solliciter l'appui de la France contre l'Angleterre. Ils se crurent obligés de porter en grande pompe à l'ex-favorite les présents de leur souverain. La renommée de la belle maîtresse avait passé les mers jusqu'aux Indes, et sans doute lui supposaient-ils encore quelque influence [4]. Ils déployèrent devant elle des richesses orientales

1. *Souvenirs*, t. I, p. 161.

2. C'est ce Monville qui avait documenté d'Espinchal sur la vie de Jeanne Vaubernier avant son arrivée à la Cour. Son habitation du « Désert », curieuse par son architecture chinoise et ses jardins à l'anglaise, était à la lisière de la forêt de Marly.

3. Mme de Souza, née Canillac, était une Française que l'ambassadeur de Portugal, don Vincente de Souza Coutinho, avait épousée par amour en 1773. Elle mourut en janvier 1792. On a confondu souvent son mari avec le Souza, également ambassadeur, qui épousa Mme de Flahaut (V. le livre du baron de Maricourt, *Mme de Souza et sa famille*, Paris, 1907).

4. On lit dans une lettre de la marquise de Boisséson, nièce de la comtesse, écrite de Metz, le 24 août 1788 :

« Les ambassadeurs de Tipoo-Saïb rapporteront donc dans l'Inde, Madame, une idée de la nouvelle merveille de votre montagne ; la nouvelle est venue jusqu'ici de la façon tout à fait aimable dont vous les avez reçus. Que j'aurais été heureuse de vous voir leur faire les honneurs de votre pavillon. »

dignes de sa beauté et, entre autres, de merveilleuses mousselines. Elle s'empressa d'offrir à Mme Vigée-Le Brun un rouleau de ces tissus précieux, « à fleurs larges et détachées, dont les couleurs et l'or étaient parfaitement nuancés. » Plus tard, sous le Consulat, l'artiste invitée à l'improviste à un grand bal s'habillait du voile des Indes, qui lui rappelait la gracieuse hospitalité d'autrefois [1].

Vers ce moment disparaissaient deux vieux amis chers à Mme Du Barry, Richelieu et son neveu d'Aiguillon. Le maréchal-duc s'éteignait en août 1788, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, ayant été trois fois marié : sous Louis XIV à quinze ans, sous Louis XV, et sous Louis XVI, à quatre-vingts ; il avait su jusqu'à la fin défrayer la chronique par toutes sortes d'aventures amoureuses. Comme il n'était plus du siècle, isolé par la vieillesse et les nouvelles mœurs, Mme Du Barry presque seule le regretta. Le 1er septembre suivant, mourait en son hôtel de la rue de l'Université, « Très haut et très puissant seigneur, Emmanuel-Armand-Duplessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, comte d'Agenois, etc. » La pierre tombale du monument de la Sorbonne fut levée une deuxième fois, et la comtesse vint y prier encore.

Bientôt, un deuil plus cruel l'atteignait; le 20 octobre 1788, sa mère cessait de vivre. Par acte notarié, Mme Rançon avait institué légataire universelle sa nièce Betzy, fille de Jean Bécu, devenue marquise de Boisséson. Elle désignait comme exécuteur testamentaire M. de Boisséson, lieutenant-

1. *Souvenirs*, t. III, p. 131.

colonel du régiment de Condé-Dragons. Mme Du Barry, enfant naturelle, n'avait aucun droit légal à l'héritage ; mais le mari de la défunte ne méritait pas tant d'oubli. Pour le dédommager, la comtesse lui assura une rente viagère de 2 000 livres. La libéralité était faite « dans le but de donner des preuves au sieur Nicolas Rançon de Montrabé, ancien officier du Roi, de sa sensibilité pour les bons procédés qu'il n'a cessé d'avoir pour dame Anne Bécu, son épouse,... ainsi que pour la dite dame Du Barry, dans différentes circonstances où elle a eu l'occasion de rendre justice aux qualités de cœur du dit sieur de Montrabé, ainsi qu'à sa parfaite probité[1]. » Cette donation et toutes ces louanges apaisèrent le brave homme, qui avait veillé tant bien que mal sur la jeunesse de sa belle-fille.

Les préoccupations politiques commençaient à tourmenter la comtesse. Fortement attachée à M. de Brissac, la vie de son ami était la sienne. Le duc, qu'avaient agité, dès 1787, les questions à soumettre aux notables, se montra mécontent de ce qu'on l'eût exclu de l'assemblée de sa province : « Savez-vous, » écrivait-il alors de Vendôme à Mme Du Barry, « que je suis assez piqué de n'avoir pas été nommé président de l'assemblée provinciale d'Anjou ? je ne l'ai pas demandé, il est vrai ; mais à qui puis-je attribuer d'avoir été oublié et négligé ? En vérité cela me passe et m'affligerait sans cette paresse consolante... Mais il faut, chère amie, aller voir les troupes, vous quitter, vous dire que je vous

1. Le testament d'Anne Bécu, du 2 avril 1785, et les donations faites à Rançon, du 17 novembre 1788, sont parmi les pièces de Vatel, t. III, p. 420-422.

aime[1]... » A la deuxième assemblée des notables, réunie en 1788, Brissac fut encore écarté, et il s'en plaignit amèrement, car il avait foi en des mesures qui auraient pu prévenir une sanglante révolution.

1. Archives nationales, W[1] 16. Cf. Vatel, t. III, p. 89, où l'on trouvera un texte différent. Nous avons collationné avec profit sur les originaux les lettres du duc de Brissac à M[me] Du Barry, que nous avons jugé utile de reproduire.

CHAPITRE VII

MADAME DU BARRY PENDANT LA RÉVOLUTION

LA SECONDE VIE POLITIQUE DE M^me^ DU BARRY. — LOUVECIENNES AU TEMPS DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — LES JOURNÉES D'OCTOBRE. — DÉVOUEMENT DE LA COMTESSE. — LE VOL DES BIJOUX. — PREMIER VOYAGE A LONDRES. — RELATIONS AVEC LES ÉMIGRÉS ET LA SOCIÉTÉ ANGLAISE. — DEUXIÈME ET TROISIÈME VOYAGES. — L'EMPRISONNEMENT ET LA MORT DU DUC DE BRISSAC.

Madame Du Barry, autrefois ardente royaliste par son cœur et par sa fonction, goûte moins maintenant l'absolutisme ; elle est du parti de Necker, des philosophes, des économistes, ainsi que tant de gens de la noblesse, même à la Cour et surtout à la Ville. Les changements de condition et de milieu l'ont préparée aux idées nouvelles ; Brissac l'a initiée aux théories de Rousseau, et son âme de femme se complaît à la belle chimère de justice et de liberté.

Elle se lie avec M. et M^me^ Necker, le marquis de Jaucourt, Choderlos de Laclos, le chevalier de Chastellux ; elle reçoit l'abbé Beliardi, le savant économiste, protégé des Choiseul, qui va devenir un de ses familiers[1]. A Louveciennes, dans sa loge à l'Opéra,

1. V. à l'appendice une lettre du 28 janvier 1789.

dans les salons amis, on discute, avec le plus d'esprit et de bonté possibles, les questions morales et politiques ; ces réunions sont aimables, élégantes ; les âmes sensibles réclament des réformes sans se croire à la veille d'une révolution. Le moment est grave cependant ; un désastre financier menace le pays, tandis que la fièvre des idées se propage et favorise la crise sociale dont l'expansion bientôt franchira même les frontières. Necker ayant décidé le Roi à convoquer les États-Généraux, le règlement du 24 janvier 1789 organise les élections.

Pendant la période qui les précède, M^me^ Du Barry reçoit de Clermont une lettre significative des temps ; elle est du comte d'Espinchal, un fervent de la monarchie et aussi un fidèle de Louveciennes. Il a connu la Dame avant sa faveur et, depuis, les circonstances bien souvent les rapprochèrent. Le vicomte Adolphe, qui portait comme lui l'habit rouge des chevau-légers, avait épousé sa cousine de Tournon ; une autre de ses parentes, M^me^ de Souza, femme de l'ambassadeur de Portugal, demeure la chère amie de l'ex-favorite. La page d'histoire que le noble Auvergnat envoie à la châtelaine est du style léger et charmant d'un habitué de Versailles :

Je ne puis plus longtemps vous dissimuler, Madame la Comtesse, qu'un de mes plus grands déplaisirs, en m'éloignant de la capitale, a été de partir sans avoir eu le plaisir de vous voir. Car il faut que vous sachiez que c'est pour moi un vrai bonheur de vous rencontrer. Cela est certain ; vous le prendrez comme vous voudrez. Personne ne peut s'en fâcher : pourquoi inspirez-vous ce sentiment? A présent, vous savez à quoi vous en tenir sur mon compte. Je n'en parlerai plus et il n'est pas nécessaire

de vous le répéter pour que vous en soyez pleinement assurée. Pendant que vous étiez occupée à jouir des plaisirs du carnaval, pendant que l'on vous faisait au bal de l'Opéra des contes auxquels je n'avais malheureusement aucune part, j'étais tristement sur un grand chemin, rêvant aux malheurs de l'État et cherchant à démontrer les moyens d'y remédier en faisant produire à ma paroisse un superbe cahier de doléances. Rempli de ces belles idées, j'arrive ; mais hélas ! j'apprends qu'il n'y a rien à faire ; que nos illustres pasteurs, nos scientifiques curés viennent de se liguer avec les illustres du Tiers des villes, qu'ils vont endoctriner nos simples campagnards, et que ce qui viendra de cette méprisable noblesse ou de l'ignorant haut clergé ne sera pas même écouté. D'après cela, vous croyez que ces deux mille citoyens entachés de ces anciens privilèges, d'autant plus absurdes qu'ils font partie de la monarchie, vont tout abandonner, tout céder. Point du tout : nos nobles auvergnats n'entendent pas de cette oreille-là ; ils veulent rester nobles et sont prêts à vilipender leurs confrères qui voudraient leur prêcher cette doctrine nouvelle, si répandue à Paris et si peu connue en province.

Voilà où en sont les choses. Quoique tout soit pour le mieux, en mon particulier je souffre un peu de toutes ces innovations. L'an passé, j'avais trouvé dans les citoyennes du Tiers quelques facilités à des mésalliances momentanées. Que les temps sont changés ! Le Tiers se tient sur la réserve ; entre nobles, on se ménage ; le bas clergé, au moyen de son traité d'union avec le Tiers, conserve ses gouvernantes, et en attendant nous mourons de faim. C'est bien dur. A Paris, encore vit-on ; on fait l'hypocrite. Mais ici chacun est à visage découvert. Le vilain homme que votre Genevois ! Il nous fera payer cher ses projets de République. Vous voilà au fait de ce qui se passe en Auvergne. Tout y est cependant assez tranquille. Les têtes fermentent, mais se calmeront, je crois,

aisément. D'ailleurs, il me paraît que, si elles ont une explosion à faire, chacune l'éprouvera dans son ordre. On n'est nullement disposé à la confusion. Pour ce qui me regarde, je ne veux en entendre parler que lorsqu'il s'agira de délibérer sur quelques projets relatifs à la population, mais pour tout autre cas on délibérera par ordre, à ce que j'espère.

La cloche sonne, je vous quitte pour un mauvais dîner, mais encore faut-il en faire un.

Me voici revenu, Madame la Comtesse, avec la conviction de ce que je craignais. Je ne suis point chez moi, mais bien à la campagne, chez une tante qui m'aime de tout son cœur et qui, en déraisonnant tout le jour sur les affaires présentes, est sans cesse au moment, malgré son amitié, de me dévisager, en soupçonnant que l'air empesté de Paris m'a un peu détourné des intérêts de notre ordre. Elle est si furieuse contre tous ces aboyeurs des villes que, si elle avait la force en main, elle se chargerait, je crois, de leur entière destruction, en anéantissant leur postérité. Oh ! c'est une brave femme. La chaleur de sa tête n'est pas refroidie par les neiges qui nous environnent, car vous saurez qu'il fait ici un temps affreux depuis huit jours. Je vais la semaine prochaine me lancer au milieu de mes illustres confrères. Que de belles choses nous allons dire ! Nous serons mille nobles au moins à Riom, et il est convenu, si nous nous armons, de prendre des chaudrons pour tambours. C'est l'instrument guerrier des Auvergnats. Au surplus, il fait bon rire avant ; peut-être ne serons-nous pas si gais dans quinze jours. Dieu veuille que tout se passe tranquillement, et sans trouble et de bon accord. Cela déconcertera un peu, il est vrai, les intéressés au désordre. Qu'ils prennent garde à eux à notre arrivée à Paris ! Malgré mon zèle et mon patriotisme, il me tarde d'y être de retour, et vous êtes bien pour quelque chose dans

mes désirs à cet égard. Adoucissez donc un peu mes regrets, en me donnant de vos nouvelles. Vous ne vous imaginez pas le plaisir que j'aurai à en recevoir. Il m'est permis, en faveur de l'ancienne connaissance, de réclamer un peu d'amitié, et vous le devez par reconnaissance de celle que je vous ai vouée.

Que vous seriez aimable, Madame la Comtesse, si vous exigiez de M. le Prévôt un petit bulletin des nominations de la Ville (point de son écriture, je vous prie), comme pour vous, et de ce qui s'y est fait. Vous me l'enverriez à Clermont, en Auvergne. Vous pourrez dire à mon cher oncle les nouvelles de mon pays, dont je crois vous avoir assez instruite. Mille compliments à votre nièce[1]. Je prends part à sa peine d'être séparée de son époux, afin qu'elle me plaigne d'être à cent lieues de ma compagne. Je veux aussi n'être pas oubliée de Mme La Neuville, et je la prie de dire à sa fille que je n'ai rien vu dans ma province d'aussi joli qu'elle.

Si vous voyez le baron d'Escars, un mot pour moi ; qu'il fasse des vœux pour mon retour ! Et ma cousine l'Ambassadrice[2] qui m'en veut d'être parti sans avoir été la voir ! Chargez-vous de ma paix ; je serai tranquille si vous vous en mêlez.

Adieu donc, Madame la Comtesse ; que j'ai de peine à vous quitter ! En recevant mon respect, permettez-moi de baiser le pouce de votre main gauche ; il m'a paru qu'il était charmant. Qu'il est désagréable d'être si loin des personnes auprès de qui l'on voudrait se trouver, et d'être obligé de finir la conversation ! C'est avec ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. Je n'en finirais pas, si je vous disais tout ce que je pense.

Clermont, le 6 mars 1789[3].

1. La marquise de Boisséson.
2. La comtesse de Souza, née Canillac.
3. Papiers saisis chez Mme Du Barry, Archives nationales, W1 16.

La veille de l'ouverture des États-Généraux, le 4 mai 1789, Mme Du Barry vit certainement défiler, d'une fenêtre de Versailles, l'imposant cortège des députés des trois Ordres. On sait trop que l'entente ne put durer entre le Roi et le pays, et que les événements se précipitèrent ; le 20 juin, c'était le Serment du Jeu-de-Paume, le 23, la séance royale où se dressa menaçante devant l'autorité du monarque la souveraineté de la nation. L'arrivée des troupes à Versailles et le renvoi de Necker exaspéraient l'opinion et, le 14 au matin, le peuple prenait la Bastille. Brissac n'avait point prévu pareil déchaînement ; et sans doute disait-il, avec Mme Du Barry : « Si Louis XV vivait, sûrement tout cela n'aurait pas été ainsi[1]. »

La France se détraque ; c'est un courant de folie, une fureur de représailles ; dans les villes on brûle les archives, et dans les campagnes, les châteaux. On égorge, un peu partout, les aristocrates. Le duc de Brissac, après le 14 juillet, accourt dans sa province, qui est à feu. On l'arrête ; il échappe à la mort par miracle. « M. de Brissac, gouverneur de Paris, après avoir passé la ville du Mans, a été reconnu et arrêté à Durtal, près de la Flèche, d'où l'on a dépêché vers la capitale un courrier pour s'informer s'il était coupable et si on le décollerait provisoirement ou si on le conduirait à Paris[2]. »

Ces bouleversements politiques n'arrêtaient pas d'ailleurs la vie mondaine. La comtesse, comme toujours, allait au théâtre, visitait ses amis, rece-

1. *Souvenirs de Mme Vigée-Le Brun*, Paris, 1835, t. I, p. 168.
2. Lettre du 26 juillet 1789, sur les événements du Maine, citée par Vatel, t. III, p. 123.

vait à Louveciennes. Une des charmantes lettres si goûtées de Mme d'Angiviller nous y mène :

Que de grâces nous avons à vous rendre, Madame la Comtesse, de vos aimables et obligeants souvenirs ! Le beau temps nous rappelle de quel attrait serait pour nous la promenade de vos jolis bosquets et le plaisir de les parcourir avec vous. Mais nous sommes bien contrariés par un dîner prié qui a lieu tous les samedis et que nous ne pouvons remettre sans manquer aux égards dus à messieurs les Députés. Veuillez donc, ma belle Madame, recevoir tous nos regrets. Elle les partage bien aussi, l'enchanteresse [Mme Vigée-Le Brun] qui a trop de son art pour faire en vous voyant un ouvrage plein de charmes[1]. S'il n'y avait point d'inconvénients pour toutes deux, nous irions nous dédommager au milieu des perfections de l'art et de la nature, mardi prochain vers les trois heures. Veuillez me faire savoir si cela est possible ; alors, nous aurons le plaisir de réparer une partie de nos torts, bien involontaires en vérité. J'ai l'honneur de vous en assurer, ainsi que de notre empressement à vous porter nos bien véritables et sensibles hommages, Madame la Comtesse.

Ce vendredi, 12 juin 1789.

Pardon de toutes les taches de l'eau sur le papier ; elles vous disent assez que je suis au fond de mon bain, et que le désir de vous répondre bien vite ne m'a pas permis d'attendre que je fusse hors de cette humide demeure, où je passe ma vie[2].

Moins légère que son amie d'Angiviller, Mme Du

1. Mme Vigée-Le Brun séjournait alors à Louveciennes.

2. Arch. nat., W¹ 16. Ce même été, Mme Du Barry se lie avec la gracieuse princesse Alexandre Lubomirska, née Rosalie Chodkiewicz, qu'amène chez elle la comtesse d'Espinchal et qui fait en France un premier séjour, abrégé par les troubles de la capitale. V. à l'appendice une lettre inédite de la princesse qui paraît être de septembre 1789.

Barry a vu de trop près le maniement des affaires du royaume pour ne point s'intéresser avec passion aux questions politiques du moment. On devine son état d'esprit à celui de M. de Brissac. De tempérament profondément monarchique, le duc n'en est pas moins partisan de la liberté, qu'il proclame entre tout précieuse. Les lettres qu'il envoie d'Anjou à sa maîtresse le montrent plein de confiance : « Il y a ici, » écrit-il après l'aventure de son arrestation, « trois ou quatre personnes qui troublent la tranquillité qui règne dans tous ces alentours. C'est une calamité qu'il faut bien supporter. La liberté est si précieuse qu'il faut bien l'acheter par quelques peines. En serons-nous meilleurs ? Peut-être que non. Plus heureux, cela doit être. L'égalité, la médiocrité, la simplicité forment un repos qui doit rendre poli et humain... On m'a souhaité hier la bonne fête, très bruyamment, très militairement. Il m'a paru que le cœur entrait pour beaucoup dans les vœux de mes concitoyens. La féodalité détruite n'empêchera pas d'être respecté et aimé, ce qui est le bon et le certain[1]. »

Et M^me^ Du Barry répondait sur le même ton : sa bonté discourait à l'aise sur les théories humanitaires. Le duc lui écrivait encore :

A Angers, ce samedi 29 août [1789], à midi.

Je n'ai point encore reçu des nouvelles ministérielles, et je les attends avec impatience. On m'a mandé à Versailles que la lettre était à la signature ; si cela est, je l'aurai ce soir ou lundi. Mais que votre lettre du 22,

1. Arch. nat., W^1^ 16 (lettre écrite de Brissac, le 25 août 1789).

Madame la Comtesse, est philosophique et savante ! Oui, il faut dire de la philosophie et de l'espérance, ainsi que de la patience, lorsqu'on est loin de vous, et lorsque les États-Généraux travaillent si lentement sur les vrais points principaux qu'attend toute la France et qui doit la tranquilliser. Elle est portée à la résignation, au moins le noble. La nation en doit être contente et tranquille sur leur compte, car on les a trouvés partout et sans armes et sans défenses et sans projets. On dit que Paris n'est pas tranquille ; il manque, ainsi que vous, de subsistance. Que ne puis-je partager avec vous tous les beaux fruits que cette belle Cérès angevine nous a procurés cette année, mais il ne serait ni prudent, ni possible de tenter de vous en envoyer, et les municipalités redoutent le peuple qui, non content de ce qui lui est nécessaire, veut partager le superflu. Mais adieu, adieu, Madame la Comtesse, il est tout à l'heure midi et je veux aller dîner à Brissac ; je vous offre mes hommages et mes remerciements de votre exactitude à me donner de vos nouvelles ; elles sont mon bonheur comme de penser à vous, aux sentiments éternels que je vous ai voués et que je vous offre de tout mon cœur. J'aurais pu hier recevoir de vos nouvelles et je n'en ai pas eu.

L'Assemblée nationale allait travailler sur les « vrais points principaux » que réclamait Brissac. Après la Déclaration des Droits, votée le 26 août, elle s'occupait enfin de la situation financière ; depuis la nuit du 4, les impôts ne rentraient plus, le contribuable s'étant imaginé qu'ils étaient supprimés. Pendant ce temps, la désunion régnait dans l'Assemblée ; on s'apercevait que la souveraineté de la nation ne pouvait s'accorder avec celle du monarque ; les partis se formaient et mettaient en discussion les principes mêmes du gouvernement.

Brissac, loin de ces tumultes, reste dans sa seigneurie, peut-être mécontent de n'être point député. Les lettres de ses amis, de sa maîtresse, le mettent au courant des choses du jour ; il répond à la comtesse en ce style obscur et incorrect, révélateur des tendances métaphysiques du siècle, dont se moquera si bien Mirabeau autrement positif et clairvoyant. Malgré la lassitude, comme on y sent encore sa foi dans la bonté humaine et surtout dans l'amour de cette femme, qu'il a faite à lui tout entière et qu'il adore !

Brissac, ce samedi 5 septembre 1789.

Les courriers ne sont pas assez fréquents, Madame la Comtesse, il est bien vrai ; car cette lettre, qui partira demain par Le Mans, arrivera aussitôt que celle d'hier par la levée ; mais c'est un plaisir que de s'entretenir avec vous qu'il ne faut pas laisser échapper. Oui, l'avenir comme le présent est désolant. A moins que la raison, le plus beau de l'apanage de l'homme, ne le cède à l'esprit, l'ambition, la vanité, quel est l'homme qui ne désire pas le bonheur et la liberté pour lui et les autres, à moins qu'il ne soit un forcené ? Et je vois qu'il y en a trop. Mais des personnes agissantes, assez franchement loyales pour concourir à l'arrangement avantageux de tous, à ce gros de la nation, dont la philosophie parle ainsi que le philosophe, qui par malheur ne connaît ni n'a les moyens de lui faire éprouver ce charme du vrai bonheur, qu'il n'est pas permis à tout le monde de connaître ; où sont-ils, ces hommes ? Bien loin de nous. Ou on ne les écoute pas, ou ils ne parlent pas, ou ils n'existent pas. Que de tristesses toutes ces idées procurent !

Le duc passait vite à des sujets moins sévères. Comme M^me^ Du Barry lui avait conté l'ouverture

du Salon, il était amené à parler de leur vieil ami, le peintre Vien, qui exposait l'*Amour fuyant l'esclavage*[1]. L'allégorie, un peu démodée, représentait Cupidon s'envolant de la cage qu'une femme avait ouverte imprudemment :

L'Amour sortant, en fuyant l'esclavage, n'est pas mon emblème, Madame la Comtesse, quoique ce soit celui de mon âge ; il n'en est point, il est vrai, si la beauté et la bonté d'accord partagent un sentiment senti par un cœur digne de celui qu'il a pu toucher. Mais, par parenthèse, j'ai ouï-dire du mal de ce tableau que l'on trouve froid, correct, mais peu piquant. Je l'ai un peu pensé comme le critique ; mais le détail et le fini, ainsi que le coloris, en sont beaux et donneront toujours du charme à ce tableau. Pas une dame ne prendra pour elle ces insultes que leur fait l'Amour ou plutôt le peintre, qui peut être froid vu son âge et ses travaux. Je pense qu'il y a eu fort peu de portraits, surtout de M^me^ Le Brun, qui a présenté celui de M^me^ la duchesse d'Orléans. Elle est faite pour être généralement aimée et estimée et peut paraître en public en quel temps que ce soit. Le Salon est-il beau ? Je crois que les campagnards n'auront pas été le voir. D'ailleurs il ne vaut pas la peine depuis longtemps de se déplacer.

Après une allusion au séjour que la comtesse a fait chez ses bonnes amies, les religieuses de Pont-aux-Dames, M. de Brissac termine comme il a commencé, en mêlant la politique à la tendresse.

M^me^ Du Barry, au contraire des « campagnards », n'aurait manqué de visiter l'exposition du Louvre. Malgré les inquiétudes du temps, les choses de l'art l'occupaient toujours. On ne voyait point, comme

1. Le duc et la comtesse possédaient chacun des tableaux de Vien.

autrefois, parmi les toiles du Salon, la séduisante image de la comtesse ; mais pour le duc, ce même mois, M^me^ Vigée-Le Brun peignait d'elle un troisième portrait : « Je l'ai commencé vers le milieu de septembre 1789 », dit le peintre ; « de Louveciennes, nous entendions des canonnades à l'infini... J'avais peint la tête et tracé la taille et les bras, lorsque je fus obligée de faire une course à Paris ; j'espérais pouvoir retourner à Louveciennes pour finir mon ouvrage ; mais... mon effroi était porté au comble, et je ne songeais plus qu'à quitter la France[1] ».

Dans le tableau, qui fut achevé plus tard, après l'émigration, M^me^ Du Barry est assise au pied d'un arbre ; elle tient sur ses genoux un livre ouvert. La robe est verte, toute simple, à taille haute, annonçant déjà les modes prochaines ; une ceinture soutient l'opulence de la poitrine, dont on voit la naissance par l'échancrure du corsage. Les manches d'une chemisette brodée couvrent les bras jusqu'aux coudes, des bras élégants d'un galbe parfait. Elle est toute blonde sous un voile blanc et toujours désirable, cette femme de quarante-six ans, qui garde le charme de la jeunesse, bien qu'elle perde alors un peu de sa sveltesse et la fraîcheur de son teint[2]. Le regard averti est plein des choses de la vie ; les yeux mi-clos ont bien comme autrefois leur caresse moqueuse, mais, dans l'ovale moins pur du

1. *Souvenirs*, t. I, p. 168. Un exemplaire de ce tableau, reproduit dans l'édition illustrée de notre livre, appartient à la bibliothèque de la ville de Versailles.

2. « Elle a pris un peu d'embonpoint et sa figure est un peu couperosée ; mais elle était encore très désirable, la dernière fois que je l'ai vue, en 1789. On retrouve en elle beaucoup d'agréments qu'elle doit à la propreté la plus recherchée, à l'usage des bains froids qu'elle prend journellement dans toutes les saisons et quelque temps qu'il fasse » (Comte d'Espinchal, *l. c.*, p. 200).

visage, la bouche fine est doucement triste, si près du sourire pourtant qu'on n'en peut rester attendri. Le morceau n'est pas de la brillante manière de M^me^ Vigée-Le Brun ; il y manque le chiffonné des soies, l'envolée des dentelles, les claires couleurs qui modulent leur gamme jusqu'à la défaillante préciosité. Mais, si la dame en vert est peinte sans falbalas, du moins le pinceau, assagi par les années, s'applique à traduire une âme.

Elle tremblait, en ce moment, l'âme de cette femme, pour les jours de celui qu'elle aimait. Le grand nom de Brissac avait désigné le duc à la haine populaire, et déjà les feuilles révolutionnaires le marquaient pour la mort. Sa maîtresse elle-même, dès le début, n'échappait point à l'attaque. L'obscène *Petit Journal du Palais-Royal* imprimait, le 15 septembre 1789 :

Vente de chevaux et voitures.

La comtesse Du Barry, veuve du Roi Louis XV.

Cette infâme Messaline veut vendre une demi-douzaine de vieux chevaux, en faveur d'un jeune poulain qui lui a été procuré par le prince de Beauvau[1].

Le retour de Necker au pouvoir avait semblé quelques instants rendre sa force à la monarchie ; mais le Roi, écoutant les privilégiés serrés autour du trône, refusait toujours de sanctionner les décrets du 4 et du 26 août, et la réaction qui s'affirmait par l'appel du régiment de Flandre et le banquet des gardes du corps, avait pour résultat les tragiques

1. Cité par Vatel, t. III, p. 124.

journées d'octobre. A l'heure même où la famille royale, ramenée par le peuple, arrivait à Paris, deux gardes blessés, échappés au massacre, Marion de Barghon-Monteil et Lefebvre de Lukerque, se traînaient de Versailles à Louveciennes, sachant trouver asile et bons soins auprès de la châtelaine[1]. La Reine, raconte Lafont d'Aussonne, « chargea quelques seigneurs de sa confiance d'aller à Louveciennes et d'y porter ses remerciements empressés. La comtesse Du Barry aussitôt eut l'honneur d'adresser à la Reine les paroles que je vais transcrire ; je les tiens d'un de ses parents :

MADAME,

Ces jeunes blessés n'ont d'autre regret que de n'être point morts avec leurs camarades pour une princesse aussi parfaite, aussi digne de tous les hommages que l'est assurément Votre Majesté... Luciennes est à vous, Madame. N'est-ce pas votre bienveillance et votre bonté qui me l'ont rendu?... Le feu Roi, par une sorte de pressentiment, me força d'accepter mille objets précieux avant de m'éloigner de sa personne. J'ai eu l'honneur de vous offrir ce trésor au temps des Notables; je vous l'offre encore, Madame... ; permettez, je vous en conjure, que je rende à César ce qui est à César.

De Votre Majesté, la très fidèle servante et sujette,

La comtesse DU BARRY[2]. »

1. Le chevalier de Lukerque, que Vatel appelle à tort Lubersac (t. III, p. 132), reçut en émigration une pension de Louis XVIII. Celui-ci le recommandait en 1807 à la générosité du tsar Alexandre, dans une liste où il est ainsi désigné : « Criblé de blessures, le 6 octobre 1789 ; n'a échappé que par une espèce de miracle au fer des assassins » (*Revue hebdomadaire*, n° du 20 septembre 1906). Une tradition de famille rapporte qu'il dut son salut à une femme : cette femme est évidemment Mme Du Barry.

2. *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la Reine de France*, Paris, 1824, p. 398. Le texte de la lettre est assurément arrangé,

Ce qui restait de la Cour était parti pour Paris, auprès de la famille royale. Comme grand-panetier, Brissac résidait aux Tuileries, ce qui ne l'empêchait pas de se rendre presque journellement à Louveciennes rejoindre son amie. Il lui écrivait, un soir qu'il n'avait pu l'aller voir :

Aux Tuileries, ce mercredi 11 novembre 1789.

Je vais me mettre au lit, cher cœur, pour être demain moins enrhumé que je ne le suis, et pouvoir vous faire meilleure compagnie que je ne le ferais, si j'étais aussi entrepris de rhume que je le suis ; ce rhume est humorique et vient de la stagnation d'un trop long séjour fait à Paris, auquel je ne suis rien moins qu'accoutumé, ce qui finira par me tuer ou me désoler, si bientôt ma résidence n'est levée. Je l'espère et ne vous en parle pas dans la crainte qu'une précipitation de joie ne la retarde. Adieu, tendre amie, je vous aime et vous baise mille fois du plus tendre de nos cœurs, je voulais dire de mon cœur, mais je n'effacerai pas ce que ma plume a tracé, aimant à penser que nos cœurs ne sont pour jamais qu'un. Adieu, à demain. Je vais tâcher de suer et de cracher. Joli projet à mettre en réalité ; c'est une occupation moins désagréable dans la circonstance présente qu'elle ne le serait si le temps était calme, et par conséquent beau. Tout ce qui se passe est réellement mystérieux et fol, et la sagesse est de nous unir. Adieu,

mais le fond de l'anecdote est réel. L'offre d'argent faite aux souverains se rattacherait-elle à des opérations dont on trouve la trace dans les papiers de Mme Du Barry ? C'est, en effet, à cette époque qu'elle a cherché à négocier à Amsterdam une partie de ses diamants. Un reçu détaillé des banquiers Vandenyver est daté du 21 novembre 1789 : les brillants qui y sont mentionnés furent vendus 133 000 livres (Welschinger, *Les bijoux de Mme Du Barry*, Paris, 1881, p. 88). En tout cas, les intentions généreuses de la comtesse sont confirmées par un important témoignage du comte d'Espinchal que nous produisons plus loin.

tendre amie, adieu, cher cœur. Je vous aime et vous baise[1].

L'année 1790 se passe à Louveciennes sans incidents. La vie de la châtelaine est toujours remplie par ses « charités immenses dans tout le canton »[2]. Les réceptions restent intimes et sans bruit à cause de l'inquiétude des temps. On voit souvent chez la comtesse Mme de Souza et Mme d'Angiviller, qui vont passer auprès d'elle « des heures charmantes ». Les lettres qu'adressent les amis émigrés sont lues avec curiosité, et c'est une agréable surprise, au cours de cet automne, que la réception d'une longue missive venant de Naples : « Madame la comtesse, voilà des siècles que je désire me rappeler à votre souvenir et à vos bontés. Ce n'est point oubli, je vous assure, mais j'ai si peu de moments à moi. M. Robert a dû vous informer combien je m'occupais de vous, madame la comtesse, et je l'ai souvent prié de me donner de vos nouvelles. Je suis actuellement à Naples, qui est un séjour délicieux ; la nature s'est plu à embellir ce beau climat ; le ciel y est pur... » Et Mme Vigée-Le Brun remplit ainsi quatre pages, d'un français plus que douteux, décrivant les paysages, les monuments, racontant ses travaux. « Parlez-moi de M. le duc de Brissac, » ajoute-t-elle ; « se souvient-il de moi? Si vous voyez Mme l'ambassadrice de Portugal, Mme la comtesse de Brunoy, rappelez-moi, je vous

1. Papiers saisis chez Mme Du Barry (Arch. nat., W¹ 16). C'est là le ton de l'amour; le ton de l'amitié n'est pas moins vif, par exemple dans cette lettre d'un personnage qui nous reste inconnu : « ... Il en est de votre beauté comme de votre bonté, l'une et l'autre ne finiront qu'avec vous. Conservez-vous longtemps pour le bonheur de tous ceux qui vous connaissent... »

2. *Revue rétrospective* de 1887, t. VI, p. 199.

prie, à leur souvenir, en les assurant de mes hommages respectueux[1]. »

Moins agréables étaient les nouvelles que Mme Du Barry recevait de son beau-frère. Il se plaignait d'elle amèrement, lui réclamait de l'argent, criant une misère apparemment exagérée ; il rappelait des promesses faites par l'homme d'affaires de la comtesse : « J'invoque la parole de ce galant homme, mais à quoi me servira t-elle, si votre cœur reste muet ? C'est donc à lui que je m'adresse, et la réponse de M. Buffault m'apprendra s'il parle encore pour moi[2]. » Cette dernière supplique du Roué resta probablement sans réponse. Mme Du Barry, sans être gênée, devait, comme tant d'autres, subir dans sa fortune le contre-coup des événements. Aussi la voyait-on s'adresser au département de Seine-et-Oise pour un léger dégrèvement d'impôt[3]. Mais la vraie cause de tels soucis d'économie provenait peut-être de ce que déjà elle faisait passer à l'étranger des subsides pour les émigrés.

Le duc de Brissac, tenu à l'écart par la famille royale autant que par l'Assemblée, était prêt cependant au sacrifice et se donnait d'avance à ce qu'il croyait être l'honneur et le devoir. Mme Du Barry le suivra dans cette voie d'abnégation. Au reste, la souffrance l'attire ; compatissante et bonne, elle a pitié de toutes les misères, et le peuple, qu'elle a tant soulagé, le sait bien ; maintenant, c'est ailleurs

1. Le fac-similé de la lettre est dans le livre de M. de Nolhac, *Madame Vigée-Le Brun*, Paris, 1908.

2. Lettre inédite de Lévignac, 20 octobre 1790. L'adresse, où tout titre est supprimé, est conforme aux nouveaux usages ; « A Madame, Madame G. Dubarry, au château de Lucienne. » L'original, ainsi que celui de la lettre de Mme Vigée-Le Brun, est parmi les papiers saisis chez la comtesse.

3. Arch. nat., W1 16.

qu'on la demande et pour d'autres secours. Inconsciente peut-être, avec cette insouciance du courage qui ne discute pas le danger, elle n'est prudente que pour les autres. Elle saura bientôt déjouer la police et réunir, sans éveiller de soupçons, les conspirateurs royalistes en ses trois pied-à-terre parisiens, qui seront révélés un jour au Tribunal révolutionnaire[1]. Déjà elle est en rapports constants avec les émigrés, et va consacrer à ses amis les trois dernières années de son existence, se dévouant jusqu'à mourir.

La noblesse continue à passer les frontières, et Turin est d'abord le centre principal de l'émigration. On se réunit autour du comte d'Artois, qui, sans argent, entretient à grand'peine une suite de quatre-vingt-deux personnes[2]. Il rêve d'armer l'Europe contre la France et multiplie auprès des souverains des démarches importunes. Ses négociations sont rendues plus difficiles encore par le désaccord qui le sépare des Tuileries, où la Reine et le Roi redoutent assez justement la politique brouillonne du jeune frère. Les nouvelles sont à Turin impatiemment attendues. Au mois d'août, arrive M. Prioreau, attaché à la maison du comte d'Artois[3]; il donne des détails sur M^me^ Du Barry, que M. d'Espinchal s'empresse de noter dans son journal :

Je ne puis passer sous silence ce que M. Prioreau

1. V. à l'appendice une lettre inédite de Salanave à la comtesse, où ces trois logements sont mentionnés, peut-être dans un intention de chantage.

2. V. sur le séjour de Turin, E. Daudet, *Histoire de l'Émigration*, t. I, p. 11 ; Pingaud, *Correspondance du comte de Vaudreuil*, Paris, 1889, t. I; et parmi les témoignages manuscrits, les mémoires du comte d'Espinchal.

3. Ce personnage, que d'Espinchal dit homme sûr et dévoué, n'est pas mentionné, croyons-nous, dans les études sur l'Émigration.

nous apprend sur le compte de Mme la comtesse Du Barry. Cette dame retirée à Luciennes a, depuis le commencement de la Révolution, manifesté les sentiments les plus royalistes, et l'on sait positivement qu'ayant fondu quelques objets précieux, elle en a formé une somme de 500 000 livres, qu'elle a déposée, pour être employée au service du Roi et de la Reine, lorsqu'ils pourront en avoir besoin. Ce trait doit servir à faire mieux connaître et à faire juger moins sévèrement une personne sur qui la calomnie s'est cruellement exercée[1].

Le comte d'Artois vient de quitter Turin pour Venise, à la grande joie d'Amédée de Savoie, son beau-père, lorsque la comtesse reçoit une lettre non signée, de son ami d'Espinchal. Le timbre est de Turin ; le cachet de cire noire porte deux colombes et cette devise : *Vivons unis*. Rien ne montre aussi bien que ces lignes d'un émigré, écrites cependant avec une restriction prudente, quelle fut, dès le début, la compassion de l'ex-favorite pour ceux que le malheur exilait. La grande estime du comte pour cette femme, son admiration même, font comprendre avec quelle ardeur elle avait embrassé leur cause et les services qu'elle s'ingéniait à leur rendre.

Après dix-huit mois d'absence et de silence, Madame la Comtesse, pourrez-vous permettre à un expatrié de se rappeler à votre souvenir ? Rien n'a diminué l'attachement que je vous avais voué, *mais beaucoup de choses ont augmenté mon estime*. C'est assez vous dire que, si je ne vous ai pas écrit, je ne m'en suis pas moins occupé de

1. Bibliothèque de Clermont-Ferrand, *Manuscrits du comte d'Espinchal*, Ms. 303, f. 75.

vous et que, sans cesse, en demandant de vos nouvelles, *j'apprenais de vous des particularités dont tous ceux qui vous connaissent vous savaient susceptible, mais qui, dans ces moments, n'en sont pas moins admirables.* Je finis pour ne pas gêner votre modestie à cet égard. Qu'il vous suffise de savoir que votre petit-fils[1] a été instruit de tout, ainsi que ceux qui partagent son sort et que j'ai suivis jusqu'ici.

Depuis mon départ en juillet 1789, ma femme eut le plaisir de vous voir quelquefois avec son amie la Polonaise[2]. Pendant que je traversais en bonne compagnie l'Allemagne et la Suisse, elle se préparait à partir avec mes enfants pour ma terre ; elle vous promit de vous écrire, et ne l'a pas fait, ce dont elle se repent, et fut dans mon château essuyer tant de vexations qu'elle en décampa en février, pour passer le Mont-Cenis et venir à Turin attendre mon retour de l'Italie, dont j'ai été faire le voyage dès novembre 1789, après avoir laissé tout le monde établi pour l'hiver, pressentant l'inaction où l'on a été forcé d'être. Et après avoir vu Gênes, Florence, Rome, Naples, l'Ascension à Venise, Milan, je me suis rejoint à mon épouse le 1er juillet. Depuis ce temps, je ne suis pas sorti d'ici, me trouvant sans cesse au milieu d'une foule excédante de mes compatriotes, dont le zèle inconsidéré a pensé nous coûter bien cher et dont les suites ne sont encore que trop malheureuses. Au surplus, votre petit-fils est parti d'ici, laissant à son beau-père sa femme et ses enfants, qui sont charmants[3]. Rien ne manque à leur amabilité, leurs sentiments sont tels qu'on peut les désirer, ainsi que leur esprit, surtout le cadet, qui, par parenthèses, n'a presque pas grandi, au lieu que l'aîné l'est beaucoup. Vous aurez, je l'espère, des détails

1. Le « petit-fils », si discrètement nommé dans la lettre de l'émigré, n'est autre que le comte d'Artois.
2. La princesse Alexandre Lubomirska.
3. Les ducs d'Angoulême et de Berry.

sur tout cela par quelque honnête homme que nous aurons vu.

Votre petit-fils donc a voulu aller faire un voyage et remplir les devoirs que l'amour et l'amitié lui inspiraient depuis longtemps. Il est à présent à Venise; de là, je ne sais où il ira. Son cousin [1] et ses enfants sont aussi partis cette semaine par une route bien opposée et seront à Berne du 15 au 18. Je ne sais pas s'ils se contenteront de rêver à la Suisse. Je souhaite qu'ils se conduisent avec prudence et ne compromettent pas leurs affaires. Quant à nous, ne trouvant pas la saison bonne pour passer les Alpes et craignant de me rencontrer sur la route nez à nez avec le scélérat Necker qui intrigaille à Genève, je me décide à faire ma cour aux Piémontaises, dont le nombre des jolies est très considérable dans toutes les classes.

A mon ordinaire, je connais tout le monde et je passerais un hiver agréable, si les nouvelles des malheurs qui nous affligent personnellement, ou dont nos amis sont accablés, ne venaient à chaque instant troubler les moments de plaisir et de tranquillité qu'on voudrait goûter. Vous m'en procurerez un bien doux en répondant à ma lettre et en me donnant des nouvelles de votre santé, sur laquelle on nous a laissé prendre des inquiétudes.

Ayez soin de faire affranchir votre lettre et adressez-la à Turin à mon nom, que vous devinez, je crois, sans peine. Ayant porté le même habit que Lolo, il y a bien longtemps que vous me connaissez, et si selon mon habitude je me tiens éloigné des personnes dans leur moment brillant, je n'en ai que davantage le désir de leur témoigner mon estime, ma considération, mon attachement dans celui où tous ces sentiments sont un hommage qui leur est dû. Adieu donc, Madame la Comtesse. J'attends de vos nouvelles, de ce que vous pourrez me dire,

1. Le prince de Condé.

et je recevrai les commissions que vous voudrez me donner en les exécutant avec empressement.

Turin en Piémont, le 8 janvier 1791[1].

Tandis que cette lettre traversait les Alpes et arrivait par des voies sûres à la comtesse, des voleurs lui dérobaient, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, ses merveilleux écrins. Le jour de l'Épiphanie, M. de Brissac donnait une grande fête dans son hôtel de Paris ; sa maîtresse y assistait et le duc la gardait jusqu'au lendemain. Des malfaiteurs en profitaient pour s'introduire chez elle; ils passaient par les jardins et, à l'aide de deux échelles liées, atteignaient une fenêtre dont ils brisaient les vitres et levaient l'espagnolette; c'était celle de la chambre à coucher; ils y fracturaient une commode et un secrétaire, s'emparaient de divers objets de prix et de la cassette contenant les joyaux[2].

Ce fut un vol extraordinaire, tel du moins qu'on le conta le lendemain dans le pays. Le valet chargé de veiller sur le trésor avait, disait-on, découché et le jeune soldat, qui montait la garde la nuit à l'intérieur des jardins, quitté son poste. On accusait ce

1. Arch. nat., W[1] 16. Cette lettre est accompagnée d'un post-scriptum qui mentionne l'arrivée de M. Pelletier à Chambéry et ajoute les détails suivants : « On a tant de crainte du nouveau mal français que l'on ne permet à personne l'entrée de l'Etat de Naples ; mais toute l'Italie est pleine de voyageurs distingués, surtout à Rome, Venise, Gènes, Florence et Pise. A Chambéry, près de deux cents personnes établies; davantage à Nice. En Suisse, il n'y a plus de place nulle part, ainsi qu'à Aix-la-Chapelle. »

2. Coüard, *Le vol des diamants de M^me^ Du Barry*, dans *L'Art* de 1894, t. I, p. 37. Les pièces utilisées par M. Coüard complètent celles dont s'est servi le premier M. Henri Welschinger, dans *Les bijoux de M^me^ Du Barry*, Paris, 1881. Cette dernière publication, que Vatel ni M. Coüard n'ont connue, reste, malgré des inexactitudes, intéressante à consulter. Cette question du vol, que nous ne traitons ici qu'en passant, a fait l'objet d'une étude définitive de M. Paul Fromageot, communiquée en 1908 à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (*Revue de l'histoire de Versailles*, t. X, p. 257-285).

Suisse rouge, du détachement caserné à Courbevoie, d'avoir suivi dans un cabaret des hommes inconnus, qui l'auraient laissé en état d'ivresse. En réalité, le coup de sifflet d'un complice l'avait alarmé et attiré loin du château. Les domestiques s'aperçurent au matin de l'effraction des meubles et de la disparition du coffret. On courut avertir Mme Du Barry ; elle arriva aussitôt.

Dès le 11 janvier, procès-verbal du délit était dressé et une information judiciaire ouverte[1]. La Dame faisait appel à son principal joaillier, le sieur Roüen, qui détaillait les objets enlevés, et l'on imprimait à grand nombre d'exemplaires une brochure qu'il rédigeait :

DEUX MILLE LOUIS A GAGNER, *et récompense honnête et proportionnée aux objets qui seront rapportés.*

Il a été volé chez Mme Du Barry, au château de Louveciennes dit Luciennes, près Marly, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, les diamants et bijoux ci-après :

... Une bague d'un brillant blanc, carré long, pesant 35 grains environ, montée en cage... Un baguier en rosette verte renfermant 20 à 25 bagues, dont une de grosse émeraude... ; une d'un onyx représentant le portrait de Louis XIII dont les cheveux et les moustaches sont en sardoine ; une d'un César de deux couleurs, entourée de brillants..., une d'un Bacchus antique, gravée en relief sur une cornaline ; une d'une sardoine jaune, gravée par

1. Les Archives de Seine-et-Oise en ont conservé toutes les pièces. On y voit notamment que Joseph Badoux, le jeune Suisse rouge accusé de complicité, fut mis en prison à Rueil (Il resta plus tard incarcéré plus de huit mois ; v. Fromageot, *l. c.*, p. 279). Dès son arrestation, cet innocent excitait la compassion intéressée du journaliste Prudhomme, qui, dans les *Révolutions de Paris*, racontait méchamment le vol de Louveciennes et en prenait l'occasion d'attaquer la châtelaine.

Barrier, représentant Louis XIV, entourée sur le corps de roses de Hollande fort vilaines ; une d'un gros saphir en cœur, montée à jour et entourée de diamants sur le corps et sur la moitié de l'anneau... Plus dans ce baguier, il y a un *bonus eventus* antique, gravé sur un onyx ; deux brillants très beaux en boutons d'oreilles..., une rose montée à jour de 258 brillants blancs, dont un gros au milieu, cristallin, pesant 24 grains environ... ; une paire de boucles de souliers de 84 brillants ; une belle paire de girandoles en gros brillants, de la valeur de 120 000 livres... ; un esclavage à double rang de perles avec sa chute, le tout d'environ deux cents perles, pesant de 4 à 5 grains chaque ; un gros brillant au haut de la chute, pesant 25 à 26 grains, et au bas un gland à franges et son nœud, le tout en brillants montés à jours ; une paire de bracelets à six rangs de perles... ; le fond du bracelet est une émeraude surmontée d'un chiffre en diamants en deux L pour l'un, et d'un D et B pour l'autre, et deux cadenas de 4 brillants ; un rang de cent quatre perles enfilées... ; un portrait de Louis XV peint par Massé, entouré d'une bordure d'or à feuilles de laurier, ledit portrait de 5 à 6 pouces de haut ; un autre portrait de Louis XV peint par le même...

Deux girandoles d'or formant flambeaux montés sur deux fûts de colonne d'or, émaillées en lapis, surmontées de deux tourterelles d'argent, de carquois et de flèches, faites par Durand ; un étui d'or émaillé en vert, au bout duquel est une petite montre faite par Romilly, entourée de quatre cercles de diamants, et de l'autre des armoiries ; soixante-quatre chatons dans un seul fil, formant collier, pesant 8, 9 et 10 grains chacun, en diamants montés à jour... ; un portrait de Louis XIV de Petitot ; un autre portrait de feu Monsieur, tous les deux en émail, ainsi qu'un portrait de femme également de Petitot ; un écritoire de vieux laque superbe, enrichi d'or et formant nécessaire, tous les ustensiles en or... ;

deux petits flambeaux d'argent de toilette, perlés et armoriés ; une boîte de cristal de roche, couverte d'une double boîte travaillée à jour ; pièces d'or portugaises ; guinées et demi guinées d'Espagne ; une dite des Noailles ; des Louis XV frappés à peu près dans cette forme : dans chaque angle de cette pièce sont des fleurs de lys ; une de M. Bignon, de M. de la Michodière, de M. Caumartin, aux armes de la Ville ; une de la Régence... Deux lorgnettes, l'une émaillée en bleu, l'autre en rouge avec le portrait du feu roi, toutes deux montées en or... Un reliquaire d'un pouce environ, d'un or très pur, émaillé en noir et blanc, une petite croix montée dessus assez gothiquement...

Ce n'est là qu'une partie du monceau éblouissant des choses dérobées ; dans les écrins de la comtesse étaient enfermés tout l'art exquis de la joaillerie du XVIII^e^ siècle, tout l'éclat des diamants, toute la pureté des perles.

Cette notice fit grand bruit ; mais beaucoup ne voulurent point croire à la maladresse d'un pareil étalage, car en ce moment le plus sage était, pour les nobles, de se faire oublier. M^me^ Du Barry y avait intérêt plus que personne ; sa légende s'était grossie de toutes les haines accumulées contre les abus, et Marat lui-même, l'oracle de la populace, se chargeait de renseigner à ce sujet les lecteurs de l'*Ami du peuple*[1].

1. « Sachez que ce que coûte à l'Etat l'Assemblée Nationale ne coûte pas, pendant une année entière, le quart de ce que lui coûtait l'une des catins favorites de ce vieux pécheur Louis XV. Voyez comme il a calé à Julienne (*sic*) cette Du Barry qui trottait ci-devant dans la crotte. Ah ! si vous l'aviez vue, il y a vingt années, couverte de diamants ! Dame, il fallait la voir faire son embarras dans le château de Versailles et donner par hottées à ses voleurs de parents les louis d'or de la Nation... » (*L'Ami du peuple*, n° 277, 11 novembre 1790. *Discours aux infortunés*).

A la suite du vol des diamants, des menaces directes grondèrent contre elle ; on dénonça ses grandes richesses, « acquises on sait comme », écrivait le journal *Les Révolutions de Paris;* et l'auteur imprimait cette phrase inquiétante à plus d'un titre, qui enregistrait les bruits courant Louveciennes et Marly : « On ne craint pas d'élever des doute sur la réalité du vol ; la réduction considérable, dont les revenus de ladite dame sont menacés, lui a fait naître l'idée, dit-on, de se rendre intéressante en se donnant pour victime d'un événement fâcheux et en se procurant un titre à l'indulgence de l'inexorable Assemblée Nationale[1]. » Dès le premier jour, l'incident parut donc suspect à l'entourage de M^me^ Du Barry. Ce fut l'opinion de beaucoup que le vol était feint, et entre autres de Zamor et de Salanave, domestiques de la comtesse, qui déposeront dans ce sens devant le Tribunal révolutionnaire.

Il est singulier que Parker Forth, l'agent anglais, se soit trouvé dès le début mêlé à l'affaire. On le voit correspondre intimement avec M^me^ Du Barry, à qui il fait de fréquentes visites et chez qui il lui arrivera même de loger. Rien, dès lors, ne semble trop compliqué dans cette histoire, car le personnage qui entre en scène eut à cette époque un des rôles les plus troublants. L'Angleterre ne resta point étrangère aux premières agitations révolutionnaires. Parmi la multitude d'agents envoyés, dit-on, par Pitt et à sa solde, pour exciter le peuple de Paris, Forth fut jugé de bonne heure le plus redoutable. Le 8 juin

1. V. Prudhomme, *Révolutions de Paris*, n^os^ 79 et 81. La première mention paraît dans le n° du 8-15 janvier 1791.

1789, un secrétaire du marquis de La Luzerne, ambassadeur de Louis XVI à Londres, mettait en garde son gouvernement contre les menées du dangereux émissaire :

« Les émeutes qui viennent d'éclater en France ont fait plaisir dans ce pays-ci [Londres] et on espère qu'il y en aura de nouvelles. Le sieur Forth, qui a déjà été en France à l'ouverture des États-Généraux, et qui a passsé quinze jours à Londres, a disparu depuis quelques jours et on le dit à la campagne. Quelques milliers de livres sterling ne sont pas grand'chose pour l'Angleterre pour acheter, par des voies indirectes, quelques boute-feux. S'il se trouve quelque chose de ce genre en France et que M. Forth y soit, il n'est pas étranger à cette intrigue. Il a toujours joué de ces rôles subalternes, et il est d'autant plus à craindre qu'il ne manque pas d'adresse[1]. »

Tel est l'homme qui dirigera toutes les démarches de Mme Du Barry, qui se mettra à son service à Paris et à Londres, d'une façon qu'il est difficile de séparer de son rôle secret. On en viendra naturellement à l'accuser assez vite d'avoir machiné lui-même le vol de Louveciennes[2] : « Quoi qu'il en soit, » dira

1. *L'Éclair* du 2 septembre 1906. (Document cité par M. Oscar Havard). — Le rôle politique de Forth demanderait à être étudié avant et pendant l'émigration. Les papiers conservés dans sa famille établissent qu'il prêta aux princes des sommes qui ne lui furent jamais remboursées.

2. Une lettre de Forth est ainsi annotée par Greive, au dossier de Mme Du Barry : « Preuve de ses liaisons avec Forth, le fameux espion anglais qui n'a jamais cessé d'intriguer contre la France depuis 1777, époque du séjour de Franklin dans ce pays, mais surtout depuis la Révolution. Ce sont lui et Béthune-Charost, qui ont été les émissaires les plus actifs des cours de Londres, de Berlin et de La Haye, et c'est ce Forth qui, il est à présumer, a concerté avec elle à Louveciennes le prétendu vol de diamants, pour servir de prétexte à ses voyages à Londres. Jamais trame n'a été plus profondément ourdie. Lisez les instructions à elle données par Brissac [?] et remarquez les personnes qu'elle a fréquentées à Londres » (Arch. nat., W¹ 16).

Greive, l'implacable dénonciateur de la châtelaine, « le vol mystérieux lui a servi de prétexte de faire de fréquents voyages à Londres, dont il paraît que les deux cours ont profité pour faire passer des renseignements, etc., sans être dans le cas d'émigration... Cet art et cette prévoyance sont bien dignes de l'école de ce profond maître en machiavélisme, Forth[1]. »

L'instruction judiciaire contre les voleurs inconnus se poursuivait à Versailles comme à Paris. On inquiétait tous les juifs recéleurs. La comtesse cependant gardait assez de calme pour continuer sa vie mondaine et amoureuse, et Brissac lui écrivait ce billet de tendresse, faisant allusion à l'aventure :

Ce mercredi 2 février 1791.

Arrivez, très cher cœur, et prenez toutes les précautions possibles pour votre vaisselle et autres effets encore précieux, s'il vous en reste. Oui, vous, votre beauté, votre bonté et votre magnanimité, j'en suis confus, et me sens plus faible que vous ! Et pourquoi ne le serais-je pour l'objet qui m'intéresse si vivement ? Adieu ; venez donc de bonne heure. Votre arrivée est-il (*sic*) sue ? Ne m'avez-vous pas dit que ce soir vous auriez à souper dix ou douze personnes ? Donnez-moi vos ordres vite par cet exprès, qui reviendra sur-le-champ. D'ailleurs, tout sera prêt pour que vos ordres soient exécutés. Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. A ce soir[2].

C'est à Londres que Forth faisait arrêter les voleurs. M^me^ Du Barry en recevait la nouvelle, le 15

— Les dossiers de l'instruction, dépouillés par M. Paul Fromageot, et aussi les papiers de Forth, dont nous avons eu obligeamment communication, enlèvent toute vraisemblance à l'hypothèse du vol concerté.

1. Chefs d'accusation contre la « Du Barry », de la main de Greive (Dauban, *La Démagogie en 1793*, Paris, 1868, p. 611).

2. Arch. nat., W^1^ 16.

février 1791 ; c'étaient trois juifs étrangers et un Français, portant l'habit de garde nationale et se disant brocanteur[1] ; ils prétendaient avoir acheté les diamants à Paris, mais se trouvaient dans l'impossibilité d'en faire la preuve. Au reste, les quatre quidams étaient sûrs de l'impunité, ayant commis leur délit hors des terres britanniques. Le procès commença, plein de détours et de complications, d'une lenteur interminable ; et plus tard, ce fut en vain que les héritiers de la guillotinée réclamèrent à Londres les « diamants, perles et bijoux »[2], énumérés par Roüen, le joaillier de Mme Du Barry, qui allait, comme principal témoin, l'accompagner dans ses voyages.

Forth informait la comtesse que sa présence était nécessaire en Angleterre pour la reconnaissance des objets dérobés[3]. Elle partait aussitôt avec le vieux chevalier d'Escourre, aide de camp du duc de Brissac[4], une femme de chambre, deux laquais, un valet de chambre et le joaillier Roüen. A Calais, elle retrouvait Forth, s'embarquait avec lui à Boulogne, le 19 février[5], et descendait à Londres à une

1. Archives de Seine-et-Oise, série Q (résumé de l'affaire écrit par Roüen). Les voleurs étaient, avec l'indicateur J.-B. Levet, un Harris, dit Abraham, Simon Joseph, Jacob Moïse et Joseph Abraham. Ils furent dénoncés par le grand marchand de diamants de Londres, Lion, dit Simon, qui se rendit chez Forth, le 10 février. Celui-ci, comme magistrat du comté de Middlesex, avait qualité pour suivre l'affaire.

2. « Soi-disant volés », dira Roüen, prétendant douter de la réalité du vol, dans sa déclaration intéressée « du 9e jour de la 2e décade de l'an 2e de la République », publiée par Vatel, t. III, p. 469.

3. « M. Forth a arrêté les voleurs et vient au-devant de Mme Du Barry ; elle vous prie, mon cher Morin, de redoubler de soin et de bien faire veiller autour du château... Je vous apprends la nouvelle avec d'autant plus de plaisir que je suis certain de tranquilliser votre âme que j'ai vue bien affectée. » Lettre de M. de Juilhac à Morin, du 15 juillet (Arch. nat., W1 16). Ce Juilhac, parent des Du Barry, était un des familiers de Louveciennes.

4. Ce voyage et les suivants coûteront la vie au chevalier d'Escourre, qui sera exécuté comme complice de Mme Du Barry.

5. Note autographe de Mme Du Barry sur ses voyages en Angleterre (Vatel, t. III, p. 431). Forth tenait un journal quotidien, qui est resté dans

hôtellerie de Jermyn street tenue par Grenier, ex-cuisinier du duc d'Orléans [1].

« Mme Du Barry est venue réclamer les bijoux qu'on lui a volés », écrivait Horace Walpole à miss Berry, le 26 février 1791, « non pas l'Assemblée nationale, mais quatre juifs qu'on a arrêtés ici et envoyés à Newgate. » Et il ajoutait : « Quoique feu lord Barrymore ait reconnu le mari de la comtesse comme appartenant à son illustre sang, Madame reconnaîtra-t-elle son parent dans le comte actuel, quand elle le saura devenu saltimbanque? »

La comtesse vit peu de monde à ce premier séjour ; mais Mme de Calonne ne la quittait guère, non plus que Forth, au dire d'un agent français, Blache, qui la surveillait et notait fort dangereusement pour elle ses allées et venues. Elle était convoquée devant le Lord Maire et affirmait par serment que les diamants lui appartenaient. Boydell, le Lord Maire, « qui est un peu mieux élevé que M. Bailly », écrit Walpole, « fit ses excuses de l'obliger à prêter serment chez lui : mais il la pria d'indiquer l'heure qui lui conviendrait, et vint lui-même la chercher dans sa voiture de grand gala ; à son arrivée, Madame trouva un banquet tout préparé [2]. »

sa famille ; on a bien voulu, pour nous le communiquer, en extraire ce qui regarde l'affaire des bijoux : « 11 feb. Long letter to Mr Rouen giving a circumstantial account of the recovery of Mad. Du Barry's Diamonds. — 15. Confession of Harris. — 16. Set of to Dover. — 17. Arrive to Boulogne at 9, Mme Du Barry at 10 night. — 18. Letter to Rouen. — 19. Cross of Dover. — 21. Dine Du Barry, Consultation at Baldwins. — 22. Meeting at Ham. Dine D. B. — 24. Examinations of prisoners. »

1. V. la déposition de la femme Roussel, dans l'affaire d'Escourre (Notes de Fouquier-Tinville. Vatel, t. III, p. 310) et la déposition de Blache, dans l'affaire Du Barry (Dauban, *l. c.*, p. 624).

2. Quelques jours après, Walpole rectifiait son information ; le Lord Maire n'était pas allé chercher la comtesse en carrosse ; il l'avait seulement retenue à dîner.

La comtesse quittait Londres le 1er mars, avec Forth, sans que son procès fût même entamé, et, le 4, elle rentrait à Louveciennes[1]. Avait-elle déjà une mission à remplir? et pour quel parti? Le comte d'Artois avait séparé sa politique de celle des Tuileries, car la Reine s'opposait énergiquement aux démarches des conseillers de son jeune beau-frère, Condé et Calonne. Mme Du Barry fut-elle instruite par la femme de ce dernier? Rapporta-t-elle des renseignements à la famille royale, qui, depuis la constitution civile du clergé, songeait à la fuite? Il est impossible d'émettre ici une supposition quelconque. Un mois après son retour, le 4 avril, Mme Du Barry repartait pour l'Angleterre, avec un passeport que le ministre Montmorin lui délivrait.

Elle s'en allait, disait-elle, débrouiller une difficulté de droit qui avait surgi en son procès. Le plus clair de l'affaire est qu'elle partait munie d'une lettre de crédit illimité émanant des banquiers contre-révolutionnaires Vandenyver[2], de Paris, pour les sieurs P. Simond et J. Hankey, de Londres[3]. Sa présence n'empêchait pas qu'on relaxât les voleurs; les bijoux furent mis sous scellés et déposés dans une banque[4].

En revanche, elle est plus que jamais en relations étroites avec Forth et le monde de l'émigration. On la surprend faisant passer des correspondances,

1, Les dates notées par Mme Du Barry sont confirmées par le journal manuscrit de Forth : « 1er march. Set of Dover at 9 with Mad. Du Barry. Arrive at 7.—4. Arrive at Paris, hotel Brissac, at 10. »

2. Ces banquiers étaient depuis 1789 en relations avec la comtesse, contrairement à la déclaration faite par Vandenyver père dans son interrogatoire du 11 brumaire an II (Vatel, t. III, p. 233).

3, La lettre de crédit est du 2 avril 1791 (Arch. nat., W1 16). V. à l'appendice.

4. La banque où fut déposée la boîte était celle de MM. Ranson, Morland et Hammers, Pall-Mall street.

comme ce billet non signé, échappé à la destruction des papiers qui auraient pu la compromettre. Elle l'a reçu, la veille de son départ, de M. d'Angiviller encore en fonctions comme directeur des Bâtiments du Roi, mais qui est menacé gravement et se dispose à quitter la France :

Je suis au désespoir de ne pouvoir me rendre aux ordres de Madame la Comtesse. Mais on me mène et on m'attend. Il m'est impossible d'avoir l'honneur de passer chez elle. Mes vœux et ceux de ma compagne la suivront sur sa route et l'accompagneront à son retour. Voudra-t-elle bien se charger de cette réponse ? Il n'y a point d'adresse, mais Madame la Comtesse sait à qui elle doit la remettre.

Je la supplie de vouloir bien recevoir l'hommage bien vrai de mon entier dévouement et de mon respect.

Ce 13 avril[1].

La lettre secrète qu'on lui a confiée est pour Mme de Calonne. Pendant ce deuxième séjour qui dure peu, elle loge à Margaret street, près d'Oxford circus[2]. On lui fait fête ; elle retrouve dans ce salon d'exil une petite France toute de grâce et d'élégance. Le crédit des Vandenyver lui a permis l'achat de deux chevaux anglais et bien des libéralités qui ne sont point toutes inscrites sur son livre de comptes. On est surpris de la voir rentrer en France, le 21, et repartir précipitamment pour l'Angleterre, deux

1. Arch. nat., W[1] 16. L'interrogatoire de Mme Du Barry permet d'identifier cette lettre. M. d'Angiviller, accusé sur sa gestion pourtant si honnête, s'éloigna de France dès le mois suivant, se rendit en Italie et alla finir sa vie à Hambourg ; sa femme, qui ne put se décider à l'accompagner, demeura à Versailles. Elle y mourut en 1808 (Baron de Maricourt, *Mme de Souza et sa famille*, p. 263).

2. Déposition de Blache (Dauban, *La démagogie en 1793*, p. 624).

jours après ; un courrier, qu'elle a reçu la nuit même de son arrivée, la rappelle à Londres aussitôt[1].

Si la comtesse fait à l'étranger de la politique, ce n'est pas, du moins, au détriment de ses distractions, bien que, dès son arrivée, elle doive quelque temps garder la chambre, la traversée l'ayant rendue souffrante. Un billet d'elle à Mrs. Boydell, femme du Lord Maire, mentionne cette indisposition :

La comtesse Du Barry a l'honneur de faire mille compliments à Lady Mairesse, et de lui marquer, avec tous ses regrets, de ne pouvoir pas se rendre à son dîner dont elle se faisait une fête et un plaisir. La comtesse Du Barry a attendu jusqu'à ce moment, espérant qu'un grand mal de gorge qu'elle a serait passé ; mais elle voit avec peine qu'elle sera privée de voir aujourd'hui Lady Mairesse. La comtesse Du Barry prie Milady de témoigner tous ses respects à Lord Maire.

Londres, ce lundi 25 avril[2].

La comtesse sollicite pour ses affaires les gens en place ; elle se fait recommander au Lord Chancelier ; elle écrit à Lord Hawkesbury, qui se met obligeamment à son service sans lui cacher que les lois de son pays « ne permettent pas à aucun juge, pas même au chancelier, de se mêler dans la conduite actuelle du procès[3]. » Du reste, les soucis ne la gênent

1. Voici les notes de Forth sur ce nouveau voyage ; « 17 may. Mad. Du Bary gone. — 26. See Mad. Du Barry. — 27. Look for house. See D. B. — 28. See D. B. fix her in her house. — 29. Mad. Du Barry dine in M. S. (Manchester square chez Forth). — 5 june. Read Chancery bill at D. B. — 30. Motion before of Chancelor... — 27 july. Trial gained by Mad. D. B. Letter to duc de Brissac. — 3 aug. Motion before Chancelor. — 7. Lord Mayor dines with D. B. Final decision of Chancelor. — 22. Set out from London with Mad. Du Barry. »

2. Autographe de la collection A. Morrison.

3. Du 24 juin 1791 (Welschinger, *l. c.*, p. 90).

guère dans l'aimable vie qu'elle se plaît à mener. Bientôt, elle est de toutes les fêtes, de toutes les réceptions. Elle visite la Tour, Westminster, elle assiste aux offices à Saint-Paul, elle va danser au Vaux-Hall, et on la voit au Ranelagh-Garden, « un des jardins les plus brillants de l'Europe ».

Elle reçoit à dîner grand nombre d'Anglais et d'émigrés, et leur donne à jouer. Elle est au mieux avec Mrs. Hobart, petite-fille du duc de Lancaster et bientôt comtesse de Buckingham : elle visite Sans-Souci, la maison de campagne de la belle dame qui a fait, paraît-il, « autant de conquêtes que le roi de Prusse ». Elle se lie d'amitié avec Mrs. Sturt : elle lui enverra de France des lettres délicieuses, pleines de doux souvenirs, auxquelles il sera répondu, dans la plus jolie langue, combien Londres a goûté « la bonne humeur et le bel esprit de la comtesse [1]. »

Vers la fin de juin, M^me^ Du Barry voit arriver son bon ami Calonne, envoyé de Coblentz par le comte de Provence, afin de demander l'aide de William Pitt ou tout au moins sa neutralité. C'était après l'affaire de Varennes, et les frères du Roi réunis ne songeaient qu'à l'invasion de la France par l'Europe coalisée : il n'y avait alors rien à obtenir de l'Angleterre, qui ne se mêlera à la lutte qu'au jour de ses intérêts. Ce n'est pas en matière aussi grave, quoi qu'en ait pu penser le Tribunal révolutionnaire, qu'est intervenue M^me^ Du Barry. Il faut croire cependant qu'elle a mis son salon improvisé

1, V. à l'appendice, des lettres inédites de M^me^ Du Barry et de Mrs. Sturt. La première est un bon exemple du style précieux de la comtesse.

et ses relations anglaises au service de M. de Calonne, pendant la durée de sa mission.

Après le départ de ce dernier, Mme Du Barry reste encore quelque temps à Londres ; et c'est alors que Cosway, le grand miniaturiste, esquisse d'elle le dernier portrait que nous ayons[1]. Elle apparaît presque mignonne, malgré son âge, sous les lourds cheveux qui tombent ; la bouche s'offre ; le regard bleu des yeux étroits est rempli de caresses. Elle est en robe blanche, à peine dessinée, et un collier met des perles roses à son cou. Combien les tourments se marquent peu sur son front ! Elle n'est que du moment, l'âme de cette femme ; le passé pèse bien peu sur elle, et l'avenir ne l'inquiète pas. Elle a la sérénité si tôt revenue des êtres toujours adorés.

A Paris, M. de Brissac l'attend, la désire, tremble peut-être pour l'aimée ; elle-même songe à sa chère maison, et on peut juger, par les ordres pressants qu'elle adresse à ses serviteurs, de l'ardeur du retour qui la possède[2]. Elle arrive enfin, le 25 août

1. Collection Pierpont Morgan. Cette miniature a été gravée par Condé. V. notre article dans *L'Art* de 1907, t. VIII, p. 16.

2. Ses lettres du mois de juillet, publiées par les Goncourt et Vatel, sont remplies de recommandation à Morin et aux autres serviteurs : ... « Je suis déjà assez malheureuse d'être éloignée de ma maison, de mes amis, et dans un pays, quoiqu'on puisse dire, ne valant pas la France avant les troubles qui l'agitent. J'approuve le parti que Morin veut prendre pour mettre mes effets à l'abri du pillage ; il consultera M. le duc, mais il faudra bien prendre garde que personne ne s'en doute... Morin dira a Mlle Roussel de mettre toutes mes dentelles, qui sont dans l'armoire de la chapelle, dans une malle à l'abri de toute espèce d'attaque, ainsi que ce qui est susceptible d'être volé ou brûlé. J'espère qu'on ne sera pas réduit à cette triste extrémité, mais enfin, il faut tout prévoir. Je vois avec une peine mortelle que je resterai encore ici jusqu'au 14 août, parce que mes coquins de voleurs ne seront jugés qu'à la fin de ce mois... » Elle pense à toutes les menues affaires de Louveciennes, aux petites dettes à régler par Morin au sujet desquelles « M. le duc lui a remis de l'argent pour les payer » ; elle demande qu'on lui envoie par Mme de Vougny, à qui Brissac doit procurer un passeport, une bouteille de fleur de vulnéraire, de la fleur d'orange, des cerises, et « quelque pot de confiture de chez moi, de celle de l'année passée, s'il y en a encore. . »

1791, toujours escortée de Forth[1] que l'imprudente ne craint pas de loger chez elle. Que de changements à Paris depuis son départ! quelle marche folle des événements que rien n'arrêtera plus! Brissac, sans plus d'illusions, porte déjà en son cœur le deuil de la royauté.

Mme Du Barry est toute à la joie de se retrouver « sur la montagne », dans son Louveciennes si longtemps déserté ; et les visiteurs viennent de toutes parts prendre des nouvelles de parents, d'amis, qu'on a crus partis pour peu de temps, et que maintenant on n'espère plus revoir avant la fin des troubles. Tous aiment la comtesse, à la voir ainsi courageuse et bonne : on sait qu'elle fera de nouveau le périlleux voyage, et qu'elle ira encore porter aux exilés les subsides et le réconfort[2].

En attendant, on se réunit chez elle comme dans la maison la plus sûre ; les dîners intimes y sont fréquents ; la châtelaine s'amuse à commander un grand marbre pour ses jardins, *La Beauté qui désarme l'Amour*[3] ; et ce billet de M. de Brissac, écrit au lendemain d'une chasse royale, montre bien qu'en dépit des préoccupations politiques, la vie paisible de Louveciennes a repris son cours :

Ce 3 octobre 1791, lundi.

Mon petit dauphin est parti ; je suis sans lunettes, je

1. Le retour avec Forth est avoué par Mme Du Barry dans son interrogatoire (Vatel, t. III, p. 228). Le journal manuscrit de Forth mentionne le séjour : « 25 aug. Arrive a Paris at 10. — 26. See Duke of Brissac. Arrive at Luciennes at 9. — 27. See Luciennes. D. Brissac and others dine. — 28. Id., id., — 29. Come to Paris. » Forth passe septembre à Paris ; il va en octobre à Versailles pour déposer dans l'affaire du vol ; le 3 novembre, il note : « Adieu D. B. et D. de Brissac, d'Armaillé, etc. »

2. V. sur les sentiments qu'elle inspire, une lettre bien significative de la marquise de Mortemart, née Nagu, que nous publions à l'appendice.

3. V. plus haut, p. 272, n. 5.

vous écris donc un seul mot qui les renferme tous : je vous aime et pour la vie, malgré les vieux et leur envie. Demain, j'irai dîner avec vous, et vous mènerai Mme de Banville, l'abbé Billiardy et M. Le Goust. Nous avons fait huit lieues à cheval ; le Roi a tué trois faisans, et mon déjeuner a été un bon dîner. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Je viens de faire un pâté dont je vous demande excuse. Rien de nouveau.

M. Bertrand, ancien intendant de Rennes, est nommé ministre de la Marine.

Mais les événements vont retenir en France Mme Du Barry pendant de longs mois, des mois de tourment et d'angoisse, où elle n'aura plus de cœur et de pensée que pour Brissac, de qui les jours sont désormais comptés. Depuis l'arrestation du Roi à Varennes, c'est la défaite de la monarchie. L'Assemblée achève la Constitution et change les institutions administratives et judiciaires, mais laisse subsister dans son ensemble l'armée royale. Seules sont désorganisées les maisons militaires du Roi et des princes, corps privilégiés que remplace, indépendamment de la Garde d'honneur, une Garde constitutionnelle. Celle-ci, payée sur les fonds de la liste civile, doit compter au plus douze cents hommes à pied et six cents à cheval, choisis par le Roi.

Louis XVI nomma commandant en chef de ce corps celui qu'il savait la fidélité, la bravoure même, le duc de Brissac, et cet honneur fut pour le gentilhomme l'arrêt de mort. La Garde constitutionnelle, trop dévouée au Roi, parut suspecte dès les premiers jours. Elle n'enrôlait que des nobles et des contre-révolutionnaires, prêts à la trahison, assurait-on, au premier signe de leur chef. « C'était

la Du Barry qui était chargée de sonder les sentiments de ceux qui se présentaient pour être admis dans la Garde[1] », diront plus tard les persécuteurs de la comtesse. Devant le Tribunal révolutionnaire, l'un d'eux déclarera avoir lu, dans une lettre, « que les nouveaux gardes du corps étaient présentés à la Du Barry pour témoigner de leur attachement à la personne du Roi[2] ».

Et sans doute est-ce à l'amie de Brissac que s'adressèrent quelques officiers désireux de passer sous les ordres du duc. Un billet, retrouvé dans ses papiers, témoigne qu'on ne doutait pas de son influence:

Versailles, le 28.

Nous avons joué aux barres, Madame la Comtesse ; j'ai été à Marly en partie pour avoir l'honneur de vous voir et vous étiez absente de Luciennes ; j'ai été à Paris, j'ai envoyé à l'hôtel de Brissac et vous veniez de repartir pour Luciennes. J'espère qu'avant votre départ pour l'Angleterre vous voudrez bien me donner un rendez-vous, afin que je puisse jouir un moment du plaisir de vous voir et de vous entendre. En attendant, je veux vous procurer une occasion d'exercer le penchant que vous avez à faire du bien et vous recommander un homme estimable qui est sans fortune et marié à une femme charmante. La Révolution l'a fait sortir de son régiment. *Il pense à merveille.* Son mémoire vous instruira de l'objet de ses demandes. Je vous supplie de vouloir bien mettre auprès de M. le duc de Brissac l'intérêt nécessaire pour le faire réussir. Je vous en aurai une bien grande obligation.

J'ai l'honneur d'être, Madame la Comtesse, votre très humble et très dévouée servante.

Du Bourdic, née baronne de l'Estang.

1. Notes de Fouquier-Tinville (Vatel, t. III, p. 262).
2. Déposition de Blache (Vatel, t. III, p. 278).

Bientôt, des gardes mécontents avertissent l'Assemblée législative de l'esprit royaliste de leur régiment ; les dénonciations signées ou anonymes se multiplient. Le moment, au reste, est à la méfiance, la cause de Louis XVI étant devenue celle de tous les rois, de qui les troupes envahissent les frontières. Dans la séance du 29 mai 1792, l'Assemblée est saisie d'un rapport de Basire ; elle déclare, d'urgence, qu'il y a lieu à accusation contre le commandant en chef de la Garde constitutionnelle et licencie ce corps[1].

Le décret fut rendu le 31, à une heure du matin ; inculpé de trahison, le duc de Brissac devait comparaître devant la Haute-Cour siégeant à Orléans[2]. « Je courus en instruire le Roi et la Reine qui étaient couchés, » écrivait plus tard le duc de Choiseul ; « ils m'envoyèrent dans l'appartement de M. de Brissac, lui proposer les moyens de fuir et lui donner un avis particulier. Il était dans son lit ; je remplis ma mission. Je l'avertis que peut-être dans deux heures le décret d'accusation lui serait signifié et je le pressai de profiter du dernier moment. Son

1. V. le *Rapport de Claude Basire sur l'incivisme de la garde soldée du Roi, lu à la séance du 29 mai 1792, l'an 4e de la Liberté française*, in-8. Les notes dénonciatrices venimeuses qui accompagnent cette brochure, et qu'a rédigées un garde « renvoyé à cause de son patriotisme », témoignent de l'état des esprits. Nous en citerons une parce qu'elle regarde un ami de Brissac, qui va jouer un grand rôle dans la fin de la vie de Mme Du Barry : « Un sieur de *Rohan-Chabot*, ci-devant et se disant encore comte, ci-devant l'un des aides-de-camp, pour les rues de Paris, de M. Lafayette, dont il était un des vils et bas flatteurs, et maintenant simple soldat de la Garde à cheval, en attendant le grand jour de la Contre-Révolution, ce jour où toute la chevalerie française reprendra son éclat et ses dignités, ce jour que ces enragés de patriotes, cette Garde nationale si incommode, si surveillante, ces maudits jacobins si habiles à flairer et dévoiler des complots et des traîtres... les forcent à ajourner à chaque instant. »

2. V. les pièces (reproduites avec des dates erronées) dans le livre de la duchesse de Brissac, *l'enfant la tourmente*, Paris, 1901, p. 50 et suiv.

âge, sa confiance dans son innocence ne lui permirent pas d'accepter ; et je dois dire que la seule chose dont il s'occupa fut d'écrire à M^me^ Du Barry et de lui envoyer une longue lettre à Luciennes par son aide-de-camp, le jeune Maussabré. Sa seule pensée, sa seule sollicitude, étaient pour M^me^ Du Barry[1]. »

On a de ces tragiques moments un billet de M^me^ Du Barry écrit, dans l'affolement et la hâte, alors qu'elle ignore encore la décision de l'Assemblée; ce mot, n'ayant pas été envoyé, se retrouve dans ses papiers :

J'ai été saisie d'une crainte mortelle, Monsieur le Duc, quand on m'a annoncé M. de Maussabré; il m'a assurée que vous vous portiez bien, que vous aviez le calme d'une conscience pure. Mais cela ne suffit pas à mon intérêt pour vous ; je suis loin de vous, j'ignore ce que vous allez faire ; vous me direz que vous l'ignorez vous-même. J'envoie l'abbé savoir ce qui se passe, ce que vous faites ; pourquoi ne suis-je pas près de vous ? Vous recevriez de moi les consolations de la tendre et fidèle amitié. Je sais que vous n'avez rien à craindre, si la raison et la bonne foi régnaient dans cette assemblée. Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. L'abbé entre dans ma chambre ; je veux vite le faire partir. Je ne serai tranquille, que quand je saurai ce que vous devenez. Je suis bien sûre que vous êtes en règle sur la formation de la Garde du Roi, ainsi je n'ai rien à redouter pour vous de ce côté. Votre conduite a été si pure, depuis que vous êtes aux Tuileries, qu'on ne pourra rien vous imputer. Vous avez fait tant d'actes de patriotisme qu'en vérité je ne sais pas ce qu'on peut trouver à redire. Adieu. Dou-

1. *Revue de Paris* de 1829, t. IV, p. 64.

nez-moi de vos nouvelles et ne doutez jamais de tout ce que j'éprouve.

Ce mercredi, à onze heures [1].

Le matin de l'arrestation, à son réveil, la comtesse lut la longue lettre d'amour et d'adieu que Brissac avait écrite dans la nuit. On se figure le désespoir de la pauvre femme. En ce même moment, on transférait le duc à Orléans. Pendant deux jours, anxieusement elle attendit des nouvelles : enfin, le 2 juin, une lettre de M. de Maussabré venait calmer sa fièvre :

Paris, ce 2 juin, à 3 heures du matin.

Madame la comtesse,

Je m'empresse de vous envoyer une lettre de M. le duc de Brissac par laquelle vous apprendrez qu'il est arrivé au lieu de sa destination sans qu'il lui soit arrivé le plus petit événement. J'aurais été vous la porter moi-même si je n'étais chargé de plusieurs commissions importantes ; dès qu'elles seront faites, je me mettrai en marche pour aller vous informer de plusieurs particularités qu'il est bon que vous sachiez. En attendant, permettez-moi, Madame la Comtesse, que j'aie l'honneur de vous faire agréer l'hommage de mon respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Maussabré.

Une autre femme, la fille même de Brissac, la

1. Arch. nat., W[1] 16. M[me] Du Barry, interrogée à son procès sur cette lettre, déclare qu'elle ne l'a pas fait partir, parce qu'elle a eu des nouvelles par un des gens du duc. L'abbé dont elle parle est leur ami l'abbé Beliardi (appelé souvent Billiardi), ancien commis aux Affaires étrangères.

duchesse de Mortemart, ne vivait aussi que d'angoisse, car elle ne savait de son père que l'arrestation. Malade, hors de France, ayant accompagné son mari en émigration, l'éloignement aggravait ses inquiétudes. De Spa, où elle prenait les eaux, elle écrivait à Mme Du Barry et, confiante dans le dévouement de la comtesse, la croyait déjà à Orléans :

Reconnaîtrez-vous mon écriture, Madame ? Il y a trois ans que vous la vîtes dans un triste moment[1] ; en voilà un bien plus triste encore pour votre amitié et pour mes sentiments. Ah ! que je souffre depuis deux jours ! Son courage, sa fermeté, les éloges dont on l'accable, les regrets que tous lui donnent, son innocence, rien ne peut calmer mon imagination effrayée. M. de — et moi voulions partir avant-hier ; plusieurs personnes de poids nous en ont empêchés. Ils y voyaient du danger pour mon époux, sans avantage pour mon père ; ils disaient que même sa qualité d'émigré pouvait lui nuire. Mais moi, Madame, est-ce que je ne pourrais lui être de quelque utilité ? Ne pourrais-je espérer de le voir ? Peut-on faire un crime à une femme malade d'avoir été prendre les eaux et le faire retomber sur son père ? Je ne le crois pas ; et c'est la seule chose que je craindrais. Si vous croyez que je puisse lui être bonne à quelque chose, à Paris ou à Orléans, ayez la bonté de me le mander et j'y volerai. Est-il un moyen d'avoir de ses nouvelles, d'avoir quelques communications avec lui ? Mandez-le moi, je vous supplie, et je le saisirai avec empressement. J'ai appris par un homme qui peut-être vous est inconnu que vous êtes partie pour Orléans[2]. Ne trouvez pas mauvais que je vous dise que cette marque d'attachement pour celui qui m'est

1. Mme Du Barry avait conservé cette « écriture » de la duchesse ; ce sont les billets reproduits p. 317.

2. Ici un nom effacé. Le trait placé plus haut remplace le nom de M. de Mortemart.

si cher vous acquiert des droits éternels sur mon cœur, et agréez, je vous prie, l'assurance des sentiments que je vous ai voués pour la vie.

Trouvez bon que je retranche les compliments de fin de lettre, et donnez-moi la même marque d'amitié. J'envoie cette lettre à quelqu'un de sûr à Paris, qui j'espère vous la fera parvenir sans inconvénient. Pardon de mon griffonage.

Ce 5 de juin[1].

M. de Brissac ne devait point revoir sa fille bien-aimée. En répondant à cette lettre émouvante, M^me^ Du Barry dut lui conseiller de ne pas repasser la frontière. Pendant ce temps, le prisonnier restait au secret jusqu'au moment où l'acte d'accusation arrivait à la Haute-Cour. Ce fut le 14 juin, et sa maîtresse put alors le visiter. Chaque jour il avait une lettre d'elle, qu'apportait le cocher Augustin, et longuement il y répondait.

On avait enfermé le duc dans l'ancien couvent des Minimes, rue Illiers, et il occupait la cellule n° 8, que lui avait cédée M. de Lessart, l'ex-ministre des Affaires étrangères, parce qu'elle était la plus salubre. Un seul domestique était admis à le servir. « Les détenus ne pourront recevoir que dans leurs chambres respectives les personnes qui auront obtenu des permissions[2] », dit un article du règlement des prisons; et c'est là que le duc de Brissac eut la dernière joie de revoir la comtesse, car elle dut user plus d'une fois de la facilité des voyages et des permissions données.

1. Arch. nat., W^1^ 16.
2. Duchesse de Brissac, *l. c.*, p. 101.

Mmes de Mortemart et Du Barry étaient plus tranquilles sur le sort du prisonnier d'Orléans, depuis la ferme contenance du Roi dans la journée du 20 juin 1792. Il semblait que les partisans du trône eussent pris certains avantages, et la fille chérie du duc écrivait à la comtesse quelques mots plus rassurés :

Je vous rends un million de grâces, Madame, des nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner. Comme votre lettre a été retardée, je ne l'ai reçue qu'avec des nouvelles de mon père de sa propre main, ce qui m'a fait grand plaisir. J'ai su depuis qu'il avait été interrogé et n'était plus au secret. Le voilà aussi passablement que possible pour un prisonnier. Malgré son innocence reconnue, je crains que les procédures ne soient bien longues, et je me serais trouvée très heureuse, si j'avais pu lui être de quelque utilité ou de quelque agrément pendant sa retraite. Depuis quelques jours, on nous inquiète sur Paris ; on semble y craindre quelques troubles. On attend le duc de Brunswick à Coblentz et de l'argent avec une égale impatience. On disait ce soir que les Français avaient été battus à Menin, mais je n'en crois rien. Plusieurs petits détachements marchent pour les environner et leur couper le chemin de France, mais sûrement ils s'en tireront avec avantage. Je vais, d'après votre conseil et celui de plusieurs personnes, je vais continuer mes eaux qui puent horriblement et donnent la fièvre et la gale ; il faut croire pieusement que c'est pour le mieux, ainsi que le vilain temps qu'il fait depuis deux mois. Il faut surtout prendre patience ; c'est un grand remède. Adieu, Madame, pardon de mon griffonage ; recevez l'assurance du sincère attachement que je vous ai voué pour ma vie.

Ce 23 juin[1].

1. Arch. nat., W[1] 16. Sur l'original est noté de la main de Greive :

Aux Minimes, M. de Brissac s'intéresse à ses compagnons de captivité ; il fait aménager le réfectoire délabré de l'ancien couvent pour un jeu de volant où se distraient les détenus. Lui-même s'occupe de géographie, fait coller des cartes par un relieur ; M^me^ Du Barry lui envoie des livres et tout ce qu'il désire, par le courrier quotidien.

Aux frontières cependant la situation devient grave, et le manifeste de Brunswick a secoué d'une émotion violente le peuple de Paris. La foule, qui devine la connivence de Louis XVI, en veut encore plus au Roi qu'à l'ennemi. Brissac apprend la journée du 10 août, le massacre des Tuileries, l'internement au Temple de la famille royale ; à ces nouvelles, il pressent sa fin prochaine et, le jour même, rédige son testament. Il institue M^me^ de Mortemart sa légataire universelle et, après avoir exposé ses suprêmes volontés de chef de famille, il ajoute : « Je lui recommande aussi ardemment une personne qui m'est chère et que les malheurs des temps peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicille qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet. » Ce codicille règle tout avec la prévoyance la plus délicate :

Je donne et lègue à M^me^ Du Barry, de Louveciennes, outre et par dessus ce que je lui dois, une rente annuelle et viagère de 24 000 livres, quitte et exempte de toute retenue, ou bien l'usufruit et jouissance pendant sa vie de ma terre de la Rambaudière et de la Graffinière, en Poitou, et des meubles qui en dépendent, ou bien une somme

« Cette lettre est de la fille de Brissac, apparemment d'Aix-la-Chapelle ou Spa, puisqu'il y est question des eaux. G. »

de 300 000 livres une fois payée en argent, le tout à son choix... Je la prie d'accepter ce faible gage de mes sentiments et de ma reconnaissance, dont je lui suis d'autant plus redevable que j'ai été la cause involontaire de la perte de ses diamants... Je prie ma fille de le lui faire accepter..., ma volonté étant qu'aucun de mes autres legs ne soit délivré avant que celui-ci ne soit entièrement accompli.

Écrit et signé de ma main, à Orléans, ce 11 août 1792.

Louis-Hercule-Timoléon DE COSSÉ-BRISSAC[1].

Aussitôt après, de la même plume, le duc traçait ce billet pour celle qu'il savait désespérée :

Ce samedi, 11 août, à Orléans, 6 heures du soir.

J'ai reçu ce matin la plus aimable des lettres et celle qui depuis longtemps a plu davantage à mon cœur. Je vous en remercie. Je vous baise mille et mille fois ; oui, vous serez ma dernière pensée. Nous ignorons tous les détails. Je gémis, je frissonne. Ah ! cher cœur ! que ne puis-je être avec vous dans un désert ! Puisque je n'ai pu être qu'à Orléans, où il est fort fâcheux d'être, je vous baise mille et mille fois. Adieu, cher cœur. La ville est tranquille jusqu'à présent[2].

La comtesse pleurait à Louveciennes, ainsi qu'à Spa Mme de Mortemart. Le danger semblait imminent ; des pamphlets mettaient à prix la tête de Brissac, « ci-devant gouverneur de Paris, ci-devant

1. Ce codicille a été invoqué et discuté plus tard, lors du procès entre les héritiers de Mme Du Barry et les héritiers Cossé-Brissac. Voir à la bibliothèque de la ville de Versailles, les mss. 459, 462 à 465.

2. Arch. nat., W1 16. Le dénonciateur Greive qui a chargé de son écriture ce billet, comme la plupart des autres, souligne la dernière phrase de Brissac et remarque : « Il espérait donc une émeute ! »

commandant en chef des plaisirs de la Du Barry et de la Garde du Roi, traître à la Nation... Voilà ce qui s'appelle une bonne aubaine pour la Haute-Cour nationale! A qui pourra prévenir un accident et faire un petit Saint-Denis de M. Timoléon Cossé-Brissac, 12 000 livres[1]. »

Ce rapprochement des noms rendait plus que suspecte Mme Du Barry ; elle le devenait davantage à la suite d'une perquisition faite à Louveciennes, le 19 août, par un détachement de ces gardes nationaux, qui battaient les environs de Paris pour y trouver des conspirateurs[2]. La comtesse abritait justement M. de Maussabré, qui avait pris part à la défense des Tuileries, le 10 août, et qui, traqué, malade, était soigné par la châtelaine. A l'arrivée des gardes, elle affirmait n'avoir chez elle que ses gens. Mais bientôt ils découvraient, caché derrière un lit, le jeune aide-de-camp ; en vain, elle voulut leur disputer cette proie ; que pouvaient les cris et les sanglots d'une femme contre des sans-culottes pris de vin[3]?

M. de Maussabré était incarcéré à l'Abbaye, où, quelques jours après, au massacre de Septembre, il trouvait une mort horrible. Effrayé par la populace qui envahissait la prison, il s'était réfugié dans une cheminée; « on a brûlé de la paille pour l'étour-

1. *Têtes à prix,* pamphlet cité par Vatel, t. III, p. 169.

2. Le détachement était commandé par Mollien. V. la déposition de Xavier Audouin (Vatel, t. III, p. 261), qui prétend qu'à cette date « la maison de Luciennes était remplie de tous les ci-devants seigneurs de la Cour ».

3. « Ils trouvèrent malade dans un lit un malheureux enfant de dix-huit ans, beau, brave, ardent, sensible, le jeune Maussabré, allié aux plus grandes maisons de France, ci-devant aide-de-camp de M. de Brissac... Ils l'enlevèrent; c'était le dernier jour de leur marauderie : il fallait bien, au moins, avoir un prisonnier... » (*Récit historique de la Révolution du 10 août,* par J. Peltier, Londres, 1793, t. II, p. 209).

dir et le faire descendre; il en est tombé, et on l'a fusillé sans l'entendre. » M. d'Escourre relatait ces affreux détails à Mme Du Barry[1].

Mais, en ce moment, elle craignait pour une vie autrement chère. Devant la nécessité de rappeler à Paris les gardes nationaux casernés à Orléans, l'Assemblée décrétait, le 2 septembre 1792, le transfert des prisonniers de la Haute-Cour au château de Saumur. Pour les escorter et les protéger, elle envoyait dix-huit cents hommes commandés par Fournier l'Américain. Ce sinistre personnage commençait par livrer au pillage les effets des prévenus, puis, narguant les ordres reçus, prenait non la route de Saumur, mais celle de Paris. Les détenus, au nombre de cinquante-trois, furent assis sur la paille dans dix chariots. Partis d'Orléans le 3 septembre, aux cris de : « A bas les conspirateurs! A bas les traîtres! » le 6, ils eurent à Étampes un jour de halte; à Arpajon, une nuit. Ils approchaient de Versailles, et déjà l'hostilité se faisait plus menaçante. On criait : « Mort aux seigneurs! » Brissac, de haute stature,

1. Lettre du 6 septembre citée plus loin. Mme Du Barry avait paru assez compromise, à la suite de l'arrestation de Maussabré dans sa maison, pour qu'un journal de Paris, le *Courrier français*, eût enregistré la nouvelle de sa propre incarcération. M. d'Escourre s'était chargé de démentir un bruit aussi dangereux; le rédacteur du journal rétracta son information, et le texte imprimé de cette rectification est joint à la lettre de D'Escourre. « Je lui ai promis récompense, écrivait celui-ci, si cet article était bien fait. » Le ton du premier article du *Courrier* était significatif :

« La justice du peuple frappe également les traîtres qui se cachent sous le chaume et ceux qui se cachent sous les lambris dorés. Madame Dubarry a été arrêtée à Luciennes et elle vient d'être conduite à Paris. On s'est aperçu que cette vieille héroïne de l'ancien régime envoyait continuellement des émissaires à Orléans. On avait arrêté chez elle un aide-de-camp de M. de Brissac. On a pensé avec raison que ces fréquentes ambassades avaient d'autres objets que la galanterie, à laquelle Madame Dubarry doit enfin être tout à fait étrangère. Maîtresse et confidente de M. de Brissac, elle a partagé autrefois ses trésors et ses plaisirs; elle partage peut-être aujourd'hui son ambition contre-révolutionnaire. »

calme et beau parmi ses compagnons, était toujours désigné par l'insulte. Il occupait le troisième char et portait un habit bleu à boutons d'or, des bottes à l'écuyère, les cheveux roulés.

Le fidèle Escourre écrivait à la comtesse les premières nouvelles de ce voyage :

Paris, ce 6 septembre 1792.

Les prisonniers d'Orléans arriveront demain à Versailles. On a envoyé deux commissaires de la Commune au-devant d'eux pour dire à la garde nationale qui les mène qu'elle a déjà enfreint la loi et qu'elle devient responsable de ce qui pourrait arriver aux prisonniers que l'on veut juger légalement. Il faut espérer qu'ils arriveront sains et saufs, et qu'en gagnant du temps on sauve leur vie. L'Assemblée, d'ailleurs, lassée de sang, se propose de donner une amnistie ; ce sacrifice n'est pas grand, quand il n'y a pas de coupables...

Il m'est arrivé dix lettres d'Orléans pour des députés actuels, pour les prier d'aller au-devant des malheurs qui menaçaient les malheureux prisonniers qu'on avait à Orléans, qu'on égorgera ici en arrivant. Je les ai toutes fait remettre tout de suite. Mme de Maurepas, instruite de la translation de M. le duc, voulait aller tout de suite à l'Assemblée. On l'a retenue. Elle a écrit à Danton et à l'abbé Fauchet. Mme de Flamarens et moi avons porté les lettres ; elles ont vivement intéressé l'abbé Fauchet...

J'ai l'âme et le corps accablés, et ne serai tranquille que lorsque je saurai M. le duc à Versailles, si on peut passer. J'y enverrai, si je ne puis y aller. Envoyez-y de votre côté, mais surtout ménagez et évitez les démarches qui peuvent devenir publiques et vous nuire à l'un et à l'autre[1].

1. Arch. nat., W[1] 16. On s'étonnerait qu'une lettre aussi importante eût été négligée par Mme la duchesse de Brissac, dans le récit qu'elle a donné

Le convoi arrive aux portes de Versailles, vers une heure de l'après-midi. L'attente a excité la haine ; la cohue se presse menaçante à la rencontre des prisonniers. « Ils sont entrés dans la ville par la grille du Petit-Montreuil, ont passé sur la place d'Armes et la rue de la Surintendance, paraissant tendre à la rue de l'Orangerie. » C'est dans les cages de l'ancienne ménagerie du parc, en effet, que le conseil de la commune a décidé de les enfermer, « ce qui aurait l'avantage de satisfaire l'animadversion populaire et d'atténuer le sentiment de la haine en faisant naître des idées de mépris[1]. »

Cependant les forcenés crient : « Livrez-nous au moins Brissac et Lessart! » L'un d'eux a fermé la grille de la ville : il faut rebrousser chemin, et c'est à la fontaine des Quatre-Bornes que la populace déchaînée se jette sur les malheureux. La troupe s'est retirée ; ils sont assaillis à coups de sabres, de piques, de bayonnettes. Brissac se défend, armé d'un couteau ; il a de terribles blessures au visage « portant sur le nez, la bouche et le front », mais encore debout, et cette fois avec un bâton, il frappe jusqu'à la fin[2].

A Louveciennes, tout le jour, M^me^ Du Barry épie de ses fenêtres le retour des gens envoyés. Chaque heure augmente son angoisse ; le soir est venu, elle n'ose pressentir l'horrible vérité, quand le chant du

des derniers jours du malheureux duc, si l'on ne constatait que la même omission, évidemment volontaire, porte sur tous les papiers relatifs à sa liaison avec M^me^ Du Barry.

1. Vatel, t. III, p. 175.

2. Duchesse de Brissac, *Pendant la Tourmente*, p. 140. Pièces de notoriété du décès du duc de Brissac. Témoignage de son frotteur Pierre Baudin, et du père de celui-ci, demeurant tous deux à Versailles, qui ont assisté à toute la scène (Vatel, t. III, p. 178).

Ça ira annonce dans le village un étrange cortège. Des hommes en haillons portent au bout d'une pique un trophée ensanglanté ; c'est la tête de Brissac, qu'ils lancent, avec des insultes, dans le salon de la malheureuse [1] !

« Depuis ce jour, Monsieur, » disait-elle à un ami quelque temps après, « je suis dans un état de douleur qu'il vous est aisé de concevoir. Le voilà consommé, ce crime effroyable, qui me rend si malheureuse et qui me livre à des regrets éternels ! Au milieu des horreurs qui m'environnent, ma santé se soutient. On ne meurt pas de douleur. Je suis sensiblement touchée, Monsieur, de votre intérêt ; il adoucirait mes peines, si je pouvais ne pas les sentir à chaque instant. J'ai reçu aujourd'hui des nouvelles de votre femme, je pense qu'elle viendra bientôt me voir. Je l'attends avec impatience ; il est si consolant d'être avec des personnes qui ont nos mêmes sentiments, que je regrette tous les instants que je passe sans la voir » [2].

Puis, c'était à une autre femme, si chère au supplicié, que Mme Du Barry écrivait. Là-bas, en son exil, la fille de Brissac ne se résignait pas ; cette fin atroce de son père la laissait pour toujours meurtrie.

Personne n'a plus senti que moi, Madame, l'étendue de la perte que vous venez de faire. Je me flatte que vous ne vous êtes pas méprise sur le motif qui m'a empêchée

1. On lisait dans le *Courrier français* du 15 septembre 1792 : « On assure qu'on a porté la tête de M. de Brissac à Luciennes et qu'on l'a laissée dans le salon de Mme Du Barry. » Vatel, citant ce texte, ajoute simplement : « Il y a quelques années, on trouva dans les jardins un crâne, qui fut enterré près du chemin qui conduit à Prunay. »

2. Dauban, *l. c.*, p. 602. Cette lettre est peut-être adressée par la comtesse à M. de La Neuville, son parent.

de vous en faire plus tôt mon triste compliment, en mêlant mes larmes aux vôtres. La crainte d'augmenter votre juste douleur m'empêchera de vous en parler. La mienne est à son comble ; une destinée qui devait être [si] belle, si glorieuse ! Quelle fin ! Grand Dieu ! Le dernier vœu de votre trop malheureux père, Madame, fut que je vous chérisse en sœur ; ce vœu est trop conforme à mon cœur pour qu'il ne soit pas rempli. Recevez-en l'assurance et [ne] doutez jamais des sentiments qui m'attachent à vous pour le reste de ma vie[1].

Et Mme de Mortemart, versant les mêmes larmes, répondait par les mêmes mots de douleur :

C'est ce matin, Madame, que j'ai reçu votre lettre du 22 septembre. Je dois vous remercier du bien qu'elle m'a fait, en diminuant un peu le serrement de mon cœur, et me faisant verser quelques larmes. J'ai eu vingt fois la plume à la main pour vous parler de ma douleur, pour vous dire que mon cœur était déchiré, brisé, que depuis le jour fatal où il quitta Paris, j'ai souffert, je souffre plus que je ne puis vous l'exprimer ; mais j'ai cru prudent de différer à vous écrire jusqu'à ce que je pus renfermer quelques-uns des sentiments de mon cœur, d'un cœur qui voudrait s'épancher dans le vôtre, qui partagez si bien les sentiments du mien.

Le dernier vœu de celui que j'aime et regretterai toujours est celui de mon cœur : je vous aimerai en sœur, et mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma vie. Le moindre de ses désirs sera un ordre sacré pour moi ; je voudrais pouvoir exécuter tous ceux qu'il a eus ou dû avoir dans ses derniers moments, et je n'épargnerai rien pour les accomplir.

1. Arch. nat., W1 16. C'est un brouillon de la lettre envoyée, joint par Mme Du Barry elle-même à l'original de la réponse.

Pardon de mon griffonage : j'ai des maux de tête qui me font voir trouble.

Agréez, je vous prie, Madame, l'assurance de la sincère amitié que je vous ai vouée à jamais.

Ce 30 septembre[1].

1. Arch. nat., W[1] 16. Le fac-similé de la lettre est dans l'édition illustrée de notre livre.

CHAPITRE VIII

DERNIERS JOURS D'UNE CONSPIRATRICE

QUATRIÈME VOYAGE DE M^ME^ DU BARRY A LONDRES. — SES NOUVELLES RELATIONS AVEC LES ÉMIGRÉS — SON RETOUR A LOUVECIENNES. — L'AMOUR DU DUC DE ROHAN-CHABOT. — LES DÉNONCIATIONS DU CITOYEN GREIVE. — PREMIÈRE ARRESTATION DE M^ME^ DU BARRY. — DEUXIÈME ARRESTATION. — LA PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE. — « CHEFS D'ACCUSATION CONTRE LA DU BARRY ». — LE PROCÈS. — LA CONDAMNATION. — LA GUILLOTINE.

Madame Du Barry, toute brisée encore de douleur, partait pour l'Angleterre un mois après la triste fin de son ami. Le motif était toujours le vol des diamants, mais elle en avait bien d'autres ; et d'abord, le besoin d'échapper un moment à ces lieux de terrifiant souvenir, et aussi le désir de porter aux émigrés qui l'attendaient des nouvelles et des secours de France. Tout un an, ils avaient manqué de ce courrier fidèle, de la bonne comtesse, et elle leur revenait meurtrie, d'autant plus compatissante qu'elle avait beaucoup pleuré et souffert par ceux-là qui les faisaient souffrir.

Fut-elle un agent secret de l'Émigration, comme ses ennemis l'en ont alors formellement accusée ? a-t-elle été « conspiratrice » ? Il lui était facile, dans ses voyages, de servir, entre autres choses, les espérances d'un parti et de se prêter, femme intelli-

gente et souple, aux menées contre-révolutionnaires. Ses sympathies politiques bien connues, ses relations avec tant d'aristocrates, sa bonté attendrie trahiraient sa complicité, si les pièces qui composent son dossier criminel n'étaient pas des preuves autrement convaincantes.

Ce quatrième voyage se faisait dans des conditions plus dangereuses que les précédents. La monarchie était détruite, et les décrets rendus contre les émigrés devenaient d'une rigueur extrême. La comtesse déjà suspecte prenait vis-à-vis des autorités toutes les garanties possibles pour s'assurer un tranquille déplacement. Son passeport était signé de Lebrun, ministre des Affaires étrangères, qu'elle avait connu et peut-être protégé lorsqu'il se trouvait parmi les secrétaires du chancelier Maupeou. Le jour même où la Convention abolissait solennellement la royauté, il lui envoyait ce billet encore plein d'une courtoisie d'ancien régime :

Paris, ce 21 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté et de l'Égalité.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Madame, que vos passeports viennent enfin de me revenir de la municipalité, visés et parfaitement en règle. Je vous prie de vouloir bien envoyer une personne de confiance pour les prendre. J'ai cru qu'il était nécessaire de prendre cette précaution pour éviter qu'ils ne tombassent en d'autres mains. Je suis bien fâché des retards que vous avez éprouvés, mais vous devez être convaincue qu'ils ne proviennent pas de mon fait.

Le Ministre des Affaires étrangères,

LEBRUN[1].

1. Archives du département de Seine-et-Oise, série Q.

Mme Du Barry craignait, malgré ces mesures, d'être accusée d'émigration et, pour plus de sûreté, conseillée par des amis comme MM. d'Escourre et de Juilhac, elle écrivait au ministre :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et mes passeports ; je suis sensiblement touchée des soins que vous vous êtes donnés pour les faire viser. Mais, comme il n'est pas mention dans votre lettre, ni dans mon passeport, de mon voyage pour Londres, où mon malheureux procès nécessite ma présence, je craindrais d'éprouver des difficultés pour mon passage ; et d'ailleurs ma municipalité, ne me voyant pas autorisée à voyager en pays étranger, pourrait me regarder comme ayant émigré et mettre les scellés chez moi. J'ose donc espérer, Monsieur, de votre obligeance et du désir que vous m'avez témoigné de m'être utile, que vous voudrez bien m'éclairer là-dessus. Je crois qu'un mot de votre main pourrait lever toutes les difficultés et m'éviterait les désagréments que je pourrais essuyer.

Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé de la vive reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissante servante.

Du Barry.

Louveciennes, ce 2 octobre[1].

Lebrun, devant cette insistance indiscrète, s'empressait cependant d'obéir. Le Tribunal révolutionnaire ne manquera pas de relever les faiblesses du ministre pour cette femme qui autrefois lui fut bonne et que maintenant il n'osait repousser.

Paris, ce 2 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

Dès qu'il est bien constant, Madame, que vous n'allez

1. Arch. nat., W1 16.

en Angleterre que pour assister au jugement du procès des voleurs de vos bijoux, je ne pense pas que votre municipalité puisse vous considérer comme émigrée, ni qu'elle se porte à vous traiter comme telle en faisant apposer les scellés sur vos effets, pendant votre absence; mais, pour éviter toute espèce de méprise et vous rassurer contre vos craintes à cet égard, vous feriez bien d'aller en personne renouveler votre déclaration sur les registres de la municipalité de Louveciennes et de demander une copie de cette déclaration, que vous garderez par devers vous, ce qui pourrait vous servir dans l'occasion.

Le Ministre des Affaires étrangères,
LEBRUN[1].

La châtelaine prévint de son départ la municipalité de Louveciennes, composée de braves gens encore bien disposés pour elle. « Je prends l'engagement le plus formel de rentrer en France, disait-elle, aussitôt que mon procès sera terminé. » Et elle faisait allusion aux contributions patriotiques qu'elle avait largement versées, aux gages qu'elle avait donnés de son « civisme » et de son « respect pour les lois »[2]. Elle écrivait de même au président de la Convention[3]; et le 14 octobre, elle partait, prenant modestement la diligence jusqu'à Calais. Elle emmenait la duchesse de Brancas, qui avait un passeport en règle, et la duchesse d'Aiguillon, qui émigrait et passait pour sa femme de chambre[4]. Cette fois, c'était le

1. Archives de Seine-et-Oise, série Q.
2. Cf la contribution de ses gens (Vatel, t. III, p. 458).
3. Arch. nat., W[1] 16.
4. Déposition de Blache (Dauban, *l. c.*, p. 624). Interrogatoire de Mme Du Barry : « Quelle est la dame Brancas dont il est parlé dans les billets où vous demandez à dîner au duc de Quinsburi ? — C'est la dame Brancas qui m'a accompagnée dans mon dernier voyage à Londres, où elle avait été pour se rendre en Hollande recueillir la succession de son père qui venait

chevalier de La Bondie, neveu d'Escourre, qui accompagnait les voyageuses.

La comtesse retrouvait à Londres toute l'émigration élégante qui déjà lui avait fait un si cordial accueil. Mais le temps n'était plus aux distractions mondaines, comme lors de ses premiers voyages. Elle était en grand deuil et triste parmi ses amis, eux-mêmes si accablés. Les nouvelles du continent arrivaient mauvaises : les alliés battus de tout côté par les armées républicaines, les princes français fuyant traqués par les créanciers, tandis que leurs compagnons d'exil enduraient toutes les affres de la misère.

En Angleterre, les secours sont mieux distribués ; l'argent vient directement de France par les nouveaux expatriés et les agents secrets. M^me^ Du Barry est du nombre ; elle donne, elle se prodigue ; mais comment atteindre toutes les souffrances ? Chaque jour elles s'aggravent et l'on verra bientôt le jeune René de Chateaubriand mourant de faim dans les rues de Londres. Les prêtres surtout, par milliers, subissent des privations qu'un généreux accueil ne peut qu'atténuer. M^me^ Du Barry apporte son concours à l'œuvre des prélats réfugiés à Londres, à M. Blot de Chavigny, évêque de Lombez, à M. de La Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui organise des quêtes et des souscriptions; et dès l'arrivée du vénérable cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, on voit qu'elle met à sa disposition une somme de deux cent mille livres.

d'y mourir. Elle avait obtenu un passeport, non pas du ministre Lebrun, mais d'un autre qui l'avait précédé au ministère. » M^me^ de Brancas avait tenu à revoir à Londres de nombreux amis, notamment le marquis de Bouillé, comme l'assurent les mémoires du fils de celui-ci.

La comtesse s'était installée avec la duchesse de Brancas, dans une maison garnie de Burton Street, Berkeley square, que leur avait cédée Mme de la Suze[1]. Elle y appelait la duchesse de Mortemart, et commençait avec elle cette « amitié de sœur » qu'avait souhaitée M. de Brissac. La princesse d'Hénin venait de même loger à Burton Street, ainsi que l'abbé de Saint-Phar, M. de Breteuil, et un autre ministre de Louis XVI, Bertrand de Moleville[2].

Mme Du Barry fait ainsi sa compagnie habituelle du groupe des constitutionnels; elle voit encore l'abbé Sabatier de Castres et M. de Curt, membre de l'Assemblée constituante; elle-même fréquente chez M. de Narbonne, où un espion l'aperçoit dans le salon, avec M. de Talleyrand, « des ci-devants évêques et des ci-devants seigneurs »[3]. Au reste, elle est au mieux avec tous les partis; elle recevra, à leur arrivée, les Bouillé comme les La Tour du Pin; son salon est indistinctement ouvert aux opinions les plus diverses, dont l'exil commun rapproche les représentants. On se plaît auprès d'elle, et tous lui rendent justice; mais il semble qu'elle multiplie les imprudences, et qu'en se mêlant intimement à la vie des émigrés, elle veuille prendre sa part des haines qu'ils ont déchaînées.

Dans la maison de Burton Street, le jeu a lieu le plus souvent chez Mme Du Barry. Le peintre Dan-

1. Danloux donne cette indication, plus sûre que celle de Blache. Mmes de la Suze et de Gaucourt [Jaucourt] sont indiquées, dans l'interrogatoire de La Bondie, comme des visiteuses des premiers jours.

2. Déposition de Blache (Dauban, p. 624; Vatel, t. III, p. 261).

3. Déclaration de Viard, dans la séance de la Convention du 7 décembre 1792. Mme Du Barry avoue, dans un de ses interrogatoires, avoir vu M. de Crussol, M. de Poix, M. de Cahouët, et, une seule fois, M. de Calonne et M. d'Aiguillon.

loux, qui s'est constitué le chroniqueur indiscret de la société qui l'entoure, et qui épargne si peu les réputations féminines de l'émigration, ne trouve rien à dire sur la conduite de la comtesse. Tout au plus note-t-il qu'on joue parfois gros jeu chez elle, comme aux meilleurs jours: « M. d'Attilly, ancien officier de la garde royale, demande à M. de La Charce [de La Tour du Pin] s'il est resté tard, hier, chez Mme Du Barry ? — « J'y suis resté jusqu'à minuit, répondit-il; j'ai joué et j'ai perdu, mais peu de chose, vingt-huit shillings. — Ce n'est rien, papa, dit son fils, en comparaison de l'autre jour »... Je me suis approché de M. de la Charce, » ajoute le peintre, « m'imaginant que, comme je donnais des leçons de dessin à son fils, il se plairait à m'être utile, si l'occasion s'en présentait. Je lui dis que, comme il allait chez Mme Du Barry et qu'il venait chez elle beaucoup d'Anglais, il me ferait plaisir en l'engageant à venir voir mes tableaux[1]... »

La société anglaise, accueillante seulement aux émigrés de marque, adopta avec grande cordialité Mme Du Barry. Elle allait à Windsor pour être présentée à Georges III par le duc de Queensberry, que jeune elle avait connu à Paris sous le nom de William Douglas. Dans un billet familier et charmant, écrit à Queensberry afin de lui demander à dîner, elle disait amener Mme de Brancas[2]. C'est chez le duc qu'elle achevait de se lier avec l'aristocratie anglaise, curieuse de sa célébrité et enchantée de tant de distinction et de charmes. Avec le jeune ministre William Pitt, dès lors décidé à la guerre, elle a pu

1. Mémoires inédits de Danloux (Communication du baron R. Portalis).
2. Interrogatoire de Mme Du Barry (Vatel, t. III, p. 230).

aborder des sujets assez graves. Certaines de ces fréquentations lui seront un jour sévèrement reprochées : tel billet de Lord Hawkesbury, saisi dans ses papiers, aidera ses persécuteurs à établir de coupables complots avec les ennemis de la France[1].

Le marquis de Bouillé a noté, dans ses mémoires, la rencontre qu'il fit alors de l'ancienne favorite :

Dans le temps où je soupais chez la maîtresse du prince de Galles, je voyais fréquemment à Londres une femme qui avait été également honorée de faveurs royales, mais avec plus d'importance et un éclat plus scandaleux, et dont la célébrité attirait à un bien plus haut point ma curiosité et mon intérêt même : c'était la trop fameuse Mme Du Barry. Elle était venue à Londres suivre un procès qui l'occupait depuis plusieurs années au sujet du vol de ses diamants, pour fuir le théâtre des scènes sanglantes dont le duc de Brissac, son amant, venait, quelques mois avant, d'être victime presque sous ses yeux et où elle eut l'imprudence et le malheur de retourner peu après, pour y éprouver un sort non moins cruel. Elle logeait et vivait avec la duchesse de Mortemart, fille de M. de Brissac, dont par un dévouement fatal les intérêts la ramenèrent en France[2], et avec la duchesse de Brancas. La liaison intime qui existait depuis longtemps entre celle-ci et mon père me donnait un accès familier dans cette maison où nous allions finir presque toutes nos soirées.

1. Greive a annoté ainsi le billet de Lord Hawkesbury : « Lettre qui prouve ses liaisons avec les courtisans de Georges III. Le lord H. est conseiller privé du tyran, qui gouverne Pitt même et qui tient réellement depuis vingt ans les rênes du gouvernement... » (Arch. nat., W[1] 16). Le même Greive résumera énergiquement dans un document cité plus loin les renseignements recueillis par Blache et par lui sur les fréquentations de Mme Du Barry à Londres.

2. Le comte d'Espinchal dans sa « Liste des principales victimes de la Révolution », donne une raison analogue pour expliquer le retour en France de Mme Du Barry (Biblioth. de Clermont-Ferrand, ms. 298).

... Mme Du Barry était alors âgée de près de quarante-sept ans, et il était un peu tard pour faire connaissance avec une femme dont la beauté avait fait le mérite, la fortune et la renommée. Cependant, quoique la fraîcheur et le premier éclat de ses charmes eussent déjà disparu depuis longtemps, il en restait encore assez de traces pour laisser concevoir l'effet qu'ils avaient dû produire. On retrouvait ses grands yeux bleus pleins de la plus douce expression, ses beaux cheveux d'un blond châtain, sa jolie bouche, la forme arrondie de son visage, dont le teint échauffé ne détruisait pas l'agrément ; cette taille noble et élégante qui, malgré un peu d'embonpoint, avait encore de la souplesse et de la grâce ; enfin, ces formes toutes voluptueuses que déguisait peu sa toilette, surtout celle du matin. Son ton n'avait rien de commun, encore moins de vulgaire ; sans avoir un esprit brillant, elle n'en manquait point autant qu'on s'est plu à le dire ; et sa bonté ainsi que sa simplicité eussent pu porter d'ailleurs à y faire moins d'attention... Je ne tirai pas de ses conversations autant de parti que j'aurais pu le faire dans d'autres temps : nous étions trop absorbés par le sentiment douloureux de la situation du Roi et de la Reine ; et ce dont je fus aussi frappé que touché, cette femme qu'ils avaient l'un et l'autre traitée si durement, à leur avènement au trône, ne pouvait distraire ses pensées de leurs malheurs et leur donnait des larmes aussi sincères que continuelles[1].

Mme Du Barry et ses amis redoutaient justement les pires extrémités ; le 21 janvier 1793, Louis XVI montait à l'échafaud. Ce drame provoquait au delà des frontières un cri d'indignation. La nouvelle arrivait à Londres pendant la soirée et les théâtres se fer-

1. *Souvenirs du marquis de Bouillé*, publiés par M. de Kermaingant, t. II, Paris, 1908, p. 110.

maient aussitôt ; les spectateurs quittèrent les salles de spectacles au chant du *God save the King*. Mme Du Barry ne cacha point sa douleur ; dans ses voiles de deuil, elle assistait à tous les services célébrés pour le repos du roi « martyr », aux chapelles des ambassades catholiques ; elle eut ce courage du souvenir et de la pitié, sans souci d'être épiée par les agents révolutionnaires[1].

Au lendemain de la mort de Louis XVI, l'Europe entière se soulevait ; la Convention, prenait l'offensive et, le 1er février, déclarait la guerre à l'Angleterre. Pitt formait contre la France la première coalition, alors que l'insurrrection de la Chouannerie s'élargissait, gagnait rapidement tous les pays de l'ouest, et que les troupes vendéennes, devenant « la grande armée catholique », agissaient au nom de Louis XVII. Les royalistes demeurés en France se faisaient les chefs connus ou secrets de la rébellion. Mme Du Barry, par ses capitaux placés à l'étranger, était en mesure de rendre aux conspirateurs d'inappréciables services. En janvier 1793, elle consentait de Londres au duc de Rohan-Chabot un prêt de deux cent mille livres, versées par les banquiers Vandenyver[2], comme d'autres prêts restés ignorés du Comité de Sûreté générale. Ce déplacement de sommes énormes, en un tel moment, semble indiquer que le duc a pu être mêlé au soulèvement des provinces de l'Ouest et qu'il a trouvé auprès de la comtesse l'appui nécessaire à leur cause[3].

1. Déposition de Blache (Dauban, p. 627).

2. V. les mss. 490-491 de la Bibliothèque de Versailles, où sont réunies de nombreuses pièces d'un procès entre les héritiers de Rohan-Chabot et ceux de Mme Du Barry.

3. Les explications présentées par Mme Du Barry et ses banquiers au Tri-

Parmi les divers procès greffés sur l'affaire des diamants, le dernier devait être celui qu'intentait le juif Simon contre Mme Du Barry. Prétendant avoir aidé Forth à arrêter les voleurs de Louveciennes, il réclamait la somme promise. L'Anglais voulut réduire les exigences de l'Israélite; on s'expliqua devant un tribunal de Londres. Le joaillier de la Dame, Roüen, devait encore comparaître comme témoin ; mais Forth, se méfiant du personnage, écrivait à la comtesse :

MADAME,

M. Sleigh m'a encore confirmé que la présence de Roüen comme témoin ne peut que nous nuire et que par conséquent nous ne l'appellerons pas, surtout comme Sleigh a reçu une lettre de M. Trochereau qui donne des *bonnes raisons* pourquoi Roüen lui a dit à plusieurs reprises qu'il ne pourrait pas se trouver à Londres. Si Roüen arrive, faites quelques prétextes de ne pas le voir, et dites-lui d'aller me parler (au même temps il ne faut pas l'offenser) ; je me charge de lui parler, car, selon ce que M. Trochereau me marque, il est capable de tout.

En tout temps et en toutes occasions, je vous prie de compter, Madame, sur le zèle et attachement de

Votre dévoué serviteur,

N. PARKER FORTH.

Ce dimanche, 3 février [1].

Cependant Roüen passait la Manche; mais, comme « il suivit en tout » les instructions de Forth, les in-

bunal révolutionnaire témoignent d'un concert intelligent, et les pièces comptables, versées aux dossiers, semblent parfaitement en règle en vue d'un but innocent. Mais les dates sont accusatrices : les prêts coïncident avec l'insurrection.

1. Arch. nat., W1 16.

térêts de Mme Du Barry furent sauvegardés[1]. Elle se mettait à couvert sous ce jugement pour rentrer en France, car on venait d'apposer les scellés à Louveciennes[2]. Pitt aurait tâché de la retenir, lui prédisant sa fin certaine[3] ; mais elle alléguait des engagements d'honneur et, tremblante, s'en allait pourtant vers la mort. Les passeports qu'elle possédait, pour elle et ses gens, fixant seulement à six semaines la durée de son séjour à Londres, elle dut, pour se mettre en règle, s'arrêter à Calais. Elle y vit la duchesse de Mortemart, qui s'y trouva cachée quelque temps sous le nom de Mortimer[4]. Ayant fait les démarches nécessaires pour obtenir du pouvoir exécutif de nouveaux passeports[5], la comtesse les reçut le 17 mars, et partit le lendemain. Sa destinée devait s'accomplir.

Arrivée chez elle, son premier soin est d'écrire aux administrateurs du district et, payant d'audace, elle se récrie des mesures sévères prises contre elle pendant son absence :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

La citoyenne de Vaubernier Du Barry est très étonnée qu'après toutes les preuves qu'elle vous a fournies des

1. Le journal manuscrit de Forth mentionne le jugement du 28 février, et le départ de Mme Du Barry au 5 mars.

2. Le 16 février 1793.

3. Favrolle, *Mémoires historiques*, t. IV, p. 142.

4. « Madame de Mortemart a logé avec elle à Calais à son retour de Londres » (Note prise aux débats du Tribunal révolutionnaire par le juré Topino-Lebrun. Vatel, t. III, p. 280). Ce séjour de Mme de Mortemart à Calais est attesté par Mme Du Barry elle-même, dans son interrogatoire de Sainte-Pélagie, cité plus loin p. 424.

5. Une lettre sans doute écrite de « Calais, ce jeudi à midi » et publiée par Vatel, t. II, p. 429, nous paraît se rapporter à cet incident. Un laisser-passer de la municipalité de Calais présente un signalement complet de Mme Du Barry, qui a déclaré l'âge de « quarante ans. »

raisons qui l'ont forcée d'aller en Angleterre, vous l'ayez traitée comme émigrée. Avant son départ, elle vous a communiqué la déclaration qu'elle avait faite à sa municipalité, vous l'avez enregistrée dans vos bureaux... Toute la France est instruite du vol qui lui a été fait dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791... Le dernier jugement n'a été rendu que le 28 février dernier, ainsi que l'atteste le certificat ci-joint.

Louveciennes, ce 27 mars 1793[1].

La voyageuse rentrait dans ses biens, au grand dépit des patriotes de la commune, peu nombreux d'ailleurs, de qui l'Anglais Greive, récemment installé chez un aubergiste, soutenait les défaillantes ardeurs. Ce personnage énigmatique éveille la curiosité par son étrange vie. « Citoyen des États-Unis », il se réclamait des services qu'il prétendait avoir rendus à Washington et à Franklin. C'était, tout au moins, un fanatique révolutionnaire, ivre de son importance et, comme son ami Marat, homme de lettres. Louveciennes lui fut un centre d'opérations : l'ex-favorite, cette fleur de luxe et de raffinement, lui apparaissait comme l'image de l'élégante dépravation d'un régime détesté, son château, un nid d'aristocrates, un rendez-vous de royalistes, un refuge d'émigrants.

M^me^ Du Barry ne se méfia guère au début. Elle retrouvait son Louveciennes bien triste sans l'ami disparu. M^lle^ Chon, retirée à Toulouse, manquait aussi ; et personne ne l'eût remplacée, ni la jeune marquise de Boisséson, ni M^mes^ Graillet et de La Neuville, parentes de la comtesse, qui venaient vivre

1. Arch. nat., W^1^ 16.

auprès d'elle. Morin, son factotum dévoué, avait pris soin de la maison pendant l'absence ; rien de changé dans la jolie demeure que l'âme de la châtelaine. Son seul désir était de retourner à Londres ; et elle usait de tous les moyens possibles pour avoir un nouveau passeport. Elle présentait partout le certificat confirmant la continuation de son procès, qu'avaient signé Queensberry et Whitshed, « deux des plus bas valets de Georges III, ennemis les plus acharnés de la Révolution », dira Greive. Mais son crédit était épuisé.

Pour donner le change à ses préoccupations, elle tient table ouverte, et reçoit les nobles non émigrés habitant la région : « Il existe, écrit Greive, une chaîne d'aristocrates des deux sexes, le long de la Seine, et qui se tendent la main de Mantes jusqu'à Rueil[1]. » Mme Du Barry réunit les hôtes les plus divers : une abbesse, Mme de La Porte, l'abbé de Fontenilles, neveu de celle de Pont-aux-Dames, la jolie princesse Lubomirska, le chevalier d'Escourre, le cousin Juilhac, l'abbé Beliardi, le colonel Morgan[2], le marquis de Donnissan[3], le prince Charles de Rohan et surtout le duc de Rohan-Chabot[4]. La princesse de Rohan-Rochefort est devenue l'intime, la

1. Dans le factum cité plus loin, p. 398, n. 1.

2. « L'infâme traître Morgan », dénoncé si souvent par Marat, le fut à nouveau par Greive ; il indique comme particulièrement dangereuses les menées de cet officier, « qui, après avoir émigré avec Dumouriez, n'est rentré en France, s'il faut en croire La Bondie et la Dubarry même, que pour mieux nous trahir. »

3. C'était le père de la marquise de Lescure, femme du chef vendéen, plus tard marquise de la Rochejacquelein.

4. Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, comte, puis duc de Chabot à la mort de son cousin le duc de Rohan en novembre 1791, s'était établi à Bruxelles en 1790, avec sa belle-fille, alors princesse de Léon ; il était rentré à Paris en 1792. Il était veuf depuis 1786 et devait mourir en 1807, à l'âge de soixante-quinze ans (*Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot*, Paris, 1834, p. 146).

confidente de la comtesse; elles voisinent, se prêtent leurs amis, devenus rares par l'émigration. La princesse écrit à Mme Du Barry :

A Versailles, ce 13 mai 1793.

J'envoie savoir des nouvelles de ma très aimable voisine et la prie de marquer si je la trouverai chez elle dans l'après-dîner? Dans ce cas, je lui notifierais d'avance ma venue avec le coadjuteur en herbe déchu de ses espérances chimériques[1], ou qui le sont devenues du moins de par la Nation, qui, comme dit Clémentine, nous *dérichent,* mot tout neuf dans la langue qui, pour n'être pas reçu à l'Académie, peut très bien en augmenter le dictionnaire, vu qu'il est très expressif! La vérité est, dit-on, dans la bouche des enfants. Celui que je vous amènerai est doux, bon, sensible, aimable, n'a rien à réformer, mais beaucoup à acquérir, entre autre chose le bonheur de vous plaire. Si de le désirer était un titre suffisant pour le mériter, je suis caution qu'il aurait droit d'y prétendre! Il est aussi modéré que le farouche aîné l'est peu. Je n'ose dire Caïn et Abel! C'est cependant la ressemblance assez parfaite. N'en parlons plus, car cela me fait mal et bien mal, je vous jure. Sans compter celui que me font les deux absents, dont l'une est une créature charmante au moral et au physique; le petit Henri sera le portrait de Jules, et j'espère sous tous les rapports. C'est tout ce que je puis désirer. Mais, grâce au sot entêtement du père, ce malheureux enfant va être réputé émigré et courir au moins de grands risques que je pouvais lui éviter. J'ai fait toutes tentatives possibles vis-à-vis du père; mais lui, réuni à l'oncle, a rendu mes efforts

1. Mme Du Barry, interrogée assez longuement à propos de cette lettre lors de son procès, répond ainsi sur le « coadjuteur en herbe » nommé par la princesse de Rohan : « C'est son fils Jules, qui était ou qui devait être coadjuteur de Strasbourg. — L'avez-vous vu? — Oui. »

superflus, dont je me désespère dans la crainte et l'horreur de quelques nouveaux malheurs. Ils nous environnent tellement que nous y sommes pour toute pâture. Je me borne à en désirer vivement la négation. Vous aurez peine à croire qu'à la fin de mon automne, et touchant de bien près à ce triste hiver qu'on appelle vieillesse, le bonheur soit à naître pour moi. Rien n'est plus vrai cependant. Je ne vous en parle, de tous mes malheurs, que parce que vous en connaissez mieux que personne toute l'amertume. Si le plus sensible intérêt pouvait au moins les adoucir en les partageant, j'oserais m'en flatter.

Je vous demande la permission de vous envoyer tantôt, en sortant de table, mon docteur, qui a grand désir de voir votre charmant pavillon, ainsi que M. de la Tour, qui est secrétaire d'ambassade de la Suède ici, sous le baron de Staal (*sic*). Il a été lecteur et bibliothécaire du feu roi qui le prisait et l'aimait infiniment. Finalement, je vous quitte pour aller à mon futur jardin, où j'espère bien vous donner du thé quelque jour. Hélas ! si tant est que cet odieux séjour de Versailles ne vous en chasse pas à jamais ! A tantôt, ma belle dame ; je vous embrasserai avec le plaisir accoutumé.

R. R. R.
[Rohan-Rohan-Rochefort.]

J'attends pour dîner M. de la Bondy (*sic*). N'y aurait-il pas d'indiscrétion à vous demander si vous pourriez m'envoyer votre voiture ? Je m'en suis si bien trouvée l'autre jour que tout ce que je redoute ce sont ces trémoussoirs effroyables de voitures publiques, qui sont mortelles pour quelqu'un qui souffre souvent l'impossible d'attaques d'hémorroïdes.

J'ai remis à M. de la Vallerie (*sic*) la petite note pour le sommelier auquel vous vous intéressez. J'espère que l'on fera incessamment droit à sa demande. La Vallerie

m'a assuré que la vôtre aurait lieu cette semaine ; je le crois bien, puisqu'il en ressort. Mais ce qu'il nous faut, c'est qu'il en réalise l'effet beaucoup trop attendu si injustement[1].

La princesse déjà emprisonnée comme suspecte, et qui le sera bientôt une seconde fois, a certes des raisons pour trouver pleins d'horreur les temps qu'on traverse[2]. En ce moment, les revers des armées républicaines sont le signal de menaces nouvelles pour les nobles demeurés en France. Même dans le village de Louveciennes, ces événements ont une inquiétante répercussion. La société populaire du lieu est dirigée par Greive, appuyé de Blache, l'agent qui, à Londres, a espionné Mme Du Barry. Salanave, un des officiers de la comtesse, entraîne Zamor à faire partie de ce club républicain ; dès lors, nulle pitié ne la gardera plus de ses adversaires, et les jours d'anarchie, à la chute des Girondins, viendront faciliter la tâche de la haine.

Greive profite des lois de répression pour rédiger, le 26 juin 1793, une adresse signée par trente-six habitants du village, « dans le but d'éveiller l'attention paternelle des administrateurs sur les périls de la patrie et sur les grandes mesures à prendre. » Blache écrit de son côté que « la maison de cette femme est le refuge ou le rendez-vous de tous les scé-

1. Arch. nat., W[1] 16. La lettre, sur papier encadré de fleurettes, porte cette note de Greive : « De la vieille aristocrate, la ci-devant princesse de Rohan-Rochefort, femme plus méchante que folle et qui jouit d'une certaine faveur auprès de plusieurs administrateurs de Versailles. » La princesse, née Orléans-Rothelin, est celle dont parle Mme Vigée-Le Brun au début de ses *Souvenirs* ; elle avait à peu près l'âge de Mme Du Barry.

2. Sur les épreuves de la princesse de Rohan-Rochefort et de sa famille, pendant la Révolution, v. le livre de Jacques de la Faye, *La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien*, Paris, 1906.

lérats qui conspirent contre notre malheureuse patrie. »[1] Et ils dressent la liste des aristocrates de Louveciennes ; Mme Du Barry et trois de ses domestiques sont sur cette liste et, le soir même, on procède à leur arrestation. Ses gens sont transférés à la prison de Versailles ; mais elle et ses parentes demeurent au château, sous la surveillance d'un gendarme, qu'elle doit payer. Cette détention à domicile ne paraît pas d'abord alarmer ses amis, et la princesse Lubomirska s'offre à venir s'enfermer avec elle :

Chaillot, le 6 juillet.

Je ne viens que d'apprendre, Madame, et votre retour à Luciennes et l'injuste persécution qu'on vous fait éprouver ; l'un m'eût fait voler sur les ailes de l'amitié, l'autre m'autorise, Madame, de vous demander comme une faveur de pouvoir vous être utile. Si mon empressement ne réussit pas au gré de mes désirs, du moins permettez de partager votre solitude et vous prouver que ceux que vous avez bien voulu distinguer n'en perdent pas facilement le souvenir. Adieu, Madame, j'attends, avec une impatience digne de l'intérêt que vous inspirez, la réponse que vous voudrez m'accorder pour me rendre aussitôt auprès de vous.

Alex., Princesse Lubomirska.

L'obligeante polonaise, qui professe, elle aussi, « un culte » pour Mme Du Barry, ne peut se douter du danger auquel elle s'expose, en écrivant cette lettre d'amitié[2].

1. V. à l'appendice la dénonciation de Blache adressée au citoyen Sauvat.
2. Dans un autre billet, elle donnera à la châtelaine de Louveciennes des nouvelles de la Reine au commencement de son procès : « La Reine est encore à la Conciergerie. Il est faux qu'on ait le projet de la ramener au Temple. Cependant je suis tranquille sur son sort ; nos souverains sont las

Greive cependant voit bien que les autorités locales ne sont pas contre la comtesse et qu'il faut la dénoncer plus haut. Le 3 juillet, il porte à la Convention une nouvelle adresse qu'il est admis à lire lui-même au nom des sans-culottes de Louveciennes :

Fidèles aux principes de cette chère Égalité, qui fait le bonheur de la vie,... nous avons commencé nos opérations par l'arrestation d'une femme trop célèbre dans les fastes de notre histoire monarchique, qui, malgré des liaisons notoirement inciviques,... a su, jusqu'aujourd'hui, par le moyen de ses richesses, de ces caresses dont elle a appris les leçons à la cour d'un tyran faible et crapuleux, endormir la vigilance des hommes bons, mais peu accoutumés à ces moyens d'intrigue, et échapper à l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme, qui dit : « Que la loi est égale pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » C'est dans son château (car il y a encore des châteaux !) que Brissac a commencé et continué ses projets liberticides en faveur du tyran et contre Paris. C'est là, de notoriété publique, que se sont tenus à différentes époques de la Révolution des conciliabules aristocratiques ; c'est de là que sont partis des courriers journaliers pour ce Brissac pendant sa détention à Orléans... C'est chez elle, instrument dangereux, *quelqu'indifférent que paraisse un pareil être,* c'est chez elle que tous les aristocrates grands et petits, de toutes les couleurs, de toutes les espèces, ne cessent de trouver un

de gloire et voudront, je le présume, se reposer sur leurs lauriers. » Cette phrase ironique, ces papiers d'amitié trouvés chez Mme Du Barry suffiront à faire arrêter la malheureuse étrangère et à la mener plus tard à l'échafaud.

Il serait injuste d'incriminer Mme Du Barry de révélation imprudente au sujet de la princesse Lubomirska, comme le fait encore M. Casimir Stryienski (dans son intéressante notice sur la princesse, *Deux victimes de la Terreur*, Paris, 1899, p. 23). La signature de l'une des deux lettres saisies aurait suffi à en identifier l'auteur, et Mme Du Barry, dans son premier interrogatoire, ne pouvait ni mentir contre l'évidence, ni supposer que cette correspondance, qu'elle savait inoffensive, pourrait nuire à son amie.

accueil favorable, une protection et une faveur sûre, qui déclarent assez ses sentiments et ses vœux liberticides... C'est elle qui a entretenu constamment les liaisons les plus étroites avec Forth, ce fameux espion anglais... C'est elle qui, enivrée de son titre de *comtesse,* en reçoit avec complaisance les hommages, en accordant celui de prince, comte, baron, marquis et autres aux habitués de son château, au mépris des décrets ; c'est elle enfin qui, étalant un luxe digne d'une ancienne maîtresse de monarque, entourée d'une nombreuse domesticité presque entièrement composée d'insolents calomniateurs de la Révolution..., par ce luxe insulte aux souffrances des malheureux, dont les époux, les pères, les frères et les enfants versent leur sang pour l'*Égalité* dans nos armées[1]...

A cette lecture, Thuriot, président de la Convention, répond : « Les faits que vous venez de dénoncer contre elle sont graves; soyez sûrs que, s'ils sont prouvés, sa tête tombera sur l'échafaud. »

Le danger apparaît imminent et les personnes dévouées à la comtesse s'inquiètent. Les Rohan, La Bondie, Juilhac, Escourre, multiplient les démarches auprès du Directoire et du district de Seine-et-Oise ; Mme Du Barry proteste par tous les moyens[2] ; un « défenseur officieux » rédige en son nom une habile protestation contre le « libelle diffamatoire » lu à la Convention[3] ; une pétition est envoyée, le

1. Le texte est fourni par Greive lui-même dans la brochure qu'il imprima le 31 juillet : *L'Égalité controuvée ou petite histoire de la protection contenant les pièces relatives à l'arrestation de la Du Barry, ancienne maîtresse de Louis XV...*, p. 16-25.

2. Elle n'hésite pas à se faire conduire à Versailles. Le 4 juillet, elle arrive à l'improviste au chef-lieu du département, accompagnée de la municipalité de Louveciennes, qui a assumé sa garde et de nombreux habitants. Pour recevoir leur protestation, Richaud est obligé de convoquer d'urgence le Directoire, qui décide de laisser les choses en l'état jusqu'à la décision de la Convention (Procès-verbal analysé par M. Fromageot).

3. Le défenseur, l'avocat Delainville, n'hésitait pas à écrire : « La ci-

7 juillet, au Comité de Sûreté générale, signée d'une soixantaine d'habitants de Louveciennes, rendant justice à la citoyenne Du Barry comme bienfaitrice de la commune ; une contre-enquête, prescrite sur son civisme, est menée avec une visible bienveillance ; enfin, le 13 août, un arrêté rend l'accusée à la liberté, ainsi que ses domestiques[1].

Mieux placé et plus influent que Greive avait été peut-être ce La Vallery, membre du Directoire, qui avait déjà rendu service à la comtesse et qui prenait sa défense avec une chaleur singulière : « Soyez convaincue », lui écrivait-il, « que, s'il est des occasions où je désire donner du prix à mon travail, vous avez droit à les faire naître. Votre sexe vous donne le droit de désirer la tranquillité, et votre amabilité... Mille pardons, citoyenne ; un républicain et un inconnu ne doit parler que la langue des affaires. Agréez l'assurance de mon respect et de tout l'intérêt que vous avez droit d'inspirer[2]. »

Le charme de la « citoyenne Du Barry » est donc encore tout-puissant. Greive lui-même fut séduit, a-t-on dit, par tant de grâce, et sa haine croissante n'aurait été qu'un malheureux amour. Certes, la conduite de cet homme peut suffisamment s'expliquer par la seule passion politique exaspérée jusqu'à la fureur ; cependant, celle qu'il appelle

toyenne Dubarry a toujours donné des preuves d'un civisme non équivoque depuis le commencement de la Révolution... *Elle s'est entièrement séparée de ses anciennes liaisons* et a vécu seule constamment dans sa maison de Louveciennes. » Cet audacieux système de défense ne pouvait se soutenir longtemps.

1. Toutes les pièces de l'affaire, y compris les témoignages de la contre-enquête sont dans Vatel, t. III, p. 436-448,

2. Lettre du 17 mai 1793 (Archives de Seine-et-Oise). Sur les relations de La Vallery et de Morin, v. la lettre de Blache publiée à l'appendice.

« la bacchante couronnée de lierre et de roses[1] » va bientôt l'accuser des pires audaces : « Il a commencé par s'emparer de la personne de l'exposante », écrira-t-elle ; « la plume se refuse à retracer toutes les horreurs et les outrages dont il s'est rendu coupable. »

Si cela est vrai, comme elle a repoussé avec indignation le sinistre personnage, et accepté avec reconnaissance une loyale protection ! Epouvantée de l'acharnement qu'on mettait à lui nuire, menacée dans sa liberté, dans son existence même, toute frissonnante encore du supplice de Brissac, elle s'abandonnait à ce parfait gentilhomme, au tendre et fier Rohan-Chabot. Et ce dernier amour serait demeuré secret, si une lettre égarée parmi les papiers de Mme Du Barry n'était venu le trahir. Elle est sans signature, mais Greive l'a tenue dans ses mains et, avec cette divination semblable de la haine et de l'amour, a su mettre au bas de ces lignes le nom qu'il convient[2]. Sur le cachet de cire brune, un cœur enflammé, on lit : A VOUS POUR TOUJOURS. En envoyant probablement un portrait de Brissac, le duc écrit à la comtesse :

7 septembre 1793.

Je vous envoie, ma chère et tendre amie, le tableau que vous avez désiré ; triste et funeste présent, mais que je sens autant que vous-même que vous avez dû désirer. Dans une telle situation que la nôtre, avec de si grands sujets de peines et de malheurs, c'est un aliment à notre

1. *L'Égalité controuvée*, p. 29.

2. « Cette lettre est incontestablement de Rohan-Chabot ; voyez la lettre signée de lui annexée au contrat de vente. » (Arch. nat., W[1] 16). Notre lecture du document ne diffère pas de celle de Dauban. Les Goncourt l'attribuent au « prince de Rohan-Rochefort » (*sic*).

mélancolie que nous cherchons et qui nous convient au-delà de tout.

J'ai envoyé chercher les trois portraits de vous qui étaient *chez lui* [Brissac] ; ils sont ici ; j'ai gardé un des petits, c'est l'original de celui qui est habillé avec une chemise ou peignoir blanc, et coiffé d'un chapeau avec une plume[1]. Le second est une copie de celui-là dont la tête est finie, mais l'habillement n'est que esquissé ; ils ne sont encadrés ni l'un ni l'autre. Le grand de Mme Le Brun est délicieux, d'une ressemblance ravissante, il est parlant et d'un agrément infini[2] ; mais vraiment j'aurais cru trop indiscret de le choisir, et celui que je garde est si agréable, si ressemblant et si piquant, que j'en suis extrêmement content et transporté du bonheur de le posséder.

Celui commencé par Letellier n'est que crayonné et la tête n'est à peine qu'une ébauche qui pourra devenir ressemblante. Je l'ai fait reporter chez le peintre[3]. Quant à votre grand portrait et à la copie de celui que je garde, dites-moi, chère amie, si vous voulez que je vous les envoie, ou si je dois les faire reporter où ils étaient, enfin quelle destination voulez-vous en faire. Je ne désire plus que d'en avoir un que je puisse porter sur moi, et qui ne me quitte jamais.

Venez donc, cher amour, passer deux jours ici ; venez dîner chez moi, avec qui vous choisirez ; donnez-moi quelques instants de bonheur ; il n'en est plus qu'avec vous ; répondez-moi sur tout ce que je vous demande ; venez voir un moment qui vous aime au-delà de tout, par dessus

1. C'est celui qui est resté dans la famille de Rohan. Un portrait de la comtesse, par Mme Vigée-Le Brun, en habit du matin et en chapeau de paille, mais « orné de fleurs », était chez Hubert Robert et figure au catalogue de sa vente.

2. Dans le grand portrait, la comtesse était appuyée sur un piédestal (v. plus haut, p. 321). Sur celui dont la tête seule avait été peinte en 1789, v. p. 337.

3. L'œuvre de Letellier (?) nous est inconnue ; un peintre du nom de Tellier a exposé au Salon de 1793.

tout, jusqu'au dernier moment de sa vie. Je baise mille fois la plus charmante des femmes qu'il y ait au monde, et dont le cœur si noble et si bon mérite un attachement éternel.

Cette lettre d'amour du temps de la Terreur est d'autant plus touchante que, pour les deux amants, le péril grandit d'heure en heure. Le 17 septembre, est décrétée la loi des suspects contre « ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté. » Le soin d'appliquer cette incertaine définition est confié aux membres des Comités de surveillance ; ils dressent dans les communes la liste des suspects et procèdent aux arrestations. Le Comité de Sûreté générale se réorganise ce même mois, avec des Montagnards choisis par le Comité de Salut public ; l'inquisition policière est désormais sans limite, et Greive va porter les derniers coups à sa victime.

Depuis le jour où la châtelaine fut remise en liberté, il a sourdement travaillé le village, pour l'ameuter contre elle. Afin de justifier la férocité avec laquelle il poursuit cette femme, il imprime toute une brochure, où il fait appel aux plus bas sentiments de la foule :

C'est pour tranquilliser les consciences difficiles des adorateurs des grands noms que les sans-culottes de Louveciennes veulent bien déclarer que, dans la démarche qu'ils ont faite [à la Convention], ils n'ont eu pour but que le salut de la patrie... Loin de toute personnalité, ni d'en vouloir en particulier à l'ancienne distributrice

des grâces et faveurs de la Cour, ils l'ont regardée du même œil que sa femme de chambre, avec la différence près de ses cinquante mille écus de rente ; ils ont déployé la même fermeté républicaine en exécutant la loi envers Gouy, son concierge, Prétry, son conseiller privé, Morin, son entremetteur politique auprès des autorités constituées...

Ces autorités corrompues et complaisantes, Greive les dénonce avec colère et termine son pamphlet par un cri féroce : « Mort à la courtisane de Louveciennes, à la bacchante couronnée de lierre et de roses[1] ! »

Les gens du pays l'injurient à son passage et les femmes l'insultent à sa porte ; aussi, toute effrayée, elle adresse une supplique aux administrateurs du département, qui ne lui sont pas défavorables : « La malveillance de mes accusateurs s'est accrue à tel point, que j'ai tout à craindre d'eux... Je suis donc dans le cas de solliciter de votre zèle la plus prompte exécution. J'ose ajouter, citoyens, que l'humanité vous en fait un devoir[2]... » Mais ces plaintes arrivent trop tard ; Greive et Blache ont saisi d'une dénonciation nouvelle le Comité de Sûreté générale, et celui-ci prend décision dans la séance du 21 septembre :

Le Comité arrête que la femme nommée Dubarry, demeurant à Louveciennes, sera arrêtée et conduite à la maison de Sainte-Pélagie, à Paris, pour y être détenue par mesure de sûreté générale, comme suspecte d'incivisme et d'aristocratie. Les scellés seront mis sur ses

1. *L'Égalité controuvée*, p. 4 et 29.
2. Arch. nat., W[1] 16.

effets, perquisition sera faite de ses papiers ; ceux qui seront suspects seront apportés au Comité de Sûreté générale. Commet pour l'exécution du présent arrêté le citoyen Greive, qui est autorisé à requérir tel officier civil et de justice nécessaire qu'il écherra et même la force armée, si besoin est ; au surplus le citoyen Greive fera arrêter et conduire à Paris, pour être fermées, par mesure de sûreté générale, dans la maison de la Force, toutes les personnes qui se trouveraient à Luciennes, chez la dite Dubarry, au moment de l'exécution du présent arrêté.

Boucher-Saint-Sauveur, Amar,
Vadier, Panis[1].

Trois mille livres sont mises par le Comité à la disposition de Greive pour les dépenses nécessaires à l'exécution de son mandat. Le 22 septembre, accompagné du maire de la commune, des officiers municipaux, de deux gendarmes, il vient, à l'improviste, apposer les scellés à Louveciennes. A ce moment, la pauvre femme se précipite dans sa chambre pour essayer de faire disparaître les papiers qui lui restent encore. Greive, qui se méfie, l'a suivie ; il saisit sur la table correspondances et imprimés ; une lutte s'engage entre eux ; elle lui arrache les lettres, vise surtout les signatures ; mais l'homme a vite raison de sa faiblesse ; il l'entraîne, la fait monter dans la voiture publique, et l'on se dirige vers Paris[2].

Au bas de la « montagne de Bougival », le cortège rencontre Escourre en cabriolet. Greive lui ordonne de descendre et prend sa place avec la pri-

1. Vatel, t. III, p. 451.
2. Vatel, t. III, p. 203, 303.

sonnière. Tout fait croire qu'à certaines conditions, il lui offrit alors la vie sauve ; mais à pareil marché elle préféra être écrouée, le soir même, à la prison de Sainte-Pélagie.

« Le corps de logis destiné pour les femmes, écrit Mme Roland, est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules... Chaque cellule est fermée par un gros verrou à clé, qu'un homme vient ouvrir tous les matins... ; alors, leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour ou dans une salle humide et puante[1]... » Avec Mme Roland, la comtesse trouvait, parmi les détenues, Mmes de Gouy et de Créquy-Montmorency, Mlles de Moncrif, les femmes de Brissot et de Pétion, ainsi que les neuf actrices des Français, incarcérées depuis le 3 septembre, et, parmi elles, Mlle Raucourt, cette reine Didon de qui autrefois, à Versailles, elle soutint les brillants débuts[2]. Mme Roland, qui, sans la connaître, devait mépriser Mme Du Barry, ne daigne pas la remarquer parmi ses compagnes de captivité. Au lendemain de l'incarcération, la nouvelle venue dictait pour Henriette Couture, une de ses femmes laissée libre, un billet plein encore d'une courageuse sérénité :

A la citoyenne Henriette, à Luciennes.

Je fais donner de mes nouvelles à Henriette. Je me porte bien ; j'ai trouvé ici tout ce qui m'était nécessaire,

1. *Mémoires*, éd. Dauban, Paris, 1864, p. 288. Mme Roland dit toute la répugnance qu'inspiraient aux malheureuses « suspectes » le contact des filles perdues et de « l'écume du monde », et les conversations immondes qui les entouraient.

2. *Mémoires de Mme Roland*, p. 77, 302, 380. Vatel, t. III, p. 205.

et une personne aimable avec qui je fais chambrée. Donnez-moi des nouvelles de ceux qui sont restés, si on a mis les scellés partout chez moi, si les habitants ont fait une pétition pour me réclamer. Qu'elle me monte un bonnet de linon, qu'elle m'envoie de mes chemises à petites raies de couleur, et des blanches, des chemises, des mouchoirs et des fichus, et tout ce qu'elle pourra envoyer, que la femme de charge m'envoie une douzaine de serviettes d'office et aussi des serviettes pour la toilette, des draps de lit.

Henriette verra le juge de paix de Marly pour qu'il fasse faire mon certificat de résidence. Il faudra me l'envoyer pour que je le signe, et je le renverrai pour qu'on le fasse signer aux 9 témoins. Si elle n'a pas le temps de me monter un bonnet blanc, qu'elle en envoie un de couleur, et des détails de ce qui se passe dans la maison, si elle est bien gardée.

Henriette parlera de moi aux habitants qui s'y intéressent, leur dira que je me porte assez bien.

M^me^ Roussel, ainsi que ses compagnons d'infortune, sont encore à la Force. Je n'ai encore vu personne pour défendre[1].

M^me^ Du Barry garde donc quelque espoir de recouvrer sa liberté; elle serait moins tranquille, si elle savait les Vandenyver père et fils arrêtés et leurs papiers saisis comme les siens. Et voici qu'un appui va encore lui manquer; l'obligeant administrateur de Seine-et-Oise, La Vallery, s'est suicidé.

1. Nous avons publié ce billet dans les *Annales révolutionnaires* de 1908, p. 319. Les quatre dernières lignes seules sont autographes. Ainsi l'avait remarqué Greive qui a écrit sur la pièce : « Cette lettre est de la Dubarry, le lendemain de sa détention. Les 10^e^, 11^e^, 12^e^ et 13^e^ lignes sont de son écriture. On y voit que cette femme Couture était la confidente de la Dubarry, et nous avons tout lieu de croire aujourd'hui que la faiblesse survenue à cette femme rusée n'était qu'une feinte pour toucher la sensibilité du commissaire, afin de pouvoir rester comme espionne et correspondante à Louveciennes. »

Dénoncé par Greive comme l'homme de la ci-devant comtesse, décrété d'accusation par la Convention pour une affaire de subsistances, sûr du sort qui l'attend, il se jette dans la Seine, près du pont de la Râpée[1].

La prisonnière ignore les événements et, confiante dans le dévouement de ses amis de Versailles, elle envoie cette protestation aux autorités du département. C'est moins une défense qu'une accusation, et la vaillante page, qu'elle écrit de sa prison, révèle mieux qu'aucune autre l'énergie de son caractère et les ressources de son esprit.

La citoyenne Du Barry aux citoyens administrateurs du département de Seine-et-Oise.

CITOYENS,

Vous devez vous rappeler que le Comité de Sûreté générale de la Convention nationale, par son arrêté qui vous a été communiqué, avait mis ma personne et mes propriétés sous la sauvegarde du département et celle de la municipalité de Louveciennes. La religion du Comité avait été surprise; celle des nouveaux membres du Comité vient de l'être également. Mais ses ordres, qui n'étaient fondés que sur une mesure de sûreté générale, viennent d'être transgressés formellement, car son intention n'a jamais été sans doute de mettre mes meubles et mes effets à la merci de mon ennemi, de celui qui s'est déclaré tel hautement. Jamais l'intention du Comité n'a été de le voir à mon lieu et place, disposer souverainement de ma maison, de mes effets; ils n'ont

1. Vatel, t. III, p. 210. Le décret d'accusation contre La Vallery et deux de ses collègues est du 15 septembre. Il faut renoncer à toute idée de rapprochement romanesque entre la comtesse et lui. (V. sur son rôle en Seine-et-Oise et sa mort, l'étude de M. Paul Fromageot, dans la *Revue de l'histoire de Versailles* de 1909, t. XI.)

pas cessé d'être sous votre sauvegarde, sous votre protection, sous l'égide de la loi, dont l'exécution a été remise entre vos mains pour toute l'étendue de votre département.

J'ose donc invoquer avec confiance cette surveillance, cette sollicitude paternelle que tous vos administrés ont toujours trouvées en vous. Que le citoyen Greive exécute la loi et les ordres qui lui ont été donnés ; mais qu'il n'aille pas au delà ; que ma maison et mes effets ne soient plus au pillage ! Il vous doit compte de l'exécution des ordres dont il est chargé dans votre ressort.

Que m'impute-t-on ? de l'incivisme et ma fortune. Mais ma fortune même, les effets trouvés chez moi, sont une preuve de mon attachement à ma patrie. Si, avec la facilité que j'ai eue de passer plusieurs fois en Angleterre, je n'eusse pas aimé mon pays, n'aurais-je pas trouvé les moyens d'y faire passer la majeure partie de ma fortune et ainsi abandonner le sol de la France? Je ne dois donc la persécution que j'éprouve qu'à mon attachement à ma patrie. Vous me saurez gré, citoyens administrateurs, de tout ce que j'ai fait pour la cause de la Révolution ; vous ne me laisserez pas opprimer plus longtemps ; je l'attends avec confiance de votre justice et de votre humanité.

La citoyenne Du Barry.

Sainte-Pélagie, le 2 octobre 1793,
l'an 2e de la République française[1].

Pendant ce temps, Greive et Salanave, usant de pouvoirs obtenus du Comité de Sûreté générale, brisaient les scellés et faisaient l'inventaire des richesses de Louveciennes ; puis ils les confiaient à la surveillance de Zamor et de dix gardes na-

1. Ce document est entièrement de la main de Mme Du Barry. Il a été communiqué au Comité de Sûreté générale, et porte ce tragique visa : « Rien à faire. » (Arch. de Seine-et-Oise, série Q.)

tionaux. Greive s'était emparé des papiers échappés à la destruction et demeurés dans les meubles et les tiroirs ; minutieusement il les dépouillait, les comparait, les annotait, et en composait ainsi le plus chargé des dossiers criminels. Jamais affaire ne fut mieux instruite, ni menée avec plus d'ardeur. Cet homme savait toute chose de l'existence de la comtesse, initié comme il l'était aux détails intimes de sa vie, par la trahison des domestiques, et pouvant y ajouter le rapport de l'espionnage à Londres.

Les lettres saisies sont apostillées de la mince écriture du dénonciateur ; une fiche épinglée complète parfois les renseignements. Ce sont des accusations toujours précises, avec faits à l'appui. Parmi tant de griefs, quelques-uns semblent puérils et ridicules, beaucoup d'autres restent significatifs et propres à exciter les colères du moment. C'est l'histoire reconstituée d'une contre-révolutionnaire, d'une conspiratrice dévouée à ses amis jusqu'à la témérité, jusqu'au sacrifice de ses jours. Greive, en quelques pages, dégage ensuite la culpabilité de la pauvre femme ; il prépare avec une habileté infernale l'œuvre des magistrats instructeurs. A lire son travail sans parti pris et à le rapprocher des pièces authentiques qui lui ont servi, il faut bien se rendre à l'évidence : M^me^ Du Barry violait les lois révolutionnaires, trahissait de son mieux la République.

Chefs d'accusation contre la Du Barry[1].

1° Elle a joui d'une grande faveur auprès de la Cou-

1. Arch. nat., W^1^ 16. Il serait facile, mais fort long, d'annoter ce morceau, en renvoyant sur chaque point aux pièces originales du dossier de M^me^ Du Barry. Le lecteur a vu le parti qui en a été tiré au cours de notre

ronne de France, même après sa prétendue disgrâce, et elle a été liée avec ceux qui sont aujourd'hui nos plus cruels ennemis jusqu'à l'époque de la Révolution.

Preuves. Les lettres de Calonne[1], de Villedeuil, de Durvey, banquier de la Cour et successeur de Beaujon, etc.

2° Elle a continué ses liaisons avec eux depuis la Révolution.

Preuves. Dans sa correspondance et intimité avec Brissac, avec sa fille, la ci-devante duchesse de Mortemart..., comme il paraît tant par sa correspondance avec, que par les notes et billets qui indiquent suffisamment ce fait... et par le témoignage du citoyen Blache et autres témoins oculaires ; par son intimité avec le ci-devant chevalier de Coigny, dont la commission auprès des puissances coalisées de la part du tyran est constatée ;... par son intimité avec le ci-devant duc de Coigny, son père, émigré ; avec la femme Brunoy, émigrée ; avec l'ambassadrice de Portugal, parente de Lafayette, une de nos plus acharnées ennemies ; avec la ci-devante duchesse de Brancas... avec le ci-devant marquis de Nesle, émigré ; avec le ci-devant marquis de La Vaupalière, émigré ; avec la ci-devante comtesse de Laigle ; avec le ci-devant chevalier de Durfort... ; avec la Bourdic, comme il paraît par les pièces annexées, où celle-ci, arrêtée à Versailles, lui recommandait un jeune homme qui « pense à merveille »[2] ; avec la Vougny, émigrée, pour laquelle on voit, par les pièces, qu'elle ainsi que Brissac ont travaillé tant à Londres qu'à Paris pour lui obtenir des passeports[3] ; avec

récit, et plusieurs des pièces inédites qui s'y trouvent visées sont imprimées à l'appendice. Évidemment l'exagération de la haine éclate à chaque instant, mais, en général, les déductions essentielles de Greive sont justifiées par les faits qu'il a groupés. On ne s'explique pas que Vatel ait traité avec négligence ce document, incorrectement, mais intégralement donné par Dauban (*l. c.*, p. 612-618). Il est vrai que Vatel a pour préoccupation constante d'innocenter Mme Du Barry, même contre toute évidence.

1. Ce sont celles que nous publions à l'appendice.
2. V. plus haut, p. 363.
3. En marge : « Vougny était l'ami intime de Brissac. » Sur Mme de

Breteuil ; avec le nommé Laroche, ex-vicaire d'Agen, abbé de Fontenilles ou de Laigle, guillotiné sur la place de la Révolution, il y a un mois[1] ; avec de Boisséson, émigré, qui a épousé sa nièce, ci-devant major du régiment des Dragons de Condé, dont le lieutenant-colonel était Jaucourt (voyez une lettre de Boisséson à Brissac... où il parle de ses principes, etc.) ; avec le Graillet, émigré, ci-devant garde d'Artois, le même dont on a trouvé les titres de noblesse, brevets, etc., enterrés dans le jardin à Louveciennes... (la fille à Graillet restait toujours chez la Du Barry ; sa mère est détenue à Versailles sur la dénonciation très récente d'une section) ; avec la femme d'Harvelay, aujourd'hui Calonne, comme il appert par les mémoires de son voyage à Londres, par une bague par exemple donnée à la femme Calonne... par de l'argent donné à son cocher... par des liaisons avec la femme de Le Brun le peintre, amie et employée de Calonne auprès des cours étrangères, car il est constant que la femme Le Brun a parcouru l'Europe depuis la Révolution (au reste, voyez comme elle persifle en deux mots la Révolution dans la seule lettre que nous avons trouvée d'elle datée de Naples)[2] ; avec d'Aiguillon, mère et fils (Blache le prouvera)... ; avec Narbonne... ; avec la ci-devant princesse d'Hénin (Blache le prouvera) ; avec Forth, le fameux espion anglais qui a adroitement profité de son vol réel ou prétendu de diamants pour la rendre un instrument utile aux desseins des cours des Tuileries et de Londres (voyez ses lettres, les instructions de Brissac, les fréquents voyages de son courrier et valet de chambre Peuchet de Londres à Paris, de Paris à Londres,

Vougny, v. à l'appendice la lettre de Mme Du Barry à Mrs. Sturt et celle de Mrs. Sturt ; on trouve ici un exemple des procédés d'enquête de Greive.

1. L'abbé de la Roche-Fontenilles. En marge : « Salanave prouvera que cet abbé dina chez elle le jour que l'on a pris Maussabré, page de Brissac et conspirateur du 10 août. »

2. La lettre non signée de l'innocente artiste porte cette note du dénonciateur : « Lettre de la femme Le Brun, peintre et maîtresse de Calonne. »

une lettre de Forth... dont elle a déchiré la signature, parce que le 10 août, ou du moins la lutte entre la liberté et la royauté approchait; et le scélérat Béthune-Charost m'a avoué, à moi, que Forth était à Paris à cette époque pour aider la Cour[1]; l'usage qu'elle a fait à cette époque de d'Angremont, exécuté depuis pour avoir recruté pour la Cour et qui roulait Paris dans la voiture de la Du Barry conduite par ses chevaux); par ses liaisons avec ce même d'Angremont, comme il appert par une pièce annexée, où obtient huit fusils de l'administration de police de Paris en vertu d'un ordre signé Perron, sous prétexte d'une demande qui n'a jamais existé de la part de sa municipalité de Louveciennes, fait dont tous les habitants de celle-ci peuvent témoigner (c'était donc pour armer son château; et remarquez-en l'époque, c'était au commencement de l'année 1790, où tous les ci-devant seigneurs cherchèrent à s'armer en vomissant des horreurs contre la garde nationale); par ses liaisons avec Berthier, ci-devant intendant de Paris, qui s'est réfugié chez elle...; avec le ci-devant chevalier d'Escourre, écuyer de Brissac, renfermé à la Force... qui a été l'agent intermédiaire pour les sommes prêtées à l'évêque de Rouen, le cardinal de La Rochefoucauld, fils de la ci-devante duchesse de Danville, ainsi qu'à Rohan-Chabot, beau-fils de la même duchesse de Danville, amie de Condorcet (outre les prêts faits par la Du Barry à l'évêque de Rouen, il paraît, d'après les comptes de Vandenyver, que ces deux chevaliers, ainsi que le vicomte de Juilhac, émigré et ancien officier de cavalerie, ont tous touché à la même époque des sommes considérables de la Du Barry); avec la ci-devant princesse de Rohan-Rochefort, femme plus méchante que folle; avec ce scélérat La Vallery, administrateur *suicidé* de Seine-et-Oise; avec

1. On ne voit guère le duc de Charost faisant un aveu de ce genre au citoyen Greive. Nous n'avons pas, d'ailleurs, à relever les mensonges ou les exagérations de ce morceau.

le ci-devant vicomte De Pont (Donnissant et De Pont ont dîné chez la Du Barry, le mardi de la Pentecôte de cette année ; et voilà comment elle avait renoncé avec toutes ses liaisons contre-révolutionnaires !)...

3° Elle a entretenu une correspondance avec les émigrés.

Preuves. Diverses lettres trouvées chez elle, sa correspondance et communication avec la Mortemart..., le fait qu'elle a passé la nuit de la mort de Brissac à brûler des lettres (nous avons des témoins de ce fait à Louveciennes); qu'on a trouvé chez elle un état de forces destinées pour les Pays-Bas, daté de Luxembourg, comme venant de Vienne. Voyez les pièces que vous avez et notamment une petite lettre datée de Bruxelles, dont vous trouverez l'enveloppe parmi les pièces que je vous remets aujourd'hui et dont les armes ducales paraissent être celles du ci-devant prince de Ligne...

4° Elle a fourni de l'argent pour la contre-révolution.

Preuves. L'ordre donné à son banquier, en 1793 (au mois de janvier), de payer la somme de 200 000 livres, dans la semaine, à l'évêque de Rouen ; cet ordre a été donné à Londres, à l'instant que Pitt nous préparait la guerre intérieure et extérieure, et que, malgré son prétendu attachement à la France, elle vivait dans la plus grande intimité avec le duc de Queensberry, le lord Hawkesbury, le lord Longhborough, chancelier, le lord Thurlow, ex-chancelier d'Angleterre, le lord Pembroke, qui commande aujourd'hui la cavalerie anglaise contre nous dans les Pays-Bas, Wisthed-Keane, premier gentilhomme de la garde-robe et favori de Georges III, avec tous les ennemis les plus acharnés de la France, enfin à Londres ! Toutes les pièces que nous avons trouvées chez elle le prouvent, ainsi que le témoignage de Blache et autres, et que je prouverai moi-même d'après les pièces à vous transmises... Le prêt de 200 000 livres fait le même mois à Rohan-Chabot... Celui fait à l'évêque de Rouen

de pareille somme, par ordre donné à son banquier de Londres, du mois de janvier.

5° Elle a toujours escompté sur la contre-révolution.

Preuves. Son argenterie renfermée dans une cachette dans sa cave, ses diamants, son or et pierres précieuses enterrés dans son jardin... Pourquoi les a-t-elle fait cacher, au lieu de les donner ou les vendre à la République? La réponse est claire...

6° Elle a tenu des propos contre-révolutionnaires contre la Révolution et contre Paris...

7° Elle a porté le deuil du tyran à Londres, où elle n'a fréquenté que les émigrés et les ennemis de la France.

8° Elle a toujours détesté la Révolution, propagé l'esprit contre-révolutionnaire, encouragé les détracteurs de la Révolution et protégé les royalistes.

Preuves. Les innombrables écrits, brochures et estampes contre-révolutionnaires trouvés chez elle, sans l'exception d'un seul écrit patriotique ; son abonnement pour tous les journaux aristocratiques, en s'attachant, après chaque révolution que nous avons essuyée, à tous ceux qui approchaient le plus de sa façon de penser, en commençant par les *Actes des Apôtres* et la *Gazette de Paris* et, en suivant par gradations, la *Gazette universelle,* la correspondance politique de Du Pont et les écrits contre-révolutionnaires des fédéralistes ; la preuve en est dans les pièces et dans la médaille de Pitt trouvée cachée dans la chambre de sa favorite et confidente, la Roussel.

9° Elle a toujours favorisé les contre-révolutionnaires et persécuté les patriotes...

10° Elle a favorisé les ennemis extérieurs.

Preuves. Dans ses fréquents voyages à Londres aux époques les plus remarquables de la Révolution; dans les instructions à elles données par Brissac ; dans la faveur dont elle jouissait à la cour de Londres à l'instant même que cette même cour chassa de l'Angleterre, de la manière

la plus atroce, tous les Français patriotes, car elle y a restée jusqu'au milieu du mois de mars, quoique la guerre eût été déclarée au commencement de février, et que loin d'être chassée de Londres, elle n'est revenue qu'ensuite de la nouvelle de l'apposition des scellés chez elle, à Louveciennes, et qu'elle a demandé à retourner à Londres huit jours après son arrivée chez elle, témoins le journal de ses voyages, le mouvement qu'elle s'est donné à cet effet auprès de Lebrun et les pièces qui certifient la prétendue nécessité de se présenter à Londres le 14 avril (elle était arrivée chez elle le 23 mars), certificat signé par des courtisans les plus avilis de la cour du tyran Georges... par la médaille de Pitt, les écrits de Coblentz, Rome, Londres, etc., etc.

11° Elle a dilapidé les trésors de l'État.

Preuves...

12° Elle a cherché à soustraire ses trésors en voyant l'attention politique éveillée sur le compte de son fait scandaleux, de sa conduite contre-révolutionnaire.

Preuves. En ce que malgré l'assurance qu'elle avait donnée au district de Versailles qu'il ne lui restait que « très peu d'argenterie », elle en avait déterré une quantité énorme cachée auparavant dans un mur... dont elle avait fait passer une partie à Paris, à différentes reprises... Elle a vendu une forte caisse par l'entremise d'un abbé... Elle avait déjà essayé de vendre ses diamants en Hollande, en 1790 (voyez les lettres de Vandenyver) et ensuite de leur retour, le mois de novembre de la même année, un vol réel ou prétendu (il existe deux pièces parmi les diamants en or trouvés enfouis dans la terre, dont on trouve la description parmi les pièces prétendu perdues) les a fait passer... en Angleterre, où ils sont, *et où l'on reconnaît qu'ils lui appartiennent, quoique nul voleur n'ait eu une égratignure pour les avoir volés !...*

13° Quoi qu'il en soit, le vol mystérieux lui a servi de prétexte de faire de fréquents voyages à Londres, dont

il paraît que les deux cours ont profité pour faire passer des renseignements, etc., sans être dans le cas d'émigration ; aussi l'on voit avec quel art elle travaillait de concert avec Lebrun, avec Vandenyver, avec les administrateurs reconnus prévaricateurs de Versailles[1], des municipaux faibles ou corrompus de Louveciennes, pour éviter d'être classée parmi les émigrés. Cet art et cette prévoyance sont bien dignes de l'école de ce profond maître en machiavélisme Forth et les ayant cause des deux cours.

Preuves morales résultant des pièces, des époques, de toutes les probabilités.

14° Elle a été considérée comme émigrée par le district. *Nota* qu'elle a toujours été protégée de la manière la plus scandaleuse par certains administrateurs du district ; elle l'est encore !!!...

Elle doit être considérée comme émigrée, en effet.

Preuves. En ce qu'elle ne peut montrer de passeports que pour six semaines... et elle a resté sans le faire renouveler près de six mois...

Quel privilège donc a-t-elle, la Du Barry, de jouer ainsi impunément avec les lois ?...[2]

Le régime de la Terreur, sous lequel on prétendait « tuable » celui qu'effleurait un simple soupçon, ne devait pas, on le pense, ménager Mme Du Barry. Une fois arrêtée, sa condamnation était certaine ;

1. En marge : « Fournier, le juge de paix de Marly, est prêt à prouver que Morin, son factotum, lui a avoué qu'il ne craignait rien pour sa maîtresse, parce qu'il était sûr de La Vallery et des administrateurs de Seine-et-Oise. » V. la lettre de Blache à l'appendice.

2. Un 15e chef d'accusation porte sur les mensongères allégations de Mme Du Barry relatives à sa fortune. Nous avons donné le fac-similé de l'important relevé des sommes payées au nom de Mme Du Barry pendant sa faveur, état officiel qui monte à 5 millions 996 801 livres, et que Greive n'a pas manqué de faire annexer à son dossier. Il avait dressé en même temps une liste de témoins à faire entendre et indiqué ce que chacun d'eux pouvait apporter de plus accablant.

une seule des accusations portées contre elle suffisait, et Greive les accumula si nombreuses, justifiées par les témoignages et les faits. La guillotine était alors en permanence à Paris et dans les départements. Le 16 octobre, Marie-Antoinette, s'en allait à la mort comme à la délivrance ; le 31, les Girondins montaient à l'échafaud ; le 8 novembre, Mme Roland, le 12, Bailly. Il fallait au peuple des têtes fameuses : l' « aristocrate » de Louveciennes ne pouvait être plus longtemps oubliée.

A Sainte-Pélagie, Mme Du Barry abandonnée, sans nouvelles, trouvait encore l'énergie de faire appel à la pitié du Comité de Sûreté générale, et s'il n'avait fallu que de l'intelligence, de la volonté pour sauver la malheureuse, elle l'eût été par elle-même. Dans cette âme où ne furent jamais qu'indulgence et bonté, un souffle de haine a passé contre ce Greive, l'homme qui lui a lié les mains pour la traîner au supplice. En quelques lignes de mépris, elle l'accuse, puis, avec douceur, elle implore le tribunal intraitable :

C'est pour la seconde fois que la citoyenne Du Barry, victime de la dénonciation, comparaît devant le Comité de Sûreté générale. Les membres ne sont plus les mêmes, mais les principes qui les dirigent sont les mêmes ; tous sont également conduits par le même esprit d'équité et d'impartialité, ainsi c'est avec la confiance la plus entière qu'elle verra de nouveau sa conduite scrutée par ceux à qui les circonstances, sans doute, en font une loi.

Il importe d'abord de faire connaître le dénonciateur. Il s'est nommé lui-même. Le citoyen Greive, après avoir cherché par un libelle diffamatoire à perdre l'exposante dans l'opinion publique, a fait de vaines poursuites auprès

du Comité pour surprendre sa religion ; l'innocence a triomphé, mais le dénonciateur ne s'est pas rebuté ; il a osé l'écrire et enfin, le Comité de Sûreté générale renouvelé, il a renouvelé sa dénonciation.

On ne peut apprendre sans frémir que c'est le même Greive qui a été chargé de mettre à exécution l'ordre du Comité ; la manière dont il s'en est acquitté fera connaître toute son animosité contre l'exposante et les conséquences funestes qui pourraient en résulter, si la sagesse du Comité n'était pour elle une sauvegarde qui la met au-dessus de toute crainte.

Toutes les formes ont été violées ; l'ordre même du Comité n'a pas été un frein pour lui, il l'a transgressé formellement. Il a commencé par s'emparer de la personne de l'exposante. *La plume se refuse à retracer toutes les horreurs et outrages dont il s'est rendu coupable...* Il a procédé à l'ouverture, même à l'effraction des portes, et enfin à la vérification des papiers.

La loi qui est la sauvegarde de tous, la justice, l'ordre même du Comité voulaient que cette vérification fût faite en présence de l'exposante. En effet, quelle ressource lui reste-t-il, si la perversité de ses ennemis parvient à lui supposer des papiers suspects ? Quel recours aura-t-elle ? Contre qui exercera-t-elle ce recours, si l'on parvient à lui soustraire quelques effets ? Le citoyen Greive est un étranger n'ayant pas de domicile, puisqu'il est tantôt à Paris, tantôt à Luciennes, logeant chez des citoyens qui lui sont étrangers et n'ayant aucun moyen connu pour vivre.

Aux actes arbitraires si contraires à la loi, le citoyen Greive a même ajouté l'inhumanité de faire enlever à l'exposante ses assignats, de lui refuser l'usage de son linge et des fruits de son potager, de façon qu'il l'a exclue de la maison pour s'en emparer, pour se mettre en son lieu et place. Que le Comité d'après cet exposé juge s'il était digne de sa confiance.

L'exposante ne se plaint pas de la dureté des mesures prises contre elle ; tant ce que ces mesures auront pour cause la sûreté publique et seront dirigées par la justice, elle saura souffrir avec patience et supporter son sort sans se plaindre... Mais elle attend des membres du Comité qu'ils voudront bien examiner sa conduite le plus tôt possible, pour statuer sur son compte avec connaissance de cause... En effet, que peut-on lui imputer ?

Ses voyages en Angleterre ? La cause en est connue, et elle les a faits de l'aveu des autorités constituées, pour ne pas même donner de soupçons sur son attachement à la cause de la Révolution ; elle a repassé en France sans avoir terminé l'affaire qui l'avait appelée à Londres, celle de ses effets volés qui ne lui étaient pas encore restitués ; depuis, elle n'a tenu aucune correspondance avec l'étranger.

Lui reproche-t-on son incivisme ? Mais elle a toujours manifesté un patriotisme bien prononcé. La municipalité et les habitants de Louveciennes l'ont attesté bien authentiquement ; toutes les informations faites par le district de Versailles et le département de Seine-et-Oise déposent hautement en sa faveur ; toutes les pièces ont été mises sous les yeux de l'ancien Comité ; que les membres actuels veuillent se les faire représenter.

Forte de ces moyens et rassurée par sa conduite et sa conscience, l'exposante attend avec confiance la décision qui doit lui rendre sa liberté[1].

Tout le système de défense de l'accusée est indiqué dans cet écrit, et elle s'y tiendra hardiment dans le procès qui commence. Greive a remis son rapport au Comité de Sûreté générale ; deux membres, Voulland et Jagot, se sont rendus, le 30 octobre, à

1. Arch. de Seine-et-Oise, série Q.

la maison d'arrêt et font subir le premier interrogatoire à « la nommée Du Barry ». Elle essaye de se justifier avec une présence d'esprit qu'elle gardera jusqu'à la fin, ne livrant, ne trahissant personne, comme le prouvent les pièces conservées.

Convention Nationale. — Comité de Sûreté générale.

(Du 9 du 2e mois de l'an II de la République une et indivisible.)

D. Comment vous appelez-vous ?

R. Jeanne Vaubernier Du Barry, âgée de 42 ans (*sic*), demeurant ordinairement à Luciennes, dans une maison qui appartient tant à moi qu'à la Nation.

D. Avez-vous fait à Londres divers voyages ?

R. J'en ai fait quatre.

D. Quels étaient les motifs de ces différents voyages et à quelles époques les avez-vous faits ?

R. C'est pour un vol de diamants et autres effets, qui m'a été fait dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791.

. . . . . .

D. Le temps que vous deviez passer à Londres n'était-il pas limité dans votre passeport ?

R. Le temps n'était pas limité et ne pouvait pas l'être raisonnablement, puisqu'il s'agissait d'un procès.

D. Pendant le temps que vous étiez à Londres, il est émané de la Convention nationale divers décrets qui obligeaient tous les Français, sortis de la République depuis une certaine époque, d'y rentrer sous peine d'être réputés émigrés et d'être traités comme tels. En avez-vous eu connaissance ?

R. J'ai eu connaissance de ces décrets, mais je n'ai pas cru qu'ils pussent me regarder, étant sortie pour une cause connue et avec un passeport.

D. Des personnes qui s'intéressaient à vous vous ont

écrit pour vous engager à rentrer en France... Pourquoi avez-vous négligé cet avis ?

R. Je ne me rappelle pas d'avoir reçu aucune lettre, contenant un pareil avis ; si j'en eusse reçu, j'y aurais déféré.

A l'instant, nous avons exhibé une lettre par laquelle le citoyen Vandenyver écrivait, le 19 novembre 1792, à la répondante, pour la prévenir que « les décrets de la Convention Nationale étaient fulminants » contre ce qu'il appelle « les sujets absents, qu'on qualifiait tous d'émigrés ». La répondante, en reconnaissant la présente lettre, a excipé de la phrase suivante : « Cependant je pense que vous ne pouvez pas être regardée comme telle, attendu les passeports dont vous être munie et qu'il est notoire que le voyage n'a eu d'autre but que le procès qui est connu généralement. » Sur cette phrase la répondante a fondé le motif qui l'a déterminée à prolonger son séjour à Londres... Et de suite nous avons paraphé la dite lettre avec la répondante qui a signé avec nous.

L'interrogatoire se poursuit sur les prêts d'argent, qui sont sans conteste les faits les plus graves. M^me^ Du Barry avoue les deux cent mille livres prêtées à Rohan-Chabot, mais elle nie tout le reste.

D. N'avez-vous pas prêté à la même époque, par l'intermédiaire de Vandenyver, une somme de 200 000 livres à l'évêque de Rouen ?

R. Non, ça ne peut être que celle prêtée à Rohan-Chabot, et je persiste à dire que c'est à cette seule personne que j'ai prêté 200 000 livres.

Et de suite nous avons présenté à la répondante une lettre, à elle écrite pendant son séjour à Londres, en date du 7 janvier 1793, par Vandenyver, où l'on lit ce qui suit : « C'est dans ces circonstances qu'un citoyen est

venu nous dire que votre intention était que vous lui fournissiez une somme de 200 000 livres, pour les prêter à l'évêque de Rouen par hypothèque sur des biens-fonds et qu'il faudrait les payer cette semaine... »

L'accusée ne se défend pas mieux sur deux lettres de Custine qu'elle prétend avoir emportées par mégarde de l'hôtel de Brissac, « en écrivant un jour sur un bureau »[1]. Elle est de même minutieusement interrogée sur toute la correspondance trouvée chez elle. Elle répond avec simplicité, trouvant toujours une explication aisée, ne cherchant pas à dissimuler des relations devenues évidentes par la saisie des papiers et qu'elle doit montrer toutes naturelles. Elle s'explique ainsi sur la princesse de Rohan-Rochefort, la princesse Lubomirska, la marquise et la duchesse de Mortemart, sans un mot imprudent, comptant, il est vrai, sur la bonne foi des juges. Ceux-ci insistent à plusieurs reprises sur l'argent donné aux émigrés réfugiés à Londres :

D. Donnez-nous l'explication d'un compte tenu par vous et d'après lequel vous avez distribué beaucoup de guinées à diverses personnes à Londres, telles que les nommés Pauline, Henriette, Fortuné, M. Melino et Frondeville ?

R. La nommée Pauline est M^me^ de Mortemart, la nommée Henriette est ma femme de chambre, le nommé Fortuné est Anglais, M. Melino est Anglais, Frondeville est le président du Parlement de Rouen. Les sommes que j'ai comptées à M^me^ de Mortemart étaient pour les effets dont j'avais besoin ; celles distribuées à Henriette, ma

1. Le général de Custine avait été guillotiné le 28 août précédent ; son procès avait excité au plus haut degré les fureurs populaires, et les moindres relations avec le « traître » compromettaient un accusé.

femme de chambre, avaient le même objet ; Melino, étant chargé de la conduite de mon procès, avait fait des avances que j'ai dû lui rembourser ; les nommés Fortuné et Frondeville étaient chargés de jouer pour mon compte.

D'autres questions suivent, sur la véracité de l'état des diamants volés, sur le numéraire que la comtesse a gardé chez elle, ce qui est un très grave délit. Elle signe enfin le procès-verbal avec Jagot et Voulland[1].

Le surlendemain, 11 brumaire an II, les mêmes représentants du peuple se rendaient à la Force pour l'interrogatoire de Vandenyver père. Le banquier questionné sur les opérations de la comtesse ne pouvait, malgré son extrême prudence, dissimuler entièrement des mouvements d'argent suspects, ni le scandale d'une immense fortune mise au service des ennemis de l'État.

La pauvre femme restait deux mois dans sa prison au secret absolu. Mais alors elle eut, sans doute, la visite d'un de ces prêtres courageux qui s'introduisaient dans les cachots, pour porter aux malheureux les consolations de la foi. On voudrait croire à l'authenticité d'une anecdote, qui est du moins conforme au caractère de M^me^ Du Barry, et qu'il faudrait placer à l'époque de sa détention à Sainte-Pélagie :

Un peu avant que la comtesse Du Barry fût guillotinée, le 8 décembre 1793, un prêtre irlandais trouva le moyen d'aller la voir dans la prison de la Conciergerie (*sic*)

1. Cet interrogatoire et celui des Vandenyver sont dans Vatel, t. III, p. 221-239.

et lui offrit de la sauver, si elle pouvait lui fournir une certaine somme d'argent pour gagner les geôliers et faire le voyage. Elle lui demanda s'il ne pouvait pas sauver deux personnes ; il lui répondit que son plan ne lui permettait pas d'en sauver plus d'une. « En ce cas, dit Mme Du Barry, je vous donnerai bien un ordre sur mon banquier pour toucher la somme nécessaire, mais j'aime mieux que ce soit la duchesse de Mortemart qui échappe à la mort que moi. Elle est cachée dans un grenier de telle maison à Calais ; voici un mandat sur mon banquier, volez à son secours. » Le prêtre, après avoir essayé de lui permettre de la tirer elle-même de la prison, la voyant résolue à préférer la duchesse, prit le mandat, toucha l'argent, fut à Calais, tira la duchesse de Mortemart de sa retraite, la déguisa en femme du commun et, la prenant sous le bras, la fit voyager à pied avec lui, disant qu'il était un bon prêtre constitutionnel et marié avec cette femme ; on criait *bravo !* et on le laissait passer. Il traversa ainsi les armées françaises et vint à Ostende, d'où il passa en Angleterre avec Mme de Mortemart, que j'ai vue depuis à Londres[1].

Quel qu'ait été le service rendu par Mme Du Barry

1. *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, Paris, 1806, t. III, p. 115. — Dutens a la réputation d'un anecdotier véridique, et une curieuse confirmation de son récit paraît fournie par le fait que la duchesse de Mortemart, après avoir séjourné à Londres en même temps que Mme Du Barry, a passé quelque temps à Calais en 1793. La comtesse, d'après un témoignage apporté aux débat de son procès (v. p. 390), l'aurait vue à son passage dans cette ville au moment du dernier retour en France.

Il est question de la fille du duc de Brissac dans une lettre inédite assez mystérieuse que nous publions à la p. 467. C'est à propos de cette lettre, écrite par la marquise de Mortemart, née Nagu, que Mme Du Barry, dans son interrogatoire du 30 octobre 1793, à Sainte-Pélagie, parle elle-même du séjour de la duchesse à Calais. Voici la question et la réponse : « Quelle est cette amie à laquelle vous avez fait passer, de la part de la ci-devant marquise de Mortemart, un billet ? — C'est à la belle-sœur de Mme de Mortemart, qui porte le même nom et qui était à Londres, et que je crois depuis le mois de novembre (?) à Calais sous le nom de Mortimaire [Mortimer] » (Vatel, t. III, p. 226). Mme Du Barry savait peut-être à ce moment que la duchesse était en sûreté ; en tous cas, le séjour de celle-ci à Calais, pour une raison que nous ignorons, ne semble pas douteux.

à la fille du duc de Brissac, il est certain que, dans la prison, elle songea souvent à elle. Revenue en France avec la pensée de lui être utile, elle avait vu la duchesse à Calais à son dernier passage, et il resta de notoriété, parmi les émigrés, qu'elle s'était sacrifiée à cette affection[1].

Le résultat des interrogatoires et du dépouillement des pièces rendait inévitable la décision du Comité de Sûreté générale. Par arrêté du 29 brumaire, M^me^ Du Barry est traduite devant le Tribunal révolutionnaire, comme « prévenue d'émigration et d'avoir, pendant le séjour qu'elle a fait à Londres..., fourni des secours pécuniaires aux émigrés... et entretenu avec eux des rapports suspects ». Le 2 frimaire (22 novembre), la prisonnière amenée au Palais comparaît devant René-François Dumas, vice-président du Tribunal révolutionnaire, qui l'interroge à nouveau, en présence de Fouquier-Tinville, l'accusateur public. Elle répond avec assurance, acceptant bravement les responsabilités de sa vie d'amoureuse, sur lesquelles insiste malignement le magistrat, repoussant avec énergie les graves accusations. Dumas la retient pendant une heure entière. Rentrée dans sa prison, afin de fléchir ce Fouquier

1. Tel est notamment l'avis de deux des hommes les mieux informés de l'époque, le marquis de Bouillé et le comte d'Espinchal. Le témoignage du premier est cité p. 386 ; celui du second, qui est resté loin d'Angleterre, est moins affirmatif et donne un détail impossible à contrôler : « On dit que le motif qui la détermina à rentrer fut la connaissance, qu'elle seule avait, d'un million appartenant au duc de Brissac et dont elle désirait faciliter le remboursement à la duchesse Pauline de Mortemart, sa fille unique. » Sans adopter aucune version, on doit noter la multiplicité des indications qui établissent les liens de dévouement unissant M^me^ Du Barry à la duchesse de Mortemart.

qu'elle sent pourtant implacable, elle lui écrit, ne faisant appel qu'à son équité :

CITOYEN ACCUSATEUR PUBLIC,

J'espère que tu voudras bien, dans l'examen impartial que tu feras de l'affaire malheureuse que Greive et consorts m'ont suscitée au tribunal, ne voir en moi que la victime d'une intrigue pour me perdre.

Je n'ai jamais émigré, je n'en ai même jamais eu l'intention.

L'emploi que j'ai fait des deux cent mille livres qu'Escourre a placées pour moi chez le citoyen Rohan doit le prouver jusqu'à l'évidence aux yeux les plus prévenus.

Je n'ai jamais fourni d'argent aux émigrés, je n'ai jamais entretenu de correspondance criminelle avec eux; et, si les circonstances m'ont engagée à voir, soit à Londres, soit en France, ou des personnes de la Cour ou des personnes qui ne marchaient peut-être pas dans le sens de la Révolution, j'espère bien, citoyen Accusateur public, que tu sauras, dans la justice et l'équité de ton cœur, apprécier et les circonstances où je me suis toujours trouvée et mes liaisons connues et forcées avec le citoyen Brissac, dont la correspondance est sous vos yeux.

Je compte sur ta justice ; tu peux compter sur la reconnaissance éternelle de ta concitoyenne,

VAUBERNIER DU BARRY[1].

Si Fouquier-Tinville daigna jeter les yeux sur cette lettre, il y répondait le 13 frimaire, en déposant l'acte d'accusation et en requérant d'urgence le transport à la Conciergerie de l'accusée et de ses complices. Le lendemain, ils étaient écroués dans cette prison

1. Procès-verbal de la séance du 16 frimaire. Arch. nat., W[1] 300

d'où l'on ne sortait guère que pour aller à l'échafaud.

Le 16 frimaire (6 décembre), à neuf heures du matin, M^me^ Du Barry et les trois Vandenyver comparaissent devant le terrible tribunal, ayant pour défenseurs officieux Chauveau-Lagarde et Lafleuterie. Dumas, vice-président, fait fonction de président de l'audience; Fouquier-Tinville s'assure que les jurés « solides » sont présents, comme Prieur et Trinchard. Les accusés se sont assis; ils font bonne contenance; M^me^ Du Barry, malgré les privations, les veilles, les larmes, est encore forte, et elle regarde sans trembler tous ces témoins qui vont la charger à outrance, Zamor, qu'elle a élevé, Salanave, vingt ans officier de sa maison, ses domestiques, ces habitants de Louveciennes pour qui elle n'a eu que bonté et dont l'ingratitude s'appelle en l'occurrence du patriotisme. Mais de quels yeux a-t-elle contemplé Greive, assis à la première place, couvant sa proie, cette belle dédaigneuse qui, peut-être, le méprise assez pour encore lui préférer la mort?

Dans la grande salle de la Liberté[1], les spectateurs sont nombreux, l'accusée principale est célèbre, le drame qui se déroule, émouvant, obscur, compliqué. Il ne reste des débats que les notes prises par Fouquier-Tinville et le juré Topino-Lebrun sur les réponses faites au président Dumas[2].

La comtesse est tout d'abord interrogée. Dans

1. Ancienne grand'chambre du Parlement, aujourd'hui première chambre de la Cour d'appel.

2. Favrolle [M^me^ Guénard] a eu le premier connaissance des notes de Fouquier et de l'ensemble du dossier. Vatel y a ajouté les notes de Topino et publié le tout, sans prendre la peine de rectifier les incorrections qui sont nombreuses et peuvent souvent égarer le lecteur.

le grand silence, sa voix douce énumère son nom, le lieu de sa naissance, et son âge, dont par une dernière coquetterie, elle n'avoue que quarante-deux ans ; bien assez jolie, d'ailleurs, pour qu'on la croie et que le regard des hommes le lui disent. Ainsi note Fouquier : « 1° Jeanne Vaubernier, femme Du Barry, séparée de droit, quarante-deux ans, née à Vaucouleurs, en Lorraine, demeurant à Louveciennes ; 2° Jean-Baptiste Vandenyver, 66 ans, banquier hollandais, né à Amsterdam, demeurant rue Vivienne ; 3° Edme-Jean-Baptiste Vandenyver, 32 ans, banquier, né à Paris ; 4° Antoine-Auguste Vandenyver, 29 ans, banquier, né à Paris ». Le greffier Wolf donne lecture de l'acte d'accusation, les témoins prêtent serment et Greive est appelé à la barre. Placé sur le premier gradin du tribunal, Fouquier-Tinville, appuyé sur deux grands cartons, écrit la déposition de sa plume rapide, « qui semble suivre la parole » :

Georges Greive, né en Angleterre, et député des États-Unis d'Amérique : — La Du Barry a empêché le recrutement à Luciennes. — On a trouvé, dans la nuit du 22 septembre dernier, jour de son arrestation, une quantité d'argenterie dans un endroit servant à recevoir les outils de jardinier... et le fameux service d'or, pierreries, émeraudes ; et dans un autre endroit, enfouis, des louis, des écus de six livres, plus des bronzes, le buste de Louis XV... Plus, trouvé dans la chambre de la femme Roussel la médaille de Pitt, cachée sous du son. Plus un grand nombre de pièces annoncées avoir été volées, un porte-crayon, une lorgnette d'or...

Forth, l'espion anglais est venu à Paris en 1777. Ce Forth a été récompensé par une pension considérable et

faisait des voyages de Paris à Londres et vice-versa, de Londres à Paris. Une lettre trouvée dans les papiers de la Dubarry indique une signature rayée de Forth et de Béthune-Charost qui était très lié avec ce Forth.

[Sur une demande du président, l'accusée] a répondu qu'elle ne sait pas quel est ce portrait de femme trouvé dans le jardin, enterré dans un tas de fumier. Ce portrait s'est trouvé avec un de Louis XV habillé en Carme.

La Du Barry avait différentes demeures à Paris; il y a eu des rassemblements d'une foule d'émigrés ou de parents de ces derniers. — Au retour du voyage de la Du Barry, il a été présenté au déclarant, le 26 mars 1793, un certificat anglais signé par le duc Queensberry, grand ennemi de la Révolution. C'est d'après ce certificat qu'elle a sollicité tous ses passeports... — A vu Forth venir et fréquenter la Du Barry. — L'opinion générale du pays est que le vol était prétendu, qu'au surplus ce vol réel ou faux a servi de prétexte à Forth. — Un autre fait, c'est que les diamants ont été envoyés en Hollande en novembre 1790 et sont rentrés en janvier 1791. — La Du Barry a reçu Forth au mois de juillet 1792. Il s'est trouvé chez elle plusieurs lettres de Forth, dont une est effacée. — Elle a déclaré dans son interrogatoire que, lors de son retour en mars 1793, son procès était fini. Alors pourquoi le certificat portait-il qu'il y avait nécessité qu'elle retournât en Angleterre?

Ici l'accusée proteste. « La Du Barry », écrit Fouquier-Tinville, « a dit que c'était pour recevoir ses diamants et payer les frais. »

Après Greive, l'adjoint à la guerre, Xavier Audoin, est appelé pour témoigner sur la perquisition faite à Louveciennes après le 10 août : « La maison était remplie de tous les ci-devant seigneurs de la Cour; un nommé Maussabré fut saisi dans

une des chambres de l'accusée... » A son tour, Blache, l'espion de Londres, paraît à la barre :

A vu partie des diamants en Angleterre. — A vu descendre d'une voiture Forth, l'espion anglais, et la femme Calonne et... le nommé Pont, qu'on lui a indiqué être un ex-constituant ; sont montés chez la Du Barry et, un instant après, sont montés tous quatre dans la voiture de Calonne. — Au second voyage à Londres, elle a logé à Westminster, dans une maison louée par l'abbé Saint-Phar, pour Bouillé, la princesse d'Hénin, Bertrand de Molleville, le ministre de la marine, la duchesse de Mortemart, Breteuil et autres émigrés. — En janvier 1793, on apprit la mort de Louis Capet ; les patriotes français furent vexés, insultés et chassés. — La Du Barry, pendant son séjour à Londres, a pris le deuil lorsque la mort du ci-devant roi fut connue. Peu de temps après, Brissot fit déclarer la guerre à l'Angleterre. — A fait émigrer avec elle, dans l'un de ses voyages, la femme du ci-devant duc d'Aiguillon.

Blache accumule les petits faits, raconte ses visites à Louveciennes, ses soupers chez Salanave et Frémont, le jardinier que l'accusée a chassé comme patriote, les complaisances qu'elle aurait obtenues de La Vallery, les menées contre-révolutionnaires de Morin... Que de fois la pauvre femme a voulu se défendre et confondre ses accusateurs! Dumas, maintenant, l'interroge. Si, dans l'émotion d'une surprise, sa première réponse est maladroite, elle reprend vite son sang-froid, et montre autant de ruse et d'intelligence que l'habile président. Mais l'évidence n'est-elle pas contre elle ?

La salle écoute, silencieuse. Parmi les rangs pressés, quel est l'homme qui rapportera à Rohan-Chabot

désespéré les derniers mots de sa maîtresse? La comtesse le connaît peut-être, et puise dans sa présence le courage qu'il lui faut pour ne pas défaillir.

Cependant Fouquier-Tinville continue à prendre des notes :

La Du Barry prétend que son troisième voyage avait pour objet de faire relaxer Forth arrêté à la suite d'un procès intenté contre lui par les voleurs. — La Du Barry a vu à Londres la femme Calonne. Elle en convient, mais elle dénie en avoir eu (*sic*) avec d'autres, sinon avec la femme Mortemart et que cette correspondance se réduisait au ton de l'amitié. — La Du Barry a convenu avoir porté le deuil du tyran, attendu qu'elle n'avait porté que du noir. — La Du Barry convient avoir sollicité en faveur de La Bondie, arrêté chez elle comme suspect. — La Du Barry prétend avoir obtenu des certificats de résidence, parce qu'elle a toujours résidé en France. — La Du Barry prétend qu'elle a reçu quelques mémoires relatifs à la formation de la dernière garde du ci-devant roi, mais qu'elle n'a participé d'aucune nomination...

Escourre, détenu à la Force, est appelé pour l'affaire des prêts d'argent, dont il a été le négociateur. Mais il s'embrouille dans ses explications ; ce témoin à décharge, si attaché à la comtesse, se trouble, se contredit, ne fait que la desservir[1]. Fouquier se lève, requiert procès-verbal des tergiversations du témoin, et ordonne qu'il soit conduit séance tenante à la Conciergerie « à l'effet d'être poursuivi comme prévenu de faux et de complicité dans

1. Le témoin est « extrêmement troublé », remarque Topino-Lebrun, dans ses notes d'audience auxquelles nous empruntons quelques détails.

une correspondance criminelle et contre-révolutionnaire». C'est pour lui l'échafaud[1].

Après cet incident, si défavorable à l'accusée, le défilé continue à la barre. Voici Sanalave, qui déclare avoir toujours été mal vu dans la maison, où tous les autres domestiques étaient « aristocrates » ; il cite les familiers de Louveciennes : La Vaupalière, Brissac, La Bondie, Escourre, « un ci-devant marquis Donnissan, un ci-devant vicomte De Pont, la femme Bandeville, la femme Brunoy, ci-devant marquise ; la ci-devant duchesse Brancas, le ci-devant chevalier Maussabré ».

Une discussion s'engage sur De Pont, que l'accusée nie avoir vu en Angleterre ; « Blache persiste et signale De Pont comme celui qui a fourni les notes à Burke, auteur de la diatribe contre la Constitution de 1791 ». On appelle Zamor ; Greive l'a désigné comme un des principaux témoins[2]. Il ne déclare que des choses déjà connues ; ce qu'il veut établir surtout, c'est l'invraisemblance du vol des diamants :

1. Le chevalier d'Escourre était jugé le 21 frimaire (11 décembre 1793) et exécuté le même jour. Les pièces de son procès, analysé par Vatel, t. III, p. 304-320, visent une lettre de Rohan-Chabot, du 20 avril précédent, dont l'original est resté au dossier de Mme Du Barry.

2. La trahison de Zamor ne devait pas l'empêcher d'être suspecté à son tour et emprisonné. Greive interviendra par une lettre à Fouquier-Tinville pour faire relâcher « notre vertueux Zamor, cet enfant de la Nature, cet apôtre de la Liberté, ce digne élève de l'immortel Jean-Jacques, qui vient d'être arraché de ses fonctions de secrétaire du Comité de surveillance de Versailles, où il avait trouvé un asile contre l'atroce persécution de la Du Barry pour cause de son patriotisme. » « Tu l'as vu », écrira Greive, rappelant l'audience de frimaire, « tu l'as entendu, cet être intéressant qui, arraché des bras de sa famille à l'âge de quatre ans et mené en Europe pour servir de joujou à la vile maîtresse d'un crapuleux tyran, a su... se soustraire à tout ce qui tenait à la corruption d'une cour infâme et se montrer à la hauteur de la République, même en 1789 !... Oh ! si tu le connaissais, ce brave Zamor ! Demande ce qu'en pensent les braves patriotes du *Café Procope*, où il est estimé de tout ce qu'il y a d'estimable. »

Le déclarant a regardé comme une idée le vol des diamants. Ces diamants étaient dans une armoire servant de vestibule à un appartement (*sic*). Il a été annoncé que l'on s'était introduit par le jardin à l'aide d'un carreau cassé, et on ne s'est point aperçu d'autres effractions, sinon qu'il y avait quelques barreaux forcés. Sait que les objets les plus précieux étaient dans la chambre de la Du Barry. Le témoin croit que le vol n'était pas réel...

Henriette Couture, la jeune femme de chambre de la comtesse, est dans la peur mortelle d'être compromise ; elle reconnaît, en balbutiant, qu'après l'arrestation de Brissac l'accusée a passé la nuit à brûler des papiers.

Une autre de ses femmes, Henriette Roussel (« une taille médiocre, grêlée, » note Fouquier), dit que Forth « est revenu au deuxième voyage » ; elle assure que sa maîtresse a toujours emporté à Londres du noir « et quelques robes blanches ». Devray, chirurgien, confirme la destruction des papiers; Fournier, juge de paix du canton de Marly, dépose sur les objets découverts chez M^me^ Du Barry et « reconnus faire partie de ceux annoncés, volés et détaillés en l'état imprimé ». L'accusée soutient que ces objets furent rapportés à M. de Brissac qui donna cent louis de récompense. Questionnée encore sur quelques points, elle « ne peut dire à combien montent les sommes par elle dépensées à Londres et fournies aux émigrés... »

Le président passe à l'interrogatoire des Vandenyver; ils ont à répondre sur les affaires de M^me^ Du Barry, les lettres de crédit qu'ils lui ont données, les prêts d'argent qu'elle a faits par leur entremise, et aussi sur leurs propres relations avec

Calonne et les Tuileries. L'intérêt des débats est épuisé. On sait d'avance que les banquiers auront le sort de leur cliente.

Fouquier-Tinville se lève pour prononcer le réquisitoire. Afin que le morceau soit digne du procès de « l'infâme conspiratrice », il a préparé avec soin son exorde et sa péroraison. Les brouillons chargés de ratures resteront dans le dossier, et l'on reconnaît le ton de l'orateur révolutionnaire à ces phrases boursouflées, à ce débordement d'hyperboles :

Exorde.

Citoyens Jurés,

Vous avez prononcé sur les complots de l'épouse du dernier tyran des Français; vous avez dans ce moment à prononcer sur les conspirations de la courtisane de son infâme prédécesseur. Vous voyez devant vous cette Laïs célèbre par la dissolution de ses mœurs, la publicité et l'éclat de sa débauche, à qui le libertinage seul avait fait partager les destinées du despote qui a sacrifié les trésors et le sang du peuple à ses honteux plaisirs. Le scandale et l'opprobre de son élévation, la turpitude et la honte de son infâme prostitution ne sont pas ce qui doit fixer votre attention. Vous avez à décider si cette Messaline, née parmi le peuple, enrichie et couverte des dépouilles du peuple qui payait l'opprobre de ses mœurs, descendue par la mort du tyran du rang où le crime seul l'avait placée, a conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple; si après avoir été la complice et l'instrument du libertinage des Rois, elle est devenue l'agente des conspirations des tyrans, des nobles et des prêtres contre la République française. Les débats, citoyens jurés, ont

déjà jeté sur cette conspiration le plus grand jour. Vous avez dû saisir les traits de lumière que les dépositions des témoins et les pièces ont fourni sur ce vaste complot, sur cette conjuration exécrable dont les annales des peuples ne fournissent point d'exemple ; et certes jamais affaire plus importante ne s'est présentée à votre décision, puisqu'elle vous offre en quelque sorte le nœud principal des trames de Pitt et de tous ses complices contre la France.

Il convient donc de vous remettre sous les yeux les détails de cette conspiration et de la part qu'y ont prise la courtisane des despotes et ses complices.

Péroraison.

Tel est, citoyens jurés, le résultat des débats qui ont eu lieu. C'est à vous à les peser dans votre sagesse. Vous voyez que royalistes, fédéralistes, toutes ces factions, divisées entre elles en apparences, ont toutes le même centre, le même objet, le même but. La guerre extérieure, celle de la Vendée, les troubles du Midi, l'insurrection départementale du Calvados, tout a le même principe partout et les mêmes chefs, d'Artois et Péthion ; tous marchent sous les ordres de Pitt, et si le voile qui couvrait tant de scélératesse n'avait en quelque sorte été que levé, on peut dire aujourd'hui qu'il est déchiré en entier, et il ne reste aux conspirateurs que la honte et le châtiment de leurs infâmes complots. Oui, Français, nous le jurons, les traîtres périront et la liberté seule subsistera. Elle a résisté et elle résistera à tous les efforts des despotes coalisés, de leurs esclaves, de leurs prêtres et de leurs infâmes courtisanes. De cette horde de brigands ligués contre elle, le peuple terrassera tous ses ennemis. L'infâme conspiratrice qui est devant vous pouvait, au sein de l'opulence acquise par ses débauches, vivre au sein d'une patrie qui paraissait avoir enseveli,

avec le tyran dont elle avait été la digne compagne, le souvenir de sa prostitution et du scandale de son élévation. Mais la liberté du peuple a été un crime à ses yeux ; il fallait qu'il fût esclave, qu'il rampât sous des maîtres, et que le plus pur de la substance du peuple fût consacré à payer ses plaisirs. Cet exemple, ajouté à tant d'autres, prouve de plus en plus que le libertinage et les mauvaises mœurs sont les plus grands ennemis de la liberté et du bonheur des peuples. En frappant du glaive de la loi une Messaline coupable d'une conspiration contre la patrie, non seulement vous vengerez la République de ses attentats, mais vous arracherez un scandale public et vous affermirez l'empire des mœurs, qui est la première base de l'empire des peuples[1].

Le verbiage haineux de l'accusateur public n'ajoute rien à la conviction des jurés, établie par les témoignages ; les défenseurs, qui après lui prennent la parole, ne sauraient l'ébranler. C'est Chauveau-Lagarde, l'avocat de Marie-Antoinette, qui présente la défense de M^me^ Du Barry. Dumas résume les débats en peu de mots. Le jury sort et revient avec une réponse affirmative sur toutes les questions. Il est onze heures du soir ; on ramène les accusés pour écouter la sentence :

Attendu qu'il est constant qu'il a été pratiqué des machinations et entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État et leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités, leur indiquer et favoriser les moyens de les entreprendre et diriger contre la France, notamment en faisant à l'étranger, sous des prétextes préparés, divers voyages pour concerter ces plans hos-

1. Cette minute autographe, chargée de ratures nombreuses, a été publiée en fac-similé dans l'édition illustrée de notre livre.

tiles avec ses ennemis, en leur fournissant à eux, ou à leurs agents, des secours en argent ;

Que Jeanne Vaubernier, femme Du Barry, demeurant à Luciennes, ci-devant courtisane, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de ces machinations et intelligences ;

Que Jean-Baptiste Vandenyver, banquier hollandais, domicilié à Paris, Edme-Jean-Baptiste Vandenyver, banquier à Paris, et Antoine-Augustin Vandenyver, banquier à Paris, sont convaincus d'être les complices de ces machinations et intelligences ;

Ouï l'accusateur public en ses conclusions sur l'application de la loi :

Condamne ladite Jeanne Vaubernier, femme Du Barry, lesdits J.-B. Vandenyver, E.-J.-B. Vandenyver et A.-A. Vandenyver à la peine de mort[1].

La malheureuse, déjà brisée par ces longues journées d'émotions, s'évanouissait. Les gendarmes la transportaient jusqu'à son cachot, et l'on songe à cette nuit de détresse dans les ténèbres. Au matin, les cheveux coupés et revêtue de la robe des condamnées, elle demandait de nouveau à être entendue, pour gagner du temps sans doute et tenter encore d'acheter sa vie[2]. Entre deux guichets de la Conciergerie, elle déclarait avoir enfoui dans son jardin ou remis à ses domestiques : un service

1. Aussitôt l'arrêt rendu, à l'audience du 17 frimaire, Fouquier adressait sa réquisition au commandant général de la force armée parisienne en vue de l'exécution, fixée « à onze heures du matin », le lendemain, sur la place de la Révolution.

2. Lafont d'Aussonne a rapporté, non sans vraisemblance, qu'elle avait reçu des promesses de grâce, si elle indiquait les cachettes de ses trésors. De là, aux derniers moments, sa résistance et ses cris ; elle aurait cru qu'on la menait à l'échafaud « par précipitation ou par erreur ». Prudhomme avoue presque le fait : « Tant que cette femme eut l'espoir de racheter sa vie en restituant ses biens à la Nation, elle garda un maintien assez ferme. » On lui avait donc donné cet espoir.

d'or, des boîtes à bijoux, des chaînes de diamants, des bagues, des portraits de Louis XV, des miniatures de femme, des couverts armoriés, « deux poignards turcs montés en rubis et autres pierres[1]... »

Dans cette énumération de richesses cachées, sa mémoire, sous l'effet de la fièvre, est d'une sûreté merveilleuse ; mais il n'est point vrai que, pour sauver son existence, elle ait vendu celle des autres[2]. Aucune pièce ne l'indique. Si elle nomme comme dépositaires la femme Déliant et Denis Morin, elle prend sur elle toute la responsabilité de leurs actes. Morin dira de même, quand il déclarera de son propre aveu les trésors à lui confiés : « Je n'ai agi que par les ordres de Madame »[3].

Les révélations de Mme Du Barry retardaient le moment de l'exécution. A quatre heures et demie du soir seulement, les mains liées au dos, elle montait dans la charrette avec les trois Vandenyver. On était au 18 frimaire de l'an II (8 décembre 1793), et la nuit devenait noire. Le convoi avançait assez vite dans les rues mal éclairées du vieux Paris; avec le froid rigoureux, la foule ne stationnait pas. Et il

1. Elle indique notamment comme cachés dans le jardin de Morin, « onze sacs de douze cents livres, quarante doubles louis rapportés de Londres à son dernier voyage, une boîte d'écaille montée en or sur laquelle est le portrait de Marie-Antoinette par Sauvage... » Elle s'offre enfin à écrire à Londres pour recouvrer les objets du fameux vol, « si c'est le bon plaisir du Tribunal. » Cette longue déclaration a été régulièrement reçue par le juge Denizot et le substitut de l'accusateur public, et écrite par le commis-greffier Tavernier, qui n'a pas dû y employer moins de trois heures. L'original a été retrouvé par Vatel dans le dossier de Denis Morin où l'avait inséré Fouquier-Tinville (t. III, p. 282-286).

2. Louis Blanc porte le nombre des victimes des prétendues dénonciations de Mme Du Barry à *deux cent quarante !*

3. Vatel, t. III, p. 287. Par sa déclaration « entre deux guichets », Mme Du Barry n'a guère ajouté aux charges très graves qui pesaient déjà sur Morin. Celui-ci fut arrêté pendant l'audience du procès de d'Escourre, jugé en même temps que La Bondie, le 23 décembre, et exécuté avec lui le jour même.

est peu probable qu'on pût distinguer la pâleur de la pauvre femme, ou entendre les paroles d'encouragement du plus âgé des Vandenyver. Elle était complètement abattue, affaissée sur la banquette, ainsi que tant d'autres menés à la guillotine[1]. Car, si le plus grand nombre mourait avec courage, quelle trahison des forces chez certains, quelle défaillance au pied de l'échafaud !

Pour la faire descendre, l'aide-bourreau la prit dans ses bras et la porta jusque sous le couperet[2]. C'est alors que, sortant de sa torpeur, « elle jeta un cri affreux », un long cri qui n'avait rien d'humain, où passa l'épouvante de son agonie. Comme on lui a reproché cette révolte et cette angoisse! Et cependant, selon toute apparence, sa mort ressemble à une immolation ; si ses fragiles nerfs de femme n'en ont pu supporter les apprêts, qu'un peu de pitié, quand même, aille à son corps supplicié, un mot de douceur à sa mémoire !

« Elmire ne redoutera point le jugement de la postérité », écrit Choderlos de Laclos en ce gra-

1. « Elle alla au supplice à moitié morte, dit Prudhomme, tant l'idée de la mort la frappait. » Les témoignages réunis par Vatel (p. 391) montrent que cet état de faiblesse était fréquent chez les suppliciés. Rappelons seulement l'observation fort impartiale de Restif de la Bretonne : « J'ai toujours vu que, Marianne-Charlotte excepté, tous les êtres pensants qui allaient à la mort étaient à moitié morts déjà. » On sait assez qu'il y eut d'autres exceptions illustres.

2. Récit du comte d'Espinchal dans la *Revue rétrospective* de 1887, t. VI, p. 205. Le détail du cri est donné par le journal *Le Glaive Vengeur*, qui atteste par contre la fermeté des Vandenyver. Les *Révolutions de Paris* se réjouirent longuement du supplice de la « Prostituée » et rappelèrent, dans le grossier langage du moment, les anecdotes fameuses de « l'avant-dernier de nos tyrans. » —Le lendemain, paraissait une des plus infâmes brochures de l'époque : *Descente de la Dubarry aux Enfers ; sa réception à la cour de Pluton par la femme Capet... Caquetage entre ces deux catins.* Ce pamphlet est le dernier où ait été insultée la mémoire de Marie-Antoinette.

cieux portrait qui peint la comtesse Du Barry ; et sans doute parce qu'il lui reconnaît, avec les séductions du cœur et de l'esprit, tous les charmes de la beauté : « Depuis ses superbes cheveux si richement fournis et teints d'une si belle couleur, jusqu'aux pieds modelés par la main des Grâces, tout avait le caractère de ce beau idéal que les Grecs ont conservé dans leurs ouvrages immortels. » Si elle « ne fut pas une vestale », disait un jour Mirabeau,

« La faute en est aux Dieux qui la firent si belle ».

V. Mémoires de Sanson

APPENDICE

—

LETTRES INÉDITES RELATIVES
A MADAME DU BARRY

LETTRES INÉDITES

RELATIVES A MADAME DU BARRY [1]

LA BEAUMELLE A SON FRÈRE

(EXTRAIT)

[Mars 1769.]

... Vous avez su la chute du Roi ; elle n'est pas dangereuse et n'aura aucune suite ; mais elle a retardé l'installation et la présentation de la nouvelle favorite à Sa Majesté et à Mesdames. C'est M^me^ la comtesse Du Barry, née Beauvernier, fille d'un chirurgien de Paris [2], appelée l'Ange, à cause de sa séraphique beauté, mariée au chevalier Du Barry, de Lévignac, fort connu de toute la terre, par conséquent belle-sœur de M^elle^ Chon du Barry, mon ancienne amie, avec qui je n'ai point été du dernier bien, mais du pénultième. Or, cette M^elle^ Du Barry, dès que le mariage entre M^elle^ Beauvernier et son frère eût été projeté par le marquis Du Barry, depuis longtemps établi à Paris (et le mariage fut projeté dès le moment que le marquis, qui la mitonnait chez lui depuis trois ans, s'aperçut qu'elle plaisait au Roi), M^elle^ Du Barry, dis-je,

1. Nous réunissons ici les documents intéressants à divers titres pour notre sujet, qui n'ont pas trouvé place dans le texte du livre. Seuls, ne sont point strictement inédits les autographes Morrison qui figurent au catalogue *privated* de cette collection ; ce sont, du moins, des pièces entièrement ignorées, puisqu'aucun biographe de Voltaire ne les a connues.

2. Le lecteur relèvera aisément les inexactitudes recueillies dans cette lettre.

partit pour la capitale, assista à la cérémonie et suivit la nouvelle comtesse à la Cour, où elle eut bientôt un appartement dans un entresol attenant à celui de sa belle-sœur, laquelle eut celui du comte de la Marche, attenant à celui du Roi. Il serait trop long de vous raconter tout... M^elle^ Du Barry amuse fort le Roi, ne quitte pas sa belle sœur, lui prête son esprit pour répondre aux billets du Roi qui sont fréquents. Je n'ai su ces détails que vers le 15 de janvier. J'écrivis toute de suite à ma bonne et ancienne amie une lettre convenable, et par le même courrier je demandai à M. de Saint-Florentin, la permission de retourner à Paris pour y poursuivre une affaire... [1]

(Archives de la famille Angliviel. Communication de M. Achille Taphanel.)

MADAME DENIS A VOLTAIRE [2]

(EXTRAITS)

Paris, 10 août [1769].

Je profite, mon cher ami, du départ de M. Desgranges pour vous parler à cœur ouvert. Les choses sont toujours dans le même état à la Cour ; il y a deux partis, celui du Roi et celui du ministre. Ces deux grands intérêts ne se rapprochent pas, mais le duc ne soutiendra pas cela encore longtemps.

Le Roi aime passionnément M^me^ Du Barry ; cependant il n'y a encore que cinq femmes qui veuillent la voir et, en hommes, M. de Soubise, le chancelier, M. le comte de Maillebois, qu'elle a bien remis auprès du Roi, le Maréchal, toute la clique, tous les mécontents

1. M^me^ d'Aiguillon parla de son côté au ministre et la permission fut donnée en mars 1769. V. Taphanel, *La Beaumelle et Saint-Cyr*, p. 386.

2. Cette correspondance de M^me^ Denis sera d'une réelle importance pour l'histoire de Voltaire. Nous en avons utilisé deux fragments, de mars 1769, p. 48 et 49. La nièce avait quitté Ferney le 3 mars 1768 ; Voltaire écrivait alors : « C'est elle qui va combattre pour moi contre les Philistins ». Elle allait aussi arranger leurs affaires depuis longtemps « délabrées ». Le 28 octobre 1769, elle sera de retour à Ferney, après l'échec de la tentative où est mêlée si curieusement M^me^ Du Barry.

et tous les ennemis du duc, ce qui fait un très grand nombre de gens[1].

...Loin d'avoir peur actuellement[2], je crois, mon cher ami, que ce serait le moment de venir à Paris. Voyez, tâtez-vous. J'ai engagé un homme, qui ne veut pas encore que je vous le nomme, d'engager Mme Du Barry de parler de vous au Roi, en lui disant qu'elle a fort envie de vous voir. Nous verrons ce que le Roi répondra. *Il ne faut pas que M. de Choiseul le sache.* J'aurai la réponse dans huit jours au plus tard. Si cette réponse est favorable, ayant cette femme auprès du Roi pour vous, et les Choiseul vous aimant, je crois qu'il n'y à pas à balancer. Tablez premièrement que la Cour, la Ville et le Palais sont intimement persuadés que vous êtes l'auteur de l'*Histoire du Parlement,* que la Cour et la Ville en sont fort aise, que le Palais en est fâché, c'est-à-dire le Parlement, car le reste de la robe en est enchantée... Vous n'avez pas d'idée combien la Cour et la Ville désiraient que vous envoyassiez un désistement de cet ououvrage. M. de Praslin le dit dix fois aux Anges ; M. de Sartine et M. Bertin me le firent dire. Tout le monde était intimement persuadé qu'il était de vous et voulait vous mettre à couvert. On se disait : « Il est de lui comme l'histoire de Louis XIV, mais il faut dire qu'il ne l'est pas ». Quand on est porté comme cela par le public, il n'y a jamais rien à craindre.

Je serai en état de vous mander dans huit jours la réponse du Roi. Je l'appellerai *M. de Vime,* Mme Du Barry *Mme Lelong,* vous *M. Talon,* et M. de Choiseul mon beau-frère. Retenez bien cela, mon cher ami, je vous prie. Quand nous aurons cette réponse, consultez-vous bien, je ne vous conseille rien, je vous mets au fait de tout, en vous mettant bien la bride sur le col. Le public a un grand désir de vous voir, et la crême de ce public en sera enchantée. Faites ce qu'il vous plaira. Ce qui me

1. Ici se place le récit des événements du camp de Compiègne, donné ci-dessus p. 68.

2. Voltaire s'inquiétait, à cause de la publication qu'il venait de faire de l'*Histoire des Parlements.*

divertit, c'est que votre solitude sera un peu secouée, et je n'en serai pas fâchée. J'oubliais de vous dire que, si vous venez, il faut dire que ce n'est *que pour trois mois*. Je vous offre mon appartement, qui est très commode ; il faut que vous le preniez ; vous trouverez un ménage tout monté. Comme vous recevrez toute la France, il faut que vous soyez décemment...

Adieu, mon ami, je tombe de lassitude. Souvenez-vous bien qu'il faudra que *vous accordiez M^me^ Du Barry avec M. de Choiseul*. Si vous venez à bout de cela, on pourra dire que vous êtes un grand courtisan. Je ne saurais quitter ce papier ; consultez-vous bien, quand vous aurez la réponse de M. de Vime et de M^me^ Lelong, et soyez sûr qu'il n'y a rien que je ne fasse pour tâcher de vous rendre heureux et pour vous prouver combien mes sentiments pour vous sont tendres et inviolables.

Paris, 17 août [1769].

Grand merci, mon cher ami, de votre lettre à M. le duc d'Aumont. Elle a fait tout l'effet que nous en attendions. *Pandore* sera jouée dans le courant des fêtes que l'on donnera pour le mariage ; mais M. d'Aumont veut qu'on lui force la main, et la personne que vous lui indiquez sera employée.

...Vous devez avoir reçu une lettre de moi par M. Desgranges. J'attends une réponse positive mardi prochain, 23 de ce mois, de M^me^ Lelong sur l'affaire de M. Talon. S'il y a moyen d'arranger cette affaire au gré de M. Talon, il faudra qu'il parte et qu'il me mande s'il prendra le logement que je lui ai proposé, parce que je le ferais arranger. Si nous voyons que son affaire n'est pas encore prête à être terminée, il faudra qu'il attende à l'année prochaine. La grande difficulté sera d'arranger M^me^ Lelong avec mon beau-frère, ce qui me paraît indispensable, et je m'y perds, car l'aversion ne fait qu'augmenter, et je ne vois aucun point de ralliement. Les procès dans les familles sont bien cruels ; le petit Talon

se trouverait entre le marteau et l'enclume. Nous ferons de notre mieux.

---

23 août [1769].

...Je vous supplie de m'accuser réception d'une lettre que vous recevrez par M. Desgranges. A propos, j'oubliais de vous parler du petit Talon. Mme Lelong a parlé de son affaire à M. de Vime ; elle a fait cela comme d'elle-même. M. de Vime s'est mis à sourire, et lui a dit : « Je vous répondrai sur cela dans huit jours, mais je vous demande huit jours ». Elle l'en fera souvenir, quand le temps sera expiré, et je vous en rendrai compte... Autre affaire ; il faut absolument écrire au maréchal de Richelieu, pour que *Les Scythes* soient joués à Fontainebleau. On ne veut que quatre tragédies ; il y a *Mérope* et *Tancrède*. Dites au maréchal qu'on n'a qu'à ôter *Mérope* et mettre à la place *Les Scythes* ; cela fera toujours le même nombre de tragédies et cela ne fera de tort à personne. Adieu mon cher ami, j'espère que je réussirai dans ma grande affaire.

Il n'y a que les gens qui travaillent qui sont dans le secret ; pas une âme ne sait rien, ni ne s'en doute, et cela est important. Répondez-moi à la lettre de Desgranges, parce qu'il faut que je prenne des arrangements pour ma maison. Soyez sûr que je ne songe qu'à vous, que je n'aime que vous, que je ne vis que pour vous. Ne m'écrivez plus de lettres affligeantes, quand je ne songe qu'à chercher tous les moyens de vous rendre heureux.

Paris, 29 août.

Je ne comprends rien à ce que me marque Mme Daumard [Voltaire]. Depuis plus de trois mois, elle me dit que les discussions qu'elle a avec sa famille et bien d'autres raisons l'engageront à me venir voir ; j'ai fait consulter pour elle le notaire De Vime [le Roi] ; il faut que je lui fasse arranger un appartement et, par sa dernière lettre, elle me dit de ne point faire de démarche

jusqu'au mois de 9^bre dans sa famille. Il n'est plus temps ; elles sont faites, et j'en attends réponse ces jours-ci. Mais je commence à croire que, malgré tout ce qu'elle dit, elle n'a nulle envie de venir... Je lui ai mandé très positivement, comme c'est la pure vérité, que je ne lui donnais aucun conseil de venir, ou de ne pas venir, parce que, ne pouvant lire dans l'avenir, j'ignore si elle s'en trouverait bien ou mal. J'ai fait ce que j'ai pu pour me conformer à ses désirs, qu'elle m'a marqués dans toutes ses lettres ; ensuite, c'est à elle à faire ce qui lui plaira davantage. La grande difficulté sera d'arranger mon beau-frère [Choiseul] avec De Vime. Nous aurons recours à vous pour cela ; c'est-à-dire de tâcher d'être bien avec tous deux, c'est la pierre philosophale, mais nous ne pouvons rien sans la réponse. Je vous ai déjà mandé la première ; il faut attendre la seconde, qui ne peut pas tarder...

Paris, 11 septembre.

Mon cher ami, je vous supplie très fort de croire que mon grand projet n'est point avorté. De Vime [le Roi] n'a point répondu, tant mieux. Je frappe actuellement à la porte opposée [les Choiseul], et l'on m'ouvrira. J'espère que mon affaire sera faite dans huit ou dix jours ; ce que j'ai bien mis dans ma tête m'a quelquefois réussi...

Paris, 18 septembre.

Mon cher ami, sur votre lettre du 11, je serais partie sur le champ, si je n'avais pas entrepris la grande affaire dont je vous ai parlé et dont je veux avoir raison. Je n'en désespère pas du tout, mais il faut mettre du temps et de la suite aux choses pour en venir à bout. J'espère que cela sera décidé avant Fontainebleau. Si elle manque, je prends mes jambes à mon col, et je vole à Ferney ; mais, qu'elle manque ou qu'elle réussisse, quand je vous aurai dit ce qui se sera passé, votre amour-propre doit être très satisfait. Il n'y a pas jusqu'à votre

notaire [le Roi] qui ne dise des choses honnêtes et flatteuses ; ainsi ne mettons d'humeur à rien (ceux qui en prennent en sont toujours la dupe), et tirons des hommes ce que nous pourrons. M. de Beaumont part pour Lyon après-demain ; il vous donnera une grande lettre. Quelque chose qui arrive, j'aurai le bonheur de vous embrasser dans le mois d'octobre. Il ne faut pas que nous voyagions plus tard, ni l'un, ni l'autre ; ce n'est pas dans les chemins que je crains le froid ; c'est dans les auberges. Nous sommes vieux, cher ami ; mais votre corps ne l'est pas tant que vous croyez, et votre esprit a encore toutes les grâces et la vigueur de la jeunesse. Savez-vous que vous n'avez pas 75 ans ? Vous ne les aurez que dans le mois de novembre. Que veniez-vous donc toujours nous chanter que vous aviez trois ans de plus ! Tout le monde a votre extrait baptistaire ; il n'y a que vous qui ne sachiez pas votre âge. Adieu, j'ai six lettres à écrire pour vous ; je suis bien contente de M. de Saint-Lambert et de tant d'autres, que je vous nommerai ; ils me servent à merveille. Le prince de Beauvau me charge de vous faire mille tendres compliments ; c'est encore un de mes nègres ; vous voyez que je ne les choisis pas mal...

Paris, 7 octobre.

Mon cher ami, M. de Saint-Lambert sort d'ici dans l'instant ; notre affaire va à merveille. M^me^ Du Barry a parlé de vous plusieurs fois au Roi, sans demander précisément votre retour ; il lui a toujours dit des choses agréables de vous. M. de la Sourdière[1] n'a pas voulu qu'elle dît les gros mots qu'il ne soit arrivé à Fontainebleau. Je crois que c'est qu'il veut en avoir la gloire toute entière. Je crois aussi qu'il veut y être, afin que, si le Roi faisait quelque objection, il pût les lever. Enfin, dans la dernière conversation que j'ai eue avec le maréchal, il m'a dit : « *Regardez la chose comme faite ; je*

1. C'est encore un nom supposé. Il désigne le maréchal de Richelieu, dont l'hôtel à Paris se trouvait rue de la Sourdière.

la prends sur moi ; conduisez-vous en conséquence. Vous aurez votre réponse quelques jours après mon arrivée à Fontainebleau ; mais gardez-vous bien de louer votre maison, et songez plutôt à lui préparer un appartement. » M^me^ Du Barry et le Maréchal se chargent de M. de Saint-Florentin. Ainsi, mon cher ami, je compte vous donner des nouvelles sûres avant huit jours, et je crois ne pas me flatter en espérant vous embrasser les derniers jours d'octobre, ou les premiers jours de novembre. M^me^ la Maréchale de Mirepoix m'a fait dire des choses fort honnêtes pour vous par M. de Saint-Lambert, qui est fort de ses amis... Je vous prie, mon cher ami, de faire tout doucement vos préparatifs pour partir. Si malheureusement la réponse n'était pas telle que nous avons lieu de l'espérer, je partirais sur le champ pour vous aller joindre...

Paris, 15 octobre 1769.

Mon cher ami, notre grande affaire est si longue, et vous me paraissez vous soucier si peu de sa réussite, que je prends le parti de la planter là. J'ai reçu une lettre de M. de la Sourdière qui me mande qu'il ne peut me donner de réponse de sitôt. Cela me détermine à partir. Je compte me mettre en route le 23 de ce mois, avec M. François Tronchin, qui est ici chez son frère et qui retourne aux Délices. Je ne sais si vous me reverrez avec plaisir; pour moi, je n'aspire qu'au moment de vous embrasser...

(Collection Alfred Morrison.)

REQUÊTES DE GENS DE COUR A MADAME DU BARRY

La famille du chevalier de Montaigu réclame les bontés de Madame la Comtesse Du Barry, et la supplie de vouloir bien demander pour lui au Roi la survivance de la charge de maître de la Garderobe de Monseigneur le comte de Provence, dont est pourvu le comte de Grenay, son neveu. Monsieur le duc de la Vrillière, qui est prévenu de cette demande, trouve cette proposition très

raisonnable et très juste, et a assuré que cela souffrirait d'autant moins de difficulté que Madame la Comtesse Du Barry honorait M. de Montaigu de ses bontés. Il est intéressant pour lui que cette demande soit accordée avant le mariage. On peut, si cela est nécessaire, en garder le plus profond secret jusqu'après le mariage qu'on pourra divulguer la grâce que le Roi aura bien voulu lui faire.

La C^tesse de Crenay prie Madame la comtesse Du Barry de vouloir bien s'intéresser pour elle auprès du Roi pour lui faire obtenir une place auprès de Madame la Comtesse d'Artois. M. de Crenay a perdu la survivance de sa place par la mort de M. de Montaigu, son oncle, qui a servi pendant quarante ans Sa Majesté [1]. Le seul espoir de la C^tesse de Crenay est dans les bontés de Madame la Comtesse Du Barry, qu'elle lui demande avec instance.

(Bibliothèque de la ville de Versailles, ms. 238 et 239.)

L'ARCHITECTE PEYRE A M. DE MARIGNY

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de passer chez vous pour avoir celui de vous rendre compte de ce qui s'est passé au sujet de la nouvelle salle de Comédie [2]; mais vous étiez parti. M^de la Comtesse Du Barry, à qui plusieurs personnes ont fait des représentations sur le choix que l'on avait

1. Thibault-François-Henri de Poilvillain de Crenay, marquis de Montaigu, maréchal de camp, aide-major général des gardes du Roi, maître de la garde-robe du comte de Provence, en survivance du comte de Crenay, son neveu, est mort à Compiègne, le 15 septembre 1791, dans sa 52^e année (*Gazette de France* du 20 sept.).

2. Il s'agit de la salle que Peyre et De Wailly, architectes du Roi, érigèrent sur les terrains de l'ancien hôtel de Condé, sur l'emplacement de l'Odéon actuel, et qui devait être inaugurée seulement en 1782.

La Comédie-Française avait quitté la salle de la rue des Fossés, qui tombait en ruines, et venait de s'installer provisoirement dans un local qu'abandonnait l'Opéra, aux Tuileries. Elle avait donné sa première représentation dans ce local, où elle devait rester douze ans.

fait du s[r] Giraud pour la rebâtir, a exigé des Gentilshommes de la Chambre de faire une assemblée chez elle, où les Comédiens se sont trouvés, pour voir les projets que nous avions faits sur cet emplacement. L'on m'a fait avertir de m'y trouver. Il y avait M. le duc de Duras et M. de la Ferté, huit Comédiens et moi[1].

M[de] Du Barry m'a dit qu'il y avait 200 000 livres données par la Ville et 300 000 livres par le Contrôleur général, ce qui fait 500 000 livres, sur lesquelles il y a pour 160 et quelques mille livres d'acquisition ; reste donc environ 330 000 livres pour la construction.

Les Comédiens ont contredit toutes nos idées, et il était question que nous refassions nos projets suivant leur fantaisie, d'après lesquelles nous n'aurions pu faire qu'une très mauvaise chose[1]. M[de] Du Barry s'est aperçue de toutes les entraves que l'on nous mettait, et m'a conseillé d'abandonner une chose qui ne nous aurait jamais fait d'honneur. Elle avait raison ; je n'ai pas eu de peine à être de son avis, ce qui a fait grand plaisir à M. de Duras. M[de] Du Barry m'a dit les choses les plus honnêtes, ainsi que M. de Duras ; j'ignore si elles sont bien sincères.

Indépendamment de ce que nous aurions été fort gênés pour l'arrangement de la salle, nous n'aurions pas eu les mêmes ressources que le sieur Giraud pour les fonds, d'autant que les Menus pourront le dédommager d'ailleurs, s'il est la dupe de l'engagement qu'il fait. Il s'est engagé, de plus, à les faire jouer de Pâques en un an sur la nouvelle salle.

J'aurais cru, Monsieur, manquer à ce que je vous dois, si je ne vous instruisais pas de tout ce qui se passe à ce sujet. Je suis avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

PEYRE.

23 décembre 1771.

(Archives nationales, O[1] 1799.)

---

1. V. le *Journal de Papillon de la Ferté*, p. 313.

M. RIVIÈRE, AGENT DU PRINCE XAVIER DE SAXE, AU COMTE DE SACKEN, ENVOYÉ DE SAXE

Compiègne, le 2 août 1772.

...Madame la Comtesse Du Barry fit dimanche dernier sa cour à la jeune famille royale et fut accompagnée dans ces visites par M^me^ la D^sse^ d'Aiguillon. J'ai su de témoins oculaires que M^me^ la Dauphine, après s'être longtemps entretenue avec la duchesse, s'approcha de M^me^ la C^sse^ Du Barry et causa avec elle de l'air le plus ouvert et le plus affable, qu'elle fut ensuite parler à l'oreille de M^r^ le Dauphin ; après quoi ce prince s'avança vers cette dame et lui fit différentes questions avec le même ton d'intérêt et de bonté. Comme c'est la première fois que cela est arrivé, ce changement a dû paraître étonnant à ceux qui n'ont pas eu les mêmes avis que moi sur les mouvements de M. le Comte de Mercy. De cette visite, M^de^ la C^sse^ Du Barry passa chez Madame de Provence où elle fut de même très bien reçue. J'ai appris avec certitude de quelques personnes attachées au service de l'intérieur de cette princesse que, dans la journée, Madame la Dauphine s'était en quelque sorte vantée de la visite de Madame Du Barry et de la manière dont elle l'avait traitée, ajoutant à M^me^ de Provence qu'elle sentait la faute qu'elle avait faite de ne pas suivre l'exemple de cette princesse, qui ne s'était jamais écartée du respect que l'on devait avoir pour la volonté du Roi, et qu'avec les intentions les plus pures à cet égard elle s'était laissée égarer par de mauvais conseils ; mais qu'elle se conduirait plus convenablement à l'avenir.

En se rappelant que Mad^e^ la Dauphine, à son arrivée en France, s'est jetée dans la ligue de Mesdames ses tantes et qu'elle a persisté jusqu'à ce moment à fortifier leur parti contre Mad^e^ la C^sse^ Du Barry, il est naturel de présumer que ce changement si subit est en grande partie l'ouvrage de M. de Mercy et que ce n'est que la suite du besoin que la cour de Vienne présume pouvoir avoir de celle de France. Je me réfère à cet égard à ce que j'en ai marqué à Votre Excellente. Une autre réflexion qui en

dérive naturellement, c'est la certitude que prouve cette démarche de la prépondérance du crédit de Mad^e la C^sse Du Barry, puisque Mad^e la Dauphine a senti la nécessité de se détacher de ses tantes, de travailler à vaincre la répugnance de M^r le Dauphin pour elle et enfin de lui accorder le grain d'encens qu'elle lui avait toujours refusé.

(Affaires étrangères. *Saxe*, Supplément, vol. III, pièce 186.)

M. YON A MADAME DU BARRY

Madame,

Je suis désolé d'être encore obligé de vous importuner sur les approbations que j'attends de mes deux dernières demandes ; ma santé, qui est extraordinairement dérangée depuis mon retour à Compiègne, ne me permettra pas de les aller solliciter à Fontainebleau. J'ose vous supplier très humblement, Madame, d'en presser la décision avant le départ et d'inspirer de la pitié du zèle impatient d'un vieux tuteur qui ne respire que le bonheur de sa pupille, laquelle de son côté ne doit pas être exempte d'inquiétude, d'autant plus, Madame, j'ose vous le dire, qu'on ne sait que penser d'une si longue suspension [1].

Je ne présume pas que Sa Majesté soit arrêtée par les articles qui sont dans la forme la plus avantageuse à Mademoiselle de Saint-André ; et quant aux lettres patentes, Madame, que le Roi n'est point dans l'intention de refuser, je n'imagine pas qu'elles puissent tirer à aucune conséquence dans la forme que je les ai proposées. M. le Contrôleur général et M. Bertin, à qui j'ai eu oc-

1. Il s'agit du mariage de M^lle de Saint-André, fille de Louis XV, avec le marquis de la Tour du Pin. V. plus haut, p. 203. Cette lettre est accompagnée d'un billet du marquis à M^me Du Barry : « Madame la Comtesse est suppliée de parler à M. le Contrôleur Général de la partie de la dot de M^lle de Saint-André qui est en rescriptions suspendues. Le M^is de la Tour du Pin a compté sur cet argent pour payer les frais de noces, et il ne peut se servir de ces rescriptions sans y faire une perte considérable. Il demande seulement à Monsieur le Contrôleur général soixante mille livres dans ce moment-ci, pour payer les diamants et le trousseau, et le reste sera payé aux échéances qui lui conviendront. »

casion d'en parler, ne les désapprouvent pas. Tout le monde assure, Madame, que les honneurs sont au moment d'être déclarés ; j'ose toujours réclamer les bontés du Roi et votre protection en faveur de M. et Madame de Riccé. Je suis avec un profond respect, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

YON.

A Paris, le 3 octobre 1773.

(Bibliothèque de la ville de Versailles, ms. 238.)

JEAN DU BARRY, LE ROUÉ, A MADAME DU BARRY

A Madame, Madame la comtesse Dubarry au château de Luciennes.

M. Jamé ne m'a point laissé ignorer, ma chère sœur, que c'était au fond de votre cœur qu'il avait trouvé le meilleur avocat de ma cause. Plût au ciel que ce cœur n'eût jamais cédé aux impulsions de ceux qui avaient intérêt de le désunir du mien ! Combien de maux nous nous serions épargnés.

Il vous reste à votre âge une longue carrière à parcourir ; le déclin de la mienne peut encore y répandre des douceurs, en faisant usage de mon expérience et de la position où je touche à l'instant de me trouver. M. Jamé pourra vous instruire d'une partie de mes vues pour vous être utile à mon tour, et je serais ingrat pour la première foi, de ma vie, si, vous devant la facilité de reparaître dans ma ville avec honneur, je ne sacrifiais à mon retour mon temps et mes soins à vous servir[1]. Cela peut être et le sera, ma chère sœur. Vous profiterez encore de quelques étincelles de mon génie. Elles ont souvent éclairé votre route, je vous le répète, elles l'éclaireront encore.

M. Jamé vous rend compte de l'impatience de ses

1. Cette indication du prochain retour du Roué à Toulouse, où il se retira en 1775, fixe approximativement la date de cette lettre, dans laquelle les indications de caractère et de situation sont assez curieuses.

camarades de voyage; je dois ajouter que je meurs de douleur et de honte envers lui, s'ils partent sans lui, et je je le vois très décidé à me faire le sacrifice de ses intérêts les plus chers pour ne pas m'abandonner à moi-même. Vous et lui, ma chère sœur, êtes les seuls amis que je connaisse. J'ai été repoussé avec des bras d'airain des personnes que le sang et la reconnaissance devaient me rendre inviolablement attachées. Vous aurez à vous seule le mérite de m'avoir remonté au haut de la roue. Je ne taxe point l'étendue du service que vous avez promis de me rendre. Je recevrai avec reconnaissance ce qui viendra de vous. C'est le premier service dans ce genre que je vous ai demandé, et s'il existait en mon pouvoir quelque effet commerçable, ou quelque mobilier vendable, soyez sûre que je ne vous aurais fait demander, pensant comme je pense aujourd'hui, qu'un retour à l'amitié qui doit unir des parents au degré où nous sommes.

C'est la larme à l'œil, je le répète, que je vous vois forcée à vous défaire de quelque capital pour m'aider à sortir de l'abîme où je suis, car je suis très convaincu que vous êtes aussi dépourvue d'argent que moi-même. Mais je n'ai rien qu'un viager hypothéqué, et si je meurs sans avoir compensé par quelque service celui que vous me rendez, vous et moi savons que c'est à pure perte.

Je n'insiste point à paraître à Luciennes par rapport à vos raisons particulières. Je n'en vois point néanmoins, si vous nous assigniez un rendez-vous à Paris, chez M. Dutuet [1] ou ailleurs. Peut-être qu'une heure de conversation serait instructive et profitable. Si cela ne se peut, l'ami Jamé tâchera d'y suppléer.

Que le ciel vous conserve, ma chère sœur ! On m'a dit qu'il prenait soin de votre fraîcheur et de vos formes : je l'en remercie.

(Communication de M. Fernand Caussy.)

1. Mme Du Barry a écrit à Louveciennes, le 1er mai 1774, une reconnaissance à un « M. du Tuez » pour la somme de 60 000 livres, « pour retirer d'entre ses mains les lettres de change que j'avais acceptées pour mon neveu » [Adolphe]. Le délai est de deux années, avec les intérêts à cinq pour cent (Bibl. de la ville de Versailles, ms. 237).

MADAME DU BARRY A M. D'ANGIVILLER

A Monsieur, Monsieur le comte d'Angiviller, à la Cour.

J'aurais désiré, Monsieur le Comte, avoir le plaisir de vous voir pour vous parler de nombre de petites contrariétés que j'éprouve dans le projet que j'ai formé de faire quelque embellissement dans mes jardins bas. Il était même nécessaire que vous vissiez le local, pour être autorisée à faire les changements qui sont indispensables pour les rendre moins uniformes[1]. D'ailleurs, il s'élève aussi d'autres difficultés pour le terrain que j'avais toujours cru à moi. J'aurais besoin de quelque éclaircissement sur une somme que j'ai remis à M. de Marigni, dans le temps que le feu Roi m'a donné la jouissance de Louveciennes, pour être employée à l'acquisition de ces mêmes terrains qui se trouvent appartenir au Roi par la note que l'on m'a remis de votre part.

Je vois, Monsieur le Comte, combien votre temps est précieux ; d'ailleurs, la crainte de vous paraître importune me détermine à vous envoyer M^r^ de Boisséson qui vous expliquera plus en détail ce que je désire et attends de votre honnêteté. Recevez, Monsieur le Comte, mes excuses avec l'assurance des sentiments que je vous ai voués.

De Louveciennes, 19 octobre [1781].

Du 22 octobre[2].

M. le Directeur général étant malade m'a chargé d'aller chez Madame Du Barry, ce que j'ai fait le même jour, emportant avec moi les lettres de M. le duc de Penthièvre de juin et juillet 1769 et le contrat du 23 mars 1771, qui prouve la propriété du Roi et le payement fait directement par Sa Majesté au Prince. (Toutes ces pièces sont du nombre de celles dont le dépôt est tenu par les soins de M. de la Motte.)

1. La date suffirait à indiquer qu'il s'agit d'un arrangement de jardin *à l'anglaise*.

2. Sur le papier de la lettre est écrite cette note d'un commis des Bâtiments, intéressante pour la propriété de Louveciennes.

Madame Du Barry n'a pu disconvenir que tout cela est positif, mais n'en a pas moins persisté dans son petit rêve d'avoir remis de l'argent à M. de Marigny, quoique je lui en aie démontré l'impossibilité. Ce que j'ai vu de clair, c'est qu'elle a directement acquis 168 ℔ quelques pieds, hors l'enclos des jardins tels qu'ils lui ont été livrés en vertu de son brevet du 24 juillet 1769, que cette médiocre quantité de terrain paraît lui avoir coûté 4 000 et quelques cent livres, en 20, 25 ou 30 parties, que sa première acquisition a été faite en 1773 pour 12 1/2 ℔ des nommés Deschamps, moyennant 300 livres, et que toutes les autres ne commencent à dater qu'en 1774. Donc s'ensuit bien constamment que M. de Marigny s'en est d'autant moins mêlé qu'il a cessé d'être Directeur des Bâtiments en 1773, et qu'alors il existait depuis trois ans entre Madame Du Barry et lui une division qui était de la plus grande publicité.

Le grand et peut-être peu sage objet de Madame Du Barry est de culbuter les jardins pour les mettre à l'anglaise ; en quoi elle me paraît dirigée par M. de Monville, que j'ai trouvé chez elle[1]. Je lui ai dit, comme j'y étais autorisé, qu'on ne la gênerait en rien, quant à la disposition des jardins ; mais aussi on n'entrerait dans aucune de ses dépenses. Je lui ai observé qu'elle ne pouvait jouir de la même aisance quant aux bâtiments, même en les travaillant à ses frais. Elle m'a paru abonder en projets et n'avoir rien d'arrêté.

(Bibliothèque nationale. Nouv. acq. fr. 2765, f. 25.)

MADAME DU BARRY A M. BUFFAULT

Louveciennes, 10 mai 1782.

M^me^ la comtesse Du Barry a l'honneur de souhaiter le bonjour à Monsieur Buffault et lui renouvelle son compliment. C'est avant-hier qu'il a été reçu chevalier, et elle a vu qu'il a fort bien représenté. Elle espère avoir le plaisir de le voir bientôt pour le faire *elle-même*. Elle prie Monsieur Buffault de lui envoyer les cinq mille livres de ce mois-ci et surtout de ne pas retenir les cent louis qu'il a donnés à Paris pour M^r^ de Boisséson, parce que, comme elle l'a dit à Monsieur Buffault, elle a pour cette

1. C'est l'amateur de jardins dont il est question p. 322.

somme de petits mémoires dont elle veut se débarrasser. Elle renouvelle à Monsieur Buffault l'assurance des sentiments qu'elle lui a voués pour la vie et le désir qu'elle a de le voir.

(Collection Alfred Morrison.)

MADAME D'ANGIVILLER A MADAME DU BARRY

Madame la Comtesse, le plaisir de vous obliger a dû vous répondre de mon zèle. Croyez qu'il n'a pas besoin d'être animé par les choses aimables et flatteuses dont vous me comblez. Je voudrais y répondre par le succès entier de vos demandes. Vous trouverez, je l'espère, que cette note de mon époux vous l'annonce et que vous aurez pleine satisfaction avant peu. Nous allons presser tous vos arrangements. Je m'intéresse vivement à ce que les inconvénients de votre habitation disparaissent le plus promptement possible. Un logement sain est nécessaire avant tout, et j'admire votre douce patience de solliciter comme une grâce ce qui me semble être de la plus urgente nécessité. Il est bien juste que vous éprouviez au moins repos et contentement du ménage qui sent le mieux combien vous méritez d'être prévenue sur tout ce que vous désirez. Nous sommes remplis de ces dispositions; j'ai impatience d'être en état d'aller vous en assurer et vous offrir mille et mille hommages, Madame la Comtesse.

Mardi, 5 juillet 1785[1].

(Archives nationales, W[1] 16.)

M. DE CALONNE A MADAME DU BARRY

A Versailles, le 23 janvier 1786.

Je suis bien sensible, Madame la Comtesse, à toutes vos attentions et plus encore aux expressions qui les

1. Cette lettre, comme la plupart des suivantes, fait partie du dossier de M[me] Du Barry au Tribunal révolutionnaire. Greive y a écrit: « Lettre de la femme d'Angiviller. L'on y voit l'empressement avec lequel ces vils courtisans faisaient travailler pour la Dubarry ».

accompagnent. Je voudrais fort qu'il dépendît de moi de vous procurer le succès de vos demandes [1]. Mais je ne puis vous dissimuler que le moment n'est pas favorable. C'est une phrase dont vous savez qu'on se sert souvent dans ce pays-ci ; elle est d'une grande vérité présentement. Au surplus, je serai encore à vos ordres quand vous voudrez avoir l'entretien que vous me demandez. Il y a eu hier conseil, il y en a encore un aujourd'hui. Je retourne à Paris ce soir, je ne viendrai à Versailles mercredi que pour le temps du conseil. J'y serai plus longtemps samedi et, comme il n'y aura pas de conseil ce jour-là, si vous voulez vous y trouver vers 8 heures du soir, je serai très flatté de pouvoir vous réitérer l'hommage de mon regret et de mon attachement.

Je voudrais bien, Madame la Comtesse, qu'il fût en mon pouvoir de réaliser promptement vos espérances, et de justifier la confiance que vous me témoignez par des preuves de l'intérêt qui m'en rend digne. Mais je vous assure que le moment actuel n'est pas favorable. Je vous expliquerai quand vous voudrez ce qui m'oblige d'attendre d'autres circonstances, et j'espère que vous n'en serez pas moins persuadée de mon fidèle attachement et de mon respect. Je reçois avec une grande reconnaissance les fruits de votre serre, et je serai à vos ordres le jour que vous voudrez. Si c'est à Paris, ce ne pourrait être que le jeudi soir, et à Versailles le samedi.

Je ferai usage le plus tôt possible, Madame la Comtesse, de tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; j'en parlerai dès demain et je souhaite fort que ce soit avec succès quoique je ne croie pas encore le moment bien favorable. Je tâcherai du moins d'éviter un refus absolu et qui ne laisserait aucune espérance. Rece-

1. Les affaires de Mme Du Barry, dont il est question dans ces billets, se rattachent à la revendication d'une somme promise à la comtesse par Louis XV, en vue de l'achat du duché de Pecquigny (V. p. 312, n. 2). Le Roué se vantera d'avoir puissamment servi, en ces difficiles négociations, les intérêts de sa belle-sœur. V. sa lettre publiée p. 464.

vez, je vous prie, l'hommage de tous mes sentiments et de mon respect.

DE CALONNE.

Le 29 avril 1786.

Versailles, le 3 juillet.

Je vous ai exprimé, Madame la Comtesse, toute ma peine, tous mes regrets, de n'avoir pas trouvé des dispositions favorables et de me voir même dans l'impossibilité de faire, du moins quant à présent, ce que votre position vous met dans le cas de désirer et d'espérer. Je suis bien éloigné d'être contrarié par vos instances, et la réponse que je vous ai fait faire verbalement, il y a quelques temps, ne pouvant pas alors avoir l'honneur de vous écrire, aurait été bien mal rendue, si elle vous a fait penser que j'avais mal pris ce que vous m'aviez marqué. Mais ayant parlé, ayant fait usage de tout ce que vous m'aviez adressé et confié, n'ayant négligé aucune considération, et n'étant cependant autorisé à rien, je ne puis que vous exhorter à tâcher de suppléer aux ressources que j'aurais voulu pouvoir vous procurer, en attendant que des circonstances plus propices me permettent de renouveler mes démarches et de faire valoir vos itératives représentations qui dans le moment actuel ne réussiraient pas. Je serais bien fâché si vous ne demeuriez pas persuadée de ma bonne volonté. M. d'Harvelai est de retour[1] ; peut-être pourriez-vous, en causant avec lui sur vos affaires, trouver quelques facilités pour les arranger ou du moins gagner du temps. Il m'est pénible d'être réduit à faire des vœux pour votre satisfaction et de vous assurer du regret que j'ai de ne pouvoir y contribuer en ce moment. Je vous prie d'en recevoir l'assurance sincère et celle de mon respect.

Je parlerai, Madame, à M. d'Harvelai la première fois que je pourrai le voir, et j'espère que ce sera bientôt. Si

1. M. d'Harvelay était le banquier de la Cour, de qui la veuve épousa M. de Calonne.

vous croyez que M. le baron de Breteuil veuille se charger de remettre un mémoire pour vous à la Reine, je suis bien éloigné de désapprouver que vous tentiez ce moyen, qui seul pourrait me mettre à portée de rendre compte de nouveau au Roi de votre situation. Je vous prie d'être aussi persuadée de mes vœux pour le succès que du regret de ne pouvoir pas plus. Vous n'en sauriez douter, si vous voulez bien rendre justice à mes sentiments.

Le 6 juillet [1].

(Archives nationales, W[1] 16.)

L'ABBÉ DE LA ROCHE-FONTENILLES A MADAME DU BARRY

Incertain, Madame la Comtesse, si je vous trouverai chez vous vendredi, j'ai l'honneur de vous prier de me faire dire si je puis y aller. L'abbé Billiardi [2], intime ami de M. de Choiseul, intime de M. et de Madame du Chastelet, me tourmente depuis longtemps pour vous le présenter. Si vous le trouvez bon, vous me ferez grand plaisir de m'indiquer le jour et l'heure qu'il vous conviendrait de le recevoir. C'est un homme aimable et d'une excellente société. Recevez avec bonté, Madame la Comtesse, les assurances de mon inviolable attachement.

Ce 28 janvier 1789 [3].

(Archives nationales, W[1] 16.)

LA PRINCESSE ALEXANDRE LUBOMIRSKA A MADAME DU BARRY

Me voici arrivée à Bruxelles sans aucun accident fâcheux, en maudissant ma destinée qui m'a fait trouver la tranquillité rétablie, sans me donner un instant l'espoir de retourner sur mes pas. Mais je m'en venge aujourd'hui, en me créant un bonheur que je ne lui devrai pas : c'est

1. Il y a encore au dossier trois billets du contrôleur-général, mais insignifiants, le dernier du 26 novembre 1786.

2. Beliardi.

3. Note de Greive : « Cet abbé Billardy a été ensuite un de ses convives les plus constants depuis la Révolution, ainsi que l'abbé de Fontenilles, le vicaire d'Agen guillotiné l'autre jour à Paris. Billardy est mort ; c'étaient deux amis inséparables que ces deux abbés, et Billardy aussi contrerévolutionnaire que l'autre. Voilà les amis de la Dubarry ! »

celui de vous entretenir, Madame, sur mes sentiments et de vous dire combien je désire vous en convaincre. Adieu, Madame, aimez-moi un peu ; ce serait beaucoup plus que je ne mérite, mais beaucoup moins que je ne le désire. Recevez les hommages du Prince Alexandre, et ceux d'Emma, et veuillez bien me rappeler au souvenir de votre aimable nièce. Je ne vous parle pas de Mlle Du Barry ; je la crois partie, et ce ne serait que vous ramener à votre douleur. A propos, j'oublie de vous donner mon adresse ; je joins ici : écrivez-moi Poste Restante à Amsterdam. Adieu.

Ce 12 septembre, Bruxelles[1].

(Archives nationales, W[1] 16.)

REQUÊTE DE MADAME DU BARRY POUR UN DÉGRÈVEMENT D'IMPOT

Messieurs,

Les habitants de la paroisse de Louveciennes font la demande de la somme de 389 l. pour les impositions des privilégiés, année 1790. J'ai l'honneur de vous observer, Messieurs, que je ne suis point propriétaire du logement ni du terrain que j'occupe, que c'est le Roi à qui ils appartiennent, Louveciennes étant dans ses domaines. Je vous préviens qu'ignorant les dispositions de vos décrets, j'ai payé les derniers six mois de 1789 montant à 261 l. 17, de laquelle somme je vous prie, Messieurs, d'ordonner qu'elle me soit remise, ainsi que la décharge de celle de 1790, pour laquelle je suis portée sur le rôle. J'attends de vous, Messieurs, cette justice.

Ne doutez pas, Messieurs, des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissante servante,

L. C. Du Barry.

Louveciennes, ce 26 7bre 1790.

J'oubliais, Messieurs, de vous observer que je suis

1. Cette lettre, d'une écriture très menue, sur papier minuscule à encadrement, paraît être de 1789. V. p. 332 et 396.

propriétaire seulement d'une maison et terrain en clos, situé dans le village de Louveciennes, laquelle maison n'est point occupée, et le clos j'en fais mon potager, que le tout est compris dans la note de l'imposition que j'ai l'honneur de vous envoyer. L'enclos de la maison contient environ 5 arpents, et 2 arpents en dehors.

(Archives nationales, W[4] 16.)

JEAN DU BARRY, LE ROUÉ, A MADAME DU BARRY

A Madame, Madame G. Dubarry, au Chateau de Lucienne.

De Levignac, ce 20 octobre 1790.

Loin de moi, ma chère sœur, tout reproche et toute répétition du passé. Vous savez si c'est en grande partie par mes soins que mon dernier voyage vous a valu plus de cinq cents mille francs[1] ; vous vous rappelez vos promesses ; vous vous ressouvenez d'avoir revendiqué vingt mille francs, que j'avais reçus comme un léger à-compte. Est-il juste que vous jouissiez de tout et qu'il ne me reste que le souvenir d'un voyage aussi ruineux pour moi qu'avantageux pour vous[2] ? Pouvez-vous oublier vos promesses à M[r] Jamé[3], à M[elle] Lagorée, et en dernier lieu à M[r] Delmas ? J'ai prié de vive voix, et je renouvelle par écrit mes prières à Monsieur Buffaut, que nous devons regarder comme un ami commun, de remettre sous vos yeux mes justes réclamations. Quelque désordre qu'il se soit glissé dans vos affaires, celui que vous avez commencé par mettre dans les miennes, en me forçant à emprunter à tout prix les vingt mille francs que sous le règne ministériel le Roi seul fit rembourser, le premier désordre, dis-je, a depuis quatre ans été toujours en augmentant, et me réduit aujourd'hui à voir journelle-

1. Cette affaire est celle de la revendication de la somme promise pour l'achat du duché de Pecquigny, et dont il est question dans les billets de Calonne. Il y est fait allusion dans la lettre du Roué publiée par la *Revue de Paris* de 1836, et partiellement par Vatel, t. III, p. 106.

2. C'est le voyage de 1785, fait par le Roué sous le nom de comte de Serres. V. p. 312, n. 2.

3. V. plus haut, p. 455.

ment mon corps et mon mobilier exposés aux saisies, et à des frais énormes. L'année que je reçois de mon revenu suffit à peine pour rembourser une partie des avances que Mr Boggiano m'a faites pour vivre et à éteindre ici une partie des dettes les plus pressantes.

C'est dans cette agonie que je vous renouvelle mes plus tendres instances. M. Buffaut, qui a l'âme honnête, et à qui je rendis un compte fidèle de la vérité, me promit de vous faciliter les moyens qui seraient en son pouvoir pour concourir à rendre mon état supportable. J'invoque la parole de ce galant homme ; mais à quoi me servirait-elle, si votre cœur restait muet ? C'est donc à lui que je m'adresse, et la réponse de M. Buffaut m'apprendra s'il parle encore pour moi... [1].

(Archives nationales, W[1] 16.)

LETTRE DE CRÉDIT DES BANQUIERS VANDENYVER

Paris, le 2 avril 1791.

MM. P. Simond et J. Hankey, à Londres.

Messieurs,

La présente vous sera remise par Madame la Comtesse Du Barry, qui va partir pour votre ville pour suivre une affaire dont la notoriété publique vous a sans doute instruits. Nous vous prions très instamment, Messieurs, de lui rendre tous les services et bons offices qui dépendront de vous ; nous les regarderons comme reçus par nous-mêmes et vous en aurons la plus grande obligation.

Nous vous prions aussi de fournir à Madame la Comtesse tout l'argent qu'elle pourra vous demander sur ses reconnaissances, pour notre compte, et de vous en prévaloir sur nous par appoint.

Nous avons l'honneur d'être avec considération

Vos très humbles serviteurs

VANDENYVER FRÈRES ET Cie.

(Archives nationales, W[1] 16.)

1. Suivent deux ou trois mots illisibles. L'édition illustrée de notre livre contient le fac-simile de cette lettre, la dernière sans doute que le Roué ait écrite à sa belle-sœur.

MADAME DU BARRY A MRS. STURT

J'étais bien persuadée, Madame, que M^de^ de Vougny accueillerait favorablement ma recommandation et qu'elle y mettrait le même intérêt que je mettrai toujours moi-même à tout ce qui pourra vous être utile ou agréable. Mais permettez-moi de vous dire, Madame, que vous attachez un bien trop grand prix à un léger service, qui ne vaut pas à beaucoup près tout ce que vous me dites d'honnête et de charmant, et que vous savez si bien et si agréablement m'exprimer dans une langue qu'on croirait être la vôtre.

Oui, Madame (et j'ai autant de plaisir à le penser que j'en éprouve à vous le dire), si les circonstances exigeaient que je dusse recourir à quelque personne qui pût m'être utile, pour quoi que ce pût être, dans le pays que vous habitez, mon cœur m'assure, par une infinité de sentiments beaucoup trop agréables pour être bien rendus, qu'il vous donnerait la préférence, — ne faisant même en cela que céder à la douce habitude de ceux que vous avez si bien su lui inspirer.

Je vois arriver avec joie le moment de mon retour en Angleterre. L'amitié que vous n'avez témoignée et les honnêtetés que j'ai reçues de vous vous assurent à jamais des droits sur mes sentiments. Et quoique l'espèce d'affaires qui m'y ramène n'ait rien de bien amusant, je trouverai néanmoins une satisfaction bien délicieuse à vous renouveler de vive voix les assurances des sentiments bien tendres que je vous ai voués et avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre affectionnée servante.

Si vous voulez me donner vos commissions et que vous désiriez quelque chose de ce pays-ci, je serai charmée de m'en acquitter. Dites, je vous prie, à vos aimables filles que je n'oublierai jamais l'intérêt qu'elles ont pris à mon sort et la sensibilité qu'elles m'ont témoignée au récit de mes malheurs[1].

(Archives nationales, W^t^ 16.)

1. Minute autographe, trouvée dans les papiers de Louveciennes; il y a

MRS. STURT A MADAME DU BARRY.

Trois jours de suite, j'ai été à Londres avec l'espérance de trouver ma fille. Hier Grenier m'a fait savoir que Madame de Vougny n'avait pas reçu son passeport et qu'il n'y avait nulle apparence qu'elle se pressait de partir[1]. En ce cas, l'incertitude est trop grande. La mauvaise saison avancerait avant que je puisse me mettre en chemin pour le chercher, si je le retarde. Je vous prie de me dire ce que vous pensez. A tous risques, je ne veux pas que ma fille reste plus longtemps à Paris[2]. J'espère que vous vous êtes bien amusée depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir. Votre histoire nous a rendus bien tristes. Nous vous souhaitons tout le bonheur possible, et toujours la jouissance de votre bonne humeur et bel esprit.

Je suis bien sincèrement, ma chère comtesse,

Votre servante et amie,

M. Sturt.

Hammersmith House. Hammersmith. Middlsex.
August 19th.

(Archives nationales, W 16.)

LA MARQUISE DE MORTEMART A MADAME DU BARRY

A la Mailleraye, ce 9 avril 1793.

Je suis très reconnaissante, Madame, de la bonté que vous avez eue d'envoyer mon petit billet à mon amie[3].

cette note de Greive : « Cette lettre prouve les liaisons avec la De Vougny et autres émigrées en Angleterre ».

1. Note de Greive : « Lettre qui prouve encore ses liaisons avec la femme Vougny, émigrée à Londres. Son mari était l'ami de Brissac. Cette lettre est écrite de Londres. Grenier tient un hôtel pour les Français de Londres, et il paraît que la Vougny allait retourner en France ».

2. Nos dossiers contiennent un billet d'une dame Huber à Mme de Vougny l'assurant que les passeports de Miss Sturt et les siens sont prêts, et qu'elle n'a pu arranger la visite de Miss Sturt à Mme Du Barry.

3. La mystérieuse amie dont parle cette lettre est la duchesse de Mortemart, fille du duc de Brissac (v. plus haut, p. 424). La marquise était sa belle-sœur. Le Roi et la famille royale avaient signé, le 6 avril 1779, le contrat de mariage du marquis de Mortemart et de Mlle de Nagu.

Elle aura vu par là l'inquiétude que j'avais de son sort et l'impatience que j'avais d'avoir de ses nouvelles. En effet, elle m'a écrit le 26 mars ; j'ai eu sa lettre assez exactement, et je lui ai répondu tout de suite. Je partage bien sincèrement toutes les peines qu'elle a éprouvées et toutes les contrariétés et chagrins qu'elle essuie encore à présent ; malheureusement je ne puis aller la voir[1] ; mais je me flatte qu'*à présent* notre séparation ne sera pas bien longue, et que nous pourrons enfin nous réunir, ce que je désire bien sincèrement, lui étant tendrement attachée.

Elle m'a parlé avec bien de la sensibilité, Madame, de tous les soins et attachements que vous lui avez témoignés depuis le mois de X^bre^ dernier[2]. Aussi je regrette fort que vos affaires vous aient forcée à la quitter, car c'était sûrement une grande consolation pour elle que d'être avec vous. Je suis bien affligée de ne pouvoir aller la joindre ; mais vous savez qu'à présent c'est impossible pour plusieurs raisons ; d'ailleurs, il est plus sage de rester seule et tranquille dans le lieu de sa retraite.

J'avais chargé mon amie de vous faire agréer, Madame, tous mes remerciements de la bonté que vous aviez eue de me faire parvenir à Paris, par une occasion sûre, une lettre qui vous avait été adressée et qu'en effet j'ai été très aise de recevoir, mais point par la poste. J'espère qu'elle se sera acquittée de ma commission ; je n'avais pas voulu vous écrire pour vous marquer ma reconnaissance, ayant compté sur mon amie pour vous en faire parvenir les expressions. Je n'ai reçu qu'hier votre lettre du 3 avril ; sans cela, je me serais empressée, Madame, à vous en remercier et à vous renouveler...[3]

(Archives nationales, W^1^ 16.)

1. La marquise de Mortemart paraît connaître la présence en France de sa belle-sœur, puisqu'elle parle d'aller « la voir ». Nous avons là une confirmation indirecte du séjour de la duchesse à Calais, d'où a pu être écrite sa lettre du 26 mars, postérieure au passage de M^me^ Du Barry.

2. Pendant le séjour à Londres.

3. Le second feuillet manque. (Cette lettre a été vue et négligée par les Goncourt, p. 277, qui l'ont crue de M^me^ Du Barry.)

LETTRE D'UN ÉMIGRÉ A MADAME DU BARRY

A Madame Du Barry, à Lucienne, par Marly, France[1].

Le 24 mai 1793, à Londres.

Vous recevrez une lettre de votre banquier au sujet de vos affaires. Je l'ai vu hier, mais il me semble que, pour le payement des frais de votre procès, le change est à un tel degré en France que c'est se ruiner à fond que de risquer de faire passer de l'argent. Au surplus, le danger dont je vous avais menacé n'existe pas. Par le change à 13 et 1/2, comme il était avant hier, je crois que, pour mille livres à Paris en assignats, on n'aurait pas ici plus de quatre cent quarante livres environ. Il n'y aurait que par l'envoi de marchandises que l'on pourrait parer à ces inconvénients ; mais il n'y a plus aucun commerce entre les deux nations. Ajoutez à cela que les diamants se vendent plus mal que jamais, et vous ne pourrez les posséder qu'en revenant vous-même lever les scellés ; encore attendriez vous quelque temps. Il est nécessaire que vous commettiez sur tout cela un banquier ou homme d'affaires très honnête, car il ne faut pas abîmer votre fortune qui va être suffisamment écrasée, je suppose, par le projet d'impôt proportionnel, qui loin d'enrichir le peuple l'abîmera, car il est bien prouvé que le pauvre ne vit que du superflu des riches, et moins il y aura de riches, plus il y aura de pauvres. Tout cela est bien reconnu par les personnes qui ont réfléchi sur cet objet ; c'est une vraie loi agraire sous un autre nom.

Vous êtes arrivée au milieu des plus grands troubles de la République, soit dans Paris, soit dans les provinces. Nous avons été bien étonnés de voir M. du Mourier, dit-on, évacuer en totalité la Hollande, et on mande en même temps que le Prince de Brunswick marche sur Anvers

1. La lettre porte le timbre : « Ostende. D'Angleterre ». Elle a un cachet de cire rouge recouvert par celui de la Surveillance Générale. Greive la signale comme intéressante : « Lettre anonyme de Londres sur les affaires du temps. Observez-en la date et le style insidieux et caché. Le timbre est de l'Angleterre ».

avec vingt mille hommes, composés de Prussiens, Hollandais et Autrichiens. Vous devez avoir des nouvelles plus fraîches que nous. Je ne crois pas [que] Du Mourier puisse se laisser couper, et s'il a affaire à des forces supérieures, comme on le dit, il forcera un passage et se retirera dans ses formidables places frontières.

Du 25 mai.

Le courrier de France arrive, et point de vos nouvelles. Cela m'inquiète horriblement. On apprend à l'instant les quatre jours de bataille entre Du Mourier et le Prince de Coburg. La valeur des deux armées ne peut se concevoir. On dit qu'il y a vingt mille hommes tués ou blessés. Cela fait horreur. L'armée Du Mourier est dispersée dans les bois de Louvain. Il a perdu 35 pièces de canon ; mais cette homme de génie se retrouvera, et c'est le véritable soutien de la République. La France est plus agitée que jamais ; les nouvelles d'aujourd'hui sont bien alarmantes. Quand nos malheurs finiront-ils? Pourrons-nous jamais espérer le bonheur? Moi je ne désire dans ce moment que votre retour si nécessaire à vos affaires. Je vous suis dévoué à jamais.

(Archives nationales, W¹ 16.)

Le banquier Thellusson à Madame Du Barry.

Madame,

J'ai attendu avec la plus vive impatience l'honneur d'une lettre de votre part pour m'aviser de votre heureuse arrivée à Paris. Voici près de trois mois que vous nous avez quittés, et je n'ai pu trouver personne qui puisse me donner de vos nouvelles. J'en recevrai avec le plus grand plaisir. Dans tous les pays les procès coûtent ; mais dans celui-ci, ils sont ruineuses *(sic)* ; il n'y a pas de jour que votre procureur ne me presse pour de l'argent. Les mandats que vous avez donnés sur moi à votre départ sont tous payés. Ainsi, je vous prie de me faire passer des fonds le plus tôt possible. Vous pourrez adresser la lettre que vous me ferez l'honneur de m'écrire

sous le couvert de Mess^rs Zeerleder & C^o, *à Berne*, ou bien sous celui de Mons^r Calandrini, *à Genève*. Ces messieurs auront soin de me l'acheminer.

Si vous ou aucune de vos belles compagnons *(sic)*[1] (auxquelles je vous prie de présenter mes respects) m'a écrit, je crains que la lettre ne soit perdue. Si elle renfermait quelque lettre de change, il faudra en demander une seconde ou le duplicat à la personne qui vous l'aura procurée. Vous voudrez bien me l'envoyer par la voie que je vous indique. Je vous serais aussi infiniment obligé de dire à la dame hollandaise qu'une dame de Bruxelles a tiré sur moi une lettre de charge de £ 100. Mais je ne puis le payer sans ses ordres, que j'attends à cet effet.

Avec le plus profond respect, j'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. J. Thellusson[2].

Londres, le 31 mai 1793.

(Archives nationales, W^1 16.)

LE CITOYEN BLACHE AU CITOYEN SAUVAT

Au citoyen Sauvat, membre de l'administration du Dép^t de Seine-et-Oise. Au Département, à Versailles.

Louveciennes, le 29 juin 1793, an II de la République.

Citoyen,

Aujourd'hui le citoyen La Vallerie doit faire le rapport du mémoire que j'ai laissé sur votre bureau, je suis on ne peut plus mortifié de ne pouvoir me rendre à Versailles ; mais la cause est légitime, je suis forcé de

1. Greive : « Les belles compagnes en question sont apparemment la Mortemart et autres femmes émigrées ».

2. Greive : « C'est un des plus forts banquiers de Londres, neveu de Thellusson ancien associé de Necker, et grand ennemi de la Révolution. » La lettre, cachetée de cire rouge, porte l'adresse : *Madame, Madame Du Bary.*

garder ma chambre, ayant une fluxion à la tête. J'espère demain le matin me rendre auprès du Département ; eussé-je dû en crever, je m'y serais rendu, si vous aviez mandé, ainsi qu'il avait [été] arrêté, les citoyens Fournier, juge de paix, et Salanave. Oui, je vous le jure derechef, le citoyen Fournier m'a dit jeudi au soir, présence de Salanave, que Morin, valet de chambre de la Dubarry, lui avait apporté un certificat de résidence écrit à la main et apostillé en marge avec de l'encre rouge, que Morin lui avait dit que le Département voulait que le certificat fût fait ainsi. Fournier lui dit : « Mais n'avez-vous point peur que ce certificat n'ait le sort des quatre que vous avez déjà obtenus pour elle ? — Non, car le citoyen La Vallerie, qui est mon ami intime, m'a dit qu'il me fera passer tout ce que je voudrai au District et au Département. »

Eh ! quel privilège exclusif aurait donc la Dubarry, pour avoir un modèle de certificat ? Est-ce pour la mettre à lieu de mieux recevoir tous les brigands qu'elle reçoit chez elle ? Non que je croie que personne des membres du Département aient trempé dans ce qu'a dit Morin au juge de paix. Mais il est encore vrai que ce certificat est très pressé, puisque le juge de paix était, au moment de mon arrivée à Louveciennes, à dîner chez la Dubarry et à y faire signer le certificat par les témoins. Ne perdez point de vue ce que je vous dis : la maison de cette femme est le refuge ou le rendez-vous de tous les scélérats qui conspirent contre notre malheureuse patrie, et elle, ainsi que son Morin (qui disait, il y a quelque temps au nommé Marcel qu'il voudrait que Paris fût puni de ses crimes, et qu'il voudrait que de Paris il n'en restât pas vestige), seront les premiers punis des malveillants qui habitent ce canton.

Le lundi de la Pentecôte était chez elle à dîner le nommé Depon (*sic*) ex-constituant, partisan de l'infâme Burk (*sic*), anglais et membre du Parlement, ami de Cazalès, et c'était à Depon que Burk avait dédié son ouvrage dirigé contre la Révolution de France. Qui mieux que moi, qui mieux que Griève (*sic*), anglais,

demeurant à Louveciennes, qui mieux que tous les Français qui sont à Paris, forcés comme moi de sortir d'Angleterre pour cause de leur patriotisme, ont connu la vie de la Dubarry à Londres ? Non, braves citoyens je ne crois pas que des membres constitués voulussent donner à un idole de l'espèce de la Dubarry des moyens de tromper une patrie trop généreuse à son égard.

Quand la patrie a été déclarée en danger, j'ai juré avec la Montagne, j'ai juré avec les Jacobins mes confrères, devant le trône sacré de la Liberté et de l'Égalité, de poursuivre au péril de ma vie tous les malveillants, et je le répète encore, ce serment, du plus profond de mon cœur.

Mandez à votre comité secret Ledoux, maire de Louveciennes, et Ollivont, officier de la même commune ; ils vous diront ce qu'ils ont entendu chez la Dubarry, lors de la remise d'une lettre qui leur fut faite par Charles Rohan. Transportez vous chez elle, et vous jugerez la maison : les emblèmes de la Royauté partout arrachés, partout détruits ; tous ces objets y sont précieusement conservés.

Je suis, avec toute la sincérité et l'absolu désir de terminer mes jours pour le service de ma patrie,

Votre concitoyen

BLACHE.

(Archives de Seine-et-Oise, série Q, papiers Du Barry.)

LE CITOYEN SALANAVE A MADAME DU BARRY

A Madame, Madame Du Barry, en sa maison à Lussienne

Madame [1],

La dure nécessité de chercher une place est cause des

1. La lettre de Salanave publiée par Dauban, écrite de Versailles le 24 août 1793, est de quelques jours postérieure à celle-ci. On lit sur la nôtre ces lignes de Greive :

« Autre lettre du patriote Salanave, qui parle de trois logements qu'elle a à Paris. Salanave est un excellent citoyen, qu'elle a chassé de sa maison avec

absences que j'ai faites. Je n'ai osé me présenter devant vous d'après le dur et injuste reproche que me fit ce fourbe de Goui. J'étais d'autant plus disposé à croire la préférence que vous lui donnez, que je vous vis lui donner raison lorsqu'il m'inculpa de nouveau et en votre présence ; d'ailleurs, je n'ignore pas que mon opinion, bien différente de celle de deux ou trois personnes de votre maison, avait déjà fait disparaître la feinte confiance que vous aviez en moi, et je m'en suis aperçu lorsqu'on a fait des dérangements, desquels j'aurais dû être averti ; et Mᵉˡˡᵉ Graillé (*sic*) pourra vous dire ce que je lui dis un jour en revenant de Versailles. Elle peut maintenant me rendre justice, quand à ce que suis (*sic*) un dénonciateur. Je défie que nulle autorité constituée puisse vous montrer une dénonciation contre qui que ce soit et, si j'avais voulu, j'avais pourtant assez à dire ! Mais non ; malgré le mépris qu'on fait de moi, le temps seul sera mon justificateur.

Quant à ce que Goui a dit un jour, pendant que vous étiez à dîner et que Mᵉˡˡᵉ Graillé voulait le renvoyer, quand il dit : « Et pour moi », que vous ne disiez rien qui ne se sache, demandez-lui qui a rendu compte des *trois logements* que vous avez occupés à Paris, au mois de 7ᵇʳᵉ dernier. Tout le village le savait, et je l'ignorais. Demandez aux gens qui le savaient, si ce sont eux qui ont dit que vous aviez été chez Mʳ de Nivernois, et en cachette encore ; demandez, mais la quirielle serait beaucoup trop longue.

SALANAVE.

Quant à ce qui regarde la mission dont j'étais chargé pour votre maison, je m'en suis beaucoup inquiété, dès que j'ai su que Tranchant avait couru à Sᵗ Germain pour prendre les dates chez le marchand de farine, et que j'ai trouvé Morin endoctrinant son neveu dans l'office. Croyez-vous, Madame, que j'aie beaucoup compté sur

deux autres, les seuls patriotes qui étaient à son service, dont deux pères de famille. Salanave est actuellement secrétaire du Comité de Salut public, à Versailles. »

votre confiance, d'après la démarche de Tranchant qu'il n'a faite que par vos ordres? Ne m'a-t-on pas dit que Fisson devait arriver incessamment? ; il y a longtemps qu'il attend cela, ainsi que la Roussel, Morin et autres [1].

Je viens, Madame, d'avoir une place et je me rendrai à vos ordres le plus tôt possible ; mais aujourd'hui je ne le puis pas, car je pourrais me trouver sans rien, et il y a déjà longtemps que je suis (*sic*).

Croyez surtout que ce n'est pas moi qui ai pu ni voulu vous faire du tort dans l'esprit public ; mais ce sont les personnes dont vous ne vous défierez que trop tard. J'ose espérer, Madame, que vous voudrez bien souffrir ma femme chez vous, jusqu'à ce que je sois pourvu de meubles.

(Archives nationales, W[1] 16.)

LE CITOYEN GREIVE AU JUGE DE PAIX DE MARLY

Au citoyen Houdon, juge de paix du canton de Marly.

Louveciennes, primidi 11 frimaire l'an 2[e] de la République française une et indivisible.

Citoyen,

Je t'apprends en qualité de juge de paix, et avec plaisir comme citoyen, que je viens de faire une découverte importante d'effets précieux cachés dans un tas de fumier chez la Dubarry [2]. Des circonstances impérieuses m'ont empêché de t'en avertir sur le champ ; en attendant, tout a été fait avec la plus scrupuleuse exactitude, et tu trouveras tout en règle bien et dûment inventorié.

J'ai écrit au Comité de sûreté générale de la Convention, qui m'a accordé sa confiance et qui me soutiendra, en dépit des gens à double visage qui, comme tu le sais, se sont avisés de critiquer des opérations qu'ils ignorent

1. Note de Greive : « Personnes que nous avons arrêtées ».

2. V. dans Vatel, t. III, p. 350, la liste de ces objets : vaisselle d'or, diamants, boîtes, étuis garnis d'or, « deux cents jetons d'or octogones, valant quatre louis chaque », etc.

et auxquelles ils étaient indignes de prendre part. J'ai su déjà mépriser les calomnies, et braver leurs poignards, et je m'en fous.

Si tu es un brave homme, je t'estimerai ; si tu es un cabaleur, un instrument de parti, un lâche ou un hypocrite, tu feras mal tes affaires avec moi. Voilà comment les républicains se parlent.

J'attends un commissaire du comité de Versailles demain matin ; aussitôt son arrivée, je t'en avertirai, car j'agis toujours de concert avec les excellents patriotes de ce comité. Salut et fraternité.

GREIVE [1].

(Archives de Seine-et-Oise, série Q, papiers Du Barry.)

1. Le texte de cette lettre est certifié par le juge de paix Louis-René Houdon, qui en a gardé l'original. C'est ce même Houdon qui dénonça Greive après Thermidor et provoqua son arrestation. Mis en liberté, Greive abandonna la politique pour la littérature et mourut à Bruxelles, en février 1809.

TABLE DES MATIÈRES

Page

PRÉFACE. 1

CHAPITRE PREMIER

JEANNE BÉCU-QUANTIGNY

La présentation de la comtesse Du Barry. — Origines de la favorite. — Jeanne Bécu-Quantigny. — La pensionnaire du couvent de Sainte-Aure. — Le coiffeur Lametz. — La demoiselle de compagnie. — La demoiselle de modes. — Jean Du Barry et Jeanne de Vaubernier. — La société du Roué. — Voyages de Jeanne à Versailles. — La maîtresse du Roi. — Son mariage avec Guillaume Du Barry. 1

CHAPITRE II

LES DEBUTS A LA COUR

Les pamphlets contre la nouvelle favorite. — Déception de la duchesse de Grammont. — Hostilité des Choiseul. — Animosité de Mesdames. — Le parti des « Barriens ». — La maîtresse déclarée. — Premier séjour dans les maisons royales. — Don viager du château de Louveciennes. — Influence grandissante de Madame Du Barry. — Le salon du Louvre de 1769. — Le mariage du Dauphin. 37

CHAPITRE III

LA FAVORITE ET LES MINISTRES

L'affaire du Parlement de Bretagne. — Mme Du Barry et le duc d'Aiguillon. — Le chancelier Maupeou et les Parlements. — Disgrâce du duc de Choiseul. — Voyage de Gustave III. — La Dauphine et la favorite. — Mariage du comte de Provence. — Le duc d'Aiguillon au ministère. — Le Salon de 1771. — Démission de la charge de colonel-général des Suisses imposée à Choiseul. — Généreuse intervention de Mme Du Barry. 98

CHAPITRE IV

LA MAITRESSE TOUTE PUISSANTE

Projets de mariage du Roi avec la favorite. — Le démembrement de la Pologne. — Craintes de Marie-Thérèse. — Marie-Antoinette se rapproche de Mme Du Barry. — Le coup d'État de Gustave III. — Mariages du vicomte et du chevalier Du Barry. — Le Salon de 1773. — Mariage du comte d'Artois. — Dernières intrigues. — Maladie et mort de Louis XV. 159

CHAPITRE V

MADAME DU BARRY ET LES ARTS

Madame Du Barry protectrice des arts. — Le « style Du Barry ». — L'appartement à Versailles. — L'ameublement. — La journée de la favorite. — Sa maison. — Son luxe. — Construction du pavillon de Louveciennes. — Les bronzes de Gouthière. — Le château de Louveciennes. — Les collections d'art. — Achat du pavillon Binet et construction d'un hôtel à Versailles. — La favorite et l'administration des Menus-Plaisirs. 235

CHAPITRE VI

LA DISGRACE

La prisonnière de l'abbaye de Pont-aux-Dames. — L'exilée au château de Saint-Vrain. — Retour à Louveciennes. —

Visite de l'empereur Joseph II. — Le duc Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac. — Le comte Seymour. — Le procès du collier. — La société de Mme Du Barry. — Mme Vigée-Le Brun à Louveciennes. 278

CHAPITRE VII

MADAME DU BARRY PENDANT LA RÉVOLUTION

La seconde vie politique de Mme Du Barry. — Louveciennes au temps des États-Généraux. — Les journées d'octobre. — Dévouement de la comtesse. — Le vol des bijoux. — Premier voyage à Londres. — Relations avec les émigrés et la société anglaise. — Deuxième et troisième voyages. — L'emprisonnement et la mort du duc de Brissac. 326

CHAPITRE VIII

DERNIERS JOURS D'UNE CONSPIRATRICE

Quatrième voyage de Mme Du Barry à Londres. — Ses nouvelles relations avec les émigrés. — Son retour à Louveciennes. — L'amour du duc de Rohan-Chabot. — Les dénonciations du citoyen Greive. — Première arrestation de Mme Du Barry. — Deuxième arrestation. — La prison de Sainte-Pélagie. — « Chefs d'accusation contre la Du Barry ». — Le procès. — La condamnation. — La guillotine. 379

APPENDICE

LETTRES INÉDITES RELATIVES A MME DU BARRY (1769-1793). 443

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

BAZIN (René), de l'Académie française. — **Le Duc de Nemours.** Un vol. in-8°, orné d'un portrait en héliogravure. Prix. . **5** francs.

BLIARD (P.). — **Le Conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest (1793-1794).** Un vol. in-8°. Prix. . **5** francs.

BLIARD (P.). — **Fraternité révolutionnaire.** Un volume in-8°. Prix. . . . . **5** francs.

BONALD (Vicomte de). — **François Chabot, membre de la Convention (1756-1794).** Un vol. in-8°, orné de deux héliogravures. Prix. . . . . **5** francs.

BOUTRY (Maurice). — **Autour de Marie-Antoinette.** Préface de Pierre DE NOLHAC. Un vol. in-8°, orné d'un portrait en héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

COURSON (Vicomte A. de). — **Le dernier effort de la Vendée (1832).** Un vol. in-8°. Prix. . . . . **5** francs.

FLEURY (Comte). — **Angélique de Mackau, Marquise de Bombelles, et la Cour de Madame Elisabeth.** Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

FLEURY (Comte). — **Les Dernières Années du Marquis et de la Marquise de Bombelles,** d'après des documents inédits. Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

FLEURY (Comte). — **Fantômes et silhouettes.** Un vol. in-8°, avec 8 gravures. Prix. . . . . **5** francs.

FRANKLIN (Alfred). — **La Civilité, l'Étiquette, la Mode, le Bon Ton du XIII^e^ au XIX^e^ siècle.** Deux vol. in-8°. Prix. **10** francs.

HÉNARD (R.). — **La rue Saint-Honoré.** *Des origines à nos jours.* Deux vol. in-8° avec reproductions de plans anciens. Prix. **10** francs.

LADREIT DE LACHARRIÈRE. — **Journal inédit de Madame de Marigny,** augmenté du Journal de T.-R. Underwood. Préface de H. HOUSSAYE, de l'Académie française. Un vol. in-8°. Prix. **5** francs.

LA FAYE (J. de). — **Un roman d'Exil. La Princesse Charlotte de Rohan et le Duc d'Enghien.** Préface du Marquis DE COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française. Un vol. in-8°, orné d'un portrait en héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

MARICOURT (Baron de). — **En marge de notre Histoire.** Un vol. in-8°. Prix. . . . . **5** francs.

REISET (Vicomte de). — **Les Enfants du Duc de Berry.** Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

REISET (Vicomte de). — **Les Reines de l'Émigration : Louise d'Esparbès, Comtesse de Polastron.** Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

REISET (Vicomte de). — **Les Reines de l'Émigration : Anne de Caumont-La Force, Comtesse de Balbi.** Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . . . **5** francs.

VALFONS (Marquis de). — **Souvenirs du Marquis de Valfons, Vicomte de Sebourg (1710-1786),** avec une notice de M. Georges MAURIN. Un vol. in-8°, orné d'une héliogravure. Prix. . . **5** francs.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.